seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Service du projet de gestion et de l'évaluation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 novembre 2018

OBJET : BILAN D'ACTIVITÉS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS POUR 2017.

Mesdames, messieurs,

L'article L.3121 du code général des collectivités territoriales dispose que le président du conseil départemental doit rendre compte chaque année de la situation des « organismes » qui dépendent du département. Sont présentés, dans le document annexé, les bilans communiqués par ces organismes, sous la responsabilité de leur président respectif, pour l'année 2017.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Bilans d'activités 2017

Organismes Annexes

SOMMAIRE

Figurent dans ce document les bilans des organismes devant présenter un rapport d'activité aux termes de l'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales et les bilans certifiés aux termes de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales. Ces bilans sont présentés sous la responsabilité des présidents des organismes concernés.

- Sem Sequano Aménagement 3 à 96
- Comité départemental du Tourisme (CDT93) 97 à 118
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Saint-Denis (CAUE 93) 119 à 198
- Centre départemental enfants et familles (CDEF) 199 à 318
- Centre Simone Delthil 319 à 392
- Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports (SIPS) 393 à 406
- Etablissement public de santé Ville-Evrard 407 à 642
- SIAAP 643 à 656
- Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs 657 à 804
- Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à SOGARIS 805 à 878
- ADIL 93 879 à 909

SEQUANO
Aménagement
Autrement la ville

RAPPORT 2017 D'ACTIVITÉ

AMÉNAGEMENT

CONSTRUCTION

CONSEIL

RAPPORT 2017 D'ACTIVITÉ

SEQUANO Aménagement
Aménager la ville

Sommaire

6 Entretien croisé

8 Chiffres clés 2017

10 Retour en images

18 Résultats financiers 2017 et capital social

19 Le conseil d'administration

20 Des pôles de compétences

21 Notre organisation

24 RSE

25 Nos projets à l'échelle de la métropole

28 Territoire Est Ensemble

30 La Plaine de l'Ourcq

BOBIGNY

32 Zac Écocité-Canal de l'Ourcq

BONDY

33 Zac Les Rives de l'Ourcq

NOISY-LE-SEC

34 Zac du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq

ROMAINVILLE

35 Zac de l'Horloge

BAGNOLET

36 Aménagement du quartier de la Noue

38 Zac Benoît Hure

BOBIGNY

39 Zac de l'Hôtel de Ville

40 PRU Grand Quadrilatère

BONDY

40 Étude NPNRU

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

41 Centre-Ville

MONTREUIL

42 Zac Cœur de Ville

ROMAINVILLE

43 Zac Jean Lemoine

44 Territoire Plaine commune

AUBERVILLIERS

46 Zac Émile Dubois

47 PRU Villette Quatre-Chemins

48 Zac Centre Moutier (PNRQAD)

AUBERVILLIERS ET PANTIN

49 Quartier Villette Quatre-Chemins

ÉPINAY-SUR-SEINE

49 Quartier NPNRU « La Source Les Presles »

PIERREFITTE-SUR-SEINE

50 Zac Briais Pasteur

51 Étude de faisabilité pour le réaménagement d'un secteur bâti dégradé

SAINT-DENIS

52 Zac Montjoie

SAINT-OUEN

54 Écoquartier des Docks

58 Concession d'aménagement du 11-13-17-19-23-25-27-27bis Vallès

STAINS

59 Site Duco-Hoechst-Quartier des Trois Rivières

60
Territoire Grand Paris Grand Est

MONTFERMEIL

62 Projet de restructuration du centre-ville

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

64 Convention publique d'aménagement « PRU des Pavillons-sous-Bois »

ROSNY-SOUS-BOIS

65 Quartier du Pré-Gentil

66
Territoire Paris Terres d'envol

AULNAY-SOUS-BOIS

68 Concession d'aménagement Les Chemins de Mitry-Princet

AULNAY-SOUS-BOIS

70 Zac des Aulnes

DUGNY-LA COURNEUVE

71 AMO projet de quartier métropolitain autour de la future gare T11 Express et du village des Médias pour JOP 2024

LE BLANC-MESNIL

72 Zac Gustave Eiffel

73
Et aussi...

ACHÈRES

74 Zac de la Petite Arche

BEZONS

76 Zac des Bords de Seine

CLICHY-LA-GARENNE

78 Mandat d'étude pour l'élaboration d'un projet urbain sur le secteur nord-est avenue de la République

80
Pôle Construction

BAGNOLET

82 Centre social et culturel, multi-accueil petite enfance

LE BLANC-MESNIL

83 Lycée professionnel Aristide Briand

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

84 Crèche et local associatif

LE RAINCY

85 Pôle culturel

MONTMORENCY

86 Lycée Jean-Jacques Rousseau

NOISY-LE-SEC

87 Passerelle piétonne et cycle

PANTIN

88 Collège Jean Lolive

SAINT-DENIS

89 Îlot E3D-Zac Montjoie

SAINT-OUEN

90 Parking de l'Îlot D1
90 Parking du Château

STAINS

91 Logements en opération en fonds propres

6

Entretien croisé

Michel Fourcade

Président de Séquano Aménagement
Maire de Pierrefitte-sur-Seine
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

SAISIR PLEINEMENT TOUTES LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LES GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN

Au cours des dix prochaines années, le territoire de la Seine-Saint-Denis sera au cœur d'enjeux d'une ampleur qu'il n'a pas connu depuis plusieurs décennies : Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, métro automatique du Grand Paris Express avec toutes les opportunités de développement qu'il représente, mutation des 180 hectares d'emprises de PSA, les NPNRU...

Séquano Aménagement dispose de l'expertise et a l'ambition d'être un acteur des projets métropolitains.

MICHEL FOURCADE : Avec les mutations qui s'annoncent, le Conseil d'administration a voulu doter Séquano Aménagement d'une gouvernance renouvelée, avec une feuille de route comportant trois orientions :

Conforter la pérennité de la société par la diversification de ses territoires d'intervention, en Seine-Saint-Denis bien sûr en regardant notamment davantage vers l'est du département, mais aussi dans tout l'espace métropolitain. Ainsi, nous nous disposons naturellement à répondre présents à la 2e édition « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

Faire évoluer la structure du chiffre d'affaires, en cherchant à renforcer notamment la part des opérations sous mandat, des prestations de conseil et des opérations en fonds propres.

Continuer d'améliorer la gestion et la gouvernance de Séquano Aménagement, tout en conservant à l'entreprise le caractère social qui est un fort élément constitutif de son identité. L'existant sera incontestablement un point d'appui utile, qu'il s'agisse des femmes et des hommes qui constituent aujourd'hui Séquano Aménagement, des savoir-faire acquis ou des modalités de fonctionnement interne mises en œuvre.

PASCAL POPELIN : J'identifie trois défis que nous sommes prêts à relever :

Le défi d'un territoire, celui de la métropole parisienne qui demeure mouvant et incertain et qui connaîtra sans doute prochainement de nouvelles transformations institutionnelles, auxquelles il faudra rapidement s'adapter.

Le défi d'un métier, l'aménagement, qui est désormais totalement inscrit dans un univers concurrentiel où les acteurs sont de plus en plus nombreux et divers à se positionner. Un métier où les façons de faire doivent s'adapter aux attentes nouvelles des décideurs.

Le défi de la pérennité, alors qu'à échéance relativement courte, de nombreuses opérations constituant aujourd'hui une part significative de l'activité de Séquano Aménagement s'acheminent vers leur terme. La part des concessions d'aménagement dans l'activité de l'entreprise est atypique, au regard de ce que l'on peut observer pour les entités auxquelles la situation est comparable. Une concession, c'est un outil d'aménagement puissant et c'est un travail de longue haleine. Cela garantit de l'activité pour 10 ou 15 ans ; mais si longue soit-elle, sa durée reste limitée. Séquano Aménagement continuera de se positionner sur les projets de concessions qui émergeront. Mais nous avons la volonté de développer les métiers de constructeur et de conseil, que les équipes de Séquano Aménagement savent aussi faire.

« L'existant sera incontestablement un point d'appui utile, qu'il s'agisse des femmes et des hommes qui constituent aujourd'hui Séquano Aménagement, des savoir-faire acquis ou des modalités de fonctionnement interne mises en œuvre. »

Pascal Popelin

Directeur général
de Séquano Aménagement

Chiffres clés 2017

UN CAPITAL SOCIAL
DE **10,4 MILLIONS D'EUROS**

UN CHIFFRE D'AFFAIRES OPÉRATIONNEL
DE **126 MILLIONS D'EUROS**

UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ
DE **11,9 MILLIONS D'EUROS**

DES FONDS PROPRES
DE **17 MILLIONS D'EUROS**

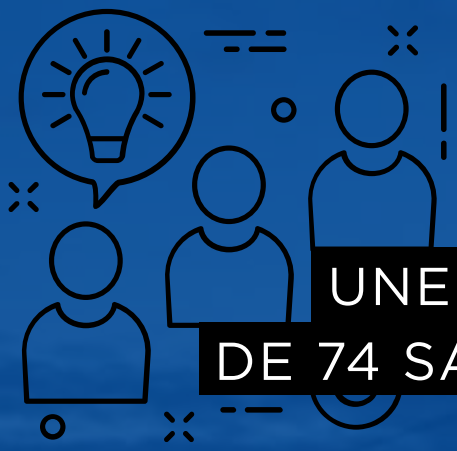

UNE ÉQUIPE
DE 74 SALARIÉS

5

ENGAGEMENTS

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
LA PROXIMITÉ,
LA RÉACTIVITÉ,
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE
& LA QUALITÉ

3 métiers

Aménagement
Construction
Conseil

NOS CLIENTS

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

EPT EST ENSEMBLE
Bobigny • Bondy • Noisy-Le-Sec
Romainville • Le Pré Saint-Gervais
Bagnolet • Montreuil • Pantin

EPT PLAINE COMMUNE
Epinay-sur-Seine
Pierrefitte-sur-Seine • Stains
Saint-Denis • La Courneuve
Aubervilliers • Saint-Ouen

EPT PARIS TERRES D'ENVOL
Dugny • Le Blanc-Mesnil
Aulnay-sous-Bois

EPT GRAND PARIS GRAND EST
Rosny-sous-Bois
Les Pavillons-sous-Bois
Montfermeil • Le Raincy

EPT BOUCLE NORD DE SEINE
Clichy-la-Garenne

LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE
Achères

LA VILLE DE BEZONS

L'ASSOCIATION FONCIÈRE LOGEMENT

BATIPLAINE...

Notre intervention

SUR
26 VILLES
450 HECTARES

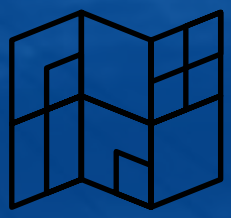

AUTOUR DE
9 GARES DU GRAND PARIS EXPRESS

1ÈRE ZAC MÉTROPOLITAINE
L'écoquartier des Docks de Saint-Ouen est la 1ère Zac transférée à la métropole du Grand Paris au 1er janvier 2018

43 OPÉRATIONS EN COURS

- **25** — **OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT** (17 Zac et 8 CPA)
- **10** — **OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION** dont 2 opérations en fonds propres
- **5** — **AMO EN RENOUVELLEMENT URBAIN**
- **2** — **AMO EN ÉTUDE URBAINE**
- **1** — **1 MANDAT EN ÉTUDE URBAINE**

NOS LIVRAISONS **POUR 2022**

7 255
LOGEMENTS

285 000 M²
DE BUREAUX

+

1 HALLE GASTRONOMIQUE
ET LE COURS COMMERÇANT
1 VILLAGE DE MARQUES
DE 20 000 M²
1 PASSERELLE PIÉTONNE
1 PARKING SILO

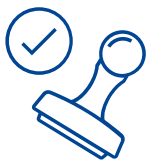

LABELLISATION

Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) avec un niveau « maîtrise » et une labellisation européenne pour les entreprises publiques locales depuis 2012.

ISO 26000

CERTIFICATION

ISO 9001 (qualité)

ISO 14001
(environnement)

VERSION 2015

Retour en images

Février

© FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

1

NOISY-LE-SEC

23 ▪ 02 ▪ 2017

Laurent Rivoire, maire de Noisy-le-Sec inaugure l'exposition issue des ateliers de sensibilisation à l'urbanisme

dans les écoles Jean Renoir et Quatremaire menés par Atelier Ville dans le cadre de la Zac du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq.

Mars

2

SOCIÉTÉ

06 ▪ 03 ▪ 2017

Séquano Aménagement obtient le renouvellement de sa certification environnementale Iso 14001 et qualité Iso 9001 version 2015 et atteint le niveau maîtrise dans la RSE Iso 26000.

3

© ANTHONY VOISIN

3

SAINT-DENIS

25 ▪ 03 ▪ 2017

Inauguration de 275 logements étudiants et intergénérationnels dessinés par l'agence Nadau-Lavergne,

Zac Montjoie à Saint-Denis en présence de Laurent Russier, maire de Saint-Denis.

3

© FLORENT MICHEL / 11H45

© FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

Avril

4

BOBIGNY

11 ▪ 04 ▪ 2017

Remise du prix Enidis à l'association la Requincaillerie

pour ses initiatives sur le réemploi de matériaux sur la Plaine de l'Ourcq.

5

SAINT-OUEN

26 ▪ 04 ▪ 2017

Inauguration du projet de construction du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord

sur l'écoquartier des Docks à Saint-Ouen en présence du président de la République, François Hollande et de William Delannoy, maire de Saint-Ouen.

© VILLE DE SAINT-OUEN

Mai

© SÉQUANO AMÉNAGEMENT / CF

6

NOISY-LE-SEC

03 ▪ 05 ▪ 2017

Réunion publique Zac du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq.

© SÉQUANO AMÉNAGEMENT

7

8

© FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

Juin

7

PARIS – SAINT-DENIS

18 ▪ 05 ▪ 2017

Plus de 8 000 participants pour La Grande Course du Grand Paris

entre l'Hôtel de Ville de Paris et le stade de France dont 6 séquaniens pour soutenir la candidature de Paris aux JOP 2024.

8

BOBIGNY

20 ▪ 05 ▪ 2017

Week-end d'ouverture au grand public de la Prairie,

occupation temporaire autour de l'agriculture et de la nature en ville, Zac Ecocité-Canal de l'Ourcq avec l'association La Sauge.

9

VINCENNES

10 ▪ 06 ▪ 2017

L'ensemble des collaborateurs de Séquano se sont réunis lors de la traditionnelle journée de convivialité,

sur le thème, cette année, des olympiades au bois de Vincennes.

© ANTHONY VOISIN

9

© SÉQUANO AMÉNAGEMENT / HA

10

NANTERRE

16 ▪ 06 ▪ 2017

Visite de plusieurs opérations de l'EPADESA.

11

PLAINE DE L'OURCQ

20 ▪ 06 ▪ 2017

Deux défis urbains remportés :

pour la passerelle Pierre-Simon-Girard dessiné par l'agence Devillers et le projet Mobilab avec Bellastock, tous deux, Zac Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny.

DELTAVILLE & SÉQUANO AMÉNAGEMENT NE FONT QU'UN !

© INNOVAPRESSE

12

SOCIÉTÉ

23 ▪ 06 ▪ 2017

Le vendredi 23 juin 2017, les assemblées générales de Deltaville et de Séquano Aménagement,

se sont réunies pour acter la fusion entre les deux structures, renforçant ainsi la compétence renouvellement urbain de Séquano Aménagement.

© THOMAS GUYENET

13

PLAINE DE L'OURCQ

29 ▪ 06 ▪ 2017

135 coureurs, dont une dizaine de Séquaniens ont pris le départ le départ de l'Ourcq'eee Run,

la course-relais des entreprises du territoire d'Est Ensemble en soutien à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Juillet

14

NOISY-LE-SEC

08 ▪ 07 ▪ 2017

La pose de première pierre du site dit Engelhard a eu lieu le samedi 8 juillet 2017 à Noisy-le-Sec en présence de Laurent Rivoire, maire de Noisy-le-Sec, ci-dessus accompagné d'Adrien Bart, canoéiste membre de l'équipe de France et ci-dessous de Nathalie Berlu, première vice-présidente d'Est Ensemble et de Loic Madeline, directeur général adjoint de Linkcity Île-de-France.

Cet événement marque le démarrage des chantiers du programme mixte de la Zac du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq comprenant plus de 600 logements certifiés Effinergie +, près de 3 300 m² de commerces en pied d'immeuble et un parking silo de plus de 600 places avec des commerces en rez-de-chaussée et un équipement accueillant du public en toiture.

© THIERRY GROMIK

Septembre

15

© ANTHONY VOISIN

© ANTHONY VOISIN

16

Octobre

15

ROMAINVILLE

25 ▪ 09 ▪ 2017

Pose de la première pierre du village de marques (promoteur Fiminco) sur la Zac de l'Horloge

en présence de l'ensemble des partenaires, publics et privés, du projet.

16

BAGNOLET

08 ▪ 10 ▪ 2017

Inauguration de la place Salvador Allende à Bagnolet et pose de la première du programme de logements de Vinci Immobilier,

dans la Zac Benoit Hure en présence de Tony Di Martino, maire de Bagnolet.

16

© ANTHONY VOISIN

17

© ANTHONY VOISIN

17

BOBIGNY

10 ▪ 10 ▪ 2017

Le nouvel ensemble tertiaire Luminem de 18 000 m², imaginé par l'agence Leclerq pour BNPPI et GA, a été inauguré le 10 octobre,

lors d'une cérémonie réunissant l'ensemble des partenaires du projet ainsi que son preneur, la Caisse Centrale de la MSA.

18

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

18 ▪ 10 ▪ 2017

Résultats Inventons la Métropole du Grand Paris :

Séquano retenu aux côtés de Bouygues Immobilier pour le projet Mix'it à Noisy-le-Sec.

© FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

19

© ANTHONY VOISIN

Décembre

21

© SÉQUANO AMÉNAGEMENT / LR

19

FPU

14 ▪ 11 ▪ 2017

Séquano est présent au Forum des projets urbains

avec deux ateliers sur les rez-de-chaussée actifs de la Plaine de l'Ourcq et sur la redynamisation du centre-ville ancien de Montfermeil présenté par Xavier Lemoine, maire de Montfermeil.

20

ACHÈRES

17 ▪ 11 ▪ 2017

Marc Honoré, maire d'Achères a posé la première pierre de l'établissement de soins de suite et de réadaptation du groupe LNA Sante dessiné par le cabinet d'architecture Forma[6] dans la Zac de la Petite Arche.

Livraison : 2019
Environ 120 lits pour des patients en soins de suite et de réadaptation et un centre de consultation avec 15 à 20 praticiens.

Novembre

20

© SÉQUANO AMÉNAGEMENT / AM

21

SIMI

12 ▪ 2017

Signature d'un accord-cadre avec Certivéa en présence de Pascal Popelin, directeur général de Séquano Aménagement et Viviane Rofort, directrice exécutive de Certivea.

Il s'agit du renouvellement de la convention (1ère convention en 2011) avec Certivéa sur les bâtiments tertiaires : prise en compte de l'évolution des certifications, notamment sur la nouvelle certification HQE bâtiment durable et l'arrivée de nouveaux labels E+C, BBCA et Effinergie 2017.

RÉSULTATS FINANCIERS 2017

LE CHIFFRE OPÉRATIONNEL 2017 EST DE

126,3 M€ HT

DÉCOMPOSÉ COMME SUIT :

111,6 M€ HT

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT
au titre des 29 projets en cours de réalisation

9,8 M€ HT

MANDATS DE CONSTRUCTION ET D'ÉTUDES

4,9 M€ HT

OPÉRATIONS MENÉES EN FONDS PROPRES
(construction de logement sociaux à Saint-Denis et Stains, vente de l'immeuble de Romainville)
ET CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES concernant des missions de pilotage Anru, de construction de logements sociaux ou d'études dans le cadre du NPNRU.

11,9 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

17 M€
FONDS PROPRES

LE CAPITAL SOCIAL

10,4
millions d'euros

68,43 % ACTIONNAIRES PUBLICS

dont le Département de la Seine-Saint-Denis est l'actionnaire majoritaire.

55,49 %
Département de la Seine-Saint-Denis

6,67 %
EPT Est Ensemble

4,93 %
Ville de Bobigny

1,34 %
Assemblées des Villes

EPT Plaine Commune, Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Bagnolet, Bondy, Pantin, Montfermeil, Rosny-sous-Bois, Le Raincy, Gagny, Tremblay-en-France et Le Blanc-Mesnil.

31,57 % AUTRES ACTIONNAIRES

14,36 %
Établissements bancaires

Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Épargne d'Île-de-France et Arkéa.

8,37 %
Organismes de logements sociaux

Logirep, Seine-Saint-Denis Habitat, Soliha Est Parisien, OPH de Bobigny, Immobilière 3F, France Habitation, Vilogia, Plaine Commune Habitat, SA HLM Pax Progres Pallas.

8,84 %
Monde de l'entreprise

Madame Melitta Gallienne, Groupe Fayat, Groupe Razel-Bec, Safdi (groupe EDF), CCI de Seine-Saint-Denis, Monsieur David Gallienne, Chambre des métiers de la Seine-Saint-Denis, Union des groupements d'entreprises de la Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2017, la répartition des sièges d'administrateurs est de 13 administrateurs pour le capital public et de 5 administrateurs pour les autres actionnaires :

10 SIÈGES pour le Département de la **SEINE-SAINT-DENIS**

Michel Fourcade
Conseiller départemental et président de Séquano Aménagement

Belaïde Bedreddine
Vice-président du Conseil départemental et vice-président de Séquano Aménagement

Corinne Valls
Vice-présidente du Conseil départemental

Nadège Abomangoli
Vice-présidente du Conseil départemental

Dominique Dellac
Conseillère départementale

Mathieu Hanotin
Conseiller départemental

Abdel Sadi
Conseiller départemental

Séverine Maroun
Conseillère départementale

Yvon Kergoat
Conseiller départemental

Frédérique Denis
Conseillère départementale

LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel Fourcade, en sa qualité de conseiller départemental a été élu président de Séquano Aménagement lors de la séance du conseil d'administration du 9 juin 2015.

À ce même conseil, **Bélaïde Bedreddine** a été désigné vice-président de la société.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale est assurée par **Pascal Popelin** dont le mandat a été voté au conseil d'administration du 13 novembre 2017, pour une période de 3 ans à compter du 14 novembre 2017.

AUTRES ADMINISTRATEURS

Benoît Sénéchal
Représentant de la Caisse des Dépôts

Nathalie Szczepanski
Représentante de la Caisse d'Épargne

Marlène Doine
Représentante de Seine-Saint-Denis Habitat

Corinne Tardif
Représentante de LogIrep

Emmanuel Viegas
Représentante du Groupe SafidI (groupe EDF)

1 SIÈGE pour **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE**

Gérard Cosme
Président de l'EPT Est Ensemble

1 SIÈGE pour la Ville de **BOBIGNY**

Christian Bartholmé
1er Adjoint au maire de Bobigny

1 SIÈGE pour **L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES VILLES**

Ali Zahi
Conseiller municipal Urbanisme et aménagement, Ville de Bondy

DES PÔLES DE COMPÉTENCES

AU SERVICE DU PROJET

LE PERSONNEL

L'effectif de la société au 31 décembre 2017 est de 74 personnes, y compris les 10 CDI supplémentaires, liés à la fusion-absorption de la société Deltaville par la société Séquano Aménagement (73 au 31 décembre 2015 et 72 au 31 décembre 2016). Ce nombre de 74 comprend 1 contrat de professionnalisation et 3 contrats à durée déterminée.
3 CDI ont été signés en 2017.

74
employés
48 femmes & 26 hommes

Au 31 décembre 2017, la société comprenait 48 femmes (65 %) et 26 hommes (35 %). Elle comprend 57 cadres (dont 60 % de femmes) et 17 employés et agents de maîtrise (dont 76 % de femmes).

Séquano Aménagement a par ailleurs la volonté d'accompagner les jeunes dans leur formation professionnelle. Ainsi, sur l'année écoulée, 10 jeunes ont été pris en stage, dont 4 stagiaires de 3ème dans le cadre des stages « découverte de l'entreprise », 3 stagiaires en Bac professionnel, 2 stagiaires en BTS et 1 stagiaire en « stage d'immersion » via Pôle Emploi.

ENTRETIENS INDIVIDUELS ET PLAN DE FORMATION

Le dispositif des entretiens d'évolution annuels avec le personnel a été réalisé pour l'ensemble des salariés. Il permet à chacun d'entre eux d'avoir un moment de discussion avec son supérieur hiérarchique afin d'évoquer les objectifs de l'entreprise et du salarié.

La direction rappelle également sa volonté de participer au développement tant personnel que professionnel de l'ensemble de ses salariés. C'est pourquoi elle attache une attention particulière aux formations, considérant qu'au-delà d'être une obligation légale, celles-ci constituent avant tout un véritable investissement. 25 formations individuelles et 46 formations collectives délivrées en interne ont été effectuées en 2017.

Comme les années précédentes, une attention particulière a été accordée aux formations liées au développement durable et à l'environnement : chaque salarié peut ainsi prétendre à une formation au cours de l'année, mais si celle-ci concerne ce thème, il peut bénéficier automatiquement d'une formation supplémentaire.

La société a également poursuivi la tenue des cafés thématiques (partage des expériences en interne) sur des sujets concernant tous les domaines et intéressant une grande partie des salariés. Enfin des petits-déjeuners (avec l'intervention d'un intervenant extérieur) sont régulièrement organisés sur des sujets divers concernant l'ensemble des domaines d'activités de la société (fonctions opérationnelles et fonctions supports). En 2017, 5 réunions de ce type ont ainsi eu lieu. La constitution d'un récit commun passe également par l'organisation de visites de projets urbains pilotés ou non par Séquano Aménagement.

71
× formations
25 individuelles & 46 collectives

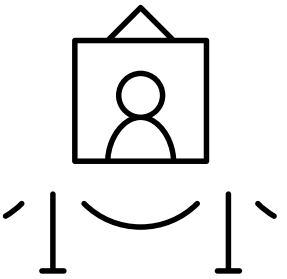

49 435 €
au titre des œuvres sociales du
comité d'entreprise

ACTIVITÉS DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Les différentes instances représentatives du personnel mises en place le 17 janvier 2014 ont pleinement joué leur rôle tout au long de l'année 2017.

Le comité d'entreprise a bénéficié d'un budget de 49 435 € au titre des œuvres sociales (1% de la masse salariale) ce qui lui a permis d'organiser des manifestations et de mettre en œuvre diverses actions pour l'ensemble du personnel. Il a notamment développé les manifestations culturelles (visites de musées…), en essayant de toucher un public le plus large possible. Enfin, il a fait part de nombreuses demandes ou suggestions, ou a été consulté par la direction, sur différents sujets relevant de sa compétence. Il a par ailleurs assisté à l'ensemble des conseils d'administration de la société.

Les délégués du personnel ont également échangé mensuellement avec la direction générale sur les attentes ressenties par les salariés, que ce soit pour des cas particuliers, ou pour des demandes plus larges pouvant permettre d'améliorer l'organisation générale.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est également réuni à différentes reprises et a fait plusieurs propositions concernant les conditions de travail des salariés. Il s'est également réuni ponctuellement avec la direction générale, soit à la demande de celle-ci, soit sur sa propre initiative, pour évoquer différents sujets particuliers.

NOTRE ORGANISATION

L'organisation de Séquano Aménagement privilégie la collégialité et se structure autour de pôles de compétences centrés sur la gestion de projets.

Tous les savoir-faire complémentaires nécessaires aux métiers de l'aménagement, du renouvellement urbain, des études et de la construction sont présents en interne et permettent d'articuler les différents échelons du développement territorial et de mettre en œuvre des opérations d'aménagement complexes. Ils assurent le bon déroulement des projets et la satisfaction client général.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Un directeur général entouré du directeur de l'aménagement et de la construction, du secrétaire général et de la directrice juridique forment ainsi le comité de direction de Séquano Aménagement.

Sont rattachés au directeur général :
- Un pôle développement et études se positionnant notamment sur la mise en œuvre d'opérations propres et en VEFA,
- Un pôle communication assurant la communication interne et externe de la société ainsi que celle des opérations d'aménagement,
- Une mission « stratégie, SMQE-RSE » créée en 2018, assurant le pilotage du plan de management de la société et les démarches qualité.

LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION

La direction de l'aménagement et de la construction (Dac) regroupe 45 personnes. Cette équipe opérationnelle comprend un pôle métier, celui de la construction et 3 territoires de projets :
- Est Ensemble,
- Plaine Commune,
- Portes de la Métropole (Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est).

La Dac est composée de :
- 3 directeurs territoriaux et 1 directrice de la construction en charge de l'élaboration et du suivi de la stratégie opérationnelle,
- 5 directeurs de projet assurant le pilotage des opérations complexes,
- 15 responsables d'opération mettant en œuvre la stratégie opérationnelle dans le respect des objectifs de coûts, de délais et de qualité des livrables,
- 8 chefs de projet et 3 chargés de projets ayant une responsabilité de missions ou d'actions opérationnelles
- 5 assistantes, 3 secrétaires et 1 agent technique.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Un secrétariat général de 13 personnes assurant les missions de :
- Gestion financière, comptabilité, contrôle de gestion,
- Vie sociale,
- Moyens généraux et ressources humaines.

Le secrétariat général assure le suivi comptable et financier ainsi que le contrôle de gestion des opérations, et veille à l'optimisation des modes de financement (recherche de subventions, montage des emprunts, fiscalité). Séquano Aménagement travaille avec les collectivités sur les aspects financiers des opérations : maîtrise des coûts, optimisation de la trésorerie et souscription des emprunts.

LA DIRECTION JURIDIQUE

Une direction juridique de 9 personnes au titre :
- Du foncier,
- Des marchés,
- Des assurances,
- Des actions en justice,
- Des conventions et avenants,
- De la veille juridique.

Elle garantit la fiabilité juridique des procédures notamment en matière de marchés et avec l'appui de ses conseils.

DES MISSIONS TRANSVERSALES

- Une mission développement durable et innovation,
- Une mission qualité architecturale.

DIRECTION GÉNÉRALE

PASCAL POPELIN
Directeur général

ASTRID POULAIN
Pôle développement et études

DELPHINE MERMOZ
Stratégie, SMQE-RSE

DELPHINE COUÉ
Pôle communication

THIERRY DELAGNEAU
Secrétaire général

JEAN-FRANÇOIS LACROUX
Directeur aménagement & construction

AGATHE SAKOUN
Directrice juridique

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Finances, ressources humaines, vie sociale, moyens généraux

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT & DE LA CONSTRUCTION
Équipements publics, réseaux, espaces publics, immobilier

DIRECTION JURIDIQUE
Foncier, marchés, contrats, contentieux

Ressources Humaines, vie sociale, moyens généraux
Thierry Delagneau

Finances, comptabilité, contrôle de gestion
Patrick Balavoine
Comptabilité :
Marie-Claude Gaillon

TERRITOIRE EST ENSEMBLE
Directrice territoriale : Laure Rufin
Directrice de projet : Florence Bruyère

TERRITOIRE PLAINE COMMUNE
Directeur territorial : Ari Msika
Directeur de projet : Toni Richard
Directrice de projet : Sophie Magnone

PORTES DE LA MÉTROPOLE
Directrice territoriale : Martine Méance

PARIS TERRES D'ENVOL
Directeur de projet : Joel Sousa

GRAND PARIS GRAND EST
Directeur de projet : Julien Rivat

CONSTRUCTION
Directrice : Marie Picouret

Conventions & contentieux
Agathe Sakoun

Foncier
Natacha Jannel

Marchés & assurances
Frédéric Rosay

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION

Trombinoscope au 1er mars 2018

RSE

Système de management qualité, environnement et responsabilité sociétale de l'entreprise

La démarche de management de Séquano Aménagement est basée sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). La RSE c'est réfléchir, concevoir et agir de manière innovante en matière de développement durable (social, économique, environnement) : construire sa propre gouvernance et intégrer le point de vue des parties prenantes internes et externes, c'est-à-dire toutes les personnes concernées par l'activité de la société (clients, prestataires et salariés).

L'objectif est l'amélioration de la satisfaction client en augmentant la performance et l'efficacité dans le travail grâce à cet état d'esprit. Ce management durable est décliné par des axes de la politique générale qualité et environnement, des objectifs annuels et un programme de management dans le cadre de la certification Iso 9001 et Iso 14001. Comme tout autre système de management, le SMQE de Séquano Aménagement repose sur une démarche de progrès constant.

Ainsi, en s'appuyant sur une approche de management par la qualité, la société souhaite améliorer progressivement la performance environnementale et la qualité des projets qu'elle pilote.

LES 4 AXES
DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA GOUVERNANCE
Instaurer une relation de partenariat fondée sur la confiance.

LE SOCIÉTAL
S'impliquer dans la gestion des projets.

L'ENVIRONNEMENT
Maîtriser l'impact de nos activités sur l'environnement, la santé et la prévention des pollutions.

LE SOCIAL
Favoriser le développement personnel au sein de nos équipes.

2018

Séquano confirme ses certifications Iso 9001 et Iso 14001.
La mission « Stratégie, SMQE-RSE »
rattachée à la direction générale est créée.

2017

Séquano Aménagement renouvelle ses deux certifications Iso 9001 et 14001 version 2015,
et obtient le niveau « maîtrise » selon la norme Iso 26000
et le label européen RSE pour les EPL.

2015

Séquano Aménagement publie son 2e rapport RSE.

2014

Soucieuse de sa mission sur ses territoires d'intervention, Séquano Aménagement a souhaité élargir le champ de sa certification Iso 9001 (qualité) et Iso 14001 (environnement), aussi bien pour son fonctionnement interne que pour l'ensemble de ses activités : opérations d'aménagement, de construction et mandats d'études. La société obtient aussi les deux certifications en mars 2014 (organisme de certification : Ecocert) confirmées en 2015 et 2016.

2012

Séquano Aménagement obtient le label européen CEEP-CSR pour sa démarche RSE, label confirmé en 2014 et 2016.

2011

Séquano Aménagement s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

2010

Séquano Aménagement est certifié Iso 9001 pour l'ensemble de ses activités. Séquano Aménagement obtient une certification **Iso 14001** pour son activité d'aménageur sur l'opération des Docks de Saint-Ouen de plus de 100 ha (organisme certificateur : Ecocert). Celle-ci a été confirmée deux fois en 2012 et en 2013.

2007

Séquano Aménagement a été certifié Iso 9001 pour ses activités de mandat d'études et de construction
(organisme certificateur : Afaq Afnor).

25

Nos projets

À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Nos projets

SEINE-SAINT-DENIS

AUBERVILLIERS
1 Zac Émile Dubois
2 PRU Villette-Quatre Chemins
3 Zac Centre Moutier-PNRQAD
4 NPNRU Villette Quatre Chemins Aubervilliers-Pantin

AULNAY-SOUS-BOIS
5 Zac des Aulnes
6 CPA Les Chemins de Mitry-Princet

BAGNOLET
7 Zac Benoît Hure
8 CPA PRU de la Noue
9 Centre social et culturel et accueil multi-enfance

LE BLANC-MESNIL
10 Zac Gustave Eiffel
11 Lycée Aristide Briand

BOBIGNY
12 Zac Écocité-Canal de l'Ourcq
13 Zac Hôtel de ville
14 PRU Grand Quadrilatère

BONDY
15 Zac des Rives de l'Ourcq
16 NPNRU Bondy

DUGNY-LA-COURNEUVE
17 AMO village des médias - JOP2024

ÉPINAY-SUR-SEINE
18 Étude pré-opérationnelle pour le quartier NPNRU « la Source les Presles »

MONTFERMEIL
19 Restructuration du centre-ville - ANRU

MONTREUIL
20 Zac Cœur de Ville, quartier de la Mairie

NOISY-LE-SEC
21 Zac du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq
22 Passerelle piétonne et cycle

PANTIN
23 Collège Jean Lolive

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
24 CPA PRU des Pavillons-sous-Bois
25 Crèche et local associatif

PIERREFITTE-SUR-SEINE
26 Zac Briais Pasteur
27 Étude bâti dégradé en centre-ville

LE PRÉ SAINT-GERVAIS
28 CPA Résorption de l'habitat indigne

LE RAINCY
29 Pôle culturel

ROMAINVILLE
30 Zac Jean Lemoine
31 Zac de l'Horloge

ROSNY-SOUS-BOIS
32 Étude du quartier Pré-Gentil

SAINT-DENIS
33 Zac Montjoie
34 Îlot E3D : logements, groupe scolaire et gymnase

SAINT-OUEN
35 Écoquartier des Docks
36 Parkings du Château et de D1 (Docks)
37 CPA du 11-13-17-19-23-25-27-27Bis Vallès

STAINS
38 CPA Duco-Hoechst-Quartier des Trois Rivières
39 27 logements

PORTES DE LA MÉTROPOLE

ACHÈRES (78)
40 Zac de la Petite Arche

BEZONS (95)
41 Zac des Bords de Seine

CLICHY-LA-GARENNE (92)
42 Mandat d'étude pour l'élaboration d'un projet urbain secteur nord-est avenue de la Liberté

MONTMORENCY (95)
43 Lycée Jean-Jacques Rousseau

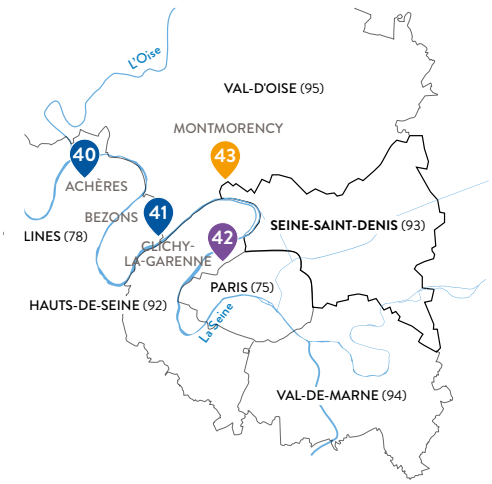

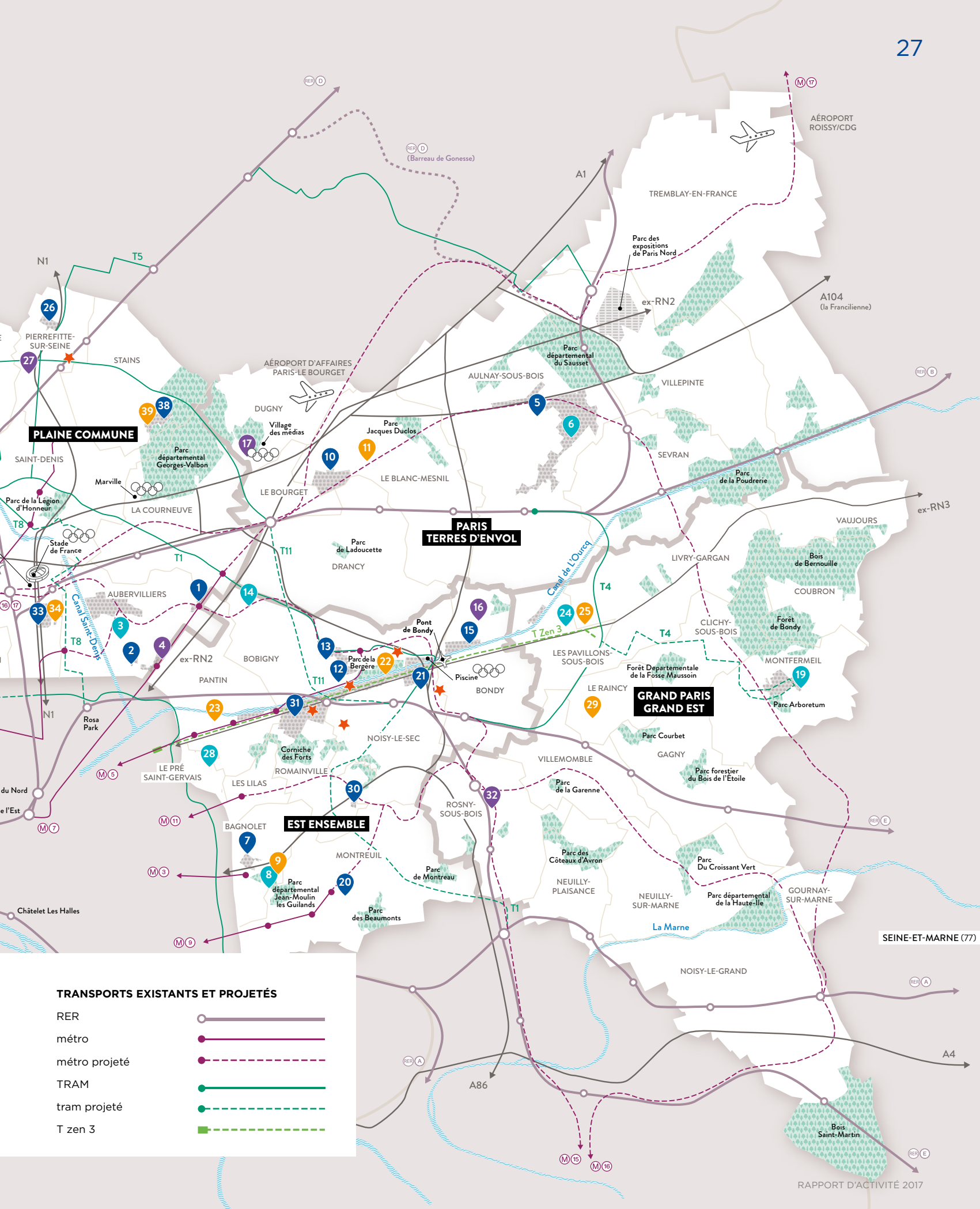

TRANSPORTS EXISTANTS ET PROJETÉS

- RER
- métro
- métro projeté
- TRAM
- tram projeté
- T zen 3

28

TERRITOIRE
Est Ensemble

A CHANTIER DU SECTEUR ENGELHARD,
ZAC DU QUARTIER DURABLE
DE LA PLAINE DE L'OURQ, NOISY-LE-SEC
© FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

SÉQUANO AMÉNAGEMENT

Gérard Cosme

Président d'Est Ensemble

Le territoire de la Plaine de l'Ourcq d'Est Ensemble s'inscrit dans une dynamique métropolitaine de projets de revalorisation du secteur du canal de l'Ourcq et de l'ex RN-3.

La Plaine de l'Ourcq est appréhendée comme un territoire global aussi bien en termes de programmation, d'espaces publics, d'innovation que de méthodologie de travail. Elle offre un potentiel de mutation exceptionnel pour dessiner une ville durable, conciliant urbain, humain, nature et patrimoine au sein de chaque projet avec une cohérence territoriale. La Plaine de l'Ourcq est labellisée écocité et fait l'objet d'un Contrat d'intérêt national depuis 2016.

Séquano Aménagement est concessionnaire des quatre zones d'aménagement concerté de l'Horloge à Romainville, Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny, Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec et les Rives de l'Ourcq à Bondy, formant la Plaine de l'Ourcq avec la Zac du port à Pantin aménagée par la Semip.

Séquano Aménagement participe à la réflexion pour construire l'avenir de ce territoire.

Sa connaissance, sa compréhension, son histoire avec le territoire sont d'indéniables atouts.

Nous partageons, je crois, une même ambition en matière de cadre de vie, d'innovation et de qualité architecturale.

Est Ensemble

LA PLAINE DE L'OURCQ

RÉINVENTE LA VILLE DANS LA MÉTROPOLE, 200 HA À AMÉNAGER LE LONG DU CANAL DE L'OURCQ

PROGRAMME À L'HORIZON 2030

335 400 m² de surface plancher avec :

- Près de 6 000 logements,
- 450 000 m² de bureaux et d'activités,
- 68 000 m² de commerces,
- Des équipements de proximité : crèches, écoles, centres de loisirs,
- Des équipements métropolitains : équipements culturels et sportifs,
- Des espaces publics pensés pour un cadre de vie unique, avec notamment le réaménagement des berges et des voiries,
- 3 nouvelles passerelles piétonnes sur le canal de l'Ourcq,
- 1 port requalifié et 1 port ex nihilo.

- 2 gares du Grand Paris Express (ligne 15) en 2025,
- Le réaménagement de l'ex-RN3 et l'arrivée du TZEN 3 à l'horizon 2021.

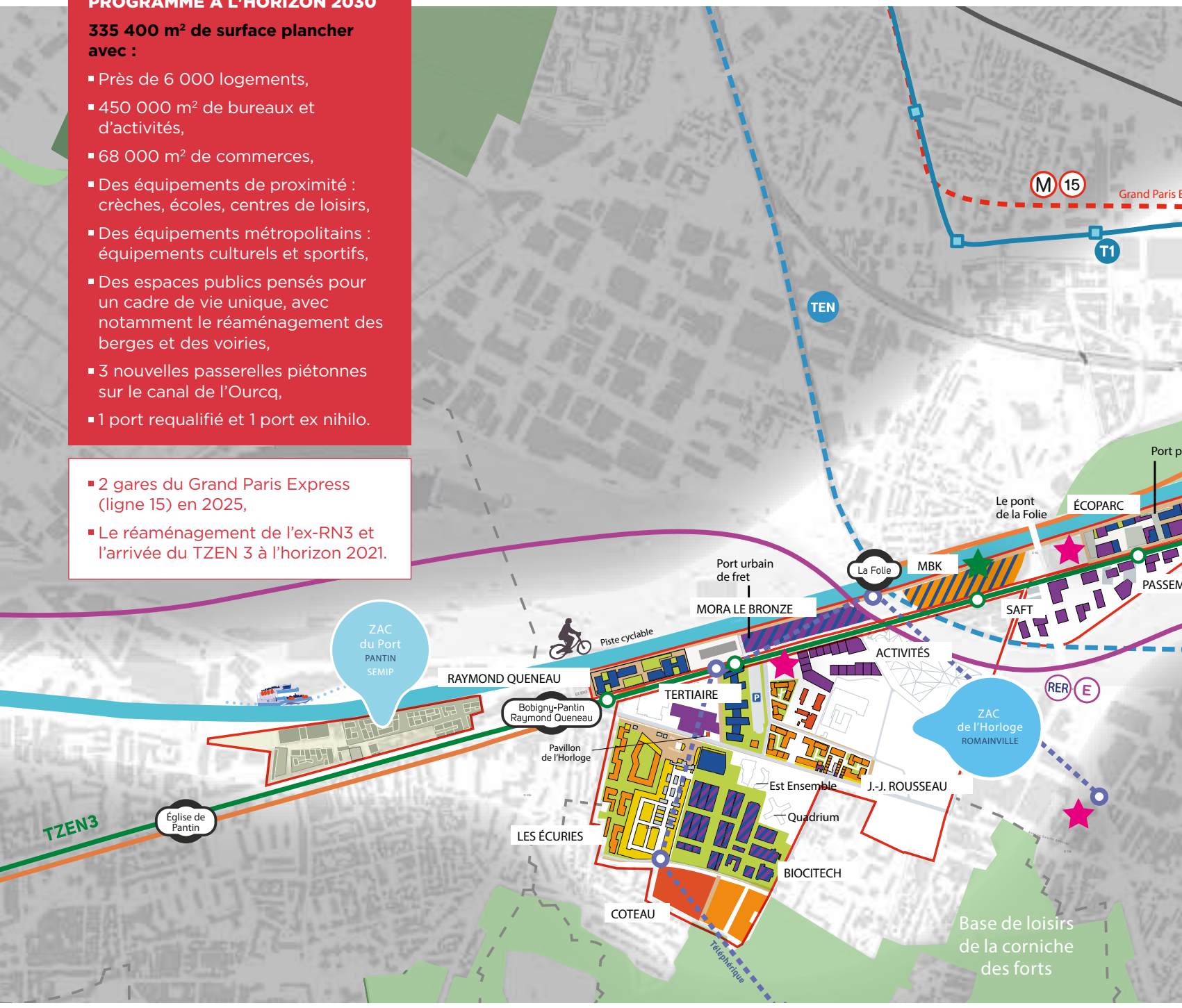

La Plaine de l'Ourcq

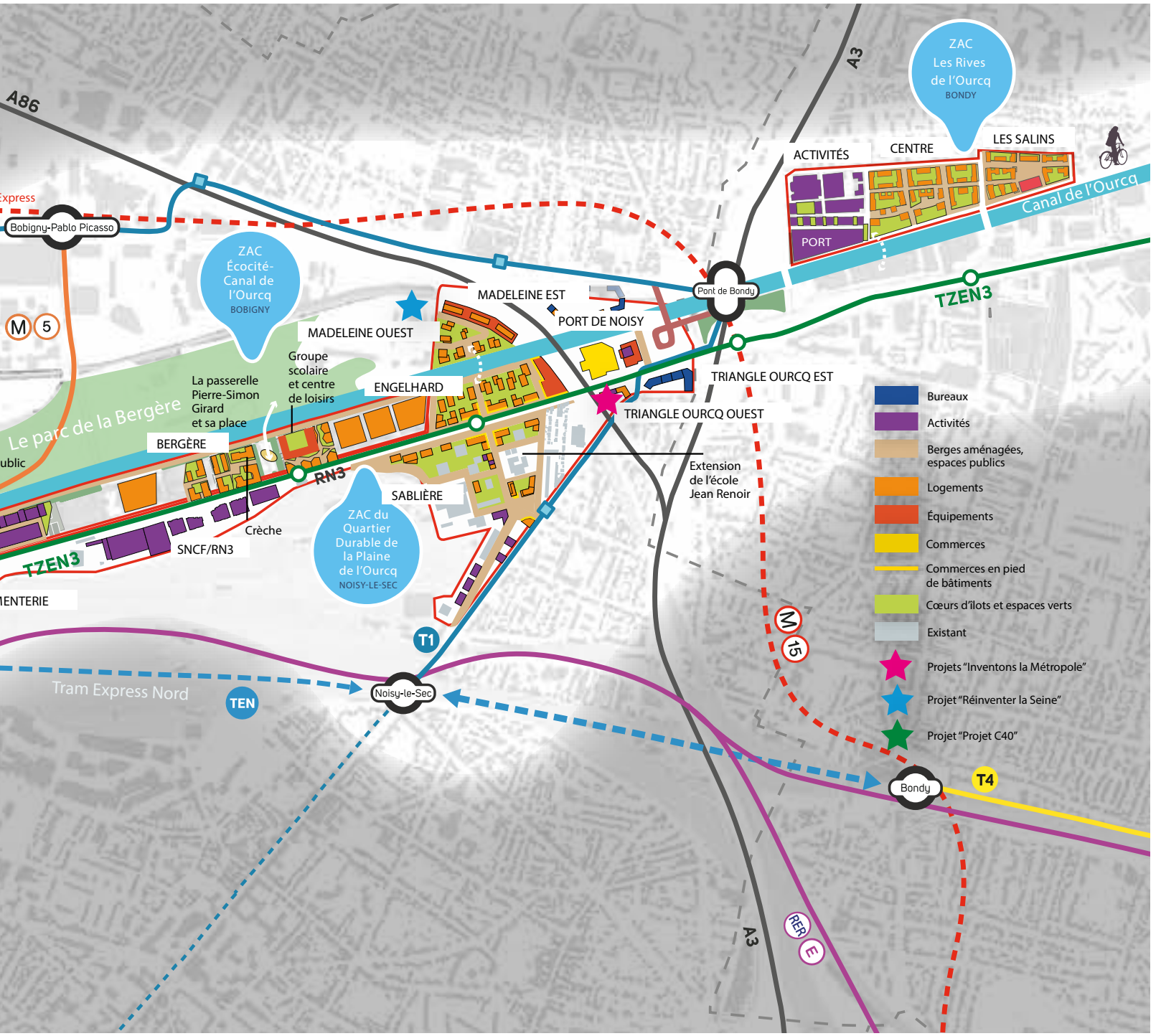

BOBIGNY

12 ZAC ÉCOCITÉ-CANAL DE L'OURCQ

Le projet consiste à établir de véritables pôles de développement pour renforcer le tissu économique local et favoriser une offre nouvelle.

Il représente un enjeu majeur d'ouverture sur le canal, de désenclavement du centre-ville et encourage le développement économique, la mixité urbaine et sociale de l'habitat, ainsi que les innovations en matière de gestion des eaux pluviales et de l'énergie.

△ « NOUVEAUX CYCLES » LAURÉAT D'INVENTONS LA MÉTROPOLE SUR L'ÎLOT ECOPARC OUEST, GROUPE PICHET © ADVENTO

REPÈRES

Concédant : EPT Est Ensemble

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2007-2025

Superficie : 20 ha

Budget de l'opération : 123 M€

Intervenants : Architecte-urbaniste : agence Nicolas Michelin & associés / **Maîtrise d'œuvre des espaces publics :** Inuits, OTCI et 8'18 / **AMO développement durable :** inddigo

LUMINEM : 18 000 M² DE BUREAUX, AGENCE LECLERCQ, BNPPI ET GA SMART BUILDING. © FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

PROGRAMME

305 000 m² dont :

- 100 000 m² soit 1 380 logements ;
- 140 000 m² de bureaux ;
- 50 000 m² de locaux d'activités artisanales, industrielles et commerciales ;
- 7 000 m² de commerces de proximité en pied d'immeubles ;
- 8 000 m² d'équipements publics.

BILAN 2017

- Réaménagement des berges le long des immeubles de bureaux Luminem et Irrigo (îlots C1 et C2).
- Livraison de l'immeuble Luminem à la Mutuelle Sociale Agricole en août 2017.
- Signature de l'acte de vente de J1 de 192 logements, dont 134 en accession à la propriété et 58 sociaux, 900 m² de commerces, 1 groupe scolaire de 14 classes et un centre de loisirs.
- Démolition de pavillons et entrepôts sur les îlots C2 et J1.
- Appel à projet "Inventons la métropole" : désignation du lauréat de l'îlot Écoparc ouest, Groupe Pichet avec le projet « Nouveaux cycles ».

PERSPECTIVES 2018

- Démolition de pavillons et entrepôts sur les îlots I2b et secteur Écoparc.
- Signature de l'acte de vente de l'immeuble de bureaux Irrigo (C2) de 14 000 m².
- Cession de l'îlot I2B pour 167 logements dont 118 en accession et 49 logements sociaux, une crèche privée (60 berceaux) et 418 m² de commerces en rez-de-chaussée.
- Cession de l'Ecoparc.

DÉJÀ LIVRÉ

- Passerelle Pierre-Simon Girard et sa place attenante
- Immeuble de bureaux Le Luminen

BONDY

15 ZAC LES RIVES DE L'OURCQ

Δ UE SUR LES NOUVEAUX LOGEMENTS DEPUIS LA RIVE OPPOSÉE DU CANAL DE L'OURCQ © BURO

Situé entre le centre-ville et les quartiers nord de Bondy, le projet permettra de recréer une cohésion urbaine et sociale en diminuant l'effet de rupture créé par le canal : réaménagement du port urbain ; création d'espaces pouvant accueillir des activités de loisirs sur les berges du canal ; reconquête de la nature en ville.

Le nouveau quartier, à dominante habitat, sera également mieux desservi grâce à l'avancée des projets de transports en commun : requalification et transformation de l'ex-RN3 en boulevard urbain intégrant un BHNS (TZen3) ; consolidation, dans le cadre du Grand Paris Express, des projets de transports autour de la gare du Pont de Bondy (L15 du Grand Paris Express).

BILAN 2017

- Dépôt des PC pour la requalification du port urbain.
- Îlots C6 et C7a : désignation du groupement Pichet / Gaëtan Le Penhuel et Associés et Philippon Kalt, signature d'une promesse de vente et dépôt du PC pour 149 logements – dont 110 en accession à la propriété et 39 sociaux – et 1 000 m² de commerces en rez-de-chaussée.
- Îlots C8 et C11a : désignation des groupements Cogedim/Brenac & Gonzalez- Badia Berger et Bouygues Immobilier/ Ameller et Dubois pour 210 logements – dont 170 en accession à la propriété et 40 sociaux – et 700 m² de commerces et d'activités.

PERSPECTIVES 2018

- Démarrage des travaux de l'îlot S1 : 180 logements, dont 122 logements en accession à la propriété et 59 logements sociaux, 780 m² de commerces.
- Démarrage de la requalification du port.
- Lancement des travaux des îlots C6, C7a, C8 et C11.
- Lancement de la consultation promoteur/architecte pour l'îlot C10.

REPÈRES

Concédant : EPT Est Ensemble

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2014-2029

Superficie : 11,4 Ha

Budget de l'opération : 59,71 M€

Intervenants : Mandataire groupement : Antéa / **Urbanisme et programmiste :** Buro / **BET VRD :** Techni'cite / **Amo développement durable :** S'pace Environnement

PROGRAMME

Environ 97 400 m² SDP comprenant :

- 80 400 m² soit 1 300 logements ;
- Un parc PME-PMI de 15 000 m² ;
- 2 000 m² de commerces ;
- Un équipement public la "Halle des Salins" de 1 500 m² au sol ;
- Un port requalifié de 1 ha.

Δ LOT C8A 76 LOGEMENTS, BRENAC & GONZALEZ ET ASSOCIÉS, COGEDIM

NOISY-LE-SEC

21 ZAC DU QUARTIER DURABLE DE LA PLAINE DE L'OURCQ

Cette opération de 28 ha environ représente un enjeu important pour le devenir de Noisy-le-Sec : son ouverture sur le canal, le désenclavement de la cité de la Sablière et la reconquête urbaine d'une partie importante de son territoire, en lien avec le centre-ville, avec la création de plus de 1 000 logements.

△ ÎLOT TRIANGLE OURCQ OUEST, PROJET DE L'APPEL À PROJET INVENTONS LA MÉTROPOLE, LINKCITY

REPÈRES

Concédant : EPT Est Ensemble

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2014-2029

Superficie : 27,9 ha

Budget de l'opération : 92 M€

Intervenants : Architecte-urbaniste-coordonnateur : Atelier Myriam Szwarc / **Paysagiste :** In situ / **BET VRD :** Verdi

BILAN 2017

- Signature de l'acte de vente du terrain Engelhard.
- Première phase d'acquisition auprès de la SNCF.
- Démarrage des travaux de l'école Jean-Renoir (maître d'ouvrage : Ville de Noisy-le-Sec).
- Poursuite des travaux d'espaces publics dans le secteur Sablière.
- Démarrage des travaux sur le secteur Engelhard.
- Désignation du groupement Razel-Bec/Dietmar Feichtinger, lauréat pour la consultation de la passerelle Engelhard.
- Appel à projet "Inventons la métropole" : désignation du promoteur Linkcity lauréat pour le secteur Triangle Ourcq Ouest.

PERSPECTIVES 2018

- Phase d'acquisition auprès d'ICF La Sablière.
- Signature d'une promesse de vente avec Linkcity pour le secteur Triangle Ourcq Ouest.
- Signature d'un protocole avec Ville de Paris.

PROGRAMME

Environ 234 000 m² SDP comprenant :

- 90 000 m² soit environ 1380 logements dans un objectif de mixité sociale avec des logements en locatif social et en accession à la propriété ;
- 18 000 m² de logements spécifiques ;
- 31 000 m² de bureaux et activités tertiaires ;
- 75 000 m² d'activités économiques, services, commerces et pôle loisirs et sports ;
- 3 200 m² d'équipement hôtelier ;
- 17 000 m² de stationnement en superstructure ;
- La création d'une passerelle piétonne au-dessus du canal de l'Ourcq, l'aménagement des berges de l'Ourcq et la création de nouveaux espaces publics ;
- L'extension de l'école Jean Renoir en groupe scolaire sous maîtrise d'ouvrage Ville de Noisy-le-Sec.

« La Zac du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq va accueillir un nouveau quartier. Entre renouveau et héritage, l'exposition Précieux Métallos permet de faire le lien entre le passé industriel du site, sa mutation urbaine en cours et son avenir : de beaux portraits et un travail de mémoire issus des compétences et ressources locales. »

Anne Marie Winkopp
Présidente de Noisy-le-Sec Histoire

◁ SECTEUR ENGELHARD, 624 LOGEMENTS dont une résidence intergénérationnelle, des commerces et activités en rez-de-chaussée et un parking silo de plus de 600 places, Valero Gadan Architectes/Petitdidier-Prioux Architectes/ MFR Architectes/ Myriam Agopyan/ RMDM Architectes/ Michel Guthman/Myriam Szwarc, Linkcity/BNPPI/Vinci Immobilier.

ROMAINVILLE

31 ZAC DE L'HORLOGE

Situé à proximité de deux axes majeurs de la région parisienne, l'ex-RN3 et le canal de l'Ourcq, et en bordure de l'Île de loisirs de la Corniche des Forts, le projet vise à requalifier un territoire fortement marqué par son passé industriel. Un nouveau quartier de ville se dessinera grâce à un programme mixte alliant logements, commerces, bureaux, et la création de nouveaux espaces publics pour un cadre de vie toujours plus agréable.

BILAN 2017

- Cession de 20 000 m² de commerces et 3 200 m² d'hôtel (îlot A4) et de 2 300 m² d'activités (îlot B2).
- Dépôt du PC pour 51 000 m² de bureaux et 97 logements associés (îlot B1).
- Poursuite des travaux des îlots A1 et A4.
- Désignation du lauréat de l'appel à projet Inventons la Métropole pour l'îlot C2 : groupe Alsei.
- Signature de la promesse de vente pour les îlots C3, D1, D2 et D3, avec les promoteurs Cogedim et Fiminco.

PERSPECTIVES 2018

- Cession de 10 000 m² d'activités sous forme de parc artisanal (îlot C1).
- Signature de la promesse de vente de l'îlot A6 (Fiminco).
- Cession du lot C3.
- Lancement des travaux de la place de l'Horloge.

PROGRAMME

- 73 000 m² de logements, soit plus de 1000 logements.
- 120 000 m² de bureaux.
- 40 000 m² d'activités.
- 40 000 m² d'extension pour Biocitech.
- 29 000 m² de commerces afin de développer un pôle attractif autour d'un patrimoine identitaire, les anciennes écuries, entre la base de loisirs et l'ex-RN3/canal.
- Un équipement d'échelle régionale.
- Un pôle culturel de 9 000 m².
- Des espaces publics créés ou requalifiés (leur traitement qualitatif sera le principal élément de revalorisation du quartier. La création de la "place de l'Horloge", qui valorisera le patrimoine local, sera un élément-clé du renouvellement du quartier).

Δ ÎLOT B1, 51 000 M² DE BUREAUX ET 97 LOGEMENTS, LAURENT BOUDRILLET, ARCHI5 PROD, SEMIIC

∇ ÎLOT C2, PROJET LAB 21, LAURÉAT D'INVENTONS LA MÉTROPOLE, AGENCE FRANC ARCHITECTE, ALSEI

REPÈRES

Concédant : EPT Est Ensemble

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2008-2022

Superficie : 51 ha

Budget de l'opération : 105 M€

intervenants : Architecture-Urbanisme et Paysage : Reichen et Robert & Associés / Atelier Villes & Paysages / **AMO Développement Durable :** S'Pace Environnement / **BET VRD :** Techni'cité / **Éclairagiste :** Les Eclaireurs

ÎLOT A1, 117 LOGEMENTS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ / REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS, BNPPI ET COGEDIM © FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

DÉJÀ LIVRÉ

Pavillon de l'Horloge et les espaces publics limitrophes

BAGNOLET

8 AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA NOUE

Le parc de La Noue était une copropriété complexe de plus de 2 000 lots rencontrant d'importantes difficultés de gestion (le syndicat principal endetté à hauteur d'1,6 million d'euros est sous administration judiciaire depuis 2005) et nécessitant une réflexion stratégique et urbaine.

Les acteurs du projet repèrent rapidement le potentiel du site. L'ensemble immobilier est construit sur une dalle de 3 ha à 115 mètres NGF* donnant une vue imprenable sur Paris. À quelques minutes, se trouve le centre d'affaires de la porte de Bagnolet (100 000 m² de bureaux, 2 200 chambres d'hôtel, un centre commercial), auprès d'un nœud autoroutier important (A3, boulevard périphérique, métro Gallieni à 5 mn à pied, aéroports à 20 mn). Le parc départemental Jean Moulin-Les Guilands (26 hectares) apporte également une valeur ajoutée au site.

Δ VUE DU QUARTIER AVEC AU CŒUR, LE CENTRE GUY TOFFOLETTI, PROCHAINEMENT RESTRUCTURÉ
© SÉQUANO AMÉNAGEMENT

BILAN 2017

- Livraison du centre Guy Toffoletti provisoire.
- Reprise des études pour la requalification de la dalle.

PERSPECTIVES 2018

- Lancement des travaux de requalification de la dalle Lancement des travaux du centre Guy Toffoletti définitf et de la crèche.

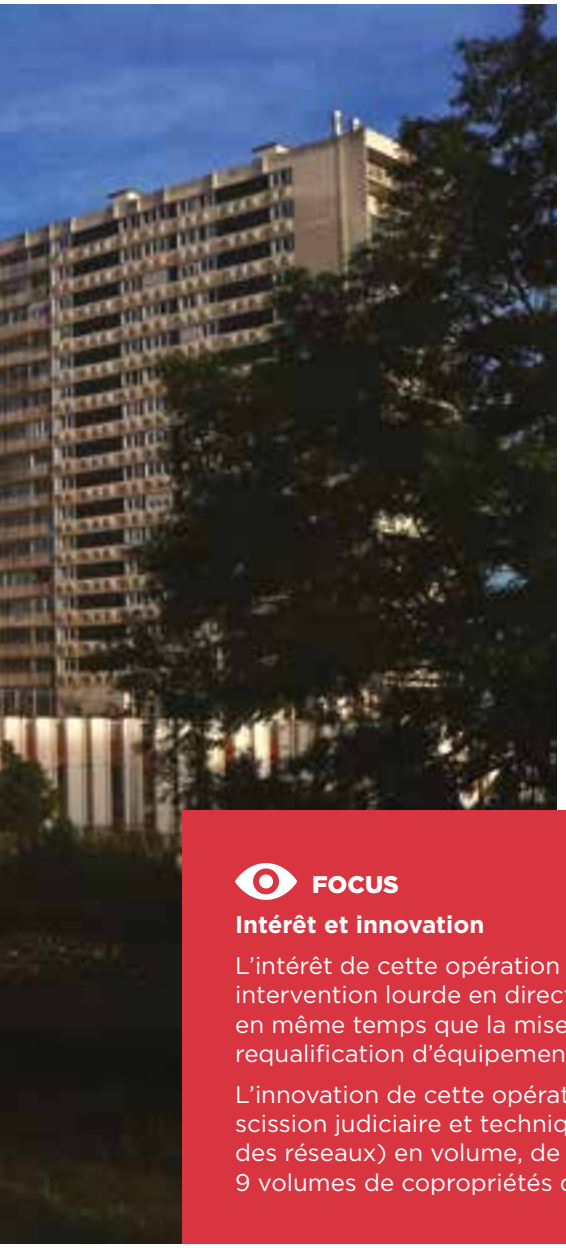

PROGRAMME

- Mission d'accompagnement des Plans de Sauvegarde des copropriétés.
- Scission technique et judiciaire du syndicat principal.
- Démolition du bâtiment 6 (bureaux désaffecté imbriqué aux bâtiments d'habitation).
- Ingénierie judiciaire et technique réalisée permettant la création de 9 volumes de copropriétés indépendants au lieu d'1 seule entité.
- Projet de requalification du Centre Guy Toffoletti et sa relocalisation provisoire.
- Projet de requalification de la dalle.
- Création d'un équipement de petite enfance.

FOCUS

Intérêt et innovation

L'intérêt de cette opération réside en l'association d'une intervention lourde en direction de copropriétés privées dégradées en même temps que la mise en œuvre d'une opération urbaine de requalification d'équipements publics et d'aménagement.

L'innovation de cette opération consiste à mettre en œuvre la scission judiciaire et technique (séparation et mise aux normes des réseaux) en volume, de cette copropriété unique à l'origine en 9 volumes de copropriétés distincts.

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Est Ensemble au 1er Janvier 2018

Nature de l'opération : Convention publique d'aménagement

Durée de la convention : jusqu'au 31 décembre 2020

Budget de l'opération : 52 M€

Superficie : 3 ha

Intervenants : Urbaniste coordonnateur : Dietmar Fieschtinger / **Architecte (de la dalle) :** Michel Spitz / **Paysagiste :** Vincent Pruvot / **BET VRD :** OTE ingénierie

BAGNOLET

7 ZAC BENOÎT HURE

Ce projet a pour objectif de renforcer l'animation du centre-ville grâce au développement du commerce, la construction d'équipements publics, l'établissement d'une liaison entre le centre commercial Bel Est et le centre ancien, la réhabilitation des espaces publics, le maintien de l'échelle du quartier et la préservation du caractère de "village". L'objectif est de recréer un centre-ville agréable, très accessible aux habitants.

DÉJÀ LIVRÉ

- 130 logements en accession à la propriété, locatifs et sociaux
- Une médiathèque
- Une école maternelle
- La place Salvador Allende

Δ 187 LOGEMENTS EN ACCESSION À PROPRIÉTÉ ET SOCIAUX, D'UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE DE 183 LOGEMENTS, D'UN HÔTEL 3 ÉTOILES ET 5000 M² DE COMMERCES ET UN PARKING, REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS, VINCI IMMOBILIER

PROGRAMME

- 20 000 m² de logements en accession, locatifs et sociaux.
- 7 000 m² de résidences d'affaires et étudiants.
- 5 000 m² de commerces.
- Une médiathèque.
- Une école maternelle

BILAN 2017

- Livraison de la place Salvador Allende.
- Lancement des travaux du programme mixte de Vinci Immobilier de 187 logements en accession à la propriété et sociaux, d'une résidence étudiante de 183 logements, d'un hôtel 3 étoiles et 5000 m² de commerces et un parking.

PERSPECTIVES 2018

- Poursuite des travaux des espaces publics.
- Poursuite des travaux du programme mixte de Vinci Immobilier.

REPÈRES

Concédant : EPT Est Ensemble

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 1989-2020

Superficie : 2,5 ha

Budget de l'opération : 26 M€

Intervenants : Architectes : Brenac et Gonzalez, Reichen et Robert & Associés / **Paysagiste :** HYL / **Bureau d'études :** Berim

SÉQUANO AMÉNAGEMENT

BOBIGNY

13 ZAC DE L'HÔTEL DE VILLE

Le projet urbain prévoit la construction de nouveaux logements et de bâtiments à usage d'équipement, un renforcement de la trame viaire et des cheminements piétons. La Zac de l'Hôtel de Ville vient compléter la démarche menée au titre de la politique de la ville sur le quartier Karl Marx. Les deux opérations sont menées conjointement dans la mesure où une partie des constructions de la Zac de l'Hôtel de Ville permet les relogements préalables aux opérations de démolition du quartier Karl Marx.

BILAN 2017

- Poursuite du travail sur le PC de l'îlot I.

PERSPECTIVES 2018

- Cession de l'îlot I : EHPAD Sainte Marthe et crèche privée de 60 berceaux.
- Clôture de l'opération.

DÉJÀ LIVRÉ

- 617 logements en accession à la propriété
- 211 logements sociaux
- L'immeuble de bureaux le Périclès
- 3 041 m² de commerces
- Le groupe scolaire G. Valbon
- L'école maternelle Anne Franck et la salle Pablo Neruda rénovées
- Une aire de jeux pour le quartier Allende
- Ensemble du programme des espaces publics de la ZAC dont les rues J. Anquetil (2011), B. Birsinger et M. Makeba (2012) et le parvis de l'Hôtel de Ville (2014)

PROGRAMME

81 500 m² répartis en :

- 55 000 m², soit 800 logements environ ;
- 14 500 m² d'activités tertiaires ;
- 5 000 m² de locaux d'activités en pied d'immeubles ;
- 4 700 m² de commerces en pied d'immeubles ;
- 6 800 m² d'équipements publics créés.

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Est Ensemble au 1er janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2004-2018

Superficie : 16 ha

Budget de l'opération : 46 M€

Intervenants : Architecte-Urbaniste : Agence Daquin-Ferrière / **Maîtrise d'œuvre urbaine Architecture et Paysage :** SAU Eleb-Harle (architecture et urbanisme), Hélène Saudecerre (paysagiste) / **Bureau d'études :** SOMIVAL et Berim

▽ RECONSTRUCTION DE L'EHPAD SAINTE MARTHE (104 LITS) ET CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE PRIVÉE (60 BERCEAUX), AIA ASSOCIÉS, UNION SOINS ET SERVICES ÎLE-DE-FRANCE USSIF.

BOBIGNY

14 PRU GRAND QUADRILATÈRE

Le projet du Grand Quadrilatère consiste en une recomposition viaire d'ensemble, associée à des opérations de renouvellement urbain des cités de l'Étoile (Emmaüs Habitat) et Grémillon (OPH de Bobigny) et des opérations de rénovation ou de construction d'équipements publics de quartier.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Ville de Bobigny

Nature de l'opération : AMO pour la conduite des projets de rénovation urbaine

Fin de la mission : 2018

BILAN 2017

- Lancement des travaux pour la relocalisation provisoire de la mairie annexe.
- Lancement des études de MOE pour la phase 2 des espaces publics.
- Travaux de réhabilitation de la tour 25 (Emmaüs Habitat).

PERSPECTIVES 2018

- Relocalisation provisoire de la mairie annexe.
- Lancement des travaux de réhabilitation des bâtiments C et D (Emmaüs Habitat).

NOUVELLE OPÉRATION

BONDY

16 ÉTUDE NPNRU

OBJECTIFS

- Assurer une meilleure intégration des différents secteurs au reste de la ville tout en prenant en compte les attentes éventuellement formulées par les habitants lors de l'enquête.
- Améliorer le cadre de vie et la qualité d'usage des résidences en intégrant une dimension environnementale.
- Construire un projet dans lequel les habitants se retrouvent et qui réponde à leurs préoccupations.
- Créer des conditions favorables à l'implantation et au développement d'activités économiques et commerciales.
- Favoriser une mutabilité urbaine par une réorganisation du foncier et une clarification des responsabilités de gestion.
- Évaluer la mutabilité du foncier et être vigilant à la nécessité de réfléchir à des opérations de renouvellement urbain soutenables (recherche d'équilibres financiers).
- Renforcer l'attractivité du patrimoine des bailleurs.
- Préserver le patrimoine végétal existant.
- Développer l'animation et la vie sociale.
- Renforcer le sentiment de tranquillité.

REPÈRES

Concédant : Ville de Bondy

Nature de l'opération : Étude urbaine NPNRU

Durée de l'étude : 12 mois

Montant : 148 250 euros ht

Groupement : Urban Act Architecture (mandataire), Espacité, Séquano Aménagement, Setu

BILAN 2017

- Démarrage de l'étude avec le lancement du diagnostic urbain.

PERSPECTIVES 2018

- Finalisation du diagnostic urbain.
- Définition des grandes orientations urbaines.
- Proposition de scénarii d'aménagement.
- Aboutissement à la maquette financière du projet NPNRU.
- Achèvement de l'étude.

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

28 CENTRE-VILLE

La ville du Pré Saint-Gervais, située aux portes de Paris est caractérisée par un tissu urbain dense.

De par sa position géographique, elle est confrontée à la présence persistante d'un parc de logements privés dégradés. En réponse à ce constat, la ville du Pré Saint-Gervais a souhaité s'engager dans un programme d'éradication de cet habitat indigne, à travers différentes procédures urbaines (OPAH, RHI...) et une candidature au PNRQAD.

Trois sites prioritaires (Danton, Franklin et Belvédère) ont été retenus par la Ville et font l'objet d'une opération de démolition / construction, dans le cadre d'une concession d'aménagement, avec l'appui financier du Département et de l'ANAH. La signature de la concession est intervenue le 2 octobre 2013.

17 LOGEMENTS SOCIAUX + COMMERCE : I3F, FRANCK SALAMA

PROGRAMME

- Acquisition et démolition de 50 logements (dont 42 insalubres irrémédiables).
- Construction de 34 logements neufs (et 2 commerces), dont 63 logements sociaux.
- Aménagement d'un espace vert de proximité de 1040 m² et requalification des rues Danton, Brossolette et de la Place Jean Jaurès.

OBJECTIFS

- Éradication de l'habitat indigne dans le cadre d'opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).
- Relogement des occupants.
- Aménagement des espaces publics.

REPÈRES

Concédant : EPT Est Ensemble

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2013-2019

Superficie : 9 000 m²

Montant : 4,9 M€

Intervenants : Architecte : Franck Salama (Danton), Couchouron (Franklin) / **Paysagiste :** Atelier Jours (square Danton) / **BET VRD :** Cube2 (Danton)

BILAN 2017

- Maîtrise foncière Belvédère.
- Préparation de la cession du lot Franklin.

PERSPECTIVES 2018

- Cession de l'îlot Franklin (Seine-Saint-Denis Habitat).
- Lancement des travaux de l'îlot Danton.
- Signature de la promesse de vente du lot Belvédère (I3F).
- Livraison de l'îlot Danton.

MONTREUIL

20 ZAC CŒUR DE VILLE

ÎLOT F : 31 LOGEMENTS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ UN COMMERCE EN REZ-DE-CHAUSSÉE, FRÉDÉRIC LEBARD, PHILIA

Afin de créer une meilleure cohésion urbaine et sociale, ce projet vise plusieurs objectifs :

- Créer une continuité naturelle des espaces publics avec le reste du centre-ville pour mieux relier les quartiers entre eux, en particulier les deux pôles marchands de la Croix de Chavaux et de la Mairie de Montreuil ;
- Faciliter la mobilité des personnes par l'organisation des transports collectifs et des circulations douces dans le cadre du plan de déplacement urbain ;
- Donner de la qualité et des dimensions suffisantes aux espaces publics ;
- Construire un nouveau théâtre ;
- Développer le centre-ville par des implantations de commerces, de petits logements, de bureaux ;
- Valoriser les logements sociaux existants en améliorant les liaisons et les accès aux équipements ;
- Réhabiliter le parc de stationnement pour qu'il réponde aux besoins de stationnement en centre-ville.

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Est Ensemble au 1er janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2002-2018

Superficie : 6,5 Ha

Budget de l'opération : 58 M€

Intervenants : Architectes de la Zac : Atelier Emmanuelle et Laurent Beaudouin Architecture / **Architectes des Bâtiments :** Alvaro Siza-Dietmar, Feichtinger, Toa Architectes, Hubert et Roy, Atelier Nord Sud / **Bureau D'études :** Berim-Cfi / **Paysagiste :** Agence Hilaire, BET Ese

BILAN 2017

- Remise des équipements publics à la ville de Montreuil.
- Cession du terrain à Philia Promotion et lancement du chantier bâtiment F.

PERSPECTIVES 2018

- Poursuite du chantier bâtiment F.

PROGRAMME

Une nouvelle rue commerçante comprenant :

- Une résidence étudiants de 14 300 m² : 147 logements sociaux ;
- 120 logements en accession à la propriété ;
- Réhabilitation de deux tours de bureaux :
  - Franklin : 47 000 m² ;
  - Tour Altaïs (rond-point 93) : 39 000 m² (livraison 2017) ;
- Un ensemble commercial sur 11 000m² avec 40 boutiques.

Les équipements :

- Le théâtre national de Montreuil (400 places, 3 000 m² environ) ;
- Restructuration et réhabilitation du parking public (environ 500 places) ;
- Réaménagement de la gare routière en pôle d'échange ;
- Une crèche de 60 berceaux et un relais petite enfance de 1 100 m² ;
- Nouveau cinéma, le Méliès, 6 salles offrant 1 120 places, soit 3 000 m² environ.

Les espaces publics :

- Création de 3 places dans la rue commerçante des Lumières, rénovation des voiries encadrant l'opération ;
- Les espaces extérieurs de la cité de l'Espoir y compris le réaménagement de la place du 19 mars 1962.

DÉJÀ LIVRÉ

- 267 logements en accession et étudiants
- 58 000 m² de bureaux et de commerces
- 1 parking public de 500 places
- Des équipements publics : 1 crèche, 1 théâtre national, 1 cinéma
- Des espaces publics : 4 places, les espaces extérieurs de la cité de l'Espoir et les voiries encadrant l'opération

ROMAINVILLE

30 ZAC JEAN LEMOINE

Extension d'une première opération de logements en accession et d'activités réalisée sur la rive nord de l'autoroute, ce projet consiste à aménager l'espace public créé par la couverture de l'A3 (réalisée par l'État) et à construire sur ses abords un programme immobilier de logements.

Les objectifs de cette opération visent à tirer parti de cette couverture pour tisser des liens : rétablir les liaisons entre les quartiers nord et sud, renforcer le principe de mixité sociale, assurer une couture urbaine entre quartiers et créer un espace public d'importance à usages multiples.

BILAN 2017

- Lancement des travaux d'espaces publics sur la couverture de la dalle et du parc.
- Livraison de l'îlot 2 : environ 90 logements et leurs abords.
- Signature de l'acte de vente de l'îlot 4.

PERSPECTIVES 2018

- Livraison du parc Simone Veil et des espaces publics.
- Clôture de l'opération.

DÉJÀ LIVRÉ

- 90 logements en accession à la propriété

PROGRAMME

- 15 000 m² de logements en accession à la propriété et sociaux.
- Aménagements paysagers et équipements ludiques.

ÎLOT 4 : 6 850 M² COMPRENANT : 102 LOGEMENTS DONT 48 SOCIAUX ET 54 EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, 130 M² À USAGE DE COMMERCE ET ENVIRON 130 M² D'ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF, ARCHITECTE ATELIER DU PONT, BOUYGUES IMMOBILIER.

Δ 10 000 M² D'ESPACES PUBLICS OUVERTS ET VÉGÉTALISÉS SUR LA DALLE DE L'AUTOROUTE A3, AGENCE YVES DESHAYES PAYSAGISTE, SÉQUANO AMÉNAGEMENT. © SÉQUANO AMÉNAGEMENT / SC

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Est Ensemble au 1er janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 1998-2018

Superficie : 4,6 Ha

Montant : 13 M€

Intervenants :
Architecte-Urbaniste : Agence Ducamp Bories Wurtz / **Maîtrise d'œuvre espaces publics :** Agence Yves Deshayes Paysagiste / Agence Ducamp Bories Wurtz / BET A.V.R.

44

TERRITOIRE
Plaine Commune

NOUVEAUX LOGEMENTS,
PRU VILETTE QUATRE CHEMINS, AUBERVILLIERS
© ANTHONY VOISIN

Patrick Braouezec

Président de Plaine Commune

Partenaire de longue date dans le développement du territoire, Séquano nous accompagne dans la mise en œuvre de nos politiques publiques de transformation de la ville et de dynamisme économique, mais également de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation des quartiers. Des projets prioritairement au bénéfice des habitants qui améliorent et modernisent leur cadre de vie, mais qui contribuent également à proposer une offre renouvelée et dynamique d'immeubles tertiaires et de locaux d'activités.

Séquano a ainsi su s'adapter aux particularités, à la richesse, et à la diversité de notre territoire, des opérations d'aménagement d'ampleur dans les secteurs industriels de la Plaine à la Montjoie (Saint-Denis), aux nouveaux quartiers d'habitat des Trois Rivières (Stains), en passant par la rénovation de centre-ville à Briais Pasteur (Pierrefitte-sur-Seine), ou de quartiers anciens à Villette / Quatre-chemins (Aubervilliers).

Une grande qualité d'écoute et de dialogue dans la conduite de ces projets ambitieux et complexes nous permet ainsi de construire, avec et pour les habitants, des quartiers intégrés dans leur environnement, adaptés aux nouveaux modes de vie et aux défis de la ville et de la métropole de demain.

Plaine commune

AUBERVILLIERS

1 ZAC ÉMILE DUBOIS

Véritable entrée de ville, ce quartier d'habitat social est situé au nord-est d'Aubervilliers, en limite communale avec celui des Courtillières de Pantin, dont il est séparé par la RN2.

La proximité immédiate de la station de métro Fort d'Aubervilliers (ligne 7) et de la gare routière située sur le terrain du parking d'intérêt général et sa situation de carrefour, en font un quartier au potentiel de développement important.

Une première phase d'aménagement (îlot 1) s'est achevée en 2009. L'îlot 2 reste à aménager et marque l'entrée de la commune.

BILAN 2017

- Signature d'une promesse de vente avec Interconstruction en juillet 2017 pour la réalisation de 47 logements en accession libre (îlots 1A, 1B et 1C) Immeuble en bois passif.
- Désignation de la maîtrise d'œuvre pour les îlots 1A, 1B et 1C.

PERSPECTIVES 2018

- Dépôt d'un PC sur les îlots 1A, 1B et 1C.
- Signature d'un acte de vente avec Interconstruction pour la réalisation de 47 logements.
- Démarrage des travaux d'une voie nouvelle pour la desserte des nouveaux logements.
- Démarrage des travaux de construction des logements.

Δ 57 LOGEMENTS SOCIAUX ET 581 M² DE COMMERCES EN REZ-DE-CHAUSSÉE, GAËTANT LE PENHUEL, OPH, AUBERVILLIERS © G. LARVOR

PROGRAMME

- **Îlot 1 (achevé) :** 66 logements en accession, 28 logements locatifs, une agence de La Poste, des locaux commerciaux et la livraison d'un EHPAD de 79 chambres (AMO Séquano Aménagement).
- **Îlot 2 :** 101 logements dont 57 logements sociaux avec 720 m² de locaux commerciaux. Démolition de 75 logements (53 dans la barre Gros-Perrin – démolition partielle – et 22 dans la tour du 38 Gros-Perrin).

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Plaine Commune au 1er janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 1987-2018

Superficie : 2,6 ha

Budget de l'opération : 7,5 M€

Intervenants : **Urbaniste :** O'zone Architectures pour l'îlot 2 / **Maîtrise d'œuvre des espaces publics :** O'zone architectures, CL Infra, Octa Paysage

DÉJÀ LIVRÉ

- 66 logements en accession
- 28 logements locatifs
- 57 logements sociaux
- Une agence de la poste
- Des locaux commerciaux
- Un EHPAD de 79 chambres (Amo Séquano Aménagement)

2 PRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

Depuis 2011, Séquano Aménagement est titulaire d'une convention de concession d'aménagement qui succédait à une convention publique d'aménagement de 2004.

Les principaux objectifs du PRU sont : mettre fin à l'habitat insalubre et indigne ; renouveler et diversifier l'offre de logements par des opérations de démolition/ reconstruction ou des opérations de réhabilitation ; développer une nouvelle attractivité du quartier en valorisant le commerce et l'activité ; améliorer le cadre urbain par une requalification des espaces publics.

Δ 31 LOGEMENTS, NZI ARCHITECTES I3F © ANTHONY VOISIN

BILAN 2017

Livraisons de 86 logements :

- 31 logements locatifs sociaux rue Auvry sous maîtrise d'ouvrage I3F.
- 55 logements en accession sous maîtrise d'ouvrage Logicap.

Mise en chantier et poursuite des opérations de construction de 116 logements :

- 76 logements locatifs sociaux (I3F) dans la Zac Auvry Barbusse.
- 40 logements locatifs (Foncière Logement) dans la Zac des Impasses.
- Obtention du PC pour 26 logements locatifs dans la Zac Auvry Barbusse (Foncière Logement).

Cession des droits à construire pour 81 logements :

- 2e phase de 26 logements locatifs sociaux (sur 57) rue Lécuyer (Logirep).
- 55 logements en accession à la propriété (Interconstruction).

PERSPECTIVES 2018

Livraison de 1 76 logements :

- 76 logements locatifs sociaux (I3F) dans la Zac Auvry-Barbusse.
- 40 logements locatifs (Foncière Logement) dans la Zac des Impasses.
- 55 logements en accession à la propriété (Interconstruction) dans la Zac des Impasses.

Cession des droits à construire et mise en chantier de 93 logements :

- 54 logements locatifs sociaux rue des Ecoles sous réserve de libération foncière effective (OPH Aubervilliers).
- 39 logements locatifs (Foncière Logements) dans la Zac Auvry-Barbusse.

Requalification et création d'espaces publics :

- Requalification de la rue Auvry.
- Aménagement des VRD et du terrain multisports (Zac des Impasses).
- Prolongation du traité de concession envisagée jusqu'en 2021.

REPÈRES

Concédant : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2011-2018

Superficie : 5 ha

Budget de l'opération : 62 M€

Intervenants : Architectes-Urbanistes : Zac Auvry-Barbusse : Toa Architectes /
Zac des Impasses : Atelier T /
Zac Lécuyer-Sud : Mg-Au

PROGRAMME

- Démolition de 250 logements.
- Construction de 513 logements et réhabilitation de 12 logements.
- 4 500 m² d'activités et commerces.
- Requalification et création d'espaces publics.

DÉJÀ LIVRÉ

207 logements livrés :

Zac Auvry-Barbusse

- 39 logements en accession à la propriété "EKO", Bouygues Immobilier
- 28 logements sociaux avec Immobilère 3F
- Réouverture de la rue Auvry (entre l'avenue Jean Jaurès et la rue des Postes)
- 30 logements sociaux, au 41/45 rue Jaurès, OPH Aubervilliers
- 31 logements sociaux rue Auvry, I3F

Zac lécuyer sud :

- 23 logements locatifs sociaux sous maîtrise d'ouvrage OPH d'Aubervilliers
- 35 logements locatifs sociaux sous maîtrise d'ouvrage Logirep
- 55 logements en accession, Logicap

AUBERVILLIERS

3 ZAC CENTRE MOUTIER (PNRQAD)

Le projet d'aménagement s'intègre au projet de requalification du centre-ville d'Aubervilliers et de lutte contre l'habitat dégradé (projet « Aubervilliers – les Vertus 2030 »).
La Zac Centre Moutier s'inscrit dans le périmètre du PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

OBJECTIFS

- Maîtrise foncière de 4 îlots prioritaires d'intervention qui seront traités dans le cadre d'une procédure de Zac, permettant la réalisation d'opérations de démolition-construction et la production d'une offre de logements diversifiée et des commerces.
- Redynamisation du centre-ville par des actions d'aménagement de l'espace public et notamment la création d'un circuit commerçant.
- Réalisation et coordination des études.
- Conduite des acquisitions (amiables ou par voie de DUP).
- Organisation des relogements en lien avec la MOUS-relogement.
- Mise en état des sols (démolitions et dépollutions).
- Réalisations VRD.
- Commercialisation de l'opération (cession des charges foncières).
- Formalisation des demandes de subventions (ANRU, CD).
- Actions de concertation auprès des habitants.

BILAN 2017

- Finalisation du programme d'aménagement de la rue du Moutier et du passage Alleg (Richez & Associés).
- Enquête publique conjointe DUP (1er trimestre).
- Poursuite des négociations foncières amiables.

PERSPECTIVES 2018

- Dossier de réalisation de la Zac (finalisation).
- Arrêté de DUP.
- Poursuite des négociations et acquisitions évictions.
- Poursuite des relogements.
- Promesses de vente OPH Aubervilliers (lots 2 et 3), et Logirep (lot 4).
- Cession I3F (36 rue Ferragus) et début des constructions (15 logements).
- Démolition du 33 rue Moutier.

PROGRAMME

- 83 logements démolis.
- 192 reconstruits dont : 62 logements sociaux, 30 en accession sociale, 100 en accession libre.
- Espaces publics (rue du Moutier et passage Henri Alleg).

REPÈRES

Concédant : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2012-2021

Montant de l'opération : 20,13 M€ (dont 4 M€ de financement ANRU, 1,2 M€ de financement du Département de la Seine-Saint-Denis et 2,1 M€ de la ville d'Aubervilliers)

NOUVELLE OPÉRATION

AUBERVILLIERS ET PANTIN

4 QUARTIER VILLETTE-QUATRE CHEMINS

Un enjeu commun entre les deux villes : intégrer le quartier à la dynamique territoriale métropolitaine.

OBJECTIFS

Améliorer le cadre de vie et requalifier les espaces publics :

- Supprimer les fractures urbaines ;
- Améliorer les circulations et les déplacements ;
- Renforcer le travail sur la tranquillité publique.

Poursuivre et conforter une dynamique de mixité sociale :

- Poursuivre la résorption de l'habitat indigne ;
- Offrir les conditions d'un parcours résidentiel aux habitants en diversifiant les types de logements produits ;
- Requalifier les grands ensembles existants.

Améliorer la mixité fonctionnelle du quartier et renforcer son attractivité :

- Redéployer et améliorer l'offre d'activités, de commerces, et d'artisanat d'art ;
- Renforcer le maillage en équipements ;
- Construire le projet dans un objectif de développement urbain soutenable et de participation des habitants.

BILAN 2017

- Diagnostic urbain.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Étude pré-opérationnelle d'aménagement en secteur ANRU

Notification : Décembre 2017

Intervenants : Anyoji-Beltrando (urbaniste architecte)

PERSPECTIVES 2018

- Finalisation du projet urbain.
- Évaluation de la faisabilité de la requalification et de la création des espaces publics envisagés.
- Aboutissement à la maquette financière du projet NPNRU et de la programmation.

ÉPINAY-SUR-SEINE

18 QUARTIER NPNRU « LA SOURCE LES PRESLES »

L'étude s'inscrit dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU de Plaine Commune. Des enjeux majeurs se présentent : la mobilité et l'accessibilité du quartier ; la mixité et la cohérence entre les différentes formes urbaines ; la diversification de l'offre de logements ; le renforcement des équipements publics ; l'efficacité énergétique et la transition écologique ; la co-construction du projet avec les habitants et les usagers.

MISSIONS

- Participation à l'élaboration du projet urbain, en lien avec l'équipe de conception.
- Définition du bilan prévisionnel de l'opération.
- Définition des conditions de faisabilité : montage opérationnel et financier, choix des procédures.

BILAN 2017

- Diagnostic urbain.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Étude pré-opérationnelle d'aménagement en secteur ANRU

Notification : Février 2017

Intervenants : BE Économie de la construction : Verdi Conseil

PERSPECTIVES 2018

- Finalisation du projet urbain.
- Évaluation de la faisabilité de la requalification et de la création des espaces publics envisagés.
- Aboutissement à la maquette financière du projet NPNRU et de la programmation.

◁ VUE DU QUARTIER, ICI LE GROUPE SCOLAIRE ROMAIN-ROLLAND INAUGURÉ EN 2013
© SÉQUANO AMÉNAGEMENT

PIERREFITTE-SUR-SEINE

26 ZAC BRIAIS PASTEUR

Cette Zac s'organise de part et d'autre de la rue de Paris et comprend l'îlot Briais et l'îlot Pasteur. L'opération doit permettre de développer un projet urbain et social pour redynamiser le centre-ville en parallèle à l'arrivée du tramway T5 depuis 2013.

Le nouveau traité de concession signé le 4 janvier 2016 reconduit Séquano Aménagement dans la poursuite de la reconquête de ce territoire en cœur de ville.

PROGRAMME

Îlot Briais :

- 103 logements dont 33 maisons individuelles ;
- Un espace vert public en coeur d'îlot de 88 logements dans le cadre de la démarche expérimentale d'habitat individuel contemporain initiée par Plaine Commune et le PUCA ;
- Locaux commerciaux en rez-de-chaussée à l'angle des rues Briais et de Paris.

Îlot Pasteur :

- 330 logements ;
- Une médiathèque (maîtrise d'ouvrage : Plaine Commune) ;
- Un espace public central.

DÉJÀ LIVRÉ

- 200 logements, 145 en accession à la propriété et 55 sociaux
- La médiathèque communautaire
- Partie Nord de l'allée de l'Europe et des aménagements extérieurs autour de la médiathèque

BILAN 2017

- Signature d'une promesse de vente avec Cogedim sur l'îlot P3 pour la construction de 66 logements en accession libre.
- Obtention du PC de l'îlot P3.

PERSPECTIVES 2018

- Cession du terrain à REI pour la construction de l'îlot P5.
- Cession du terrain à Cogedim pour la construction de l'îlot P3.
- Démarrage des travaux de requalification de l'impasse Villa Diderot aux abords de l'îlot P3.
- Lancement d'une consultation promoteurs sur les îlots P4, B6 et B7.

Δ 66 LOGEMENTS EN ACCESSION LIBRE, MFR ARCHITECTES, COGEDIM

REPÈRES

Concédant : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2016-2019

Superficie : 5 ha

Budget de l'opération : 16,3 M€

Intervenants : Urbaniste : O'zone Architectures / **MOE des espaces publics :** O'zone Architectures, CI Infra, Urban Water

27 ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SECTEUR BÂTI DEGRADÉ

L'objectif de l'étude est de porter une vision d'ensemble sur un îlot à Pierrefitte-sur-Seine présentant une problématique d'habitat dégradé en lien avec un enjeu de densification et de requalification urbaine. L'étude doit permettre l'articulation entre ces deux échelles de projet, afin de proposer des orientations de montage opérationnel en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et la signature d'une convention opérationnelle permettant de mobiliser des subventions. Un travail partenarial est mené avec Seine-Saint-Denis Habitat, propriétaire d'une partie de l'îlot.

MISSIONS

- Accompagnement de la collectivité ainsi que Seine-Saint-Denis Habitat dans leur objectif de lutte contre l'habitat indigne.
- Définition de la faisabilité et du phasage d'une opération d'ensemble d'amélioration de l'habitat sur un îlot de 6 000 m^2 environ.

BILAN 2017

- Signature de la convention opérationnelle de lutte contre l'habitat indigne DRIHL / Ville de Pierrefitte / EPT Plaine Commune.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Étude urbaine et faisabilité

Notification : Janvier 2017

Intervenants : Atelier Choiseul (urbaniste architecte), Urbanis (expertise habitat dégradé)

SAINT-DENIS

33 ZAC MONTJOIE

REPÈRES

Concédant : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2011-2023

Superficie : 30 ha

Budget de l'opération : 164 M€

Intervenants : Urbaniste : Agence Brès + Mariolle / **Écologue :** Agence Urban-Eco / **BET VRD :** Berim

Δ ÎLOT E4 : 8000 M² DE BUREAUX ET 500 M² D'ACTIVITÉS, LAISNÉ ROUSSEL, WOODEUM

Au cœur du quartier de la Plaine, le secteur de la Montjoie bénéficie de la proximité de la desserte du RER B et de l'accès aux autoroutes A1 et A86. Aujourd'hui s'y côtoient logements, commerces, équipements, activités, bureaux et espaces publics.

L'extension du périmètre d'aménagement en 2010 permet notamment la construction de nouveaux équipements (un lycée, un groupe scolaire et un gymnase) et de commerces de proximité pour les habitants et les salariés.

De nouveaux programmes de bureaux viendront également se développer à proximité du campus Condorcet.

BILAN 2017

- Poursuite des acquisitions foncières et des démolitions.
- Livraison du lycée de la Plaine (1200 élèves) et d'un internant de 170 places par la Région Île-de-France (îlot F1).
- Cessions des terrains :
  • E2b à BNPPI pour la réalisation de 24150 m² de bureaux et 250 m² de commerces ;
  • F2a à Nexity pour la réalisation de 148 logements en accession à la propriété.
- Signature d'une promesse de vente avec Woodeum sur l'îlot E4 pour la réalisation de 8000 m² de bureaux et 500 m² d'activités.
- Dépôt d'un permis de construire sur l'îlot E4.
- Désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de 150 logements et 49 logements sociaux sur l'îlot E3abc.
- Livraison du trottoir de l'avenue Georges Sand et du parvis rue des Fillettes, aux abords du lycée.

Δ NOUVEAUX LOGEMENTS SUR LE SQUARE DE LA CRISTALLERIE © GILLES LARVOR

DÉJÀ LIVRÉ

Depuis 1988

- Près de 35 200 m² d'équipements : Cnam, commissariat, groupes scolaires dont l'école Taos Amrouche / le Cordouan , collège, IUT et un gymnase.
- 900 logements
- La Maison de l'Église
- 2 jardins publics : le square de la Cristallerie et le square de la Montjoie par Séquano Aménagement

Δ COUR DU GROUPE SCOLAIRE TAOS-AMROUCHE - LE CORDOUAN, ATELIER NOVEMBRE, SÉQUANO AMÉNAGEMENT. 1% ARTISTIQUE SIGNÉ SARA DE GOUY. © VILLE DE SAINT-DENIS / A. SAAD ELLAOUI

PERSPECTIVES 2018

- Poursuite de la procédure de DUP, des acquisitions foncières et des démolitions sur le secteur Sud-Est.
- Dépôt du permis de construire sur l'îlot E3abc.
- Livraison des 158 logements de BNPPI sur l'îlot E2a.
- Livraison des espaces publics qui desservent l'îlot E2a : mail Abel Tissot (partie ouest), mail des Maraîchers (partie nord), trottoir sud rue du Landy, trottoir ouest de la rue des Fillettes, carrefour SLT av Georges Sand/Landy, plateau du carrefour rue de la Procession/ av Amilcar Cabral.
- Démarrage des travaux de construction :
  • E2b : 24 150 m² de bureaux et 250 m² de commerces par BNPPI ;
  • F2a : 148 logements en accession à la propriété par Nexity.
- Cession du terrain E4.

PROGRAMME

Programme global 335 736 m² :

- Logements : 161 750 m² ;
- Bureaux-activités : 105 261 m² ;
- Commerces : 1 470 m² ;
- Équipements publics : 67 255 m² ;
- Les espaces publics totalisent 71 880 m².

COMMERCES EN REZ-DE-CHAUSSÉE D'IMMEUBLE D'HABITATION. ARNAUD SCHELSTRAETE

SAINT-OUEN

1ÈRE ZAC
TRANSFÉRÉE À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

35 ÉCOQUARTIER DES DOCKS

Un écoquartier de 100 hectares en bord de Seine

COURS DES DOCKS, HALLE GASTRONOMIQUE, ESPACES PUBLICS
© BÉCARD MAP ▽.

REPÈRES

Concédant :
Métropole du Grand Paris

Nature de l'opération :
Concession d'aménagement

Durée de la convention :
2007-2025

Superficie : 100 ha

Budget de l'opération : 615 M€

Intervenants : Architectes, urbanistes et paysagistes :
Agence Bécard - Map - Agence DGM et Associés - Etamine et Land'act - Segic Ecosphère / **Amo développement durable :**
Écologie Urbaine

La seconde phase de l'aménagement des Docks de Saint-Ouen permettra de créer une nouvelle centralité attractive, directement connectée au centre-ville de Saint-Ouen, avec le développement d'un pôle innovant sur le cours commerçant et dans la halle Alstom réhabilitée.

Cette animation sera encore confortée avec l'installation du siège du Conseil régional avec une livraison en deux temps : les bureaux des agents en 2018 puis l'hémicycle et les bureaux des élus en 2019. L'Etat, l'Agence régionale de santé, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et l'Université Paris Diderot ont également décidé en décembre 2016 d'implanter le nouveau Campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord dans l'écoquartier des Docks. L'ensemble des partenaires a poursuivi en 2017 les études en vue de l'insertion urbaine, environnementale et technique de ce grand équipement métropolitain à l'horizon 2025.

Ces grands projets s'implanteront dans un quartier déjà vivant, avec plus de 2000 logements livrés, un parc de 12 hectares et plusieurs équipements publics. La remise du label « EcoQuartier – étape 3 » a ponctué, le 8 décembre 2016, la métamorphose du quartier des Docks engagée à la fin des années 2000.

PROGRAMME

- 878 000 m² en moins de 20 ans.
- 443 000 m² de logements.
- 300 000 m² de bureaux et activités
- 68 000m² de commerces et activités en rez-de-chaussée d'immeubles.
- 15 600 m² d'équipements publics.
- 52 000 m² d'équipements collectifs.
- 12 ha de parc en bord de Seine.

7 500 M² DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES ET ÉTUDIANTS, MARIE-ODILE FOUCRAS ARCHITECTE ET TEKHNE INGÉNIERIE, LINKCITY ET RÉSID ÉTUDE.

DÉJÀ LIVRÉ

- École Nelson Mandela
- École PEF à énergie zéro
- École Le Petit Prince
- Gymnase du Grand Parc
- Crèche Les Galopins de 60 berceaux
- Grand Parc de Saint-Ouen
- 2 232 logements
- Espaces publics : rue de la Clef des Champs, rue Bliss, parvis de l'Égalite
- 17 000 m² de bureaux "Docks en Seine"
- 1 153 places de parking avec : 718 places de stationnement mutualisées (parking silo de la Halle), 435 places (parking du Grand Parc) et le parking du Château

BILAN 2017

- Livraison du parking du Château dans le secteur Dhalenne nord.
- Livraison du boulodrome sur le parvis de l'Egalité.
- Ouverture de trois restaurants (Gemini, Yaya, Edogawa) et d'un cabinet médical.
- Fin des travaux de requalification urbaine, architecturale et paysagère de l'usine CPCU.
- Signature des promesses de vente avec le groupement Emerige/ BNPPI sur le secteur RER Sud pour réaliser 68 000 m² de bureaux et 220 logements en accession.
- Signature d'une promesse de vente avec le groupement BNPPI/Vinci sur le secteur Bateliers Sud pour réaliser 253 logements en accession et 59 logements sociaux.
- Signature d'une promesse de vente avec Bricqueville pour réaliser 114 logements en accession dans l'îlot M4 du secteur Ardoin Sud.
- Signature d'une promesse de vente avec Nessus pour réaliser 7 200 m² de bureaux dans l'îlot D4A du secteur Bateliers Nord.
- Signature d'une promesse de vente avec Emerige pour réaliser 220 lots en accession dans l'îlot N9 du secteur Dhalenne Sud.

- Dépôt des permis de construire des îlots N8a, N7, N9, N11 et N13 du secteur Dhalenne Sud : 67 200 m² logements et 15 562 m² de bureaux.
- Dépôt du permis de construire des lots M4a et M4b.
- Dépôt des permis de construire du secteur RER Sud.
- Dépôt du permis de construire du lot D4a.
- Poursuite des études pour l'insertion urbaine, paysagère, technique du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord dans la Zac des Docks.
- Démarrage des chantiers de démolition des immeubles de France Habitation et du garage à bennes de la Ville de Paris.
- Démarrage des travaux de l'immeuble Influence 2.0 dans le secteur Dhalenne Sud, destiné à accueillir l'hémicycle du Conseil régional (îlot N12).
- Démarrage des travaux de la phase 2 du secteur Bateliers Sud : 261 logements en accession et 310 m² de commerces en pied d'immeuble (îlots B1b1, B3, B4b).
- Démarrage des travaux de la résidence service (résidence pour personnes âgées et résidence hôtellière) dans le secteur Bateliers Nord (îlot D3a1).
- Démarrage des travaux de structure de la halle Alstom, future Halle gourmande au débouché du Cours des Docks.

PERSPECTIVES 2018

- Installation des salariés et élus du Conseil Régional dans l'immeuble Influence 1.0 dans le secteur Dhalenne Sud.
- Livraison des espaces publics desservant les lots B1b1, B3 et B4b dans le secteur Bateliers Sud.
- Validation du projet de la Halle gourmande et du cours des Docks.
- Chantiers de démolition de l'immeuble 62 boulevard Victor Hugo et des entrepôts 21-41 rue de Clichy.
- Démarrage des chantiers de construction (logements et bureaux) dans le secteur Dhalenne Sud (îlots N7, N8, N11, N13).
- Démarrage des chantiers de construction (logements) dans le secteur Bateliers Sud (îlots B1a1, B2, B4a).
- Démarrage du chantier du dernier immeuble de bureaux dans le secteur Bateliers Nord (îlot D4a).
- Démarrage des chantiers de construction (logements et bureaux) dans le secteur RER Sud (îlots V1, V2).

UN NOUVEAU COMMERCE DANS L'ÉCOQUARTIER DES DOCKS
© ARNAUD SCHELSTRAETE ∇

Δ INFLUENCE 33 000 M² : HÔTEL DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, JACQUES FERRIER ARCHITECTURE, NEXITY.
© ARNAUD SCHELSTRAETE

FOCUS

LA MUTATION ET LE RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN DES DOCKS

Le rayonnement des Docks se concrétise. Alors qu'une première partie de l'ancienne halle Alstom a été réhabilitée et investie par les équipes de la Manufacture Design de Saguez & Partners à l'automne 2016, la Ville de Saint-Ouen et Séquano Aménagement poursuivent un projet innovant centré sur la gastronomie qui rayonnera au-delà des Docks.

Du boulevard Victor Hugo jusqu'au parvis de l'Egalité et l'entrée du Grand Parc, le cours des Docks sera composé d'une promenade piétonne bordée de commerces en pieds d'immeuble. Son parcours sera également ponctué par une traversée de la halle Alstom reconvertie en une halle gourmande et destinée à accueillir des activités de bouches de grande qualité. La mutation de l'ancienne zone industrielle des Docks fait également la preuve de son succès.

L'année 2017 a été celle du démarrage des chantiers préparatoires à la deuxième phase opérationnelle de la Zac des Docks. Le dépôt des permis de construire, les chantiers de démolition des immeubles de France Habitation et de l'ancien garage à bennes de la Ville de Paris, les travaux préparatoires de réseaux structurants (chauffage urbain et collecte pneumatique) permettront l'éclosion en 2018 de dix chantiers de construction de logements, bureaux et commerces.

L'année 2017 aura également permis aux acteurs partenaires du projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord de poursuivre les études réglementaires, urbaines et techniques pour permettre l'insertion de ce grand équipement métropolitain dans le projet urbain des Docks.

SAINT-OUEN

37 CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 11-13-17-19-23-25-27-27BIS VALLÈS

La concession signée le 3 août 2012 porte sur un programme d'aménagement du périmètre du 11-27Bis rue Jules Vallès à Saint-Ouen. Ce projet est inscrit dans le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) au titre de l'ingénierie.

Sur ce périmètre, le 17-19 Vallès est constitué de 3 bâtiments d'habitation, construits dans les années 80 qui sont aujourd'hui particulièrement dégradés et occupés par 92 ménages, représentant 163 personnes.

Les autres parcelles situées dans le périmètre de la concession sont les 11-13 rue Jules Vallès (occupées par un jardin public qui sera réaménagé), le 23-25 Vallès (propriété privée occupée par un hangar) et le 27-27 bis Vallès (occupé par un parking public, également propriété de la ville de Saint-Ouen).

PROGRAMME

- Le projet de construction et sa programmation restent à parfaire. À ce stade, est prévue, après la démolition du 17-19 Vallès et du hangar du 23-25 Vallès, la réalisation, sur l'ensemble du périmètre, d'un programme de construction de 89 logements en accession, sur 6500 m² de SDP comprenant 200 à 300 m² de surfaces commerciales.
- Une nouvelle offre de logement social (100 à 110 logements) sera produite dans le cadre des accords relogements-droits à construire pris avec le bailleur partenaire (France Habitation).

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Plaine Commune au 1er Janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2012-2022

Superficie : 6 500 m²

Budget de l'opération : 8,45 M€ dont 1,2 M€ de subvention du Département de la Seine-Saint-Denis

Intervenants : MOUS Relogement : Voliges / **Architecte :** à désigner

OBJECTIFS

- Éradication de l'habitat indigne par la démolition totale des 85 studios et l'intégration du parcellaire dans une opération de construction de 89 logements en accession.
- Relogements des ménages occupants du 17-19 Vallès (avec l'appui d'une MOUS et du bailleur France Habitation).
- Amélioration du fonctionnement urbain du quartier par le maintien des continuités piétonnes vers le marché Paul Bert et la requalification du front bâti.
- Acquisition du 23-25 Vallès (par voie amiable ou DUP).
- Signature d'une promesse de vente (promoteur) une fois le programme de construction validé.

BILAN 2017

- Evacuation des sous-sols du 17 Vallès.
- Validation du plan de relogement et premiers relogements sur le 17 Vallès (7 relogements en 2017) via un protocole de relogement de France Habitation.

PERSPECTIVES 2018

- Acquisition et mise en gestion du 17 Vallès (travaux de réparation relogement de France Habitation, quittancement).
- Poursuite des relogements avec France Habitation (50 ménages relogeables), 25 relogements envisagés en 2018.
- Validation du montage immobilier avec la Ville.

STAINS

38 SITE DUCO-HOECHST-QUARTIER DES TROIS RIVIÈRES

Située en bordure du parc départemental Georges Valbon classé site Natura 2000, l'opération profite d'un cadre ouvert et agréable et doit permettre d'assurer une transition de qualité entre ville et parc.

La fonction industrielle du site date de la fin du XIXe siècle, avec l'implantation de la Compagnie française de celluloïd, fabricant de dispersions synthétiques qui sont la base de la peinture, colles, et apprêts pour textiles... L'usine devient un pôle industriel important, aujourd'hui dénommé "Duco-Hoechst" du nom des dernières entreprises implantées sur le site.

Le territoire est traversé par des sources et trois rus : la Vieille Mer, le Croult et le Rouillon, d'où le nom de "Quartier des Trois Rivières".

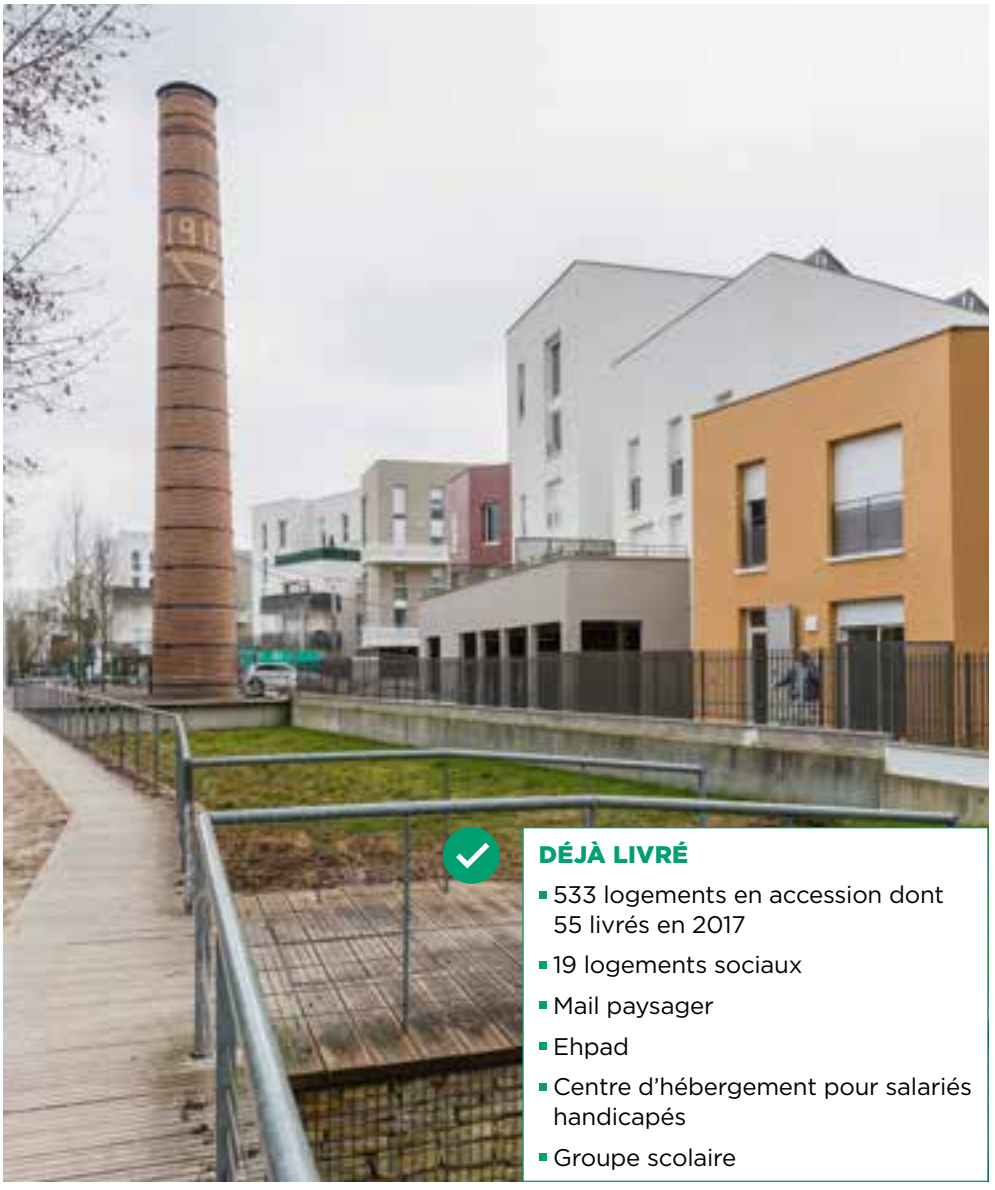

DÉJÀ LIVRÉ

- 533 logements en accession dont 55 livrés en 2017
- 19 logements sociaux
- Mail paysager
- Ehpad
- Centre d'hébergement pour salariés handicapés
- Groupe scolaire

Δ LOGEMENTS EN ACCESSION, CASTRO-DENISSOF & ASSOCIÉS, NEXITY © ANTHONY VOISIN

PROGRAMME

- Espaces publics : mail paysager, placettes, voies.
- Équipements : groupe scolaire Guy Môquet, EHPAD de 80 lits, centre d'hébergement pour salariés handicapés Leila.
- 680 logements environ.
- Activités : 1 ha.

REPÈRES

Concédant : EPT Plaine Commune

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 1989-2019

Superficie : 13 ha

Budget de l'opération : 30 M€

intervenants : **Urbaniste :** Atelier Castro-Denissof & Associés / **MOE des espaces publics :** CL Infra BET et Atelier de l'Île / **Études environnementales :** Ecoter

BILAN 2017

- Livraison de 55 logements en accession à la propriété et d'une résidence sociale intergénérationnelle de 39 logements vendue en VEFA à un bailleur social (maîtrise d'ouvrage : Spirit).
- Cession du terrain à Foncière Atland pour la réalisation d'environ 5 000 m² à destination d'un ensemble, dénommé "Cour d'activités", de locaux d'activités, de bureaux et de services publics (Pôle Emploi).
- Poursuite des travaux des aménagements des espaces publics en lien avec la livraison des logements.

PERSPECTIVES 2018

- Livraison de l'îlot 4 : environ 72 logements en accession à la propriété comprenant la reconversion en logements de l'ancien bâtiment industriel "Cathédrale" (Nexity).
- Livraison des espaces publics.
- Livraison de 27 logements locatifs libres pour l'AFL.

60

TERRITOIRE

Grand Paris Grand Est

△ CENTRE-VILLE DE MONTFERMEIL © ANTHONY VOISIN

Michel Teulet

Président de Grand Paris Grand Est

Le territoire de Grand Paris Grand Est bénéficie de pôles économiques et tertiaires d'envergure métropolitaine à Noisy-le-Grand et Rosny-sous-Bois. Il bénéficie également d'un patrimoine naturel et paysager d'une grande richesse avec la forêt de Bondy, la Marne, le canal de l'Ourcq et le bois Saint-Martin. Cette trame verte et bleue constitue des atouts pour engager le territoire métropolitain dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique. Ces espaces peuvent devenir des vecteurs d'une attractivité résidentielle renouvelée et de grande qualité en particulier sur le plan environnemental.

Grand Paris Grand Est est un territoire à dominante résidentielle avec une forte proportion d'habitat individuel. Les PLH des communes portent des objectifs de construction ambitieux qu'il s'agit d'inscrire dans une politique de conciliation entre densification et préservation du cadre environnemental privilégié. Deux programmes de rénovation urbaine à Clichy-sous-Bois et à Neuilly-sur-Marne en cours doivent permettre de poursuivre l'ambition d'amélioration de l'habitat collectif tandis qu'un programme d'intérêt régional se déploie à la lisière du territoire de Grand Paris Grand Est avec celui d'Est Ensemble entre Bondy et Villemomble.

Grand Paris Grand Est possède d'importantes réserves foncières aussi bien en secteurs urbains que périurbains : friches à reconquérir comme à Rosny-sous-Bois, ou sites à reconvertir comme l'emprise de l'A103 à Noisy-le-Grand. Ces réserves foncières particulièrement importantes sont situées le long du parcours du projet de prolongement de la ligne 11. De grandes opérations d'aménagement sont d'ores et déjà situées le long du tracé de la ligne 11 à Neuilly-sur-Marne ; Maison Blanche et Ville Evrard. Ces grandes opérations d'aménagement témoignent de l'importance du prolongement de la ligne 11 pour le territoire de Grand Paris Grand Est.

Les transports en commun sont un enjeu majeur pour le territoire. Mieux desservi, ce territoire pourrait profiter des dynamiques voisines et en particulier des pôles d'emplois de Marne-la-Vallée, Roissy et Paris pour favoriser son propre développement économique et valoriser son potentiel de développement urbain et d'intensification. L'arrivée des lignes 15 Est et 16 du Grand Paris Express est à ce titre essentielle ainsi que le prolongement de la ligne 11, le tramway T4 et les projets de construction des TCSP sur l'ex-RN3 et l'ex-RN34.

Situé à l'interface entre le cœur de métropole et les territoires limitrophes de la métropole, Grand Paris Grand Est, peut jouer à terme un rôle pivot entre ville dense et ville péri-urbaine.

Grand Paris Grand Est

MONTFERMEIL

19 PROJET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE-VILLE

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Grand Paris Grand Est au 1er Janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement, programme de rénovation urbaine

Durée de la convention : 2011-2019

Budget de l'opération : 17,74 M€

Intervenants : Équipe de Conception et de Maîtrise d'œuvre : UAPS / **Financeurs :** Ville, Etat (ANRU, ANAH) CD93, Caisse des Dépôts

Δ 97 LOGEMENTS EN ACCESSION, ATRIUM STUDIO, KAUFMAN & BROAD
© ANTHONY VOISIN

La mise en œuvre du projet de requalification du centre-ville mené par la Ville de Montfermeil depuis de nombreuses années à travers deux OPAH, une étude de programmation immobilière et une candidature au PNRQAD, s'est traduite par la signature d'un protocole entre l'ANRU et la Ville signé le 24 janvier 2011 (opération isolée). Une concession d'aménagement pour la requalification du centre-ville a été signée le 11 juillet 2011.

SÉQUANO AMÉNAGEMENT

△ CENTRE-VILLE ANCIEN DE MONTFERMEIL
© ANTHONY VOISIN

« Le dialogue compétitif mis en œuvre cette année pour le projet de parking et de logements est une démarche lourde en termes de procédure, d'ingénierie et de délais mais qui porte aujourd'hui ses fruits. En effet, le dialogue, autorisé par cette procédure, entre M. Le Maire, ses équipes, Séquano et les promoteurs a été très productif et a permis la prise en compte des contraintes du site, des attentes de la municipalité et des habitants. »

Emilie Binard
Responsable du service
Aménagement-Habitat,
ville de Montfermeil

DÉJÀ LIVRÉ

- 97 logements en accession

PROGRAMME

Requalification du centre-ville de Montfermeil (logements, commerces, équipements et espaces publics) par :

- La maîtrise foncière de 5 îlots d'habitat dégradé situés de part et d'autre de la rue Henri Barbusse, principale artère du centre historique représentant 87 logements (17 immeubles d'habitation) ;
- Le relogement des occupants (26) avec l'appui d'Immobilière 3F ;
- La création de 186 logements neufs (démolition reconstruction) dont 56 logements sociaux et 130 logements en accession ;
- La création de 4 nouvelles surfaces commerciales (50 à 200 m²) divisibles) ;
- La création d'une nouvelle voie, d'une place publique et d'un parking public de 115 places, en accompagnement de l'arrivée du T4 (tramway) à l'horizon 2019.

BILAN 2017

- Achèvement de la procédure de DUP (phase judiciaire) et maîtrise des derniers lots.
- Lancement et organisation du dialogue compétitif pour la réalisation d'un parking public de 115 places et d'un programme de logements de 30 à 40 logements.
- Référés préventifs et diagnostics techniques des immeubles avant démolition des 4 derniers îlots.
- Livraison de l'îlot 2 de 97 logements Kaufman & Broad.

PERSPECTIVES 2018

- Travaux de démolition et désamiantage des îlots 1, 3, 4 et 5.
- Travaux de construction d'un parking de 115 places en VEFA avec 30 à 40 logements.
- Cession de l'îlot 3 à I3F pour 36 logements sociaux.
- Promesse de vente avec deux promoteurs pour l'îlot 4 (7 logements) et 1 (15 logements) en accession.

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

24 CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT « PRU DES PAVILLONS-SOUS-BOIS »

Δ LE GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE, DAQUIN ET FERRIÈRE ARCHITECTURE © ANTHONY VOISIN

L'intervention de l'aménageur est décidée après que des études de sols aient démontré la présence de sols pollués aux pieds de deux cités d'habitat social dégradées. Il est décidé la démolition de 179 logements et la reconstitution d'une offre de logements ainsi que la production de nouveaux équipements publics répartis sur 4 sites de reconstitution.

REPÈRES

Concédant : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Grand Paris Grand Est au 1er Janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : Jusqu'en 2019

Superficie : Près de 5 hectares répartis sur quatre sites de reconstruction

Budget de l'opération : 35 M€

IntervenantS : Architecte-Urbaniste Coordinateur : Agence Daquin Ferrière / **Paysagiste :** Agence Pôles / **BET VRD :** Agence Endroits en Vert

FOCUS

Développement Durable

Parvenir à créer un quartier totalement neuf proposant une qualité paysagère et architecturale soucieuse de la gestion des eaux pluviales, à partir un site pollué par un passé d'activités industrielles et d'entreposage de déchets.

OBJECTIFS

- Dépolluer et mettre en état des sols des sites.
- Produire 250 logements en associant accession, locatif et locatif social.
- Créer des espaces publics paysagers et de desserte notamment le long du canal de l'Ourcq.
- Développer deux équipements publics : un groupe scolaire de 16 classes et une crèche de 45 berceaux.

BILAN 2017

- Dépôt et obtention du PC de la crèche de 45 berceaux.
- Finalisation AO crèche.
- Réalisation des travaux de comblement du sous-sol du terrain de la crèche et désiamantage.

PERSPECTIVES 2018

- Cession lot A à Seine-Saint-Denis-Habitat pour la construction de 15 pavillons.
- Vente du lot G à l'AFL pour 30 logements locatifs.
- Vente de l'immeuble Emancipation à HG Immo pour la construction de 21 logements.

Δ VUE DU NOUVEAU QUARTIER, DEPUIS LA RIVE OPPOSÉE DU CANAL DE L'OURCQ
© ANTHONY VOISIN

ROSNY-SOUS-BOIS

32 QUARTIER DU PRÉ-GENTIL

Situé au Sud de la Ville en limite avec Neuilly-Plaisance, le quartier du Pré-Gentil accueille 3 000 habitants soit environ 7% de la population rosnénne.
La Ville de Rosny-sous-Bois et Seine-Saint-Denis Habitat, propriétaire de plus de 700 logements sur le secteur, souhaitent réfléchir au devenir de ce quartier à moyen/long terme dans un objectif d'ouverture du quartier sur son environnement et sur les quartiers avoisinants.

L'agence Eva Samuel, en groupement avec l'atelier Altern, a été désignée pour définir le projet urbain. Séquano apporte son expertise sur le volet opérationnel, aussi bien sur les aspects financiers que sur le montage financier.

MISSIONS

- Définir les montages opérationnels envisageables et étudier les conditions financières de mise en œuvre d'un projet urbain.

BILAN 2017

- Phase 2 : scénarios d'aménagement.
- Phase 3 : schéma global d'aménagement urbain, bilan prévisionnel et montage opérationnel.

PERSPECTIVES 2018

- Clôture de l'étude.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Ville de Rosny-sous-Bois et Seine-Saint-Denis Habitat

Nature de l'opération : Étude urbaine

Notification : Août 2016

intervenants : Urbaniste : Agence Eva Samuel / **Paysagiste :** Atelier Altern (palmarès des jeunes urbanistes)

66

TERRITOIRE

Paris Terres d'envol

SÉQUANO AMÉNAGEMENT

△ VILLAGE DES MÉDIAS, DUGNY-LA COURNEUVE© TVK

Bruno Beschizza

Président de Paris Terres d'Envol

Avec deux zones d'aménagement confiées à Séquano Aménagement : la Zac des Aulnes, et la Concession d'Aménagement Les Chemins de Mitry-Princet, la Ville d'Aulnay-sous-Bois se dote d'outils pour maîtriser son évolution urbaine.

Ces opérations d'aménagement vont permettre de proposer aux habitants un meilleur cadre de vie et une offre renouvelée de services publics et privés. En tant que Maire, j'ai souhaité qu'une large concertation soit menée avec les habitants afin qu'ils puissent participer à l'amélioration de leur quartier.

Il s'agit sur la Zac des Aulnes de réaliser un pôle de centralité permettant d'ouvrir le quartier de la Rose des Vents et d'y implanter des activités économiques, du commerce, ainsi que des logements diversifiés.

L'opération d'aménagement Mitry-Princet développe notamment une opération emblématique à l'entrée du quartier de Mitry-Ambourget : le renouvellement d'un centre commercial vieillissant permettant la construction d'équipements publics, de commerces et de logements dans un cadre renouvelé, et une entrée de quartier revalorisée.

Les équipes de Séquano Aménagement, en lien avec les élus de notre Ville, permettent la réalisation de projets concertés, répondant aux plus proches besoins des habitants.

Bien que l'aménagement soit devenu une compétence territoriale depuis le 1er janvier 2018, il est essentiel de laisser au maximum la main aux maires. C'est à l'échelle des Villes, au plus proche des administrés et du terrain, que les choix doivent être pris pour tenir compte des enjeux et spécificités locales, dans l'intérêt des habitants.

Paris
Terre d'envol

AULNAY-SOUS-BOIS

FOCUS

Introduction d'un volet innovation durable et énergétique au travers de l'aménagement des espaces paysagers. Lauréat de l'appel à projet « 100 quartiers innovants et écologiques » de la Région Île-de-France.

6 CONCESSION D'AMENAGEMENT LES CHEMINS DE MITRY-PRINCET

PROGRAMME DE LOGEMENTS – BOUYGUES IMMOBILIER – BOUVIER ASSOCIÉS / BW ARCHITECTURE.

BILAN 2017

- Démarrage des travaux îlot C.
- Signature de la promesse de vente îlot 8 mai 1945 - Ambourget (Linkcity), 8 700m² de logements et 700 m² de commerces en rez-de-chaussée.
- Signature de la promesse de vente îlot K1-K2-BMF, 5 000 m² de logements sociaux.

PERSPECTIVES 2018

- Démarrage des travaux espaces publics (îlot K).
- Démarrage des travaux îlot 8 mai 1945.
- Signature de l'acte de vente de l'îlot 8 mai 1945.

REPÈRES

Concédant :
Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Paris Terres d'Envol au 1er Janvier 2018

Nature de l'opération : Convention publique d'aménagement

Durée de la convention :
jusqu'en 2025

Superficie : 65 ha

Budget de l'opération : 65 M€

Les sites de Princet et Mitry s'inscrivent dans une histoire, une structuration urbaine et des enjeux différents :

LE SITE DE PRINCET

Constitué d'un tissu d'immeubles anciens et pavillonnaire, ce site fait l'objet d'un processus de mutation immobilière liée à la proximité de la gare et des équipements publics du centre-ville, qui implique une régulation et un encadrement publics des acteurs privés de la construction pour maîtriser cette mutation.

OBJECTIFS

- Maîtriser le développement urbain du site en encadrant l'intervention des constructeurs privés qui est circonscrite principalement en certains points névralgiques des rues Princet et Mitry.
- Aménager de nouveaux espaces publics de proximité en lien avec les projets de constructions (cheminements doux, parcs urbains).
- Conforter l'offre commerciale de proximité avec priorisation donnée à la réinstallation des commerces existants.
- Ménager la possible intégration d'une offre de transport en commun améliorée (projet BHNS) sur le site.

LE SITE DE MITRY

Constitué d'ensembles immobiliers construits après-guerre (logements sociaux et copropriétés de grande taille), le quartier présente une déficience d'équipements publics, une dégradation du bâti et des espaces extérieurs privés ouverts au public, et nécessite une intervention publique pour créer les conditions de son renouvellement urbain.

OBJECTIFS

- Renforcer l'offre d'équipements publics.
- Renouveler l'offre commerciale sur la place du 8 mai 1945.
- Requalifier les espaces publics existants ou devenant publics à l'issue de la scission de la copropriété horizontale à orchestrer.
- Proposer une offre diversifiée et qualitative de logements neufs et de commerces adaptés dans une optique de développement durable.

PROGRAMME

Les équipements

- Équipement scolaire : école du Bourg 2 (cinq classes supplémentaires).
- Équipements enfance et jeunesse : un centre de loisirs sur le site de l'école du Bourg 2 (150 m² environ).
- Autres équipements publics de superstructure : une Maison communale de 1 000 m² et une salle polyvalente de 300 m² environ de surface de plancher au droit de l'îlot O du site.

Les espaces verts

- Aménagement de la coulée verte entre la cité de la Roseraie et le parc Gainville.
- 2 parcs réaménagés : l'espace vert de la cité de la Roseraie et parc central de Savigny.
- 2 parcs créés : le parc Princet et le parc de la Morée.

Les espaces publics

- Viabilisation primaire des îlots (notamment F, K, J, P).
- Requalification des espaces publics existants : place et rue du 8 mai 1945 (mail), aménagement et mise en valeur des abords de l'Eglise Saint-Paul.
- Requalification de la trame viaire du site Mitry (connexion et désenclavement de la rue du 8 mai 1945, requalification des voiries structurantes en lien avec la scission de la copropriété).
- Requalification des voies de dessertes et circulations douces (principalement sur Mitry).
- Requalification des espaces extérieurs aujourd'hui en copropriétés et rétrocédés à la ville (principalement sur Mitry).

Les logements

- Environ 33 500 m² de surface de plancher de logements sur le site Princet.
- Environ 12 500 m² de surface de plancher de logements sur Mitry-Ambourget-Savigny.

Les commerces

- La cession de 1 500 m² de surface de plancher pour la création d'une offre commerciale en adaptation avec les besoins des sites Princet et Mitry.

Les proprietés degradées

- Scission technique des réseaux et résidentialisation des copropriétés la Morée et Savigny.
- Action foncière sur 50 logements des copropriétés la Morée et Savigny.

AULNAY-SOUS-BOIS

5 ZAC DES AULNES

La Zac des Aulnes représente environ 10 ha sur les 100 ha du Programme de renouvellement urbain (PRU) d'Aulnay-sous-Bois situés sur le terre plein central au nord-est de la RN2.

Cette zone est aménagée en vue de réduire l'actuelle rupture nord-sud dans les quartiers nord de la ville et de diversifier le tissu urbain en profitant des délaissés fonciers de l'ex-RN2.

Dans le cadre de ce projet, une attention particulière est accordée à la qualité des espaces publics existants et à créer. Le projet complète également le maillage viaire dans la Zac et rend ainsi le quartier plus traversant, en prolongeant les axes nord-sud, et en améliorant la desserte des différentes fonctions.

Il est également prévu la démolition de l'ensemble immobilier du Galion, composé d'une barre et de deux tours de logements sociaux, assis sur une galerie commerciale vieillissante, afin de créer des logements accueillant de l'activité en rez-de-chaussée (dont une halle de marché) et de nouvelles voies.

PROGRAMME

55 000 m² :

- Un pôle de logements, services et commerces (comprenant une moyenne surface alimentaire) de 23 000 m² environ et le déplacement du marché forain dans un objectif de fonctionnement commercial optimal ;
- La démolition de l'ensemble immobilier Le Galion ;
- Environ 20 000 m² de logements et d'activités (dont une halle de marché) construits sur l'emprise du Galion démoli ;
- Un parking paysager d'environ 180 places indispensable les jours de marché.

BILAN 2017

- Études concernant la démolition du Galion.
- Poursuite des études urbaines.

PERSPECTIVES 2018

- Démarrage des travaux de démolition du Galion.
- Consultation promoteurs pour les îlots B1-B2, 150 logements en accession et sociaux.

REPÈRES

Concédant :
Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Paris Terres d'Envol au 1er Janvier 2018

Nature de l'opération :
Concession d'aménagement

Durée de la convention :
2006-2020

Superficie : 10 ha

Budget de l'opération : 40 M€

Intervenants : **Paysagistes :** 1ère phase opérationnelle : Jacques Coulon et Linda Leblanc / 2e phase opérationnelle : **Maîtrise d'œuvre urbaine :** Nadau/Lavergne
BET-VRD : 1ère phase opérationnelle : SETU

DÉJÀ LIVRÉ

- Un parc urbain de près de 1,3 ha
- 237 logements, les commerces et équipements en pieds d'immeubles et les espaces publics nécessaires à la desserte du pôle de centralité
- La place du Marché inaugurée en septembre 2016

FOCUS

La future gare du métro du Grand Paris

Implantée sur le terre-plein central de l'ex-RN2 à proximité du carrefour de l'Europe (ouest de la Zac), la future gare du métro du Grand Paris desservira les quartiers d'habitat et les zones artisanales et industrielles du nord de la commune.

En permettant de relier Saint-Denis Pleyel par la ligne 16 en 11 min. (contre 50 min aujourd'hui) et Noisy-Champs en 30 min. (contre 50 min aujourd'hui), elle participera au désenclavement du quartier de la Rose des Vents.

DUGNY LA COURNEUVE

17 AMO POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE QUARTIER MÉTROPOLITAIN AUTOUR DE LA FUTURE GARE DU T11 EXPRESS ET DU VILLAGE DES MÉDIAS POUR J0P 2024.

Après avoir été présent lors de la consultation du lauréat sous le mode du dialogue compétitif, Séquano Aménagement assiste le Conseil départemental dans la mise en œuvre de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine relatif à l'aménagement du futur quartier de gare métropolitain de la gare du T11 Express "Dugny-La Courneuve", et dans la constitution des éléments de la candidature française aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

◁ VUE DU VILLAGE DES MÉDIAS
© TVK

REPÈRES

Maître d'ouvrage :
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Nature de l'opération :
Accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Durée de la convention :
2016-2020

Superficie : 40 ha

Intervenants :
Architecte-urbaniste : TVK

BILAN 2017

- Élaboration du bilan d'aménagement.
- Réalisation du planning opérationnel.
- Assistance aux négociations foncières.

PERSPECTIVES 2018

- Accompagnement dans la procédure de création de Zac.

LE BLANC-MESNIL

10 ZAC GUSTAVE EIFFEL

La zone industrielle de la Molette est un secteur stratégique directement en lien avec la future gare du Grand Paris Express du Bourget-Aéroport.

Trois objectifs sont mis en avant dans la mise en œuvre de cette opération :

- Accueillir de nouvelles activités valorisantes ;
- Assurer le développement des activités existantes ;
- Miser sur la mixité et la qualité urbaine : requalification des espaces publics, équipements.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Transfert de la concession d'aménagement à l'EPT Paris Terres d'Envol au 1er Janvier 2018

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2001-2019

Superficie : 30 ha

Budget de l'opération : 30 M€

Intervenants : Urbaniste : Makan Rafatdjou / **Paysagiste :** HYL / **BET-VRD :** Berim

BILAN 2017

- Prolongation de la concession de deux ans.

PERSPECTIVES 2018

- Signature de l'acte de vente avec Poly-Cités pour le terrain Octogone.
- Aboutissement de la maîtrise foncière des terrains restants à commercialiser.
- Lancement d'un projet de résidences services sur les terrains à l'angle Floquet/Plisson.

DÉJÀ LIVRÉ

- Pôle commercial "plein air" : 30 000 m²
- Maisons de ville et 75 logements collectifs
- Collège de 600 élèves
- Requalification de la trame viaire :
  - avenue Charles Floquet
  - rue Iqbal Masih
  - rue du Capitaine Dreyfus

73

Et aussi...

Et aussi...

ACHÈRES

40 ZAC DE LA PETITE ARCHE

Un nouveau quartier entre ville et forêt

Depuis 2007, Séquano Aménagement est propriétaire de l'ensemble des terrains de la Petite Arche, suite à des négociations avec la Ville de Paris.

L'opération d'aménagement a pour but de créer un nouveau quartier entre la gare d'Achères-Ville et la forêt de Saint-Germain-en-Laye en développant un programme mixte à dominante d'activités économiques.

Le site remarquable sera mis en valeur par la conception d'espaces publics généreux et largement paysagers et la prise en compte dans la mise en œuvre des projets d'une qualité environnementale ambitieuse.

Δ 110 LOGEMENTS EN ACCESSION, DEUX COMMERCES EN PIED D'IMMEUBLE ET UNE CRÈCHE PRIVÉE, ATELIER CASTRO-DENISSOF ET ASSOCIÉS, BOUYGUES IMMOBILIER

PROGRAMME

Le programme global des constructions s'élève à environ 130 000 m² (hors équipements publics) :

- 60 000 m² de bureaux ;
- 40 000 m² d'activités, hôtel, services et commerces de proximité dont un établissement de soins de suite et de réadaptation et une crèche inter-entreprises ;
- 20 000 m² de logements en accession libre à la propriété.

Équipements publics programmés :

- Un ensemble de voiries nouvelles et les abords de la station du terminus provisoire de la tangentielle ouest rue Camille Jenatzy ;
- Une grande place de quartier ;
- Un mail central paysager ;
- Un parc de 4 ha à la lisère de la forêt.

DÉJÀ LIVRÉ

- 88 logements dont 26 logements sociaux
- Pré-verdissement du parc de la lisière saint-jean

« La Zac de la Petite Arche est issue de la volonté de la Ville d'Achères, en 2006, de se doter d'une zone attractive et particulièrement bien située : entre Seine et forêt, en lisière de la gare RER A Achères Ville, et à proximité immédiate de la RD 30 reliant Poissy et Cergy. L'objectif est la création d'un nouveau quartier en entrée de ville, à dominante d'activités tertiaires. En 2016, j'ai souhaité tenir compte des objectifs fixés par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France en confortant la réalisation de logements dans le périmètre de la Zac. L'objectif étant de permettre un meilleur économique global de la Zac, à court terme. Cette évolution permet la construction d'un nombre plus important de logements, sans modifier l'équilibre général de la Zac, dont la vocation principale reste l'activité économique, tel que le prévoit le programme prévisionnel des constructions : 66 000 m² de bureaux, 40 700 m² d'activités et commerces, 21 600 m² de logements. Ma vision est celle d'un développement équilibré et attractif, entre nouveaux habitants, dynamisme économique et services à la population. La pose de la première pierre de la future clinique de soins de suite Noble Age est l'une des réussites de la collaboration que la Ville d'Achères mène avec Séquano Aménagement : je m'appuie sur l'expertise de Séquano mais la Ville reste le décideur et maîtrise son avenir. La clinique de soins de suite, le futur Port Seine Métropole Ouest, l'arrivée du Tram 13 Express (lui-même relié à la future ligne Eole à Poissy) sont autant de projets porteurs de rayonnement pour Achères. »

Marc Honoré, Maire d'Achères

SÉQUANO AMÉNAGEMENT

▽ 110 LOGEMENTS EN ACCESSION, BROSSY & ASSOCIÈS, KAUFMAN ET BROAD

BILAN 2017

- Signature de l'acte de vente avec Le Noble Age pour l'îlot 2b : établissement de soins de suite et de réadaptation de 170 lits environ et lancement du chantier.
- Signature de l'acte de vente avec Bouygues Immobilier pour l'îlot 2a2 : environ 110 logements en accession à la propriété, deux commerces et une crèche inter-entreprise.
- Signature de l'acte de vente avec Kaufman & Broad pour l'îlot 2a3 : environ 110 logements en accession à la propriété.
- Finalisation des travaux de viabilisation nécessaires au démarrage des chantiers des îlots 2a2, 2a3 et 2b.
- Lancement d'un essai pilote afin de déterminer une méthodologie innovante pour la dépollution de terres contaminées et stockées sur une réserve foncière du site.
- Lancement d'une expérimentation de fertilisation des sols aux abords des aménagements des compensations écologiques en vue d'en créer un espace vert sans apport de terre.

PERSPECTIVES 2018

- Lancement des chantiers des lots 2a, 2 et 2a3.
- Poursuite de la commercialisation des îlots de bureaux.
- Signature d'une promesse de vente pour le développement d'hôtels (70 chambres Ibis Styles et 70 chambres Ibis Budget).
- Lancement de la consultation travaux pour la réalisation des espaces publics aux abords des lots en cours de construction.
- Lancement d'une première phase de dépollution des terres stockées sur la réserve foncière.

REPÈRES

Concédant :
CU Grand Paris Seine et Oise

Nature de l'opération :
Concession d'aménagement

Durée de la convention :
2004-2021

Superficie : 15 ha

Budget de l'opération : 29 M€

Intervenants : Architecte-urbaniste-paysagiste : Atelier Castro-Denissof et associés / **BET-VRD :** Setu / **AMO développement durable :** Cap Terre

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT DE SANTÉ, ▷ FORMA[6], LNA GROUPE

BEZONS

41 ZAC DES BORDS DE SEINE

Situé au débouché du Pont Boulloche, le long des berges de la Seine, le quartier des Bords de Seine a été choisi pour positionner le terminus provisoire de ligne du tramway T2 qui relie Bezons, via La défense (en 12 min.), à Issy-les-Moulineaux.

Afin d'accompagner la mise en service du tramway et d'améliorer le cadre de vie des habitants, la Ville de Bezons a souhaité mettre en œuvre un projet urbain pour son entrée de ville et ainsi initier dès 2005 la conception d'un plan d'aménagement urbain et paysager.

Inscrit partiellement en zone urbaine sensible (ZUS), ce quartier bénéficie de subventions octroyées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le Conseil départemental du Val-d'Oise et le Conseil régional d'Île-de-France.

Δ SQUARE LANGLOIS, AAUPC, SÉQUANO AMÉNAGEMENT. © ANTHONY VOISIN

REPÈRES

Concédant : Ville de Bezons

Nature de l'opération : Concession d'aménagement

Durée de la convention : 2008-2021

Superficie : 17 ha dont 3,5 ha de berges de Seine qui seront aménagés en parc de loisirs sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Budget de l'opération : 68 M€

Intervenants : Architecte-Urbaniste-Paysagiste : AAUPC Chavannes & Associés / **BET-VRD :** Berim / **AMO développement durable :** Cap Terre

PROGRAMME

- 39 300 m² de logements, dont 173 démolitions/reconstructions.
- 67 000 m² d'activités tertiaires.
- 4 250 m² de commerces.
- 4 500 m² d'hôtel : 120 chambres environ.
- 3 100 m² d'équipements publics.
- Réaménagement des espaces publics et notamment création de 25 000 m² d'espaces verts dont 3 squares, 2 mails piétons et 1 cours urbain.

DÉJÀ LIVRÉ

- 390 logements
- 2 squares
- Parc Nelson Mandela
- Un cours urbain
- Un immeuble d'activités tertiaires et 350 m² de commerces en rez-de-chaussée
- Pôle petite enfance (centre social et crèche).
- Des espaces publics

Δ 64 LOGEMENTS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, UN RESTAURANT ET LE LOCAL DES MACHINISTES DE LA RATP, ATELIER CASTRO-DENISSOF, NEXITY APOLLONIA.

BILAN 2017

- Vente de l'îlot 1 à la société BDS (groupement Atenor et HRO) : 35 000 m² de bureaux et dépôt d'un nouveau permis de construire.
- Vente à la société Parc des Rives de Seine de l'îlot 5.3 : hôtel de 120 de chambres, restaurant et salons de réception.
- Désignation de la société Woodeum pour la construction de l'îlot 7.2/7.3 : 70 logements en accession à la propriété, des commerces en rez-de-chaussée et signature de la promesse de vente.
- Livraison de l'îlot 4.3/4.4 : 64 logements en accession à la propriété, un restaurant et le local des machinistes de la RATP.
- Lancement de l'aménagement du square du Colombier.
- Lancement de la consultation travaux pour la réalisation du mail Jacques Léser.
- Finalisation des travaux de VRD aux abords de l'îlot 4.3/4.4.

FUTUR SQUARE DU COLOMBIER ▷ AU DESSUS DU PARKING ENTERRÉ, AAUPC, SÉQUANO AMÉNAGEMENT

PERSPECTIVES 2018

- Vente à l'Association Foncière Logement de l'îlot 5.4 : 40 logements en locatif libre et 25 logements en accession à la propriété.
- Livraison du parking enterré du lot 7.4 et transfert des occupants de l'actuel parking silo en vue de sa démolition début 2018.
- Livraison du square du Colombier.
- Lancement des travaux du mail Jacques Léser et réalisation d'une première phase.
- Lancement des chantiers des îlots 1 (bureaux), 5.3 (hôtel), 5.4 (logements) et 7.2/7.3 (logements et commerces).
- Commercialisation de l'îlot 2 (bureaux), dernier lot de la Zac.
- Finalisation des études en vue du réaménagement des espaces publics du secteur mairie/Villeneuve.
- Lancement des travaux de la supérette Ferrer par AB Habitat.

« Forte de son histoire industrielle, Bezons se devait de rester un territoire attractif et dynamique. La ville a changé, les modes de vie ont changé. Les habitants aussi. Il nous a fallu penser la ville de demain, en préparant l'avenir de notre territoire, sans jamais exclure. Porte d'entrée de trois départements (Val-d'Oise, Yvelines, Hauts-de-Seine), jonction routière importante, et désormais gare terminus du T2, qui permet de rejoindre La Défense à 12 minutes, l'entrée de ville devait être totalement renouvelée. Avec Séquano, nous avons donc lancé en 2005 la Zac des Bords de Seine. Inscrite dans une démarche ambitieuse de développement durable, cette opération a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants mais aussi de leur redonner l'accès à la Seine. Aujourd'hui, les travaux entrent dans leur phase finale : déjà plus de 300 logements livrés, un square et un cours urbain renouvelés, un parc entièrement créé, un centre social, une crèche, des commerces et prochainement des immeubles de bureaux. Le nouveau visage de ce quartier dévoilera bientôt tout son potentiel. »

Dominique Lesparre,
Maire de Bezons

CLICHY-LA-GARENNE

42 MANDAT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET URBAIN SUR LE SECTEUR NORD-EST AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le secteur Pont de Gennevilliers, d'une superficie de près de 20 hectares, est appelé à muter pour moitié. Il englobe notamment des friches industrielles, des emprises délaissées dont les propriétaires souhaitent se dessaisir, ainsi que les réserves foncières constituées par l'État en vue de l'aménagement du boulevard urbain Clichy – Saint-Ouen. Ces terrains représentent un potentiel de développement important pour la ville de Clichy et la consolidation de son tissu urbain. L'aménagement de ce secteur permettra de créer des continuités à la fois urbaines, fonctionnelles et paysagères avec la ville existante, la ville de Saint-Ouen et la Zac des Docks en cours d'aménagement, ainsi qu'avec la Seine.

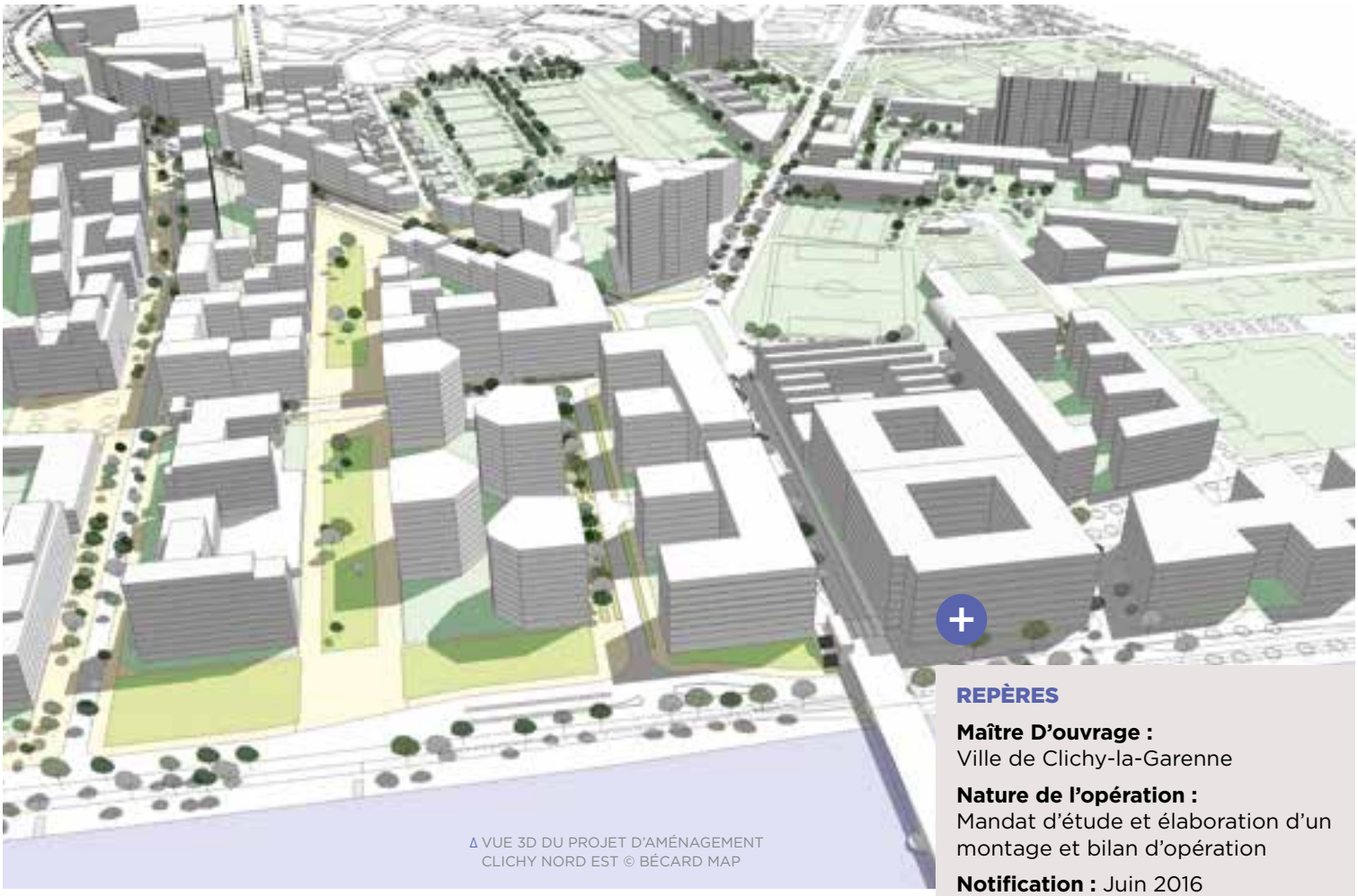

Δ VUE 3D DU PROJET D'AMÉNAGEMENT CLICHY NORD EST © BÉCARD MAP

BILAN 2017

- Finalisation du plan d'aménagement.
- Réalisation d'un bilan financier prévisionnel.
- Définition des modalités de mise en œuvre de l'opération.

PERSPECTIVES 2018

- Clôture de l'étude.

REPÈRES

Maître D'ouvrage :
Ville de Clichy-la-Garenne

Nature de l'opération :
Mandat d'étude et élaboration d'un montage et bilan d'opération

Notification : Juin 2016

Superficie : 16 ha (2 sites)

Co-traitant : Citallios

Équipe MOE :
Architecte-urbaniste : Bécard Map / **AMO DD :** Etamine / **BET VRD :** SETU / **Programmation :** Terridev

Δ © FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

80

PÔLE

Construction

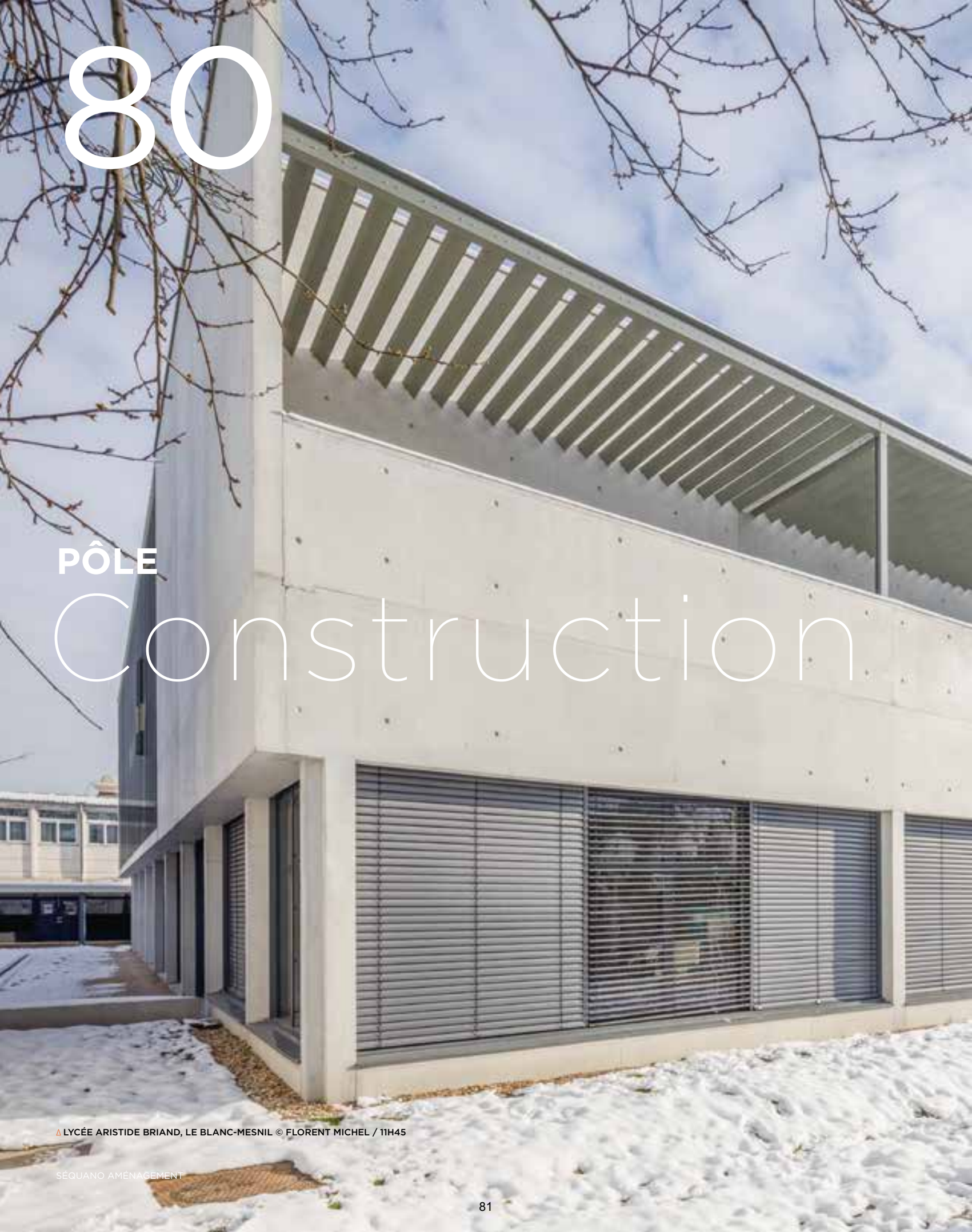

△ LYCÉE ARISTIDE BRIAND, LE BLANC-MESNIL © FLORENT MICHEL / 11H45

Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis est en train de vivre une transformation sans précédent. Terre d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, d'un tiers des gares du Grand Paris Express, de nombreux autres projets de transport, territoire très dynamique en termes de construction de logements, la Seine-Saint-Denis s'impose aujourd'hui comme le cœur battant du Grand Paris.

Fort de sa jeunesse et de sa diversité, ce territoire de contrastes, à la fois bouillonnant de création et d'innovation mais qui a le taux le plus élevé de pauvreté d'Ile de France, doit répondre au défi majeur de la réussite de sa transformation. Pour que naître, grandir et vivre en Seine-Saint-Denis soit gage d'épanouissement et de réussite.

C'est pour cela que le Département a décidé de préparer l'avenir en investissant massivement pour la jeunesse : plan « Petite enfance et parentalité » pour 80 millions d'euros et plan Ambition Collèges 2015-2020 de 640 M€.

Parce que nous sommes le département le plus jeune de France et parce que cette jeunesse, qui est un de nos principaux atouts, doit pouvoir étudier dans les mêmes conditions et bénéficier de la même technologie de pointe que les autres enfants franciliens, nous avons lancé la construction de 15 collèges neufs, mais également des rénovations lourdes ayant pour objectif de remplir les nouvelles exigences environnementales.

Séquano Aménagement, par sa connaissance et sa compréhension du territoire, est un acteur majeur aux côtés du Département.

Elle nous accompagne dans cette dynamique, par exemple en reconstruisant le nouveau collège Jean-Lolive à Pantin, avec une forte ambition environnementale pour répondre aux exigences de la RT2012 et du BBIO max.

Construction

EN COURS

BAGNOLET

9 CENTRE SOCIAL ET CULTUREL, MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE

Relocalisation temporaire puis construction d'un centre social et culturel et un accueil multi-enfance.

BILAN 2017

- Définition de la programmation.

PERSPECTIVES 2018

- Désignation du groupement de conception / réalisation.
- Démarrage des études de conception.

REPÈRES

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Séquano Aménagement

MISSION SÉQUANO :
MO dans le cadre de la CPA de la Noue à Bagnolet

NATURE DE L'OPÉRATION : Construction neuve

SURFACE : 1 400 m²

LIVRAISON : 2020

INTERVENANTS : Architecte :
En cours de désignation

LIVRÉ

LE BLANC-MESNIL

11 LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND

L'opération porte sur la reconstruction des ateliers d'électronique et du centre de documentation et d'information au sein du lycée existant.

La superficie du nouveau bâtiment est de 1 500 m² et s'inscrit au cœur d'un ensemble immobilier composé de 5 bâtiments principaux d'une superficie totale de 9 000 m².

Ce lycée est situé dans un tissu urbain, adossé à une zone d'activités, en limite d'un quartier d'habitation pavillonnaire.

Ce lycée s'inscrit dans une démarche globale de développement durable conforme aux objectifs Agenda 21 de la Région Île-de-France.

Maître d'ouvrage :
Région Île-de-France

Mission Séquano : Mandat loi MOP

Nature de l'opération :
Reconstruction d'un atelier et du CDI dans un ensemble existant

Date de la convention : 2010

Surface : 1 500 m²

Budget de l'opération : 7,1 M€

Livraison : 2017

Intervenants : Architecte : Agence Michel Kagan Architecture et Associés / **BET :** Berim

PROGRAMME

- Démolition du bâtiment des ateliers d'électrotechnique et du CDI.
- Construction d'un bâtiment regroupant les ateliers et le CDI.
- Aménagements extérieurs : terrains de sport, parking.

BILAN 2017

- Livraison et mise en service du nouveau bâtiment.
- Livraison des aménagements extérieurs.

Δ © FLORENT MICHEL / 11H45

EN COURS

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

25 CRÈCHE ET LOCAL ASSOCIATIF

Ce programme sera aménagé dans un bâtiment industriel existant datant du début du XXe siècle, bâtiment dit « Colonie de la Villette ». Le bâtiment de la Villette reste le seul vestige conservé du secteur « Îlot canal ».

Le bâtiment sera réhabilité en totalité et restructuré en y ajoutant des extensions afin de répondre au programme et aux surfaces correspondantes.

Δ CABINET LECAUDEY ET KHANLARI

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Séquano Aménagement

Mission Séquano : MO dans le cadre d'une CPA des Pavillons-sous-bois

Nature de l'opération : Réhabilitation et extension

Surface : 620 m² existants sur deux niveaux, 685 m² à terme

Budget de l'opération : 2,2 M€

Livraison : 2019

Intervenants : Architecte : Cabinet Lecaudey et Khanlari / **BET :** Sincoba

PROGRAMME

- Crèche de 45 berceaux et espaces associés : hall d'entrée, bureaux, local à poussette, unité des petits, moyens et grands, biberonnerie, laverie, sanitaire, salle de réunion, local d'entretien, une terrasse accessible en prolongement de la salle des enfants.
- Local associatif en rez-de-chaussée.

BILAN 2017

- Étude architecturale.

PERSPECTIVES 2018

- Démarrage des travaux.

EN COURS

LE RAINCY

29 PÔLE CULTUREL

Le nouvel équipement vient renouveler la perception du passage de la Villa Molière et renforcer les liaisons avec la médiathèque. Le bâtiment affirme son autonomie sur une petite parcelle et entretient une forme d'indépendance vis-à-vis de son environnement existant afin de renforcer son statut d'équipement.

La mixité du programme implique une très grande exigence acoustique.

La spécificité de cette opération est de construire sur un parking public en sous-sol existant.

BADIA BERGER ARCHITECTES

PROGRAMME

- Halle d'accueil, salle de spectacle de 500 personnes : coulisses, loges, bureau de l'administration, foyer des spectateurs.
- Pôle d'art graphique au 2e étage.
- Conservatoire de musique et danse au 3e et 4e étage : plateau d'orchestre, auditorium, pièce polyvalente, salle d'éveil artistique, studio de danse.
- Salle de réception.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Ville Le Raincy

Mission Séquano : Mandat loi MOP

Nature de l'opération : Construction neuve sur un parking existant

Surface : 3 500 m²

Budget de l'opération : : 13,1 M€

Intervenants : Architecte : Badia Berger Architectes / **BET :** Batiplus - OTE Ingénierie / **Acousticien :** Société Acoustibe / **Scénographe :** Architecture et Technique

BILAN 2017

- Curage et désamiantage du bâtiment existant.

PERSPECTIVES 2018

- Démolition du bâtiment existant.
- Etude architecturale.

EN COURS

MONTMORENCY

43 LYCÉE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Il s'agit d'une restructuration globale du lycée permettant de porter les effectifs de 1 020 à 1 400 élèves. Le lycée est situé à proximité du centre de la ville, dans un quartier mixte d'habitation individuel et collectif, dans une zone de périmètre de protection des monuments historiques.

L'opération porte sur la restructuration des bâtiments d'enseignement général et de restauration scolaire, le remaniement d'ensemble des espaces extérieurs et accès, des distributions et affectations des locaux existants, la création de surfaces nouvelles par extension (CDI, amphithéâtre et hall d'accueil).

L'établissement sera mis en conformité avec les exigences de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'un ERP de 2e catégorie.

REPÈRES

Maître d'ouvrage :
Région Île-de-France

Mission Séquano :
Mandat loi MOP

Nature de l'opération :
Restructuration et extension

Date de la convention : 2011

Surface : 10 521 m²

Budget de l'opération : 22,8 M€

Livraison : 2018

Intervenants : Architecte : Bruno Pantz / **BET :** TPF Ingénierie - Albert et compagnie / **Paysagistes - Acoustique - Cuisiniste - Architecte - Patrimoine :** Atelier Dots / Vivié et associés - Systal Speeg & Michel et associés / Atelier 27

Δ FLORENT MICHEL / 11H45

PROGRAMME

- Reconfiguration et optimisation du fonctionnement d'ensemble.
- Démolition de bâtiments préfabriqués.
- Restructuration complète du bâtiment d'enseignement.
- Requalification et agrandissement du bâtiment de restauration scolaire (350 à 600 couverts).
- Extension de 1 200 m².
- Réhabilitation du bâtiment "anciennes écuries".
- Requalification des espaces extérieurs sur plus de 3 000 m².

BILAN 2017

- Réhabilitation du bâtiment "les écuries".
- Livraison partielle du bâtiment d'enseignement.

PERSPECTIVES 2018

- Livraison de l'ensemble de l'équipement.

EN COURS

NOISY-LE-SEC

22 PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLE

Ce projet est financé à l'aide de fonds européens FEDER.

Δ DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES

La passerelle au-dessus du canal de l'Ourcq reliera le secteur dit Engelhard au quartier Madeleine Ouest au sein de la Zac quartier durable de la Plaine de l'Ourcq.

La passerelle sera réalisée en acier corten. Les socles seront traités en béton clair matricé. La longueur totale de l'ouvrage est de 137,25 m, la partie centrale survolant le canal est de 37,9 m. La largeur circulable de la passerelle est de 3 m. La hauteur de la passerelle par rapport au canal de l'Ourcq est de 5,05 m.

BILAN 2017

- Désignation du lauréat du concours en conception-réalisation est le groupement Razel-Bec (mandataire, travaux publics), Viry (construction métallique), Dietmar Feichtinger (architectes) et Coredia (bureau d'études).

PERSPECTIVES 2018

- Poursuite des travaux de construction.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Séquano Aménagement

Mission Séquano : MO dans le cadre de la Zac du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec

Nature de l'opération : Construction neuve d'un ouvrage

Date de la convention : 2014

Budget de l'opération : 1,8 M€

Livraison : 2019

Intervenants : Architecte : Dietmar Feichtinger Architectes / **Entrerpise :** Razel-BEC (mandataire du groupement), VIRY / **BET :** Coredia

EN COURS

PANTIN

23 COLLÈGE JEAN LOLIVE

Cette opération s'intègre dans la Zac Gare-Quatre Chemins, premier écoquartier de la commune sur 35 ha occupé aujourd'hui par une zone ferroviaire en activité.
Ce nouveau collège remplacera l'actuel collège situé rue Cartier Bresson accueillant 450 élèves.
Le nouvel établissement accueillera 700 élèves compte tenu de l'évolution démographique du secteur.

PROGRAMME

- Un collège de 4 214 m².
- Un gymnase de 1 527 m².
- Une cuisine centrale de 773 m².
- 6 logements de fonction sur 638 m².
- Des espaces extérieurs sur 4 771 m².

BILAN 2017

- Lancement de l'appel d'offres travaux.

PERSPECTIVES 2018

- Démarrage du chantier.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Mission Séquano : Mandat loi MOP

Nature de l'opération : Construction neuve

Date de la convention : 2014

Surface : 11 923 m²

Budget de l'opération : 32,3 M€

Livraison : 2020

Intervenants : Architecte : Epicuria / **BET :** Incet, Inddigo, Antea, BTP Consultants

FOCUS

Bâtiments passifs

qui répondront aux exigences de la RT2012 et du BBIO max : 44 points, les besoins de chauffage seront inférieurs à 15 kWh/m²/an.

Δ © EPICURA

LIVRÉ

SAINT-DENIS

33 ÎLOT E3D ZAC MONTJOIE

Situé à l'angle des avenues G. Sand et A. Cabral, cet îlot regroupe un programme mixte d'équipements et de logements à proximité immédiate du nouveau lycée et d'une station du T8, dans un quartier desservi par le RER B et le métro (ligne 12).

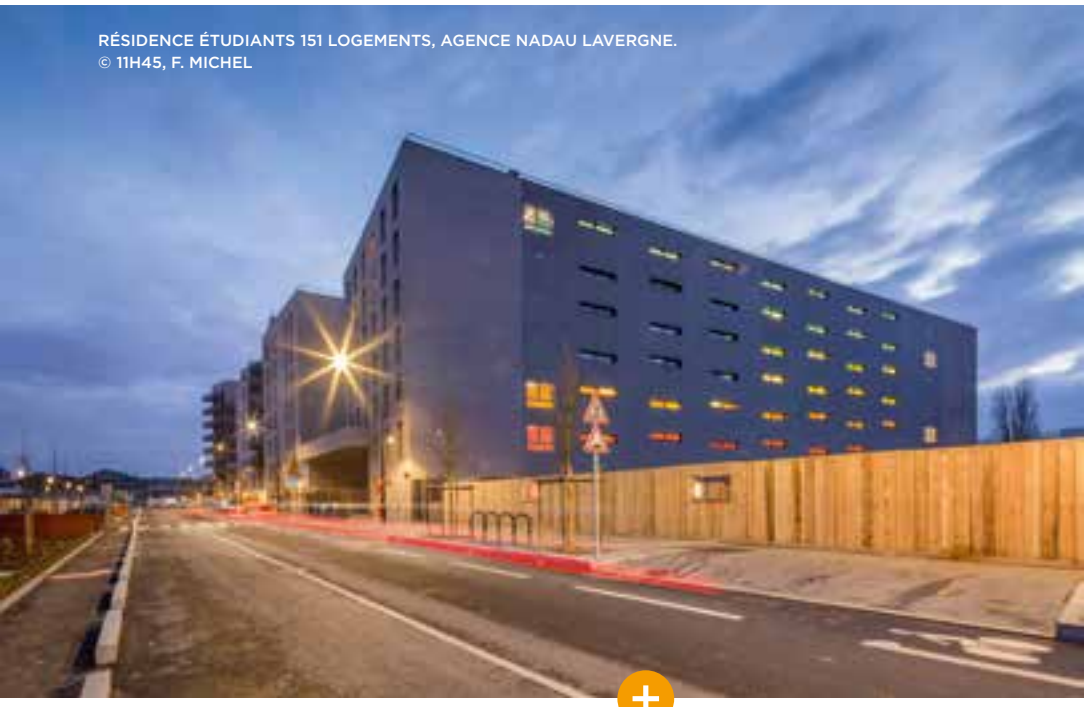

RÉSIDENCE ÉTUDIANTS 151 LOGEMENTS, AGENCE NADAU LAVERGNE.
© 11H45, F. MICHEL

Δ 63 LOGEMENTS FAMILIAUX, AGENCE NADAU LAVERGNE.
© 11H45-F.MICHEL

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Séquano Aménagement

Nature de l'opération : Construction neuve en conception-réalisation

Mission : Opération en fonds propres

Surface : 17 000 m²

Budget de l'opération : 56 M€

livraison : 2016 et 2017

Intervenants : **Groupement de conception-réalisation :** Entreprise (Mandataire) : Bouygues Bâtiment IDF / **Architecte :** Atelier Novembre et Agence Nadau-Lavergne / **BET :** Ingema et CET ingénierie

FOCUS

Démarche expérimentale

Cette opération fait l'objet d'une démarche expérimentale mise en place par l'Ademe : analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux. En faisant l'addition de tous les impacts environnementaux d'un bâtiment, depuis la fabrication de ses matériaux jusqu'à sa fin de vie, l'ACV est amenée à devenir un outil central de l'éco-conception d'un bâtiment. Il s'agit de réduire les impacts environnementaux grâce à des choix éclairés et objectifs. C'est une analyse qui est effectuée en amont des dépôts des permis de construire.
Obtention de la certification HQE pour les équipements publics ainsi que certification H&E profil A label Effinergie + pour les logements et la résidence.

PROGRAMME

Sur une emprise foncière unique, un ensemble immobilier complexe regroupant :

- Un groupe scolaire (école maternelle et primaire) de 19 classes avec un centre de loisirs, livré à la ville de Saint-Denis en 2016 ;
- Un gymnase homologué au niveau régional constitué d'une salle multisports de 7 m de hauteur libre et offrant 250 places pour le public, livré à la ville de Saint-Denis en 2016 ;
- Des logements diversifiés avec parkings : 275 logements dont 61 logements intergénérationnels, 63 logements familiaux et 151 logements étudiants et 114 places de parking, livrés à Plaine Commune Habitat.

BILAN 2017

- Livraison des logements et de la résidence étudiante.

SAINT-OUEN

EN COURS

36 Parking de l'Îlot D1

Ce parking de 800 places de stationnement véhicules, se situe en sous-sol de l'îlot mixte D1 dans le secteur Bateliers Nord de la Zac des Docks.

Δ © FRANCK BADAIRE / THOMAS GUYENET

REPÈRES

Maitre d'ouvrage batiment : Adim Urban

Maître d'ouvrage des aménagement intérieurs : Séquano Aménagement

Nature de l'opération : Construction neuve

Budget de l'opération : Travaux d'exploitation et honoraires, 2,33 M€

Livraison : 2019

Intervenants : AMO sur les corps d'état architecturaux : DGM-Architectes **/ Maîtrise d'œuvre et OPC :** en cours de désignation

PERSPECTIVE 2018

- Désignation de l'entreprise de travaux.

LIVRÉ

36 PARKING DU CHÂTEAU

Ce parking de 312 places de stationnement pour véhicules légers, et de 29 places pour véhicules deux roues, a été livré au 1er semestre 2017.

Il se situe en sous-sol des îlots de logements H1 et G1 dans le secteur Dhalenne de la Zac des Docks.

PROGRAMME

- Parking de 312 places de stationnement de véhicules légers, 29 places de véhicules 2 roues sur un niveau de sous-sol.

BILAN 2017

- Livraison.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Séquano Aménagement

Nature de l'opération : Construction neuve

Surface : 8 521 m²

Budget de l'opération : Travaux d'exploitation et honoraires : 0,9 M€

Livraison : 2017

Intervenants : AMO sur les corps d'état architecturaux : DGM-Architectes / **Maîtrise d'œuvre et OPC :** Elan / **Entreprises :** Bâtisseurs Franciliens /SAGA+/ ERI/JCB Signalisation

STAINS

EN COURS

39 LOGEMENTS EN OPÉRATION EN FONDS PROPRES

Le terrain de l'opération est situé à l'interface de deux quartiers en pleine mutation sur la commune de Stains : au nord-ouest, le quartier du Moulin Neuf et au sud-ouest, le quartier des Trois Rivières (secteur aménagé par Séquano Aménagement). Il est à proximité immédiate du parc départemental Georges Valbon. Cette opération propre menée pour le compte de l'Association foncière logement porte sur la création de 27 logements en petit collectif. Cette opération intervient dans le prolongement de plusieurs programmes de logements récemment livrés ou en cours de livraison, amorçant une mutation plus globale de ce secteur, désenclavant ainsi cette zone et la reliant au centre-ville.

REPÈRES

Maître d'ouvrage : Séquano Aménagement

Mission Séquano : Opération en fonds propres (CPI)

Nature de l'opération : Construction neuve

Date de la convention : 2014

Surface : 4 327 m²

Budget de l'opération : 7 M€

Livraison : 2018

Intervenants : Maîtrise d'œuvre : Lelli Architectes / **BET :** Estair / Entreprise Geneton

Δ VUE SUR LES NOUVEAUX LOGEMENTS, JANVIER 2018 © ANTHONY VOISIN

PROGRAMME

- 27 logements en locatifs libres de 2 397 m² SDP et leurs jardins-terrasses/places de stationnement.

BILAN 2017

- Poursuite du chantier.

PERSPECTIVES 2018

- Livraison.

Lexique

AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BBCA	Bâtiment Bas Carbone
BET	Bureau d'études techniques
BHNS	Bus à haut niveau de service
CPI	Contrat de Promotion Immobilière
DD	Développement Durable
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes
EPT	Établissement public territorial
EPL	Entreprise publique locale
ERP	Établissement recevant du public
HQE	Haute qualité environnementale
PC	Permis de Construire
SDP	Surface de plancher
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

◁ INAUGURATION DU PARC SIMONE VEIL, LE 24 MARS 2018, ZAC JEAN LEMOINE À ROMAINVILLE
© ANTHONY VOISIN

SEQUANO Aménagement
Autrement la ville

15-17 Promenade Jean Rostand, CS 70045
Immeuble Carré Plaza • 93022 Bobigny Cedex
01 48 96 64 00

sequano.fr

Directeur de la publication : Pascal Popelin
Responsable de la publication : Delphine Coué
Conception et réalisation : Agence Seppa

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, intégrale, ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support et le média, sont strictement interdites sans autorisation de Séquano Aménagement, sauf dans les cas prévus par l'article l.122-5 du code de la propriété intellectuelle.

IMPRIM'VERT® Imprimé en 500 exemplaires. Mars 2018.

SEQUANO
Aménagement
Autrement la ville

15-17 Promenade Jean Rostand, CS 70045
Immeuble Carré Plaza • 93022 Bobigny Cedex
01 48 96 64 00

sequano.fr

ASSOCIATION EXÉCUTIVE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SEINE SAINT-DENIS

C.D.T 93

Association déclarée loi du 1er juillet 1901

Siège social :
140 Avenue Jean Lolive
93500 PANTIN

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial

ASSOCIATION EXÉCUTIVE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SEINE SAINT-DENIS

C.D.T 93

Association déclarée loi du 1er juillet 1901

Siège social :
140 Avenue Jean Lolive
93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

SOFIDEM & Associés
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
12, avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION EXÉCUTIVE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SEINE SAINT-DENIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Le commissaire aux comptes
SOFIDEM & Associés

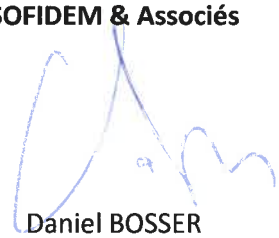

Daniel BOSSER

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
  Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ooOoo

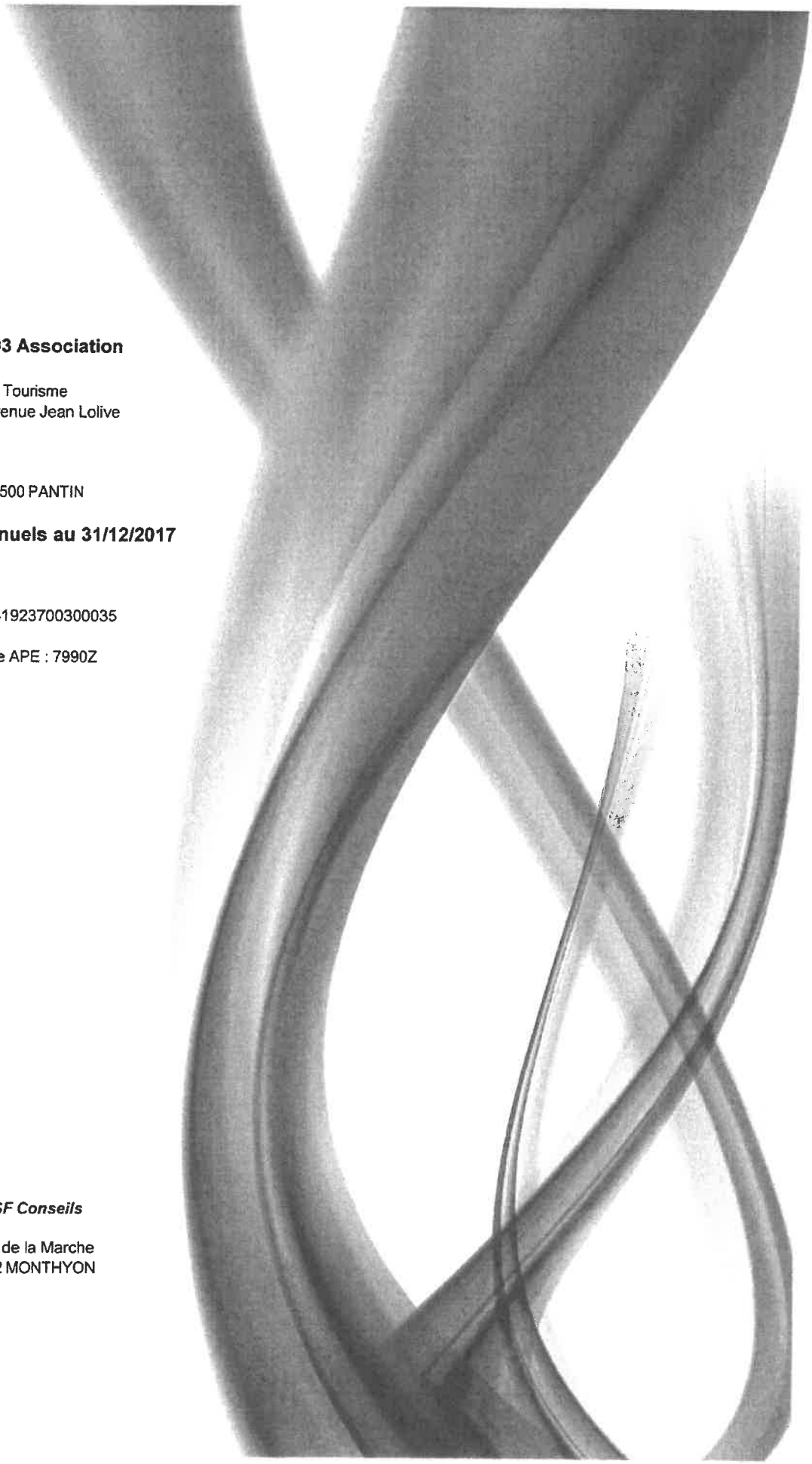

CDT93 Association

Tourisme
140 avenue Jean Lolive

93500 PANTIN

Comptes annuels au 31/12/2017

Siret : 41923700300035

Code APE : 7990Z

MASF Conseils

1 rue de la Marche
77122 MONTHYON

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le : 31/12/2017 Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	31/12/2016 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires		151 647	150 380	1 267	6 246
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Autres immobilisations corporelles	31	195 723	176 441	19 282	24 217
		Immobilisations grevées de droit					
		Immobilisations en-cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations					
		Créances rattachées à des participations					
		T.I.A.P					
		Autres titres immobilisés		2 000		2 000	2 000
		Prêts					
		Autres immobilisations financières		655		655	575
		Total (I)		**350 024**	**326 820**	**23 204**	**33 038**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements					
		En-cours de production de biens et services					
		Produits intermédiaires et finis	32				
		Marchandises					
		Avances et acomptes versés	33	3 401		3 401	5 194
	CRÉANCES (3)	Usagers et comptes rattachés		62 892	5 368	57 524	117 841
		Comptes affiliés	34				
		Autres créances		40 283	2 687	37 596	66 494
	DIVERS	V.M.P					
		Instruments de trésorerie	35				
		Disponibilités		292 703		292 703	240 655
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	36	5 022		5 022	3 883
		Total (II)		**404 301**	**8 055**	**396 245**	**434 066**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
		Primes de remboursement d'obligations (IV)	36				
		Ecarts de conversion actif (V)					
		TOTAL GENERAL (I à V)		**754 325**	**334 876**	**419 450**	**467 104**

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes	(3) Part à + 1 an 6 156
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents		
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle		
	Dons en nature restant à vendre		

SOFIDEM & ASSOCIES ★★ COMMISSAIRE aux comptes ★★ 12 Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2017	31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**FONDS PROPRES**			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		178 112	178 112
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Report à nouveau		-271 584	-251 548
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		11 847	-20 036
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
	Fonds associatifs avec droit de reprise	40		
	Apports			
	Legs et donations			
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
	Provisions réglementées			
	Droits des propriétaires (commodat)			
	Total (I)		**-81 625**	**-93 472**
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	41	15 000	
	Sur autres ressources			
	Total (II)		**15 000**	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42	2 220	
	Provisions pour charges		117 764	117 743
	Total (III)		**119 984**	**117 743**
DETTES (1)	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		179	106
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 801	7 337
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	122 276	143 155
	Dettes fiscales et sociales		203 094	235 853
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			13 363
	Autres dettes		4 979	6 525
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	44	30 763	36 495
	Total (IV)		**366 091**	**442 833**
Ecarts de conversion passif	(V)	44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		**419 450**	**467 104**
Engagements donnés				
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an		366 091	442 833
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		17	

SOFIDEM & ASSOCIES
COMMISSAIRE aux comptes
12 Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

				Note	31/12/2017	31/12/2016
	Nombre de mois de la période				12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 - France**	**2 - Exportation**		**Total**	**Total**
	Ventes de marchandises	184			184	
	Production vendue biens					
	Production vendue services	811 668			811 668	764 767
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)	811 852			811 852	764 767
	Production stockée					
	Production immobilisée			50		
	Subventions d'exploitation				1 571 500	1 590 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				1 307	12 342
	Cotisations				8 000	7 500
	Dons					
	Legs et donations					
	Autres produits				283	26
	Total des produits d'exploitation (1) (I)				**2 392 941**	**2 374 635**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3)				994 987	977 830
	Impôts, taxes et versements assimilés				69 054	74 371
	Salaires et traitements			51	912 114	936 889
	Charges sociales				368 322	385 621
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				15 081	20 630
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions				8 770	6 422
	Autres charges				51	44
	Total des charges d'exploitation (2) (II)				**2 368 379**	**2 401 806**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					**24 562**	**-27 171**
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)			52		
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés			53	1 031	1 395
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				35	35
	Total des produits financiers (V)				**1 066**	**1 430**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées			54	0	0
	Différences négatives de change					12
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des charges financières (VI)				**0**	**12**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					**1 066**	**1 418**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					**25 628**	**-25 753**

SOFIDEM & ASSOCIES ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55	326	9 639
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		6 529	
	Total des produits exceptionnels (VII)		**6 855**	**9 639**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	3 238	3 921
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		15	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		2 382	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		**5 636**	**3 921**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			**1 219**	**5 717**
(IX)	Impôts sur les bénéfices	58		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	59		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		15 000	
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		**2 400 862**	**2 385 704**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)		**2 389 015**	**2 405 740**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)			**11 847**	**-20 036**

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
	Total		

SOFIDEM & ASSOCIES
COMMISSAIRE aux comptes
12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Annexe

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et la présente annexe : ils forment un tout indissociable .

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2017**, présente un total de **419 450 Euros**.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de **11 847 Euros**.

L'exercice a une durée de **12 mois**, couvrant la période du **01/01/2017** au **31/12/2017.**

Les règles appliquées résultent des dispositions prévues par la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

En outre, il a été fait application des obligations particulières résultant du réglement N° 2014 -03 (du 5 juin 2014) du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- **continuité de l'exploitation,**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques.

SOFIDEM & ASSOCIES
COMMISSAIRE aux comptes
12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	150 962	1 285	600	151 647
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**150 962**	**1 285**	**600**	**151 647**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	237 562	3 882	45 721	195 723
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**237 562**	**3 882**	**45 721**	**195 723**
Immobilisations financières				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés	2 000			2 000
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	575	95	15	655
Total	**2 575**	**95**	**15**	**2 655**
Total général	**391 099**	**5 262**	**46 336**	**350 025**

SOFIDEM & ASSOCIES ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	144 716	6 264	600	150 380
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**144 716**	**6 264**	**600**	**150 380**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	213 344	8 817	45 721	176 441
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**213 344**	**8 817**	**45 721**	**176 441**
Total général	**358 060**	**15 081**	**46 321**	**326 821**

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes		Amortissements		Immobilisations nettes	
Au début de l'exercice	+	150 962	+	144 716	+	6 246
Réévaluation de l'exercice	+				+	
Investissements de l'exercice	+	1 285			+	1 285
Dotation de l'exercice			+	6 264	-	6 264
Cessions ou mises hors service	-	600	-	600	-	
Valeur en fin d'exercice	=	**151 647**	=	**150 380**	=	**1 267**

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes		Amortissements		Immobilisations nettes	
Au début de l'exercice	+	237 562	+	213 344	+	24 217
Réévaluation de l'exercice	+				+	
Investissements de l'exercice	+	3 882			+	3 882
Dotation de l'exercice			+	8 817	-	8 817
Cessions ou mises hors service	-	45 721	-	45 721	-	
Valeur en fin d'exercice	=	**195 722**	=	**176 440**	=	**19 282**

SOFIDEM & ASSOCIES ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 2 575
Acquisitions	+ 95
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 15
Valeur en fin d'exercice	= **2 655**

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	2 655
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	2 655

Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Concessions, brevets et droits similaires			
ACD Logiciel comptabilité	1 286		
Total	**1 286**		
Autres immobilisations corporelles			
DELL 1 LATITUDE 3570 BTX	919		
DELL 4 MINI TOUR ECRAN	2 963		
Total	**3 882**		
Total général	**5 168**		

Détail des cessions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Concessions, brevets et droits similaires			
Charte Newletter	600		
Total	**600**		
Autres immobilisations corporelles			
Mises au rebut	45 721		
Total	**45 721**		
Total général	**46 321**		

SOFIDEM & ASSOCIES
COMMISSAIRE aux comptes
12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Note 43 - Dettes

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	179	179		
Emprunts et dettes financières divers				
Total	**179**	**179**		

Note 51 - Charges d'exploitation

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels : 8 281 €uros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 23 822 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit à été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel CICE.

Le produit du CICE, propre à l'association, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Cet exercice étant bénéficiaire mais ayant du déficit reportable alors, de ce fait cet exercice devient nul donc le CICE fera l'objet d'une demande immédiate de restitution.

Le CICE de 2016 perçu en 2017, a servi à améliorer le besoin en fonds de roulement de l'Association.

Note 60 - Autres informations

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	179
Dettes fournisseurs et comptes rattachés - FNP	78 560
Dettes fiscales et sociales	131 615
Autres dettes - RRR à accorder	4 131
Total	**214 485**

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
Créances clients et comptes rattachés - FAE	4 467
Autres créances - Produits à recevoir	5 770
Total	**10 237**

Engagements de retraite

Il a été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux moyen annuel d'augmentation ancienneté incluse : 1,50 %
- Taux de cotisations sociales patronales : 41 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de taxe sur les salaires : 6 %
- Taux d'assujetissement à la taxe sur les salaires : 70 %
- Salariés retenus : plus de 50 ans

SOFIDEM & ASSOCIES ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 117 764 €uros.
Montant de la provision de l'exercice : 6 550 €uros.
Reprise de la provision suite au départ d'un salarié : 6 529 €uros.

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés		
Ouvriers		
Total	**19**	

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés	2 000		2 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	655		655
Usagers et comptes rattachés	62 892	56 736	6 156
Comptes affiliés			
Autres créances	40 283	40 283	
Totaux	**105 830**	**97 019**	**8 811**

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	179	179		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 276	122 276		
Dettes fiscales et sociales	203 094	203 094		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 979	4 979		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	30 763	30 763		
Total	**361 291**	**361 291**		

SOFIDEM & ASSOCIES ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 12 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		117 743	8 770	6 529	119 984
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	5 368			5 368
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations	305	2 382		2 687

SOFIDEM & ASSOCIES ★ COMMISSAIRE aux comptes ★ 7 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B -C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	38 112			38 112
- Apports sans droit de reprise	140 000			140 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprises				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-251 548	-20 036		-271 584
Résultat de l'exercice	-20 036	11 847	-20 036	11 847
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprises				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	-93 472	-8 189	-20 036	-81 625

SOFIDEM & ASSOCIES
COMMISSAIRE aux comptes
12 Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

ASSOCIATION EXÉCUTIVE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SEINE SAINT-DENIS

C.D.T 93

Association déclarée loi du 1er juillet 1901

Siège social :
140 Avenue Jean Lolive
93500 PANTIN

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

SOFIDEM & Associés
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
12, avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Convention conclue au cours de l'exercice

Avec le Musée de l'Air et de l'Espace

Le Musée de l'Air et de l'Espace, représenté par Madame Anne Catherine Robert-Hauglustaine, siège au Conseil d'Administration de CDT 93.

- Convention de partenariat pour la communication touristique auprès des professionnels.
- Avenant N° 7 signée le 15 décembre 2017 pour une durée d'un an couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.
- Montant de la participation versée en 2017 par le Musée de l'Air et de l'Espace : 13 035 € HT (15.642 € TTC).

Paris, le 11 juin 2018

Le commissaire aux comptes
SOFIDEM & Associés

Daniel BOSSER

rapport d'activités 2017

93 caue

rapport d'activités 2017

le caue 93, un outil au service du département

© caue 93

Le mot de la Présidente

« Permettre à chacun-e de comprendre son environnement afin d'y jouer un rôle actif. »

Investi d'une mission d'intérêt public, le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le département. Il informe, forme, conseille et sensibilise tous les publics dans les domaines qui sont les siens, réaffirmant ainsi que l'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Au cours de l'année 2017, en dépit d'un contexte économiquement difficile, le CAUE a eu à cœur de maintenir son niveau d'activité auprès de ses différents publics et partenaires et d'assurer les missions définies par la loi. Tout d'abord en poursuivant ses actions avec le Département (Parcours de découverte urbaine à destination des collégiens, Osez l'Ourcq, suivi de l'Atlas des paysages, accompagnement sur la programmation des nouveaux collèges et analyse architecturale des offres,…) et avec d'autres partenaires comme la RATP (action de sensibilisation auprès des jeunes), ou des villes (actions de sensibilisation en et hors temps scolaire). Ensuite, en reconduisant des dispositifs développés à l'échelle régionale (les Enfants du Patrimoine, les architectes et les paysagistes dans les classes, les formations pour les professionnel-le-s…).

Mais 2017 a vu se développer de nouveaux projets comme une action de sensibilisation autour du tramway T4 en partenariat avec Ile-de-France Mobilités, la mise en place d'un groupe de réflexion sur les PLUI, en liaison avec la DRIEA-UT93, ou l'implication dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture, en collaboration avec les autres CAUE d'Ile de France et avec le soutien de la Drac…
En outre, le CAUE a proposé, comme chaque année des permanences pour les particuliers, des formations pour les enseignants, des ressources documentaires, des journées à destination des professionnels de l'aménagement en lien avec l'actualité de la construction et de l'aménagement en Seine Saint Denis.
2017 a également été un temps d'élaboration d'une nouvelle convention avec le Département qui définit des axes de travail pour les trois années à venir (2018-2020).

Notre région demeure en forte mutation. La recomposition des territoires, les enjeux de la transition énergétique, le redéploiement des transports, la densification de la ville, la pression foncière impactent la vie des habitant-e-s de Seine Saint Denis.
Il demeure essentiel de maintenir à leur coté un outil d'accompagnement, de réflexion et de sensibilisation qui permette à chacun-e de comprendre son environnement afin d'y jouer un rôle actif.
C'est à cette mission que s'attache le CAUE 93.

Pascale Labbé,
Conseillère départementale,
Présidente du CAUE 93

les caue d'Île-de-france

Depuis 2000, les 8 CAUE de la Région francilienne se sont regroupés dans une association régionale : « Les CAUE d'Île-de-France », afin de valoriser leurs savoir-faire et les travaux menés aux échelles départementale et régionale. Ils mettent ainsi en commun des moyens et des ressources, mènent des actions de formation, organisent des manifestations de réflexions sur les pratiques et les enjeux de l'aménagement en Île-de-France. À l'heure des recompositions territoriales et de l'émergence de la Métropole qui questionnent leurs missions voire leur existence, ils poursuivent des actions communes de formation, de sensibilisation, de découverte. Les CAUE d'Île-de-France mènent ces actions en partenariat avec les acteurs franciliens, élus, services de l'état, institutions, leur faisant bénéficier de leur expertise locale qui en retour, font bénéficier leurs départements des échanges conduits à l'échelle de la région.

LES CAUE D'ÎLE-DE-FRANCE

sommaire

4 le caue, un outil au service du département

7 les caue d'île-de-france

8 sommaire

10 le conseil d'administration

12 l'équipe en 2017

14 sensibilisation du public et des jeunes

16 → Romainville ateliers

18 → Parcours de découverte urbaine

20 → RATP ligne 14

22 → Osez l'Ourcq, 7 ème année

24 → Des architectes et des paysagistes dans les classes, 7 ème année

25 → Les enfants du patrimoine, 15 ème année

26 → Les journées nationales de l'Architecture

28 → Actions ponctuelles

30 conseil auprès des collectivités locales

32 → Programmation et construction des collèges

34 → L'atlas des collèges de la seine-saint-denis

36 → Plan de Paysage Marne et Confluence

38 → Le PLUI, un projet de Territoire

40 → La minute métropole : c'est dit !

42 → Jurys de concours

43 → Commissions groupes de travail et conseils ponctuels

44 Formation, séminaires, rencontres
46 → Le maire et l'archi
48 → Les rendez-vous du caue
50 → Cycle régional de journées technique
52 → Formations pour enseignants
56 → Formations régionales
60 → Séminaire Ekopolis / réhabilitation
61 → Démarche BDF / visite de l'école des Boutours

62 publications et ressources documentaires
64 → L'observatoire régional de la qualité du logement en idf
66 → L'observatoire caue de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage
68 → L'actualité du CAUE 93
70 → Le site internet
71 → Le centre de documentation
72 → Res'aue.caue-idf.fr

74 conseil aux particuliers
76 → Le conseil architectural gratuit
78 → Données chiffrées
80 → Abcdéaire du particulier

le conseil d'administration

Quatre représentants de l'État

Mme TAMELIKECHT
Architecte des Bâtiments de France STAP

M. LEVASSORT
Directeur de l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement

Mme BOSSY
Directrice régionale et interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

M. WASSENBERG
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale en SSD

Six représentants des collectivités locales

Mme VALLS
Vice Présidente du Conseil Départemental,
Maire de Romainville

Mme DENIS
Conseillère Départementale,
Vice- Présidente du CAUE

Mme LABBE
Conseillère Départementale,
Présidente du CAUE

M. CHEVREAU
Conseiller Départemental,
Maire d'Épinay-sur-Seine

M. KERGOAT
Conseiller Départemental

M. TAÏBI
Conseiller Départemental,
Maire de Stains

Quatre représentants des professions concernées

Mme LARAQUI
Conseillère Régionale de l'Ordre des Architectes

M. SOVICHE
Président du Syndicat des Architectes de la Seine-Saint-Denis

M. RUER
Président de la Fédération Départementale du Logement, secrétaire du CAUE

M. VIALETTES
Président de la Société française des Urbanistes

Deux personnes qualifiées

M. MERLINI
Architecte conseil D.D.E.

Mme ALLIOD
Paysagiste conseil D.D.E.

Six membres élus

M. COGNAT
Président du SOLIHA EST PARISIEN

M. SCHERMANN
Économiste de la construction, Union nationale des Techniciens Économie et Construction
Trésorier du CAUE

M. MONTEIRO
Union nationale des constructeurs de maison individuelles

M. FOUCHÉ
Président de la Chambre Syndicale des Géomètres

M. DRUESNE
Administrateur de l'UDAF 93

M. VERGUIN

Atelier Villes et Paysages

Représentante du personnel

Mme BOURGEOIS
Chargée d'études

l'équipe en 2017

jean-michel payet
directeur

cécile katz
directrice adjointe

samia fellahi
assistante de direction

céline karman
secrétaire

justine bourgeois
chargée d'études

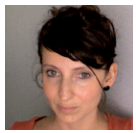

stéphanie renault
chargée d'études

valentine vuillermoz
chargée d'études

guillemette morin
chargée d'études

agnès paty
chargée d'études

hubert laignel (†)
responsable de la communication

marie hollingshausen
documentaliste

fabrice antore
architecte conseiller

peggy garcia
architecte conseiller

kitterie verdier
architecte conseiller

robin giraud
architecte conseiller

fariba nourdeh
architecte conseiller

missions ponctuelles en 2017

nacera amiour
bojana adzimitrevska

© cave 93

sensibilisation du public et des jeunes

*** Ateliers de sensibilisation à Romainville

DOSSIER Rénovation urbaine

Les enfants de Cachin sensibilisés à la tour maraîchère

Lors des vacances estivales et automnales, une quinzaine d'enfants et préadolescents fréquentant l'espace de proximité a suivi une animation pédagogique proposée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-Saint-Denis (CAUE 93). Deux jours d'échanges pour saisir l'intérêt de l'agriculture urbaine et imaginer des maquettes de la tour maraîchère, qu'ils ont présentées aux architectes du projet.

A l'espace de proximité, les animatrices du CAUE 93 ont projeté des tours du monde entier pour que les jeunes aient des idées de l'évolution des modes de construction.

Renzo Piano leur parle. Vient le moment où les chargées d'étude du CAUE93 abordent des tours végétalisées. « *Ces arbres nous apportent de l'oxygène, donc je veux bien de la verdure le long de mon immeuble* » fait écho à « *je veux pas que ça pue la terre quand on ouvre la fenêtre l'automne* ». Ce dernier, un brin provocateur, reconnaît tout de même aux animatrices que l'air est plus frais en été à travers l'ombrage des arbres. « *Ne soyez pas trop ambitieux dans les formes si vous composez des choses trop complexes en maquette d'étude, sinon vous connaîtrez l'échec en maquette finale cet après-midi. Ce serait dommage* », prévient Stéphanie Renault. Cette seconde et dernière étape de création a eu lieu avec des matériaux professionnels. Chaque équipe a ensuite présenté sa maquette en présence d'une architecte de l'agence Ilimelgo, en charge de la réalisation de la tour maraîchère. Le projet architectural, dont la livraison dans leur quartier est prévue au printemps 2019, leur a été présenté afin qu'ils posent des questions sur la construction à venir.

Avoir une tour maraîchère proche de chez soi dans un an et demi n'est pas simple à imaginer. C'est pourquoi la Ville a fait appel à Guillemette Morin et Stéphanie Renault du CAUE 93 pour que les jeunes fréquentant l'espace de proximité Marcel-Cachin s'approprient l'intérêt de cette implantation. Deux groupes de tranches d'âges différentes (7-14 ans et 11-15 ans) ont ainsi pu suivre des ateliers l'été dernier et les 26 et 27 octobre, lors des dernières vacances. Une visite de la micro-ferme urbaine du Paysan urbain aux Bas-Pays a été organisée. La plantation d'engrais vert et l'installation d'un paillis de protection ont permis de mettre les mains dans la terre, et ainsi matérialiser l'alimentation et le passé maraîcher de Romainville évoqué le matin autour d'un quiz. Le second jour se concentrait sur la réalisation de maquettes, pour se représenter sa propre vision de la tour maraîchère.

Les participants des vacances d'automne étant dans une tranche d'âge plus mûre, l'atelier matinal du second jour a nourri des échanges fournis devant une assistance concentrée.

« *C'est beau ce musée mexicain avec sa structure en argent* », s'exclame une participante devant le Powerpoint. Plusieurs préados ont reconnu les plus hautes tours du monde, de l'Empire State Building à celles de Dubaï. L'approche naturelle d'un centre culturel de Nouvelle Calédonie par

12 ■ LE MAGAZINE DE ROMAINVILLE • DÉCEMBRE 2017

Les jeunes du centre Marcel Cachin, découvrent activement le projet de Tour maraîchère

Dans le cadre d'une commande de la ville de Romainville, le CAUE 93 a proposé deux journées de sensibilisation destinées à un jeune public habitant le quartier Marcel Cachin. Ce quartier de grand ensemble datant des années 60, qui a reçu une rénovation importante dans le cadre de l'ANRU, poursuit sa mutation. Installé sur un plateau qui jouxte le vieux bourg, il recevra prochainement un nouvel équipement inédit en Europe : une Tour Maraîchère, dont le projet a été confié à l'équipe d'architectes Ilimelgo.

Afin de sensibiliser les enfants et adolescents fréquentant le Centre Marcel Cachin, le CAUE 93 a animé à deux reprises, en juillet et en octobre, un atelier qui s'est déroulé à chaque fois sur deux journées. L'approche pédagogique était progressive, proposant comme amorce d'aborder des connaissances générales liées au développement durable, approche qui s'est appuyée sur le développement de la commune (ancien bourg rural et villageois de proche couronne exceptionnellement préservé) au passé maraîcher pas si lointain. Les

Espace Marcel-Cachin
20 enfants et jeunes
2 groupes
7-14 ans
11-15 ans
2 sessions

Partenaires :

→ Mairie de Romainville

→ Espace Marcel-Cachin

jeunes ont ainsi découvert grâce aux images d'archives ce riche passé rural, et le patrimoine associé dont il reste des traces et vestiges. Un rallye-photo dans le bourg ancien pour les uns et la participation à un atelier avec l'association locale « le Paysan urbain » pour les autres a permis de découvrir les diverses dimensions de l'activité agricole de la commune, passée et actuelle. La restitution de chaque atelier consistait en la réalisation d'une maquette mettant en forme une tour maraîchère. Issue de leur imagination, s'appuyant sur une présentation d'exemples de tours architecturales réalisées à travers le monde, les enfants et jeunes ont eu l'opportunité de réaliser à petite échelle, avec des matériaux professionnels, leur tour maraîchère rêvée… en attendant que celle, bien réelle, soit enfin achevée.

© caue 93

© caue 93

*** parcours de découverte urbaine

Une découverte de leur quartier par les collègiens

Le Département a mis en place une démarche de sensibilisation au territoire à destination des collégiens : les Parcours de Découverte Urbaine. Depuis trois ans, le CAUE en assure la conception et l'animation, dans le cadre de la convention d'objectif qui nous lie au Département.
Ces parcours se sont déroulés lors de l'année scolaire 2017/2018. Ils s'organisent en trois temps : tout d'abord une promenade où il s'agit de faire l'expérience du territoire en l'observant et en l'analysant. L'itinéraire est conçu en amont en lien avec les attentes des enseignants, de leur discipline, du niveau des classes concernées et donc de leur programme scolaire.
Dans un second temps, les élèves se rendent aux archives municipales afin de découvrir ce services et leurs missions. Les archivistes / documentalistes leur présentent ensuite des documents en relation avec le parcours effectué : cartes historiques, registres de délibérations communales, cartes postales anciennes...

En fonction des parcours, ce second temps peut se dérouler dans un autre lieu que les archives comme pour Sevran où un partenariat a été tissé avec la Micro-Folie. Ce lieu de diffusion artistique, culturelle et numérique a été présenté aux collégiens.

Enfin, la dernier séance a lieu en classe où les élèves s'impliquent dans une restitution des connaissances acquises sous des formes diverses : réalisation de cartes, de panneaux d'exposition ou encore de petit journal.

Les communes ayant participées au dispositif sont les suivantes : Sevran, Neuilly-sur-Marne, Bobigny, Montreuil et Aubervilliers. Différentes disciplines sont représentées : histoire-géographie, français, technologie et professeurs de langue.

© cave 93

© cave 93

10 classes
5 établissements
5 communes
425 élèves

Partenaires :

→ Département de la Seine-Saint-Denis
→ Direction départementale des services de l'éducation nationale
→ Service des archives des communes

*** mon métro de demain

2 ème année pour les ateliers pédagogiques sur le prolongement de la ligne 14

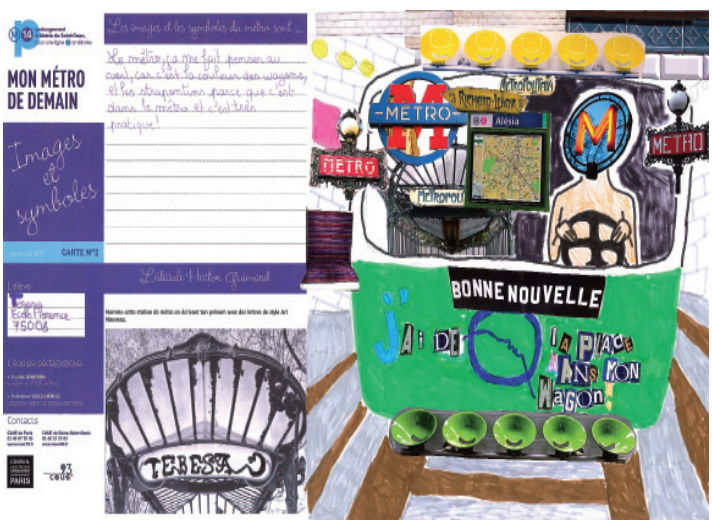

© caue 75

En 2014, la RATP a lancé le chantier de prolongement de la ligne 14 du métro. Quatre nouvelles stations doivent être créées au départ de la gare Saint-Lazare : Pont Cardinet, Porte de Clichy, Clichy Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen. Ce chantier majeur a un impact inévitable sur la vie locale. Aussi, afin d'accompagner les riverains des quartiers concernés par le chantier vers une meilleure compréhension de ses enjeux et de son déroulement, la RATP, le CAUE de Paris et le CAUE de Seine-Saint-Denis se sont associés afin de mener une série d'ateliers pédagogiques.

Les objectifs de ces ateliers sont les suivants :
- Donner aux élèves et à leurs enseignants des éléments de compréhension de l'histoire du métro et de son évolution.
- Leur permettre de mieux comprendre le processus de fabrication de la Métropole à travers les transports, tout en s'impliquant dans la transformation de leur cadre de vie.
- Leur faire découvrir les phases du chantier et les métiers des différents acteurs du projet.

4 classes
3 communes
92 élèves

Les classes travaillant en binôme ont produit quatre réalisations sous la forme d'un dépliant de métro décliné en 4 thématiques :

→ pour moi le métro c'est…
→ le métro en images et en symboles
→ le prolongement de la ligne 14
→ mon métro idéal

Ces réalisations ont été envoyées aux enfants de la classe binôme. Ils ont ainsi pu partager leurs regards sur le projet de prolongement de la ligne 14 et comparer leurs pratiques du métro.

Les réalisations des élèves ont été reproduites sur des palissades de chantier et installées au niveau de deux futures stations de métro : Pont Cardinet et Clichy-Saint-Ouen. Une restitution commune aux quatre classes a été organisée où tous les élèves ont pu découvrir et signer leurs œuvres sur les palissades !

© caue 93

© caue 75

*** osez l'Ourcq ! 7e année

Des parcours de découverte et de sensibilisation aux paysages de l'Ourcq conçus pour les collégiens

© cave 93

Le dispositif Osez l'Ourcq ! est une action de sensibilisation dont l'enjeu est d'offrir aux jeunes du département des clés de lecture pour comprendre les territoires dans lesquels ils résident. Mis en place en 2011, fort de son succès, il s'est élargi à l'ensemble des établissements scolaires du second degré et aux classes de primaires (niveaux CM1/CM2).
Cet outil de connaissance et d'exploration des territoires et des paysages urbains propose depuis son lancement 4 parcours de découverte urbaine.

Toutefois pour la session 2017, seuls 2 parcours ont été mis à disposition des élèves participants en raison de contraintes budgétaires et afin de faire perdurer ce dispositif dans un format plus économique :

-> n°1 : à Pantin

-> n°2 : à Bobigny/Bondy/Noisy-le-sec

25 classes
15 établissements
535 élèves
20 enseigant-e-s
2 animatetrices
122 carnets

L'objectif pédagogique de ce dispositif est de proposer aux élèves d'effectuer ces parcours munis de leur carnet et de reconnaître le long de l'itinéraire une série de photos numérotées dans le désordre et de les resituer sur un plan. Ces prises de vues réalisées de telle manière qu'elles nécessitent un temps d'observation, une acuité visuelle et un effort de mémorisation, initient les élèves à un décryptage et un repérage dans l'espace. Une séance de restitution et d'analyse est proposée aux élèves à l'issue du parcours sur place ou en classe. Au cours d'un échange sous forme de questions-réponses, les élèves sont invités à exprimer leurs impressions, à articuler des notions et du vocabulaire, à donner du sens à ce qu'ils ont observé et parcouru, à acquérir des connaissances sur la constitution de la ville.

Pour encadrer ces parcours et séances, le CAUE 93 a fait appel à deux animatrices diplômées en architecture et en urbanisme ont animés ces parcours.

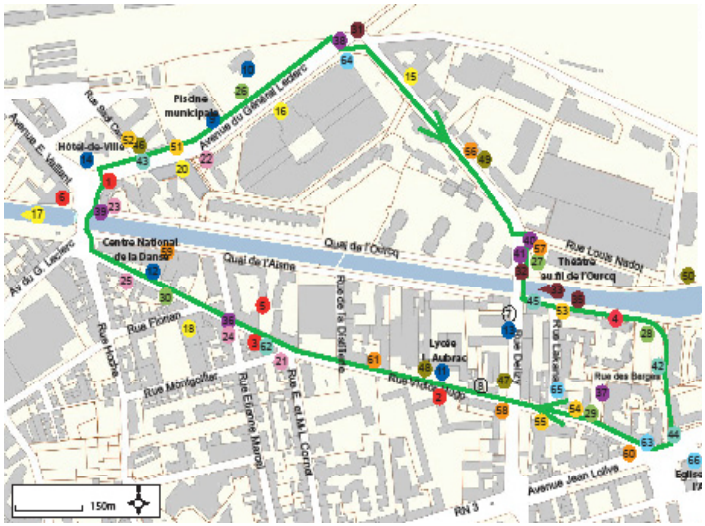

© caue 93

2 parcours de découverte urbaine reconduits du 2 octobre au 22 décembre 2017

Partenaires :

→ Département de la Seine-Saint-Denis :
– DEJ (Direction de l'éducation et de la jeunesse)
– DAD (Direction de l'aménagement et du développement)
– DSO (Direction stratégie et organisation)

→ Direction départementale des services de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis / Rectorat de Créteil

*** des architectes et des paysagistes dans les classes, 7e année

16 demandes en Seine-Saint Denis

Offrir aux élèves l'occasion de rencontrer un professionnel de l'aménagement

Partenaires :

→ Les CAUE d'Île-de-France
→ FFP
→ CROAIF

La pratique de l'architecture et du paysage est complexe, variée et, pour le grand public, parfois… mystérieuse. C'est pour lever une part du voile que, pour une 7ème année, les CAUE d'Ile de France se sont associés avec le CROAIF et la FFP afin de permettre aux élèves de nos territoires de rencontrer des professionnels de l'aménagement. Les élèves des classes élémentaires, des collèges et des lycées peuvent ainsi rencontrer un-e architecte ou un-e paysagiste pour une séance d'une à deux heures, afin que ceux-ci leur parlent de leur pratique professionnelle. Les interventions sont faites sur le principe du bénévolat.

© les caue d'île-de-france

*** les enfants du patrimoine, 15e année

1072 élèves
21 partenaires culturels
en
Seine-Saint-Denis

Une initiative des CAUE d'Île-de-France pour ouvrir les Journées du Patrimoine au public scolaire

Partenaires :
→ Les CAUE d'Île-de-France
→ DRAC Île-de-France

Pour la 15e année consécutive, l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France et la DRAC Île-de-France ont reconduit l'action "*Les Enfants du Patrimoine*". En septembre 2017, plus de 20000 élèves franciliens ont pu profiter de cette journée pour découvrir leur patrimoine sous forme d'animations et de visites. Près de 250 sites partenaires ont ouvert leurs portes et ont proposé des visites originales.

Depuis 2015, une plateforme dédiée à cette manifestation a été mise en place à l'adresse : www.lesenfants-du-patimoine.fr. Celle-ci permet à tous les acteurs de l'événement (enseignants, sites partenaires, CAUE) de gérer de manière globale l'usage qui leur est propre : inscription, actualisation des éléments du programme, etc.

© les caue d'île-de-france

*** les JNA, journées nationales de l'architecture

Le dimanche 15 octobre 2017, 750 franciliens découvrent l'architecture de la région au cours de 20 leçons itinérantes architecturales contemporaines

© les caue d'île-de-france

Ce dispositif mis en place par l'État à destination de tous les publics prend la suite du mois de l'architecture organisé à l'échelle régionale au cours des années précédentes.
Dans ce cadre, les 8 CAUE d'Île-de-France ont proposé 20 voyages d'architecture dans toute la région. Il s'agissait d'offrir aux Franciliens des visites de réalisations, des parcours urbains, des ateliers… De l'architecture des pavillons à celle des tours et des barres, en passant par les reconversions de sites industriels ou par la création contemporaine, en donnant à voir des architectures du mouvement moderne, du fer et du verre, en abordant la question des villes nouvelles, de l'écologie, de l'urbanisme éphémère, … les CAUE ont invité les participants à décrypter l'histoire et les enjeux actuels au travers de 20 leçons d'architecture grandeur nature.
Chaque leçon proposait un voyage à pied, à vélo, en car ou en bateau. Elles étaient complétées par des ateliers d'initiation pour les plus jeunes et une leçon inaugurale assurée par Jean-Pierre Le Dantec sur le thème : « Qu'est-ce que l'Architecture ? ».

20 leçons
750 franciliens

Partenaires :

→ Les CAUE d'Ile-de-France
→ La DRAC

Ces 20 leçons ont été captées et font l'objet d'une diffusion par podcasts tout au long de l'année 2018. Chaque épisode, d'une vingtaine de minutes, sera diffusé en écoute à la demande sur le magazine web tema.archi et sur le site des CAUE d'Île de France, ainsi que par abonnement gratuit sur les principales plateformes de podcast : Deezer, iTunes & Soundcloud.

© les caue d'Ile-de-France

© caue 93

actions ponctuelles

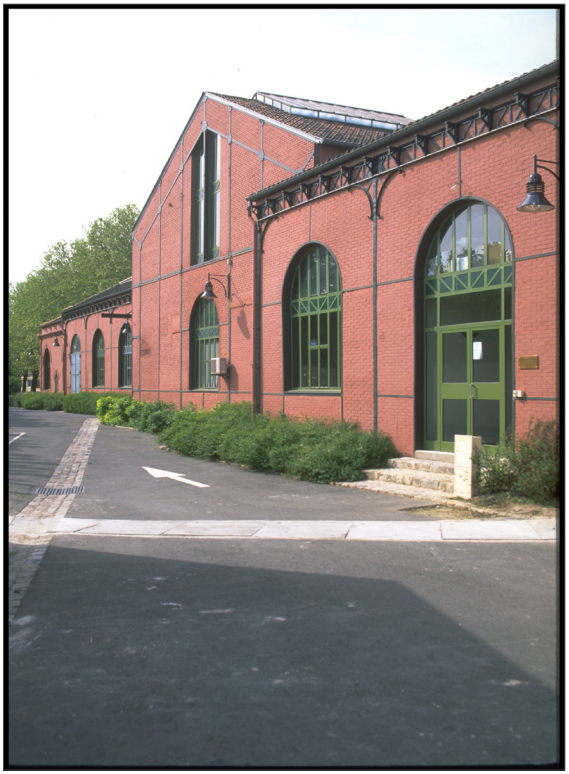

© caue 93

Séminaire Eco-Collège

Animation d'un atelier à destination des collégiens sur la ville durable dans le cadre du Séminaire Eco-Collège organisé par le Département afin de trouver des solution durables en terme d'aménagement urbain.

Visite patrimoniale à Villepinte

A l'occasion de l'inauguration de l'exposition intitulée « Petits et grands secrets de Villepintois » , le CAUE a été sollicité par le service Archives Documentation de Villepinte pour accompagner 2 visites de la ville : un circuit en petit train pour découvrir l'histoire et le patrimoine architectural.

Congrès national des archivistes de Pau

Réalisation de panneaux d'exposition autour des Parcours de découverte urbaine pour le congrès national des archivistes de Pau – 26 au 28 septembre

Découverte de l'Art Nouveau

Circuit dans le 16 ème arrondissement de Paris, avec une classe de terminale d'un lycée dans le cadre de l'action "Les Architectes et les Paysagistes dans les classes"

actions ponctuelles

La ville idéale de l'utopie à l'urbanisme

Conférence à destination de deux classes de lycéens de seconde générale au Lycée Maurice Utrillo de Stains et de lycéens intégrés dans la structure "Nouvelles Chances", Nouvel Élan au lycée Mozart au Blanc-Mesnil. 17 mai et 22 mai 2017

© caue 93

Visite guidée de la cité expérimentale du Merlan

Cette cité constitue l'un des premiers chantiers expérimentaux ouverts à l'occasion de l'exposition Internationale de la Reconstruction. Construite dès 1946 à l'emplacement d'une zone de jardins potagers, à l'est de la ville entre le hameau du Merlan et la RN186, elle est composée de 56 pavillons préfabriqués issus de 7 pays (30 français, 11 américains, 7 anglais, 3 suisses, 2 suédois, 2 finlandais, 1 canadien).

"Visite de collèges pour les Journées européennes du patrimoine

Une visite du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen, ancien groupe scolaire des années 30 réhabilité, et du collège Jean Lurçat à Saint-Denis, emblématique des nouveaux collèges construits aujourd'hui, a été conduite par les architectes à destination du grand public.

Circuit sur les EMGP et la Plaine

Dans le cadre des journées " Tourisme et détournements patrimoniaux" avec Jean-François CABESTAN, professeur à l'ENSAPB

© caue 93

30 >> conseil auprès des collectivités locales

conseil auprès des collectivités locales

*** programmation et construction des collèges

Pour contribuer à une meilleure insertion des nouveaux collèges dans le contexte urbain local ainsi qu'à la qualité architecturale des projets.

Dans les diverses procédures mises en place par le Département pour développer son parc de collèges et offrir aux élèves des conditions de travail et d'épanouissement optimales, le Département s'appuie depuis plusieurs années sur l'expertise du CAUE lors de deux phases décisives : lors de la programmation des futurs équipements, et lors de la remise des offres pour la commission technique.
Le CAUE est ainsi associé dès la phase de concertation avec les villes concernées afin de définir le volet insertion urbaine et architecturale du programme adapté à chaque site et remis ensuite aux équipes de concepteurs.
Cette concertation est organisée sur la base d'une grille d'analyse établie par le CAUE et renseignée par les villes.
L'analyse des offres se déroule, elle, en deux temps : analyse des offres initiales donnant lieu au dialogue compétitif, suivie d'une analyse des offres finales, sur les points concernant l'insertion urbaine et la qualité architecturale des projets.

Partenaires

→ Département de Seine-Saint-Denis:
- DEJ (Direction de l'Éducation et de la jeunesse)
- DCPSL (Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs)
- DAD (Direction de l'aménagement et du développement)

→ DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis)

Liste des opération 2017 :

→ CP4 Livry-Gargan/Montreuil/Aulnay-sous-Bois - Christine de Pisan
→ CP5 Aubervilliers/Saint-Denis/Drancy/ Noisy-le-Sec
→ La Courneuve - Jean Vilar
→ La Courneuve - Expérimental
→ Ile-Saint-Denis/Saint-Denis - Confluence
→ Bobigny - Collège neuf, Pierre Sémard)
→ Bondy - Pierre Brossolette
→ Epinay-sur Seine - EvarsteGalois
→ Tremblay-en France - Romain Rolland

© Alcyone Architecture

Le nouveau collège Gisèle Halimi rue Sadi-Carnot à Aubervilliers.

*** l'atlas des collèges de la Seine-Saint-Denis

Un site internet dédié à l'architecture des 125 collèges du département

Le Caue 93 poursuit la réalisation de l'atlas des collèges de Seine-Saint-Denis. Ce travail mené sur le long terme intègrera à terme les nouveaux établissements construits ou reconstruits dans le cadre du Plan ambition collèges.
L'atlas des collèges étant conçu comme un outil évolutif, la réalisation des fiches consacrées à chaque collège comprend désormais les œuvres réalisées dans le cadre du 1% artistique, des plus récentes à celles des collèges plus anciens lorsqu'elles ont pu être identifiées, ces œuvres constituant pour le département un patrimoine d'une valeur indéniable.
Cette démarche qui permet de comprendre les liens qui unissent architecture et arts plastiques, enrichit ainsi cet outil de connaissance et de sensibilisation, aussi bien support pédagogique pour la culture architecturale et citoyenne des collégiens, que, plus largement, de découverte et de diffusion du patrimoine séquano-dyonisien.
L'Atlas des collèges est aussi un outil à l'usage des services départementaux de la Seine-Saint-Denis et donne lieu dans ce cadre à des prolongements comme l'évaluation du caractère patrimonial de certains établissements.
L'atlas des collège est consultable à l'adresse suivante : http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/inventaire/atlascollege.php

Partenaires

→ Département de Seine-Saint-Denis:
- DEJ (Direction de l'Éducation et de la jeunesse)
- DCPSL (Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs)
- DAD (Direction de l'aménagement et du développement)

→ DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis)

Atlas des Collèges
L'atlas de l'architecture et du patrimoine de Seine-Saint-Denis

Bases documentaires | Vues du territoire | Documents | Atlas des collèges de Seine-Saint-Denis | Recherche

dossiers / atlas des collèges / notice de collège

COLLÈGE ERIC TABARLY

30-32 avenue Albert-Thomas **LES PAVILLONS-SOUS-BOIS**
livraison **1999**

code site IA : 0930100D
autre(s) collège(s) aux Pavillons-sous-Bois : Anatole France

LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

Maître d'ouvrage : Département de Seine-Saint-Denis
Maître d'ouvrage délégué : Sodédat 93
Architecte : Elisabeth Dousset
Bureau d'études : GET Ingénierie
Economiste : Jean-Pierre TOHIER S.A.
Acousticien : Delage & Delage
Scénographe : Yves Samson
Eclairagiste : Gérard Karlikov
Bureau de contrôle : CEP
Entreprise générale : Nord-France

LE COLLÈGE EN CHIFFRES

Surfaces
surface hors-oeuvre nette : 6529 m2
surface du terrain : 5500 m2

Programme détaillé
salles d'enseignement général : 16
salles de sciences : 2
salles de technologie : 2
salle d'informatique : 1
salles d'enseignement artistique : 2
CDI et locaux associés : 250 m2
salle d'EPS : 360 m2
salle polyvalente : 186 m2
logements de fonction : 5

Coûts
coût global de l'opération : 10,13 millions €

Le collège Eric Tabarly remplace sur un autre site l'ancien collège La Basoche, une école primaire datant de 1893 aujourd'hui reconvertie.

© atlas du patrimoine -93

*** Plan de Paysage Marne et Confluence

Construire une culture commune autour des paysages de l'eau

Le travail de diagnostic engagé en 2016 au comité de suivi du plan des paysages de l'eau Marne Confluence s'est terminé à la fin du premier trimestre 2017. Les objectifs du diagnostic, outre la construction d'une culture commune autour des paysages de l'eau, étaient d'identifier les enjeux qui résultaient des données récoltées. Dans le cadre des ateliers du Plan paysage, chaque enjeu a été localisé, des entités paysagères ont été qualifiées au regard de ces enjeux, et les dynamiques à l'œuvre ont été mises en évidence.

Après cette première étape du diagnostic partagé, une proposition de plan d'actions pour mettre en œuvre la stratégie issue du diagnostic a été soumise aux membres du comité de suivi, ainsi que des propositions d'opérations test pour illustrer le plan d'actions.

Celui-ci s'articule autour de 7 objectifs de qualité paysagère:

- Créer/renforcer des liens et des espaces partagés à partir des patrimoines des bords de Marne et de ses bras.
- Reconquérir les berges aménagées pour valoriser les fluctuations de la Marne.
- Valoriser la présence des affluents, du canal des bras et des confluences.
- Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau.
- Réinvestir la présence et la mémoire de

© Caue 93

***

Partenaire
→ Syndicat Marne Vive

l'eau pour son rôle structurant et identitaire dans le territoire.

• Consolider la patrimoine naturel du lit majeur de la Marne et son appropriation sociale.

• S'appuyer sur l'appropriation sociale des plans d'eau et des bords de Marne et canal pour maintenir voire développer toutes les fonctions liées à l'eau.

Avec les opérations test, le Plan paysage souhaite intégrer une dimension opérationnelle en illustrant comment le plan paysage peut se concrétiser dans un projet.

Proposition d'opérations test

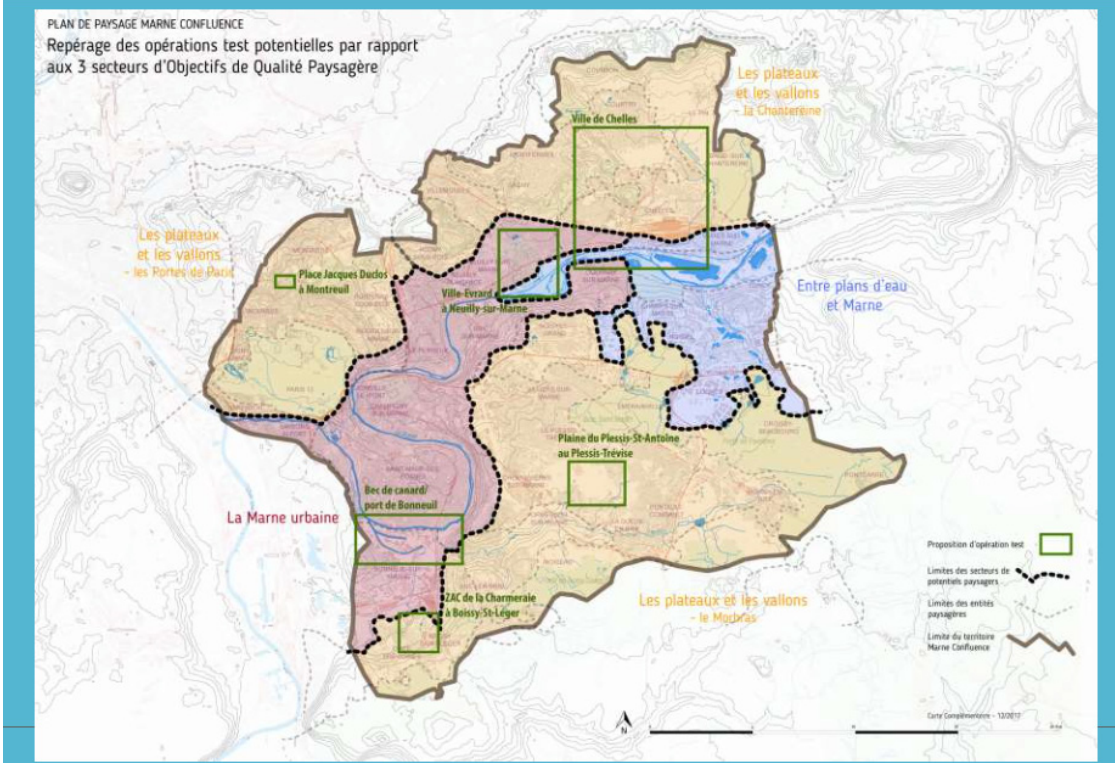

© syndicat Marne Vive

*** Le PLUI, un projet de Territoire

Un séminaire organisé par la DRIEA-UT93 et le CAUE 93, le jeudi 30 novembre

Les douze territoires de la Métropole se voient progressivement conférer un certains nombre de compétences : aménagement, développement économique, politique de la ville, action sociale d'intérêt territorial, plan climat-air-énergie, assainissement et eau, gestion des déchets ménagers, équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial… Des compétences qui se croisent et nourrissent l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal que les EPT se doivent de mettre progressivement en œuvre depuis le 1er janvier 2016. Le PLUI vise à rassembler les élus autour une vision partagée du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites municipales. Il est l'expression d'un projet municipal et communautaire adapté aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques du territoire.

La construction de cet outil est une opportunité à saisir. Pour échanger sur ces enjeux, la DRIEA-UT93 et le CAUE 93 ont proposé une demi journée d'échange pour tous les acteurs du département concernés par ce sujet : au sein des EPT, mais également des communes, du Département, et des services de l'État. Après un rappel du cadre juridique et institutionnel, par Guennolé POIX, Chef de projet Club PLUI - Chargé de mission PLUI, l'élaboration du PLUI de Bordeaux Métropole a été présenté par Christine VOLPILHAC, Responsable du service planification urbaine à la Métropole avant d'engager un débat avec les participants. Un second séminaire est déjà prévu pour le printemps 2018.

© caue 93

***

© caue 93

Partenaire

→ DRIEA-UT93

*** la minute métropole #2

Un micro tendu pour donner la parole aux franciliens

depuis 2015
saison 1 : 60 vidéos
saison 2 : 2 vidéos
16000 vues sur dailymotion

Partenaires :
→ Les CAUE d'Île-de-France

la Minute Métropole

Une exploration optimiste de l'Île-de-France

L'Île-de-France connait une redynamisation de la société civile, une recomposition du jeu d'acteurs et de l'action territoriale. Depuis janvier 2015, la Minute Métropole, initiative des CAUE d'Ile-de-France, se propose d'en témoigner sous leurs multiples facettes.

La Minute Métropole s'appuie sur les paroles des citoyens, élus, acteurs de la métropole, pour questionner l'avenir de l'Île-de-France, ses besoins, ses aspirations, et ses actuelles mutations.

La deuxième saison va explorer les stratégies développées par des franciliens pour s'adapter aux transformations de la métropole, voire de les générer, ou encore d'illustrer les changements et évolutions de la société.

http://www.caue93.fr/-645.html

© les caue d'île-de-france

Le premier épisode de la saison 2 questionne l'Ephémère : En quoi les démarches éphémères préfigurent-elles la métropole de demain ? Cette nouvelle temporalité favorise-t-elle l'expérimentation ? L'intelligence collective est-elle vouée à l'éphémère ? Et peut-on espérer que les projets puissent enfin se nourrir de ces expériences temporaires ?

Le deuxième épisode, la Minute Métropole questionne le thème de la mobilité en Île-de-France à travers les "Chemins de traverse". En IDF, bouger, se déplacer, transports en commun, voiture, vélos, marche, c'est souvent compliqué. Applis, échange, partage, nouvelles gares, nouvelles lignes, ça s'agite autour des mobilités !! Mais les idées reçues et les habitudes sont tenaces. Jusqu'ou faudra-t-il les secouer pour adapter notre mobilité à notre mode de vie ?

© les caue d'île-de-france

jurys de concours

Vaujours

30 logements
par Immobilière 3F

Gagny

Réhabilitation de
230 logements pour
Immobilière 3F

Le Raincy

Jury pour la
construction du pôle
culturel

Montreuil

Construction de 39
logements sociaux
pour Immobilière 3F

Saint-Denis

Construction de
15 logements en
accession sociale à la
propriété

Saint-Denis

Construction neuve
de 70 logements
pour Immobilière 3F

Saint-Denis

Construction du
groupe scolaire
"village du Landy"
dans le quartir Pleyel

©Archi5

Groupe scolaire Village du landy - quartier Pleyel à Saint-Denis

commissions, groupes de travail et conseils ponctuels

DRAC - Préfecture de région
commission de recours crps

EKOPOLIS
groupe de professionnels de l'aménagement autour de la réhabilitation

TROPHÉE BOIS IDF
Commission de sélection

Repérage communal de typologie pavillonnaire pour le compte de l'IAU, dans le cadre d'une étude.

Ville et Pays d'art et d'Histoire PLAINE COMMUNE

- Commissariat Général à l'égalité des Territoires
- UMR Triangle
- la FNAU
- la FNCAUE IDF
Démarche d'Observation dites expérimentales ou innovantes pour l'Ingénierie Territoriale (DOIT)

ALEC et la Ville de La Courneuve

PLU ville de Montreuil

STAINS
Valorisation touristique de la cité-jardin

EST-ENSEMBLE
Candidature à l'exposition Universelle 2025

DRIEE
Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis

Développement d'un partenariat avec le centre de recherche sur l'habitat.

© cäue 93

journées d'information et de formation

*** Le maire et l'architecture #2

Deux maires viennent parler de leur vision de l'architecture et de ses enjeux dans leur commune.

© CHEERI

© cāue 94

Partenaires

→ CAUE 94
→ CAUE 95
→ CROAIF
→ Maison de l'architecture

67 participant-e-s

Fort de la richesse des échanges lors de la première rencontre organisée en 2016, une seconde session a réuni le 14 décembre 2017, Claude Capillon, maire de Rosny-sous-Bois et Jean-Pierre Spilbauer, Maire de Bry-sur-Marne, en présence de Fabien Gantois, vice-président du Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France et de Dominique Boré, présidente de la Maison de l'Architecture. Le débat s'est tenu au Centre National de la Danse à Pantin.

Dans un contexte de mutations urbaines, de recomposition institutionnelle avec la montée en puissance des territoires, le développement des infrastructures de transport, l'annonce de nouvelles lois sur le logement, le rôle des maires reste crucial. Il doit demeurer le levier de l'innovation architecturale et urbaine, incarnant le désir de création, d'évolution permettant à la ville de compléter harmonieusement un tissu parfois hétérogène et de refléter le dynamisme grandissant d'un territoire.

Alors que l'architecture est définie d'utilité publique, quel rôle le Maire joue-t-il dans l'innovation architecturale de sa commune ? Entre intégration au contexte et volonté d'innovation, comment se positionne-t-il en matière de forme architecturale ? Quelle place accorde t-il à une architecture ambitieuse ? L'expérience de terrain, les chantiers menés, les jurys conduits, sont-ils autant de possibilités de former le regard et d'ouvrir le champ des possibles ? Comment le Maire se saisit-il de ces opportunités afin d'élaborer un projet pour sa ville ?

Tels furent certains des thèmes qui o,t été débattus lors de cette matinée.

*** les rendez-vous du caue

Construction bois, résorption de l'habitat insalubre, prise en compte des réfugiés dans l'aménagement, font partie des thèmes abordés dans le cadre des visites, circuits et conférences en 2017.

© caue 93 Octobre

Tout au long de l'année le CAUE propose des conférences-débats, des visites de réalisations architecturales, urbaines ou paysagères :

> en janvier, la visite du groupe scolaire Frida Kahlo et Vandana Shiva à Aubervilliers, bâtiment circulaire construit autour d'un bassin d'orage et coiffé d'un vaste jardin pédagogique.

> en février, une présentation des outils développés par la ville de Saint-Denis en matière de lutte contre l'habitat indigne.

> en avril la visite du Pop-up Building à Aubervilliers conçu comme un emboitement de volumes autour d'un noyau en béton et présentant des façades vitrées en ossature bois.

> en mai une visite d'une opération de 60 logements à Bobigny aux façades mêlant béton et métal.

> en juin une conférence sur la prise en compte des réfugiés dans l'aménagement du territoire à travers les deux opérations d'accueil d'immigrés à Porte de la Chapelle et Ivry-sur-Seine.

> en juin la visite du nouveau pavillon de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis.

10 visites
243
participant-e-s

© caue 93 Juin

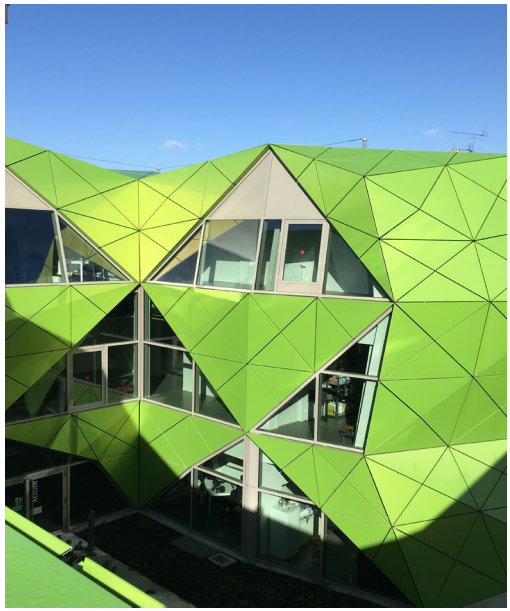

© caue 93 Novembre

> en octobre la visite de la Maison de la Culture réhabilitée à Bobigny, un nouveau bâtiment aux habillages dorés entourant les courbes originelles de la Maison.

> en novembre la visite du conservatoire de l'agence Jakob + MacFarlane à Noisy-le-Sec, objet architectural atypique et original conçu tel un origami géant.

> en novembre visite des logements sociaux de Benjamin Fleury à Pantin qui assure la mixité sociale du quartier Quatre chemins.

> en décembre la visite des logements participatif de l'agence NZI à Montreuil.

*** Cycle régional de journées technique

Prendre en compte les mares dans les projets d'aménagement communaux

© caue 93

L'organisation de ce cycle de journées techniques sur les mares avait pour objectifs de montrer l'intérêt de ces milieux et les multiples façons de les prendre en compte dans les projets communaux et de promouvoir le guide « A vos mares ! Prendre en compte les mares dans les projets d'aménagement communaux » paru en décembre 2016.

Ces journées étaient destinées aux élus et agents des services techniques des collectivités. Néanmoins, toute personne intéressée par la thématique pouvait participer aux six journées techniques organisées entre juin et octobre 2017. Réparties dans toute l'Ile-de-France, chaque visite abordait une thématique différente.

Création de mares, L'Isle-Adam (95) 20 juin 2017
Les mares en milieu rural, Mittainville (78) 22 juin 2017
La gestion d'une mare pédagogique, Saintry-sur-Seine (91) 14 septembre 2017

***

120
participant-e-s

La mare urbaine, Montreuil (93) 21 septembre 2017
(Re)mise en valeur des mares, Pomponne (77) 9 octobre 2017
Les mares : dispositifs de gestion de l'eau, Sucy-en-Brie (94) 17 octobre 2017

Au total, 24 intervenants ont animé ces visites pour un public de 120 personnes, composé de plus de 50% d'agents de collectivités et d'une vingtaine d'élus.

Le succès de ces visites nous a amené à envisager de poursuivre le travail engagé sur la thématique des mares l'année prochaine. Une journée d'échange réunissant un panel d'acteurs d'horizons variés est programmée pour le premier trimestre 2018.

Partenaires

→ CAUE 77
→ CAUE 78
→ CAUE 77
→ CAUE 93
→ CAUE 94
→ CAUE 95
→ Seine-et-Marne Environnement
→ SNPN

© caue 93

formations pour enseignants

4 stages
128
participant-e-s

Des stages diversifiés organisés pour le Resctorat de Créteil en partenariat avec les deux autres CAUE de l'Académie

© caue 93

Les stages de trois jours cherchent toujours à articuler apport de connaissance en salle et visites sur le terrain. Les disciplines de l'aménagement ne pouvant se limiter à leur représentation, il apparaît en effet indispensable d'offrir aux enseignants l'occasion de découvrir in situ les réalisations qui contribuent à une revalorisation des territoires.

Les stages 2016-2017 ont porté sur les sujets suivants :

→ Faire l'expérience de l'architecture

→ «Masculin/féminin, les stéréotypes à l'épreuve des arts et des sciences »

→ Des agricultures et des villes

→ Musique et architecture

Partenaires

→ DAAC-Rectorat de Créteil

→ CAUE 94

→ CAUE 77

1 conférence
1 visite
23
partcipant-e-s

© caue 93

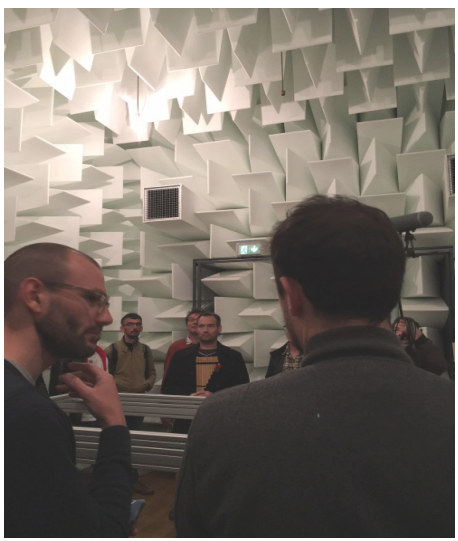

© caue 93

Musique et architecture : paysages sonores et espaces acoustiques

• Les espaces dédiés à la musique

Deux conférences ont été proposées et animées par le CAUE 93 par la DAAC pour le programme d'un cycle de formation destiné aux enseignants de l'Académie de Créteil, consacré à la musique et à l'architecture. Cette formation alterne conférence introductive, visite commentée de sites (Philharmonie de Paris, Maison de la Radio, parcours sonores et urbains) et ateliers de sensibilisation et de prise de son. La conférence introductive vise à apporter des connaissances historiques sur les édifices dédiés à la musique orchestrale et vocale, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et sur les notions d'acoustique architecturale. Sur la thématique relations entre musique et architecture, notre propos a été axé sur les œuvres et la vie de Iannis Xénakis, compositeur, architecte et ingénieur.

Cette conférence a été suivie d'une visite de la Philharmonie de Paris, commentée par le CAUE 93.

Partenaires

- DAAC-Rectorat de Créteil
- CAUE 94
- Radio France
- la Philharmonie de Paris
- Muse en circuit
- Cité de l'architecture et du patrimoine

Exemple de programme détaillé d'un stage

Faire l'expérience de l'architecture

• Premier jour
→ « Conférence sur la diversité dans l'expérience architecturale »
→ « Parcours architectural dans le 13è arrondissement autour de la BNF »

• Deuxième jour
→ « Visite de la Cité de l'architecture : faire l'expérience de l'architecture au muséee »
→ « Visite dans le 16è arrondissement de Paris : de l'invention du Mouvement moderne à son apogée, de Hector Guimard à Le Corbusier »

• Troisième jour
→ « Visite de l'îlot 8 de l'architecte Renée Gailhoustet à Saint-Denis »
→ « Visite de la Maladerie de Renée Gailhoustet et rencontre avec des artistes à Aubervilliers »

© bnf ©citédessciences

© cdt93

© cäue 93

Exemple de programme détaillé d'un stage

Des agricultures et des villes

• Premier jour : L'Ile-de-France, une agriculture de proximité
→ Définition et portrait des agricultures en Ile de France » Christine Cheveau, adjointe au service statistique de la DRIAAF-IDF
Ces agricultures qui ont façonné nos villes » Véronique Richer et Maud Baccara, EPT Plaine Commune
Visite à Saint-Denis : De René Kersanté à Olivier Darné, du maraichage à la permaculture.
→ Visite à Stains : La ferme des possibles, à la fois lieu de production, de formation, d'expérimentation, de loisirs et de sensibilisation.

• Deuxième jour : S'alimenter autrement/ Cultiver le vivre ensemble, en Ile-de-France
→ « La filière alimentaire en IDF et les circuits courts » par Laure De Biasi, ingénieure agricole, chargée d'études IAU-IDF
Territoires périurbains : comment mieux faire cohabiter urbains et agriculteurs ? L'expérience de Marne et Gondoire » par Emmanuelle Frazdi, directrice de l'Environnement et Magali Berton, Service agriculture, Communauté d'agglomération Marne et Gondoire
→ Visite d'une exploitation de production laitière en ville-nouvelle, Brigitte Bisson agricultrice à Saint Thibault des Vignes

Lecture du paysage avec Marianne Souq paysagiste CAUE 77

• Troisième jour : Vers l'innovation et l'invention de nouvelles formes urbaines et de nouvelles formes d'agriculture
→Présentation du projet agricole et urbain de la plaine de Montjean, Laure Rozas, directrice du service urbanisme de la ville de Rungis
Quel lien urbain/rural sur un territoire comme le Val-de-Marne ? Christine Aubry, agronome, ingénieure de recherches à l'INRA
→Visite du toit d'AgroParisTech
Diffusion du film documentaire « Les Fermes verticales » réalisé par Benoît Laborde

© cave 93

*** architectures de la ville, constructions neuves

5 modules
entre 13 et 18
participant-e-s

Une formation destinée aux services des collectivités territoriales et de l'Etat concernés par des questions d'architecture et d'aménagement

Forts de nombreuses actions de conseil aux collectivités et aux particuliers, les CAUE des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne proposent deux cycles de formation :

LE CYCLE «ARCHITECTURES EN VILLE»
Centré sur les questions de qualité architecturale, urbaine et environnementale, il apporte un bagage culturel et technique complémentaire à l'activité des services pour enrichir leur réflexion et leur pratique. Il donne des clefs de lecture pour mieux comprendre l'architecture et ses rapports avec la ville.

Partenaires
→ Les CAUE d'Île-de-France :

***

architectures de la ville, bâti existant

5 modules
entre 13 et 18
participant-e-s

Cette formation professionnelle est destinée aux services des collectivités territoriales et de l'État concernés par les questions d'architecture et d'aménagement : service urbanisme, habitat, bâtiments, environnement, etc. Formation d'initiation à l'architecture et au développement durable, elle vise à donner à toutes les agents des clefs de lecture pour mieux comprendre l'architecture et ses rapports avec la ville.

Les cinq modules proposés concernent plus directement : le bâti existant et ses transformations. Après une première journée qui apporte des notions de base fondamentales en terminologie et systèmes constructifs, les quatre modules suivants abordent progressivement la question de la transformation du bâti existant : historique et connaissance du bâti, méthodes et exemples d'interventions,
Chaque module se déroule 9h00 à 17h00, soit sur une journée, soit sur deux jours. Il rassemble un groupe de 30 personnes (maximum) afin de permettre des échanges et des mises en situation.

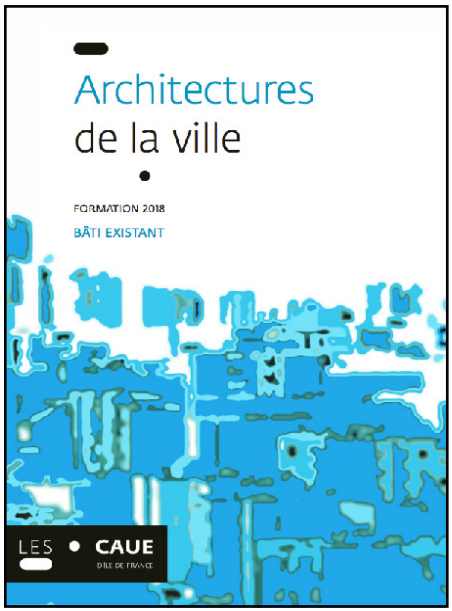

Partenaires

→ Les CAUE d'Île-de-France :

*** nature en Ville

7 modules
28
participant-e-s

Les questions environnementales sont au cœur des grands enjeux actuels. Elles nous amènent à reconsidérer l'usage de nos ressources et à intégrer la nature dans nos modes de vie et de fabrication de la ville. Nos sociétés reconnaissent maintenant l'importance d'agir en faveur de la préservation de nouveaux équilibres économiques, écologiques et sociétaux durables.

Inventer de nouvelles pratiques pour un meilleur cadre de vie, gérer autrement les espaces naturels peu ou fortement anthropisés, réguler les cycles de l'eau pour anticiper les risques d'inondations, créer de nouveaux liens entre la ville et son agriculture, entre les habitants et leurs lieux de vie, positionner la nature et les paysages comme des éléments fondamentaux du projet urbain, sont au cœur des thématiques portées par les CAUE d'Île-de-France.

Notre ambition est de transmettre, grâce à l'intervention de nombreux acteurs du monde de l'environnement, de l'urbanisme, de l'agriculture et du paysage, des connaissances approfondies sur la manière de gérer et de prendre en compte la nature en ville.

Partenaires

→ Les CAUE d'Île-de-France :

***

2 modules
23
participant-e-s

voir et comprendre l'architecture

La formation Voir et comprendre l'architecture est un programme proposé pour la 5e année consécutive par les CAUE d'Île-de-France, en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Paris-Belleville.

Elle vise à transmettre une culture architecturale à des non architectes, en leur proposant une initiation aux principes de base de la conception architecturale.

Elle s'inscrit pleinement dans les missions de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale des CAUE.
« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, une insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

Extrait de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, instituant les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

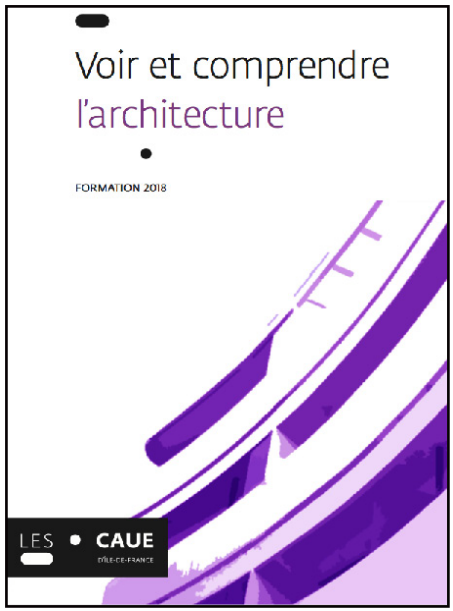

Partenaires
→ Les CAUE d'Île-de-France :

*** Séminaire Ekopolis réhabilitation

18 interventions
4 séminaires
219
participant-e-s

Végétaliser le bâti existant, pourquoi et comment ?

Séminaire Réhabi(li)ter –session 5

Pour la cinquième saison consécutive, Ekopolis propose un cycle de quatre séminaires autour de la réhabilitation du bâti. La problématique « Végétaliser le bâti existant : pourquoi et comment ? » a été choisie au sein du groupe de travail auquel le CAUE 93 est investi. Les quatre séminaires ont été animés par le directeur et la directrice des CAUE 93 et 94. L'objectif est de sensibiliser notre public (maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre, exploitant, institutionnels, étudiants, ...) et de transmettre des enseignements et des clés de compréhension pour intégrer la végétation dans une opération. Le programme de végétalisation des toitures du parc départemental Georges-Valbon – La Courneuve a été présenté dans le cadre de ces séminaires.

© EKOPOLIS

Partenaires

→ CAUE 94
→ EKOPOLIS
→ Département de la Seine-Saint-Denis / DNPB

*** Journée d'information et de formation professionnelle

1 conférence
1 visite
20
participant-e-s

Les RDV du CAUE 93 - La démarche BDF « Bâtiments Durables Franciliens »

L'intelligence collective pour mieux bâtir

Cette conférence s'inscrit dans le Programme Pacte (Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique). La démarche BDF « Bâtiments durables franciliens » portée par Ekopolis, inscrite dans ce programme consiste à accompagner et à évaluer des opérations de construction et de réhabilitation durables en Ile-de-France. Les CAUE d'Île-de-France et le CAUE 93 soutiennent cette démarche volontaire qui, à la différence d'une certification ou d'un label, est contextualisée, participative, pédagogique et auto-évaluative. Bdf est ouverte à tous les acteurs qui souhaitent développer collectivement leurs connaissances et leur savoir-faire. Elle constitue un espace d'échanges et d'apprentissage. Elle s'adresse aux maîtres d'ouvrage et aux équipes de maîtrise d'œuvre qui veulent construire ou réhabiliter de façon durable.

Cette conférence sera suivie d'une visite programmée le 30 mai 2018 du groupe scolaire des Boutours à Rosny-sous-bois qui a obtenu le BDf d'Or en phase réalisation.

© E pezres

Partenaires
→ Les CAUE d'IDF
→ EKOPOLIS
→ Ville de ROSNY-SOUS-BOIS

DOSSIER Verre – ENQUÊTES Ascenseurs / Portes palières
DOSSIER Logement social - ENQUÊTES Trèfle vitrage / Planchers techniques
DOSSIER Théâtres – ENQUÊTES Couverture / Carrelages d'extérieur
MAISONS D'ARCHITECTES
CULTE ET CULTURE
PORTRAIT KENGO KUMA
ACIER

© caue 93

publications et ressources documentaires

*** l'observatoire régional de la qualité du logement en île-de-france

Un recensement de réalisations remarquables dans le domaine de l'habitat

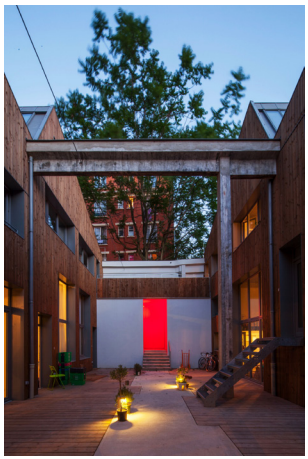

© des clics et des calques

La direction de l'Architecture et du Patrimoine (devenue direction générale des Patrimoines) et la direction des Affaires culturelles d'Île-de-France ont souhaité la conduite d'une réflexion sur la création d'un observatoire régional de la qualité architecturale en Île-de-France chargé du récolement de l'ensemble des réalisations architecturales remarquables produites chaque année. La maîtrise d'oeuvre a été confiée aux CAUE d'Île-de-France et un groupe de travail a été constitué.
Cet observatoire a pour objectif de recenser, de sélectionner et d'analyser les opérations remarquables dans le domaine de l'habitat en Île-de-France, en détaillant leur conception et leur utilisation. Il a également pour vocation à être un outil évolutif de ressources partagées et de présenter une collection argumentée d'opérations pouvant faire référence en matière de logement. L'objectif est de créer les conditions d'un débat entre le réseau CAUE et ses partenaires.
À l'occasion des 10 ans de l'Observatoire, les CAUE d'Île-de-France ont rédigé à destination des publics professionnels 4 cahiers méthodologiques transversaux d'analyse de la qualité architecturale consultables sur http://www.caue-idf.fr/rubrique-urcaue/les-publications-de-lobservatoire
De plus tout au long de l'année 2018 des visites d'opérations remarquables seront organisées par les CAUE d'Île-de-France.

Partenaires

→ Les CAUE d'Île-de-France
→ Ministère de la Culture et de la Communication
→ Direction générale des patrimoines (DPG)
→ Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC).

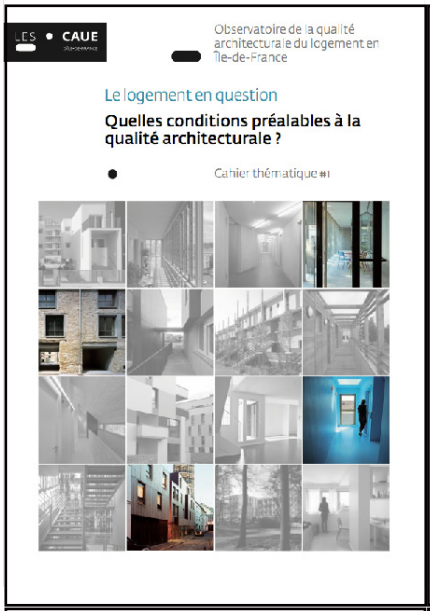

© les caue d'Île-de-France

*** l'observatoire caue de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage

Un référentiel de réalisations et de projets retenus par 49 CAUE au niveau national

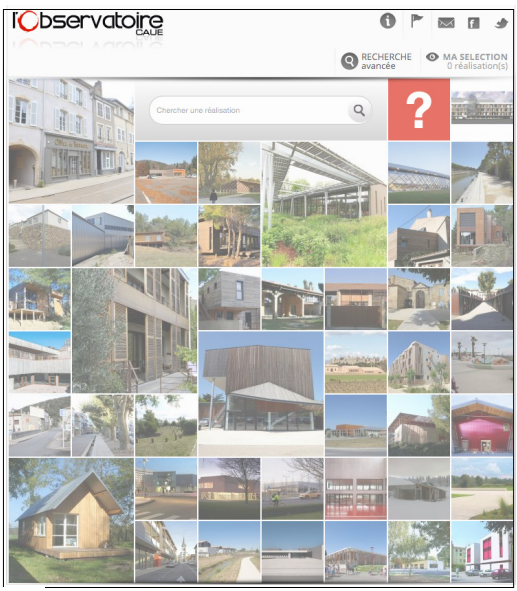

©L'Observatoire des caue

Un référentiel national actualisé de réalisations architecturales, urbaines ou paysagères sélectionnées pour leur conception, leur caractère innovant et leur valeur d'usage dans 49 départements, par les CAUE partenaires.

Suite à des évolutions technologiques importantes une version 3 du site observatoire a été réalisée en 2017. Une nouvelle convention est depuis en place et a pour objectifs de définir les modalités de coopération entre les CAUE et la FNCAUE, afin de mettre en oeuvre une ingénierie financière au service du développement de l'Observatoire CAUE de l'AUP. L'évolution du site constitue l'opportunité de faire de l'Observatoire un véritable outil au service de l'ensemble du réseau. Avec cette V3, de nouvelles fonctionnalités contribuant à valoriser la richesse de cette ressource ont été également développées au fur et à mesure.

Partenaires

→ 49 CAUE

→ **La Fédération Nationale des CAUE**

En 2017 :
20 fiches mises en ligne
64 729 visiteurs sur le site de l'observatoire
370 fiches existantes pour la SSD

Le centre municipal de santé Salvador Allende à La Courneuve
LA COURNEUVE (93)
Ville de La Courneuve - GADAN Frédéric VALERO Bernard - ***Equipement hospitalier / sanitaire*** - 2017
CAFE RESTAURANT | CENTRE MEDICO-SOCIAL

Restructuration et extension du complexe sportif Romain Rolland à Epinay-sur-Seine EPINAY-SUR-SEINE (93)
Ville d'Epinay-sur-Seine - LIGNE 7 Architecture - ***Equipement sportif*** - 2017
EXTENSION DE BATIMENT | GYMNASE | RESTRUCTURATION DE BATIMENT

Construction de 52 logements collectifs sociaux à La Courneuve LA COURNEUVE (93)
EFIDISGrand Paris Habitat - CANALE3 - ***Habitat collectif*** - 2017
HABITAT COLLECTIF | LABEL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE | LOGEMENT SOCIAL | REGLEMENTATION THERMIQUE

Construction de 32 logements et espaces d'activités à Montreuil MONTREUIL-SOUS-BOIS (93)
SSCV REI - archi5 Coloco, paysagiste - ***Habitat collectif*** - 2017
DEMARCHE HQE | HABITAT COLLECTIF | OSSATURE BOIS

44 logements sociaux à Saint-Denis SAINT-DENIS (93)
EdelisGroupe QuartusI3F - Atelier Krauss, architecte - ***Habitat collectif*** - 2017
CERTIFICATION | HABITAT COLLECTIF | LOGEMENT SOCIAL | REGLEMENTATION THERMIQUE

83 logements aux Docks de Saint-Ouen SAINT-OUEN (93)
Bouygues Immobilier - Rameau, paysagiste RMDM - ***Habitat collectif*** - 2017
BATIMENT BASSE CONSOMMATION | DEMARCHE HQE | HABITAT COLLECTIF

La microfolie de Sevran (93)
La Vilette, EPPGHV - H2O, architecte TSCHUMI Bernard - ***Equipement culturel*** - 2017
ARCHITECTURE EPHEMERE | ARCHITECTURE MOBILE | CENTRE CULTUREL | CONSTRUCTION MODULAIRE

© L'Observatoire des cave

*** l'actualité du CAUE 93

Le point sur l'actualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage en Seine-Saint-Denis et l'agenda

Des repérages sur le terrain des projets de constructions et d'aménagements de qualité, récemment livrés, sont régulièrement organisés sur le département.
À partir d'une consultation des médias professionnels, de l'activation de nos réseaux professionnels, nous préparons régulièrement des itinéraires pour effectuer des repérages sur le terrain des opérations identifiées méritant, à priori, d'être vues.
À partir des adresses relevées, nous organisons un circuit en voiture, réalisons un reportage photos puis sélectionnons les réalisations nous apparaissant comme intéressantes à publier
- dans notre Newsletter caue93.fr publiée chaque mois et consultable sur www.caue93.fr/-Newsletter-.html
- dans l'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage www.caue-observatoire.fr
Les réalisations retenues doivent répondre à un voire plusieurs des critères suivants : qualité architecturale du projet, insertion dans le site, caractère innovant des matériaux et / ou de leur mise en oeuvre, prise en compte judicieuse des usages, démarche de développement durable, économie du projet, mixité fonctionnelle et / ou sociale etc.

Notre actualité complète sur www.caue93.fr

caue 93 . fr

Actualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage en Seine-Saint-Denis

Mars 2017

Charpente bois, structure béton

Extension du groupe scolaire Charlie Chaplin à la Courneuve

13 Rue Emile Zola

Le projet consiste en la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre de loisirs, le réaménagement d'une cour et la construction d'un cheminement couvert, et la restructuration de l'ancien restaurant scolaire en 4 salles de classes. Il s'agit d'une architecture rationnelle qui se fonde sur une géométrie extérieure sobre, s'alignant aux lignes directrices du site (rue, mur mitoyen, façades avoisinantes), venant compléter l'architecture d'origine. La masse compacte du bâtiment est décomposée en trois volumes d'apparence minérale dessinant les contours du nouveau bâtiment, dont le centre est lui définit par une toiture portée par une charpente croisée en bois. Cette toiture se prolonge en façade sous forme d'une résille béton et donne naissance à une large baie vitrée – celle du réfectoire principal. Le plan du groupe scolaire s'inspire de l'évolution des programmes pédagogiques à l'oeuvre dans les pays anglo-saxons. Dès l'entrée du bâtiment,

© caue 93

Partenaires

→ Les maîtres d'oeuvre retenus

→ Les maîtres d'ouvrage retenus

*** le site internet

133 027
connexions
en 2017
soit 11 085
connexions
par mois

www.caue93.fr propose une interface conviviale et intuitive avec la possibilité de télécharger divers documents du CAUE 93

Ce site se compose, à présent, des rubriques suivantes :
La page accueil / À la une : l'actualité du CAUE 93, l'agenda du CAUE 93 et de l'Union régionale des CAUE d'Île-de- France et l'espace d'inscription à la Newsletter.
La page CAUE 93 : la composition du Conseil d'administration et de l'équipe, les missions, les partenaires, la documentation et la rubrique stages et emplois.
La page Les Rendez-vous du CAUE 93.
La page Observatoires : l'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, l'Observatoire de la qualité architecturale du logement, l'Atlas des collèges de Seine-Saint-Denis et les fiches retour d'expériences d'Ekopolis.

La page Publications : les ouvrages et études édités par le CAUE 93.
Un accès par type de public avec les actions du CAUE 93 : Collectivités et professionnels : conseils et formations
Enseignants : actions de sensibilisation, aide à la réalisation de projets pédagogiques, stages et formations
Particuliers : conseil aux particuliers.

Le site Internet du CAUE 93 propose une interface conviviale et intuitive avec la possibilité de télécharger divers documents du CAUE 93.

Une page facebook a été créée en 2015.
Le caue 93 a intégré ces nouveaux medias sociaux dans sa communication externe afin de toucher et sensibiliser d'autres publics à ses missions et à son actualité.
https://www.facebook.com/caue.seinesaintdenis
https://twitter.com/93Caue

Historique mensuel

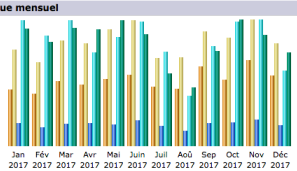

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2017	5971	10155	24027	133374	9.09 Go
Fév 2017	5500	8865	20007	117419	8.08 Go
Mar 2017	6831	11123	23449	133392	9.16 Go
Avr 2017	6447	10874	23972	99344	9.02 Go
Mai 2017	7094	12353	22992	115599	9.73 Go
Juin 2017	7511	13308	26835	131928	8.68 Go
Juil 2017	6221	9321	21153	100225	5.63 Go
Aoû 2017	6010	9343	16285	53560	4.53 Go
Sep 2017	8433	12077	24567	105951	7.33 Go
Oct 2017	6998	11450	24871	132343	9.77 Go
Nov 2017	9102	13327	27626	134083	8.59 Go
Déc 2017	7473	10831	21930	80400	7.23 Go
Total	83591	133027	277714	1337618	96.83 Go

*** le centre de documentation

13 abonnements
1 251 références indexées
40 recherches documentaires en interne et pour l'externe

Une réponse aux besoins internes avec un développement de ses services vers l'extérieur et la création d'une veille hebdomadaire

Créé en 2002, en priorité pour le personnel du CAUE 93, le centre de documentation continue aujourd'hui à développer ses services vers l'extérieur.
Ce fonds documentaire est désormais accessible à tous les publics depuis la page http://www.caue-idf.fr/
Vous pouvez également consulter toutes les nouveautés depuis la page http://www.caue93.fr/-Service-de-documentation-.html
D'autres documents publiés par le CAUE sont téléchargeables depuis la rubrique Publications.
Le centre de documentation dispose d'un fonds documentaire régulièrement mis à jour, comprenant environ 11 000 documents : ouvrages, revues, rapports administratifs, textes officiels, statistiques, dossiers documentaires, photos...
Les documents sont uniquement consultables sur place et les usagers sont accueillis tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur RDV.
Nombre de recherches documentaires en 2017 : une quarantaine de recherches documentaires pour l'interne et l'externe ainsi que le prêt inter-caue.
Depuis mai 2013 une veille interne hebdomadaire a été créée sur http://www.scoop.it/t/actualites-en-seine-saint-denis concernant l'actualités en Seine-Saint-Denis, l'habitat et le logement ainsi que l'urbanisme le paysage et l'environnement.

*** res'aue.caue-idf.fr

Un portail documentaire, au service des Franciliens, pour l'information, le conseil et la sensibilsation en matière d'architecture, d'urbanisme d'environnement et de paysage.

RES'AUE est le portail documentaire alimenté par les différentes documentalistes des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France réunis en Union régionale.
Il rassemble les fonds documentaires des CAUE et donne accès à plus de 80 000 références : articles de revues spécialisées, ouvrages, études, rapports, mémoires...).
Il offre également la possibilité de personnaliser son accès à l'information. Grâce à la création d'un compte utilisateur, il est possible de mettre en place une veille sur des sujets d'actualité.
Ce projet, développé à l'échelle régionale, a pour objectifs :
→ La mise en valeur des ressources documentaires disponibles dans les CAUE
→ La visibilité de la spécificité de cette richesse informationnelle
→ L'accès à l'information et à l'ensemble des fonds documentaires via un point d'accès unique
→ Le partage du traitement de l'information et le développement d'un outil collaboratif, la réalisation de produits documentaires communs.

Partenaires

→ Les CAUE d'Île-de-France

14858 visiteurs
en 2017
1238 visites
par mois

© les caue d'île-de-France

conseil aux particuliers

*** le conseil architectural gratuit

Au service des particuliers du département qui souhaient être conseillés pour leurs projets

Une permanence
hebdomadaire
au CAUE 93

Des permanences décentralisées dans
10 villes du département

Cette année ce sont 712 permanences qui ont été assurées dans tout le département par les architectes du CAUE, ce qui représente un légèr fléchissement par rapport à l'année précédente (781).
Les permanences décentralisées dans 10 villes rencontrent un véritable succès particulièrement à Montreuil, Tremblay-en-France et Le Blanc-Mesnil. Les demandes des pétitionnaires concernent en grande majorité la faisabilité réglementaire en vue d'achat, la division parcellaire, l'extension ou la transformation d'un logement ou d'un local, et, dans une moindre mesure, l'architecture ou l'aspect environnemental du projet. Les travaux envisagés par les personnes sont soit des constructions neuves, soit des extensions, des reconstructions, des surélévations, des réaménagements de combles ou encore des réaffectations.
Dans certaines communes comme Épinay-sur-Seine, à chaque permanence, tous les permis déposés sont étudiés pendant une à deux heures avec les services d'urbanisme. Leur aspect architectural, les matériaux, leur intégration dans le site, mais aussi les réponses réglementaires sont examinés.

Partenaires :

→ Ville d'Aubervilliers
→ Ville d'Aulnay-sous-Bois
→ Ville du Blanc-Mesnil
→ Ville d'Épinay-sur-Seine
→ Ville de Montfermeil
→ Ville de Montreuil
→ Ville de Noisy-le-Sec
→ Ville de Pantin
→ Ville de Rosny-sous-Bois
→ Ville de Tremblay-en-France

© caue 93

données chiffrées 2017

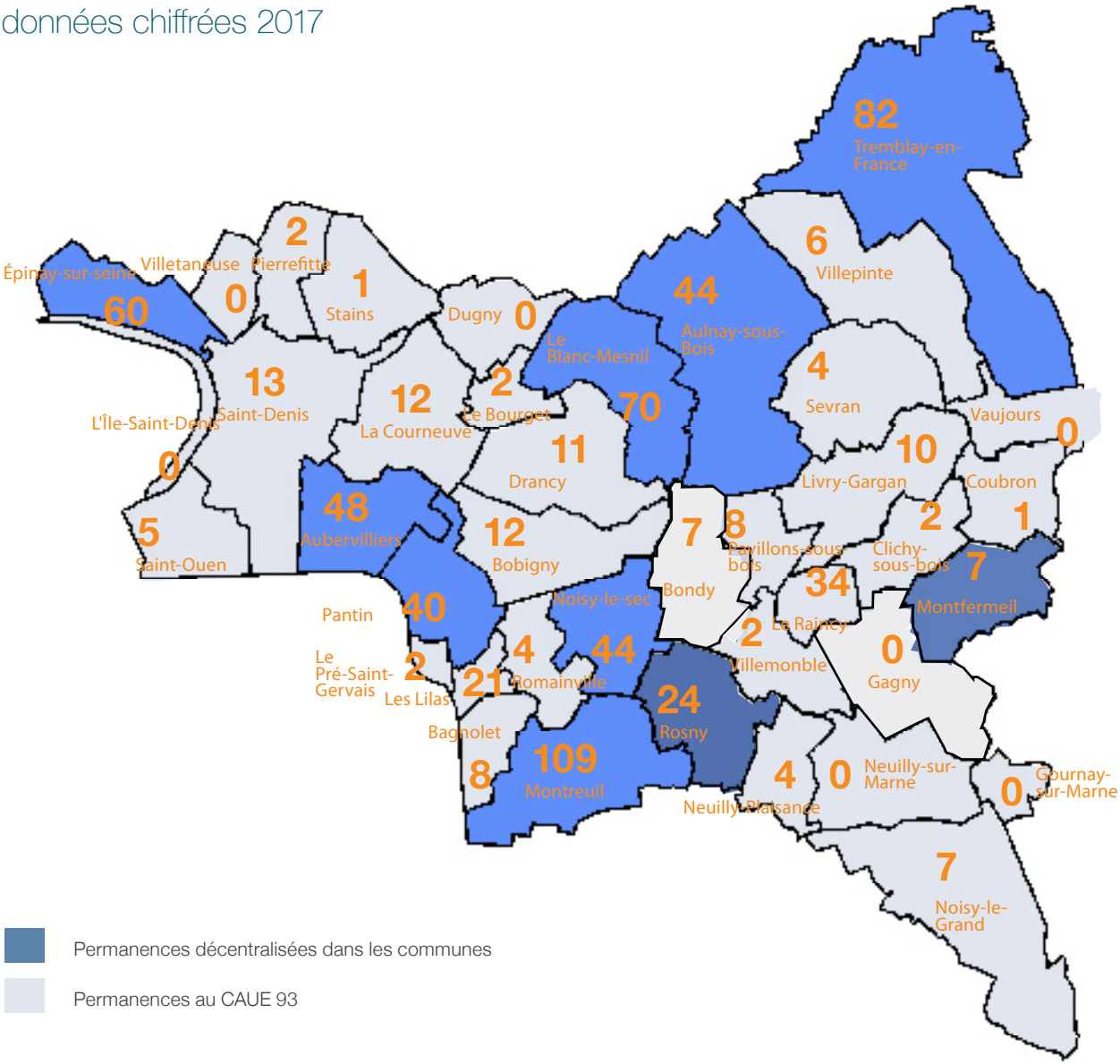

	AU CAUE	EN VILLE	TOTAL
AUBERVILLIERS	3	45	48
AULNAY-SOUS-BOIS	0	44	44
BAGNOLET	8		8
BOBIGNY	12		12
BONDY	7		7
CLICHY-SOUS-BOIS	2		2
COUBRON	1		1
DRANCY	11		11
DUGNY	0		0
ÉPINAY-SUR-SEINE	4	56	60
GAGNY	0		0
GOURNAY-SUR-MARNE	0		0
LA COURNEUVE	12		12
LA PLAINE SAINT-DENIS	0		0
LE BLANC-MESNIL	3	67	70
LE BOURGET	2		2
LE PRÉ SAINT-GERVAIS	2		2
LE RAINCY	34		34
LES LILAS	21		21
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	8		8
L'ÎLE SAINT-DENIS	0		0
LIVRY-GARGAN	10		10
MONTFERMEIL	0	7	7
MONTREUIL	0	109	109
NEUILLY-SUR-MARNE	0		0
NEUILLY-PLAISANCE	4		4
NOISY-LE-GRAND	7		7
NOISY-LE-SEC	1	43	44
PANTIN	29	11	40
PIERREFITTE	2		5
ROMAINVILLE	4		4
ROSNY-SOUS-BOIS	2	22	24
SAINT-DENIS	13		13
SAINT-OUEN	5		5
SEVRAN	4		4
STAINS	1		1
TREMBLAY-EN-FRANCE	0	82	82
VAUJOURS	0		0
VILLEMOMBLE	2		2
VILLEPINTE	6		6
VILLETANEUSE	0		0
AUTRES	3		3
TOTAL	223		712

***

abécédaire du particulier

L'Union Régionale des CAUE d'Ile-de-France propose une série de fiches thématiques pour répondre aux questions des particuliers en matière d'architecture, de construction, d'urbanisme et d'environnement. Ces fiches de synthèse n'ont pas valeur de conseil juridique. Les fiches mises à jour chaque année par les CAUE sont consultables sur

http://www.caue-idf.fr/abécédaire

Les fiches les plus consultées sont :

→ définition SHON/SHOB

→ définition toiture

→ définition clôtures

Partenaires

→ Les CAUE d'Île-de-France

© les caue d'Île-de-France

A

Abri de jardin
Achat - vente
Aides financieres pour l'amelioration de l'habitat
Alignement
Amiante
Antenne de téléphone mobile
Antenne parabolique
Arbre - relations de voisinage
Arbre - protection, coupe et abattage
Architecte
Architecte voyer de la ville de paris
Architecte-conseiller des caue
Architecture ecologique-architecture bioclimatique
Assainissement
Assurance construction
Assurance responsabilite
Avap-zppaup

B

Balcon
Batiment et sante
Bois construction
Bornage
Bruit & isolation acoustique
Bureau de controle

C

Cadastre
Caue (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
Certification
Champignon
Chauffage
Cheminée
Cloison
Cloison
Cloture
Coefficient d'occupation des sols (cos)
Combles et amenagement des combles
Contrat d'architecte
Contrat de construction de maison individuelle (c.C.M.I.)
Copropriete

D

Déchet domestique
Déclaration préalable
Descriptif
Développement durable
Devis
Diagnostic de performance énergetique (dpe)
Diagnostic technique immobilier
Documents techniques unifies

E

Économies d'énergie dans le logement
Édifice menacant ruine
Électricite
Emprise au sol
Enduit exterieur
Énergies renouvelables
Enseigne et publicité
Escalier
Extension

F

Fenêtre
Fenêtre de toit
Fissure

G

Garde-corps
Gaz
Géomètre-expert

H

Handicap et logement
Haute qualité environnementale

I

Isolation thermique

L

Labels de performance énergétique
Limite séparative
Logement décent - normes minimales d'habitabilite
Loi carrez
Lotissement

M

Mandataire
Mare
Mezzanine
Mitoyennete
Mur
Mur végetalisé

N

Notaire
Nuisances sonores aéroportuaires

O

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Ordre des architectes

P

Paysagiste
Permis de construire
Piscine
Plafond
Plan local d'urbanisme (plu)
Plancher
Plans
Plomb
Pompe à chaleur
Projet de construction
Puits canadien (puits provencal)

Q

Qualité de l'air intérieur

R

Radon
Règlement sanitaire départemental (RSD)
Règlementation thermique

S

Sécurite incendie
Servitude de passage
Solaire photovoltaïque
Solaire thermique
Surélévation
Surface de plancher

T

Termites et autres insectes xylophages
Terrain à bâtir
Toiture terrasse
Toiture végétalisée

V

Vente en l'état futur d'achèvement (vefa)
Véranda
Vide sanitaire
Volet roulant
Vue - servitude de vue

CENTRE DÉPARTEMENTAL
ENFANTS ET FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE

Centre Départemental Enfants et Familles

ANNEE 2017

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANTS FAMILLES 5
Eléments transversaux d'analyse 7
Pôle urgence 13
Le service d'intervention spécialisée (SIS) 18
Du Sas au Phare 21
Le service d'accueil d'urgence et d'orientation (SAUO) de Blanc-Mesnil 22
Les Petits Loups 23
Le placement familial d'urgence t d'adoption (PFU/A) 25
Pôle adolescents 28
Sevran 32
Villemomble 34
Montfermeil 36
Epinay-sur-Seine 38
Le service de semi-autonomie (SSA) 41
Pôle enfants 1 - Villepinte 43
La Farandole 46
La Palmeraie 48
Le service d'accueil séquentiel et partagé (SASP) 50
Kirikou 51
Phénix 53
Escale 54
Passerelle 55
Pôle enfants 2 - Borniche 57
Arc en ciel 60
Horizon 61
Oasis 62
Colibri 63
Dauphins bleus 64
Le placement familial 65
Pôle mères et enfants 69
Colette Coulon 73
Le Castel de l'ermitage 77
Le Service des Appartements Relais (SAR) 78

Georges Sand 79
Pôle santé 81
Pôle Villepinte 81
Pôle adolescents 85
Pôle mères et enfants 88
Direction de la politique stratégique, pédagogique et de la qualité 96
La contractualisation avec le Département et le projet d'établissement 96
La politique pédagogique et la qualité 97
Les suites des évaluations externe et interne 98
La gestion des risques 99
Autres sujets 99
Direction des instances, des risques professionnels et de la communication 101
Les instances 101
La gestion des risques professionnels 103
La communication 105
Direction des affaires financières, des travaux et des systèmes d'information 108
La facturation des séjours 108
Le contrôle de gestion 108
Le suivi des contrats 109
Les achats et les marchés publics 110
Le suivi administratif du parc automobile 111
Le suivi des sinistres 111
Le service informatique 112
Le service technique 112
Travaux supervisés par le service technique : description rapide des travaux réalisés en 2017 113
Direction des ressources humaines et de la formation 115
L'organisation de la Direction des ressources humaines 115
Le travail autour de la politique salariale des assistantes familiales et des projets de services 115
Les actions marquantes du service formation 115
La mise en œuvre des commissions administratives paritaires locales (CAPL) 116
La procédure d'évaluation 116
L'application des évolutions réglementaires 116
Le dialogue social 117

La production du bilan social 117
Le suivi et la mise à jour de l'organigramme 117
La poursuite d'un travail sur les métiers et les compétences 117
L'administration du logiciel métier 117
L'organisation des concours 118
Le travail de la DRH en chiffres 118
Annexes 119

PRESENTATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANTS FAMILLES

Le Centre Départemental Enfants et Familles, établissement public autonome, est chargé d'accueillir les publics relevant des décisions administratives des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (Conseil Général de la Seine-Saint-Denis), au titre de la mission de protection de l'enfance, mais aussi des décisions judiciaires adoptées à ce même titre. Il est soumis au Code de l'action sociale et des familles, s'agissant des règles qui régissent son fonctionnement (article L315-9 du C.A.S.F.).

Il se compose d'un siège social, situé à Bobigny, qui réunit les services généraux de l'établissement, assumant les fonctions supports de l'organisation institutionnelle à Bobigny et de cinq pôles d'accueil :

- Le Pôle Enfants 1 de Villepinte composé du foyer de Villepinte, de la structure « la Farandole » à Saint Denis, de la structure « La Passerelle » à Tremblay-en-France : accueil d'enfants âgés de 3 à 13 ans, en internat.

- Le Pôle Enfants 2 Borniche, situé à Mary-sur-Marne : accueil d'enfants âgés de 0 à 12 ans, en internat ou placement familial.

- Le Pôle Adolescents composé des structures d'accueil d'adolescents de Montfermeil et d'Epinay-sur-Seine, des structures d'accueil d'adolescentes de Sevran et Villemomble et du service de semi-autonomie, situé à Livry-Gargan : public âgé de 14 à 21 ans, accueil en internat ou en appartements/studios/foyer de jeunes travailleurs.

- Le Pôle Mères et Enfants composé du « Centre Maternel » du Castel de l'Ermitage au Raincy, de la « Maison de la Mère et de l'Enfant » de St Denis, du « Centre Colette Coulon » de Saint Ouen : accueil de mères mineures et majeures, enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans et du Service des appartements relais (S.A.R.).

- Le Pôle d'Accueil d'Urgence composé du S.I.S. (service d'intervention spécialisée) situé à Villepinte, du Phare, situé à Aulnay-sous-Bois, du S.A.U.O. (service d'accueil d'urgence et d'orientation) situé à Blanc-Mesnil, du service de P.F.U.A. (placement familial d'urgence et d'adoption) situé à Villepinte, et du service « Petits loups » (service d'accueil d'urgence de la petite enfance), situé à Villepinte.

L'établissement public s'inscrit dans le dispositif départemental de la protection de l'enfance, organisé par le schéma départemental de protection de l'enfance, élaboré par le département de la Seine-Saint-Denis.
Il assure des missions d'accueil, d'évaluation, d'orientation, d'hébergement, d'accompagnement et d'écoute, pour des enfants de la naissance à 18 ans, pour des jeunes majeurs de 18 à 21 ans, ainsi que pour des femmes isolées, enceintes et/ou avec un enfant de moins de 3 ans.

Il apporte un service adapté aux besoins du public accueilli et conforme aux mesures décidées par les services départementaux et l'autorité judiciaire, en permettant chaque fois que cela est nécessaire, des parcours personnalisés mobilisant différents lieux d'accueil et partenaires.

OFFRE DE SERVICE DU CDEF *361 places -2017*

POLE VILLEPINTE	***79 places*** *(tranche d'âge 0/13 ans)*
Sur site	44 places internat
	10 places d'accueil séquentiel partagé
Passerelle	5 places internat
Farandole	20 places internat
POLE ADOLESCENTS	***66 places*** *(tranche d'âge : 14/18 ans et jeunes majeurs)*
Epinay	12 places internat garçons
Montfermeil	15 places internat garçons
Sevran	10 places internat filles
Villemomble	10 places internat filles
Service de Semi-Autonomie	19 mineurs et jeunes majeurs en appartement et en FJT
POLE BORNICHE	***95 places*** *(tranche d'âge : 0/12 ans)*
Sur site	55 places internat
Placement familial	35 places
Placement familial d'adoption	5 Places
POLE MERES ET ENFANTS	***50 places*** *(femmes enceintes ou avec enfant(s) de moins de 3 ans)*
Saint Ouen Colette Coulon	10 places
Saint Denis Georges Sand	10 places accueil en urgence
Le Castel	10 places femmes majeures
Service des Appartements relais Saint Ouen	20 places femmes majeures
POLE URGENCE	***71 places*** *(tranche d'âge : 0/18 ans)*
Sas	10 places mixtes 0/18 ans + 3 places TGD
Petits loups	10 places mixte 6/10 ans
SAUO	8 places mixtes 10/18 ans
PFU/A	40 places d'accueil 0/18 ans

Eléments transversaux d'analyse

L'activité

Le CDEF a accueilli 1566 jeunes en 2017 (1275 en 2016) et réalisé 1735 accueils.
Son ***taux d'activité*** 2017 est de **106%** par rapport au prévisionnel d'activité de 101%. Ce chiffre s'inscrit dans la tendance de suractivité du CDEF constatée ces dernières années. Il reste très supérieur au prévisionnel et démontre que l'établissement dépasse largement ses objectifs d'activité.

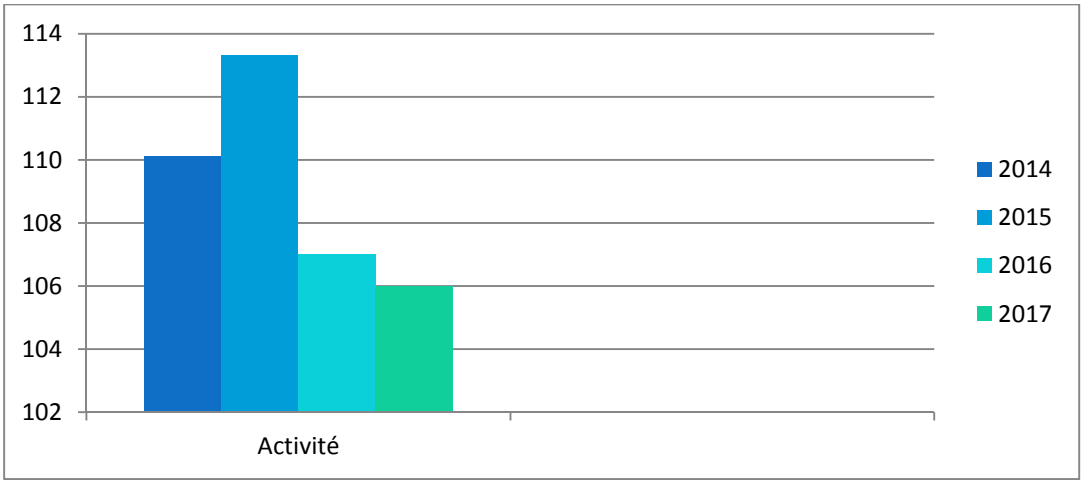

Le taux réalisé varie en fonction des pôles : le pôle urgence réalise une activité très haute (117%), l'activité du pôle adolescents est de (102%), Borniche dépasse son taux d'activité prévisionnel (104%), tandis que le pôle Villepinte (102%) et le pôle mères et enfants (101%).

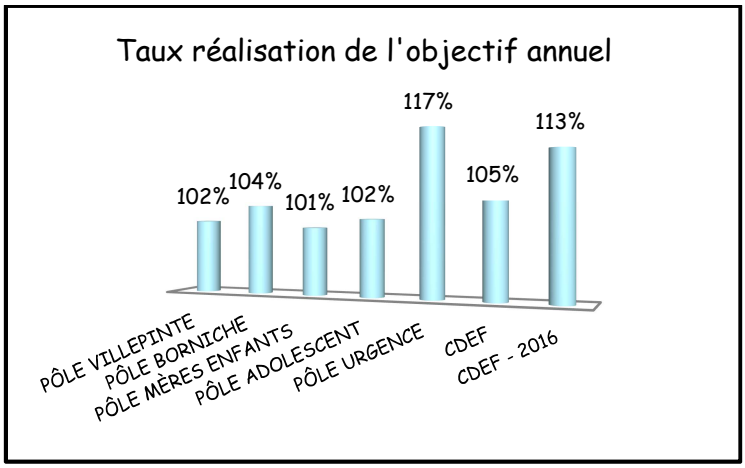

(Concernant l'activité par pôle cf annexe)

Nombre d'accueils répartis par pôle

Comme en 2016, le nombre d'accueils par pôle montre, sans surprise, une large prédominance numérique des accueils du pôle urgence (en hausse par rapport à 2016), suivi du pôle adolescents (en hausse), de Villepinte (en hausse), de Borniche (en hausse) et du pôle mères et enfants (en légère hausse).

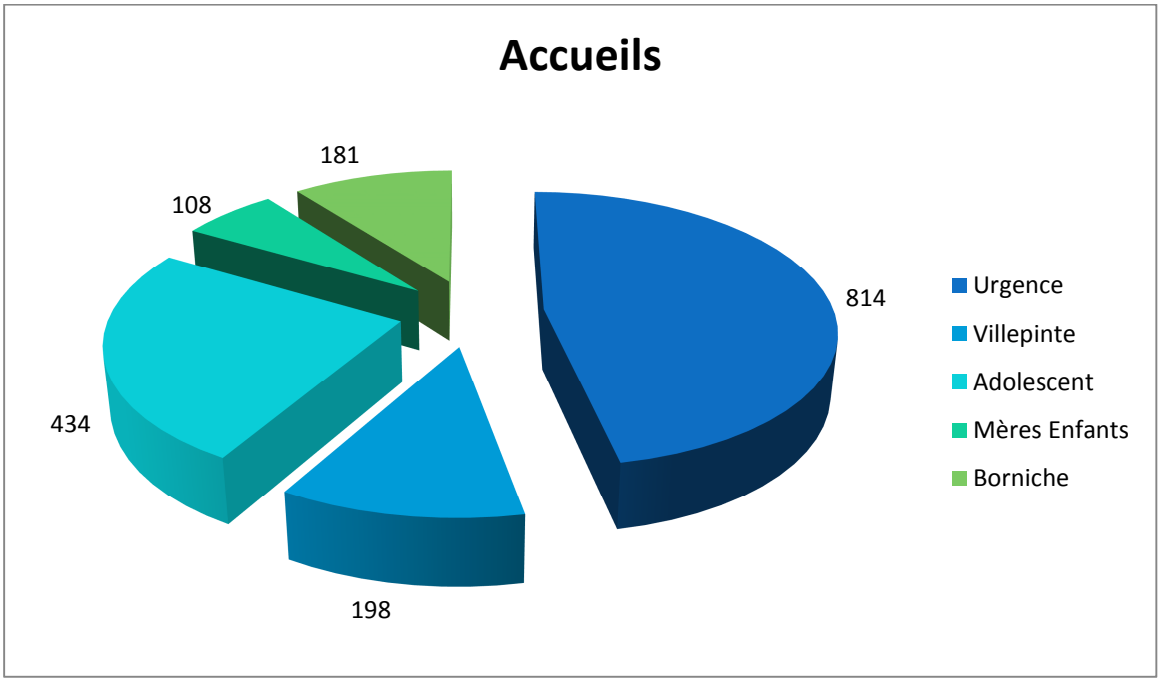

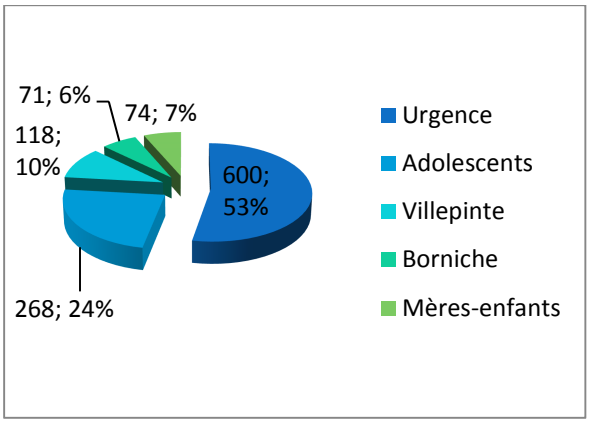

2016

2015

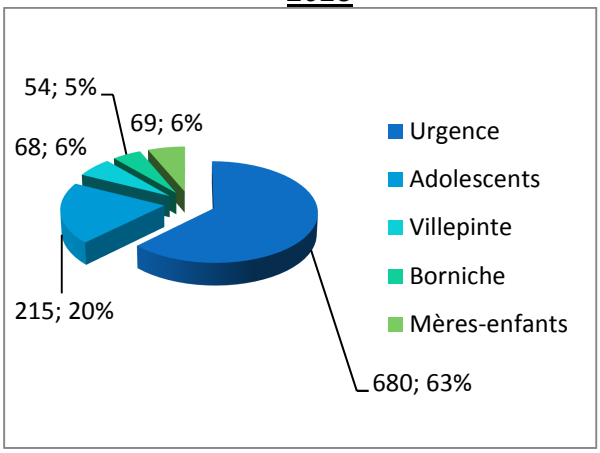

Concernant les éléments suivants, l'analyse des données du pôle mères et enfants n'est pas intégrée puisque les éléments d'analyse et de comparaison divergent. Ces éléments figurent dans l'analyse propre au pôle.

Le nombre d'accueils réalisés augmente constamment : 1 057 en 2016, contre 1 017 en 2015 et 966 en 2014.

Modes d'admissions

Au niveau des admissions, l'accueil d'urgence prédomine toujours largement dans l'activité du CDEF : 83% des accueils.

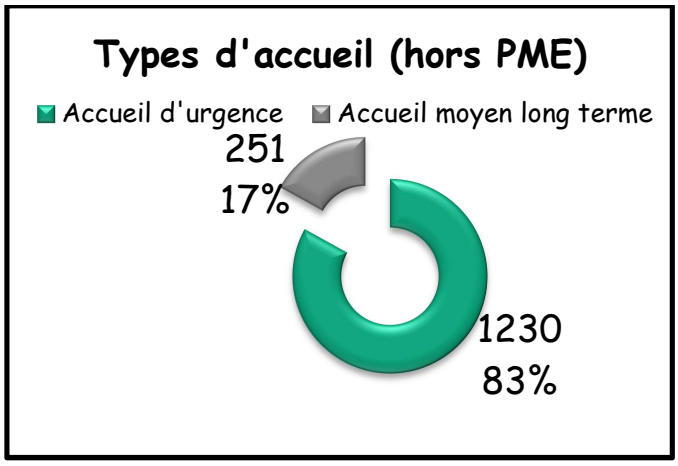

L'admission d'enfants en urgence représente ainsi au sein des pôles :

Urgence	100%
Adolescents	89%
Villepinte	52%
Borniche	20%

Concernant les enfants primo-arrivants

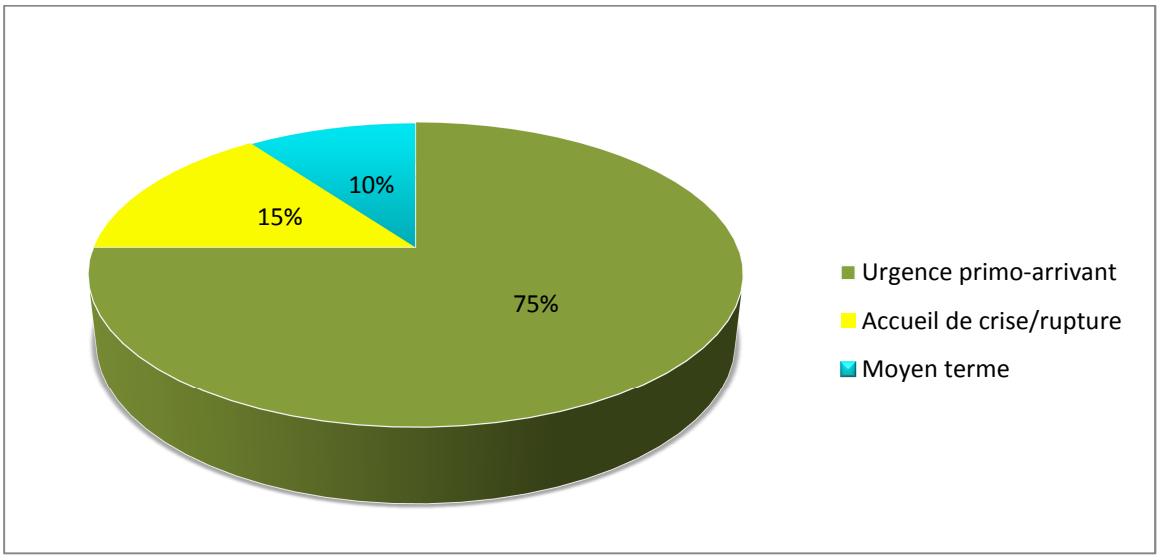

Le CDEF répond donc tout à fait à sa mission première, à savoir l'accueil en urgence (90% des enfants accueillis).

Motifs d'admissions

Les accueils pour risque représentent la majorité des accueils (50%), en baisse par rapport à 2016 (65%). 17% des enfants ont été accueillis suite à des maltraitances.

Malgré les orientations définies par le service de l'Aide sociale à l'enfance qui visent à limiter l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) au CDEF, ils représentent 33% des accueils. Ce chiffre reste à nuancer, il comprend aussi bien les mineurs de moins de 15 ans et ceux qui sont accueillis pour un motif spécifique (fragilité particulière, mineure enceinte…) que les mineurs de 15 ans et plus qui sont accueillis pendant les heures d'astreinte au CDEF avant d'être accompagnés au service de l'ASE le jour ouvré suivant pour mise à l'hôtel et évaluation. Ces accueils sont surtout réalisés au pôle urgence et adolescents. Le nombre d'accueil de MNA atteint un niveau que l'établissement n'avait pas connu ces dernières années à savoir 421(238 en 2016, 203 en 2015, 183 en 2014 et 202 en 2013).

Type de mesures

Malgré les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, les mesures judiciaires restent omniprésentes au CDEF : les mesures administratives représentent 13% des présents au 31/12/2017 et 10% des entrées.

Age et sexe des enfants et jeunes accueillis

A l'instar de 2016, le CDEF a accueilli surtout des jeunes de plus de 15 ans, ainsi que des adolescents et pré-adolescents de 11 à 14 ans. L'établissement accueille plus de garçons que de filles (hors pôle mères et enfants) en 2017: ils représentent 55% des présents au 31/12/2017 et 59% des accueils sur l'année.

Age des enfants et jeunes présents au 31/12/2017 :

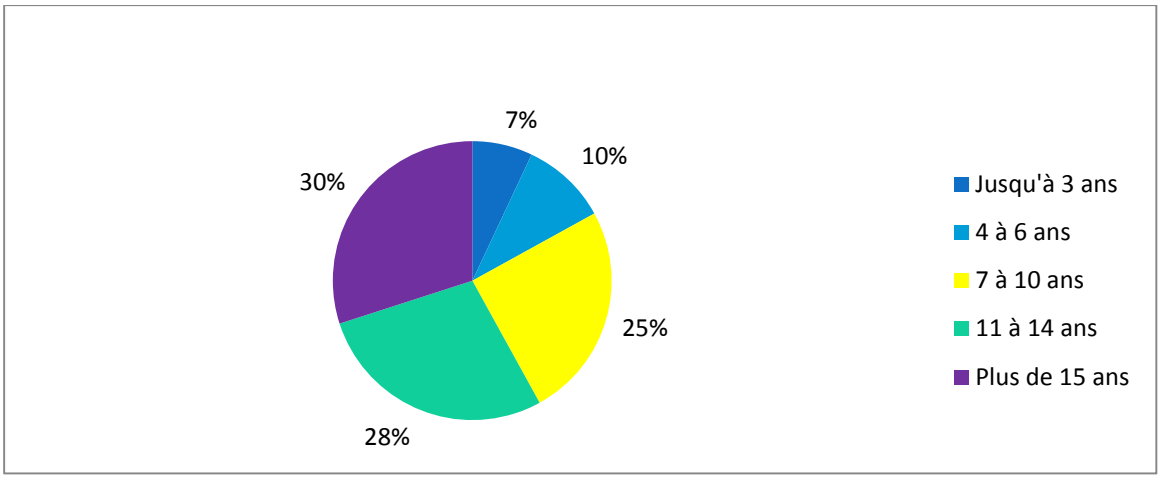

Durée de séjour

Comme les années précédentes, les accueils de court terme prédominent largement, puisque les accueils de moins de 8 jours représentent 53% des accueils, suivis de ceux entre un mois et trois mois (15%).

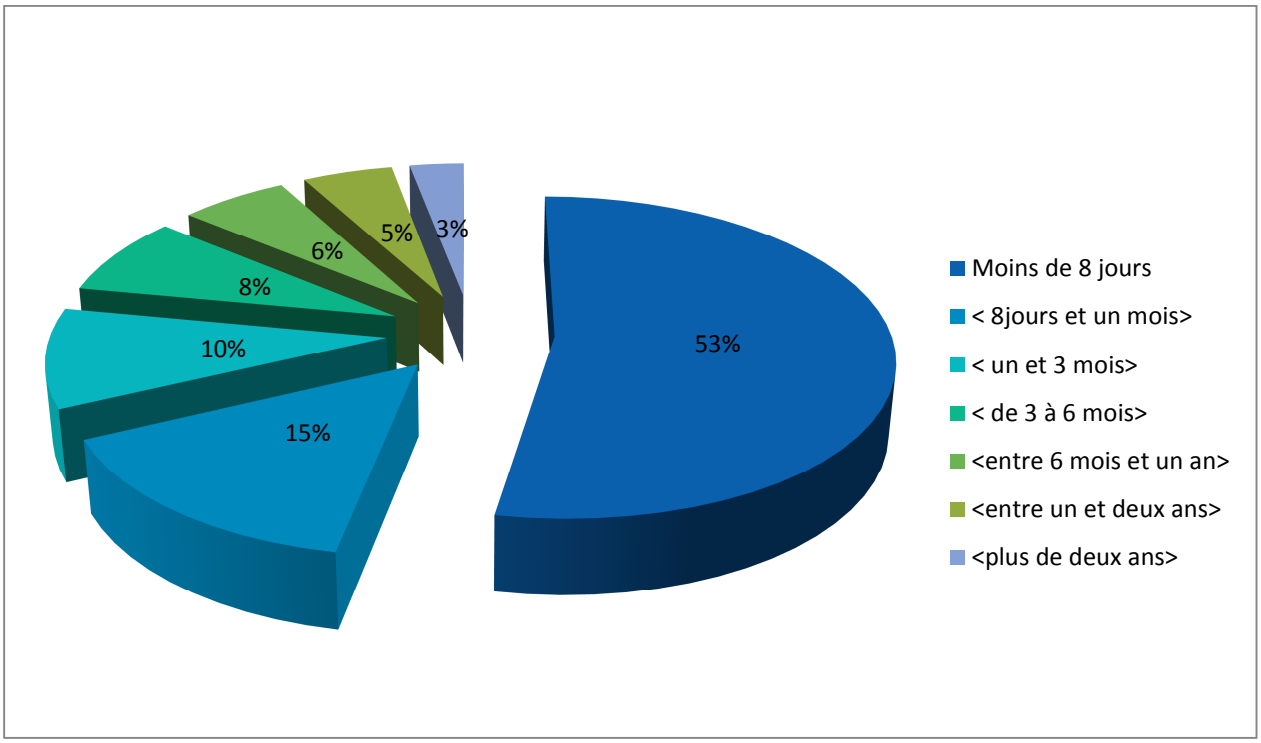

Orientations

Concernant les orientations, les constats restent similaires aux années précédentes : le premier lieu d'orientation est le CDEF ou un autre établissement avec prise en charge ASE. Cela reste assez logique étant donné l'importance numérique écrasante de l'urgence. A noter également un nombre important de retours en famille et de fugues.

Retour en famille	17%
Fugue	22%
Etablissements avec prise en charge de l'ASE	18%
- dont CDEF	10%
Placement familial	4%
Logement temporaire	1%
Logement autonome	0%
Autres sorties	37%
- Dont PEMIE	19%
- Dont inconnu	11%

Pôle urgence

Le pôle urgence est divisé en services éducatifs. L'accueil d'urgence s'effectue à partir d'une orientation du Service d'Intervention Spécialisé (SIS). Les enfants arrivent inconditionnellement sur les services d'accueil d'urgence du pôle dans le respect de leurs missions, des créneaux d'âge fixés et exceptionnellement des problématiques :

- Le Phare,
- Le SAUO de Blanc Mesnil,
- Les p'tits Loups,
- Le PFU

Plusieurs axes d'évolution liés à un souci de fluidité des accueils ont été mis en œuvre.
Le Phare comme plateforme d'orientation concomitante au SIS avec une évaluation complémentaire à celle du SIS. Une orientation rapide s'effectuant dès la fin de l'évaluation.

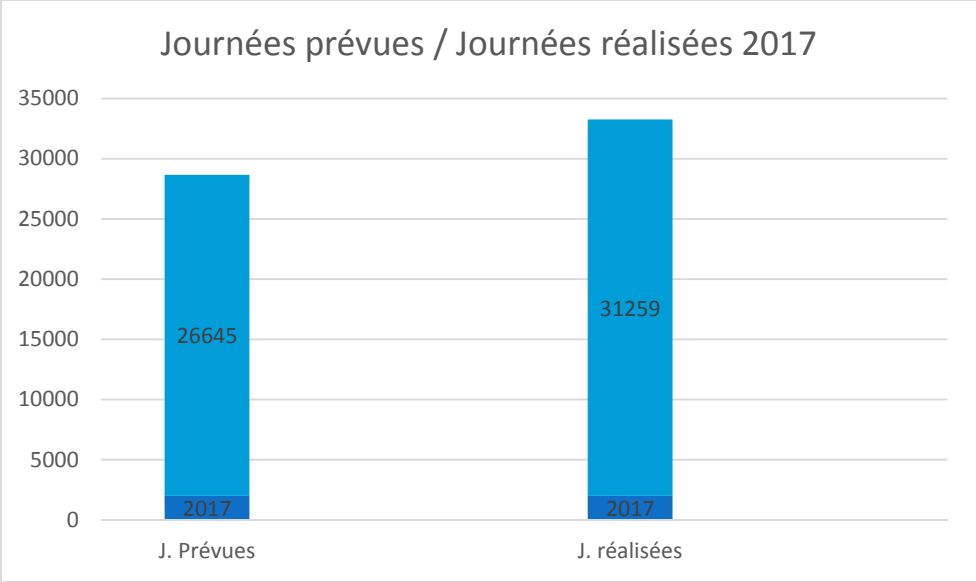

L'activité du pôle Urgence est réalisée essentiellement par le département de Seine-Saint-Denis.
Le pôle Urgence a connu en 2017 une augmentation du nombre de journées de 117 % soit 4 614 journées de plus que prévu. L'excédent de journées est toutefois moins important que celui réalisé en 2016 lequel était de 7 173 journées.
Cette augmentation des accueils d'urgence devra permettre au cours de la réalisation du futur projet d'établissement une élaboration autour des dispositifs et de leur diversité pour éviter autant que faire se peut les sureffectifs sur les services et une sollicitation des unités d'accueil à moyen et long termes.

Accueil type du pôle urgence en 2017 :

un jeune garçon de 16 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

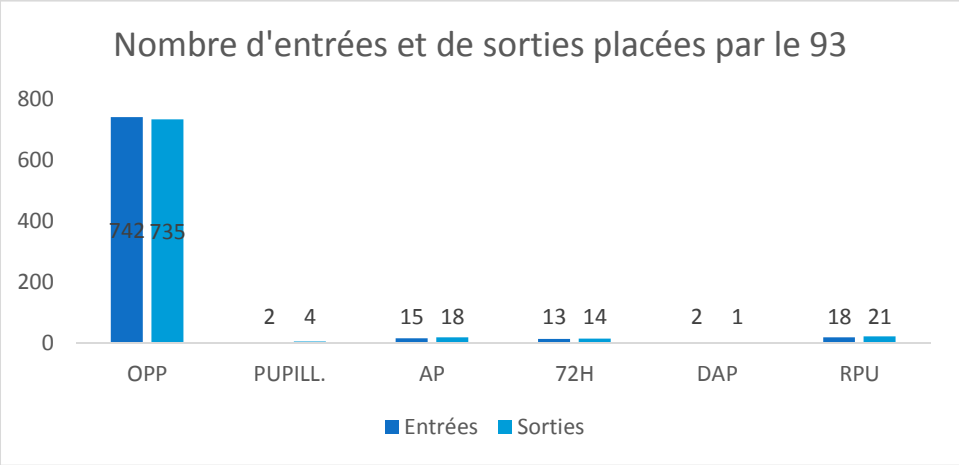

La tendance montre que les enfants qui entrent dans le dispositif par le biais judiciaire dans le cadre de l'urgence sont majoritaires. Le nombre élevé d'OPP démontre une prédominance des situations présentant un danger avéré. Les placements administratifs en urgence restent en marge.
Concernant la répartition des enfants par sexe, le nombre de filles admises reste légèrement inférieur aux garçons. Cette tendance était déjà remarquée en 2016.
Le pôle urgence accueille 70% de garçons.
Le département de Seine-Saint-Denis est le prescripteur prioritaire avec des ordonnances de placement provisoire nettement supérieures aux autres types de mesures.

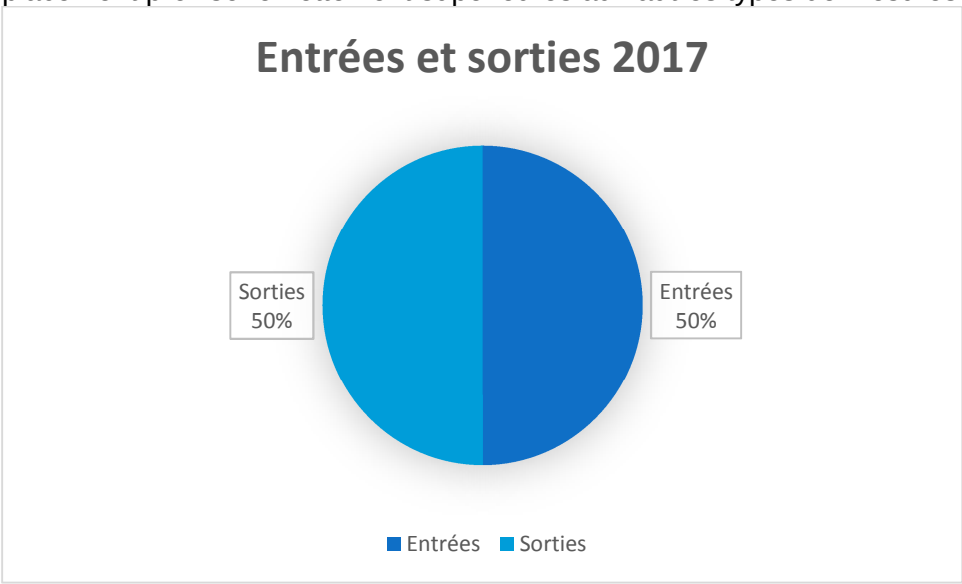

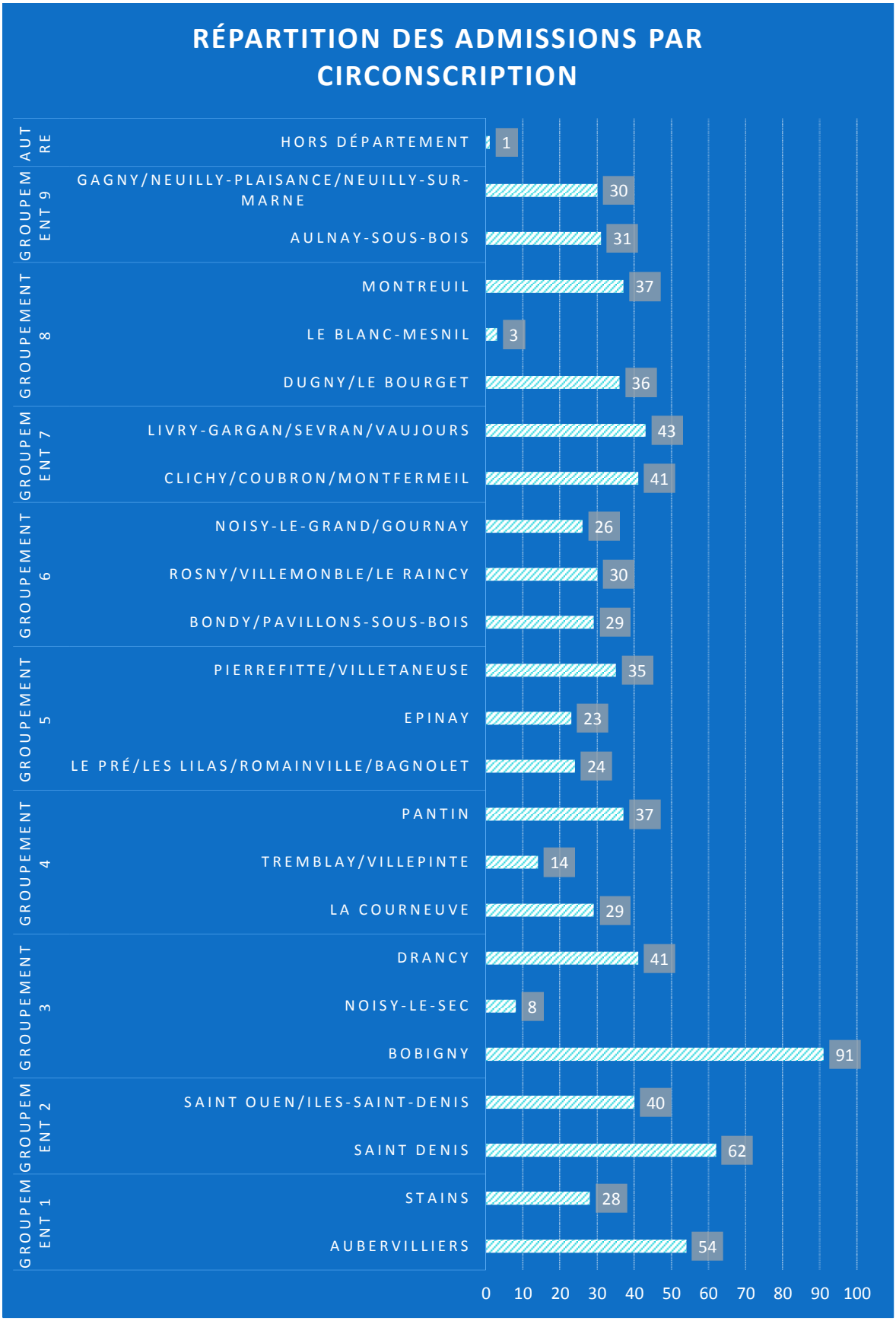

La mise en perspective de la cartographie des admissions met en exergue les territoires desquels elles émanent. Celles provenant de Bobigny (groupement 3) sont nettement plus nombreuses que celles des autres circonscriptions. La nécessité d'une bonne collaboration

et communication avec les circonscriptions plaçant le plus d'enfants s'avère alors indispensable pour une meilleure fluidité des accueils.

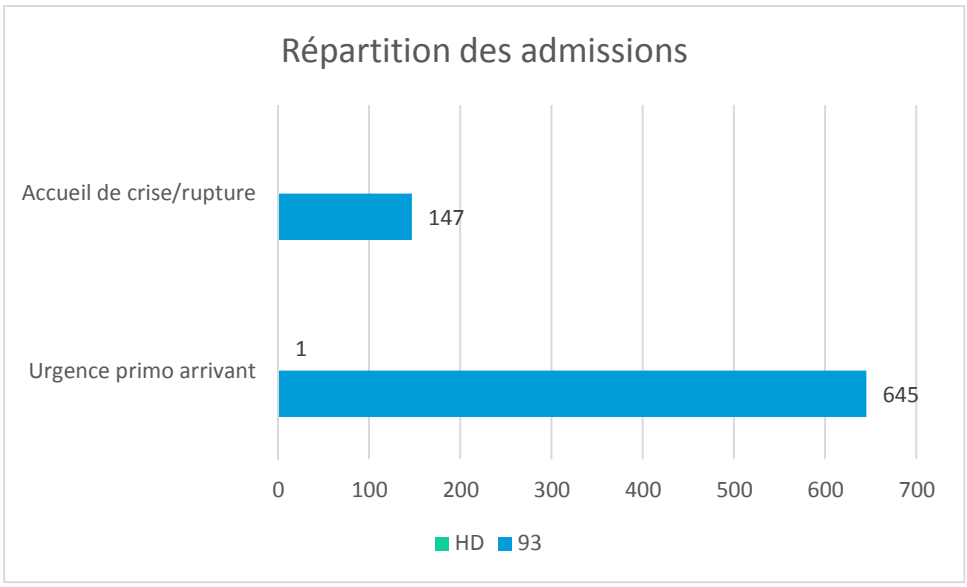

Il est à noter plus de 20 % de ruptures. Celles-ci interviennent par une répétition des accueils au Phare ou SAUO et faisant suite à des comportements agressifs, menaces, troubles du comportement, fugues…dans leur milieu naturel, famille d'accueil ou établissement, pouvant mettre en difficulté le travail entrepris par les équipes.

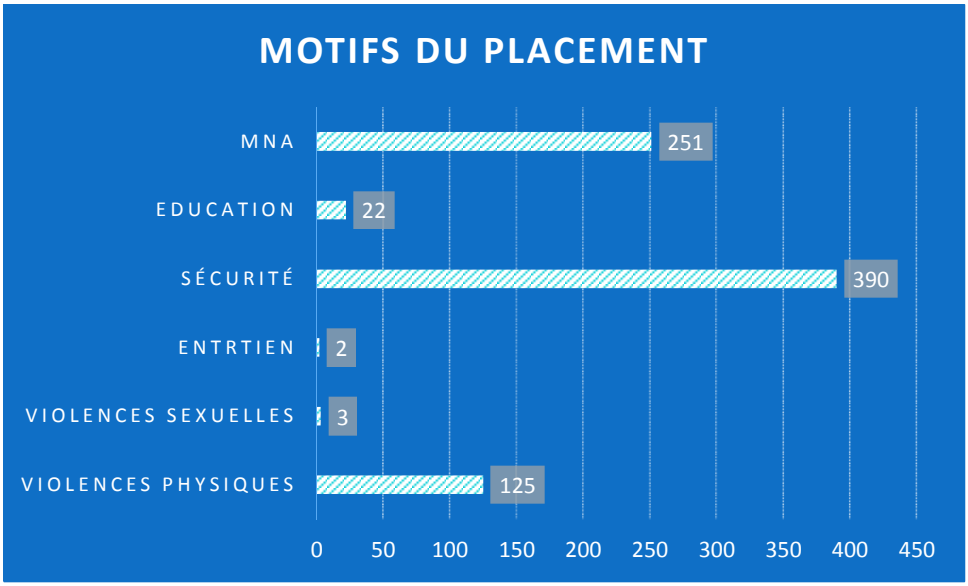

Les accueils sont majoritairement liés à des carences ou événements traumatiques. Les troubles du comportement sont très présents lesquels se caractérisent par des comportements agressifs voire violents avec des transgressions répétées pour certains d'entre eux. Les nombreux enfants accueillis en structure ou service à moyen / long terme qui reviennent dans le dispositif d'accueil d'urgence devront nous conduire à nous pencher particulièrement sur la cohérence du parcours institutionnel.

Par ailleurs, il est à noter que les MNA restent aussi très nombreux dans le cadre des accueils en urgence.

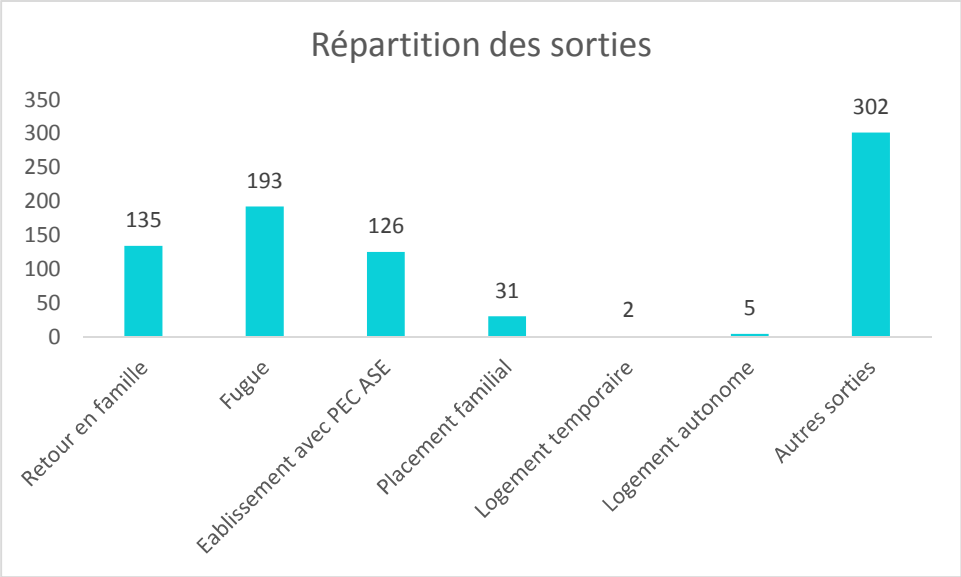

Les retours en familles sont peu nombreux en rapport à la totalité des sorties. 3 mineures enceintes ont été accueillies dans l'année.

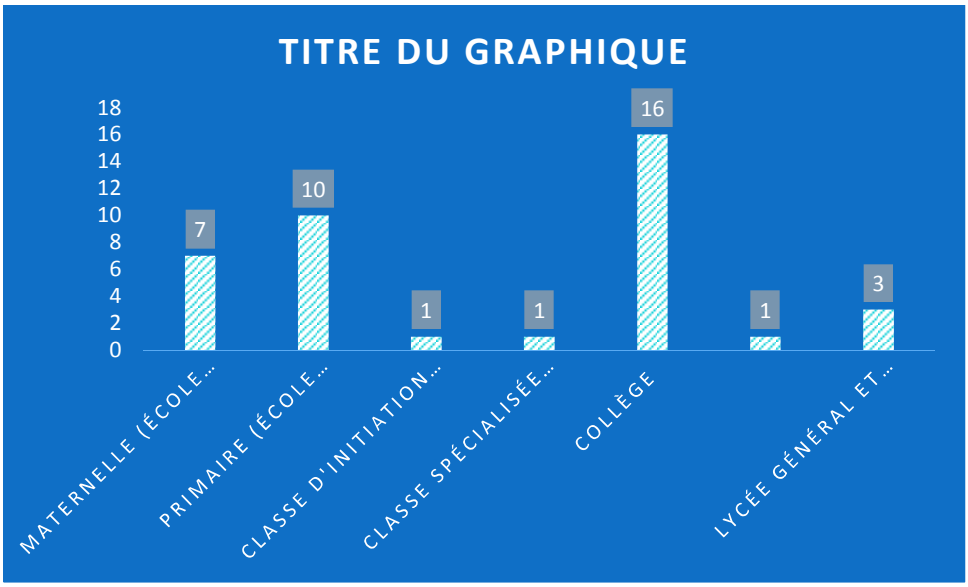

Le nombre d'adolescents scolarisés dans la tranche d'âge de la scolarisation en collège est plus élevé que les autres tranches d'âge.
Eu égard au placement, le laps de temps avant une nouvelle scolarisation d'un enfant peut être long. Parmi eux, certains n'ont pas connu de scolarisation depuis plusieurs mois. Par ailleurs, la scolarité au-delà de 16 ans n'est pas obligatoire et génère de l'immobilisme à ce niveau.
Le CDEF dispose de classes au sein de sa structure. L'intervention en journée des personnels de l'Education nationale permet une évaluation scolaire satisfaisante. Cependant, l'école interne reste une solution pour un nombre limité d'enfants.
Pour ce qui est des autres structures, ce sont les éducateurs qui agissent sur le champ de la scolarité. Au Phare, les enfants sont accompagnés durant des séquences scolaires journalières. Le maintien d'un rythme scolaire pour certains d'entre eux doit permettre de faciliter leur parcours. Toutefois, la prise en charge reste occupationnelle mais ne garantit pas une pédagogie adaptée.

Perspectives
Plusieurs axes d'évolution liés à un souci de fluidité des accueils vont être mis en œuvre dans un court terme.
L'Albatros, service dit à bas seuil, dédié aux enfants en errance en phase d'ouverture.
La cellule d'évaluation permettant d'évaluer la situation avec une volonté d'éviter à un certain nombre d'enfants le placement à moyen terme.
Eu égard aux projets menés sur les services, le pôle d'accueil d'urgence ne se limite pas à l'accueil en urgence uniquement. Il propose au sein de ses services un cadre éducatif autour de projets qu'ils soient personnalisés ou collectifs dans un souci continu d'une prise en charge de qualité et de bien-être des enfants.

Le service d'intervention spécialisée (SIS)

L'augmentation notable des demandes d'accueil
En 2017, nous notons une augmentation des demandes d'accueil , 2512 demandes d'accueil ont été effectués auprès du service, seul 333 non pas aboutis. Ainsi, il est à noter une augmentation de 412 demandes.
Ces demandes d'accueil ont par ailleurs concerné, 738 situations d'enfants mineurs non accompagnés et 416 mineurs en rupture de leur lieu d'accueil initial.
Par comparaison en 2016 : 2099 demandes accueil effectués dont 244 n'aboutiront soit 1855 accueils aboutis.

Durant l'année 2017, le service est repéré et devient la porte d'entrée de l'ensemble des urgences de mineurs confiées à l'ASE de Seine Saint Denis.
La disparition d'un service dédié à l'ASE central -« CCRP » -qui avait en charge la recherche de place pour les jeunes en rupture en journée semble avoir généré une augmentation des demandes en journée ce qui peut provoquer des difficultés avec les circonscriptions concernant les traitements des demandes (Temps d'attente..)
En effet , le service au regard des demandes et des situations à traiter a poursuivi son organisation de recherche de place immédiate pour les enfants non connus ou pour lesquels il s'agit d'un premier placement, concernant les enfants en rupture de placement, nous débutons les recherches à la fermeture des circonscriptions.
Le service associatif habilité, toutes associations confondues a accueilli sur 2017, 402 enfants.
Les Assistantes Familiales de l'Aide Sociale à l'Enfance ont accueillies 418 enfants.
Le centre Départemental Enfance et Famille a quant à lui accueilli 1241 enfants tant sur ses services d'accueil d'urgence que sur ses services moyens / longs termes.

Les évolutions au niveau de l'équipe
14 agents constituent l'équipe du service d'intervention spécialisée reparties en deux cycles : un cycle jour composé de 4 psychologues et 7 travailleurs sociaux . Un cycle nuit composé de trois travailleurs sociaux.
Au regard des évolutions du service, des besoins et des projets en cours , le recrutement de 6 agents supplémentaires était prévu au cours de l'année.
Néanmoins, bien que la mission d'évaluation ait de l'intérêt pour les postant celle de la permanence téléphonique est perçue différemment, l'organisation du travail et les contraintes des horaires de soirées et de week-end ne sont pas attractifs.
En outre, le travail en urgence et particulièrement la mission de la permanence, l'augmentation des demandes peut-être un temps de service particulièrement anxiogène. Elle demande aux agents la maîtrise d'une organisation rigoureuse, une capacité de rédaction et de synthèse.
Ainsi, cette année a été particulièrement mouvante quant aux arrivées et départs des professionnels (processus qui avait débuté en 2016) et qui s'est poursuivi tout au long de 2017 sans que les recrutements engagés aient pu réussir a rééquilibrer l'équipe et à remplir son objectif de 20 agents au total à la fin de l'année 2017.
Ainsi, en moyenne l'équipe de jour a fonctionné avec 9 agents de juin à décembre 2017. cela a généré de la fatigabilité. Cela a généré la mise en place d'organisation particulière (doublure astreinte pour la formation des nouveaux professionnels) Réajustement des horaires et des plannings de travail…Mise en place dévaluation avec un seul évaluateur (éviter et réservés aux plus anciens de l'équipe, avec leur accord).

Un dispositif saturé
Un dispositif qui ne peut répondre à la mise à l'abri des jeunes confiés car peu de places disponibles ou en concordance avec les besoins quotidiens
Ainsi, le Dispositif d'Accueil Urgence Départemental a été en difficulté pour offrir une place d'accueil aux enfants et aux jeunes qui en ont besoins. Ainsi la recherche de places pour les enfants de moins de 3 ans accueillis en urgence est restée difficile, les accueils sont absorbés par les 40 places pour les 0-18 ans chez des Assistantes Familiales du PFU CDEF et les 5 places pour les 0-5 ans par l'association Jean Cotxet, cependant il n'y a plus de possibilité d'accueil par ce service après 18H30 ce qui n'est pas toujours en concordance avec les demandes. Pour les enfants âgés entre 3 et 12 ans, elle reste régulièrement complexe.
Ainsi, nous sommes dans l'obligation de solliciter les Assistantes Familiales du Bureau des Assistantes Familiales de l'ASE bien que ce service n'est pas positionné pour travailler l'accueil en urgence. Cela n'a pas toujours facilité les relations avec ce service bien que nous ayons pu dépasser les tensions par la mise en place de rencontre avec l'équipe et la direction et par la motivation de trouver les réponses les plus adaptées aux Assistantes Familiales souhaitant poursuivre une collaboration dans ce cadre du dispositif d'urgence.

Le CDEF, lieu d'accueil de tous les jeunes confiés primo ou rupture au détriment de la dynamique des groupes et des projets de service

En effet les jeunes en rupture de placement sont régulièrement pris en charge par la permanence du SIS ce qui questionne sur le travail effectué en amont avec les structures accueillantes ou les assistants familiaux.

Des difficultés pour orienter les jeunes vers d'autres structures

Des dispositifs tel la Croix Nivert (75) ou les Météores (92) par exemple : la difficulté d'organiser des partenariats avec d'autres structures avec lesquels le département ne travaillait pas jusqu'à maintenant (COR de Chevilly 94)

Nous remarquons lors des recherches de places, qu'il arrive encore trop fréquemment que les accueils n'aboutissent pas, du fait que les circonscriptions trouvent des solutions sans nous prévenir ou refusent la place proposée.

La gestion des demandes d'accueil OPP Juge en urgence alors qu'elles sont effectives depuis plusieurs jours avec une demande des magistrats d'éviter que les enfants soient accueillis via le dispositif d'urgence.

La réalisation des accueils d'enfants nécessitant un lieu spécialisé auquel le service n'a pas accès.

Les évaluations, notes et rapports

L'évaluation est organisée de la manière suivante : Enquête périphérique, rencontre de l'enfant concerné sur son lieu d'accueil, rencontre de l'autorité parentale au service , rencontre médiatisée et rédaction.

Malgré, que nous ayons essayé d'effectuer l'ensemble des évaluations, le service s'est vu contraint de continuer à faire des choix des situations à évaluer. Ainsi, malgré quelques demandes nous n'avons pas effectué d'évaluation d'enfants pris en charge dans le cadre d'un Jugement Assistance Éducative ou pour lesquels le signalement indique une saisine du Juge des enfants. En effet, ces situations nécessitent des évaluations plus affinées, elles ne sont donc pas adapté à notre démarche d'évaluation et nos délais d'intervention.

Des évaluations réalisées en urgence, dans des temps réduits, deux jours au lieu des 5 prévus par le DAUD ce qui provoque des retards dans les transmissions des rapports au groupement au 7éme voire au 8 ème jour au lieu du 6 ème jour prévu au DAUD initialement.

2 conséquences : l'augmentation des évaluations sur des périodes très difficiles a anticipés (principes de l'urgence)

Une discontinuité crée par la coupure du WEEK-END ou seul 2 agents sont présents en journée au service (un planning est en cours d'élaboration rajoutant un troisième agent)

Des évaluations menées par des professionnels sans la construction ou la maîtrise d'une méthodologie commune encore trop basées sur les subjectivités et les représentations des professionnels.

La transmission des rapports à l'autorité judiciaire, nous avons encore trop souvent des interpellations du parquet qui n'ont pas réceptionné les rapports d'évaluation ce qui oblige une transmission au JE par défaut.

La veille de l'audience, les circonscriptions nous contactent pour nous demander des informations ou les rapports alors que nle dossier au niveau du service a été classé par le service. (lien qui doit être fait au terme de l'évaluation).

Rencontres partenaires

3 rencontres ont été organisées avec le service en charge des établissements et un représentant des inspecteurs et des circonscriptions.

Ces rencontres permettent un suivi de l'activité des échanges autour des attentes des différents services ….

Ces rencontres sont prévues à l'origine à raison d'une fois par mois.

A partir de septembre 2017 les mardis matins ont ete consacres au rencontres des équipes de circonscriptions .

Cela émane d'une demande conjointe des équipes, de la nécessité de construire un partenariat solide compte tenu de la relation étroite existante de fait entre l'ASE et le SIS.
6 circonscriptions ont été rencontrés :rappel des missions et échange quant à l'organisation des missions du SIS. Effets : Levée des représentations concernant chacun des services, meilleurs connaissances du travail de chacun, meilleurs coordination.

Travail à poursuivre pour l'année 2018
La poursuite de la constitution de l'équipe de sa dynamique et de sa professionnalisation spécifique (maîtrise du cadre légal de la Protection de l'Enfance, Maîtrise de l'organisation de l'ASE 93, du schéma départemental et du projet de service du CDEF 93.
- Poursuite des rencontres des circonscriptions
- Poursuite de la réflexion et du projet de service en lien avec le projet d'établissement
- Projet en cours Cellule Évaluation Urgence
- Renforcement des évaluations
- Mise en place d'une méthodologie commune de l'équipe basé sur le travail de l'évaluation des compétences parentales de Paul STEINHAUER Chercheur Canadien et des indicateurs issus de cette recherche travaillé par le CREAI RHONE ALPES. Objectif : appropriation par les professionnels des enjeux du travail d'évaluation.

Du Sas au Phare

Le Sas, initialement situé au 117 ter rue Eugène Varlin sur la commune d'Aulnay Sous-Bois, est depuis début novembre 2016 accueilli provisoirement sur le pôle Villepinte du C.D.E.F de Villepinte en raison de travaux de restructuration. Ces travaux devraient pouvoir inaugurer un accueil de meilleure qualité et en adéquation avec la nécessité grandissante que le Sas soit pourvoyeur d'une offre d'accueil qui s'articule autour d'une prise en charge adaptée dans le cadre de l'urgence.
Le service demeure la porte d'entrée de l'urgence au sein du dispositif d'accueil d'urgence Départemental.
Il bénéficie d'une capacité d'accueil de 10 places pour un public mixte âgé de 3 à 18 ans suite à une mesure de protection judiciaire (OPP Juge et OPP Parquet) ou administrative (APU ou accueil 72h). Néanmoins la croissance des demandes d'accueils en urgence ainsi qu'un dispositif souvent saturé ne permettent pas au service de respecter le nombre de places dédiées à celui-ci et de ce fait un sureffectif quasi-permanent est remarqué.
L'équipe de professionnels est composée de 8 postes d'éducateurs, 6 postes de veilleurs, 2 maitres de maison qui travaillent en binôme et en horaires décalés permettant ainsi une prise en charge sur la globalité de la journée et une présence efficiente tant auprès des jeunes qu'en soutien de l'équipe. Par ailleurs, une secrétaire occupe un poste à plein temps et une infirmière est affectée à mi- temps afin d'assurer un suivi médical de première intention.
Le cadre du service est accompagné de son adjointe affectée depuis septembre 2015 afin de contribuer à une meilleure organisation et d'apporter une aide efficiente sur le terrain.
En 2017, le service a poursuivi son travail pugnace et de longue haleine d'accueil d'urgence dans un lien contigüe avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance qui demeure le garant du projet de l'enfant dans une articulation nécessaire qui se décline sur la santé, la scolarisation, le travail avec les familles ainsi que la poursuite d'un travail de recherche de lieu pérenne pour l'orientation du jeune accueilli.

Le PHARE a ouvert ses portes le 6 novembre 2017, il fait suite au SAS.
Des nouveaux locaux et une équipe au complet ont permis de réajuster la prise en charge au plus près des besoins des usagers. Ce réajustement fait suite aux difficultés qui avaient été repérées dans le fonctionnement du SAS. Ainsi, la capacité d'accueil a été arrêté à 13 jeunes, des ateliers de journée sont proposés aux usagers et les missions sont recentrées sur une évaluation de courte durée en lien avec le SIS (service d'intervention spécialisé) pour des situations de jeunes non connus des services sociaux. A la marge, LE PHARE est aussi habilité à accueillir et évaluer les ruptures de placement.
Le projet de service actuel se construit autour d'un accueil maximal de 23 jours. Durant ce temps, l'équipe éducative, de concert avec l'équipe du SIS, est en charge de l'évaluation du

quotidien du jeune. Tous les accueils doivent se solder par un retour en famille ou une réorientation vers un lieu adapté.
Les deux derniers mois de l'année 2017, ont permis de construire avec la direction du CDEF 93, et avec l'équipe éducative le projet du Phare, tout en le confrontant au principe de réalité. Nos observations sur ces deux mois mettent en exergue les points suivants :
Si en matière de prise en charge l'équipe en fonction a très vite su trouver un rythme de croisière, concernant la prise en charge effective des jeunes, nous remarquons qu'il est encore nécessaire de sécuriser les protocoles afin qu'ils soient bien maitrisés.
Au niveau des partenaires, si l'inauguration leur a permis physiquement de constater que le SAS n'existait plus, il est encore nécessaire de communiquer sur le projet afin que les attentes de part et d'autres se rencontrent et soient porteuses pour les situations accompagnées.
Concernant les jeunes pour lesquels une continuité de placement est préconisée par le parquet, la question de l'orientation reste encore un point essentiel qu'il nous faut travailler. Que ce soit à l'interne ou à l'externe du CDEF. En effet, le PHARE étant une structure de première urgence, nous ne pouvons projeter les jeunes accueillis dans l'accompagnement que nous proposons et risquer de retomber dans les écueils du sureffectif que nous avons connu sur le SAS. Ainsi, les partenariats sont à développer et le travail avec l'ASE est à définir de manière plus précise à l'avenir.

Accueil type du Phare en 2017 :

un jeune garçon de 16 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

Le service d'accueil d'urgence et d'orientation (SAUO) de Blanc-Mesnil

Le bilan d'activité du SAUO, pour l'année 2017 fait état de 172 entrées, avec 4618 journées d'accueils contre 119 entrées avec 4295 journées d'accueil pour l'année 2016 et 5101 journées d'accueils pour l'année 2015. Nous pouvons ainsi observer une augmentation de 323 journées pour 2017 et une augmentation de 53 entrées.
Contrairement à l'année 2016, l'accueil des jeunes filles est légèrement inférieur à celui des garçons, avec 73 filles pour 99 garçons. Comme ceci a été observé les années précédentes, la tranche d'âge la plus importante est comprise entre 15 et 16 ans. 62% des accueils représentent les urgences primo-arrivants connus ou non connus, dont 81% sont des primo-arrivants non connus, contre 19% de primo-arrivants connus, 37% représentent les accueils dit de rupture. Nous observons ainsi une augmentation de 23% du nombre d'accueil de jeunes en situation de rupture.
Par ailleurs, 13% des jeunes représentent les jeunes qui proviennent d'autres départements que la Seine-Saint-Denis.

Accueil type du SAUO en 2017 :

un jeune garçon de 16 ans venant de Saint-Denis accueilli en urgence

Comme pour les années précédentes, la durée d'accueil varie en fonction des problématiques inhérentes aux jeunes, mais également en fonction du choix de l'orientation. Par conséquent, certains jeunes peuvent être amenés à rester légèrement au-delà de la

durée d'accueil (initialement prévu à 3 mois dans le projet), alors que le projet d'orientation est finalisé.
Ainsi, nous avons pu observer au travers de ce bilan que 77% des jeunes restent moins d'un mois dans la structure, avec 34% qui restent moins de 72 heures et 24% qui restent moins de 8 jours. Les 10% restant restent entre 15 jours et 1 mois. De plus, 12% restent moins de 3 mois, 9% sont restés entre 3 et 6 mois.
En ce qui concerne le profil des jeunes accueillis au SAUO durant l'année 2017, 14% représentent les situations de maltraitance, 53% représentent les jeunes en situation de risque, enfin 31% représentent les mineurs non accompagnés (MNA). Ainsi nous pouvons observer qu'en ce qui concerne les situations à risque le taux est sensiblement identique à celui de 2016, en revanche en ce qui concerne l'accueil des MNA nous observons une légère augmentation cette année encore.
En ce qui concerne l'orientation des jeunes, nous pouvons observer au travers du bilan 2017 que 11% des jeunes retournent en famille avec une mesure, 20% ont une fin de prise en charge suite à une fugue de plus de 72 heures, comme le protocole l'exigence, sauf demande rogatoire de l'inspectrice. 13% des jeunes ont été orientés dans des structures type foyer de vie, MECS… dont 54% ont été orientés vers des structures du CDEF et 45% vers des structures associatives. Nous comptabilisons 16% d'orientation vers le Pôle d'Evaluation des Mineurs Isolés Etrangers (PEMIE) et 25% d'orientations inconnus, il s'agit en réalité des retours en circonscription, notamment pour l'accueil dépannage qui représentent une grande part d'orientation cette année. Seulement 1% des jeunes ont été orientés en famille d'accueil ceci étant en partie lié à la pénurie d'assistantes familiales sur le département, aux problématiques inhérentes à l'adolescence qui peuvent faire peur.
Nous pouvons constater cette année encore une déscolarisation massive des jeunes accueillis, par ailleurs, les jeunes en rupture sont davantage en décrochage scolaire. De plus en plus de jeunes ont une obligation scolaire (- de 16 ans) et se retrouvent pourtant sans établissement. Par conséquent de nombreux jeunes restent inactifs une bonne partie de leur temps, ce qui génère une instabilité certaine.
Nous observons de plus en plus de jeunes en proie au trafic de stupéfiant, généralement recruté par les aînés de leur quartier. Bien qu'ils aient pour certains une mesure PJJ, ceci ne les arrête pas. Nous assistons à la décadence de ces jeunes, qui sortent tôt le matin et rentrent très tard le soir pour aller « travailler » comme ils le disent, et ne cessent de fuguer, mettant à mal leur projet personnel et limitant ainsi l'impact de l'accompagnement proposé.
L'équipe en reconstruction semble par ailleurs motiver à mettre en place de nouveaux projets et tout mettre en œuvre pour apporter un accueil de qualité aux jeunes acceuillis.
Le bilan 2017 nous permet de constater que globalement nous répondons au projet de service réalisé avec l'ensemble de l'équipe éducative en 2015, notamment la durée d'accueil qui pour la majorité est respectée.
En revanche, force est de constater que les nouveaux profils de jeunes accueillis fragilisent de manière importante les équipes qui ont parfois des difficultés à se positionner face à des jeunes qui mettent à mal le cadre de manière continue.

Les Petits Loups

Le groupe des P'tits Loups était un Service d'Accueil d'Urgence (SAU) puis est devenu, au mois de juin, un Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation (SAUO). Il a une capacité d'accueil de 10 enfants, âgés de 6 à 10 ans, que ce soit des filles ou des garçons.
En 2017, nous avons accueillis 67 enfants alors que 7 étaient déjà présents le 01 janvier 2017.

Accueil type des Petits Loups en 2017 :

un jeune garçon de 8 ans venant de St Denis accueilli en urgence

Alors que nous avions réalisé 3331 journées en 2016, 3951 ont été effectuées en 2018, ce qui fait 319 de plus que l'année précédente. Cette augmentation est due au fait que plusieurs

enfants n'ont pas été orienté rapidement en début d'année. La transformation du service en SAUO a permis à l'équipe éducative de se mettre en adéquation entre les besoins des enfants et leurs orientations à partir du mois de juin. Ainsi, en mars 2017, alors que 6 enfants présents depuis plus de 3 mois, n'avaient encore aucun projet d'orientation, des projets ont été élaborés avec les familles. Cette situation a permis une orientation des juin 2017.

Les motifs du placement :
Sur les 67 situations, nous avons accueillis 33 enfants suite à des faits de maltraitance, 28 par rapport à des situations à risque mettant en jeu leur sécurité et 6 Mineurs Non Accompagnés (MNA).

La durée de placement :
Sur les 67 accueils de 2017 :

- 5 sont restés moins de 72h,
- 15 dans le cadre de l'Ordonnance aux fins de Placement Provisoire (OPP) du Parquet des mineurs de 72h à 8 jours,
- 4 sont restés de 8 à 15 jours,
- 40 sont restés moins d'un mois,
- 7 sont restés de 1 à 3 mois,
- 12 sont restés de 3 à 6 mois,
- 3 sont restés de 6 à 9 mois,
- 2 sont restés de 9 à 12 mois.

Les orientations :
Il est important de préciser que sur ces 67 situations :

- 24 mains levées ont été prononcées, donnant lieu à un retour en famille, dont 7 avec mesure et 17 sans,
- 7 jeunes ont fugué pour lesquels une fin de prise en charge a été établit,
- 27 orientations ont été réalisées vers un établissement ayant une prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Sur ces 27 situations, 20 enfants ont été orientés vers un groupe de vie du Centre Départemental Enfance et Famille de la Seine-Saint-Denis (CDEF 93). L'importance de ce chiffre montre bien le maillage existant entre les différents services du CDEF. Parmi les 7 autres enfants, 6 ont été orientés dans des structures associatives et 1 dans un établissement spécialisé se trouvant en Belgique.
- 5 enfants ont été orientés dans une famille d'accueil du Bureau des Assistantes Familiales (BAF).

A savoir, que sur toutes ces situations, 6 étaient hors cadre (2 enfants de moins de 6 ans, 3 de 12 ans, 1 de 13 ans et 1 de 14 ans). Ces accueils sont dus soit à des mises à l'abri pour une nuit concernant les plus petits, soit d'un accueil de fratrie pour les plus de 12 ans. D'ailleurs, il me semble important de préciser, qu'en cohérence avec leurs projets, toutes les fratries accueillis au sein du groupe des P'tits Loups en 2017 ont été orientées sur un lieu d'accueil commun.
Sur les 6 mineurs qui ont été placés après avoir expliqué qu'ils étaient non accompagnés, 4 ont fugué et 2 ont été orientés, en famille d'accueil du BAF pour le 1er et sur un groupe de vie du CDEF 93 pour le second. Cette situation nous questionne sur l'arrivée en urgence de jeune interpellé par la police pour des petits délits et se présentant au commissariat comme MNA. En effet, des jeunes assurant au commissariat avoir moins de 10 ans ont été accueillis cette année sur le groupe des P'tits Loups avec l'aspect physique de jeune de 15 ans.
Etant un groupe d'urgence, toutes les situations correspondent. Pour autant, 8 situations ont posé des difficultés à l'équipe éducative des P'tits Loups mais aussi et surtout aux autres enfants accueillis. En effet, les 8 enfants concernés avaient des mesures en lien avec la violence dont ils pouvaient faire part auprès des autres enfants voire des adultes, avec des notifications de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Sur ces 8 enfants, 1 était sous Accueils Provisoires (AP), 4 sous OPP Parquet et 3 sous OPP du Juge des Enfants (JE). Ces jeunes, connu pour 4 d'entre eux des services de l'ASE se sont tout

de même retrouvés dans le dispositif de l'urgence. Ces situations peuvent être traumatiques pour les autres enfants placés en urgence au sein des P'tits Loups, pour qui la rupture familiale est la première et qui ont pu connaître déjà à leur domicile des situations de violences. La saturation du secteur pédopsychiatrique dans le département, nous empêche de faire des orientations rapides, voire nous contraint à orienter vers des établissements en Belgique.
De plus, de janvier à juin, le groupe des P'tits loups a accueilli pendant plus de 3 mois, 13 enfants pour une capacité d'accueil de 10. Cette situation reflète bien la saturation du dispositif d'urgence mais également, les difficultés d'orientation rencontrées par l'ASE. Le passage en SAUO, nous a permis plus de souplesse et de rapidité d'action dans les orientations des enfants. En effet, 26 des 35 orientations ont été réalisées à partir de juin 2017. Concernant les 9 autres orientations, 1 concernait une jeune du Val d'Oise qui est reparti dans son département d'origine, 6 se sont fait en interne au CDEF 93 et 2 dans une famille d'accueil du BAF. Il me semble important de préciser que parmi les 6 orientations en interne au CDEF 93, n'étant pas encore SAUO, il a fallu faire intervenir Mme REICXACH pour 3 d'entre elles, la circonscription de Saint-Denis refusant de travailler avec le foyer de Borniche en raison de la distance.

L'accompagnement
Du coté éducatif, en 2017, plusieurs projets portés par l'équipe éducative ont donné à des activités spécifiques sur le groupe.
Un projet lié au recyclage, accompagné par une stagiaire en formation d'éducatrice de jeunes enfants. Il consistait, par le biais de pictogramme ou d'image mit sur le groupe de repérer les différentes poubelles de recyclages et les objets pouvant y être mis. De plus, des activités manuelles ont été proposées aux enfants autour des objets recyclés, principalement les bouteilles et leurs bouchons afin de les transformer en objets décoratifs.
Un projet de construction de cabane dans le petit parc de la petite enfance. Ce projet permettant aux enfants de réaliser une cabane tous ensemble, afin d'avoir un petit lieu à eux en extérieur dans lequel ils pourront s'amuser par la suite.
Un projet de création d'un potager également dans le petit parc. Ce projet c'est fait en plusieurs phases. Les courses, l'aménagement du petit parc avec la création des bacs, les plantations et les récoltes. De plus, en parallèle, pour entretenir leur potager, les enfants ont un lombricomposteur.
De gros travaux n'étant pas prévu sur le groupe pour le moment, l'année 2017 s'est conclue par la proposition d'un projet de décoration du groupe avec les enfants, qui pour raison administrative a été reporté au début de l'année 2018.

Le placement familial d'urgence t d'adoption (PFU/A)

- **Missions :** accueil en urgence de mineurs en danger ou en risque de l'être, et accueil, accompagnement et mise en relation avec leurs parents adoptants de bébés confiés pour l'adoption.
- **Capacité** : 40 places (mais souvent moins en réalité)
- **Public :** enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans

La mise à jour du projet de service
En cours au long de l'année 2017, ce projet se finalisera en 2018.

La mise en œuvre des outils de la loi du janvier 2002-2
Quelques DIPC et contrats de séjours ont été signés, néanmoins, la proportion rapprochée du nombre d'accueils reste infime, principalement en raison de la difficulté pour l'équipe à s'approprier ces documents.

Le renforcement de l'équipe

4 assistantes familiales ont été recrutées. L'éducatrice en congé longue maladie depuis 2 ans a été enfin remplacée par une éducatrice de jeunes enfants. L'arrivée de cette professionnelle a soulagé les éducateurs. Pour autant, la charge de travail est restée importante en raison du flux des admissions.

L'arrivée d'enfants venant de zone de guerre

Les 1ers, cadets d'une fratrie de 4(dont les 2 aînés ont été admis dans le groupe des P'tits Loups) ont été confiés à une assistante familiale. L'équipe s'est trouvée quelque peu démunie dans l'accompagnement de ces enfants dont le parcours nécessitait bien plus que les outils de travail habituels : l'équipe psycho-éducative non préparée et consciente de la nécessité d'un étayage spécifique et pour la famille d'accueil et pour ces enfants gravement traumatisés (imprégnés du radicalisme religieux, orphelins d'un sinon des 2 parents,) et enfin, la crainte d'éventuelles représailles etc. Finalement la mobilisation de l'ensemble des professionnels appuyés par les différents partenaires (ASE, Pédopsychiatrie, PJJ) ont permis de mener à terme cet accueil.

Le partenariat

- La rencontre prévue avec la PMI de Tremblay en France a eu lieu, en mai 2017. Des médecins, des psychologues, des puéricultrices et des auxiliaires étaient présentes. Il en est ressorti la volonté de développer cette collaboration qui ne peut qu'améliorer l'accompagnement des assistantes familiales et par conséquent la prise en charge des mineurs concernés.

La directrice était absente lors de la rencontre de mai. Mais elle s'est déplacée au PFU, accompagnée par une auxiliaire de puériculture. Ce rendez-vous a permis de lui exposer les missions du service, ainsi que les spécificités et les contraintes de l'accueil d'urgence. Des ont été incompréhensions levées.

Dans cette même optique, un rendez-vous s'est tenu à la PMI de Saint-Denis.

Enfin et plus généralement, lorsque les conseils en interne restaient sans effet, le service a fait intervenir les PMI comme tiers, pour améliorer les insuffisances (en matière d'équilibre alimentaire, de répartition et de proportions des repas dans la journée, portions, de rythme de l'enfant, et de stimulation etc.). de certaines assistantes familiales.

Toujours dans le cadre de cette collaboration, il était envisagé des interventions thématiques autour de la petite enfance. Cela reste à concrétiser.

- Avec la MDDAOP et le BAF**,**

Un groupe de travail s'est constitué rassemblant le BAF, les placements familiaux du CDEF et ceux du secteur associatif, les PMI et d'autres partenaires. Simultanément, le travail commun avec la MDA a continué autour de d'expériences spécifiques, notamment celle d'une assistante familiale du BAF, provisoirement affectée au PFU, pour l'accueil d'un bébé confié pour l'adoption.

La santé des mineurs confiés :

Pour les 0-6 ans, les bilans PMI ont été effectués. Mais certaines assistantes familiales en difficulté avec leur centre de rattachement, ont sollicité leur médecin généraliste.

Enfin, certaines assistantes familiales résidant hors du département n'ont pas pu obtenir des rendez-vous pour les enfants qu'elles accueillaient. Elles ont dû démarcher des PMI en Seine Saint-Denis.

S'agissant des 7 ans et plus, la réalisation des bilans médicaux a moins bien fonctionné en 2017. L'accès au standard téléphonique des 2 centres de sécurité sociale pour la prise de rendez-vous était compliqué, les délais de RDV très longs.

Néanmoins, pour les bilans réalisés, les examens complémentaires demandés n'ont pas toujours été effectués, faute de CMU. En effet, le délai d'obtention de celles-ci (3 à 4 mois) n'a pas raccourci.

Accueil type du placement familial d'urgence en 2017 :

un jeune garçon de 15 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

Pôle adolescents

Un taux d'activité toujours importante :

	Journées réalisées	Journées possibles	Taux d'activité
Janvier	2237	2046	109.34%
Février	2117	1848	114.56%
Mars	2343	2046	114.52%
Avril	2155	1980	108.84%
Mai	2200	2046	107.53%
Juin	2159	1980	109.04%
Juillet	1923	2046	93.99%
Août	2073	2046	101.32%
Septembre	1971	1980	99.55%
Octobre	2076	2046	101.47%
Novembre	1864	1980	94.14%
Décembre	1968	2046	96.19%
TOTAL	**25086**	**24090**	**104.13%**

Effectif du pôle adolescents à la date du 1er janvier 2017 - 66 places.

Le taux d'activité 2017 s'élève104.13%, alors qu'il était de 109.75% en 2016. Le pôle a ainsi réalisé 996 journées supplémentaires.

Au 31 décembre 2017, le pôle adolescents accueillait 65 jeunes.

Même si la suractivité est encore présente, on constate qu'elle est en diminution.

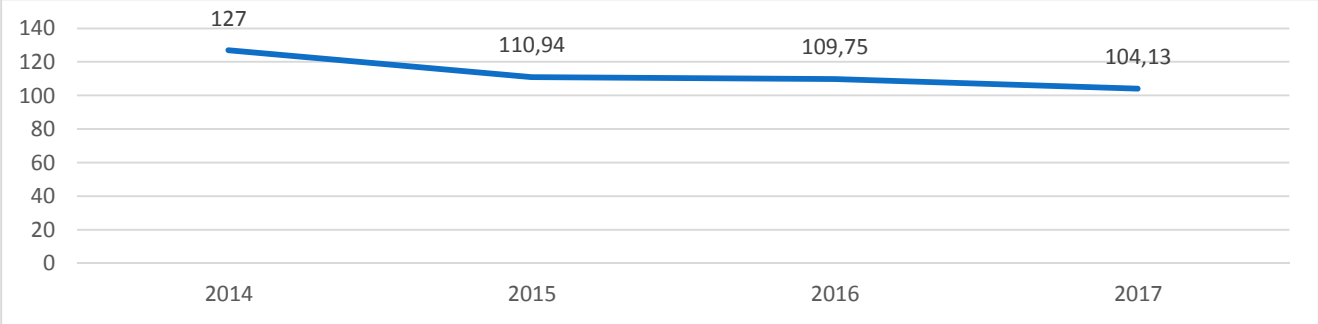

Une activité parfois marquée par des sureffectifs répétés pour la majorité des structures

	S.S.A.		E P I N A Y		VILLEMOMBLE		S E V R A N		MONTFERMEIL	
	Journées réalisées	Taux d'activité	Journées réalisées	Taux d'activité	Journées réalisées	Taux d'activité	Journées réalisées	Taux d'activité	Journées réalisées	Taux d'activité
Janvier	639	108%	387	104%	376	121%	365	118%	470	101%
Février	583	110%	382	114%	366	131%	331	118%	455	108%
Mars	651	111%	398	107%	408	132%	370	119%	516	111%
Avril	618	108%	384	107%	336	112%	336	112%	481	107%
Mai	605	103%	389	105%	372	120%	356	115%	478	103%
Juin	523	92%	393	109%	402	134%	375	125%	466	104%
Juillet	524	89%	325	87%	328	106%	**299**	96%	447	96%
Août	518	88%	370	99%	376	121%	**339**	109%	470	101%
Septembre	507	89%	352	98%	356	119%	**309**	103%	447	99%
Octobre	552	94%	386	104%	337	109%	316	102%	485	104%
Novembre	438	77%	339	94%	326	109%	305	102%	456	101%
Décembre	474	80%	331	89%	358	115%	319	103%	486	105%
TOTAL	**6632**	**96%**	**4436**	**101%**	**4341**	**119%**	**4020**	**110%**	**5657**	**103%**

Même si cela ne correspond pas au projet du Pôle, on constate un nombre toujours élevé des accueils en urgence : 83 % en 2017, 77 % en 2016, 88.4% en 2015 pour 94.5% en 2014 et 52% en 2013. Pour information, dans le cadre de l'astreinte nous recensons environ 212 accueils (87 jeunes filles et 125 garçons) sur les quatre structures d'internat du Pôle Adolescents avec un pic d'arrivées sur les mois de janvier et aout 2017.

La baisse de l'activité sur toutes les structures durant la période d'été ne s'explique pas. Par contre la sous-activité du service de Semi Automonie provient de l'évolution des accueils. Depuis 2017, le service accueille des jeunes à partir de 16 ans qui ne peuvent être hébergés en foyer de jeunes travailleurs. L'établissement ne possède pas à ce jour de locaux permettant d'accueillir 19 mineurs en appartements partagés.

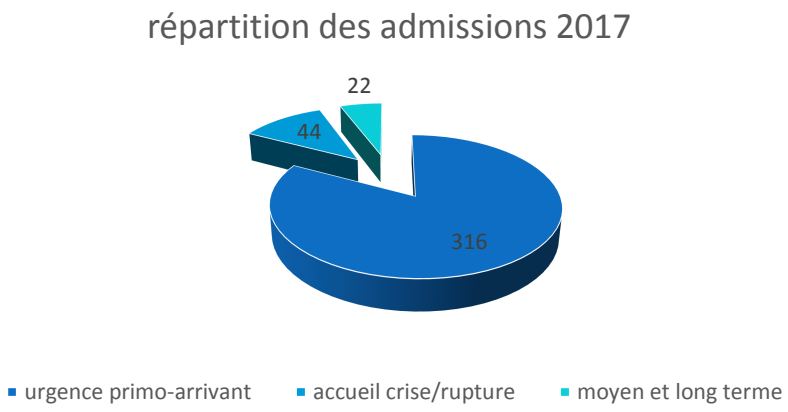

Comme les années précédentes, les accueils ont concerné majoritairement les garçons : 226 contre 156 filles. Les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 14/17 ans. Les structures ont également accueilli des jeunes de moins de 14 ans : 1 de 10 ans, 1 de 11 ans et 18 de 13ans.

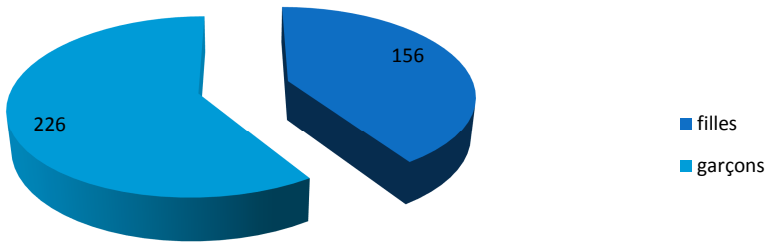

L'accueil des mineurs isolés étrangers est toujours en progression même si la durée d'accueil est réduite du fait de leur sortie du dispositif au-delà de l'âge de 15 ans. De nombreux mineurs non accompagnés ont été accueillis pour une très courte durée de mise à l'abri avant leur évaluation par le PEMIE.

Accueil type du pôle adolescents en 2017 :

un jeune garçon de 14 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

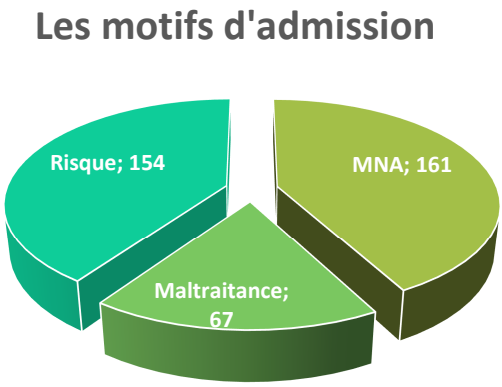

Détail des orientations et des durées d'accueil

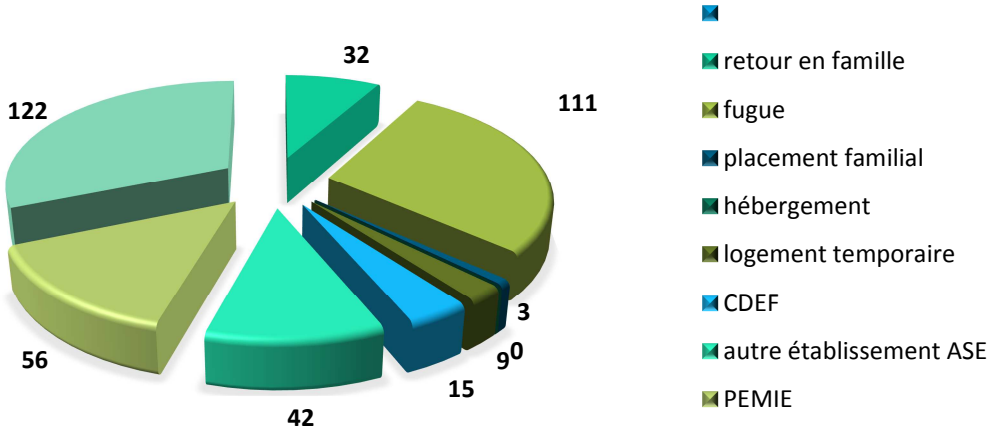

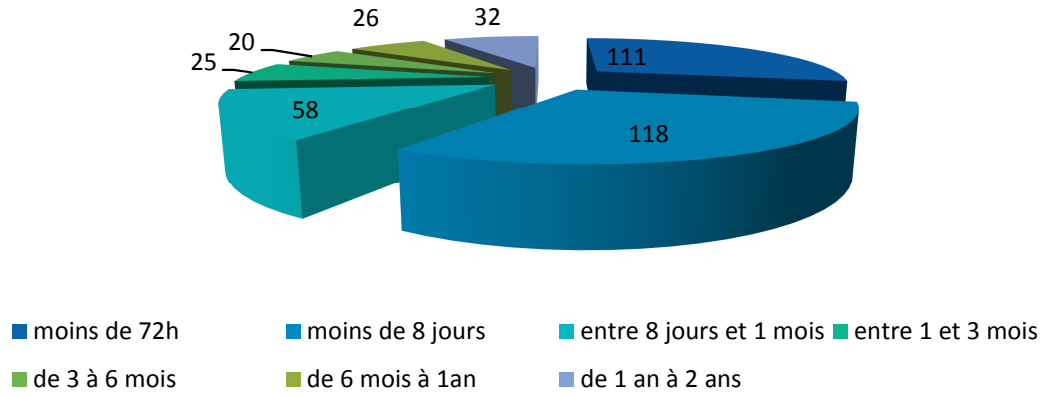

La réduction de la durée de séjour est toujours importante pour un pôle qui n'est pas dédié à l'accueil d'urgence : 73.59% d'accueils de moins d'un mois en 2017 pour 70.74% en 2016, 57.39% en 2015 et 56.81% en 2014. Les accueils de plus de trois mois représentent cette année 20% des accueils.

L'évolution des organisations

L'année a été marquée par :

- L'évolution des missions en SAUO des structures d'Epinay et Villemomble qui accueillent, depuis le 1er octobre 2017, dans le cadre de l'urgence pour une durée de trois mois.
- L'accueil de mineurs à partir de 16 ans au Service de Semi-Autonomie. Cette évolution n'est pas sans impact pour l'équipe qui a dû faire évoluer ses pratiques. La question des moyens pour accompagner ces jeunes devra se poser car le service ne possède pas de surveillance de nuit.
- Des mouvements dans l'équipe d'encadrement : le départ en retraite de la Cheffe de service du SSA, le changement d'affectation des Cheffes de service de Villemomble et de Sevran. Le Pôle Adolescents a ainsi accueilli deux nouveaux Chefs de service. La planification de temps de transmission entre les cadres sortants et entrants a permis d'accompagner ces changements le plus sereinement possible.
- Le projet transversal sport et culture à destination des jeunes a perduré. De belles actions ont pu être menées. Un projet transversal d'initiation à la lutte a démarré à partir du mois de septembre.
- Des temps d'information et d'échanges ont été mis en place, pilotés par les psychologues du Pôle, à destination des cuisiniers et maitresses de maison. L'ensemble des participants ont demandé la reconduction du dispositif en 2018.
- Un groupe de travail réunissant des éducateurs et des jeunes a permis de retravailler les règles de vie des structures d'internat.

La délocalisation provisoire de la structure de Sevran durant le temps des travaux de réhabilitation des locaux est un des projets prioritaires pour 2018.

Les axes de travail prioritaires pour 2018

L'ensemble des professionnels du Pôle sera sollicité dans le cadre de la réactualisation du Document Unique, dans le cadre également de la rédaction du Projet d'Etablissement.

Les équipes de Villemomble et Epinay devront être accompagnées pour retravailler leur projet de service au vu des évolutions récentes. S'agissant du Service de Semi-Autonomie, l'équipe est dans l'attente d'orientations claires lui permettant de redéfinir son projet de service.

Des démarches sont en cours pour permettre aux jeunes accueillis sur une durée assez longue de bénéficier du projet « Figure Libre » en lien avec les services départementaux.

Les enjeux du Projet d'Etablissement, même s'ils sont multiples, devront remettre au centre des prises en charge un travail clinique nécessaire à la construction de parcours adaptés pour chaque jeune accueilli.

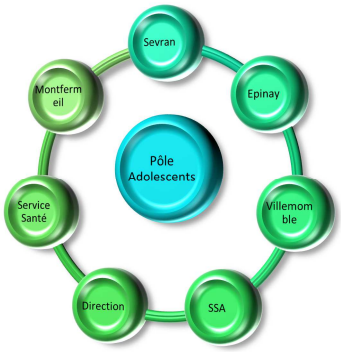

Sevran

Rappel des missions principales de la structure et des axes d'accompagnement : La structure de Sevran propose des prestations dans la continuité des missions du Pôle adolescents afin de répondre aux besoins des adolescentes accueillies en corrélation avec les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La capacité d'accueil de la structure est de 10 adolescentes de 14 à 18 ans dont le mode d'admission est le placement judiciaire ou l'accueil provisoire.

Un taux d'occupation en légère hausse (110,14% contre 108,2 en 2016), confirmant une stabilité depuis 2014 du taux qui gravite autour des 110%.

Accueil type de Sevran en 2017 :

une jeune fille de 16 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

Les actions éducatives

Des problématiques de plus en plus complexes, un groupe de jeunes très hétéroclite nécessitant une prise en charge plus individualisée, adaptée et des modes d'accueils principalement en urgence modifient sensiblement les axes et la densité de la prise en charge éducative. Les adolescentes rencontrent des difficultés et ont des besoins d'accompagnement et d'aide dans les domaines éducatifs, pédagogique et de soutien psychologique. Cet accompagnement se décline ainsi conformément aux principes de la loi du 14 mars 2016 en se centrant sur les besoins fondamentaux du jeune.

- L'identification des besoins au travers la contractualisation du DIPC

14 DIPC ont été signés par les parents, sur les 20 accueils préparés ou en admission suite à un accueil en urgence. La moyenne du délai entre l'accueil et la signature est de 2 mois. Ce délai, évidement long, est dû aux difficultés à rencontrer les parents rapidement. Les accueils d'urgence nécessitent d'attendre l'audience, pour clarifier les droits des parents et la possibilité de les rencontrer au foyer. Le placement d'urgence s'accompagne le plus souvent d'un temps de crise qui ne permet pas une rencontre rapide apaisée entre la jeune et ses parents. Les rendez-vous fixés pour la remise des documents sont souvent annulés ou reportés par les parents, ce qui augmente les délais. Sur les 6 DIPC non signés, 2 concernent des parents injoignables, 1 à l'étranger, 2 dont les jeunes sont parties prématurément et qui vient d'un foyer du CDEF, pour laquelle il n'a pas semblé utile de refaire le DIPC.

- DIPC et contrat de séjour sont le plus souvent confondus. Pourtant, différencier ces 2 outils est une nécessité légale, car cela permet aux différents acteurs de bien mesurer le degré d'adhésion des familles au placement.
- En outre, pour que cet outil prenne sens, il a été convenu en cours d'année que le délai des 15 jours pour l'établir part soit de l'admission pour un accueil préparé, soit de l'audience pour les accueils d'urgence. Bien sûr, ces échéances théoriques sont en décalage de la réalité, vu la moyenne des 2 mois. L'objectif 2018 sera de l'atténuer.

- Un accompagnement du jeune et sa famille structuré par le projet personnalisé :

6 ont été construits et signés avec la jeune et ses parents.
L'équipe en collaboration avec la psychologue du service intervient lors de l'encadrement des visites en présence d'un tiers selon les objectifs fixés et les axes de travail déterminés.
Le délai de 6 mois est sans doute trop tardif, compte tenu de la durée d'accueil(- d'un an en moyenne). Il faudra ramener ce délai à 3 mois. Sachant qu'un projet personnalisé est évolutif, qu'il faut le réadapter régulièrement, cela permettra et obligera des rencontres

régulières entre les différents acteurs, jeunes, parents, référents et ASE, favorisant le travail avec les familles. Aucun projet personnalisé n'a été fait sans la présence des parents ce qui induirait qu'il ne peut y en avoir quand ils sont absents. Même pour ces situations, un projet devra être établi.
La durée de placement et la limite de la majorité demandent à définir rapidement des orientations en adéquation avec leur parcours de vie et leurs problématiques. L'équipe évalue dans un premier temps le projet des adolescentes vers un retour en famille après une évaluation de leurs besoins malgré la majorité proche. Le dispositif action éducative à domicile jeune majeur (AEDJM) est ainsi proposé lorsque la situation le permet afin d'éviter la rupture avec l'environnement familial.

- Le développement d'une autonomie des adolescentes : - en travaillant et adaptant les règles de vie de la structure selon les besoins des jeunes, en proposant des actions de préventions afin de les accompagner à mieux appréhender leur vie adulte : « l'usager est au cœur du dispositif » (loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale). - Les transferts sont pensés afin de trouver des espaces pouvant favoriser la prise de l'autonomie. 3 transferts ont été organisés. 2 avec l'ensemble du groupe et un avec un groupe de 6. L'équipe compte renouveler l'expérience de petits groupes, ce qui permet des projets éducatifs plus ciblés, plus adaptés aux jeunes concernées.
Un atelier éducatif piscine et « bien-être » a été proposé dans l'année favorisant l'épanouissement, la gestion du stress et l'apprentissage de la natation des jeunes. Toutes les jeunes ont obtenu un brevet de natation. Cela a permis des projets à base de jeux d'eau lors des transferts.
Un projet potager a permis la culture de légumes et d'herbes aromatisées. Les jeunes se sont bien investies.

La prise en charge du soutien psychologique : La totalité des jeunes filles accueillies sur la structure de Sevran a bénéficié d'entretiens individuels, leur offrant la possibilité de mettre leurs questions au travail ou simplement de leur apporter une écoute et un soutien ainsi qu'une orientation vers l'extérieur lorsque cela s'est avéré opportun. Le point de vue de la psychologue *: « Cette année, une partie de la clinique que nous rencontrons parait être beaucoup plus en lien avec le processus adolescent (quête d'autonomie et d'individuation, remise en question du modèle parental) qu'avec une véritable situation de danger telle que définie par le CASF. Aussi, il nous apparait qu'une décision de placement dans de telles conditions peut venir exacerber la crise que traverse l'adolescente et, par définition, toute sa famille, rendant souvent difficile le travail de la relation et participant fréquemment à acter une rupture du lien là où un travail à partir du domicile familial aurait pu, à notre sens, suffire à traverser voir à dépasser cette crise. Pour ces situations particulières, il nous semblerait intéressant de pouvoir rencontrer d'avantage les équipes travaillant en amont de la prise de décision du placement afin d'évaluer au mieux l'utilité ou non d'une telle décision.* »
L'année 2017 poursuit la mise en place du travail avec les parents, travail qui a systématiquement servi d'éclairage aux prises de décisions concernant l'accompagnement des adolescentes. Il participe à l'évaluation du retour en famille.
Enfin cette année, encore d'avantage que les autres années, l'espace de parole collectif que représente la réunion des jeunes a permis l'expression de chacune sur les difficultés du « vivre ensemble » mais a aussi servi d'espace de médiation à de nombreux conflits qui opposaient les jeunes filles.

La scolarité :
Malgré les difficultés et les problématiques des jeunes adolescentes, elles investissent leur scolarité (les 10 jeunes accueillies en décembre sont scolarisées).

Les points forts de l'année 2017
Le service s'est engagé sur les axes d'améliorations suivants :

• La place accordée aux parents dans l'accompagnement éducatif (du DIPC à la coconstruction du projet personnalisé avec la jeune et sa famille)
• La continuité des supervisions
• La prévention des conduites à risques des jeunes (information et éducation à la santé)
• Sur l'adaptabilité au poste du personnel : actualiser la connaissance des professionnels sur les dispositifs, développer les pratiques professionnelles relatives au travail avec la famille.

Perspectives 2018

- ❖ Maintenir le taux d'activité et maitriser les admissions
- ❖ Développer des types d'accueil les plus adaptés aux situations comme l'accueil séquentiel.
- ❖ Mettre en place le projet personnalisé pour les jeunes accueillies au-delà de trois mois
- ❖ Discerner DIPC du contrat de séjour. Réduire le temps de remise du document aux parents.
- ❖ Etablir le projet de service en corrélation avec le projet d'établissement
- ❖ Impliquer la famille et les jeunes dans la vie institutionnelle en développant le cadre institutionnel de l'usager et son expression
- ❖ Le point fort de 2018 est la destruction des locaux en vue d'une reconstruction d'un bâtiment adapté aux besoins. En juillet 2018, le foyer sera accueilli durant un an au foyer de Villepinte.

Villemomble

Une évolution des missions importante

Depuis le 1er octobre 2017, la structure a pour mission d'accueillir en urgence des mineures âgées de 14 à 18 ans, sur une période d'évaluation et d'orientation de 3 mois. Cette évolution a bien entendu impactée les pratiques des professionnels en poste, pour certains, depuis de nombreuses années dans un cadre d'accueils plus pérennes. En effet, même si la structure a toujours accueilli dans le cadre de l'urgence, la durée d'accueil s'est vue réduite et a nécessité que l'équipe repense les modalités d'accompagnement des jeunes filles. Ce travail a été accompagné par une nouvelle Cheffe de service qui a pris ses fonctions le 1er septembre 2017.

L'équipe pluridisciplinaire

Les services administratifs (économat et régie) et techniques (cuisine, lingerie, ménage, entretien) sont partie prenante de tous les efforts qui sont réalisés afin de proposer une prise en charge de qualité et faire face à ces évolutions. Pour soulager le travail réalisé par la maitresse de maison, l'entretien du linge plat a été externalisé à compter de septembre 2017 grâce à une convention signé avec un ESAT.
L'équipe s'est en partie renouvelée puisque nous avons accueilli trois nouveaux surveillants de nuit et deux nouveaux éducateurs spécialisés. Trois agents étaient préalablement en poste dans un SAUO ce qui a également permis un partage d'expériences avec l'équipe en poste.

Les Accueils

Le taux d'occupation 2017 de la structure s'élève à 119%. 74 jeunes filles ont été accueillies tout au long de l'année 2017 sur des périodes fluctuantes, allant d'une mise à l'abri d'une nuit à un accueil plus long.
Nombre d'entrées 2015 : 46
Nombre d'entrées 2016 : 50
Nombre d'entrées 2017 : 74

La tranche d'âge la plus représentée est les 15/16 ans. 4 mineures enceintes ont été prises en charge.

73 accueils ont été réalisés dans le cadre de l'urgence. 64 pour des jeunes primo-arrivantes, 9 accueils de jeunes en rupture, 1 accueil préparé.

L'équipe a pris en charge des mineures dont la problématique ou l'âge ne correspondaient pas au projet du pôle adolescents : 8 jeunes âgées de 13 ans et plusieurs jeunes ayant des problématiques complexes associant des problèmes médicaux et psychiques.
Force est de constater que toute l'équipe s'est investie afin d'offrir à chacune une prise en charge individualisée et bienveillante malgré des difficultés au quotidien.

Accueil type de Villemomble en 2017 :

une jeune fille de 15 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

La durée d'accueil
69.73% des jeunes sorties sont restées moins d'un mois.

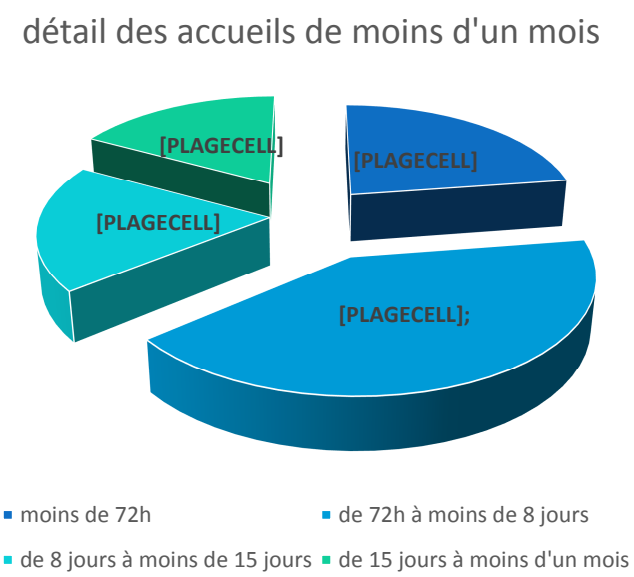

La prise en charge psychologique

- **Le travail clinique**

Chaque jeune a bénéficié d'un entretien à son admission ce qui a permis au travers d'une écoute de dégager sa problématique. Des entretiens ponctuels voire réguliers ont pu être proposés au cours du placement.
Un travail avec la famille est organisé quand cela est possible.
Sur le plan institutionnel, le travail auprès de l'équipe se fait dans le cadre des différentes réunions, présentations, synthèses, etc… Le psychologue anime des temps cliniques permettant une analyse fine des situations des jeunes.

- **L'expression des jeunes accueillis**

La participation des jeunes est satisfaisante. Les jeunes repèrent également cette réunion comme un temps d'échange dans la semaine.

Perspective pour l'année 2018

- Poursuivre l'analyse de pratiques,
- Poursuivre la construction de pratiques communes,
- Maintenir des temps de réflexion et d'analyse

- Maintenir le taux d'activité en prenant en compte l'évolution de la capacité d'accueil et maitriser les accueils et orientations
- Repenser les pratiques et élaborer un nouveau projet de service en corrélation avec le projet d'établissement.

Montfermeil

La structure de Montfermeil dispose de 15 places pour des adolescents âgés de 14 à 18 ans. L'équipe pluridisciplinaire apporte un service adapté aux besoins des jeunes accueillis, en permettant, si nécessaire, des parcours personnalisés mobilisant différents partenaires.
La structure accueille des publics relevant des décisions administratives des services de l'ASE, au titre de la protection de l'enfance, ou de décisions judiciaires adoptées à ce même titre. Il peut s'agir :
- D'un accueil provisoire
- D'une OPP prise soit par le magistrat de l'urgence soit par le juge des enfants
- D'un jugement rendu par le juge des enfants
-D'une décision administrative pour les mineurs accueillis en urgence (sur décision du service de l'ASE) en vertu de l'article L223-2 alinéa 2 du CASF.

Les missions du service sont :
- De veiller à la sécurité physique, psychologique et morale du jeune placé ;
- D'évaluer la situation du mineur en vue de coordonner les actions à mener dans le but de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet individualisé ;
- D'accompagner la scolarité, lien avec la famille, socialisation et autonomie ;
- De travailler une orientation adaptée en collaboration avec les services de l'ASE.

L'accompagnement est assuré par l'équipe éducative qui s'appuie sur le projet individualisé de chaque jeune, élaboré lors des réunions.

L'activité
Sur la structure de Montfermeil, l'accueil en urgence prédomine toujours. Au cours de cette année, nous avons effectué 16 entrées de plus qu'en 2016. La majorité des jeunes accueillis ont 14/15 ans à leur entrée (43) alors qu'en 2016, l'accueil des jeunes de 16 ans prédominait.

Accueil type de Montfermeil en 2017 :

un jeune garçon de 15 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

Toutefois, nous constatons tout de même une augmentation de jeunes arrivés à 17 ans, ce qui peut questionner la diminution en cours du nombre d'APJM dans le département. En effet, arriver dans le dispositif à cet âge laisse peu de temps pour l'évaluation de la situation et la construction d'une sortie du service adaptée.
Aussi, si le nombre d'accueil en urgence de MNA a augmenté en 2017, c'est avant tout leur durée d'accueil fortement réduite qui interpelle. L'année 2017 est marquée par une hausse significative du nombre de jeunes sortis moins d'un mois suivant leur accueil (52). En effet, du fait des directives départementales, les MNA de plus de 15 ans, accueillis pour une mise à l'abri sont systématiquement orientés au PEMIE ou à l'ASE afin d'être placés à l'hôtel. Ce chiffre prend également en compte les jeunes accueillis en sureffectif.
Le fait de ne plus accueillir de MNA a, de fait, modifier la composition des groupes. L'équilibre que nous pouvions trouver du fait de profils qui, dans le groupe, se tempéraient, s'est vu bouleversé. Effectivement, les admissions qui ont perduré relevaient principalement

d’accueils de rupture ou de situations complexes nécessitant des prises en charge individuelles.

Les problématiques des jeunes accueillis sont diverses, parfois complexifiées par une association de plusieurs difficultés, arrivants dans le dispositif adolescents et dont un grand nombre n'ont pu bénéficier d'une évaluation antérieure permettant une prise en charge adaptée. L'impact s'est ressenti en termes d'accompagnement.
L'augmentation des accueils faits en urgence et les conséquences sur le groupe de jeunes et sur le travail de l'équipe ont pu modifier, voir altérer les prises en charge, et ce quelle que soit la fonction occupée au sein du service.
Cette année, 17 DIPC/contrats de séjour ont pu être réalisés. Néanmoins, les délais de leur réalisation, s'ils auraient pu être écourtés, reflètent la réalité du quotidien de l'équipe, qui s'est vue, perturbée par des accueils croissants de courte durée, nécessitant de réadapter constamment les organisations de travail.

L'accompagnement vers une autonomisation des jeunes
En 2017, nous observons un plus grand nombre de jeunes accueillis à 17 ans révolus. Comme lors des années précédentes, il a été question d'évaluer leur autonomie afin d'adapter les règles de la structure à leurs capacités.
Arriver à 17 ans implique d'évaluer rapidement le mode de sortie du dispositif:
-retour en famille
-contrat jeune-majeur
-droit commun

Nous constatons néanmoins qu'être placé à 16/17 ans suppose la possibilité d'un retour en famille. Cela s'est avéré non réalisable. Ainsi, le travail d'autonomisation de ces jeunes devient un des principaux objectifs d'accompagnement.
Cette année, afin d'évaluer en amont leurs capacités au quotidien, nous avons réitéré la demande de transformer la chambre 10 en studio. Au sein même de la structure, il s'agira de travailler sur des actes bien précis de la vie quotidienne. En effet, de nombreux jeunes quittent les structures collectives adolescentes à 18 ans avec une évaluation partielle de leur autonomie.

L'espace laverie à destination des jeunes a pu être créé, afin qu'ils puissent, comme c'est le cas depuis toujours chez les structures accueillant des filles, faire l'apprentissage de la gestion de leur linge. Quelques finitions et achats restent à faire.

En 2018, nous souhaitons pouvoir tester leur autonomie de manière globale et sur tous les versants afin de préparer au mieux leur orientation ou future sortie du dispositif de protection de l'enfance vers les dispositifs de droits communs.

Les séjours extérieurs ont également permis à l'équipe d'observer les jeunes en milieu ordinaire, dans leur gestion des temps libres, leur capacité d'adaptation et de socialisation dans un environnement différent et aux règles qui y sont liées.

Tous les mardis soir, dont une fois par mois animé par la psychologue, la réunion des jeunes leur permet d'aborder leur quotidien et de réguler le fonctionnement du groupe.

Cette année, des réunions à l’échelle du pôle, réunissant jeunes et éducateurs ont permis de retravailler les règles de vie des structures accueillant des adolescents. Cette démarche a permis de mobiliser les jeunes autour de cette question qui les concerne directement.

Le travail avec les familles
Dans la mesure du possible, chaque famille est rencontrée sur le service. Il s'agit dans un premier temps de présenter le service et d'écouter la famille sur sa vision de la situation ayant conduit au placement afin d'en dégager les axes possibles d'accompagnement.

Mis en lien avec l'évaluation de l'équipe, les objectifs d'accompagnement sont validés avec la famille afin d'être contractualisés.
La communication entre l'équipe et la famille est régulière afin de rendre compte de l'évolution de la situation et de ré-évaluer les objectifs au besoin.
Cette année, 7 jeunes ont pu retourner en famille en bénéficiant d'une mesure contre 4 en 2016. Certaines situations auraient d'ailleurs pu, outre le placement, bénéficier d'autres modes d'intervention.

Les orientations des jeunes

Tout comme les années précédentes, les possibilités d'orientation des jeunes se trouvent limitées par le manque de places d'accueil pérennes d'autres structures.
Les jeunes aux profils les plus complexes, souvent jonchés de ruptures restent soit accueillis sur la structure au-delà de nos préconisations de durée soit aboutissent à une fin de prise en charge faute de lieu adapté pour les accueillir.
De plus, les procédures d'admission, lorsque cela semble positif mettent environ 4 mois avant d'aboutir à une orientation effective.
Il reste donc difficile pour de nombreux jeunes d'accéder à d'autres types de prise en charge que notre service, devenu de fait, un lieu de gestion prolongée de l'urgence, qui peuvent mettre ces jeunes en situation d'échec.
Actuellement, la plus grande difficulté reste l'orientation de jeunes qui devraient bénéficier d'une prise en charge spécialisée, relevant du soin ou du handicap et pour lesquels, un dossier MDPH n'a jamais été monté ou une évaluation psychiatrique a été réalisée tardivement.
La connaissance du réseau par l'équipe est désormais bien engagée. Aussi, la participation de la cheffe de service aux réunions RESO du département a permis de créer du lien, faciliter les échanges et le partage entre les services.

Les perspectives 2018 :

- Clarifier les modalités d'accueil sur la structure, les missions, les temporalités par l'écriture du projet de service
- Prioriser le travail d'autonomisation des jeunes accueillis
- Systématiser les formalisations de DIPC/contrats de séjours et projets personnalisés
- Poursuivre l'investissement de l'équipe dans le travail d'orientation des jeunes accueillis

Epinay-sur-Seine

Une année 2017 dont l'évolution est à noter
Le foyer d'Epinay/Seine a vécu cette année de grands changements en lien avec les directives départementales. En effet, depuis le 1er octobre 2017, la structure a pour mission d'accueillir en urgence des mineurs âgés de 14 à 18 ans, sur une période d'évaluation et d'orientation de 3 mois renouvelable 1 fois.
L'équipe a été, autant que faire se peut, accompagnée dans ce changement à travers les différents espaces de travail et de réflexions mis en place au sein de l'établissement. Il reste à se confronter à l'écriture du projet de service.
Il est noté une modification des problématiques des mineurs qui s'est accentuée sur la fin de l'année. Comme nous l'avions déjà observé l'année passée, nous avons observé la multiplication des doubles prise en charge (civil/pénal), ainsi que l'accueil de mineurs présentant des troubles du comportement voire psychiatriques prégnants.
Le foyer d'Epinay/Seine a eu un taux d'occupation de 101,28%. 148 enfants ont été accueillis tout au long de l'année 2017 sur des périodes fluctuantes, allant d'une mise à l'abri d'une nuit à un accueil pérenne.

Nombre d'entrées 2015 : 54
Nombre d'entrées 2016 : 99
Nombre d'entrées 2017 : 148

L'augmentation exponentielle du nombre des accueils en 2017 a de nouveau impacté l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et notamment les maitresses de maison qui ont fourni un travail supplémentaire exceptionnel ainsi que la secrétaire.

En 2016, l'activité est de 104%
1) Journées prévues : 4392
2) Journées réalisées : 4583

En 2017, l'activité est de 101,28%
3) Journées prévues : 4380
4) Journées réalisées : 4436

Enfin, le foyer a régulièrement pris en charge des mineurs dont la problématique ou l'âge ne correspondaient pas au projet du pôle adolescents (8 jeunes âgés de moins de 14 ans dont un qualifié TGD). Malgré tout, il est à noter un investissement de l'équipe afin d'offrir à chacun une prise en charge bienveillante malgré les difficultés.

Accueil type d'Epinay-sur-Seine en 2017 :

un jeune garçon de 14 ans venant d'Aubervilliers accueilli en urgence

Une situation géographique sensible
Compte tenu de son implantation géographique et d'un voisinage proche, nous notons de nouveau cette année des difficultés de l'ordre d'intrusion ou de plaintes des voisins pour diverses nuisances. D'autre part, il est à noter deux cambriolages ainsi que le vol de deux véhicules et des intrusions de nuit dans la structure. Il a été découvert, à plusieurs reprises, des stocks de stupéfiants dans l'enceinte de l'établissement.

Un travail d'équipe
L'équipe éducative a poursuivi sa mise au travail, elle s'est investie au sein de l'espace de régulation qui s'est transformé progressivement en analyse des pratiques. L'équipe s'est montrée favorable à sa poursuite en 2017, un nouveau bilan sera réalisé à mi-parcours afin d'évaluer la pertinence de l'outil. Au-delà, il est à noter un réel essor de l'équipe face à des difficultés qui étaient prégnantes. Le travail d'équipe ainsi que sa stabilisation a permis à chacun d'apprendre à travailler ensemble.
L'équipe doit poursuivre ce travail afin d'ancrer des pratiques communes au sein de l'établissement et notamment au vue de la transformation de l'établissement en SAUO.

La prise en charge psychologique
- **Le travail clinique**

Chaque jeune bénéficie d'un entretien psychologique à son admission. Les entretiens sont répartis entre les deux psychologues de la structure.
- **L'expression des jeunes accueillis**

La participation des jeunes à la réunion hebdomadaire est variable. Même si les adolescents expriment souvent des demandes matérielles, cette réunion reste néanmoins un temps d'échange intéressant entre les jeunes et les adultes. Elle permet de repérer la dynamique du groupe et les tensions entre les jeunes.
- **Le travail institutionnel**

Les psychologues animent les temps cliniques. Ces temps sont des moments privilégiés pour approfondir les questionnements et qui permettent une véritable mise au travail de l'équipe pluridisciplinaire autour des situations des jeunes accueillis. Néanmoins, ils ne se prolongent pas toujours dans les préconisations et leurs échanges ne se retrouvent pas toujours dans d'autres espaces institutionnels. Un travail est à poursuivre afin de permettre la transversalité de la réflexion et des actions dans l'ensemble des espaces de travail.

Des difficultés demeurent : la mise en adéquation du projet d'accompagnement des jeunes avec leurs problématiques., inscrire dans des temps différenciés les évolutions du placement (un temps pour accueillir et prendre soit – un temps pour élaborer un projet – un temps pour conclure la prise en charge), compréhension fine et différenciée des différentes problématiques rencontrées, élaborer et retranscrire notre travail pour nos différents partenaires.

Du Point de vue des psychologues :

« Tous les adolescents accueillis sur la structure en dehors des urgences dont le séjour a été inférieur à trois jours ont pu bénéficier d'un entretient voir d'un accompagnement, la particularité de l'année 2017 fut le changement de clinique, si auparavant une classification nosographique claire était possible, cela n'est plus le cas. Les difficultés des jeunes que nous accueillons sont massives et pour plusieurs raisons mais cela doit faire l'objet d'un écrit à part entière et une réflexion approfondie ... »
« Premièrement, n'ayant plus de MNA sur nos groupes, la dynamique est exacerbée du côté pathologique. Ce qui rend l'approche groupale quasi impossible, il n'est le levier que de mise en danger ou de recrutement vers une activité de « deal ».
Deuxièmement, arrivant en crise ou en rupture notre façon de les accueillir et de travailler avec ces jeunes, laisse peu de place à un transfert dit élaborer où l'accompagnement serait réellement individualisé. Non pas que les équipes ne savent pas faire mais ne peuvent pas compte tenu d'une certaine idée de l'adolescence ou de l'accompagnement.
S'agissant du travail avec les familles : La particularité de cette année est la détresse et la précarité psychique des familles rencontrées. Nous avons pu à chaque fois qu'elles ont été sollicitées voir les parents et se rendre compte de la solitude ou l'incompréhension de celles-ci face au positionnement de l'ASE. Il est évident que la relation lorsqu'elle est judiciarisée engendre un certain nombre d'enjeux mais là nous avons été bien au-delà de la sacro-sainte ambivalence vis-à-vis du service gardien. Pour tous un sentiment d'incompréhension et de jugement est présent, mais surtout tous ou presque ont besoin d'un accompagnement qui reste lettre morte. »

Travail partenarial
Le partenariat avec une bénévole mis en place l'année passée s'est poursuivi. Il s'agit de l'intervention d'une personne à la retraite qui délivre des cours de français et de mathématique deux fois par semaine au sein de notre établissement. Enfin, un projet culturel a été mis en place avec le centre socio-culturel de la commune. De surcroît, d'autres partenariats ont permis la mise en place d'action de réflexion auprès de l'équipe afin de soutenir les professionnels dans l'élaboration de leurs pratiques (Observatoire des violences éducatives ordinaires à deux reprises, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques à deux reprises, le Service d'accueil de jour et de soutien à la parentalité).

Perspective pour l'année 2018 :
_ Poursuivre l'analyse de pratiques,
_ Poursuivre la construction de pratiques communes,
_ Approfondir l'utilisation des outils relevant de la loi du 2 janvier 2002,
_ Poursuivre le travail partenarial avec le tissu associatif local,
_ Entreprendre un travail de restructuration du projet en SAUO par le biais de l'écriture du projet de service.

Le service de semi-autonomie (SSA)

Accueil type du SSA en 2017 :

une jeune fille de 17 ans venant de Saint-Denis accueilli à moyen terme

Des demandes d'admission constantes et accrue au second semestre 2017
Les demandes d'admissions constantes se sont étalées tout au long de l'année avec un accroissement au second semestre. Nombreuses sont celles qui ont émanées des autres structures du CDEF, ensuite viennent les circonscriptions et d'autres services. Toutes les demandes d'admission ont été étudiées, qu'il y ait de la place ou non. Chaque accord est soumis à l'accord préalable de l'Inspectrice car nous avons vécu, cette année, plusieurs refus des services de l'ASE alors que la date d'arrivée du jeune était fixée.

L'accompagnement proposé
Pour ces jeunes qui ont déjà un projet et acquis une certaine autonomie, le passage au service leur permet à la fois de se libérer d'un collectif devenu pesant et à la fois de se responsabiliser plus rapidement en étant acteurs dans la construction de leur avenir.
L'équipe relève cependant que, bien que « présentés comme autonomes », rapidement des difficultés peuvent apparaitre. Elles sont d'ordre du « savoir se responsabiliser» (régularité pour la scolarité), de débordements en ce qui concerne cette « liberté » soudaine (sorties nocturnes ou les week-ends).
Ces accueils nous renvoient vers la notion de responsabilité et de la prise de risque au vu des moyens d'accompagnement que nous pouvons mettre à leur disposition.
Dans notre travail d'accompagnement, cette année encore, un réel travail de suivi psychologique a été réalisé en interne : des entretiens ponctuels, des suivis réguliers, des éclairages cliniques lors de nos réunions d'équipe.
A son arrivée, le jeune, bien qu'il ait signé un contrat A.P.J.M. s'il est majeur, signe également un Contrat de séjour ou un DIPC avec le service.
Ce contrat est revu et élaboré avec le jeune, en fonction de l'évolution de son projet. Il rappelle également l'engagement au respect des règles de vie que le jeune reçoit et signe également lors de son accueil.
Pour la majorité d'entre eux, l'échéance est courte (le terme d'une A.P.J.M. étant à 21 ans) et les moyens et objectifs mis en place doivent être précis et efficaces.
Concernant les mineurs non accompagnés, régulariser les situations administratives devient une démarche fastidieuse au regard d'un durcissement des législations en matière d'immigration.
Concernant plus particulièrement la vie quotidienne dans les appartements, on peut noter que la cohabitation à 4 dans un appartement ne s'est pas toujours déroulée sans difficultés, et notamment des difficultés relationnelles liées à la gestion et à l'entretien des lieux collectifs (problèmes concernant les achats et la gestion des denrées alimentaires, la réalisation des tâches ménagères, etc…).
Dans ces situations, l'équipe doit intervenir et jouer le rôle de médiateur dans un premier temps en tentant de réguler les conflits. Elle a du néanmoins lors de tensions trop importantes, proposer, voire imposer des solutions.
Lorsque la cohabitation n'est plus possible, il s'agit de trouver des réponses (changement d'appartement, réorientation, etc…).Mais le dialogue permet, dans la majorité des situations de conflit rencontrées, de trouver des solutions.
La mise en place d'une « réunion des jeunes » tous les 2 mois permet aux jeunes durant 1h d'évoquer, au sein d'un groupe de pairs, les difficultés rencontrées lors de leur prise en charge dans l'acquisition de l'autonomie. C'est un temps qui leur permet également de s'inscrire dans la vie institutionnelle.
La tenue de l'appartement et les questions liées à l'hygiène demeurent un gros travail

d’accompagnement car pour certains c’est une découverte. Cette question est récurrente. Il s’agit sans cesse, pour la majorité des jeunes, de répéter, de vérifier, voire de « faire » avec eux : outre les questions de ménage, il faut leur apprendre à entretenir un réfrigérateur, un congélateur….
Il est indispensable d’orienter notre travail vers des actions de prévention car la dimension du soin n’est pas des moindres dans le travail d’accompagnement des mineurs.
Le projet de passage en bail glissant de logements loués dans un premier temps par le SSA pour des jeunes autonomes financièrement n’est plus d’actualité. 2 professionnels se portent volontaires pour travailler autour de la mise en place d’un réel partenariat.

Par rapport au suivi scolaire des jeunes, l’équipe est très attentive sur les parcours scolaires des mineurs et également des jeunes majeurs. Des rencontres avec les professeurs et les C.P.E se déroulent régulièrement.
Des suivis individuels d’aide aux devoirs sont proposés mais également des cours de soutien scolaire au sein du service par un intervenant extérieur.
Concernant les bilans de santé, certains ont été organisés par l’infirmier du Pôle Adolescents mais il est vrai que, majoritairement, les jeunes accueillis au Service de Semi-Autonomie ont déjà connu un parcours à l’Aide Sociale à l’Enfance et ont pu bénéficier d’un suivi médical avant leur arrivée.

Perspectives 2018 :

- Repenser l’accompagnement des mineurs
- Mise en place du projet personnalisé pour chaque jeune accueilli au-delà de six mois
- Construire un nouveau projet de service en adéquation avec le projet d’établissement.

Pôle enfants 1 - Villepinte

Eléments d'activité

Une stabilité dans les effectifs

L'effectif du pôle enfant 1 à la date du 1er janvier 2017 s'élève à 79 places, 146 admissions. Le taux d'activité s'élève à plus de 100%. Le nombre de journées réalisées s'élève à 29 419 journées, soit une hausse supplémentaire de 8% par rapport à l'an dernier, et parallèlement une diminution supplémentaire du prix de journée de 5%

L'urgence, mode d'admission en constante évolution

La mission du Pôle enfant 1 relève de l'accueil préparé. Il permet incontestablement d'assurer une prise en charge de qualité.

Nous constatons cette année encore que l'activité est marquée par un nombre d'accueil en urgence en constante évolution : + de 56 % des primo arrivants font suite à un accueil en Urgence, 14% sont admis suite à un accueil de crise/rupture, et seulement 30% de nos admissions relèvent de l'accueil programmé.

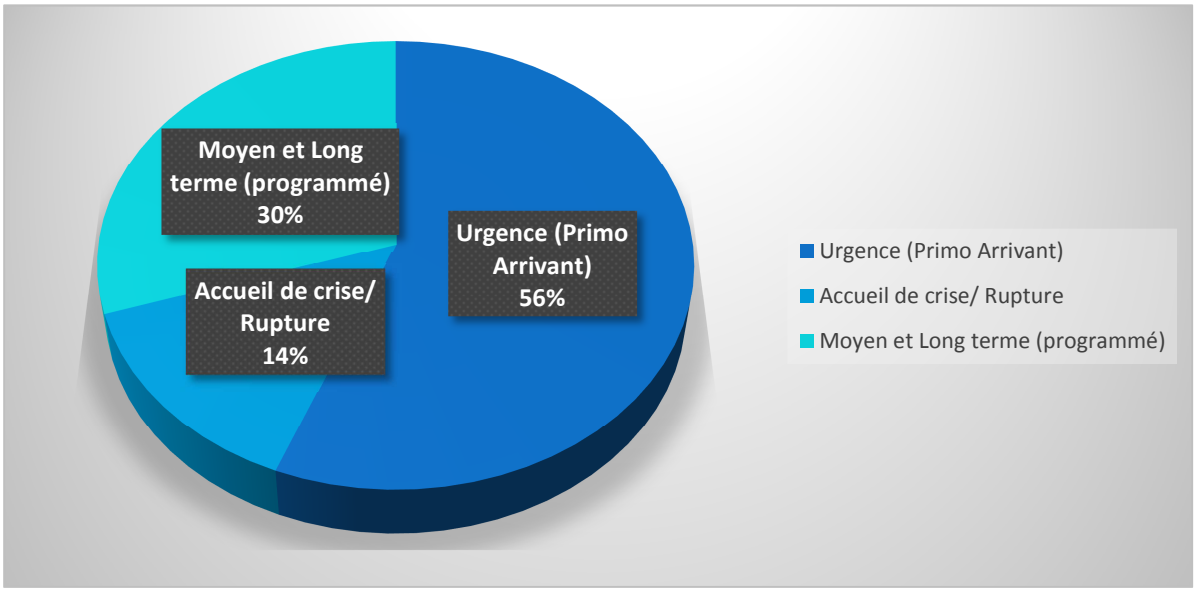

Si nous additionnons les deux premiers indicateurs, le Pôle Villepinte réserve 70% de son admission à l'Urgence

Motif d'admission

Il est à noter la proportion non négligeable cette année de l'accueil de Mineur Isolés étrangers (MIE) qui représente 12% de l'ensemble des prises en charges du pôle (essentiellement accueillis sur le groupe Escale)

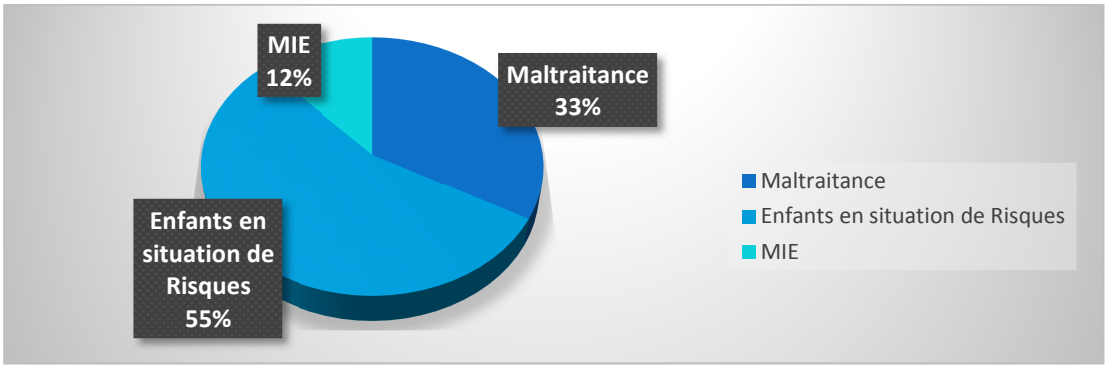

Durée de présence des jeunes
Plus de la moitié des accueils (61%) ont une durée inférieure à 1 mois.
Ce turn-over permanent, handicape le travail quotidien de l'ensemble de l'institution qui souhaite accueillir des enfants dans le cadre de ses missions d'accueils préparés

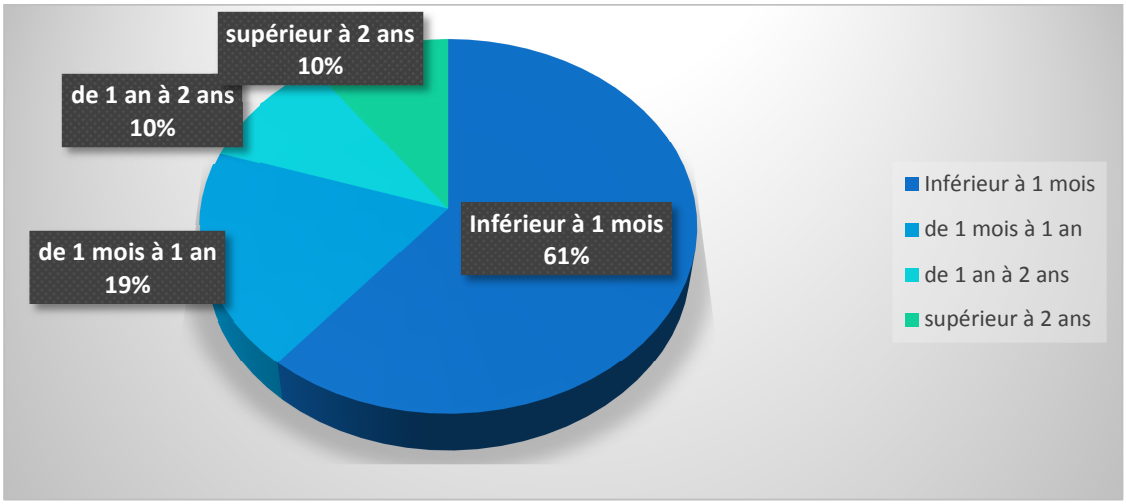

Répartition par sexe
La répartition reste inchangée. Le pôle Villepinte accueille un grand nombre de garçons.
Une attention particulière à ne pas déséquilibrer la mixité des sexes.

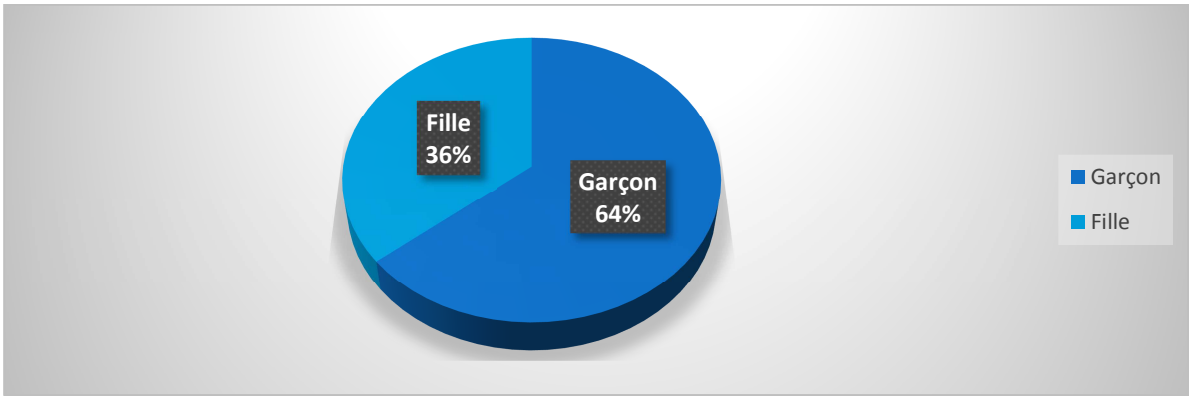

Répartition par âge
La limité d'âge du pôle Enfant 1 est de 14 ans.
Ont été accueillis cette année plusieurs enfants âgés de 14 ans et plus.
La cohésion des âges est un facteur important pour le maintien de l'homogénéité du groupe

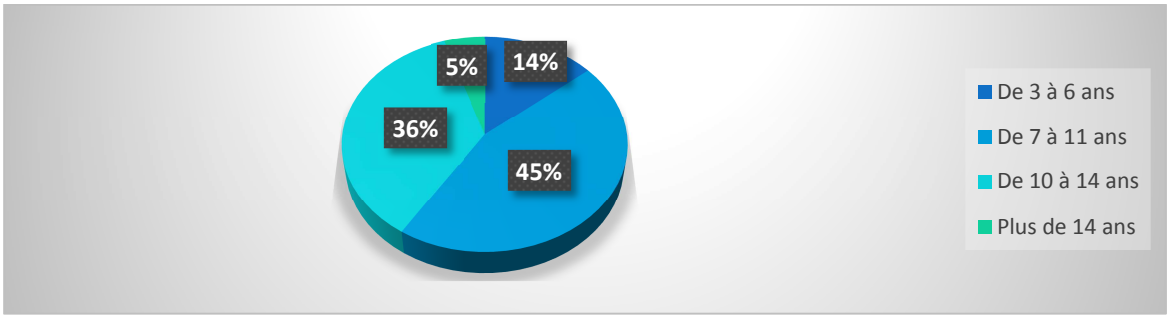

Répartition par commune

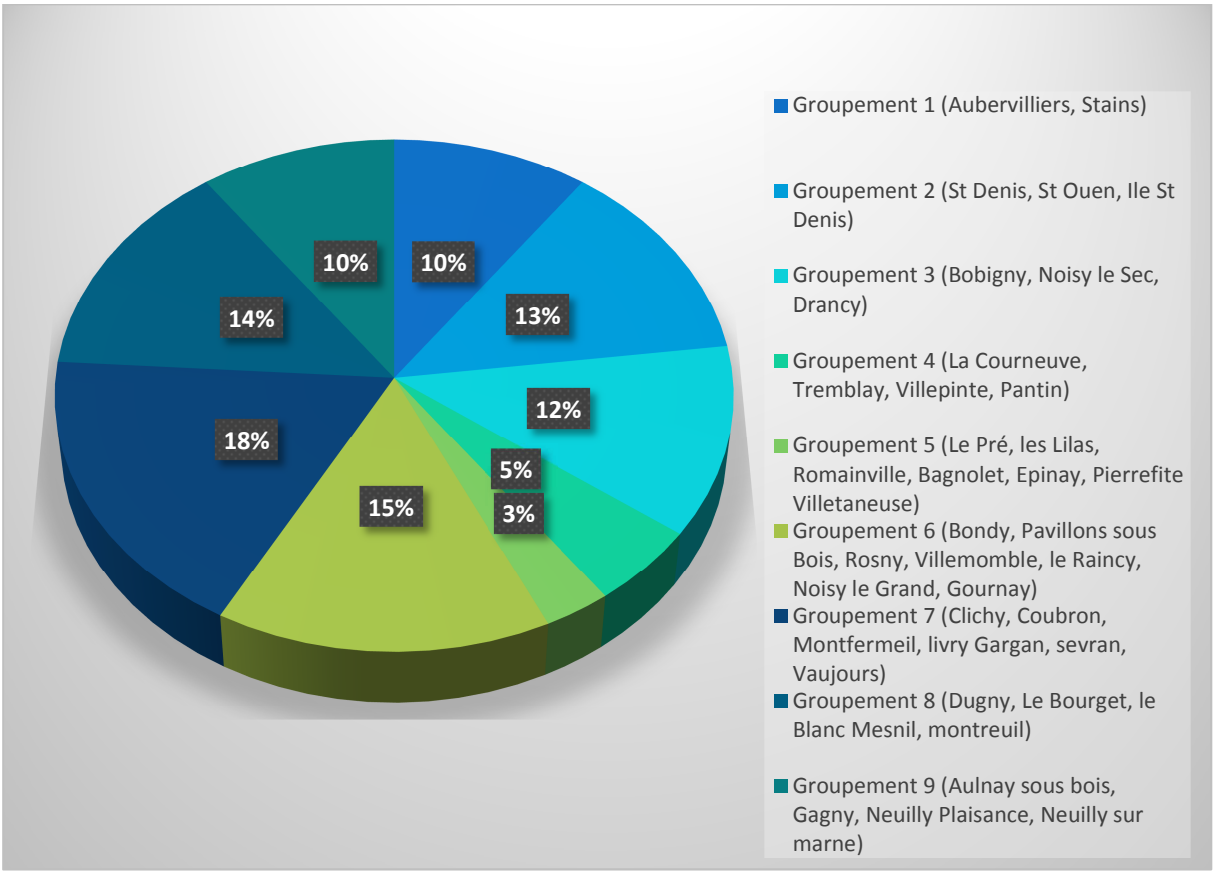

Accueil type du pôle Villepinte en 2017 :

un jeune garçon de 12 ans venant du Bourget ou de Saint-Denis accueilli en urgence

Eléments d'analyse

Le Pôle est très soucieux de l'impact des accueils non préparés notamment sur des groupes ou évoluent de très jeunes enfants. Conséquences : aucune séparation avec les parents n'est anticipée, ni travaillée. Ce constat met en difficulté ET les enfants ET les personnels qui les encadrent.

Accueils significatifs de MNA.

Le Pôle souhaite trouver une juste cohérence dans les tranches d'âges. Cette importance d'homogénéiser les accueils se trouvent mise à mal par la multiplication des accueils en Urgence.

A la problématique d'accueils en urgence d'un pôle d'accueil préparé s'ajoute celle des sureffectifs qui défavorise le travail partenarial puisque les listes d'attente sont court-circuitées par les accueils d'urgence qui embolisent les places libres.

Un travail constant pour trouver une juste articulation avec le Pôle Urgence (lien privilégié avec le PFU, et p'tits loups pour atteindre les objectifs fixés par la Direction et l'ASE) a ainsi été mené.

Enfin à noter la poursuite et développement de l'offre d'accueil concernant les fratries.

Offre de soins/ santé
Les carences du réseau partenarial dans les champs sanitaires et médico-sociaux (pédopsychiatre, orthophonie, psychomotricien, ophtalmologiste) se font de plus en plus ressentir.
Près de 30% des enfants ont des troubles psychologiques (divers degrés) et ont un suivi régulier CMP
10% des jeunes sont suivis pour des pathologies nécessitant un suivi long (santé, psychiatrie, maladie chronique).
Le difficile accès aux droits des enfants (obtention CMU) compliquent encore d'avantage l'accès aux soins.

Ecole Interne
L'éducation nationale est un acteur et un partenaire essentiel. Nécessité de préserver ce partenariat.
Un tiers des enfants sont non scolarisables pour des raisons d'échecs ou de rupture scolaire totale.
Les profils accueillis sont de plus en plus lourds et le Directeur de l'école nous fait régulièrement part de ses craintes notamment en terme de capacité, le nombre d'enfants suivi a atteint son nombre maximal.
L'Ecole Interne a participé au concours national de l'affiche contre le racisme et gagné.
Création d'un groupe de musique de Batucada (pratique de percussions par les élèves du foyer dans le domaine artistique lié à la musique) Les enfants du foyer vont interpréter, chanter et créer des chansons et des rythmes simples, apprendre à reconnaître des éléments musicaux qui appartiennent au répertoire de la musique traditionnelle brésilienne. Spectacle musical et restitution prévue à la fête de fin d'année.

Axes d'orientation
- Développer la formalisation des écrits (PP, DIPC…)
- Poursuivre et développer le travail avec les familles : création d'une salle d'entretien parents + amélioration de l'espace familles afin d'assurer un maximum de confidentialité et d'intimité
- Réactualisation des projets de service
- Mise en place d'un Groupe d'Expression pour les enfants du Pôle
- Participation active aux formations proposées par le siège, participation aux ateliers notamment sur les thématiques liées aux violences sexuelles en institution
- Développer les partenariats existants en termes d'activités extérieures et soutiens scolaires (lieux de séjours, association à but humanitaire, organisme de colonies de vacances, service enfance de la mairie…).
- Evolution d'un groupe SASP : le service Séquentiel a amorcé son évolution vers un service de placement à domicile qui s'accompagnera d'une montée en effectifs. Evolution qui amènera une actualisation du projet de service, avec une place plus importante affectée au soutien à la parentalité, extension de la tranche d'age d'intervention avec des enfants de 1 à 17 ans ; mesures seront de 18 mois maxi.

La Farandole

Taux d'occupation
Cette année a débuté avec un taux d'occupation de 95% pour se terminer avec un taux de 100%. Un pic d'activité a eu lieu durant le mois de septembre et octobre (109.67% et 115.48%) avec une chute importante de la fréquentation pendant les périodes d'été (en fonction des sorties).

Accueil type de la Farandole en 2017 :

Pour Soleil, un jeune garçon de 9 ans venant d'Aubervilliers accueilli à moyen terme

Pour Nomads, un jeune garçon ou une jeune fille de 11 ans venant de Bobigny accueilli à moyen terme

Activité
36 enfants suivis
17 admissions
16 accueils préparés
1 accueil d'urgence
16 sorties

Une situation géographique sensible
Le foyer « La farandole » est situé dans une impasse de la rue piétonne. La particularité de cette structure est son implantation géographique. Elle est en effet située en plein cœur du centre historique de la ville, et est desservie par plusieurs types de transports en commun (tramway, métro, RER, bus). Par ailleurs, cette année, quelques intrusions (parking et établissement) ont été constatées. Des améliorations et des travaux de sécurité ont eu lieu pour protéger les jeunes accueillis ainsi que le personnel.
Soleil

La prise en charge des mineurs
Le groupe soleil note un accroissement des accompagnements de manière générale qui demande une organisation fine du travail des éducateurs.
Travail partenarial
Le travail partenarial engagé sur les années précédentes a perduré sur l'année 2017. Il est à noter un travail partenarial riche et intéressant et ce au profit des mineurs (Mairie, AFEV, colonie…).
Perspective pour l'année 2018
- amélioration des accueils d'urgence
- amélioration de la qualité des repas

Nomads
Travail partenarial
Depuis plusieurs années, l'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec le Studio Théâtre de Stains où deux sorties par trimestre sont organisées. Pendant les vacances scolaires, les jeunes ont également la possibilité de s'inscrire à différents stages (cirque, théâtre) dans ce lieu atypique. Tous les ans, les jeunes célèbrent également la nuit de la marionnette grâce à notre partenariat avec le théâtre Jean Arp à Clamart. Un partenariat avec le théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis existe également.
Pour permettre aux enfants de pallier leurs difficultés scolaires, nous travaillons aussi avec l'association « AFEV ». En 2017, 10 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement scolaire individuel encadré par des étudiants.

Une convention est en cours avec un cabinet médical de la ville où sont installés des médecins sensibles à la problématique des enfants accueillis au foyer. Ils acceptent de soigner les enfants même si la CMU n'est pas à jour.
Le travail de partenariat entre les différents services de la ville et l'équipe éducative évolue dans un climat de confiance. Par ailleurs, régulièrement, certains responsables offrent des billets aux jeunes pour se rendre à un concert ou événement sportif (stade de France, Basilique…) , des journées exceptionnelles (des fêtes foraines pour Nöel etc…). Le service enfance nous fait bénéficier de tarifs avantageux pour les colonies, stages etc...
La structure fait partie intégrante de la vie de la cité.

Perspectives pour l'année 2018
- Poursuivre le travail avec le « Studio Théâtre de Stains »,
- Poursuivre le travail de réflexion sur l'aménagement d'une salle famille dans la structure,
- Créer un partenariat avec l'association « Cultures urbaines » à Saint-Denis pour proposer aux jeunes accueillis des activités culturelles autour de l'art,
- Continuer à développer un partenariat avec le tissu associatif de la ville,
- Formaliser la convention entre le foyer et le cabinet médical,
- Créer un partenariat avec des associations spécialisées pour sensibiliser les jeunes accueillis sur les dangers des « réseaux sociaux, internet, pornographie, sexualité etc... ».
- Travaux de sécurisation du site face aux diverses intrusions.

La Palmeraie

Activité
- 29 enfants suivis
- 20 admissions
- 14 accueils préparés
- 15 accueils d'urgence
- 19 sorties

La Palmeraie est un groupe de vie mixte accueillant 10 enfants âgés de 6 à 10 ans. C'est un groupe dont la mission est l'accueil, l'évaluation et l'orientation des jeunes et qui de façon générale accueille pour une durée de 1 à 2 ans.
Le service de la Palmeraie a pour particularité d'accueillir des enfants plus jeunes, en difficultés scolaires liées pour la plupart à des troubles du comportement et/ou du développement.
L'année 2017 a été particulièrement marquée par une augmentation des accueils effectués dans le cadre de l'urgence (20 accueils dont plus de la moitié pour une durée de moins d'un mois)

Accueil type de la Palmeraie en 2017 :

un jeune garçon de 6 ou 11 ans venant de Bobigny accueilli en urgence

Scolarité et suivis extérieurs
Tous les enfants du service, au vue de leurs difficultés scolaires à leur arrivée sont inscrits à l'école interne du foyer. Une évaluation y est faite par l'équipe pédagogique, la psychologue scolaire et l'équipe éducative pour déterminer l'orientation la mieux adaptée à leurs difficultés. L'objectif étant dans la mesure du possible, de pourvoir à terme re-scolariser les enfants dans des écoles extérieures ou de les orienter vers des dispositifs de l'éducation spécialisée.
L'accompagnement aux devoirs fait également partie intégrante de la prise en charge éducative sur ce service. Une formation sur ce thème a été mise en place cette année, afin

d’apporter aux éducateurs quelques outils nécessaires à cet accompagnement (formation à la méthodologie Montessori).
Une majorité des enfants du service bénéficie d’un suivi extérieur en psychomotricité, orthophonie, en centre médico-pédagogique ou par un psychologue en libéral. Toutes ces prises en charge extérieures nécessitent de nombreux accompagnements et une organisation minutieuse du service.
Loisirs et séjours extérieurs :
Dans la mesure du possible, tous les enfants de la Palmeraie sont inscrits à une activité extérieure dans les clubs de la ville, afin de développer leur socialisation. Ils vont également régulièrement à la médiathèque, participent à une activité jardinage, des ateliers cuisine ou des activités manuelles.
Trois séjours extérieurs d’une semaine ont également été mis en place cette année où tous les enfants ont pu participer. Ces séjours ont pour but de travailler la dynamique du groupe (notamment celui du mois d’octobre), de faire découvrir d’autres lieux et activités aux enfants, mais également d’observer et d’évaluer leurs capacités à s’adapter dans un autre environnement autre que celui de l’institution.
Il est également à noter que les membres de l’équipe de la Palmeraie sont très investis dans la vie institutionnelle de l’établissement et principalement dans l’organisation du comité des fêtes, pour le bien-être des enfants.

Perspectives 2018
L’objectif du service pour l’année à venir est de travailler sur la formalisation des écrits tels que le projet personnalisé, DIPC, compte rendu de synthèse ou d’audience… et de remettre à jour le projet de service au vu du profil et de la problématique des enfants accueillis.
La volonté de l’équipe est également de s’investir et de développer le travail avec les familles et les partenaires.

Le service d'accueil séquentiel et partagé (SASP)

Eléments d'activités

Le taux d'occupation est supérieur au prévisionnel 128,52 % (116,45 % en 2016 ; 111,45% en 2015) soit 4691 journées réalisées (3650 prévues).

Nous avons comptabilisé 39 entrées pour 36 sorties. Ces chiffres illustrent surtout la prégnance des accueils d'urgence (mises à l'abri, dépannage d'une nuit) effectués le service. Une analyse plus fine montre seulement 3 accueils d'enfants en lien avec la mission de placement séquentiel et partagé et aucune sortie. Dans le même temps, 9 demandes d'accueil n'ont pas connu de suite favorable car les situations ne correspondaient pas à la mission du service. Ces données chiffrées peuvent questionner sur le fonctionnement du service.

La durée moyenne de séjour (hors accueil d'urgence) est de 21 mois.

Accueil type du SASP en 2017 :

un jeune garçon de 12 ans venant de Bondy accueilli en urgence

Eléments d'analyses concernant les situations d'enfants suivies par le service

Sur les 15 situations suivies par le service au 31 décembre 2017, 3 relèvent d'un accueil provisoire et 12 d'une ordonnance provisoire de placement. Concernant la typologie des enfants, nous pouvons noter :

- 8 garçons pour 7 filles,
- Une moyenne d'âge des garçons de 13 ans (12.85) et de 10 ans (9.5) pour les filles.

La santé reste un élément important puisque de nombreux enfants restent concernés par des problématiques relatives à :

- La santé physique : surpoids ou maigreur, manque de tonus musculaire nécessitant un suivi psychomotricité, retard vaccinal, etc.
- La santé mentale : prises de risque, repli sur soi, mal-être, pensée suicidaire.
- La santé sociale : conflits avec les pairs, violences, difficultés relationnelles, isolement social et affectif.

Ces difficultés sont à re-contextualiser avec des situations familiales qui permettent plus ou moins la bonne prise en charge des enfants au niveau sanitaire. Le soutien des parents dans l'accès aux soins de leurs enfants est d'ailleurs un axe important de l'action du service.

La santé mentale reste un point important puisque sur 15 situations d'enfants suivies par le service nous comptabilisons :

- 3 enfants suivis en CMP,
- 3 enfants sur liste d'attente pour une prise en charge CMP,
- 6 enfants pour lesquels nous nous interrogeons sur la pertinence d'un suivi ou pour lesquels nous souhaiterions avoir un avis pédopsychiatrique.

Un autre point important à souligner relatif aux enfants concerne l'évolution des situations vers un placement au domicile des parents. Ce retour au domicile est possible grâce au travail de l'équipe éducative qui a accentué ses interventions de soutien à la parentalité et a étoffé ses outils d'intervention.

Eléments marquants sur le fonctionnement du SASP

L'équipe éducative a souhaité faire encore plus de place aux parents en organisant par exemple une soirée « restitution des photos de séjours». Cet espace privilégié a permis de travailler le lien parents/enfants. Ces nouveaux espaces de médiations s'inscrivent dans la volonté de l'équipe de diversifier ces modalités de travail.

Le travail en équipe pluridisciplinaire a permis de proposer des entretiens mère/enfants et de confirmer la pertinence des entretiens psycho-éducatifs (binôme éducateur/psychologue). Ces derniers sont limités par le temps de travail de la psychologue qui n'est que 0.5 ETP au 31 décembre 2017 mais la perspective d'obtenir 1 ETP au 1er janvier 2018 laisse entrevoir des possibilités plus larges.
L'ancrage théorique en systémie de l'équipe SASP est resté une réalité sur l'année 2017 avec la formation de deux nouveaux professionnels de l'équipe à l'approche systémique et à ses différents outils.
Enfin, l'année 2017 a été marquée par de nombreux mouvements de personnels. Des mobilités décidées par la direction ont concernés :

- le CSE avec un départ au 15 octobre, remplacement au 1er octobre pour permettre une transition,
- deux éducateurs en juillet qui ont changé de pôle,
- la maitresse de maison au 1er décembre (changement de pôle),
- deux veilleurs de nuit au 31 décembre, le troisième veilleur ayant fait une demande de disponibilité au 1er octobre.
- deux nouveaux éducateurs arrivés en septembre,
- la psychologue avec un départ au 15 décembre avec perspective de remplacement pour le 1er janvier 2018.

Ces mouvements de personnels ont nécessairement impacté le fonctionnement du service et fragilisé l'équipe. Certains de ces mouvements sont à lier à l'évolution du service séquentiel vers des missions de placement à domicile (voir par ailleurs).

Le partenariat du SASP
Sur l'année 2017, le service SASP a entrepris des démarches pour établir un partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » qui lutte contre les inégalités d'accès à la culture et aux loisirs. Ces démarches doivent se concrétiser au cours du premier trimestre 2018 par l'adhésion à l'association et l'accès à son offre de service.
Divers partenariats ont été établis avec la mairie de Villepinte concernant les transports (prêt de bus pour les sorties avec les familles) et la jeunesse (aide aux devoirs pour les enfants du service, service culturel municipal). D'autres partenariats plus ponctuels ont été liés avec, par exemple, le château de Versailles qui a permis d'organiser une visite gratuite du site pour les familles du service.

Perspectives 2018
Le passage en dispositif d'Accompagnement à Domicile avec possibilité d'hébergement, dit ADOPHE, a été évoqué tout au long de l'année 2017. La direction de l'établissement, en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, a acté cette transformation avec une orientation des admissions sur les mesures de placement à domicile dès le 1er décembre 2017.
L'arrivée du nouveau CSE a marqué le début de la phase d'évolution du service avec des réunions préparatoires avec la direction et l'élaboration d'un calendrier prévisionnel en vue de rédiger le nouveau projet de service au cours du premier trimestre 2018.

Kirikou

Activité

- 26 enfants suivis
- 16 admissions dont 12 accueils en urgence et 4 en accueil préparés
- 14 sorties

L'activité réalisée en 2017 s'élève à 3697 journées soit 86 journées de plus qu'en 2016. Le réalisé est supérieur de +47 journées par rapport au prévisionnel. Cette augmentation s'explique par un surcroît d'activité sur le premier et dernier trimestre (sureffectif +1). La parité est respectée sur ce groupe.
La procédure d'admission sur ce groupe reste inchangée. En effet, 90% des entrées ont été réalisées dans le cadre de l'urgence cette année encore. La mission d'accueil et de mise à l'abri pour tous les enfants considérés comme étant en danger est inhérente au service

public. Cette injonction étatique est particulièrement appliquée sur le groupe Kirikou dont l'âge moyen s'élève à 5 ans. Or, on peut cette année encore déplorer l'impact de ces accueils non préparés sur un public aussi jeune et sur le sens que l'on donne à ces placements souvent vécus comme des « déchirures ».

Accueil type de Kirikou en 2017 :

une jeune fille de 4 ans venant de Saint-Denis accueilli en urgence

Il est à noter que le travail d'accompagnement des familles et des enfants placés est de meilleure qualité lorsque les accueils sont préparés. Le traumatisme de la séparation est atténué chez l'enfant. En outre, cela permet de le sécuriser dans ce nouvel environnement. Cela a aussi pour effet de pouvoir harmoniser la constitution du groupe d'enfants et ainsi d'amoindrir les éventuelles tensions liées à la vie en collectivité. Par ailleurs, la relation de confiance entre le parent et l'établissement s'installe plus facilement. Le travail éducatif débute alors sur des bases plus sereines.
A l'instar de 2016, le groupe Kirikou a été confronté au sureffectif. Le constat est similaire à l'année précédente quant aux conséquences de la montée en nombre des enfants sur ce groupe de la Petite Enfance : perte de repères au sein du groupe, perte de confiance, manque de portage de la part des adultes et de disponibilité, limitation des projets d'activités ou de sorties…sont autant d'exemples qui viennent fragiliser davantage ces enfants aux problématiques complexes. Par ailleurs, le sureffectif généré en début et fin d'année a complexifié les accompagnements extérieurs en termes d'organisation.
Le début d'année 2017 fut particulièrement difficile avec la poursuite et l'orientation du suivi d'un enfant qualifié TGD. Un nouveau partenariat a émergé dans le cadre de cette prise en charge. Nous avons étroitement collaboré avec l'association SOS. L'équipe Kirikou a porté ce projet d'orientation complexe. Cependant, le comportement et les mises en danger répétés de l'enfant concerné ont débouché sur une orientation en interne (groupe Passerelle). Il est à noter que dans ce petit collectif, l'enfant a manifesté beaucoup moins de troubles.

Scolarité
L'ensemble des enfants accueillis sur le service Kirikou a pu bénéficier d'une scolarité adaptée. Les diverses inscriptions en maternelle et en primaire se sont succédées tout au long de l'année en fonction des accueils en urgence. Le partenariat avec les différents établissements scolaires a perduré. Il ne cesse de se développer.

Travail avec les familles
La mission d'accompagnement des jeunes enfants et de leur famille est toujours un axe de travail important pour l'équipe éducative. Il reste à travailler davantage la formalisation des DIPC et des PP.
La communication entre les familles et les professionnels reste un enjeu majeur notamment dans le cadre des visites médiatisées. L'équipe est totalement formée à cet exercice d'encadrement des visites. Il est à noter que, sur ce groupe de la petite enfance, on compte peu d'ouverture de droits le weekend et peu de droit de sortie. Cela influe sur la dynamique de groupe et l'organisation du service.
Un grand nombre de parents participent à la grande fête institutionnelle organisée par l'établissement au mois de juin : la kermesse. Une réflexion est actuellement en cours au niveau du Pôle Villepinte pour intégrer davantage ces derniers. Un groupe de paroles Parents-Institution est prévu début 2018.

Loisirs et séjours extérieurs
Le service a proposé trois séjours extérieurs dont un weekend long sur la période d'octobre 2017. Ce dernier a permis à l'équipe de réaliser que les très jeunes enfants s'adaptaient difficilement aux courts séjours. En outre, ces temps de transferts restent essentiels pour le bien-être des enfants accueillis. Ils soudent le groupe et permettent de nourrir la relation éducative.

Perspectives pour 2018
- Formalisation des écrits relatifs au travail d'accompagnement des familles et des enfants (DIPC, PP, compte-rendu d'entretiens ou de visites médiatisées…).
- Poursuivre la réflexion amorcée autour de la place des parents au sein de la vie institutionnelle.
- Réactualisation et écriture du projet de service

Phénix

Activité

- 30 Enfants suivis
- 18 Entrées dont 15 accueils en urgence
- 18 Sorties

L'activité du service en 2017 s'élève à 4400 journées réalisées soit 223 journées de plus qu'en 2016. L'activité reste conforme et légèrement supérieure aux objectifs fixés pour 2017 soit +20 journées (4380 journées prévisionnelles). L'âge moyen des enfants accueillis sur ce service est de 12 ans. Le plus jeune étant âgé de 6 ans et les plus âgés oscillent entre 11 et 16 ans. La parité est relativement respectée : 11 garçons et 7 filles accueillis en moyenne sur l'année.
Le groupe Phénix a pour spécificité d'accueillir et d'accompagner des enfants issus de mêmes fratries. Les entrées et admissions réalisées sur ce groupe relèvent également de l'urgence et des accueils préparés (en partenariat avec les services du PFU et de P'tits Loups majoritairement). Les sorties enregistrées sont liées aux enfants accueillis dans le cadre de l'urgence et à l'aboutissement de projets d'orientation dont certains étaient particulièrement complexes. Pour ces derniers, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec des services extérieurs tels que la Sauvegarde, le PF de Montreuil sur Mer…

Accueil type de Phénix en 2017 :

un jeune garçon de 11 ans venant de Neuilly-sur-Marne, Sevran ou de Saint-Denis accueilli en urgence

Scolarité
L'ensemble des enfants accueillis a bénéficié d'une scolarité adaptée. Une grande majorité des enfants ont pu être externalisés cette année vers les groupes scolaires avoisinants. Un seul enfant a été repéré en décrochage scolaire, il a été scolarisé au sein de l'école interne. Par ailleurs et afin de mieux contribuer à la réussite scolaire des enfants qui nous sont confiés, la majorité des élèves ont bénéficié de temps d'études. Un enfant porteur de handicap auditif a particulièrement été soutenu par l'équipe cette année. Une AVS a été mobilisée afin de permettre à cet enfant d'évoluer normalement au sein d'un établissement scolaire ordinaire. Un travail de réseau a été nécessaire pour accompagner cet enfant (REE, rendez-vous en orthophonie, orthoprothésiste, CRESN, référent scolaire MDPH…).

Travail avec les familles
Le service Phénix aspire à davantage travailler en lien avec les familles. Des rendez-vous pré et post audiences ainsi que des entretiens ont été réalisés avec les parents tout au long de l'année 2017. Des bilans réguliers sont aussi dressés avec certains parents afin d'évaluer l'avancée des axes de travail définis lors de l'écriture du Projet Personnalisé. Il reste à mieux formaliser tout ce travail d'accompagnement des familles sur ce service (compte-rendu d'entretiens, de réunions de synthèses, DIPC, PP…) et à davantage généraliser ce travail autour des situations.

Loisirs et séjours extérieurs
Le service a proposé trois séjours extérieurs sur les périodes d'avril (en Aveyron), en juillet (sur l'île d'Aix) et en octobre (au Mont St Michel). Ces temps de vie en dehors des murs du foyer sont extrêmement importants pour l'équipe éducative. Ils permettent de mieux appréhender le travail autour du lien. La relation éducative se nourrit de ces temps hors institution où la parole se libère. Les enfants s'évadent de leur quotidien. Ils développent de nouvelles relations avec leur entourage.

Perspectives pour 2018
- L'équipe éducative a entamé depuis 2015 la réécriture du projet de service. En 2016, ce processus de formalisation de nos missions et de notre travail d'accompagnement des fratries a été mis en suspens. En 2017, notre établissement était alors en attente des lignes directrices qui devaient être décidées et fixées dans le cadre du CPOM. En 2018, le groupe Phénix tend à pouvoir finaliser l'écriture de son projet de service en incluant les nouvelles directives du CDEF relatives à la question des accueils en urgence sur les groupes d'évaluation. Une réflexion a déjà été amorcée au sein de l'équipe sur cette question en 2017 (réunions de réflexions mensuelles).
- Développer la formalisation des écrits (PP, DIPC, compte-rendu d'entretiens…).
- Réflexion à mener autour du déménagement du groupe sur Villepinte ou de la réfection des chambres et de la cuisine pour améliorer l'espace de vie.

Escale

Activité

Enfants suivis : 39
Admission en 2017 : 28
Enfants sorties en 2017 : 27
Accueils d'urgence : 22

Le service Escale est un groupe d'accueil d'évaluation et d'orientation pour des jeunes âgés de 6 à 14 ans. Ils sont accueillis en moyenne entre 1 et 2 ans sur le groupe. Les enfants sont pris en charge dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire (OPP) ou d'un accueil provisoire (AP) décision administrative.
Ce temps de prise en charge permet à l'équipe d'évaluer la situation du jeune et d'élaborer son projet individualisé. Un travail pluridisciplinaire est mené conjointement avec le jeune sa famille et l'ASE et un travail de réflexion est mené en matière d'orientation.

Accueil type d'Escale en 2017 :

un jeune garçon de 12 ans venant de Clichy-sous-Bois accueilli en urgence

Scolarité
Tous les enfants accueillis ont fait un passage à l'école interne afin d'évaluer leur niveau avant de les « externaliser » dans une école de secteur lorsque cela est possible. Les enfants non francophones ont pu bénéficier d'un temps de scolarité à l'école interne pour ensuite être affectés en UPE2A.
Un des enfants du groupe qui était scolarisé à l'extérieur a réintégré l'école interne suite à des problèmes de comportement. Cela a permis à cet enfant de ne pas se retrouver en décrochage scolaire.

Loisirs et séjours extérieurs
L'équipe a assuré la continuité de l'activité transversale foot jusqu'en juin une fois par semaine et s'est achevé par un mini transfert de 3 jours en juin.
Deux autres séjours extérieurs ont également été organisés sur les périodes scolaires avec les enfants du groupe. Ces transferts sont l'occasion de renforcer la cohésion d'équipe et d'améliorer la relation éducative. Les principaux axes de travail s'articulent autour d'une rupture environnementale, d'une revalorisation du groupe et des individualités dans l'expérience du partage et d'un apprentissage de l'autonomie. Cette continuité de la prise en charge hors cadre institutionnel permet la découverte de nouveaux lieux, d'instaurer un climat de confiance qui amènera les jeunes à plus se livrer et aux éducateurs de les accompagner au mieux.

Perspectives pour l'année 2018
- Reconstituer une équipe au complet
- Remettre en place le travail d'analyse de la pratique
- Réactualiser le projet de service pour une mise en lien avec celui de l'établissement
- Appropriation et mise en œuvre des projets personnalisés pour tous les jeunes
- Développer le travail avec les familles et les partenaires

Passerelle

Activité
- 8 enfants suivis
- 3 admissions
- 3 accueils préparés
- 3 sorties

La Passerelle est un service externalisé situé sur la commune de Tremblay en France. Il a une capacité d'accueil de 5 places et reçoit des garçons âgés de 6 à 12 ans qui sont en rupture de placement ou familiale et/ou présentant des troubles spécifiques : troubles du comportement, comportement déviant au niveau social (violence, fugue, errance) et déficience psychique et psychologique.
Cette année a été particulièrement difficile du fait d'un incident grave survenu en début d'année et entrainant le départ précipité de deux des jeunes. Cela à générer de la tension avec les partenaires (école, Ase et CMP) mais également au sein de l'équipe qui se sont sentis jugés sur leurs compétences professionnelles.
De plus ce service tout comme l'an dernier, reste dans l'attente d'une décision de fermeture (ou de délocalisation), du fait de l'inadaptation des locaux qui ne répondent pas aux besoins du public accueilli.
L'équipe avait pourtant retravaillé le projet de service depuis la rentrée de septembre 2016 dans le but d'abaisser la tranche d'âge des jeunes accueillis. Celle-ci est donc passé de 9 /14ans à des 6/11 ans ce qui a permis en autre une meilleure gestion des crises de violences et une harmonisation des prises en charge en fonction des besoins de chacun.

Scolarité et suivis extérieurs
Il est à noter que sur les huit enfants admis en 2017 à la Passerelle 4 d'entre eux avaient une qualification TGD, tous bénéficiaient d'une scolarité adaptée ou spécialisée (école interne, IME, classe relais de Ville Evrard) et 4 avaient une notification MDPH. Toutefois

malgré les difficultés, le travail mené a permis à l'un des jeunes d'effectuer sa rentrée 2017 en sixième dans un collège ordinaire.
Tous les jeunes ont pu bénéficier d'un suivi en CMP ou en service de pédopsychiatrie qui nécessite de nombreux accompagnements hebdomadaires et une organisation de service bien spécifique, parfois mise à mal par la problématique et les passages à l'acte des enfants.
L'arrivée d'une nouvelle psychologue sur le service en janvier a également permis de remettre en place un suivi hebdomadaire pour tous les jeunes et de désamorcer les « conflits » avec les partenaires et d'apporter un éclairage plus précis face aux problématiques spécifiques rencontrées(syndrôme de Willy Prader, Epilepsie, troubles de l'attachement, comportement sexualisés,…)

Loisirs et séjours extérieurs :
La relative stabilité de l'équipe éducative a permis cette année, une meilleure organisation du service et une réflexion plus approfondie sur la spécificité du travail que ce public nécessitait
Le service a tout de même pu mettre en place certains projets comme l'organisation d'un séjour à la montagne en février, une activité piscine hebdomadaire, un projet avec la médiathèque, des ateliers cuisine et pâtisserie, un atelier jardinage,… .
Tous les jeunes ont également pu être inscrits à une ou plusieurs activités extérieures sportives ou culturelles pour travailler sur leur socialisation et développer leurs esprits de créativité.
En juin 2017 la décision de fermeture de la structure a été officialisée et cette dernière a fermé ses portes début octobre 17, ce qui a permis dans la mesure du possible, d'orienter autant que faire se peut, les jeunes encore présents sur le service.
Il est important de préciser qu'un des jeunes de la structure a pu intégrer un groupe de vie à Villepinte ce qui était à la base l'objectif du service « Passerelle ».

Pôle enfants 2 - Borniche

Le Pôle Borniche est composé :

- d'un internat de 55 places accueillant des enfants de 6 à 12 ans dont 4 groupes transversaux de 7 à 12 ans répartis en 5 unités éducatives d'une capacité d'accueil de 11 enfants. Depuis septembre 2015, une unité éducative de 11 enfants est dédiée aux enfants de 4 à 7 ans. Le pôle répond à l'accueil de fratries plus particulièrement dans son ensemble afin d'éviter les ruptures familiales liées au placement.
- d'une école interne pouvant accueillir jusqu'à 25 enfants dont l'accompagnement est soutenu par un éducateur scolaire.
- d'un placement familial moyen terme et long terme de 35 places accueillant des mineurs et jeunes majeurs de 0 à 21 ans.
- d'un placement familial adoption de 5 places.

L'activité du pôle

Le Pôle réalise son taux d'occupation réelle de 109,92% pur cette année. L'activité est en constante évolution par rapport au taux prévisionnel d'occupation qui est de 101%. Cette évolution constante du taux d'occupation est marquée par le sureffectif du placement familial depuis janvier 2017.

Plus d'un tiers des admissions sont préparées pour des motifs de maltraitances.

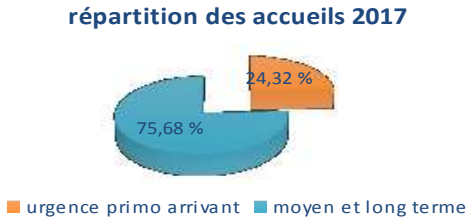

Les profils des enfants accueillis

Comme il avait été déjà pointé lors de l'évaluation externe, le profil des enfants a évolué. Nous accueillons de plus en plus d'enfants porteurs de troubles relevant de la pédopsychiatrie, où la prise en charge reste compliquée dans des groupes de vie et des éducateurs non formés à ces accompagnements. La majorité des enfants accueillis sur le foyer montrent de gros troubles de l'attachement. La difficulté principale pour les éducateurs réside dans le fait que les enfants, au vu de leurs troubles, ont de plus en plus de difficultés à cohabiter entre eux.

Un travail axé majoritairement sur le retour en famille selon les besoins de l'enfant

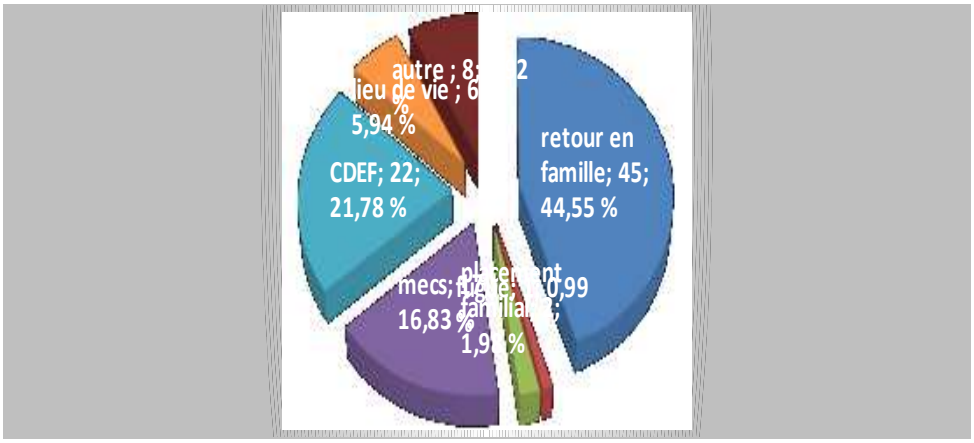

Deux modes d'admissions : en urgence et sur le long terme

Nous notons une augmentation significative des accueils de moins d'un mois tandis que les accueils sur le long terme sont en constante évolution. Les accueils de fratries sont en constante évolution (26 fratries accueillies en 2016 et 33 fratries accueillies en 2017) répondant ainsi à la spécificité de l'offre du foyer Borniche qui sera reprécisé dans le projet d'établissement qui est d'accueillir les fratries.

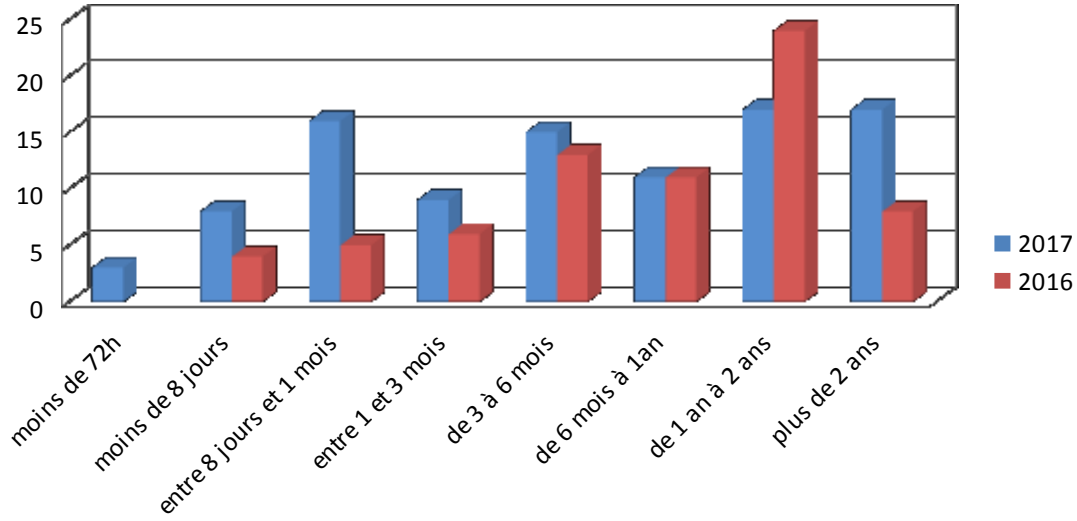

Accueil type du pôle Borniche en 2017 :

un jeune garçon de 11 ans venant de Clichy-sous-Bois accueilli en urgence

Les actions éducatives et préventives ciblées selon les besoins des enfants et des familles

La prévention autour des situations de violence

Le dernier trimestre 2017 est traversé par des problématiques d'enfants qui mettent en scène des « jeux à connotations sexuelles » et des situations de violence entre enfants qui viennent questionner les pratiques des professionnels.

Le cadre, les limites, le rappel des règles fondamentales sur le respect de l'intimité de chacun paraissent insuffisantes. Le groupe des plus jeunes enfants (3/7 ans) a été exposé à des situations de violences sexuelles. Ainsi, l'équipe éducative a mis tout en œuvre pour que chaque enfant soit en sécurité et protégé. Face au profil de ces enfants, les équipes éducatives (éducateurs, maîtresses de maison, veilleurs, psychologues, chef de service, infirmière) réfléchissent à construire de nouvelles stratégies pour répondre au plus près des besoins de chaque enfant. Des actions de prévention sont pensées et institutionnalisées, accompagnées par les psychologues de l'institution. Le manque d'infirmière sur une partie de l'année n'a pas permis d'articuler cette dimension éducative avec les missions de l'infirmière.

Des formations sont venues consolider les pratiques professionnelles en prenant en compte les tranches d'âge afin de mieux garantir une prise en charge de qualité et préserver la sécurité des enfants qui nous sont confiés.

Les activités éducatives institutionnelles

Le pôle Borniche s'est inscrit pleinement dans les ateliers éducatifs transversaux répondant ainsi aux besoins individualisés des enfants. Les ateliers éducatifs suivants ont été proposés : football, multisport, jardinage, poney et différents temps institutionnels festifs tout au long de l'année (fête de fin d'année, temps festif selon un thème choisi par les enfants, organisé toutes les 6 semaines).
Le dernier trimestre a bousculé le rythme des ateliers proposés compte tenu des contingences organisationnelles venant perturber les repères des enfants et des professionnels.

Le travail de l'accueillant : une plus-value institutionnelle
Une psychologue à mi-temps est recrutée pour médiatiser les visites des familles les mercredis et les samedis dans le cadre de la loi du 16 mars 2016 rénovant la protection de l'enfance et pour passer les tests nécessaires au montage des dossiers MDPH. Le déroulement des visites médiatisées est le suivant : le ou les parents sont reçus seuls dans un premier temps afin de préparer la visite avec les enfants. Ce temps est important à l'évaluation émotionnelle du parent. Les visites se terminent par un temps dédié aux enfants afin qu'ils s'expriment sur la visite, ce qui permet à l'enfant de symboliser la visite. Des écrits sont élaborés aux équipes et aux partenaires lors des audiences.
Le profil de poste est pensé pour répondre aux besoins des familles et surtout au vu de l'augmentation des droits de visites médiatisées stipulés dans les jugements en assistance éducative. Le bilan de l'intervenant mitigé sur l'année nous permet de réajuster les missions dévolues à ce poste. En effet, l'augmentation des demandes des visites en présence d'un tiers et/ou médiatisées et la distance géographique amènent l'institution à inscrire les différents professionnels dans une réflexion globale autour de cette thématique. Des formations en interne sont proposées afin d'amener des compétences aux professionnels dans ce domaine. Le psychologue accueillant ne peut pas être le seul professionnel à encadrer les visites et donc travailler avec les familles sur les difficultés.

Les transferts et séjours dits de « rupture »
L'ensemble des groupes a bénéficié des séjours de transferts sur l'année. Des séjours de plus de 15 jours consécutifs ont été proposés sur la période estivale.
Nous consolidons notre partenariat avec des assistantes familiales situées dans la Creuse tout au long de l'année afin de travailler la « rupture » avec le lieu de placement lorsque les passages à l'acte sont récurrents, permettant à l'équipe de se mettre à distance de l'enfant. Ces séjours complètent les analyses des professionnels du foyer Borniche. Ainsi, un enfant a pu être qualifié TGD suite à une période de séjour de rupture chez une assistante familiale malgré l'ensemble de nos remontées d'informations préoccupantes.

La scolarité des enfants
Parmi les 55 enfants accueillis en internat, 28 enfants sont scolarisés à l'école interne. 11 enfants ont bénéficié d'un dossier MDPH dont 4 dossiers ne sont toujours pas traités. Parmi les effectifs des enfants accueillis, 2 enfants sont en situation de handicap relevant d'un dispositif médico-social type IME avec des pathologies nécessitant un accompagnement individualisé au quotidien.
Compte tenu des problématiques des enfants impactant sur la scolarité des enfants, l'accompagnement de l'éducateur scolaire permet le bon suivi de la scolarité des enfants et permet parfois d'anticiper certaines difficultés. Ce temps est un moment apaisant pour les enfants qui peuvent faire leurs devoirs dans de bonnes conditions et favoriser ainsi de meilleurs résultats scolaires.
Cet espace permet à chaque enfant de s'exprimer sur sa journée à l'école, les points positifs et négatifs. Les enfants peuvent alors échanger avec l'éducateur scolaire sur les difficultés rencontrées en classe pour ensuite les transmettre aux éducateurs du groupe.
Cette année 2016-2017 fut une année très encourageante, elle s'est révélée très satisfaisante pour le suivi des élèves. Les enfants inscrits à l'aide aux devoirs ont fait preuve d'une grande assiduité dans l'ensemble.

Les espaces d'expression : le conseil d'enfants et les groupes de parole
Le conseil des enfants a lieu une fois par trimestre, il réunit deux enfants par groupe de vie élus par leur pair, un éducateur du groupe, soit au total 10 enfants, 5 éducateurs et le responsable de pôle. Cette instance a permis d'individualiser les projets selon le sens éducatif de la demande. Une adaptation des règles de vie est nécessaire à travailler en adéquation avec les besoins des enfants et des groupes de vie.
Des groupes de parole sur le thème de la violence en institution sont mis en place par les psychologues et les éducateurs afin de libérer la parole sur les passages à l'acte, mettre des « mots » sur les situations inhérentes à la collectivité entre pairs.

Plan d'amélioration de la qualité
Conformément aux préconisations de l'évaluation externe, les axes d'amélioration engagés sont les suivants :

- Définir un processus d'accompagnement structuré en donnant du sens aux outils de prise en charge ;
- Accompagner et soutenir les équipes dans le travail de référence éducative et de cohésion d'équipe ;
- Inscrire les maitresses de maison dans le travail éducatif ;
- Prévenir les situations de travail à risques relatifs à la prise en charge des enfants (formations des équipes, étayage clinique, temps institutionnalisés) ;
- Favoriser et définir les modalités d'articulation du dispositif internat avec le placement familial du pôle afin de répondre aux besoins des enfants ;
- Engager le pôle Borniche dans le processus de dématérialisation du dossier de l'enfant.

Evolution des organisations de travail

- Renforcement de l'équipe d'encadrement par un poste de cadre sur le groupe Colibri et le placement familial ;
- Proposer une organisation de travail au plus près des besoins des enfants et des familles ;
- Positionner les maitresses de maison et les veilleurs de nuit au cœur de la prise en charge éducative ;
- Définir le champ d'intervention du chef de service dédié au placement familial (fiche de poste).

Arc en ciel

La capacité d'accueil du groupe est de 11 enfants âgés de 7 à 12 ans.
Sur l'ensemble de l'année, le groupe a accueilli 10 filles et 17 garçons regroupant ainsi 6 fratries. La dynamique du groupe a été stable (14 entrées et 16 sorties). La majorité des enfants pris en charge ont été victimes de diverses maltraitances, carences et négligences parentales lourdes. Le groupe a aussi accueilli une fratrie de deux enfants répartis sur deux groupes distincts relevant d'une structure médico-sociale dont l'étude du dossier est en cours.

Accueil type d'Arc-en-Ciel en 2017 :

un jeune garçon de 8 ou 11 ans venant de Sevran accueilli à moyen terme

L'équipe éducative et l'accompagnement proposé
L'équipe a connu des mouvements dans ses effectifs venant ainsi questionner le travail de cohésion dans son ensemble. L'équipe s'investit dans les projets transversaux tels que le « trophée des bahuts » et répond à l'amélioration de ses pratiques afin de répondre aux besoins de l'enfant et sa famille. Ainsi, 2 professionnels ont bénéficié de la formation « visites médiatisées » afin de consolider leurs compétences professionnelles et de répondre à la commande institutionnelle de s'inscrire dans le travail avec les familles.
Un accompagnement soutenu de l'équipe est à l'œuvre au vu de l'évolution des besoins des enfants. Les projets personnalisés sont en cours d'appropriation trouvant son sens dans l'accompagnement proposé.

La prise en charge du soutien psychologique
« *Nous mettons à la disposition des enfants qui nous sont confiés un espace clinique où pourra s'effectuer une élaboration psychique sur le sens du placement et les difficultés affectives et comportementales qu'ils y rencontrent…*

D'autre part, pour un certain nombre d'enfants, leurs souffrances les conduisent à mettre en place des défenses où ils trouvent ainsi, dans le comportement, un moyen de réguler, tant bien que mal, leur économie psychique. Quand ces mécanismes sont bien intégrés à leurs personnalités, ils ne sont pas ressentis comme étrangers, la souffrance est tenue pour venir du dehors. L'enfant, n'ayant pas conscience de ses difficultés, trouve dans le suivi individuel un non-sens. Face à ce constat, nous sommes amenés à favoriser, parallèlement à l'approche individuelle, un espace groupal. »

Perspectives 2018
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement,
- Formaliser les DIPC et les PP,
- Travailler la cohésion d'équipe,
- Définir et s'inscrire dans le travail de référence éducative.

Horizon

La capacité d'accueil du groupe est de 11 enfants âgés de 7 à 12 ans. Sur l'ensemble de l'année, le groupe a accueilli 7 filles et 22 garçons regroupant ainsi 8 fratries. La majorité des enfants pris en charge ont été victimes de diverses maltraitances, carences et négligences parentales lourdes.
La dynamique du groupe a été remaniée tout au long de l'année engendrant des problématiques inhérentes à la vie en collectivité (20 entrées et 21 sorties). L'équipe a dû adapter ses pratiques professionnelles et revisiter les espaces de vie afin de garantir le respect de l'intimité de chacun. En effet, la majorité des accueils sur Horizon ont été des garçons avec des problématiques de violences.

Accueil type d'Horizon en 2017 :

un jeune garçon de 9/10 ans venant de Clichy-sous-Bois accueilli à moyen terme

L'équipe éducative et l'accompagnement proposé
Durant l'année, l'équipe composée de professionnels titulaires a connu une stabilité d'équipe dont le point fort est l'accompagnement au quotidien des enfants. L'équipe accompagne un enfant en situation de handicap demandant la présence d'un adulte dans tous les actes de la

vie quotidienne. Cet accompagnement semble atteindre ses limites en termes de réponses aux besoins de l'enfant. Une demande d'orientation est en cours via la saisine de la MDPH.
Le travail de réflexion et d'accompagnement est engagé afin que l'équipe s'approprie le travail avec la famille, les outils de prise en charge et la notion de référence éducative. L'enjeu est de consolider les compétences des professionnels et les amener vers une autonomie et responsabilisation de la prise en charge des enfants accueillis.

La prise en charge du soutien psychologique
« Bien que sortant quelque peu de l'exercice classique du psychologue en institution, j'ai également mené un atelier relevant de la prévention au sein du groupe Horizon. Cet atelier, regroupant l'ensemble des enfants, a eu lieu en début de soirée et en présence des deux éducateurs de service. Mon intervention était centrée sur les émotions, leur expression et leur gestion et il faisait suite à la répétition d'actes de violence (propos et gestes) entre les enfants, violences conduisant également de plus en plus souvent enfants et adultes à se faire face. Malgré le fait que je n'ai pas été spécifiquement formée à ce type d'intervention, j'étais intéressée par cette approche de l'éducation au vivre ensemble et à la communication non violente et, au vu du climat très insécurisant du groupe – climat identifié comme tel par les enfants et les professionnels – il me semblait essentiel d'imaginer une autre forme de réponse au mal-être qui se généralisait. Cet atelier n'a pu avoir lieu qu'une seule fois, la dégradation de la situation du groupe sur plusieurs aspects n'ayant pas permis de réunir les conditions nécessaires à la tenue d'autres ateliers. »

Perspectives 2018
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement,
- Formaliser les DIPC et les PP,
- Travailler la cohésion d'équipe,
- Définir et s'inscrire dans le travail de référence éducative.

Oasis

Oasis est une unité qui accueille dans la mixité des jeunes âgés de 6 à 13 ans, sur une durée approximative de deux ans.

Oasis, comme toutes les équipes du foyer Borniche, a été impacté par le remaniement des équipes. Ce changement a eu un impact conséquent sur les jeunes accueillis au vu de la spécificité des problématiques accueillies sur cette unité. En effet, Oasis est une équipe qui s'est spécialisée au fur et à mesure des années dans l'accueil de jeunes, en majorité des pré-adolescents en grandes difficultés ainsi que de pré-adolescents. Accueillis dans un groupe mixte, les jeunes accueillis sur l'année 2017 présentaient du handicap, des troubles de l'attachement importants, des réactions plus ou moins violentes vis-à-vis du cadre ainsi que des comportements sexualisés questionnants. Fin août, dans le but de s'adapter aux demandes d'accueil, le groupe a accueilli en majorité des garçons, ce qui a contribué à complexifier la dynamique de groupe.

Accueil type d'Oasis en 2017 :

un jeune garçon de 11 ans venant d'Aulnay-sous-Bois accueilli à moyen terme

Le travail avec les familles
Peu de lien avec les familles ont pu être fait car ces dernières ne souhaitaient pas être sollicitées dans la prise en charge de leurs enfants. Quand le lien avec la famille a été

possible, même à distance, il a été maintenu tout au long de la prise en charge. Ce qui a permis pour certains des retours en famille.

Le travail de réflexion des équipes
Un travail de réflexion s'est mené sur la manière dont, premièrement, nous pouvions travailler avec les partenaires ASE et qu'elles étaient les limites de nos prérogatives par rapport au travail avec l'autorité parentale et la famille élargie.
Deuxièmement, au niveau de la prise en compte de nos préconisations dans l'orientation du jeune, car cela n'a pas permis un travail porteur pour un jeune en particulier. Ces points de réflexion seront très certainement abordés dans le futur projet d'établissement du CDEF.

L'accompagnement proposé
Suite aux changements institutionnels, une nouvelle configuration d'équipe a vu le jour. Cette configuration a été très conflictuelle et est venue mettre en exergue des difficultés pour certains à se retrouver face à un public aux besoins spécifiques. D'autres remaniements, en septembre et en juin, ont été nécessaires pour que l'accompagnement se recentre sur les jeunes accueillis. Entre temps, des projets personnalisés ont pu éclore, des partenariats avec les villages d'enfants créés, ce qui a permis de trouver des orientations adaptées pour 3 jeunes accueillis. Le partenariat avec l'école interne a aussi été une réussite dans la mesure où un jeune a pu être orienté en ITEP.

Perspectives 2018
- Stabiliser l'équipe éducative, travailler la cohésion d'équipe,
- Soutenir la forte capacité de cette équipe à travailler en réseau,
- Formaliser les projets personnalisés.

Colibri

Historiquement, Colibri est la plus jeune unité de l'établissement. Ce service se démarque des autres sur deux points. Premièrement, par la jeunesse de sa création, le groupe n'a que 4 ans, et la spécificité de son projet l'accueil des enfants âgés de 4 à 7 ans, filles et garçons. Ce projet est le fruit d'une volonté de certains agents de répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.
Le remaniement des équipes en janvier 2017 a fortement impacté la dynamique d'équipe de Colibri, ce qui s'est ressenti sur la qualité de prise en charge.

Travail de réflexion des équipes
Entre les départs de certains agents expérimentés et l'arrivée d'agents de la structure qui ont eu des difficultés à s'adapter aux besoins spécifiques du public accueilli, la réflexion s'est surtout axée sur 2 points :
- Premièrement, la démarche qu'il est nécessaire de mettre en place pour que la perception des besoins de chaque jeune accueilli rencontre les besoins réels et permette l'élaboration d'une démarche qui assure un accompagnement cadrant, maternant et sécurisant pour les enfants ;
- Deuxièmement, comment accompagner au quotidien et au sein d'un collectif des enfants de 3 à 7 ans auteurs et/ou victimes d'attouchements sexuels ?

Accueil type de Colibri en 2017 :

un jeune garçon de 5/6 ans venant d'Aulnay-sous-Bois, Neuilly-sur Marne ou Saint-Denis accueilli à moyen terme

Accompagnements proposés
Les enfants accueillis ont très souvent des frères et sœurs dans des groupes adjacents. La dimension fratrie est accompagnée au quotidien par une adaptation du projet de service en ce sens. Le travail avec la famille trouve sa place essentiellement dans la référence éducative. Des points réguliers avec les parents se sont systématisés depuis septembre 2017. Ses points demandent à être pérennisés car l'expérience antérieure prouve que cela rassure autant le parent que l'enfant accueilli et permet bien souvent un retour au domicile des jeunes comme ce fut le cas pour 6 des enfants accueillis.
L'intimité, qui est un besoin nécessaire à cet âge, est pensée mais la configuration du groupe (douches dans un espace collectif, et les chambres de 3) et de la salle de bain permet difficilement de proposer aux enfants un accompagnement adapté. En effet, pour le moment, l'accompagnement s'axe sur le fait qu'il n'y ait pas de débordement et que le corps de l'autre soit respecté.
Le travail sur le quotidien est un axe qui fait l'objet de réunions bi-trimestrielles régulières.

La prise en charge du soutien psychologique
« *Il me semble essentiel d'ajouter qu'un travail de partenariat avec un pédopsychiatre serait pertinent. En effet, pour diverses situations d'enfants accueillis, en grande souffrance psychique, il m'a été primordial de solliciter des rendez-vous en pédopsychiatrie, dont un en urgence.*

Or, les importants délais d'attentes, les réorientations vers d'autres services, sont très courants, ce qui ne permet pas une prise en charge adaptée aux besoins des enfants, dans des conditions pérennes et sereines. De plus, au vu de certaines problématiques individuelles d'enfants accueillis, la mise en place de groupes de parole, sur des thèmes ciblés (sexualité, violences…) ont été pensés conjointement avec l'ancienne infirmière. La mise en place de ces groupes permettrait aux enfants, d'échanger, de poser leurs questions, interrogations. Un accompagnement à la verbalisation inviterait à la réflexion, à titre de prévention. »

Perspectives 2018
- Continuité du travail d'adaptation des règles de vie aux besoins des jeunes accueillis
- Formalisation des projets personnalisés ;
- Continuité du travail sur ce qui sécurise un enfant dans la réalité de ses besoins.

Dauphins bleus

Le groupe Dauphins bleus, unité qui accueille de manière mixte des enfants âgés de 6 à 13 ans, a accueilli cette année une majorité de fratries, dont les mesures s'axent autour de l'accueil judiciaire. Dans la mesure où le groupe peut accueillir 12 jeunes, à raison de 3 par chambre, l'accueil doit prendre également en compte le sexe des enfants accueillis. C'est pourquoi la mixité du groupe a pu être possible.
Un jeune avec des troubles psychiques importants a été accueilli suite à un changement de groupe.

Le travail de réflexion des équipes
L'équipe Dauphins Bleus a été remaniée en janvier 2017. Ce remaniement a permis de travailler sur le fond le projet et les pratiques. Les questionnements soulevés ont permis de mettre en avant le fait que l'accueil sur 2 ans, comme le stipule le projet d'établissement du foyer Borniche, n'était pas adapté et créait des difficultés sur un sujet précis, la séparation. C'est pourquoi un accueil sur une année scolaire a été testé cette année. Cet accueil nous a permis d'être moins confrontés aux difficultés d'ordre relationnelles concernant ce thème, que ce soit pour le personnel ou le jeune accueilli.
La participation systématique des parents dans la prise en charge a été un des axes majeurs de cette équipe. Cela se voit par le fait que la moitié des orientations sont des retours en famille. Un protocole d'accueil a été pensé, il incluait la présence systématique des parents

aux synthèses. Certains parents s'en sont saisis et cela a pu pour certaines situations désamorcer la relation conflictuelle liée au placement et établir une relation de confiance.
Ce travail avec les familles reste néanmoins encore fragile et doit continuer à être travaillé ; l'éloignement de la Seine Saint Denis et les difficultés d'accès n'aidant pas à favoriser le contact avec les familles.
Un jeune en particulier avec des troubles du comportement a permis que nous nous questionnions sur l'accompagnement global que nous pouvons proposé pour répondre au besoin de ce type de public. Comment inclure un accompagnement d'ordre psychique à l'accompagnement éducatif, et ce, au quotidien pour que cela fasse sens pour le jeune et soit porteur pour lui. Afin d'être en position de répondre à cette question par l'intermédiaire de la psychologue du groupe, il nous a fallu faire appel à des professionnels du département du 94. Cela nous questionne quant aux ressources et aux partenariats disponibles en la matière dans le secteur de l'établissement.

Accueil type des Dauphins Bleus en 2017 :

une jeune fille de 6/7 ans venant de Rosny-sous-Bois ou Neuilly-sur-Marne accueilli à moyen terme

L'accompagnement proposé
Une réflexion sur le travail de référence a porté ses fruits et s'est fortement ressenti sur le travail en lien avec les partenaires, notamment l'ASE. En effet, une régularité des contacts avec l'ASE a permis un partenariat porteur pour le jeune dans sa prise en charge au quotidien mais surtout pour son orientation, sachant que l'équipe est à l'initiative de 6 orientations sur 12. Le développement des partenariats notamment avec les PF et les villages d'enfants ont été primordiaux et nous ont permis de renouveler presque entièrement les places sur le groupe dès l'été 2017.
Les partenariats locaux restent néanmoins à développer et ne sont pas assez sollicités. La structure étant en zone rurale, la réponse aux besoins des jeunes issus de zone urbaine reste à penser et à organiser en tenant compte de l'éloignement de la structure des infrastructures jeunesses.

Perspectives 2018
- Continuité du travail de réflexion sur des sujets comme la référence et l'impact de la cohérence éducative sur la prise en charge ;
- Continuité du travail avec la famille avec une formalisation des protocoles ;
- Ouvrir le partenariat et former de manière approfondie l'équipe à ce que peut induire le fait de travailler avec les fratries.

Le placement familial

Cette année, le Placement familial a accueilli 53 enfants, dont entre 42 et 47 enfants en même temps, sur 40 places.
Ce sureffectif s'explique par l'accueil de fratries et par l'augmentation de l'accueil de bébés nés sous le secret.
En 2017, 11 enfants ont quitté le service : 2 par main levée de l'OPP Parquet, 3 en étant remis à leur famille, 2 à la fin de leur contrat jeune majeur, 2 orientés en lieu de vie et 2 orientés dans un foyer.
14 nouveaux enfants ont été accueillis : 5 dans le cadre d'un accueil d'urgence (sur ces 5 3 sont restés placés au terme de l'OPP Parquet), 1 a quitté le foyer et a réintégré le service

duquel il était parti en 2016, 1 a bénéficié d'un regroupement fratrie en arrivant du foyer Borniche, 5 sont arrivés du PFU (dont un pour intégrer un appartement dans le projet MAGA) et 2 sont arrivés du BAF (en même temps que leur assistante familiale).
5 enfants ont été réorientés en interne, un suite au départ de son assistante familiale au PFU, les 4 autres dans le cadre de séparation de fratrie du fait de relations trop conflictuelles entre eux
Le constat est que les enfants du Placement Familial vieillissent. Les enfants arrivés à leur naissance ou très jeunes sont désormais adolescents, avec donc des problématiques et des besoins différents d'il y a quelques années.

Accueil type du placement familial en 2017 :

un jeune garçon de 13 ans venant de Clichy-sous-Bois accueilli à moyen terme

Le placement familial adoption
En 2017 nous avons fait 14 accueils de bébés nés sous le secret ou confiés en vue d'adoption.
Une assistante familiale accueillant des bébés nés sous le secret depuis plus de 7 ans a souhaité arrêter ce type d'accueil au profit d'accueils pérennes.
2 assistantes familiales ont rejoint l'équipe adoption, recrutée à cet effet et une 3ème s'est ajoutée à l'équipe après un premier accueil d'urgence.
Comme le pratiquait parfois le PFU, en 2017 une assistante familiale du BAF a été recrutée en CDD pour l'accueil d'un bébé. Cependant au regard des exigences du service concernant la prise en charge des bébés et la demande de disponibilité que ces accueils impliquent, il a fallu mettre fin au contrat de travail de l'assistante familiale et changer le bébé de lieu d'accueil.
Au 31 décembre 2017, le PFA compte 6 places d'accueil, dont deux embolisées par des accueils longs (attente de déclaration judiciaire de délaissement et handicap lourd ne permettant pas l'adoptabilité de l'enfant)
Le PF Borniche continue et souhaite développer l'accueil de ces bébés à besoins spécifiques dont le projet d'adoption nécessitera une préparation plus longue. Cependant ces places sont « bloquées » plus longtemps et ralentissent le turn over.
Le PFA CDEF semblant être attribué en totalité au PF Borniche, il faut en 2018 recruter deux assistantes familiales afin que 8 places soient assurées au département pour l'adoption. Ce nombre de place a été évalué en lien avec la responsable de la maison de l'adoption du 93.
Si les compétences voire l'expertise de l'équipe adoption (assistants familiaux, éducatrices et psychologue) n'est plus à démontrer, il parait aujourd'hui évident que l'augmentation du nombre d'accueils au PFA demandera une augmentation des moyens éducatifs.
En effet, l'EJE qui a été recrutée en 2012 pour le PFA ne devait avoir qu'une mineure partie de référence au PF, mais l'augmentation également des accueils dans le service ne le permet plus. De ce fait, cette professionnelle, pourtant identifiées par les partenaires comme la référente des bébés nés sous le secret et comme l'interlocutrice privilégiée, ne peut plus être au cœur de sa mission.
La MDA attend du PFA qu'un professionnel puisse se déplacer auprès des bébés à l'hôpital dès lors que leur mère de naissance est partie, afin d'assurer la permanence de la prise en charge, même s'il n'est pas sortant tout de suite. Or à ce jour cela n'est pas possible. De ce fait nous ne répondons pas aux missions d'un PFA.
La supervision avec le pédopsychiatre continue, soutenant ainsi l'équipe dans l'accueil de ces bébés. Elle a aussi permis d'accompagner les assistants familiaux qui ont vu partir à l'adoption ou qui prépare à l'adoption des enfants plus grands devenus pupilles.

Nous sommes désormais repérés par les partenaires (ASE et PFU) comme pouvant accueillir à la fois sur le long terme et travailler avec les parents mais aussi accompagner les enfants délaissés vers l'adoption.
Ainsi en 2017, nous avons accueillis 4 enfants du PFU pour lesquels un risque de délaissement était important.

L'accueil des jeunes Majeurs ou Grands Adolescents
2 jeunes majeurs accueillis en appartement MAGA ont quitté le service durant l'été 2017, pour intégrer chacun leur propre logement.
1 jeune majeure pour laquelle un travail avec La Gabrielle, un établissement accueillant des jeunes adultes ayant besoin d'une prise en charge et d'une protection, avait été mis en place en vue de son orientation, a mis en échec son projet et a réintégré sa famille d'accueil. Elle bénéficiera, en accord avec l'ASE, du projet MAGA courant 2018.
1 jeune fille est devenue majeure fin 2017, elle termine sa scolarité et intégrera le projet MAGA a l'été 2018.
1 jeune MNA, arrivant du PFU a intégré en aout 2017 un appartement du projet.
Le travail d'accompagnement vers l'autonomie a été un des axes de travail en 2017. Dès 15 ans, parfois avant, l'assistant familial se voit accompagné différemment par le service afin de permettre au jeune une autonomisation.

Le Partenariat
En 2017, outre les partenaires habituels, nous avons élargi notre partenariat en sollicitant le Centre La Gabrielle pour les majeurs protégés et l'association la Rose des Vents en vue de l'accueil d'une mère d'un enfant accueilli au PF.
Ces deux expériences enrichissantes ont permis d'élargir notre champ de compétences et de connaissance.

Les séjours
Le Placement Familial accueille 12 fratries, vivant pour la quasi-totalité séparément.
La mission du service est donc de travailler sur les liens fraternels, soit par le biais de regroupement, soit via des séjours organisés par les éducateurs référents.
Les séjours fratrie sont bénéfiques. Ils permettent de travailler sur le lien des frères et sœurs qui ne peuvent pas vivre ensemble.
Ce projet peut se faire également en transversalité avec le foyer, une fratrie a d'ailleurs bénéficié de ce service, avant que l'ainé de la fratrie qui vivait au foyer n'intègre le PF durant l'été.

Le travail avec les parents
Au 31 décembre, hormis les enfants confiés au PFA,
- 6 bénéficiaient de droits d'hébergements chez leurs parents
- 2 enfants bénéficiaient de droits d'hébergements chez leur famille élargie
- 4 enfants bénéficiaient de droit de visite d'une journée par mois
- 1 enfant bénéficiait de droit de visite d'1/2 journée tous les deux mois
- 3 Bénéficiaient de droit de visite de deux heures mensuelles
- 8 bénéficiaient de droit de visite d'une heure mensuelle
- 4 bénéficiaient de droit de visite d'une heure mensuelle mais en délaissement
- 8 étaient en DAP (dont 6 en procédure de délaissement et un désormais majeur)
- 5 étaient pupilles

Le constat est que de nombreux parents sont porteurs de troubles psychiatriques importants ou ont commis des actes de maltraitance graves sur leurs enfants, ce qui a conduit a des visites médiatisées, s'il y en a, à l'extérieur du service pour protéger le lieu de placement. Les parents sont reçus annuellement et le service est en lien téléphonique ou par courrier, mais le travail avec eux est le plus souvent effectué par l'ASE pour préserver le lieu d'accueil de l'enfant.
Les autres parents ou familles sont reçus en entretien régulièrement et associés à la vie quotidienne de leurs enfants.

En 2017, le service a accompagné les visites de 4 enfants dans les locaux du Placement Familial.

Les axes de réflexion :
En 2016 le constat était que la continuité de l'accueil ne voulait pas dire forcément chez la même assistante familiale. Nous avons fait des réorientations en interne qui ont permis d'éviter la rupture du placement.
Les accueils des enfants dont le délaissement est à continuer
Les accueils de fratries, en transversalité ou pas avec le foyer doit perdurer
Le statut des assistants familiaux est méconnu de beaucoup, ce qui génère des incompréhensions voire des tensions inutiles et le travail en Placement Familial en général n'est pas connu, il faudra donc qu'en 2018 ce travail à travers le projet puisse être mis en évidence et en valeur.
De nombreuses assistantes familiales sont en fin de carrière et accueillent des adolescents, comment accompagner ces professionnelles afin d'éviter l'usure mais aussi pour leur permettre d'accéder à l'évolution des enfants, les ados d'aujourd'hui n'étant pas les même que ceux il y a 10 ans. Les formations sont donc primordiales.

Pôle mères et enfants

L'activité

Activité réalisée en hausse

Le taux d'activité réalisé par rapport au prévisionnel s'élève à 102% en 2017.

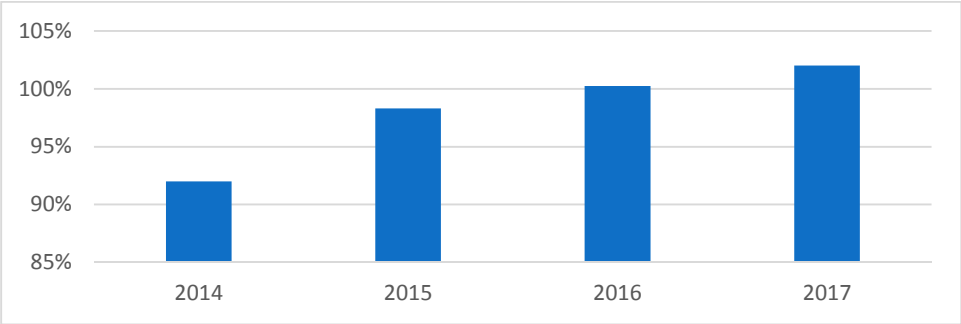

Avec des réalités différentes selon les structures

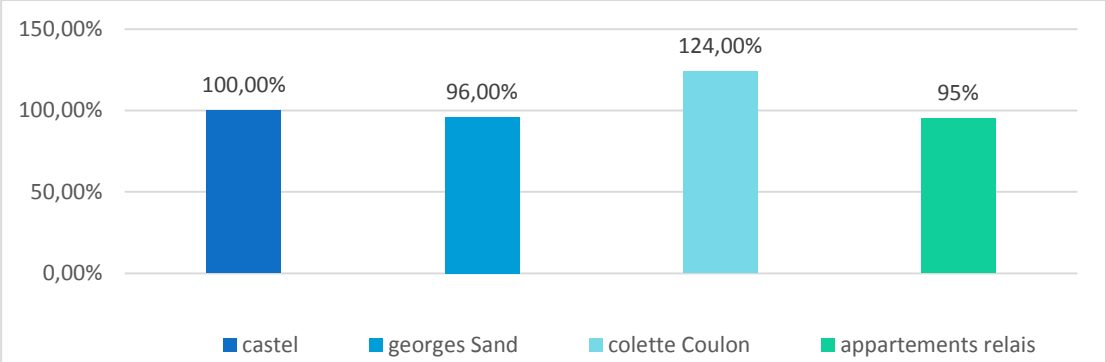

L'activité prévisionnelle pour les services de Georges Sand et des appartements relais a été portée à 100% alors qu'elle était de 95% les années précédentes. Les taux figurant sur le graphique tiennent compte de ces modifications.

Les demandes

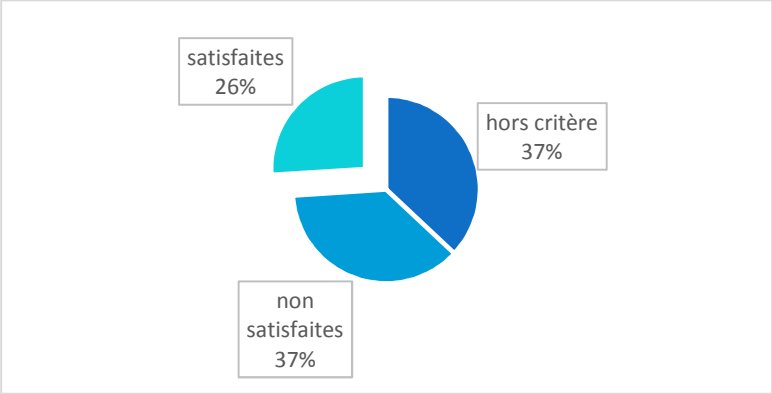

Les trois quart des demandes restent insatisfaites

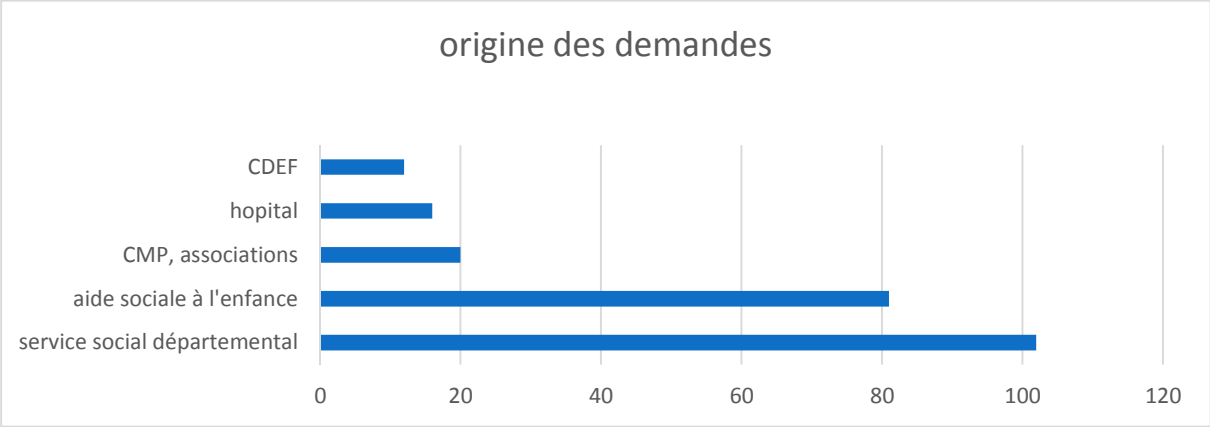

La très grande majorité des demandes d'accueil provient des services départementaux, que ce soient les services sociaux ou les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Comme l'année dernière, nous notons par ailleurs une augmentation sensible des demandes provenant des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (81 en 2017, pour 65 en 2016 et 31 en 2015), ce point illustre bien notre ancrage dans la protection de l'enfance et le repérage de cette mission par nos partenaires.
En deux ans, nous avons rencontré un changement significatif sur ce point :

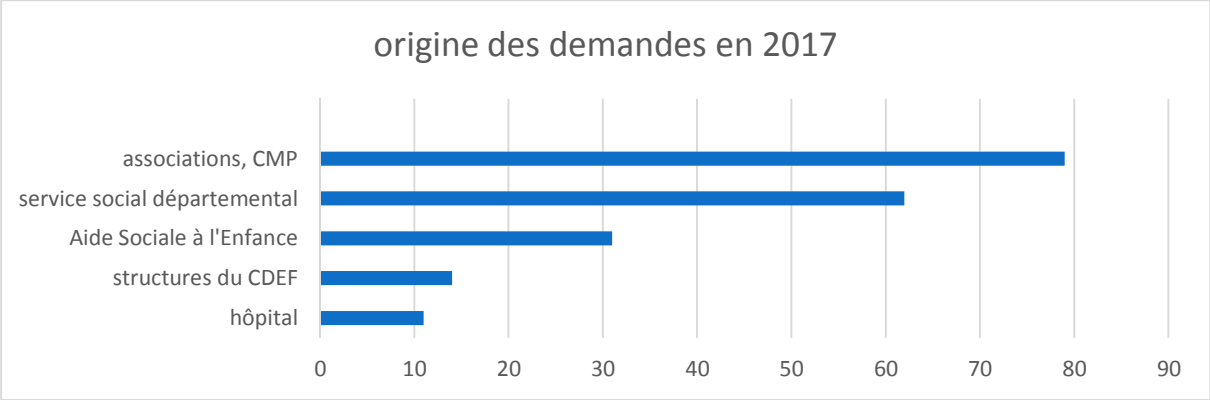

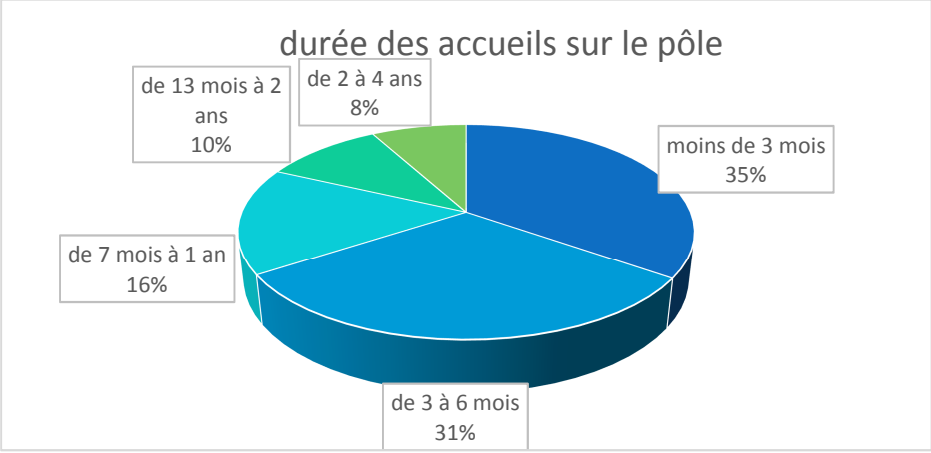

66 % des accueils durent moins de 6 mois

Taux de rotation

174%

Sans les chiffres de Georges Sand, la grande majorité des accueils dure entre 7 mois et deux ans

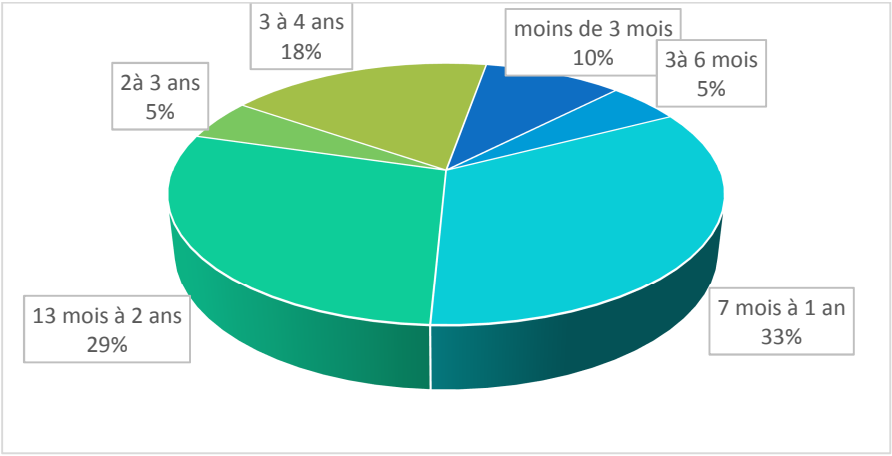

Taux de rotation

60%

Le taux de rotation est important pour des structures d'accueil moyen terme, le travail des équipes pluri-disciplinaires, qui proposent une prise en charge globale des familles autour des démarches administratives, d'insertion, de soutien à la parentalité et de manière générale, de conduite vers l'autonomie, porte ses fruits.

Et en parallèle, nous notons :

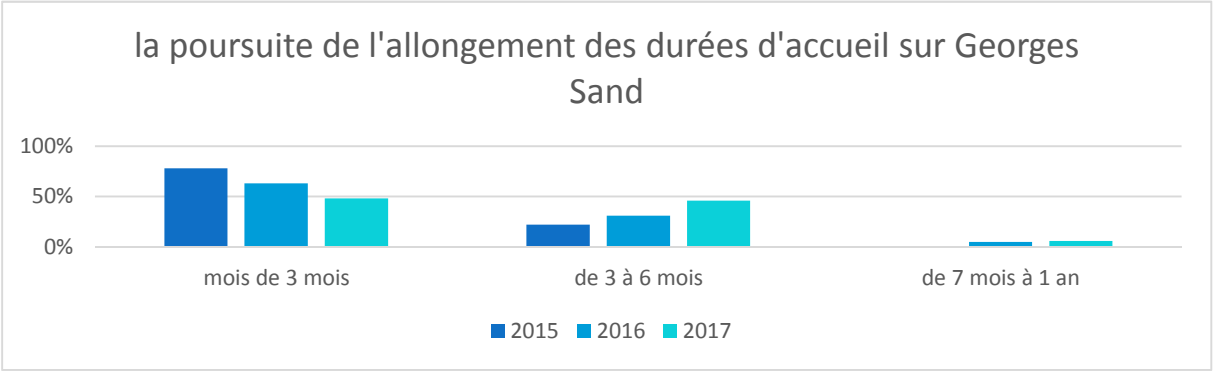

Cet allongement pourrait trouver en partie son origine dans le nombre croissant de femmes sans ressources accueillies sur la structure :

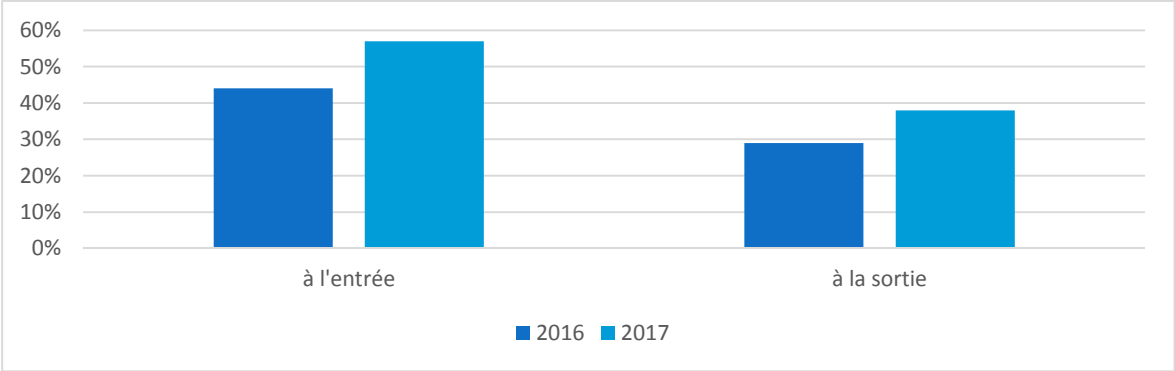

Mais aussi probablement, et peut-être de manière plus significative dans la complexification des problématiques rencontrées par ces familles, nous conduisant, comme l'année passée, à évaluer la nécessité de poursuivre l'accompagnement de ces personnes et à leur proposer des orientations vers des accueils de type CHRS ou centres maternels, en fonction des besoins, ce qui prend du temps.

Les personnes accueillies

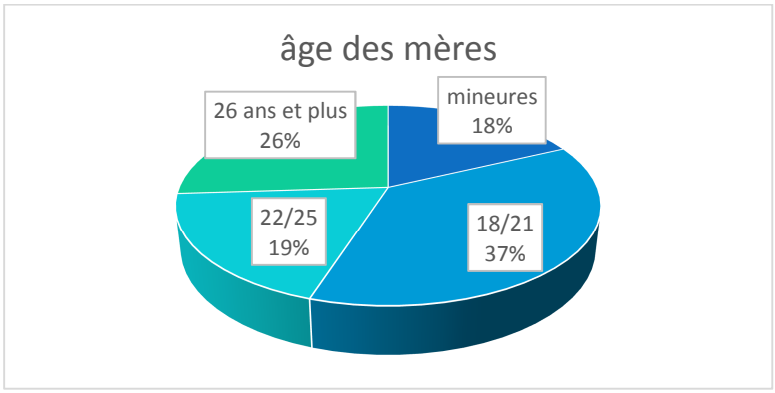

Un rajeunissement des mères est constaté, plus de la moitié a moins de 21 ans, contre 34% en 2016

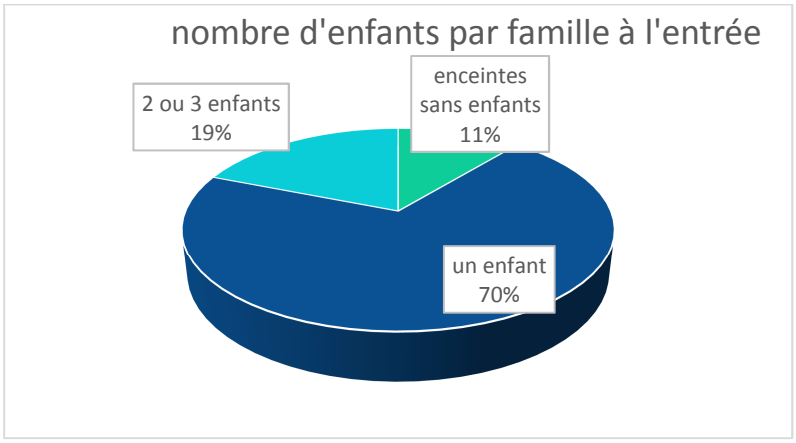

Les familles composées de 2 ou 3 enfants sont accueillies à Georges Sand et aux appartements relais

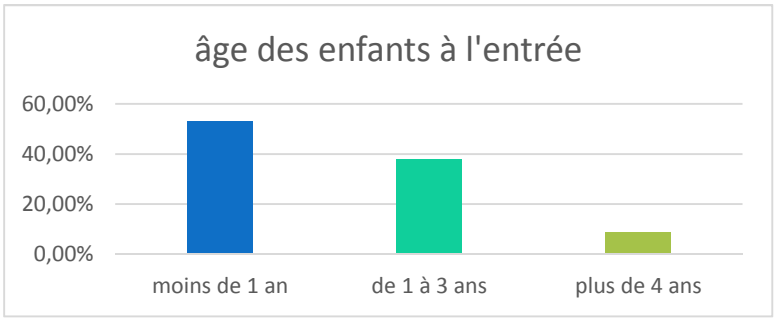

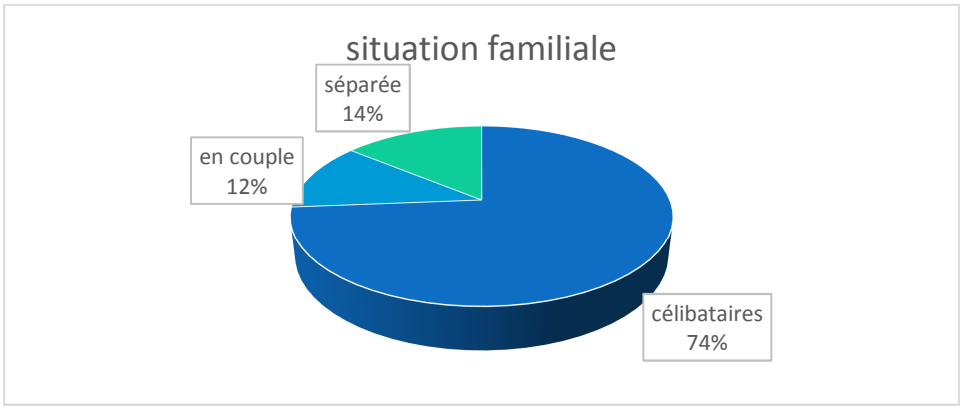

La démarche d'amélioration de la qualité

Plusieurs projets, différents selon les structures, soulignent l'engagement des équipes dans l'amélioration de la qualité des prises en charge des personnes accueillies sur le pôle :

- Poursuite des ateliers spécifiques pour les jeunes femmes enceintes accueillies, ateliers animés par la psychologue et la puéricultrice, sous forme collective, à l'appui de supports adaptés (films, guides, fascicules de préparation à l'arrivée de l'enfant…)
- Animation d'un groupe de parole psychologue/éducatrice jeune enfant et mères autour des limites et des punitions vis-à-vis des tout petit
- Séances de travail autour de la place des pères en équipe dans l'objectif de créer « une charte d'accueil des pères »
- Réflexion autour de l'accueil des femmes enceintes avec la puéricultrice du pôle
- Etablissement de conventions avec des maisons de santé
- Partenariat accru avec le dispositif du SIAO
- 3 séances du groupe d'expression du pôle tenues dans l'année
- Projet de former tous les agents du pôle à la théorie de l'attachement, probablement deux équipes formées en 2017

Une préoccupation particulière pour les familles dont les enfants ont plus de trois ans

Le Département a choisi de recentrer les accueils mères et enfants pour les enfants jusqu'à trois ans maximum des enfants. Informées depuis cet été, les équipes ont du développer plus encore leur partenariat avec le dispositif du SIAO en vue de préparer les départs de certaines familles en CHRS (inscription sur la plateforme en ligne, participation aux commissions).
Malgré ce travail, certaines situations ne sont pas encore résolues, alors que les services de l'Aide Sociale à l'Enfance décident de fin de prise en charge motivées par l'âge des enfants et par le fait que les mères ne rencontrent plus de problèmes éducatifs mais que leurs situations relèvent d'un manque de logement.
Les femmes concernées par ces interruptions de prise en charge n'ont pas un niveau de revenu suffisant pour accéder à un logement autonome. Ces familles monoparentales vivent en dessous du seuil de pauvreté.
Les équipes réalisent un accompagnement de proximité et posent des objectifs avec les familles. Mais nous devons tenir compte des difficultés personnelles de certaines familles qui entravent grandement leur autonomie et du contexte de l'intervention sociale et de ses acteurs, acteurs soumis à des stratégies de restructuration et d'économie au sein de leurs propres institutions.

La réussite de ces objectifs ne saurait être imputée uniquement aux professionnels référents par leur seule compétence, ou aux familles par leur seule mobilisation.

La protection de l'Enfance, l'insertion, le logement, la santé, ces politiques publiques exercées par des acteurs différents répondent parfois aux besoins d'une même famille. Nous ne pouvons pas trouver seuls des modes de résolution à la complexité de ces situations.
Nous avons besoin de l'établissement d'un réseau d'acteurs liés et co-responsables pour l'amélioration des conditions de vie des personnes.

Colette Coulon

L'accueil
En 2017, nous avons accueilli 8 nouvelles jeunes femmes, sur 46 demandes reçues (dont 27 demandes hors critères). La plupart des jeunes sont admises suite à des violences intrafamiliales.
L'ASE reste cette année encore notre principal interlocuteur ainsi que le Service Social Départemental et les associations. L'hôpital ne nous a pas sollicité cette année comparé à l'année dernière.
Les communes d'origine des jeunes femmes les plus représentées en 2018 sont Saint-Denis, Sevran, Montreuil, Pantin.

Temps de séjour et accompagnement individualisé
Sur l'année 2017, nous avons accompagné au total 16 familles.
9 d'entre elles venaient déjà de structures d'hébergement avant d'être accueillies en centre maternel.
4 enfants sont nés en 2017
La durée du temps de séjour était jusqu'à présent liée à la problématique de chaque résidente. C'est en partie l'âge de l'enfant et la teneur du projet de la mère qui la déterminent. Nous verrons plus loin dans les problématiques rencontrées en 2017 que les nouvelles directives de l'ASE vont venir impacter le temps de séjour et la durée de l'accompagnement.

Sur les 6 familles sorties au cours de l'année 2017 :
- 2 étaient accueillies dans le cadre de l'urgence
- 1 a été orientée suite à une agression subie dans le quartier (n'étant plus en sécurité sur Saint-Ouen) est retournée temporairement chez sa mère avec son bébé.
- 2 ont été orientées suite aux troubles de la relation mère/bébé lesquels ont abouti à un placement des bébés en famille d'accueil. Une jeune femme est retournée vivre chez sa mère et l'autre, sans domicile fixe pour l'accueillir est allée vivre temporairement chez son copain et sa cousine.
- 1 jeune femme a été orientée vers la semi-autonomie dans le dispositif appartement relais avec son fils
Les familles qui ont quitté la structure en 2017 sont restées de sept mois à deux ans pour la plupart. Deux familles seulement sont restées moins de trois mois.
Ce qui reste préoccupant c'est que les jeunes femmes qui sont parties du centre maternel en 2017 n'ont souvent pas de situation professionnelle stable au moment du départ (absentéisme scolaire, décrochage, ou en cours de formation, recherche de patron pour un apprentissage).

Mode de garde
La plupart des enfants dont les mères ont terminé leur congé maternité ont pu bénéficier d'un accueil en crèche collective (8 enfants). Un seul enfant ayant presque un an à son arrivée au centre, se rend chez une assistante maternelle, celui-ci étant arrivé en dehors des périodes de commission des crèches. Les entrées en crèche se sont faites moins tardivement que l'année précédente.
L'équipe se réjouit de la continuité du partenariat instauré avec les crèches de Saint-Ouen. Des bilans sont faits au cours de l'année pour favoriser les échanges entre professionnels et maintenir le travail en réseau. Ce mode de garde reste le plus adapté financièrement et pour la socialisation de l'enfant.
Néanmoins, l'équipe a dû gérer pendant plusieurs mois presque toute la journée et le soir, deux bébés dont les mères étaient très peu disponibles et peu préoccupées par les soins. L'équipe a fait le choix d'être dans un véritable travail de suppléance en interne, afin de permettre à l'Aide Sociale à l'Enfance de trouver des lieux d'accueil adaptés pour les bébés mais aussi pour leurs mères.

Place des pères
Sur 15 familles, 5 pères sont identifiés par l'équipe et par les mères comme étant présents régulièrement et disponibles pour leur enfant. Certains, participent régulièrement aux dépenses pour leur enfant. 4 se manifestent de manière plus épisodique.
Sur ces 15 familles toujours, 6 enfants n'ont aucun contact avec leur père.
7 enfants sont reconnus par leur père et 8 ne le sont pas.
Nous accompagnons les pères dans l'exercice de leur parentalité au centre maternel, dans la mesure du possible. Nous favorisons la présence des pères à l'accouchement et prévoyons une présence d'un membre de l'équipe à chaque fois en cas d'isolement de la mère. Les pères peuvent venir faire des soins au bébé au centre maternel, sont accueillis

lors des horaires de visite, reçus en entretien par les éducateurs et invités lors de la fête de Noël pour leur enfant.
Néanmoins, nous avons été confrontés en 2017 à la problématique des violences conjugales (conflits, violence, emprise) et avons parfois pris la décision de limiter la présence de certains pères violents avec leur compagne sur la structure. Ceci, en veillant à ce que des solutions alternatives pour les visites à leur enfant puissent s'organiser avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

Scolarité et formation professionnelle
La plupart des jeunes femmes accueillies au centre maternel en 2017 n'ont jamais travaillé. Elles ont par ailleurs bien souvent décroché du système scolaire relativement tôt et ce depuis plusieurs mois avant leur grossesse (errance, absentéisme scolaire, problème de comportement à l'école).
Sur les 16 jeunes femmes accueillies en 2017, 14 n'ont aucune formation qualifiante ou pré-qualifiante à l'entrée au centre maternel.
Au 31/12/17 ou à la sortie : 2 jeunes femmes sont dans une formation pré qualifiante et 8 sont inscrites dans une formation qualifiante.
Au 31/12/17 : 6 jeunes femmes ont seulement un niveau 4ème, 7 ont un niveau première année de CAP ou 2ème année de CAP et 3 sont au lycée. La grande majorité des mères sont sans diplôme à cette date.
Nous avons rencontré cette année beaucoup de difficulté à faire retrouver le chemin de l'école à certaines jeunes femmes après leur congé maternité (notamment cinq d'entre elles, ce qui est beaucoup compte tenu de l'effectif total). Pour deux autres, il a été très compliqué de trouver une formation professionnelle ou un patron, ce qui vient renforcer leur découragement et leur manque de motivation.
En effet, ces jeunes femmes arrivent au centre en ayant décroché du système scolaire depuis la 5ème, la grossesse venant marquer davantage leur retrait du système scolaire. Après l'accouchement, elles sont bien souvent sans désir de formation, sans projet, avec un niveau scolaire très faible ne leur permettant pas beaucoup de choix. Le système scolaire peine également à les réinsérer et à leur trouver une place et elles reprennent l'école avec beaucoup de lacunes. Une jeune femme a montré des symptômes de phobie scolaire (palpitations, peur panique en arrivant devant le lycée).
Nous avons développé le partenariat avec la mission locale mais celui-ci ne s'avère pour le moment pas très concluant au niveau des débouchés.

Problématique santé des familles en 2017 et travail clinique de l'équipe
Au niveau de la santé, en dehors des suivis de grossesse et périnataux (accouchement, rééducation, contraception…) une jeune femme a été particulièrement suivie pour une arthroscopie du genou gauche en lien avec une fissure du ménisque.
3 enfants sont asthmatiques. 1 enfant souffre de thalassémie, 1 enfant présente un déficit total en G6PD.
Concernant l'accompagnement psychologique. La psychologue a effectué 103 entretiens de soutien psychologique auprès des mères seules ou avec leur enfant. D'autres entretiens moins formels sont régulièrement réalisés en dehors du bureau (salle de jeu, chambre).
Les problématiques rencontrées ne changent pas sensiblement d'une année à l'autre. Elles sont liées au processus de l'adolescence, au vécu de carences affectives et de maltraitance, à l'exil récent, à la maternité nouvelle venant réactiver les traumatismes anciens.
Troubles de l'attachement et de la relation à l'autre en lien avec les ruptures familiales
Troubles alimentaires (anorexie, boulimie, notamment deux jeunes femmes en 2017)
Prises de risque au niveau de la sexualité, prostitution (trois jeunes concernées en 2017)
Prises de risque au niveau de la consommation de toxiques (surtout pour deux jeunes femmes très dépendantes au cannabis)
Violences conjugales (cinq jeunes femmes concernées en 2017)
Exil récent (trois jeunes femmes)
Troubles du comportement, intolérance à la frustration, passages à l'acte récurrents

Sur seize femmes en 2017, cinq sont en rupture familiale et par conséquent très isolées, six ont des contacts réguliers avec leur famille et quatre ont des contacts occasionnels.
Nous avons effectué en co-animation puéricultrice/ psychologue trois groupes de parole autour de la grossesse et des soins au bébé à l'aide de supports divers (vidéos, magazines spécialisés)
Nous avons également co-animé avec une éducatrice de jeunes enfants un groupe auprès des mères sur la question des limites et des punitions.
Nous avons amorcé en 2017 une réflexion en équipe autour de la théorie de l'attachement afin de nous constituer une base théorique commune et pour nous aider à observer et évaluer la relation mère/enfant à l'aide d'outil précis (grille d'observation, fiches de jeu favorisant le lien mère/enfant et le développement de l'enfant).
L'analyse des pratiques mensuelle a permis à l'équipe d'avoir un véritable support à la réflexion dans des moments particulièrement compliqués sur le plan institutionnel pouvant anesthésier la pensée des professionnels ou mener à des passages à l'acte de ces derniers.
A travers les échanges libres ou les médiations, l'équipe a pu se décaler par rapport aux situations et trouver de nouvelles modalités d'accompagnements individualisés. Cependant, l'énergie de l'équipe ne suffit pas toujours à mobiliser les jeunes femmes dans leur maternité précoce et nouvelle tant elles arrivent au centre maternel parfois très jeunes et avec des parcours de vie déjà très traumatiques.

Evènements et difficultés rencontrées en 2017
L'année 2017 s'est encore une fois avérée être une année mouvementée.
- 4 naissances
De Janvier à Mars, nous avons accompagné 4 jeunes mamans qui ont accouché, en quatre mois donc, 4 nouveaux nés sont arrivés sur la structure. Les accompagnements pour les sortantes de la maternité sont renforcés au quotidien. Il s'agit pour l'équipe de faire preuve d'une grande vigilance et d'une disponibilité conséquente. En effet, nous savons que dans ces moments, les jeunes femmes peuvent se trouver dans un état de vulnérabilité psychique, notamment lorsqu'elles n'ont pas pu bénéficier elles-mêmes de continuité dans les soins et lorsqu'elles se trouvent parfois en rupture avec la famille et n'ont alors pas de soutien familial dans la transmission.
L'équipe a dû travailler le lien mère/enfant de façon soutenue, en s'adaptant aux compétences et fragilités des unes et des autres en lien avec leurs histoires personnelles. Néanmoins, sur ces quatre naissances, deux ont abouti à une séparation mère/enfant.
- 2 séparations mère/enfant
Les deux bébés ont été placés dans des familles d'accueil à peu près au même moment de l'année, lorsqu'ils avaient 7 et 8 mois. Pour protéger chacun des bébés, nous avions mis en place un protocole de suppléance en interne permettant à la mère de pouvoir « souffler » et se ressourcer sans son bébé mais tout en la sollicitant parfois pour les soins ou le jeu. Ces protocoles sont mis en place après des observations fines et réitérées aboutissant à des inquiétudes concernant les soins prodigués aux bébés par leur mère.
Dans l'une des situations, il est apparu très vite à l'équipe que l'immaturité de la jeune femme liée aussi à son très jeune âge (14 ans), ne lui permettait pas d'être dans une disponibilité et préoccupation maternelle.
L'autre situation s'est avérée être beaucoup plus ambivalente. La jeune femme avait pu montrer de très fortes angoisses et phobies d'impulsion dès la fin de sa grossesse et en post-partum (craintes quant à ses capacités parentales, crainte de répéter son histoire)
Des difficultés à travailler avec l'ASE autour de ces deux orientations ont pu être constatées.

Deux agressions sexuelles sur le quartier
Cette année 2017 a été particulièrement éprouvante compte tenu des agressions sexuelles de deux jeunes femmes qui ont eu lieu sur le quartier. En effet, depuis quelques temps, nous avons accueilli des jeunes femmes particulièrement fragilisées au niveau de l'estime d'elles-mêmes avec lesquelles nous sommes dans un travail de valorisation narcissique constant pour leur permettre de redevenir sujet suite aux multiples violences qu'elles ont subi et qui les ont dépossédées de leur propre corps. La fragilité psychique de ces jeunes femmes a pour conséquence qu'elles ne savent pas se protéger et peuvent même aller jusqu'à prendre

des risques sans aucune conscience du danger. Cette problématique vient s'ajouter à celle du quartier. Elles sont amenées à rencontrer des jeunes hommes particulièrement violents avec des parcours de délinquance avérés. Ainsi, déjà stigmatisées sur le quartier (du fait du leur maternité précoce) ces jeunes femmes se trouvent être des proies faciles pour ces agresseurs. Deux plaintes ont été ainsi déposées. La Brigade des Mineurs suivant les deux affaires en cours. Les deux jeunes femmes ont été également suivies par l'Unité Médico-Judiciaire d'Argenteuil.

Le décès d'un agent
Le décès brutal d'un agent, éducateur spécialisé, a été une épreuve très douloureuse pour tous, professionnels, mères et enfants. L'équipe, elle-même en souffrance, a dû faire preuve d'une grande écoute et a dû accueillir, apaiser et contenir les affects de tristesse, colère et l'angoisse des jeunes femmes, confrontées à la perte d'une figure d'attachement très importante pour certaines (notamment les jeunes dont cet agent était le référent).
Les temps d'échanges en équipe et notamment l'analyse des pratiques ont permis à l'équipe de pouvoir elle aussi, déposer dans ces espaces sa tristesse, afin de ne pas être envahie par des aspects mortifères dans le travail au quotidien. L'équipe a traversé ainsi un temps de deuil compliqué notamment compte tenu des nombreux départs de professionnels et du turn-over très présent en 2017 (3 départs : 2 EJE et 1 éducatrice spécialisée). De nombreux vacataires se sont succédés en 2017 sur la structure pour pallier le manque d'effectifs de l'équipe.

Retour sur les perspectives dégagées en 2016 pour 2017
Nous avons continué à développer le partenariat avec les crèches
Nous avons effectué davantage de rencontres avec l'ASE mais le travail de partenariat reste à améliorer (communication, partage des tâches, travail autour de l'orientation)
Nous avons continué à travailler autour de l'épanouissement des jeunes femmes en favorisant les sorties et les ateliers (couture, fabrication de cosmétiques, atelier avec les enfants). Un transfert a également été organisé en Juillet 2017 avec trois mères et leurs enfants à la base de loisirs de Cergy-Pontoise sur trois jours. Les jeunes femmes ont pu faire de l'accro-branche, des sports nautiques à sensation…
Le projet personnalisé est mis en place pour chaque jeune femme en 2017
La participation des mères aux groupes d'expression des usagers du pôle Mère/Enfant a été régulière cette année 2017. Les jeunes étaient accompagnées par une éducatrice de jeunes enfants tous ces samedis matin.

Perspectives 2018
Nous avons néanmoins pour projet de proposer un suivi par l'équipe de Colette Coulon dans un logement relais à proximité du centre maternel. Le mode de garde de l'enfant pourrait ainsi être maintenu et la séparation avec le collectif vécue moins douloureusement. Les référents éducatifs, la puéricultrice, l'assistante sociale, la psychologue exerceraient la continuité de cet accompagnement et diversifieraient par là-même leur pratique professionnelle. La mise en place de ce projet pourrait être un début de réponse aux contraintes nouvelles (telles que la fin de prise en charge au-delà des 3 ans de l'enfant) et pourrait nous permettre d'éviter des séparations précoces mère/enfant liées au manque de solution lors des orientations.

Le Castel de l'ermitage

Les femmes accueillies au Castel en 2017 ont généralement rencontré des difficultés multiples : délaissement, rupture familiale, problèmes psychologiques administratifs… Il a fallu du temps pour pouvoir les soutenir autour de tous leurs besoins. La contrainte nouvelle d'une fin de prise en charge au-delà des 3 ans de l'enfant, nous pousse d'ores et déjà à accueillir les femmes de manière précoce, en privilégiant les demandes d'admission pour des femmes enceintes ou avec un enfant très jeune.

Activité et accompagnement
Durant cette année, l'implication de l'équipe a été pleine et entière avec des situations de mères accueillies nécessitant de l'écoute et de la gestion de conflits. Des familles manifestant des troubles dans leurs relations aux autres ont amené des situations de violence entre femmes.

L'année 2017 a permis à 8 familles d'être orientées de l'établissement, 4 ont été orientées vers le Service des Appartement Relais, 2 ont rejoint leur compagnon et 2 on rejoint leur famille.
Le lien avec le SAR est très important, historiquement c'est un service qui est né au sein du Castel de l'Ermitage et encore aujourd'hui la majorité des orientations se fait vers ce service.

Modes de garde
La problématique des modes de garde reste importante au Castel de l'Ermitage comme dans toute la Seine saint Denis, les mères accueillies sont soumises aux mêmes règles que les autres et le manque de place est manifeste dans ce département. Malgré les efforts des éducateurs afin de maintenir un lien très étroit avec les crèches départementales, beaucoup de mères accueillies n'ont pas de mode de garde, ce qui ralentit leur possibilité d'insertion.

Bâti
Le bâtiment du Castel de l'Ermitage est très ancien et demande beaucoup d'entretien et de maintenance. L'ancienneté du bâtiment du Castel de l'Ermitage réclame une attention toute particulière ainsi qu'un entretien journalier, ce point reste encore à perfectionner avec le service technique.

Perspectives 2018
Un objectif pour 2018 est de travailler des modalités d'orientation et d'accueil entre les deux services afin de favoriser la fluidité et la bienveillance auprès des familles accueillies.
Le projet est aussi de travailler d'autre forme d'orientation par un lien fort et régulier avec le SIAO pour des orientations vers des CHRS ou le Fond de Solidarité Logement (FSL) pour des orientations vers des résidences sociales.

Le Service des Appartements Relais (SAR)

Le service SAR dispose de 20 appartements (19 T2 et 1 T4). Nous n'arrivons toujours pas à avoir de liens privilégiés avec des bailleurs sociaux, de ce fait le ratio est toujours de 8 en appartements d'origine de bailleurs publics pour 12 de bailleurs privés.
Nous avons choisi de privilégier les bailleurs privés autour de deux cabinets de gestion afin d'avoir des interlocuteurs privilégiés.
Le lien avec les bailleurs sociaux du département est toujours inexistant, malgré nos démarche très régulières nous n'arrivons pas à avoir d'interlocuteurs ni à tisser un lien particulier avec eux.
Malgré cela, le réseau professionnel des membres de l'équipe a permis de reloger 6 familles et 2 autres familles ont quitté le dispositif pour rejoindre leur compagnon.

L'accompagnement psychologique et socio-éducatif est assuré par l'équipe. La réunion d'équipe hebdomadaire est utile afin de dé- personnaliser la relation éducatrice/familles et aussi, afin de maintenir le travail et le suivi lors des périodes de vacances ou d'absence des éducatrices. Le lien est aussi riche en ce moment avec la psychologue et l'assistante sociale.

L'analyse des pratiques est aussi un moment important et riche au sein de l'équipe du SAR.

Les projets personnalisé ont commencé à être mis en place cette année, le choix a été fait de faire ces projets lors des accueils des nouvelles familles, aujourd'hui chaque éducatrice a instruit 3 PP chacune.

Les 20 appartements du service nécessitent une logistique importante pour l'entretien courant et les réparations occasionnelles. Ce point reste à améliorer avec le service technique.

Le lien historique avec le Castel de l'ermitage a été cette année encore d'actualité au vue du nombre important d'accueil de familles en provenant. Nous avons mis en place une réunion systématique entre le SAR et l'équipe demandant l'accueil afin de préparer cet accueil et de lister les rôles et fonctions de chacun à la suite de cet accueil.

Perspectives 2018
Un projet d'un groupe avec le thème des arnaques sur internet va être programmé.
La contrainte nouvelle d'une fin de prise en charge au-delà des 3 ans de l'enfant va nous obliger à trouver de nouveaux système de mode de garde, les crèches départementale n'ayant que très peu de place à proposer aux familles accueillies, et sans mode de garde il n'est pas envisageable de penser formation professionnelle ou insertion.

Georges Sand

Durant l'année 2017, l'équipe du SAU a accompagné 47 familles, soit une de moins qu'en 2016, et 10 de moins qu'en 2015. Les demandes nous proviennent principalement des services sociaux, mais de plus en plus de l'hôpital, du fait de l'accueil de femmes enceintes ou sortantes de maternité.
Ces chiffres montrent que les accueils réalisés, même s'ils sont moins nombreux, restent en adéquation avec la longévité des accueils.
Les accueils sur des périodes de trois à six mois sont plus importants (17 familles contre 13 en 2016 et 10 en 2015). On constate que les accueils de moins de trois mois ont nettement baissé (de 37 en 2015, nous sommes passés à 26 en 2016 puis à 18 en 2017).
Cette augmentation des temps d'accueils se traduit par des prises en charge plus complexes, avec des familles qui sont plus encore dans la précarité.
En effet, les chèques services ont également subi une nette augmentation.
De 12950 euros en 2016, nous avons utilisé 15700 euros dans le courant de l'année pour 31 familles, en sachant qu'à la date du 1er avril, les chèques services ont été revalorisés de 10 euros par famille.
Plusieurs mères ont pu voir leur dossier se régulariser durant leur séjour afin de pouvoir bénéficier de prestations.

Les mères accueillies sont âgées de 19 à 21 ans, soit un rajeunissement de ces femmes, dont deux d'entre elles ont été accueillies mineures.
Ce rajeunissement de la population nous confronte à des réalités autres, telles que les tensions qui peuvent régner entre de jeunes femmes primipares pour la majorité, et devant vivre en collectivité.
Elles sont majoritairement célibataires (39) et ont subies des violences familiales. Elles ont un niveau scolaire plus important que l'année précédente.

L'accompagnement des femmes enceintes reste encore difficile selon les situations.
Nous avons accueilli 11 femmes enceintes et avons eu la joie d'avoir cinq naissances durant l'année.
Ce suivi nécessite un véritable travail de réflexion qu'il nous a été difficile de mener durant l'année écoulée.
Il est important de souligner que les enfants accueillis, au nombre de 49 ont pour la majorité été reconnus (36).
Cela pose la question de la place du père, du compagnon et de comment travailler avec lui lorsque cela s'avère possible.
Un travail de réflexion est actuellement mené en équipe afin d'établir une « charte » de l'accueil des pères au sein de l'institution.

Il est question d'associer le père, le compagnon aux éventuelles prises de décisions concernant son enfant et aux projets de la famille lorsque les liens sont encore présents.

Conclusion et perspectives pour 2018

Nous abordons cette nouvelle année avec des perspectives de travail autour de plusieurs thèmes et afin d'aboutir à des outils de travail, en associant l'équipe.

Il est question, comme abordé précédemment, de pouvoir établir un outil, « une charte d'accueil des pères », où sont abordées des propositions d'entretiens réguliers avec les différents membres de l'équipe pluri professionnelle, des temps d'information de l'avancée du projet et de visites.

Cet outil nous permettra de travailler autour de la parentalité, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

L'année 2017 aura été une année riche comme toujours, malgré les difficultés auxquelles nous avons été confrontés : complexité des accueils, placements d'enfants, départ d'une collègue, accompagnement des femmes enceintes et de ce que cela peut amener dans l'investissement des professionnels….

Nous avons réussi malgré tout à accompagner ces femmes « vers du mieux », à savoir une orientation adaptée à la famille et en lien avec nos observations.

Les temps d'observation en salle de jeux ont pu trouver leur sens et un travail a été mené avec le psychologue et les éducatrices de jeunes enfants notamment, afin d'affiner d'utiliser cet outil qu'est cette salle pour en faire un réel espace de travail et de partage avec les familles.

Les partenariats avec les différents centres maternels se sont étoffés, de par nos investigations pour trouver des structures accueillant des familles sans ressources et sans papier d'identité. Ces recherches nous ont permis d'ouvrir notre partenariat à des structures hors du Département.

Le travail avec les autres partenaires reste toujours aussi concret, notamment avec la PMI, l'ACMS, la pharmacie, la Maison de quartier.

Il est toujours aussi important de poursuivre nos recherches dans ce sens, étant donné la complexité de certaines situations qui nous amène à chercher des structures en adéquation avec nos observations.

L'année 2018 sera le signe de renouveau par le biais des réflexions et des temps de travail actuellement menés au sein de l'équipe et au sein du CDEF, avec entre autre l'élaboration du projet d'établissement.

Ces différentes instances permettront d'avancer sur nos pratiques, en ayant toujours un regard bienveillant et en poursuivant notre travail autour d'un but commun.

Pôle santé

L'année 2017 a été particulièrement difficile dans la prise en charge de la santé des jeunes accueillis au CDEF.

Ressources humaines

- Pôle Borniche : absence d'infirmière au second semestre 2017.
- Pôle urgence : Aucune infirmière.
- Pôle adolescents : absence d'infirmière depuis septembre 2017.
- Secrétariat : absence depuis juin 2017.

Par conséquent une réorganisation a dû être trouvée afin d'assurer un minimum de qualité de prise en charge.

Les infirmières de Villepinte ont pris en charge le SAS (situé sur le site de Villepinte pendant la durée des travaux), le Cadre de santé s'est occupé de Borniche et du SAUO du Blanc Mesnil ainsi que les tâches de secrétariat.
Ainsi, au-delà des missions qui incombent au cadre, celui-ci a été énormément sollicité afin de répondre au mieux aux besoins des usagers accueillis. Cela a permis d'accompagner les équipes éducatives dans la prise en charge de la santé des jeunes.
Les pôles Borniche et urgence étant dépourvus d'infirmière, les équipes éducatives ont dû assumer les accompagnements médicaux.
Voici les actes réalisés en surplus par le cadre de santé :

- Campagne de sensibilisation au lavage des mains : 6 structures ont pu bénéficier de cette intervention.
- Préparation de piluliers : 15
- Accompagnement d'hospitalisation : 6
- Réunions point santé sur le pôle urgence – structure SAUO : 30
- Synthèse : 26
- Entretiens infirmiers : 10
- Actes infirmiers (pansements) : 25

A cela s'ajoute les tâches de secrétariat qui ne sont pas quantifiables. Malgré toutes ces difficultés, les réunions mensuelles du pôle santé ont été maintenues, soit 10 réunions.
L'infirmier du pôle adolescents a assuré seul les 5 structures.

Difficultés rencontrées

Au-delà des problèmes de personnel s'est rajouté le souci pour obtenir les attestations CMU. En effet, peu de celles-ci nous ont été communiquées ce qui a entrainé des annulations de consultations médicales, d'hospitalisation …

Plusieurs alertes ont été faites auprès du service des CMU ainsi qu'au niveau de la DEF mais aucune solution n'a été trouvée par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'activité du pôle santé au sein des différents pôles de prise en charge sera présentée ci-après.
Du fait des absences au sein du pôle, les bilans des pôles urgence et Borniche ne seront pas exposés.

Pôle Villepinte

Nous intervenons pour la prise en charge et la promotion de la santé sur le pôle de Villepinte, accueillant des enfants de 3 à 14 ans.

Il se compose de cinq groupes d'évaluation et d'orientation, de la structure de « la Farandole » à Saint-Denis, de « la Passerelle » à Tremblay en France, qui a fermé en octobre 2017, ainsi que du groupe « P'tits Loups » pour l'accueil d'urgence.
Conformément au Décret du 29/07/2004, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, l'infirmier assure des soins de nature préventive, curative, technique, relationnelle et éducative.
En lien avec les médecins, l'infirmier est garant de la mise en œuvre du suivi médical des personnes accueillies.
Il travaille en étroite collaboration avec les psychologues, les assistantes sociales, les équipes éducatives ainsi que les partenaires externes.
Deux infirmières sont attribuées sur le site une répartition des groupes a été organiser afin d'optimiser les prises en charges.
Par conséquent une présence infirmière est assurée de 8h à 18h.

Prise en charge des jeunes

Le rôle essentiel des infirmières est d'organiser et d'assurer le suivi médical des enfants accueillis. Un classeur santé propre à chaque enfant est systématiquement mis en place leur arrivée.
La prise en charge des jeunes se traduit par la réalisation de soins infirmiers, d'accompagnements médicaux à des rendez-vous, assurer le suivi et la mise en place de traitement et la gestion des pharmacies sur les groupes.
Cette année des interventions sur la prise en charge de la santé ont été réalisées :
- 1 suivi pour épilepsie
- 5 enfants ayant un traitement pour des troubles du comportement
- 7 suivis pour asthme
- 12 suivis pour surcharge pondérale ou troubles endocriniens
- 2 suivis en urologie pour différentes problématiques de santé
- 2 suivis d'énurésie
- 1 suivi d'encoprésie
- 1 suivi en chirurgie orthopédique
- 1 suivi de surdité profonde appareillée
- 2 suivis d'allergologie
- 1 suivi pour pathologie génétique

La prise en charge de l'enfant suivi pour surdité est très dense, et a nécessité une grande disponibilité et des suivis multiples pour l'infirmière référente.

Entrées et sorties sur site

	Entrées	Sorties
VILLEPINTE	147	145
P'TITS LOUPS	65	62

Détails des accompagnements réalisés par l'équipe infirmière

Motifs d'accompagnements	Nombres
Généraliste	55
Bilan de santé CMS + CPAM	122
OPH + Dentiste	62
Actes infirmiers : - vaccins - Prise de sang - pansements	 60 1 17

- Autres (BU, TA ….)	33
Examens complémentaires	14
Hôpitaux de jour	2
Hospitalisations	6
Consultations de pédiatre	9
Consultations de spécialistes	55
Urgences	1
Autres	54
TOTAL	491

Répartition des accompagnements

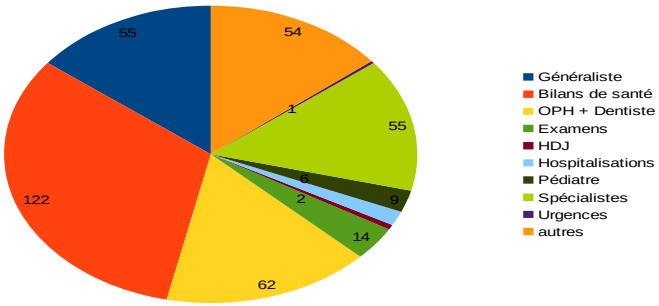

Répartition des soins infirmiers

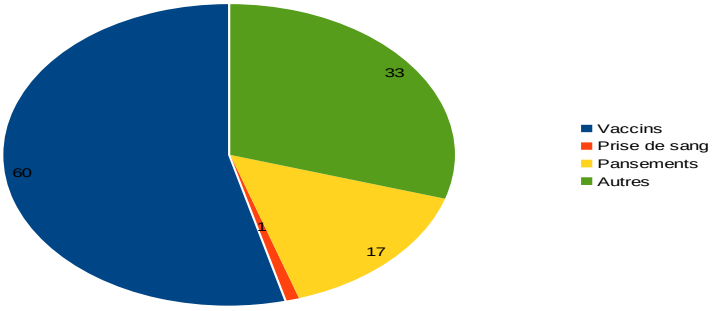

56 temps de réunions a nécessité la présence de l'infirmière.

Les actions de prévention

C'est par la prévention que les enfants sont amenés à adopter de meilleurs comportements et par conséquent à avoir une meilleure santé.
Cette année en collaboration avec la collègue de Borniche, des actions de prévention ont pu être mises en place sur les deux thèmes suivants :

- ***Prévention bucco-dentaire***

Deux interventions ont été réalisées, l'une auprès de Villepinte et l'autre à Borniche.
Ce thème avait déjà été abordé sur ces 2 structures en 2015 mais au vu des problématiques récurrentes et du changement des enfants, il paraissait indispensable de réitérer cette action de prévention.
Cette intervention s'est composée d'une projection vidéo, ainsi que de 3 ateliers : anatomie de la dent, « triage des bons et mauvais » aliments pour les dents, mise en pratique du lavage des dents.
13 enfants ont pu être sensibilisés sur le site de Borniche et 22 sur le site de Villepinte.

- ***Projet « mission mains propres »***

Ce projet était plus spécifique car il a permis de toucher tout type de public (personnel du CDEF, enfants, intervenants,…). Il a été mis en place dans le cadre de la journée mondiale du lavage des mains, à Villepinte.
Celui-ci s'est composé d'une projection vidéo, d'un questionnaire pour évaluer les connaissances et d'une mise en pratique du lavage des mains.
62 personnes ont été sensibilisées sur cette journée de prévention.

- ***Projet « le lavage des mains »***

Dans le cadre de sa formation une élève infirmière de troisième année a été amenée à mettre en place un projet de prévention.
Le thème choisi était le « lavage des mains chez les enfants en dessous de 8 ans ».

L'intervention s'est déroulée sur le groupe Kirikou auprès de 4 enfants.
Celle-ci s'est composée d'un quizz, d'une vidéo, d'un atelier découpage et coloriage sur les étapes du lavage des mains. Une mise en pratique des informations données a clôturé la séance de sensibilisation.
Dans le cadre du projet de soins 2018, des actions de prévention sur l'hygiène corporelle et le sommeil sont à l'étude.

Les partenaires
Une étroite collaboration avec des partenaires de proximité est primordiale afin de réaliser des prises en charge de qualité.
- Le CMS de Tremblay en France :
Principalement les généralistes et le gynécologue. Depuis peu, il n'y a plus de dermatologue, cette dernière n'ayant pas été remplacée.
Ce lieu d'accueil est privilégié car il accepte de recevoir les enfants dépourvus de prise en charge sociale.
- Le CMS de Villepinte :
Ce CMS propose des consultations de généralistes sans rendez-vous.
Un partenariat avec l'ophtalmologue, le Dr NARODETSKY reçoit beaucoup d'enfants du foyer et avec qui une réelle relation de confiance s'est installée.
Le départ de leur dermatologue laisse les usagers sans partenaire pour cette spécialité médicale.
- Le cabinet dentaire des Dr KHOURY et Dr DEMIR :
Suite à de nombreux dysfonctionnements, le partenariat avec le cabinet dentaire est interrompu. Par conséquent la recherche d'un nouveau prestataire santé en dentisterie est en cours.
- L'hôpital Robert Ballanger :
Hôpital de proximité pour lequel sont adressés les jeunes pour des prises en charge en hôpital de jour, les consultations ainsi que des suivis pédiatriques spécifiques.
Depuis cette année des difficultés sont apparues car ils nous demandent une prise en charge sociale et des justificatifs que nous n'avons pas dans le cadre du placement.
- L'hôpital Jean Verdier :
Un protocole de prise en charge des mineurs non accompagnés, en consultation du voyage a été mis en place.
Les enfants peuvent alors bénéficier d'un bilan complet adapté à leur parcours migratoire, ce qui les exemptent d'un bilan de santé à la CPAM.
- La pharmacie Fontaine Mallet :
Mme BAGA ainsi que l'ensemble du personnel sont sollicités pour la délivrance des traitements des enfants. De plus, ils sont très conciliants et disponibles, même sans prise en charge sociale, ils délivrent les médicaments sans facturation immédiate, dans l'attente des CMU des enfants
- Mme QUEMENER, Podologue :
Afin d'élargir le réseau santé, une coopération a été créée entre un podologue et le CDEF, qui de plus accepte le règlement par mandat administratif.
- La générale d'optique à Beau Sevran :
Partenaire de choix, il assure la mise à disposition des lunettes des enfants, mais aussi les réparations gratuites des montures cassées.

Il accepte également le règlement par mandats administratifs lors des dépassements.

***

Cette année l'activité concernant les accompagnements et les soins ont augmenté de 51 %. Cela se justifie par la présence toute l'année de deux infirmières sur site mais également par la mise à disposition d'un véhicule attribué à l'infirmerie.

Les difficultés d'obtention des attestations de CMU ainsi que le renouvellement de celles-ci ont eu pour conséquences des retards de prises en charge au niveau de la santé, voir des annulations de rendez-vous et d'hospitalisations.
Sur une structure accueillant un nombre aussi conséquent d'enfants, il serait nécessaire de pouvoir bénéficier de vacations d'un médecin. Cela permettrait d'assurer une meilleure qualité de prise en charge des jeunes accueillis.

Pôle adolescents

Il n'y a eu qu'un seul infirmier au lieu de deux sur le pôle au cours des mois de septembre à décembre 2017. Aux prises en charge des mineurs des foyers de Sevran et Montfermeil se sont ajoutées en 2017 des prises en charge de mineurs au SSA. Il a donc fallu mettre en place des bilans de santé obligatoire pour ces jeunes ainsi qu'une obligation d'entretien avec l'infirmier de la structure. Ce bilan est celui des structures de Sevran, Montfermeil et Livry-Gargan, il inclut également des éléments sur les structures de Villemomble et Épinay sur Seine de septembre à décembre 2017.

Prise en charge des jeunes
Prise en charge médicale et administrative
Nombre d'entrées et de sorties : (voir avec le bilan du pôle ado)

Accompagnements en consultations médicales et paramédicales :
Généralistes : 15
Infectiologie:10
Sage-femme:2
Gynécologue:2
Neurologue:1
HDJ:6
Pédiatrie:8
ORL:2
Endocrinologue:3
Dentiste : 5
Orthodontiste : 1
Ophtalmologie : 5
Orthoptiste : 1
Tabacologue : 1
Urgences (ophtalmo/gynéco/générales) : 10

Accompagnements spécifiques :
Radio/monitoring/scanner : 4
CPAM :1
UMJ : 5
PMI : 3
Il est à noter qu'il ne s'agit là que des accompagnements pris en charge par l'infirmier. Ceci n'est en aucun cas révélateur de l'ensemble des accompagnements qui sont effectués par l'ensemble des agents du pôle adolescents.

Nombre d'entretiens IDE :
Une soixantaine d'entretiens IDE dont 3 collectifs : (Entretiens sur RDV et formels) :
- 10 à la demande des éducateurs
- 10 à la demande des psychologues

- 3 à la demande des CSE
- 15 à la demande de l'infirmier et une vingtaine à la demande des adolescents.

Les entretiens informels ne sont pas quantifiable car trop nombreux, qu'ils soient individuels ou en groupe, ceux-ci ont lieu très souvent en dehors des bureaux, se font sans RDV et toujours après les entretiens d'accueil. Ils se font essentiellement à la demande des adolescents et de l'infirmier.

Actes infirmiers :
11 pansements
2 Ablations de fils
10 vaccinations
60 entretiens formels
+ de 100 entretiens informels
Education thérapeutique
Dispensation de médicaments
Préparations de piluliers

Les actes et les soins infirmiers regroupent des éléments tels que les entretiens et l'éducation à visées thérapeutiques, les vaccinations, les pansements, la mise en œuvre de traitements médicamenteux, l'orientation vers d'autres professionnels de santé (PMI, dentiste, psychologue, sage femme, médecin, gynécologue), la tenue des dossiers médicaux, l'organisation de rendez-vous médicaux, la mise en place de protocoles et de suivis spécifiques pour certains jeunes, les entretiens visant à aider le jeune quel que soit la nature de sa demande.

Nombre d'entretiens avec les parents :
8 entretiens dont 6 téléphoniques

Prises en charges spécifiques :
1 prise en charge VIH
3 prise en charge IVG
1 prise en charge tuberculose
1 structure prise en charge gale (SSA pour 3 jeunes)
5 prise en charge asthme
1 prise en charge drépanocytose
1 prise en charge diabète
2 prise en charge grossesse
1 prise en charge troubles alimentaires
1 prise en charge en FJT
2 prise en charge thrombopénie
2 prise en charge hépatite
1 prise en charge obésité (demande de cure thermale)

Dossiers MDPH :
2 dossiers en attente de traitement
1 dossier constitué

Nombre de réunion pôle santé : 7

Nombre de réunion avec le médecin de l'ASE : 4

Nombre de synthèses : 10

Actions de prévention

- Actions de prévention et d'information sur les conduites à risques (sexualité)

Tout au long de l'année en groupe et individuellement avec distribution de préservatifs masculins et féminins

- Actions de prévention sur les conduites addictives (Montfermeil).

(avec le partenaire Tête à Tête, évaluation et restitution sur place)
Annulé du fait d'absence d'interprète.

- Action de prévention sur les insultes (Sevran).
(avec le partenaire Tête à Tête, évaluation et restitution début 2017)
1 session avec 10 adolescentes.
- Actions de prévention sur les conduites addictives
Au sein de différents foyers (SSA, Montfermeil et Sevran).
6 sessions avec 2 adolescents à chaque session
- Action d'informations sur les moyens de contraception (Sevran).
(avec Mme Hachem, Sage femme, fait et évalué en avril)
1 session avec 12 adolescentes
- Action d'informations sur les moyens de contraception (avec étudiant infirmier)
2 sessions (6 jeunes à Montfermeil et 10 jeunes à Sevran)
- Actions de santé publique sur le lavage des mains (continuité du projet 2016). Par le biais de formation du personnel (3 sessions avec 12 adolescents sur Montfermeil et Sevran par 2 fois).
On constatera que celles-ci ont pu être bénéfiques du fait qu'aucune épidémie de gastro entérologie n'a été décelée.

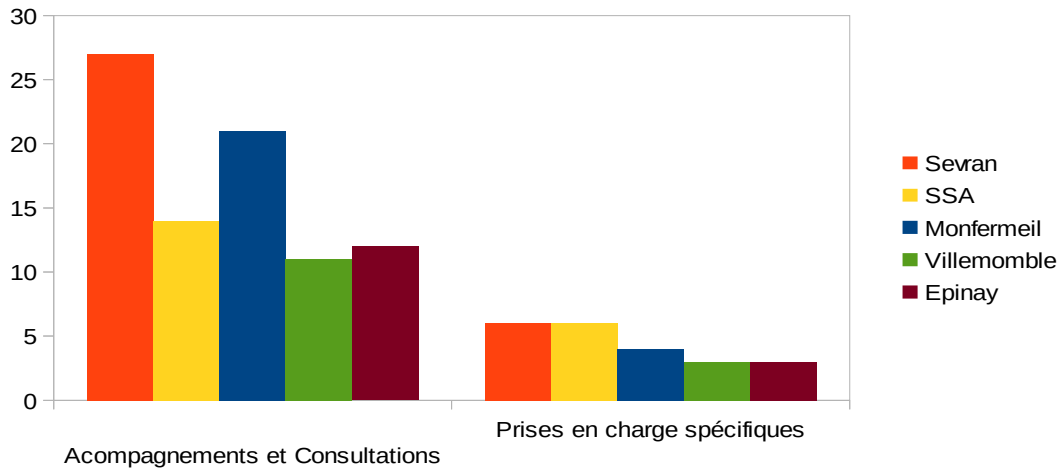

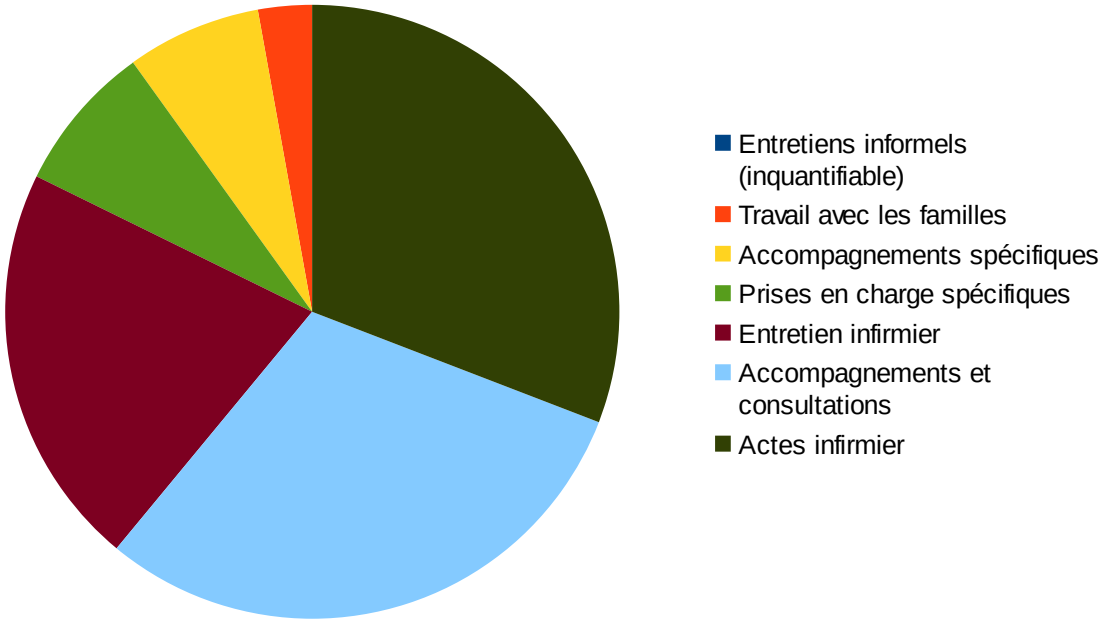

Points positifs de l'année : 2 formations professionnelles cette année la possibilité également d'encadrer un étudiant infirmier cette année, analyse de pratique mensuelle du pôle santé, cadre de santé très disponible, amélioration dans le travail avec les familles, amélioration du suivi médical des adolescents accueillis auprès des professionnels de santé qu'ils fréquentaient avant l'arrivé sur le foyer.
Points négatifs : impossibilité d'établir un contact avec la psychiatrie et avec la pédopsychiatrie de secteur (cmp, hdj et hôpital), problème de CMU tout au long de l'année donc difficultés pour établir un suivi médical, absence de dossier médical informatisé en 2017.
Points à améliorer : Trouver un meilleur moyen d'évaluer et de restituer les actions de préventions et d'informations, établir plus d'actions d'informations et de préventions, travailler avec les familles et améliorer la transmissions du suivi médical avec les familles et avec les lieux d'orientation, améliorer les transmissions et le suivi médical des jeunes grâce au dossier informatisé.

Projet 2018
- Reconduire l'action sur le lavage des mains.
- Travailler les boissons sucrées et conduite alimentaire.
- Prévention avec bus dentaire.

Pôle mères et enfants

L'année 2017 a été un peu différente des autres années dans la prise en charge médicale des familles accueillies au sein de la structure de George Sand et du Castel de l'Ermitage. Cela s'est traduit par des accompagnements plus importants par la puéricultrice du fait de la spécificité de ces dernières.

Prise en charge centre maternel Colette Coulon
Les mouvements
Nombre d'entrées : 7
Nombre de départs : 5

Les accompagnements concernant le suivi grossesse et maternité

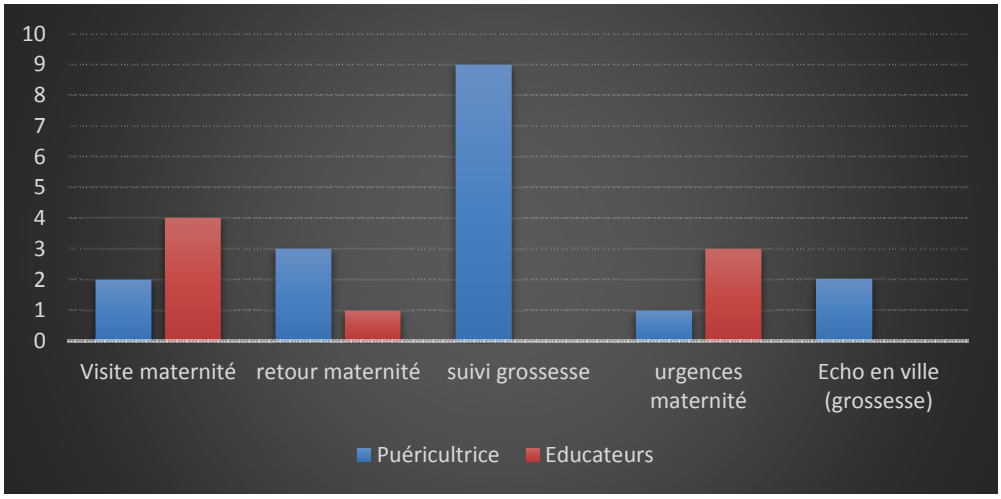

En 2017 : 6 suivis grossesse :
- 1 à l'hôpital du Pré Saint Gervais
- 1 à l'hôpital Robert Ballanger
- 3 à l'hôpital Delafontaine
- 1 qui est en ville à la PMI en ce moment et qui va se poursuivre à l'hôpital Delafontaine fin février.

5 naissances sur l'année 2017.
Tous les rendez-vous concernant le suivi des grossesses ont été réalisés par la puéricultrice.
Ce grand nombre de naissance à peu de temps d'intervalle, (4 naissances entre fin janvier et fin mars), a été pour l'ensemble de l'équipe une période difficile. Il a fallu être à l'écoute et disponible pour ces 4 jeunes mères afin de leur permettre de pouvoir se poser à certains moments en prenant le relais lorsqu'il était nécessaire, mais aussi dans l'apprentissage des premiers instants avec leur bébé.
Sur les 4 bébés nés en début d'année, 2 bébés ont été placés en octobre à l'âge de 7/8 mois. Beaucoup de prise en charge par l'équipe ont été mise en place pour ces deux bébés afin de relayer les mères qui rencontraient des difficultés à s'occuper dans la continuité de leur enfant.
Cela a été éprouvant pour l'ensemble de l'équipe qui a pu dans certaines situations être mise à mal par les mères : fugues, mise en danger du bébé (bain à 41°, enfant pas attaché dans le transat en marchant avec…etc.) ; mais aussi par le sentiment de non adhésion de l'Aide Sociale à l'Enfance lorsque l'équipe a pu se positionner en donnant des préconisations quant au devenir de la mère et de l'enfant.

Suivi santé des enfants
En comparaison à l'année 2017 les enfants ont nettement moins été aux urgences pédiatriques mais il y a eu plus de consultations au CMS ainsi que chez le pédiatre. La majorité des accompagnements a été réalisé par les mères elles-mêmes.
Des épisodes de bronchiolite ont été constatés comme chaque année, ainsi que des gastro-entérites.

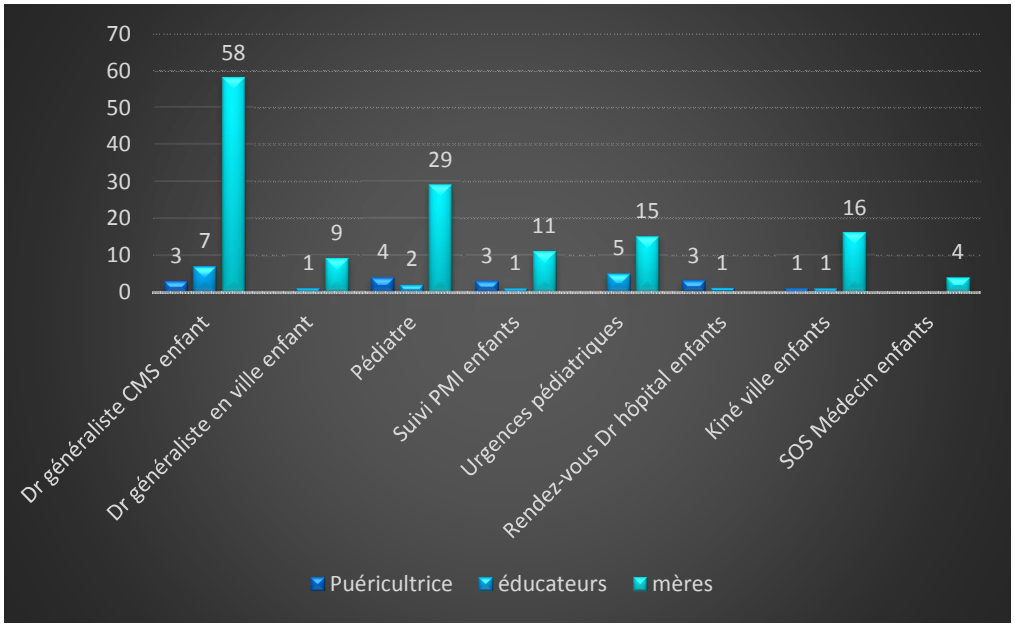

Suivis spécifiques :

- 3 enfants sont suivis pour asthme avec mise en place d'un PAI pour la crèche
- 1 enfant atteint d'impétigo.

Consultations spécialisées

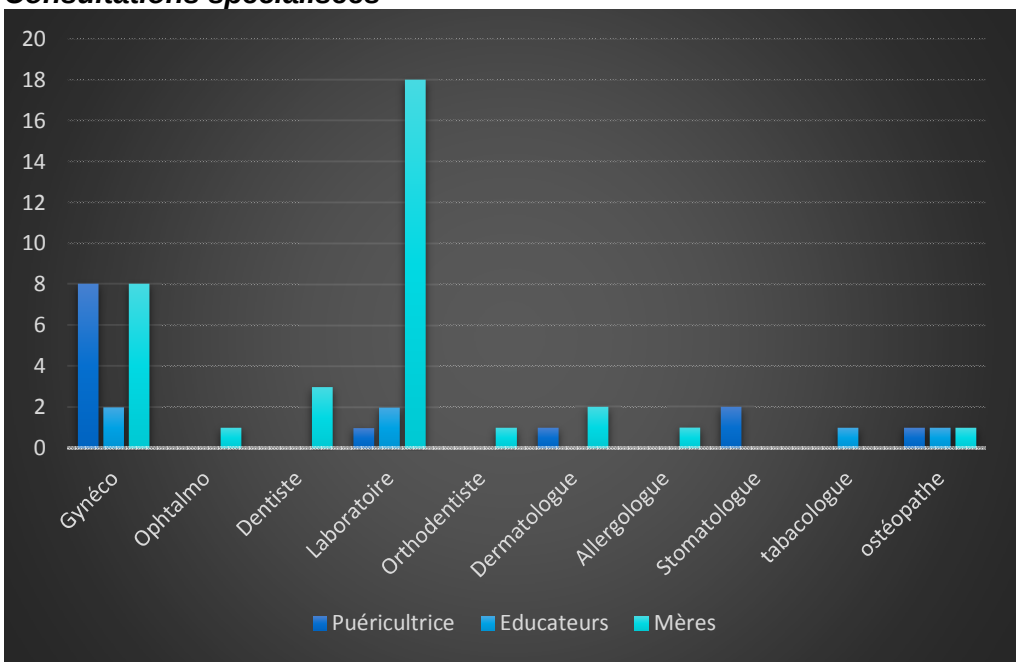

Pour la quasi-totalité des rendez-vous les mères s'y sont rendues seules.
Des rendez-vous gynécologique ont eu lieu cette année, du fait de mises en danger importantes de la part des mères : partenaires multiples sans moyen de contraception ou de protection. Cela a eu comme conséquence plusieurs cas de MST. De plus, des moyens de contraception ont été mis en place pour les mères venant d'accoucher mais pour la plupart les ont retiré peu de temps après, que cela ne leur convenaient pas.
Avec l'aide des éducateurs et en collaboration avec la gynécologue, des accompagnements ont pu être réalisés pour les mères afin qu'elles puissent bénéficier d'un moyen de contraception. Pour l'année 2018 un travail devra être mis en place sur l'accompagnement à un moyen de contraception mais également sur la prévention des conduites à risques.
Un rendez-vous avec l'allergologue pour un enfant pour allergie alimentaire.

Des troubles alimentaires de la part des mères sont toujours relevés. Soit dans un versant à manger des grandes quantités ou à l'inverse à ne plus manger.
Une nutritionniste a pu venir à deux reprises faire un brunch avec les mères afin de leur donner des bases en équilibre alimentaire.

Consultations généraliste

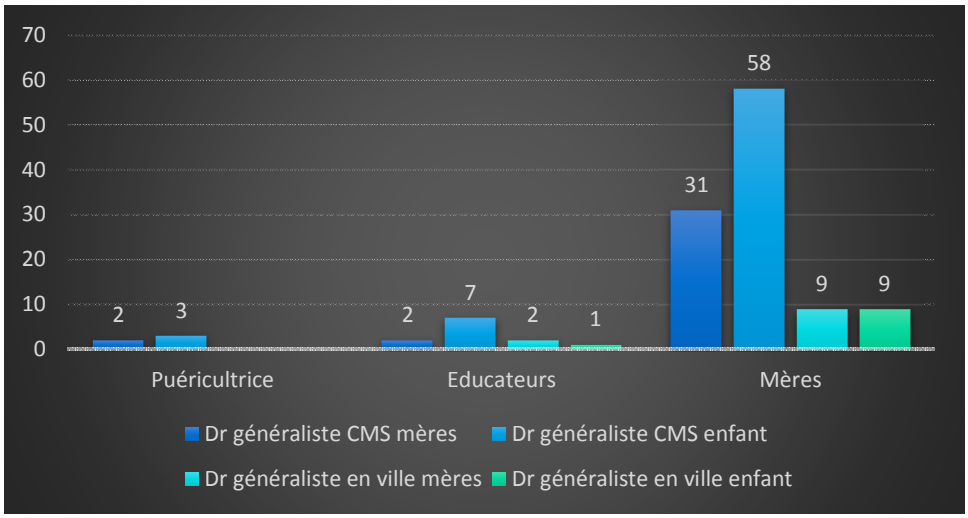

La quasi-totalité des rendez-vous a été assuré par les mères elles-mêmes.

Accompagnement divers

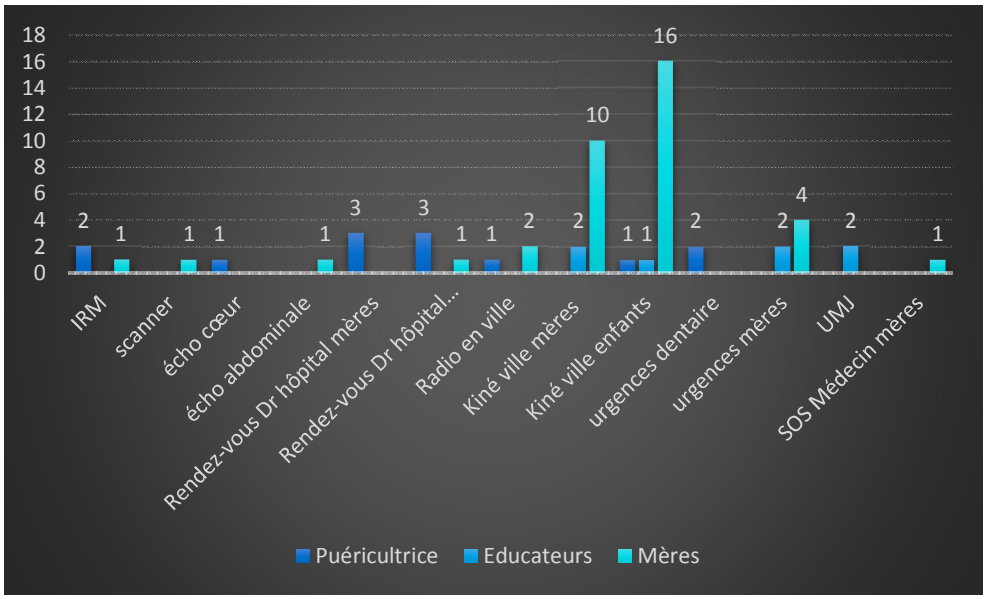

- 2 rendez-vous aux UMJ avec accompagnements pour les démarches judiciaires.
- 1 rendez-vous chez le kinésithérapeute suite à une intervention chirurgicale.
- Rendez-vous chez le kinésithérapeute pour les épisodes de bronchiolite.
- 1 rendez-vous chez l'échographie pour un suivi cardiaque.

Consultations pour les opérations

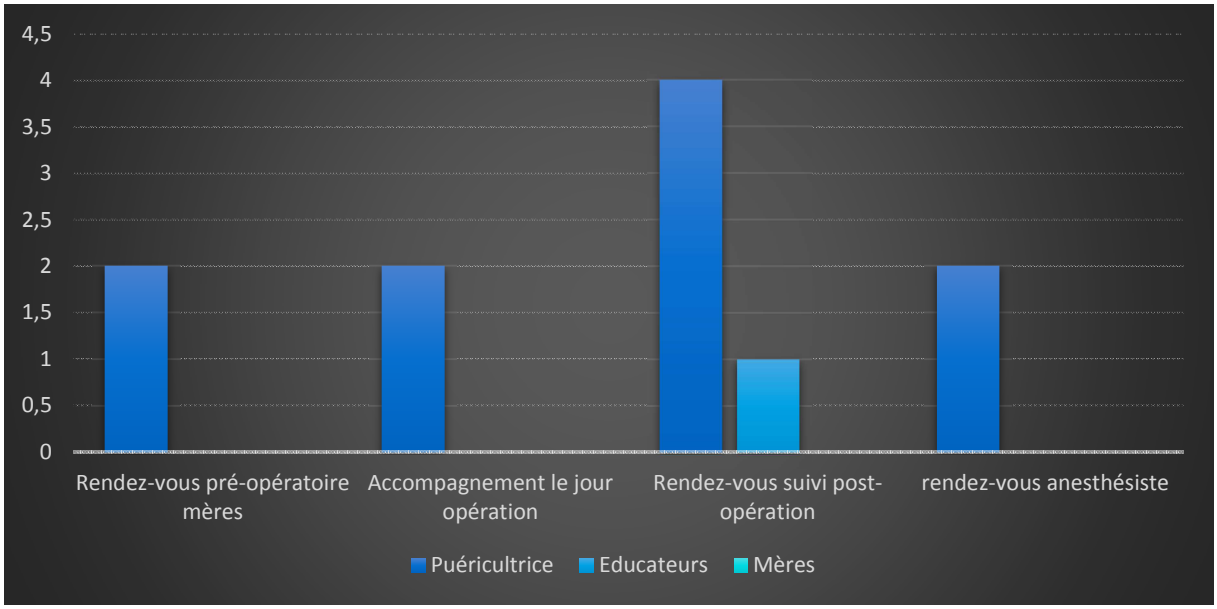

- 2 accompagnements pour hospitalisation (ablation de dents de sagesse et arthroscopie) à l'hôpital Delafontaine.

Administratif
43 entretiens avec les mères
6 entretiens d'admission.
33 réunions d'équipe
8 Analyse des Pratiques
1 audience devant le Juge des Enfants

Prise en charge spécifique

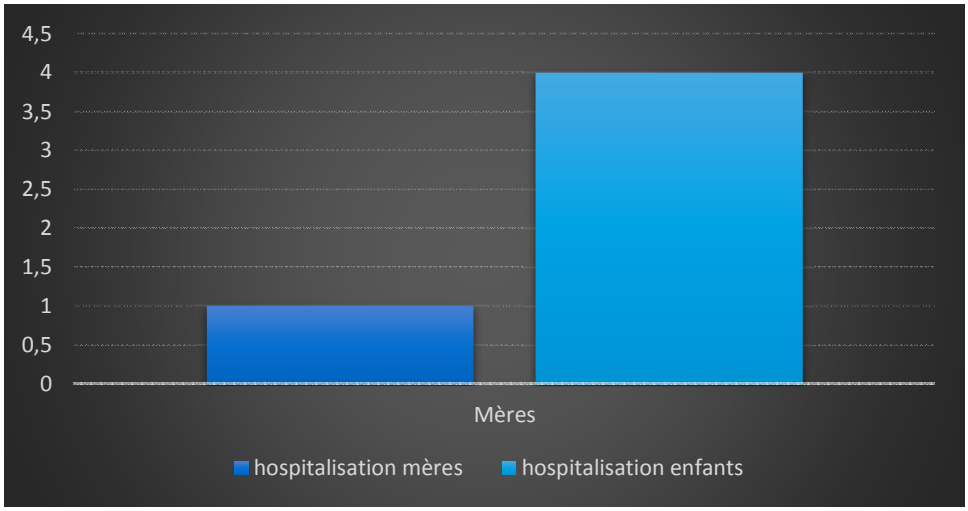

En comparaison à l'année dernière plus d'hospitalisations ont été constatées :
- Une mère a été hospitalisée dans le cadre d'une grossesse difficile à l'hôpital Delafontaine.

Quatre enfants ont été hospitalisés :

- ✓ 4 jours pour asthme
- ✓ 5 jours pour infection pulmonaire
- ✓ 3 jours pour présence de sang dans les selles
- ✓ 2 jours pour traumatisme crânien avec plaie à la bouche, et hématome sur la joue.
- ✓ 1 enfant suivi pour thalassémie qui a nécessité de nombreux accompagnements.

Actions de prévention
Deux groupes pour les femmes enceintes en début et fin d'année ont été réalisés en collaboration avec la psychologue :
- Un groupe pour les premiers soins donnés aux bébés.
- Un groupe « Punitions/sanctions, que faire ? » réalisé avec la psychologue et une éducatrice de jeune enfant.

Un questionnaire a été réalisé au sein de la structure concernant la sexualité à l'adolescence. Cela a permis de mettre en évidence que les jeunes accueillies avaient des connaissances mais qu'elles ne les mettaient pas en action. D'où les MST, les conduites à risques…etc.

Prise en charge centre maternel Georges Sand
Les mouvements
Nombre d'entrées : 37
Nombre de départs : 26
Les accompagnements concernant le suivi grossesse
Durant l'année 2017 :
- 11 femmes enceintes ont été accueillies sur la structure, dont 5 ont accouchées et sont revenues sur la structure.
- 12 femmes sortantes de maternité ont été accueillies. De ce fait beaucoup de nouveau-né sur la structure, ce qui demande une vigilance plus accrue dans la prise en charge des mères et des bébés, afin que les soins soient transmis et prodigués de façon adaptés : prise des biberons, soins, bain, cahier de rythme du bébé...etc.

Prises en charge spécifiques
- 1 suivi chez un neurochirurgien à l'hôpital Necker pour consultations et hospitalisation.
- 1 suivi pour toxoplasmose chez une maman à l'hôpital Trousseau.

Administratif
- 31 entretiens avec les mères
- 34 réunions d'équipe
- 7 Analyse des pratiques
- 1 RPP (Réunion Pluri-Professionnelle)

Prise en charge centre maternel le Castel de l'Ermitage
Les mouvements
Nombre d'entrées : 8
Nombre de départ : 9
Les accompagnements concernant le suivi grossesse
Durant l'année 2017 4 femmes enceintes étaient présentes sur la structure. Il y a eu 5 naissances. Les suivis ont été assurés par les mères elle-même et parfois les éducateurs étaient présents.
Une grossesse a été compliquée par de nombreuses contractions ce qui a aboutie à une naissance prématurée.
Un suivi plus rapproché a été fait pour une des mères ayant accouché, car elle présentait auparavant des difficultés pour son aîné. L'ensemble de l'équipe a mis en place des relais, des bains, des biberons, l'apprentissage des premiers soins...etc. Ceci a permis de mettre en évidence le sentiment que cette mère redécouvrait la maternité bien que ce soit son deuxième enfant.

Prises en charge spécifiques

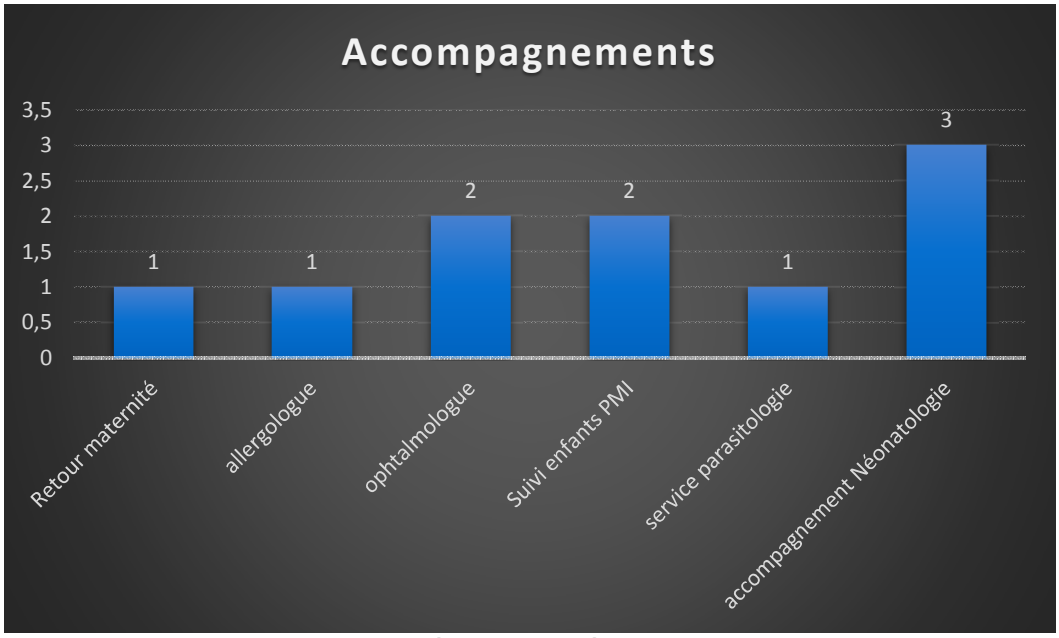

- 3 accompagnements en néonatologie à l'hôpital Jean Verdier.
- Mise en place d'un dispositif « Rencontre 93 ».
- Gestion d'une épidémie de varicelle.
- Accompagnement d'une mère atteinte de diabète qui a nécessité la mise en place d'objectifs de soins ainsi qu'un suivi en CMP.

Jusqu'à fin Août 2017, la mère porteuse de diabète était présente. Elle a dû être reçue par la cadre du Pôle Santé en présence de son éducatrice référente, la CSE du Castel et la puéricultrice, afin de mettre en place des objectifs de soins pour cette mère qui ne respectait pas son protocole de soins concernant le diabète.

Cette mère était en grande souffrance face à cette maladie mais aussi de par son histoire personnelle. Elle a pu demander à plusieurs reprises un suivi en CMP avec un psychiatre, ce qui a pu être mis en place.

- Mise en place d'un dispositif médical pour une atteinte d'apnée du sommeil avec un suivi par un prestataire.
- Suivi d'une mère addicte au médicament avec la mise en place d'un suivi au CMP après son hospitalisation qui a duré 3 semaines.

Administratif

35 entretiens avec les mères
1 réunion d'équipe
3 synthèses
1 RPP

Divers

Service des Appartements Relais :

- Une visite au domicile d'une mère faisant partie du Service des Appartements Relais.
- Une synthèse pour une mère qui se trouvait auparavant au Castel.

Pôle Santé :

- 9 réunions d'équipe
- 9 Analyse des pratiques
- 1 synthèse au SAU du Blanc Mesniel
- 1 formation dans le cadre du DPC
- 1 réunion avec le Dr Grué Médecin de l'ASE au siège

***

Une année 2017 encore bien chargé d'un point de vue accompagnement physique dans toutes les structures. Plus d'accompagnements sur George Sand et Le Castel ont été réalisés comparativement aux autres années du fait de la complexité des situations.

Cette année a aussi été éprouvante psychologiquement à certains moments de l'année avec 2 placements d'enfants sur la structure de Saint Ouen, 2 placements d'enfants sur la structure de George Sand.

Direction de la politique stratégique, pédagogique et de la qualité

En avril 2017, une réorganisation de la direction du CDEF a abouti à la création de la direction de la politique stratégique, pédagogique et de la qualité. Elle reprend des missions anciennement dévolues à la direction des affaires générales et à la direction pédagogique, tandis que d'autres sont confiées à d'autres directions (direction des instances, risques professionnels et communication et direction de la santé et de l'hôtellerie).

La contractualisation avec le Département et le projet d'établissement

Au cours de l'année 2017, les échanges concernant le projet de CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) se sont poursuivis avec la direction enfance famille et l'aide sociale à l'enfance.

Suite à différentes rencontres avec des partenaires (cellule d'évaluation d'urgence à Montpellier, pouponnière dans l'Essonne, établissement d'accueil d'urgence et aide sociale à l'enfance de Paris, Etap'ado de la Sauvegarde, Villa Préault…), recherches et réflexions, le CDEF a produit en février 2017 un document de propositions d'évolution de son offre de service (service à bas seuil, pouponnière, travail sur les orientations, gestion des accueils d'urgence sur le modèle parisien, service d'autonomie pour adolescents mineurs, mineures enceintes, centre parental…) pour mieux répondre aux besoins du Département ; cela a été communiqué à l'aide sociale à l'enfance. La philosophie générale reste de ne pas répondre qu'en termes d'accueil physique et de manière « passive », mais de contribuer à l'évaluation en amont des situations, dans la prévention, dans l'alternative au placement classique, vers le retour au domicile… En mai 2017, pour répondre à l'afflux de demandes d'accueil en urgence particulièrement important auquel il était confronté, le CDEF a transmis un ensemble de quinze propositions pour fluidifier le dispositif à court ou moyen terme. Des rencontres avec l'ASE ont eu lieu à ce sujet.

Le projet initial de CPOM s'est transformé par la suite en une contractualisation entre le Département et son établissement public et finalement en une lettre de cadrage de la direction enfance famille début 2018. Cette dernière s'accompagne de 9 cahiers des charges élaborés par l'aide sociale à l'enfance sur des thématiques telles que l'accueil d'urgence, l'accueil de crise, les publics spécifiques ou la diversification de l'accompagnement : accueil de crise d'adolescents, accueil de fratries, ADOPHE (service de placement à domicile), service à bas seuil, renforcement de l'évaluation du SIS, cellule d'évaluation d'urgence, accueil de mineures enceintes, pouponnière et création de places d'urgence.

Depuis 2014, la direction enfance famille a demandé au CDEF de reporter l'élaboration de son projet d'établissement dans l'attente de la conclusion de cette démarche, afin que ce dernier s'inscrive bien dans ce cadre évolutif. L'adoption du document devrait finalement avoir lieu en 2018, suite à une démarche participative ; l'établissement se fait appuyer pour cette mission par un cabinet extérieur, ENEIS, qui intervient également dans l'optique de la mise en place de la lettre de cadrage de la direction enfance famille et des cahiers des charges. En parallèle, certaines évolutions ont été actées en amont pour un aboutissement prévu au premier semestre 2018 au plus tard : fermeture du service Passerelle en 2017 et augmentation en parallèle du personnel dévolu au SIS, puis travail sur l'ouverture d'un service d'accueil à bas seuil, sur l'évolution du service d'accueil séquentiel vers un service de type ADOPHE et sur la création d'une cellule d'évaluation d'urgence adossée au SIS. Par ailleurs, le projet de service du Phare est retravaillé, en lien avec sa réouverture dans de nouveaux locaux fin 2017. La direction a été bien entendu très impliquée dans ces projets.

La politique pédagogique et la qualité

Différents axes ont été travaillés, toujours dans l'optique d'une amélioration de la qualité de l'accompagnement : participation collective et individuelle des personnes accueillies, individualisation et personnalisation de l'accompagnement, diversification des modes de réponse, travail avec les familles, prévention de la violence, bientraitance... L'appropriation par les services des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM reste un enjeu important pour l'établissement et nombre doivent encore être travaillées. Sur la base de ces principes, la direction participe à la réflexion concernant les formations relatives à l'accompagnement qui gagneraient à être mises en place au niveau de l'établissement.
Cela s'est concrétisé via certaines procédures et/ou fiches techniques créés car répondant à un besoin repéré au niveau de l'établissement, souvent en résonnance avec une préconisation de l'évaluation externe :

- ✓ contrat de séjour/document individuel de prise en charge/projet personnalisé : en écho, les enjeux de personnalisation de l'accompagnement, de la participation individuelle de la personne accueillie, du travail avec les familles, de la prévention de la violence… Cette procédure fait suite à un groupe de travail réunissant les responsables de pôles, des cadres et psychologue et la direction ;
- ✓ parcours de la personne accueillie (accueil, chronologie et orientation) : en vue de bien préciser les étapes du moment de l'accueil, au cours de l'accompagnement et jusqu'à l'orientation. Avec des enjeux similaires à ceux de la procédure précédente, elle fait suite au même groupe de travail ;
- ✓ dossier de la personne accueillie : il semblait important de préciser (au-delà des modalités d'accès qui étaient déjà abordées dans une procédure précédente) l'objectif et le contenu de ce dossier, tant dans une visée de transparence et de bientraitance pour les personnes accueillies que pour clarifier son rôle pour les professionnels. L'ensemble des pôles et services ont eu l'occasion de faire des retours sur cette procédure avant son adoption. L'informatisation du dossier, à l'étude depuis quelques années, devrait se concrétiser fin 2018 avec un pôle « test » pour commencer ;
- ✓ prévention et gestion de la violence : bien que la densité de la procédure ait pu questionner, le choix a été fait de conserver une vision globale de cette question et de ne pas se centrer uniquement sur les réponses à apporter en cas de situation de violence, mais également sur les éléments préventifs à interroger. L'ensemble des pôles et services a eu l'occasion de faire des retours sur cette procédure avant son adoption ;
- ✓ FAEI (fiche d'alerte d'évènement indésirable) : aucune procédure n'existait auparavant, seule une note annonçait leur mise en place en 2010. La démarche est reprise ci-après ;
- ✓ ordre du jour des réunions de service : issue d'une préconisation de l'évaluation externe (aide pour passer en revue l'ensemble des points importants à aborder lors d'une réunion d'un service d'accueil), l'ensemble des pôles et services a eu l'occasion de faire des retours sur cette procédure avant son adoption ;
- ✓ …

D'autres procédures ont été revues ou complétées : allocations diverses (légèrement complétée), accueil en provenance du SIS (actualisée par rapport à la question de l'accueil d'urgence en interne CDEF), traitement des signalements de maltraitance (légèrement complétée et actualisée)[1], séjours extérieurs (modifiée et complété), dépôt de plainte...
Un groupe de travail avec des cadres du CDEF volontaires sur la question du travail avec les familles s'est mis en place en 2017 en lien avec un cadre de l'aide sociale à l'enfance pour accompagner la réflexion et l'évolution des pratiques professionnelles sur ce sujet.

[1] Ont été précisées notamment les questions des délais dans lesquels il est essentiel de prévenir les titulaires de l'autorité parentale des mineurs et de l'articulation à réaliser avec l'aide sociale à l'enfance.

Dans l'optique d'une meilleure participation des personnes accueillies, des questionnaires tant à destination des personnes directement prises en charge que de leur famille ont été mis en place en 2017. Si les retours concernant les personnes accueillies sont plutôt positifs (bien que très irréguliers selon les services et mettant en évidence un certain nombre de points d'amélioration), ceux des parents sont très peu nombreux, hormis dans certains services où les retours ont été tout à fait satisfaisants. Une fois de plus, cela interroge l'évolution des pratiques à ce niveau et le sens qui est mis dans cette démarche et comment la rendre possible : perception de l'intérêt de d'associer les parents à l'accueil de leur enfant (de façon générale et via un questionnaire), manière dont cela est accompagné (simple envoi par courrier sans plus d'explication, échange avec les parents lors de leur venue sur le service et leur laissant le loisir de le compléter sur place, en étant accompagnés s'ils le souhaitent…)…
Au niveau de la participation collective, les groupes de parole au niveau des services ont été consolidés en 2017 dans les services où ils ne l'étaient pas réellement. Par ailleurs, les groupes d'expression au niveau de chaque pôle ont été mis en place en 2017 pour l'ensemble des pôles, hormis le pôle adolescents pour lequel la démarche doit aboutir en 2018 ; cette modalité d'association des personnes accueillies existe depuis des années à Borniche et s'est concrétisée en 2017 au pôle mères et enfants, puis aux pôles urgence et Villepinte. Reste à la pérenniser, y mettre du sens et en faire un réel outil d'amélioration de la qualité sur le long cours.
Concernant la personnalisation de l'accompagnement, un accent important a été mis en 2017 (ce qui ressort au niveau des nouvelles procédures). Pour autant, le bilan réalisé fin 2017 laisse transparaitre une amélioration très faible notamment concernant un des outils de base et obligatoire règlementairement : hormis au pôle mères et enfants et bien que des écarts soient notables en fonction des services, le contrat de séjour ou DIPC reste peu utilisé au CDEF, peu réalisé dans les délais légaux et non assez perçu comme un réel outil pour l'accompagnement. Cela se retrouve a fortiori pour les projets personnalisés, pour lequel les outils ont été créés mais qui seront plus long à se mettre réellement en place. Culturellement, cette démarche peine encore à se mettre en place. Un contrôle plus resserré, tant quantitatif que qualitatif, sera effectif en 2018.
Certains outils de la loi 2002/2 devaient être revus en 2017, dans une optique de simplification et d'accessibilité, mais ne le seront finalement qu'en 2018 (règlement fonctionnement, livret d'accueil…).

Les suites des évaluations externe et interne

La démarche qualité sera à revoir suite au projet établissement, afin de ne pas empiler les chantiers et épuiser le personnel dans trop d'instances distinctes et simultanées. Dans cette logique, le suivi des PACQ (plan d'amélioration continue de la qualité) élaborés au niveau des pôles suite à l'évaluation interne ont été mis en « pause » en 2017, en vue de se centrer sur des points essentiels de l'évaluation externe. Cela peut certes nuire à la continuité de la démarche, bien que la plupart des items évoqués dans les PACQ se retrouvent dans l'évaluation externe. Une meilleure articulation sera néanmoins à penser à l'avenir, en veillant notamment à ce que des référents qualités distincts des cadres soient nommés et de permettre une véritable appropriation par les équipes. Et ce, même si ces questions sont déjà sensées être abordées aujourd'hui en réunion d'équipe. La prochaine évaluation interne devra règlementairement être réalisée en 2019 (les derniers rapports d'évaluation interne par pôle ont été rendus en 2014).
Suite à la remise du rapport d'évaluation externe en décembre 2016, un tableau reprenant les 42 préconisations de l'évaluation, leur état d'avancement, les suites qui sont données et les différents pilotes a été élaboré.
En complément des éléments indiqués précédemment, certains chantiers fondamentaux sont restés bloqués dans l'attente de la conclusion de la démarche initialement prévue CPOM avec le Département : projet d'établissement et de services, développement de la stratégie partenariale, modalités de concertation avec l'aide sociale à l'enfance…

La gestion des risques

La gestion des risques professionnels (document unique d'évaluation des risques professionnels) a été confiée à une autre direction, tandis que la direction a repris la question du traitement et de l'analyse des FAEI (fiche d'alerte d'évènement indésirable). Elle conserve également la question de la gestion globale des risques : l'ébauche de cartographie des risques élaborée en 2016 devrait être précisée en 2018, en prenant en compte les deux aspects (risques professionnels et non professionnels). Un bilan complet pour 2017 concernant les FAEI est disponible sur l'intranet du CDEF (dans « documents institutionnels »).
Cette question est à mettre en lien avec la politique qualité et les procédures et fiches techniques dont l'objectif est aussi de participer à la réduction des risques auxquels sont confrontés l'établissement, les personnes accueillies et le personnel.

Autres sujets

Mise en lien/transversalité
Un des objectifs lors de la création de la direction pédagogique était de faciliter la communication entre la direction au siège de l'établissement et les pôles. Cela se situe tant en termes de politique générale de l'établissement, de faire des ponts entre les différents services, qu'en termes de soutien à apporter aux acteurs « locaux », responsables de pôle et chefs de service éducatif notamment.

Traitement de situations particulières
Lors de situations spécifiques liées à l'accompagnement (maltraitance, incident spécifique, violence, contentieux avec l'aide sociale à l'enfance…), la direction est sollicitée en priorité. Elle est au minimum informée et contribue à la recherche de solutions si nécessaire. Des demandes ont émané de l'ensemble des pôles au cours de l'année.
La direction est également chargée du dossier dans lequel sont transmis les compte-rendu de réunions d'équipes, des pôles et des personnes accueillies (groupes de parole, d'expression…).

Fluidité interne des parcours des personnes accueillies
La direction a un regard sur les admissions effectuées transmises par les pôles (contrôle des données, contrôle des places vacantes, de la fluidité des parcours, des durées de séjours...). Un examen régulier des effectifs quotidiens des personnes accueillies et de ceux mensuels envoyés à l'ASE est notamment réalisé. La direction vise à faciliter la fluidité des parcours et la recherche de solution si nécessaire. La question des orientations internes a été précisée en 2017 : la priorité des orientations en interne (lorsque cela semble adapté et sans viser un enferment de l'établissement sur lui-même), ainsi que la rapidité avec laquelle ces admissions se concrétisent (sans pour autant empêcher la préparation des admissions qui, lorsqu'elle est possible, facilite la bientraitance des personnes accueillies).

Management/évaluation
Depuis 2017, la direction est clairement positionnée comme N+1 des responsables de pôle et n+2 des responsables de services éducatifs et des psychologues. A ce titre, elle les encadre plus spécifiquement et conduit leur évaluation annuelle.

Séjours extérieurs
La direction valide l'ensemble des projets de séjours sur les plans pédagogique, financier et de la gestion des risques. Comme indiqué précédemment, la procédure sur les séjours extérieurs a été revue en 2017 en vue de mieux en travailler les objectifs des séjours/affirmer certains points de leur « philosophie » (association des personnes accueillies et de leur famille notamment), de les répartir plus équitablement entre services et dans l'année, de

clarifier certains points de lourdeur inutiles / d'en préciser d'autres (notamment au niveau financier) et de mieux répondre aux exigences règlementaires.

Réunions thématiques
La direction participe à un certain nombre de réunions liées à l'accompagnement et au positionnement de l'établissement au niveau de son offre de service avec l'aide sociale à l'enfance et les partenaires : sur la question de l'urgence (dont les réunions mensuelles avec le SIS), l'évolution du GAEJ (groupement d'aide aux jeunes en difficulté) avec les partenaires associatifs, ADOPHE, les jeunes majeurs, le secteur mères-enfants, les placements familiaux, le BAF (bureau d'accueil familial)…

Communication
La communication a été confiée depuis avril 2017 à une autre direction. Pour autant, la direction continue à collaborer sur certains points ou outils transversaux. Citons notamment de l'Intranet qui a été mis en place pour remplacer avantageusement « l'onglet CDEF » (lequel était déjà une première avancée), ou la revue de presse.

Rapport d'activité
Concernant le rapport d'activité, comme tous les ans un travail de rassemblement des éléments provenant des différents pôles, directions et services et de relecture ainsi que d'analyse des éléments transversaux des pôles d'accueil est réalisé.

Direction des instances, des risques professionnels et de la communication

Les instances

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2017 au lieu de 4 comme le prévoit le règlement intérieur.

- le 24 février 2017
- le 5 mai (non quorum) et le 12 mai 2017
- le 13 décembre 2017

La séance du 13 octobre 2017 après avoir été reportée 2 fois a été finalement annulée.

Le taux moyen de présence des administrateurs s'élève à un peu plus de 48 % :

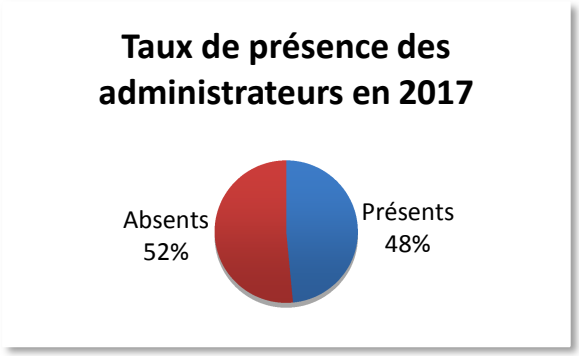

- 24 février 2017: 7 administrateurs sur 11 de présent
- 12 mai 2017 : 3 administrateurs sur 11 de présent
- 13 décembre 2017: 6 administrateurs sur 11 de présent

Le Dr Baubet n'a toujours pas été remplacé suite à son départ en janvier 2016.

Le comité technique d'établissement

Le comité technique d'établissement s'est réuni 6 fois en 2017 :

- 27 janvier 2017
- 21 avril 2017
- 22 septembre 2017 et le 29 septembre 2017
- 17 novembre 2017 et le 24 novembre 2017

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été les suivants :

27 janvier 2017	21 avril 2017	22 septembre 2017	17 novembre 2017	24 novembre 2017
➢ PV du 16/11/2017 ➢ Plan de formation 2018 ➢ Règlement intérieur du CTE ➢ Note sur le remboursement des frais professionnels ➢ CPOM ➢ Code Mediane Planning et courrier de l'administration et de la CNIL ➢ Messagerie syndicale ➢ Réglementation formation et temps de trajet	➢ PV du 27/01/2017 ➢ Règlement intérieur ➢ Rapport d'activité 2016 ➢ Décision modificative budget 2017 ➢ Compte administratif 2016 ➢ Bilan social ➢ CNIL code accès Médiane Planning ➢ Fiches de poste service administratif de Borniche ➢ Evaluation externe ➢ Féminicides ➢ Droit à l'image et Trait d'union ➢ Prime départementale	➢ PV du 21/04/2017 ➢ Convention d'orientation stratégique ➢ Actualisation des membres au CTE ➢ BP 2017 décision du conseil départemental ➢ Mise en place de l'intranet ➢ Versement de la prime d'installation aux agents stagiaires du CDEF et publicité des concours sur titre et examen professionnel ➢ Changement du nom du foyer d'Aulnay-Sous-Bois	➢ PV du 22/09/2017 ➢ Indemnité de conseil allouée aux comptables publics ➢ Décision modificative du budget 2017 ➢ Budget prévisionnel 2018 ➢ Tableau des emplois ➢ Organigrammes ➢ Critères CAPL ➢ Note relative à l'aménagement des locaux à Epinay	➢ Plan de formation ➢ CPA ➢ Suivi de l'évaluation externe

Les points suivants ont recueilli un vote défavorable unanime et ont donc fait l'objet d'un réexamen et d'un vote des représentants du personnel :

- la convention d'orientation stratégique,
- les décisions modificatives du budget 2017
- le budget prévisionnel 2018
- le tableau des emplois

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni 4 fois en 2017 :

- 24 janvier 2017
- 31 mars 2017
- 23 juin 2017
- 8 septembre 2017

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été les suivants :

24 janvier 2017	31 mars 2017	23 juin 2017	8 septembre 2017
➢ PV du 16.11.2016 ➢ Règlement intérieur du CHSCT ➢ Visites d'inspection du CHSCT ➢ Suivi des registres du CHSCT ➢ Accidents du travail ➢ Enquête SAS	➢ PV du 24.01.2017 ➢ Règlement intérieur du CHSCT ➢ Bilan social ➢ BHSCT ➢ Accidents du travail ➢ Suivi des registres du CHSCT ➢ Enquête SAS ➢ Organisation du travail service administratif de Borniche	➢ PV du 31.03.2017 ➢ Fiche de procédure enquête CHSCT ➢ Document enquête accident de service ➢ Accidents du travail ➢ Programme de Sevran ➢ Visites d'inspection du CHSCT ➢ Enquête SAS ➢ Bilan annuel 2016 des membres du CHSCT ➢ Suivi des registres du CHSCT	➢ PV du 23.06.2017 ➢ Fiche de procédure enquête CHSCT ➢ BHSCT 2016 ➢ Procédure Punaises de lit ➢ Visites d'inspection du CHSCT ➢ Suivi des registres du CHSCT ➢ Fermeture de Passerelle et redéploiement du personnel

La gestion des risques professionnels

Le document unique :
L'employeur est tenu d'assurer la santé et la sécurité des salariés, y compris des travailleurs temporaires, et prendre les mesures nécessaires pour les protéger. L'évaluation des risques professionnels figure parmi les principes généraux de prévention énoncé dans le Code du travail : (articles L.4121-2 et L.4121-3). Le document unique répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents. Les risques identifiés sont les suivants :

Risques, situations dangereuses	➢ CHUTE DE HAUTEUR ➢ CHUTE DE PLAIN-PIED ➢ CHUTES D'OBJETS ➢ CHARGE D'OBJETS/POSTURE ➢ UTILISATION DE MACHINES/OUTILS ➢ INCENDIE/EXPLOSION ➢ ELECTRIQUES ➢ BRUIT ECLAIRAGE ➢ AMBIANCE, THERMIQUE/AERATIONVENTILATION/ASSAINISSEMENT ➢ BIOLOGIQUES/INFECTIEUX ➢ TOXICO-ALLERGIQUES/CHIMIQUES ➢ TRAVAIL SUR ECRAN ➢ ROUTIER ➢ CHARGE MENTALE/PSYCHOSOCIO ➢ AGRESSION ➢ ENTREPRISES EXTERIEURES

La démarche d'actualisation du document unique a débuté en fin d'année 2017. La direction a veillé à associer l'ensemble du personnel de l'établissement à la démarche. L'objectif de ce travail est d'aboutir à la mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et de prioriser les actions à mettre en œuvre au sein du CDEF.

Le bilan hygiène et sécurité au travail (BHSCT) :

Conformément à l'article L. 4612-16 du code du travail, la direction a présenté en CHSCT un rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de l'établissement et des actions menées au cours de l'année :

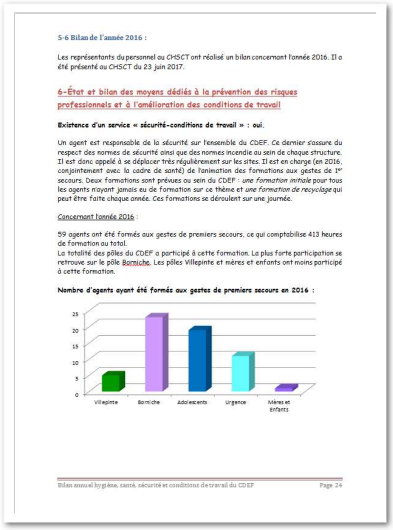
5-6 Bilan de l'année 2016 :

Les représentants du personnel au CHSCT ont réalisé un bilan concernant l'année 2016. Il a été présenté au CHSCT du 23 juin 2017.

6-État et bilan des moyens dédiés à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

Existence d'un service « sécurité-conditions de travail » : oui.

Un agent est responsable de la sécurité sur l'ensemble du CDEF. Ce dernier s'assure du respect des normes de sécurité ainsi que des normes incendie au sein de chaque structure. Il est donc appelé à se déplacer très régulièrement sur les sites. Il est en charge (en 2016, conjointement avec la cadre de santé) de l'animation des formations aux gestes de 1er secours. Deux formations sont prévues au sein du CDEF : *une formation initiale* pour tous les agents n'ayant jamais eu de formation sur ce thème et *une formation de recyclage* qui peut être faite chaque année. Ces formations se déroulent sur une journée.

Concernant l'année 2016 :

59 agents ont été formés aux gestes de premiers secours, ce qui comptabilise 413 heures de formation au total.
La totalité des pôles du CDEF a participé à cette formation. La plus forte participation se retrouve sur le pôle Bornîche. Les pôles Villepinte et mères et enfants ont moins participé à cette formation.

Nombre d'agents ayant été formés aux gestes de premiers secours en 2016 :

Bilan annuel hygiène, santé, sécurité et conditions de travail du CDEF Page 24

Le plan de mise en sécurité :
L'instruction N° SG/HFDS/DGCS/2017/219 du 4 juillet 2017 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux rappelle que les responsables d'établissement se doivent de rechercher les moyens d'assurer dans leur enceinte la sécurité des personnes et des biens. Cet impératif concerne aussi bien les

les usagers, que les visiteurs, les intervenants extérieurs ou les personnels. De plus, le contexte de menace terroriste et les récents attentats imposent une vigilance accrue et nécessitent d'assurer, sur l'ensemble du territoire, la mise en oeuvre effective de mesures particulières de sûreté au sein des établissements et services sociaux.
La direction a établi un plan de mise en sécurité du personnel et des usagers. Des exercices de confinement seront réalisés une fois par an.

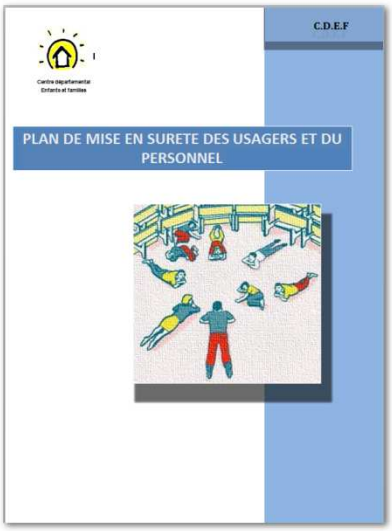

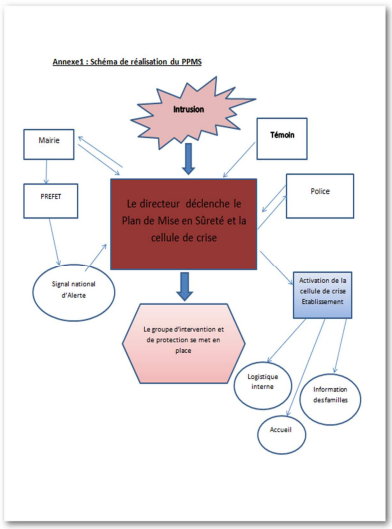

La communication

La communication interne :
La direction a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre de la communication à l'intérieur de l'établissement. Pour ce faire, l'établissement a mis en place un certain nombre d'outils :

Le journal interne
Au cours de l'année 2017, il y a eu 3 parutions du journal interne de l'établissement au mois de février, juin et décembre. La direction a veillé à informer l'ensemble des agents sur l'actualité et les événements se déroulant sur les pôles ainsi que sur la démarche de contractualisation en cours avec le conseil départemental.

Février 2017

- Les voeux de l'année 2016
- Le plan de formation
- Les changements au service du Sas du pôle urgence
- Coup de projecteur sur la mise en place du groupe d'expression au pôle mères et enfants
- Les mouvements de personnel
- Les assemblées générales du personnel

Juin 2017	Décembre 2017
➢ L'avancée des travaux à Aulnay-Sous-Bois ➢ La gestion des fiches d'événements indésirables ➢ Le contrat de séjour et DIPC mis en place ➢ Portes ouvertes à Villemomble ➢ Le projet sportif et culture au pôle adolescents ➢ "Nous autres contre le racisme " Ecole interne de Villepinte) ➢ Fête gourmande à Villepinte ➢ Journée mondiale sur le lavage des mains ➢ Le bilan social 2016 ➢ Les mouvements de personnel	➢ Inauguration de la structure d'urgence « Le Phare » ➢ La communication interne ➢ Le dialogue social: notation, avancement et promotion de grade au CDEF ➢ Le plan de formation 2018 ➢ Les questionnaires et expression des personnes accueillies ➢ Agenda du 1er trimestre 2018

L'intranet

En juillet 2017, la direction a déployé une application intranet à destination des agents de l'établissement. Son rôle est avant tout de permettre le partage de l'information et la communication au sein de l'établissement. Basé sur les principes de l'Internet, il offre à la direction la possibilité de produire et de diffuser en temps réel l'information aux agents. L'intranet est administré par la direction.

Un sondage a été réalisé en 2017 au CDEF concernant l'utilisation de l'outil :

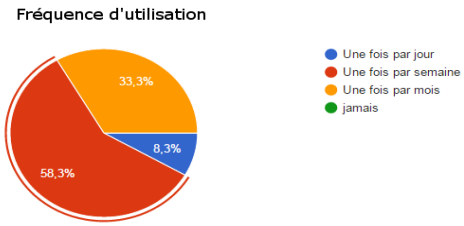

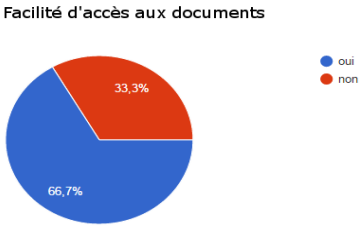

Les souhaits d'amélioration suggérés :

- Trop d'onglets et de sous onglets.
- Améliorer le moteur de recherche
- Accès à la page syndicale afin de la renseigner comme la réglementation l'impose, chaque syndicat étant son propre administrateur.
- Le personnel n'est pas systématiquement informé par everyone de tout nouveau document sur l'intranet
- L'accès libre à l'actualité syndical sur le site consacré aux organisations syndicales.
- Compléter les outils relatifs à la santé (autorisations de soins et consentement éclairé)

La communication externe

L'inauguration du Phare

L'établissement a organisé le 15 novembre 2017 l'inauguration de la structure d'accueil d'urgence « Le Phare ». Les invitations ont été adressées aux partenaires associatifs et de l'Aide sociale à l'enfance. Plus d'une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation. Des portes-ouvertes à l'attention du personnel ont eu lieu le 6 décembre 2017.

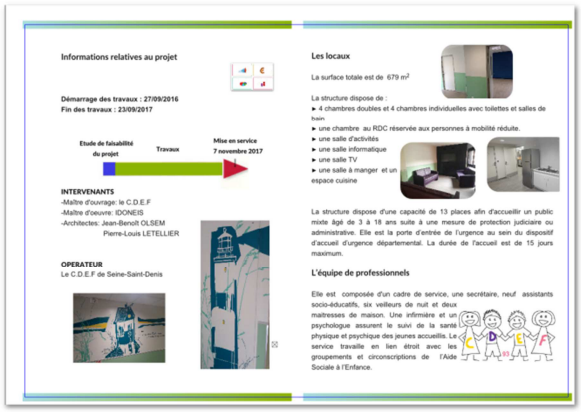

Direction des affaires financières, des travaux et des systèmes d'information

Le service économique et financier du CDEF se compose de 7 agents, supervisés par une directrice adjointe :
- Une attachée d'administration hospitalière chargée de la gestion budgétaire
- Une adjointe administrative comptable dépenses et recettes, arrivée dans le service en avril
- Une adjoint des cadres comptable recettes, chargée de la facturation des séjours
- Une gestionnaire administrative chargée du suivi administratif du parc automobile et du suivi des sinistres
- Deux personnes au service marchés publics : une adjoint des cadres et un attaché d'administration hospitalière également chargé de la supervision des régies.
- Un contrôleur de gestion.

Le service économique et financier prend en charge la supervision générale des dépenses et des recettes du CDEF :
- suivi du budget tout au long de la procédure budgétaire : élaboration du budget prévisionnel, suivi du budget exécutoire et élaboration du compte administratif ; élaboration de situations budgétaires, virements de crédits et décisions modificatives ;
- tenue de la comptabilité : saisie des écritures comptables dans le logiciel Mediane (amortissements, sorties d'inventaire, dépenses engagées non mandatées, titres de recette diverses, télétransmission des mandats, …), balance des comptes, mandatement des dépenses du siège, suivi comptable des marchés, traitement des rejets ;
- suivi de l'activité et émission des titres de recette à l'encontre des services d'aide sociale à l'enfance (principalement celui de Seine-Saint-Denis mais pas seulement), pour le paiement des séjours des enfants et jeunes majeur(e)s accueilli(e)s au CDEF.

Le service prépare et coordonne aussi les évolutions liées à son secteur, telles que la dématérialisation : 2017 fut la première année de dématérialisation des factures (hors régies).

La facturation des séjours

La facturation consiste à la fois à comptabiliser l'activité réalisée chaque mois par les services du CDEF, et à émettre les factures correspondantes, après vérification auprès de l'ASE que les séjours facturés sont bien enregistrés dans le logiciel Iodas. L'activité 2017 est ainsi arrêtée à 139 990 journées.

Cette année 134 208 journées de l'année 2017 ont pu être facturées, soit 96% de l'activité.

En 2016, seuls 94% des séjours avaient pu être facturés au cours de l'année, puisque 7 952 journées de litige subsistaient à la clôture.

Aussi 2017 a été l'occasion de résoudre ces litiges et de facturer 5 565 journées, représentant 1 366 15,52€. A noter qu'il reste encore 744 journées de 2016 encore en litige.

Enfin, l'année 2015 a enfin pu être clôturée entièrement, avec la facturation des 241 journées restantes.

Le contrôle de gestion

Le contrôleur de gestion a cette année consolidé la structure analytique et les imputations comptables. Un guide d'imputation comptable a ainsi vu le jour en 2017 (mis en ligne sur intranet), en même temps qu'un plan comptable ordonnateur revisité.

Le service a produit des statistiques d'activité trimestrielles, comportant tous les indicateurs d'activité essentiels dans le pilotage de l'établissement et le dialogue de gestion avec l'autorité administrative qu'est l'ASE. Le contrôle de la qualité de saisie des dossiers usagers

dans Mediane fait partie de ce travail, qui prépare tout au long de l'année la qualité et la facilité de saisie des grilles d'activité pour l'ASE en janvier.
Un travail important autour des indicateurs d'activité du SIS a aussi été réalisé en partenariat entre les deux services, afin d'améliorer la visibilité sur le nombre de situations traitées (reçues, à évaluer, évaluées, etc.), tant pour la responsable du service que pour l'ASE.
Le suivi du coût de la restauration est toujours un objectif, mais rendu complexe du fait de l'absence de plusieurs professionnels.
Enfin le contrôleur de gestion participe aussi de par sa compétence technique à l'analyse des questionnaires de satisfaction rendus par les usagers et leurs familles.

Le suivi des contrats

Dans le cadre de la gestion des contrats, cette année a vu le contrat d'entretien des espaces verts de Villepinte et Tremblay renégocié et élargi à tous les sites du CDEF, hormis Borniche. C'est l'ESAT de l'APFA au Blanc-Mesnil/Villepinte qui reste titulaire du contrat, ce qui permet non seulement d'harmoniser et simplifier la tâche des agents techniques du CDEF, déchargés de l'entretien des espaces verts, mais aussi pour le CDEF d'assumer sa responsabilité sociale en faisant travailler un établissement d'aide par le travail dont les factures sont déductibles de la cotisation au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).
Le contrat existant avec la société Argos pour la maintenance des extincteurs a été dénoncé pour faire l'objet d'un marché public formalisé.
Le CDEF a également adhéré à la centrale de référencement Prestarest pour le site de Borniche, en avril 2017 : cette centrale permet aux cuisines professionnelles de passer leurs commandes chez leurs fournisseurs habituels ou comparables, en bénéficiant de tarifs négociés par Prestarest. Il ne s'agit pas là d'un marché public, mais d'une économie réalisée sur les tarifs pratiqués par les fournisseurs qui ne sont en dehors de cela pas remis en concurrence directement par le CDEF. La cuisine de Villepinte adhère déjà depuis le 1er septembre 2016, avec une baisse constatée des dépenses d'achats de denrées entre 2016 et 2017 de 10%.
Le fournisseur Rivadis a été sélectionné après négociation pour la fourniture d'une liste de produits spécifiques : plats cuisinés pour bébés, lait infantile, couches et produits d'hygiène corporelle. L'objectif est de diminuer les coûts d'achats pour les 3 premières catégories, et d'acheter des produits de meilleure qualité concernant les produits d'hygiène. De plus, ces produits étant auparavant achetés en grande surface, le CDEF peut désormais se faire livrer et gagner un temps précieux.
Le contrat d'entretien des locaux du siège a été repris par la société SNEP le 1er septembre, la société Majordome l'ayant dénoncé.
Le contrat unique de maintenance des autocommutateurs du CDEF, conclu historiquement avec Hexatel, a été renégocié pour passer le coût global de 8 380€ à 6 504€.
La convention signée avec Air France pour l'achat des billets d'avions destinés aux personnels bénéficiant des congés bonifiés a été résiliée, et le choix a été fait d'adhérer au RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers d'Ile-de-France) pour son marché de prestations de voyage (lot 1 transports aériens pour congés bonifiés et lot 2 pour les déplacements professionnels).
Enfin, une convention a été signée avec le cabinet d'audit CTR, sur la question de la TVA : le cabinet a pour mission d'optimiser la fiscalité du CDEF en examinant ses possibilités d'exonération ou récupération de TVA. Le cabinet se rémunère ensuite sur les régularisations éventuellement opérées par l'administration fiscale sur l'année en cours et les années antérieures non prescrites, ainsi que sur les économies réalisées sur les deux années suivant la signature de la convention. Le cabinet CTR examine actuellement les possibilités d'économie réalisables sur les opérations de travaux, par le mécanisme de la livraison à soi-même, mais nous n'avons pas encore la réponse de l'administration fiscale.

Les achats et les marchés publics

Le siège centralise les achats de véhicules, qui sont réalisés auprès de l'UGAP, la centrale d'achat des acheteurs publics. Le respect du code des marchés publics est ainsi assuré. En 2017, 4 véhicules ont été livrés :
- 2 kangoo utilitaires pour le service technique, pour 27 963,06€ TTC
- 1 Zoé, véhicule électrique, pour 14 251.97 € TTC
- 1 Trafic diesel 9 places pour 21 330.85 € TTC

Par ailleurs les tableaux ci-dessous récapitulent tous les marchés conclus dans l'année, par montant et type de marché.
Ci-dessous les marchés compris entre 25 000€ HT et 90 000€ HT :

OBJET DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	DATE DE NOTIFICATION	CODE POSTAL DU TITULAIRE	MONTANT H.T
MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
Accompagnement du CDEF dans l'élaboration de son projet d'établissement.	**GROUPE ENEIS**	**vendredi 20 octobre 2017**	75010	**57 150,00**
Prestation d'analyse des pratiques	**EXPRESSION (6 lots de l'accord-cadre 2015-03 + MAPA 2017-04)**	**vendredi 21 juillet 2017**	75003	**42000,00 (total sur 2 ans pour 6 lots + 1 MAPA)**
MARCHÉ DE SERVICES				
Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie, de leurs dispo-sitifs associés et des blocs de secours dans les structures du CDEF. 4 lots	**Lot 1 et 2 : ERIS Lot 3 CID Maintenance Lot 4 Eurofeu**	**Lot 1 et 2 : 28/02/2017 Lot 3 : 24/03/2017 Lot 4 : 26/04/2017**	Lot 1 et 2 : 94320 Lot 3: 77292 Lot 4 : 28250	**Lot 1 et 2 : 54 731,70 Lot 3 : 2 850,00 Lot 4 : 21 600,00 Total : 79181,70 (sur 3 ans hors prestations supplémentaires prévues au marché)**
Maintenance préventive et corrective des extincteurs installés dans les structures du CDEF.	**PROTECT SECURITE**	**mardi 23 mai 2017**	92000	**10347,00 (total sur 3 ans hors prestations supplémentaires prévues au marché)**
Marché de prestations d'agence de voygae pour congés bonifiés et déplacements professionnels 2 lots	**Lot 1 : Carlson Wagonlits Travel Lot 2 : Jancarthier (accord-cadre RESAH)**	**21 octobre 2015 (notification par le RESAH)**	Lot 1 : 75011 Lot 2 : 75741	**Lot 1 : 50 000,00 Lot 2 : 20 000,00 Total : 70 000,00 (estimatif sur 2 ans)**
MARCHÉ DE TRAVAUX				
Remplacement des détecteurs ioniques de fumée	**AI TEC**	**jeudi 14 septembre 2017**	97978	**53 957,00**

Ci-dessous les marchés compris entre 90 000€ HT et 209 000€ HT :

OBJET DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	DATE DE NOTIFICATION	CODE POSTAL DU TITULAIRE	MONTANT H.T
MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
Maîtrise d'oeuvre concernant la réhabilitation et l'extension d'une structure d'accueil du CDEF de jeunes mineurs située à Sevran.	**EQUATEUR**	**vendredi 24 novembre 2017**	75001	**205 000,00**

Ci-dessous les marchés compris entre 209 000 et 5,225M€ HT :

OBJET DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE	DATE DE NOTIFICATION	CODE POSTAL DU TITULAIRE	MONTANT H.T
MARCHE DE SERVICES				
Exploitation entretien et maintenance des installations de génie climatique dans les bâtiments du CDEF	**PROCHALOR**	**mercredi 26 avril 2017**	92300	**347000,00 (total sur 4 ans)**

Par ailleurs le service marché a géré les litiges liés à l'exécution des marchés en cours, notamment le marché de changement de l'alarme incendie de Montfermeil : ce dernier litige, porté devant le tribunal administratif de Montreuil par le CDEF en novembre 2016, a finalement donné lieu à la résiliation du marché en octobre 2017, faute d'action de l'entreprise.
Le suivi de l'exécution des marchés de travaux de l'opération de restructuration du foyer d'Aulnay a également fortement mobilisé le service.

Le suivi administratif du parc automobile

Le service financier exerce un suivi administratif de l'ensemble du parc automobile du CDEF, qui compte 107 véhicules. Le suivi comprend la distribution des cartes grises, des cartes essence et cartes ALD (société titulaire du marché de gestion de flotte et d'entretien des véhicules), le suivi des kilométrages, ainsi que la vérification des entretiens et réparations dont les devis nous sont soumis par la société ALD, et des dates de contrôle technique.
Ce suivi implique aussi la réception et ventilation des contraventions reçues au siège pour tout l'établissement, et depuis le 1er janvier 2017, la contestation systématique de ces contraventions, cela étant devenu une obligation pour toute personne morale.

Le suivi des sinistres

Le service prend en charge la déclaration et le suivi administratif des sinistres à l'assureur du CDEF pour toutes les garanties couvertes : responsabilité civile, dommage aux biens, véhicules à moteur.
Concernant la garantie VAM (Véhicules A Moteur) :
On note que le nombre de sinistre a explosé en 2017. Il y a eu 36 sinistres en 2017, contre 21 sinistres déclarés en 2016 et 20 en 2015.
Sur les 36 sinistres, 14 sinistres sont identifiés « responsable », et autant « non responsable » ; 8 sont encore « indéterminé ». A noter deux vols de voiture sur le site d'Epinay.

C'est le pôle Adolescents qui enregistre le plus de sinistres cette année, suivi par le pôle Borniche et le siège, qui pour la première fois, enregistre 8 sinistres.
Le CDEF a déboursé plus de 5 000 € de franchise et réparations et la Smacl, notre assureur, 47 181€ ; soit 15 808€ de plus qu'en 2016 et 31 281€ de plus qu'en 2015. Ces dépenses sont exponentielles et conduiront inévitablement à une hausse de la cotisation annuelle.

Concernant les garanties RC (Responsabilité Civile) et DAB (Dommage aux biens)
Le suivi a été largement déficitaire de la part du service financier en 2017. Des absences conjuguées au service financier et au secrétariat du siège n'ont pas permis d'assurer un suivi rigoureux des sinistres et cela sera un axe de travail pour 2018.

Le service informatique

En 2017 le service informatique a accompagné plusieurs projets :
- la création d'un Intranet intuitif et complet
- le suivi de chantier de restructuration du foyer d'Aulnay, et le réemménagement dans le bâtiment à l'issue des travaux ;
- la recherche d'un logiciel de dossier de la personne accueillie informatisé ;
- la renégociation des contrats de téléphonie mobile
- la préparation de la dématérialisation totale des pièces justificatives de dépenses
- tous les mouvements de personnel : arrivées, changements de service…

Le service informatique gère depuis 2013 l'achat centralisé du matériel : ordinateurs, écrans, imprimantes, copieurs multifonctions, photocopieurs. En 2017 ont été commandés 5 ordinateurs, 2 ordinateurs portables, 10 écrans, 9 imprimantes multifonctions, 7 imprimantes noir et blanc, 1 photocopieur et 5 tablettes pour l'école interne de Borniche. Un serveur NAS et des disques durs ont également été commandés en vue d'installer un système de sauvegarde centrale sur bandes magnétiques.

Le service technique

L'organisation du service
L'organisation du service technique a été stabilisée courant 2017, avec la mise à jour de l'organigramme du service. Le service se compose donc de :
- un ingénieur technique, responsable du service
- un responsable adjoint chargé des relations avec les prestataires extérieurs et de la maintenance des bâtiments
- un responsable adjoint chargé de la sécurité et de l'équipe technique
- une secrétaire
- 11 agents techniques.

Les sites de référence des agents techniques ont été pour partie modifiés et un système de binôme a été instauré, qui reste toutefois à consolider. En effet, des absences longues au sein du service n'ont pas permis de travailler selon cette organisation cible. Un agent ayant été absent toute l'année, il a été remplacé à partir du 3 avril par un nouvel agent contractuel, jusqu'à ce jour encore présent.
Concernant les outils de travail, un système informatisé de demande d'interventions au service a été mis en place, avec le logiciel GLPI : celui-ci permet à tout utilisateur, en se connectant au logiciel, de créer un ticket, qui précise l'intervention demandée, le lieu, le degré d'urgence, et permet éventuellement de joindre des photos.
L'administrateur du logiciel reçoit les tickets, et les attribue à l'agent technique le plus à même de réaliser l'intervention. Chaque agent a parallèlement été équipé d'un smartphone adapté à la prise de photos et la gestion de la messagerie, et d'une messagerie professionnelle.
Cet outil donne satisfaction à l'ensemble des utilisateurs dans sa forme.

L'activité du service
L'investissement

Le service a peu investi cette année dans du matériel, des efforts importants ayant été fournis les deux années précédentes. Cependant deux kangoo utilitaires neufs ont été attribués au service.

Le magasin

Les dépenses de fournitures d'atelier du service technique sont revenues au niveau de 2015, à hauteur de 30 279€, après une dépense de plus de 40 000€ en 2016.

Travaux supervisés par le service technique : description rapide des travaux réalisés en 2017

Le service technique a répondu aux nombreuses demandes d'intervention émises par les services : réparations, aide aux aménagements et montage de mobilier, etc.

Il a apporté son aide au ré-emménagement du foyer d'Aulnay : aide au déménagement, préparation de la visite de la commission de sécurité, réglages et montages divers, préparation de l'inauguration.

Le service technique est enfin présent pour toutes les manifestations organisées par l'établissement, pour aider à la logistique, notamment à Villepinte : cérémonie des vœux, kermesses et fêtes, nombreuses formations.

En outre, les agents du service ont travaillé à la rénovation et peinture des espaces suivants :

- Chambres et couloirs sur la structure du Raincy,
- deux appartements-relais à Livry-Gargan et Pavillons-sous-bois,
- Bureaux du PFU à Villepinte.

Le service s'est par ailleurs adapté au changement d'un certain nombre de prestataires en 2017 pour l'entretien et la maintenance des systèmes de sécurité incendie, des blocs secours, des extincteurs et des installations de chauffage et ventilation. De nombreux problèmes de chauffage ont été rencontrés au début de l'hiver : les causes sont liées à plusieurs facteurs dont la vétusté des installations. La prise en main des installations par le nouveau prestataire est aussi et sans doute l'un d'eux. Le service technique a tenté d'être réactif et de nombreux radiateurs portatifs ont été achetés pour compenser les défaillances des chaudières, ainsi que des granulés de bois pour le foyer du Blanc-Mesnil.

En 2017 ont été organisées et supervisées par le service technique plusieurs opérations diverses et variées :

- La remise en peinture de tout ou partie de plusieurs services, comme Georges Sand, Colette Coulon, Villepinte, PFU ;
- La rénovation d'une des 2 salles de bain du groupe Petits Loups ;
- La rénovation des salles de bain communes de Farandole ;
- L'entretien ou le changement de menuiseries : volets de Montfermeil, porte d'entrée de George Sand ;
- Réfection partielle ou totale de plusieurs appartements relais du pôle Mères-enfants ;
- Travaux sous vide sanitaire, plomberie et réseau de chauffage de Villepinte ;
- Travaux d'adaptation de la structure de Villemomble, pour laquelle de nombreux ajustements étaient encore nécessaires après la restructuration : en effet la conception n'a pas été bien pensée en amont et la maîtrise d'œuvre ayant été défaillante, l'équipe rencontre au jour le jour des difficultés de fonctionnement dues à la sécurité, au manque ou à la taille de certains locaux, difficultés résolues partiellement en 2017.
- En fin d'année la rénovation de la maison de Tremblay en vue d'y abriter un nouveau service, et du dernier étage du bâtiment administratif d'Epinay pour y créer un appartement à destination du personnel.

L'opération de restructuration du foyer d'Aulnay a enfin énormément mobilisé le responsable du service, à raison d'une réunion de chantier hebdomadaire et d'un suivi quasi quotidien des interventions des différents prestataires (maîtrise d'œuvre et entreprises) ainsi que la coordination du déroulement du chantier avec la préparation du réemménagement du service.

Le service technique a également contribué à l'élaboration du dossier de consultation des maîtres d'œuvre pour la restructuration du site de SEVRAN par l'élaboration du programme technique détaillé et ses annexes.

La dite consultation a permis de retenir une équipe pluridisciplinaires avec comme mandataire principal le cabinet EQUATEUR architectes dont les prestations ont démarré dès le mois de décembre.

Direction des ressources humaines et de la formation

L'organisation de la Direction des ressources humaines

En 2017 la DRH a poursuivi la mise en place de la réorganisation qui a été actée avec la publication de l'organigramme, à savoir deux pôles, l'un consacré au suivi des carrières et l'autre à la gestion des compétences (notamment la formation, les concours) et au suivi de la masse salariale. L'organisation décrite dans le précédent bilan d'activité s'est donc vue renforcée.
L'absence prolongée d'un cadre a fortement impacté le travail du service et a obligé à positionner le cadre restant de façon plus centrale. Trois nouveaux agents ont rejoint l'équipe qui continue de monter en compétences autour d'une organisation cible respectée, à savoir l'ensemble des personnels administratifs au niveau d'ACH ou d'AAH.
Le choix de positionner les gestionnaires ressources humaines en interlocuteurs uniques et polyvalents a été maintenu au vu des premiers constats (intérêt des fonctions, compétences avérées des gestionnaires, efficacité de traitement des situations et satisfaction des agents de l'établissement).
Trois personnes ont obtenu le concours d'adjoint des cadres hospitaliers et poursuivent encore leur formation d'adaptation à l'emploi. Deux personnes ont réussi des examens professionnels (ACH 2ème grade et attaché principal d'administration hospitalière).
L'ensemble de ces éléments, auxquels s'ajoute une charge de travail importante du fait notamment de l'apurement de situations individuelles complexes font de la DRH un service qui n'est pas encore sur la mise en œuvre de modes de travail en routine, et cela peut générer parfois une charge de travail importante.

Le travail autour de la politique salariale des assistantes familiales et des projets de services

Ce travail, piloté par une directrice affectée en surnombre, s'est concrétisé au dernier trimestre de l'année 2017 par la mise en place de groupes de travail. Il vise à l'horizon du printemps 2018 de produire un référentiel conjoint aux deux placements familiaux, qui reprenne les éléments métiers comme salariaux.

Les actions marquantes du service formation

Au-delà des missions habituelles liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation, l'envoi des passeports formation à l'ensemble des agents du CDEF, à la demande des syndicats, a demandé un travail important car il n'existe pas de procédure automatisée en lien avec l'ANFH.
La centralisation des réponses aux besoins de formation individuels a été achevée en 2017, notamment à travers la méthodologie de construction du plan de formation.
Pour tenir compte des besoins spécifiques des différentes structures, une démarche de recensement des besoins par pôle a été engagée afin de répondre au mieux aux problématiques qu'ils rencontrent au niveau individuel mais également collectif.

Dans un souci d'équité et de transparence, le CDEF a développé ses moyens de communication afin que chaque professionnel soit informé des possibilités de formation. Les formations transversales ont donc été affichées dans les locaux du siège ainsi que sur l'intranet du CDEF, accessible depuis tous les ordinateurs de l'établissement.
De plus pour faciliter les échanges entre les pôles et le service formation, de nouvelles procédures ont été mises en place afin d'exécuter de façon optimale le plan de formation et en assurer un suivi adapté et conforme aux attentes de l'Association nationale permanente des personnels hospitaliers (ANFH).
Le plan de formation 2017 a été orienté vers une offre de formations transversales plus ciblée sur les prérogatives propres à l'établissement par le renforcement des compétences et savoir-faire clés, indispensables au bon fonctionnement de celui-ci.
Le budget prévisionnel pour le plan de formation 2017 était de 306 979 €. Les dépenses constatées au 31 décembre 2017 sont de 209 972,47 €, le solde étant constitué de reports ou d'engagements de façon à ne pas perdre de budget.
Les agents bénéficiaires d'au moins une action de formation sont au nombre de 344, pour 623 départs et 3 535 jours de formation (24 802 heures).
Le taux de départ en formation pour le plan de formation 2017 est de 72%.
Le taux d'annulation tout motif confondu est de 47%
L'ensemble des catégories socio-professionnelles sont représentées avec un taux de départ de 61 % pour le personnel éducatif (y compris assistants familiaux, maîtres de maison et veilleurs) et 22% pour le personnel technique.
La durée moyenne de formation est de 10,2 jours par agent formé.

La mise en œuvre des commissions administratives paritaires locales (CAPL)

Tout comme en 2016, 3 CAPL se sont tenues sous l'égide de la DRH (le 04/05/2017, 17/10/2017 et 30/11/2017). Leur répartition s'est effectuée selon le principe de 2 CAPL par trimestre pour les situations d'avancement et de promotion et d'une CAPL pour la notation. Un document de cadrage sur les critères de promotion et de notation a été rédigé dans une démarche de consultation des syndicats, il a fait l'objet d'un débat en CAPL plénière. Il va faire l'objet d'une note de service pour compléter le règlement intérieur.

La procédure d'évaluation

La DRH a tenu une nouvelle fois à favoriser l'exhaustivité des retours sur les notations, ce qui constitue un progrès important pour l'établissement et le droit des agents. La procédure de notation/évaluation a fait l'objet d'une réunion plénière de l'encadrement pour échanger sur les attendus et les processus. Une note de service a été produite en amont de la procédure, au début de l'été, afin d'informer les agents et de cadrer les échéances et des documents méthodologiques ont été rédigés à l'attention des agents et des cadres.

L'application des évolutions réglementaires

La réforme sur les parcours professionnels, les carrières et la rémunération, dite PPCR, a une nouvelle fois occasionné beaucoup de travail pour la DRH, qui a dû modifier un grand nombre de décisions et opérer beaucoup d'ajustements dans le suivi des carrières des agents.

Le dialogue social

En 2017, 6 réunions de dialogue social se sont tenues au-delà des instances obligatoires de concertation :
1 sur les AT (21/12)
2 sur le droit syndical (26/10 et 05/12)
1 sur le RI CAPL (le 12/10)
2 sur le bilan social (le 23/02 et 07/02)

La production du bilan social

La DRH a produit un bilan social davantage fiabilisé et augmenté de plusieurs indicateurs ou graphiques en 2017. Ce bilan social est une richesse documentaire très importante pour l'établissement et a encore vocation à être amélioré.

Le suivi et la mise à jour de l'organigramme

L'organigramme a été mis à jour suite aux différentes mobilités ou réorganisations. Il est disponible sur l'intranet de l'établissement.

La poursuite d'un travail sur les métiers et les compétences

La direction des ressources humaines a pu participer en lien avec les services concernés à des mises à jour de fiches de poste. Une fiche de poste type a été élaborée pour les psychologues, tout comme un référentiel d'intervention des psycholgues au sein de l'établissement est en cours de rédaction, suite notamment à une proposition émanant des professionnels concernés. Il reste à assurer la concertation nécessaire pour valider les documents. Une démarche d'harmonisation des fiches de postes est en cours, elle a commencé pour les maîtresses de maison et les veilleurs de nuit. Les fiches de postes sont retravaillées à partir des référentiels métiers puis adaptées.
Une collaboration a été opérée avec l'ANFH qui a lancé un travail sur la cartographie régionale des métiers en 2017, dans lequel le CDEF s'est engagé, afin d'amorcer une démarche de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC).
La cartographie des métiers est la base de la démarche GPMC. Elle permet aux établissements d'avoir une vision claire et concrète de ses effectifs par métiers selon une nomenclature commune aux autres établissements et ainsi identifier les besoins nécessaires à plus ou moins long terme pour mener ses activités
Ainsi un travail a été entamé, en collaboration avec une consultante RH du CNEH, sur la fiabilisation de la cartographie des métiers du CDEF ainsi qu'une démarche de mise à jour des fiches de poste au regard du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière dans une démarche de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.
Le travail est toujours en cours au niveau de la DRH, l'objectif étant de mettre à jour l'ensemble des fiches de poste de l'établissement au fur-et-à-mesure des besoins.

L'administration du logiciel métier

Ce travail vise à entretenir l'outil informatique qui globalise l'ensemble des fonctions RH (temps de travail, suivi des carrières). Il s'est particulièrement agit d'automatiser un certain

nombre de procédures (processus paye, émission des décisions, etc) et de gérer l'ensemble des plannings. Le suivi des plannings entraîne une assistance importante auprès des cadres, assurée au quotidien par téléphone, puis par le biais de formations collectives (2 en 2017) ou individuelles (nombreuses) lors d'arrivées de cadres venant de l'extérieur. Le rôle d'administration du logiciel consiste également à assurer le suivi des différentes mises à jour du logiciel et du développement des différents modules. Ce travail est très chronophage et presque invisible pour les salariés du CDEF.

L'organisation des concours

Le service formation a organisé 13 concours, ce qui est très important compte-tenu de la taille relative de l'établissement. Ces concours demandent un travail très conséquent (constitution des jury, des épreuves, organisation des concours, suites administratives, communication).

Le travail de la DRH en chiffres

Nombre de décisions émises : 2332
Nombre de courriers envoyés : 2064 (hors envois en publipostage)
Il faut ajouter à cela l'ensemble des bordereaux de transmission internes, un mode de communication développé en 2016 pour faciliter la circulation de l'information auprès des agents et économiser les envois postaux.
Le service a eu à gérer 59 entrées et 82 sorties, hors vacataires, qui sont également très nombreux. Ces entrées/sorties impliquent à chaque fois un nombre conséquent de décisions et démarches administratives.
La DRH a produit 14 notes de service.

Annexes

BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE SIMONE DELTHIL

***

ANNÉE 2017

SOMMAIRE GENERALE

I. INTRODUCTION 4

1. NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCOMPAGNES 5
2. MOUVEMENT DU PERSONNEL : ENTRANTS ET SORTANTS 5
3. MANIFESTATIONS ET ACTIVITES TRANSVERSALES : TROIS SERVICES 6
4. LES RESSOURCES HUMAINES 6
5. LES COLLOQUES ET FORMATIONS 7
6. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE TRANSVERSAL -PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE 7

II. LES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE 8

1. INTRODUCTION 8
2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE 8
3. DEPISTAGE DES TROUBLES DU LANGAGE 10
4. DEPISTAGE DES TROUBLES DE LA VISION 13
5. CONCLUSION DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE 15

I. L'ACTIVITE DU S.A.A.A.S. / S.A.F.E.P. 16

1. SYNTHESE DE L'ANNEE 16
2. RAPPELS DES FAITS MARQUANTS 16
3. LES ENFANTS SUIVIS 18
4. L'ACTIVITE DU SERVICE 23
5. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE 27
6. L'ACTIVITE DU CHEF DE SERVICE 29
7. LES RESSOURCES HUMAINES 30
8. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE – PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE 31
9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2017 31

II L'ACTIVITE AU S.S.E.F.S. 33

1. SYNTHESE DE L'ANNEE 33
2. RAPPEL DES FAITS MARQUANTS 33
3. LES ENFANTS EN SUIVI 34
4. L'ACTIVITE DU SERVICE 39
5. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE 45
6. L'ACTIVITE DU CHEF DE SERVICE 45
7. LES RESSOURCES HUMAINES 46
8. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE – PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE 47
9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2018 49
10. ANNEXES 49

IV L'ACTIVITE AU S.E.S.S.A.D. TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE . 52

1. SYNTHESE DE L'ANNEE 52
2. RAPPELS DES FAITS MARQUANTS 52
3. LES ENFANTS EN SUIVI 53
4. L'ACTIVITE DU SERVICE 58
5. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE 61
6. L'ACTIVITE DU CHEF DE SERVICE 62
7. LES RESSOURCES HUMAINES 63
8. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE – PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE 64
9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2018 64
10. ANNEXES 64

V. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE AU S.S.E.F.S ET AU S.E.S.S.A.D TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE 67

1. LE TRAVAIL EN PARTENARIAT 68
2. LE TRAVAIL D'EQUIPE 68
3. L'ACTIVITE SOCIO-EDUCATIVE GLOBALE SUR LE SEEFS 69
4. L'ACTIVITE SOCIO-EDUCATIVE AU SESSAD TSL 70
5. LES PROJETS ET ACTIONS EDUCATIVES AU SSEFS ET AU SESSAD TSL DANS LE CADRE DE SON TEMPS IMPARTI POUR DES ACTIONS EDUCATIVES 70
6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2018 : 71

VI. CONCLUSION 73

I. INTRODUCTION

Le Centre Delthil est un établissement atypique de trois SESSAD, deux consultations de dépistage où les professionnels ont à cœur de réaliser des accompagnements au plus près de la demande et des besoins des enfants et des jeunes. L'itinérance des professionnels impose un management singulier et rigoureux.

L'année 2017 a été marquée par une augmentation de l'activité des trois services ainsi que de la consultation de dépistage des troubles du langage.

Nous avons renforcé les partenariats avec les établissements scolaires et les lieux d'accueil des enfants. Les professionnels ont mené des actions innovantes pour l'éducation et les aides à l'apprentissage.

Deux projets d'envergure ont trouvé le soutien des parents, du Conseil départemental et de l'Agence Régionale de Santé. Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce pour 15 enfants de 0 à 6 ans devrait ouvrir ses portes avant la fin de l'année 2018. Le service d'adaptation et de transcription, projet soutenu par les parents, a reçu l'aval de l'autorité de tarification. Nous espérons pouvoir démarrer cette nouvelle activité en 2019.

Les incertitudes sur les recrutements persistent, il manque du temps de médecin ophtalmologiste, d'orthophonistes, d'un instructeur de locomotion et d'une orthoptiste. Nous avons renouvelé la convention avec le CH Delafontaine pour 0.20 ETP de médecin ophtalmologiste malgré les difficultés d'organisation du service d'ophtalmologie du Centre Hospitalier.

Le Centre Delthil a répondu positivement à la demande expresse de la DT de l'ARS d'accueillir à titre dérogatoire des enfants de 2 ans malentendants.

L'insatisfaction demeure quant aux enfants qu'on ne peut admettre faute d'orthophonistes (deux postes vacants), malgré les conventions réalisées avec les libérales.

Le bilan social est globalement bon : présentéisme, motivation au travail, se former, participer à la réalisation de l'évaluation interne.

L'année 2017 a été marquée par :
- le passage de l'activité directe des professionnels de 37 à 38 semaines de travail,
- l'augmentation de l'activité directe de 0.7 à 0.8 pour chaque rééducateur,
- l'augmentation de l'activité en actes.

Le Centre Delthil en 2017

	CONSULTATIONS DEPISTAGE CONSEIL DEPARTEMENTAL	SERVICES « SESSAD » - ARS
TROUBLES DU LANGAGE	0-6 ans dérogatoire jusqu'à 10 ans	SESSAD TSL (14 places) 3-20 ans
TROUBLES DE LA VISION	0-6 ans	SAFEP- SAAAS 86 places dont (5 places) 0 à 3 ans, (81 places) 3-20 ans
TROUBLES AUDITIFS		SSEFS (84 places) 3-20 ans
TOTAL		**184 places**

Nous avons répondu à la demande de l'ARS de déroger à l'âge d'accueil d'enfants de 2 ans malentendants sans notification MDPH, en moins de six semaines.

1. NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCOMPAGNES

Au 31/12/17		**DV**	**DA**	**TSL**	**TOTAL**
Agrément places		86	84	14	184
Enfants		91	58	21	170
Actes réalisés		10 649	12 973	1 939	
Actes par enfant/semaine		2.9	6.3	2.9	
ETP Direct	**Prévus au BP**	13.66	12.94	3.14	29.74
	Rémunérés	12.96	12.25	2.38	27.59
	Présents	12.52	11.60	2.38	26.50
	Effectifs physiques	23	22	9	31*
ETP Support	**Prévus au BP**	3.51	3.20	0.71	7.42
	Rémunérés	3.39	3.11	0.69	7.19
	Présents	3.39	3.10	0.69	7.18
	Effectifs physiques				8

- Certains agents émargent sur plusieurs services

2. MOUVEMENT DU PERSONNEL : ENTRANTS ET SORTANTS

PROFESSION	ENTREE	SORTIE	MOTIF DE DEPART
Orthophoniste	23/01/17		
Assistante socio-éducative	15/05/17		
Adjoint des cadres comptabilité	08/06/17		
Orthophoniste	31/08/17		
Codeuse LPC	31/08/17		
psychomotricienne	15/09/17		
Assistante socio-éducative	18/06/15	05/02/17	Nomination sur un poste à temps plein FPT
Codeuse LPC	29/08/16	20/08/17	Non renouvellement CDD à l'initiative du salarié
Psychologue	19/06/16	30/09/17	Non renouvellement CDD à l'initiative du salarié

PROFESSION	ENTREE	SORTIE	MOTIF DE DEPART
psychomotricien	01/04/93	30/09/17	Démission – rapprochement du domicile
Orthophoniste	10/10/14	03/11/17	Démission – motif personnel
Instructeur de locomotion	01/09/09	06/11/17	Démission- déménagement autre région

3. MANIFESTATIONS ET ACTIVITES TRANSVERSALES

- Journée Evasion, Premier de Cordée au Stade de France avec les enfants et les familles le 10 mai
- Pique-nique annuel au Centre, le 28 juin
- Atelier théâtre à Delthil
- 4 rencontres des représentants de parents
- Création du carnet de liaison et remis aux familles dès la rentrée de septembre 2017
- Journée institutionnelle avec la participation de Monsieur J-P Horreard, DT de l'ARS 93 le 31/08
- Initiation d'un groupe de réflexion et de recherche pour les professionnels volontaires : codeurs LPC, orthophonistes, assistante sociale, cheffe de service, psychologues, avec l'IPRA.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

➢ Pyramide âge des professionnels au 31/12/2017 (INSEE pour tranche d'âges).

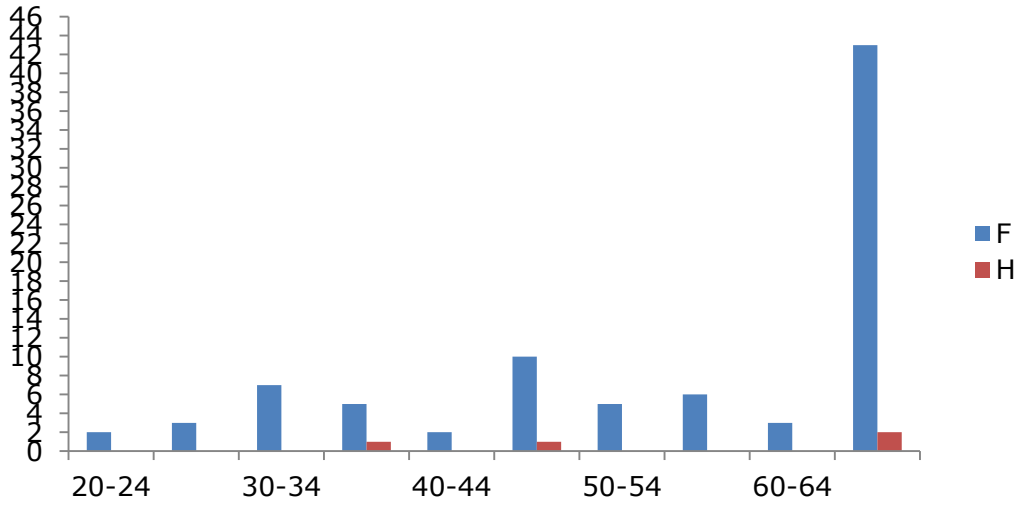

La moyenne d'âge est de 44 ans, la parité n'est pas respectée, deux hommes travaillent à Delthil.
Le taux d'absentéisme est de 4.10 % hors congés maternités (86 jours), soit 294 jours, dont 14 jours d'accidents du travail.

5. LES COLLOQUES ET FORMATIONS

Collective / transversale :

INTITULE DE LA FORMATION	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	DUREE DE LA FORMATION (EN HEURES)
Formation SST (Sauveteur Secouriste au Travail)	intra	10 personnes x 2	14
Formation sur les troubles neuro-visuels Mme Sylvie CHOKRON	intra	12 personnes	14

Formations diplômantes en 2017 : aucune

6. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE TRANSVERSAL -PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS
DEMARCHE BIENTRAITANCE - PREVENTION DE LA MALTRAITANCE		
Actualisation des plaquettes des services du Centre	Améliorer la communication auprès des familles et partenaires	Plaquette en cours d'actualisation
Actualiser les livrets d'accueil des 3 services	Améliorer l'accessibilité des familles Simplifier le contenu des livrets	Elaboration d'une nouvelle trame Travail en cours de réalisation
LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE		
Adapter la fonction référent qualité	Meilleure visibilité du rôle de référent Relancer la dynamique de la démarche qualité auprès des équipes Lancement de la 2nd évaluation interne	ETP à 0.20 pour la référente qualité Organisation d'une journée institutionnelle Lancement de l'évaluation interne
MOYENS ET OUTILS AU SERVICE DU PROJET		
Acquisition d'un logiciel de dossier unique usager informatisé	Faciliter et clarifier les données du dossier Favoriser l'accessibilité des informations pour les professionnels des SESSAD Automatiser certaines tâches administratives	Finalisation du cahier des charges Prospection et démonstration de logiciel Appel d'offre prévu début 2018
Actualiser et harmoniser les fiches de poste	Mise en place de fiche de poste établissement	Toutes les fiches de poste ont été actualisées, travaillées par profession, validées par les CDS, AAH et le directeur

II. LES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE

1. INTRODUCTION

Nous avons pu renforcer la consultation de dépistage des troubles du langage avec le recrutement d'une orthophoniste. L'orthophoniste et la psychologue réalisent les consultations sur une journée et demie, le lundi et le mercredi matin. Les familles semblent satisfaites mais déplorent le manque de relai et suivi par les orthophonistes libérales et sont frustrés que leur enfant ne puisse être immédiatement pris en charge par le Centre Delthil.

2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE

- Rendez-vous et répartition par consultation

Nombre de RDV	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
TL donnés	391	381	431	541
TL effectués	300	297	320	403
RDV DV donnés	615	487	35	165
DV effectués	478	322	20	108

- Répartition des rendez-vous réalisés par consultation

	2014	**2015**	**2016**	**2017**
RDV effectués Consultation troubles du langage				
ORL	76	71	62	89
orthophoniste+psychologue	159	209	253	268
orthophoniste	90	17	1	40
psychologue	66	0	4	6
Total RDV TL	**391**	**297**	**320**	**541**
RDV effectués Consultation troubles de la vision				
	du 04/01 au 03/02/16			
ophtalmologue	440	284	17	108
pédiatre	31	31	3	0
psychologue	7	7	0	0
Total RDV DV	**478**	**322**	**20**	108

Tableau des emplois en 2017

FONCTION CLINIQUE	ETP budgétés	ETP rémunérés	Ecart
Consultation troubles du langage			
ORL-Phoniatre	0,06	0,06	0,00
Orthophoniste	0,32	0,40	-0,08
Psychologue	0,32	0,25	0,07
Sous total TL	**0,70**	**0,71**	**-0,01**
Consultation troubles de la vision			
Pédiatre	0,13	0.12	0,01
Ophtalmologue	0,18	0,00	0,18
Psychologue	0,21	0,00	0,21
Sous total TV	**0,52**	**0,12**	**0,40**
TOTAL FONCTION CLINIQUE	**1,22**	**0.83**	**0,39**
FONCTION SUPPORT			
Directrice	0,17	0,17	0,00
Secrétaire médicale TL	0,17	0,17	0,00
Secrétaire médicale TV	0,17	0,17	0,00
TOTAL FONCTIONSUPPORT	**0,51**	**0,51**	**0,00**
TOTAL GENERAL	**1.73**	**1.34**	**0.38**

3. DEPISTAGE DES TROUBLES DU LANGAGE

Intervenants : Médecin ORL Phoniatre, Orthophoniste, Psychologue

La consultation de dépistage des troubles du langage et de la communication est destinée aux enfants âgés de 12 mois à 6 ans et dérogatoire jusqu'à 10 ans, en accord avec le médecin coordonnateur de la PMI.
Elle permet d'appréhender ces difficultés à partir d'un regard croisé de professionnels de la petite enfance. Dans le cadre du dépistage, Delthil ne réalise aucune séance de rééducation.

3.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

	2014	2015	2016	2017
Nombre de RDV proposés	391	381	431	541
Nombre de RDV réalisés	300	297	320	403
Nombre d'enfants dépistés	225	228	271	343
Taux d'absentéisme %	23,3	22	26	25,5

Composition des rendez-vous effectués :

	2014	2015	2016	2017
RDV Orthophoniste	68	17	1	40
RDV Psychologue	45	0	4	6
RDV Orthophoniste/Psychologue	119	209	207	268
RDV Médecin ORL-Phoniatre	68	71	59	89
RDV effectué	**300**	**297**	**271**	**403**

3.2. NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES

Sur l'année 2017, 343 enfants ont bénéficié de la consultation. Parmi ceux-ci :

- **35** enfants avaient déjà bénéficié d'un dépistage au Centre, ils présentaient des difficultés ne nécessitant pas d'accompagnement spécifique et pour qui un rendez-vous supplémentaire a été envisagé,

- **308** nouveaux consultants dont **304** dépistés et orientés. Ce nombre est très élevé, les enfants ont notamment bénéficié de repérage en amont, à l'école, à la médecine scolaire et à la PMI.

3.3. ORIGINE DES ENFANTS PAR PARTENAIRE

L'Education Nationale devient le premier partenaire de la consultation **suivi par les centres de P.M.I.**

PARTENAIRES DE LA CONSULTATION DE DEPISTAGE DES TROUBLES DU LANGAGE	NB D'ENFANTS
EDUCATION NATIONALE	195
PMI	70
MEDECIN DE VILLE / PROF. LIBERAL	13
DELTHIL	36
CMP/CMPP/IME/INSTITUT SPECIALISE / SERVICE DE SOINS	18
FAMILLE	11

3.4. REPARTITION DES ENFANTS SELON LEUR DOMICILE

La consultation est destinée à l'ensemble des enfants de Seine-Saint-Denis.

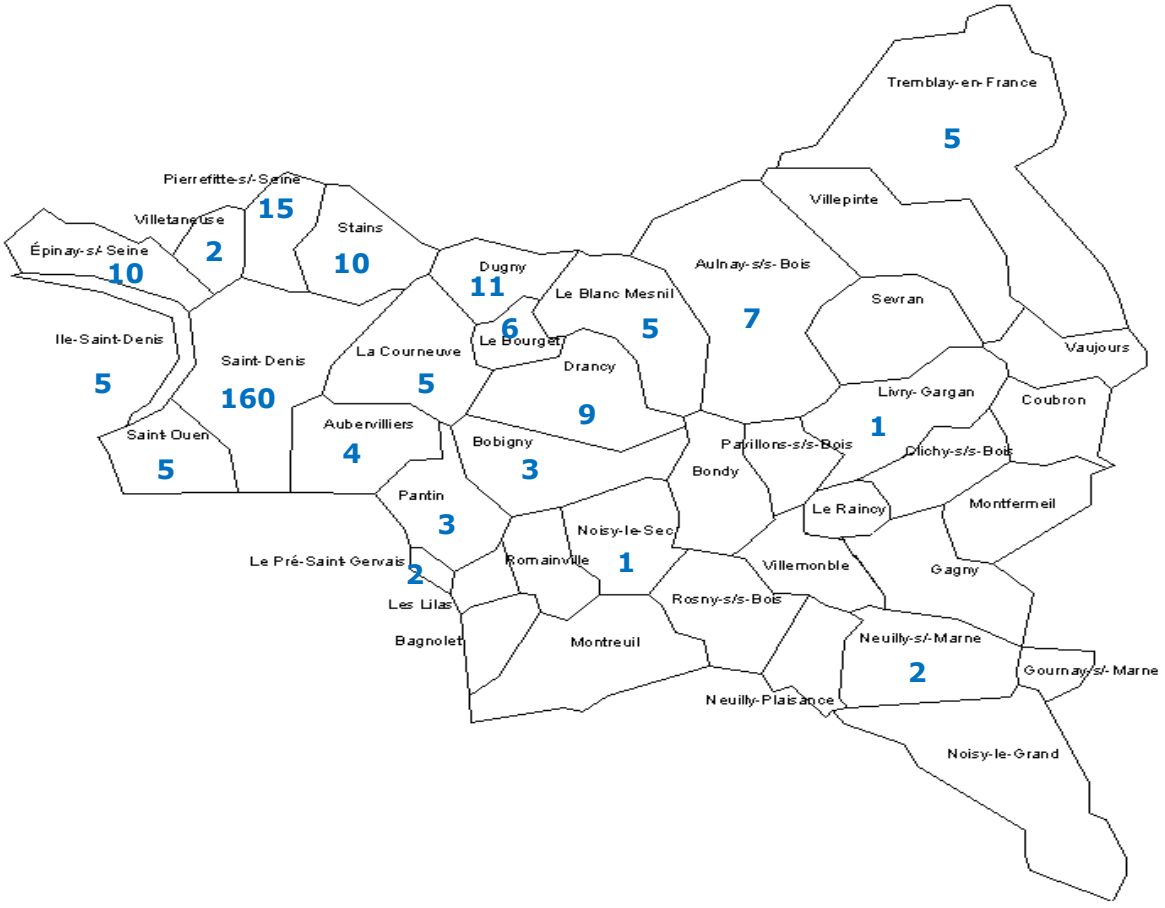

3.5. REPARTITION DES ENFANTS DEPISTES ET ORIENTES PAR TRANCHE D'AGE

TRANCHE D'AGE	NB PAR TRANCHE	% PAR TRANCHE
0-3 ans	80	23
4-6 ans	131	38
7-10 ans	130	38
11-15 ans	2	1
TOTAL	343	100

Les garçons sont plus nombreux à consulter : 235 garçons pour 108 filles.

3.6. REPARTITION DES ENFANTS PAR TRANCHE D'AGE ET PAR PRECONISATIONS

Les préconisations faites par l'équipe pluridisciplinaire sont les suivantes :

	TRANCHE D'AGE				TOTAL
	0-3 ans	4-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	
POURSUIVRE CMP/CMPP	0	4	2	0	6
DEBUTER CMP/CMPP	6	6	2	0	8
POURSUIVRE ORTHOPHONIE	1	8	4	0	13
DEBUTER ORTHOPHONIE	21	60	88	2	**171**
AUTRES SUIVIS	1	1	6	0	8
MDPH/LISTE D'ATTENTE SESSAD	0	0	5	0	5
CENTRE DE REFERENCE	1	0	0	0	1
A REVOIR	47	39	11	0	97
PAS DE BESOIN DE SUIVI	3	13	12	0	28
TOTAL	**80**	**131**	**130**	**2**	**343**

3.7. REPARTITION DES ENFANTS PAR TROUBLES ET PROBLEMATIQUES SUSPECTES

EVOLUTION DES TROUBLES SUSPECTES DEPUIS 2014

	2014	2015	2016	2017
TROUBLE DU LANGAGE	45	52	48	36
DEFICIENCE AUDITIVE	2	0	2	3
DEFICIENCE VISUELLE	0	0	0	0
TROUBLE ENVAHISSANT DU DEVELOPPEMENT	1	1	0	0
AUTRES	9	12	4	3
A REVOIR	0	0	0	0
PAS DE PROBLEMATIQUE SUSPECTE	5	4	5	2

4. DEPISTAGE DES TROUBLES DE LA VISION

La consultation d'ophtalmologie s'est interrompue le 02 février 2016, au départ du médecin spécialiste.
L'intervention d'un ophtalmologiste hospitalier à 0.20 ETP a été effective le 3 janvier 2017, grâce aux relations nouvellement instaurées entre la direction du Centre Hospitalier Delafontaine et la direction du Centre Delthil. Une convention de mise à disposition a été signée entre les deux établissements.
Cependant les consultations de dépistage seront moins nombreuses compte-tenu de la quotité de travail de ce professionnel (0.1 ETP pour le dépistage) soit le lundi matin et le vendredi matin.

4.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

	2014	2015	2016	2017
Nombre de RDV proposés	391	381	35	165
Nombre de RDV réalisés	300	297	20	108
Nombre d'enfants dépistés	225	228	-	70
Taux d'absentéisme %	23,3	22	-	34,5

Composition des rendez-vous effectués :

Les rendez-vous effectués sont exclusivement ophtalmologiques. L'activité réduite du médecin ophtalmologiste ne permet pas de créer des liens au niveau du dépistage avec le médecin pédiatre.
Le médecin pédiatre reçoit tous les enfants adressé par la MPDH ou sur le point d'avoir une notification afin de faire une évaluation médicale sur des besoins des enfants et, ainsi elle peut estimer l'urgence de l'admission des enfants concernant la gestion de la liste d'attente.

4.2. NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES

Sur les 70 enfants dépistés, un seul enfant avait déjà bénéficié de la consultation d'ophtalmologie puisqu'une demande de l'ancien médecin ophtalmologiste de revoir l'enfant avant sa rentrée à l'école primaire.
La consultation a été recentrée vers un vrai rôle de dépistage. Les demandes de renouvellement de prescription de lunettes de correction sont refusées.

4.3. ORIGINE DES ENFANTS PAR PARTENAIRE

PARTENAIRES DE LA CONSULTATION DE DEPISTAGE DES TROUBLES VISUELS	NB D'ENFANTS
EDUCATION NATIONALE	19
PMI	18
DELTHIL	14
FAMILLE	11
MEDECIN DE VILLE / PROF LIBERAL	3

PARTENAIRES DE LA CONSULTATION DE DEPISTAGE DES TROUBLES VISUELS	NB D'ENFANTS
INSTITUT SPECIALISE / SERVICE DE SOINS	3
HOPITAL	2

4.4. REPARTITION DES ENFANTS SELON LEUR DOMICILE

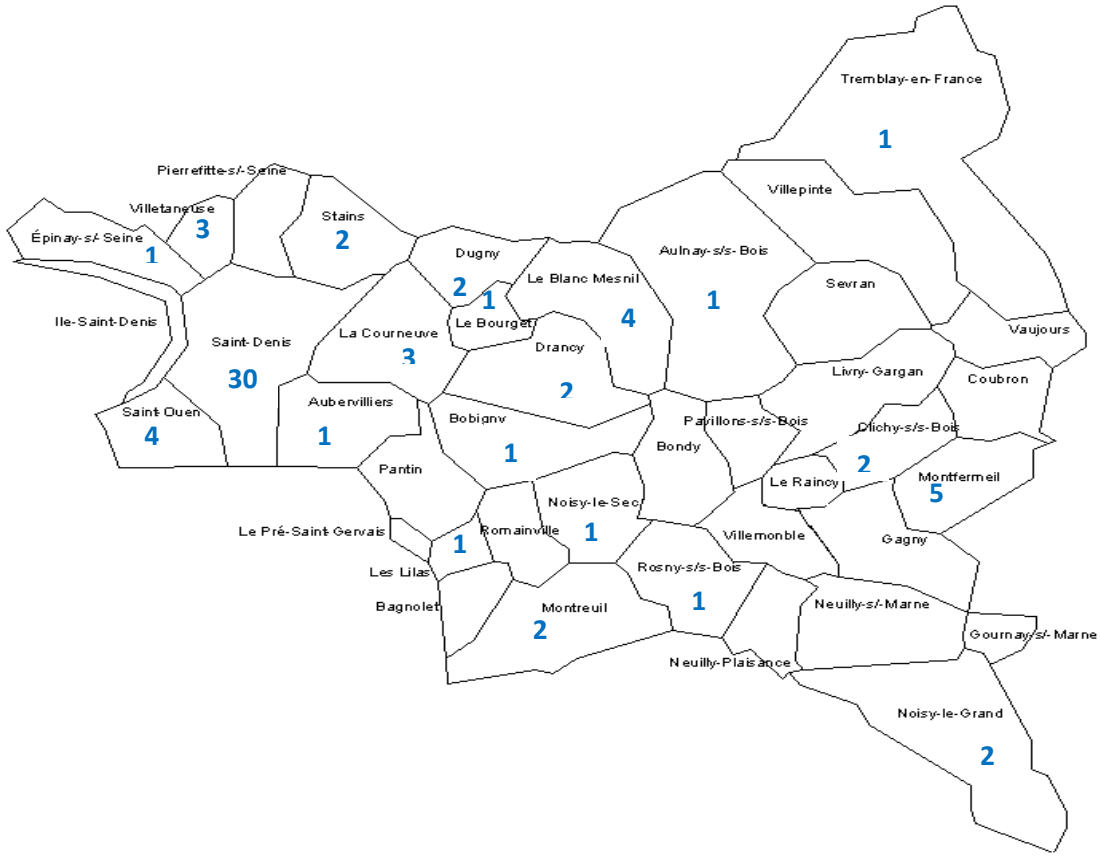

4.5. REPARTITION DES ENFANTS DEPISTES ET ORIENTES PAR TRANCHE D'AGE

TRANCHE D'AGE	NB PAR TRANCHE	% PAR TRANCHE
0-3 ans	19	27
4-6 ans	46	66
7-10 ans	5	7
TOTAL	70	100

27 % des enfants se situent dans la tranche d'âge 0-3 ans : les enfants sont souvent réticents à la consultation et ne répondent pas aux questions et ne lisent pas les pictogrammes. Le médecin ophtalmologiste doit revoir les enfants une

seconde fois et parfois une troisième fois, après avoir porté leurs lunettes (à intervalle de un, deux ou trois mois), afin d'ajuster leur correction si besoin.

Les enfants qui ont été reçus au-delà de 6 ans relève de situations particulières (difficultés financières, pas de droits ouverts,…). Les demandes viennent de services aidant l'intégration des personnes en difficultés.

Sur les 70 enfants reçus, 7 enfants, soit 10 % sont déficients visuels, la consultation de dépistage montre tout son intérêt :

- Une jeune est revenue dans le cadre du service de suite.
- 5 enfants de moins de 6 ans ont été revu afin de définir leur acuité visuelle et permettre aux familles de faire un dossier MDPH afin d'intégrer la liste d'attente pour le SAAAS ou l'admission au SAFEP dès que la MDPH accuse réception du dossier.
- Un enfant a été adressé en milieu hospitalier pour effectuer des examens complémentaires et traitements non réalisables au Centre.

5. CONCLUSION DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE

Peu d'ophtalmologistes de ville reçoivent des tout-petits enfants en consultation ou il y a une barrière financière pour les familles pour l'avance des frais.
Malgré le 0.10 ETP du médecin spécialiste, 7 enfants ont été dépistés déficients visuels. La convention de partenariat médical avec le Centre Hospitalier Delafontaine est essentielle.

La consultation de dépistage troubles du langage (et des apprentissages). La porte d'entrée est souvent une difficulté remarquée des apprentissages de l'enfant, à l'école principalement. Les modalités de cette consultation montrent son utilité : le binôme de professionnelles : orthophoniste et psychologue. Les préconisations sont faites aux parents. Nous regrettons, cependant, l'absence de relais auprès des orthophonistes libérales, qui, refusent les enfants dépistés positivement, par manque de places notamment.

I. L'ACTIVITE DU S.A.A.A.S. / S.A.F.E.P.

1. SYNTHESE DE L'ANNEE

	2017
Nb d'enfant au 31/12	90
Nb moyen d'enfants	89
Nb d'actes réalisés	10 649
Nbre d'actes par enfant par semaine	2,9
Taux d'absentéisme	14 %
ETP rémunérés	12,96
ETP présents	12,52
Compte administratif* (en €)	1 064 279
Coût à la place (en €)	11 958
Nombre de journées réalisées	5 828
Nombre de journées d'absence de l'enfant	911

* Montant des dépenses du service déduction faite des recettes atténuatives

Les actes réalisés par le chef de service et l'assistante sociale sont pris en compte depuis janvier 2017. Le nombre d'actes réalisés par semaine tend à se rapprocher des 3 actes. De plus, cette année plusieurs groupes de prise en charge se sont mis en place : groupe jeux de logique, ateliers d'écriture, groupe sports adaptés. Par ailleurs le nombre moyen d'enfant a diminué par rapport à 2016 mais les enfants de la file active ont désormais plus de prises en charge hebdomadaires tout en veillant la qualité de prestations. On note également un séjour de trois jours organisé pendant les vacances d'automne réunissant onze jeunes suivis dans le service, qui a permis aux jeunes de vivre de nouvelles situations en autonomie. L'activité diversifiée du service a augmenté en 2017.

2. RAPPELS DES FAITS MARQUANTS

L'année 2017 a été marquée pour le SAFEP :

Concernant le public :

- Un nombre croissant de demandes de prise en charge : en effet actuellement 9 enfants sont suivis pour un agrément de 5 ; de plus 3 enfants sont passés au SAAAS car ils sont scolarisés dans leur école de quartier (2 avec une AVS).
- 8 enfants accueillis sur 9 ont des troubles associés ou des poly-handicaps.
- Des problématiques sociales et familiales complexes nous obligent parfois à sortir de notre cadre d'intervention pour le bien des enfants et de leur famille (recherche d'un lieu d'accueil en urgence et déplacement de cette famille vers ce foyer).
- La multiplicité des partenaires (ASE, CMP, CMPP, établissements spécialisés …) exige davantage de coordination, de réunions, de liens avec les différentes instances et établissements.

Concernant les ressources humaines :

- Le départ d'une psychologue (en septembre 2017) et l'arrivée d'une nouvelle professionnelle en octobre 2017 (0.20 ETP).

Concernant les différents partenaires :
- Les professionnels du SAFEP se déplacent dans 3 crèches, chez deux assistantes maternelles et /ou au domicile de 6 familles. Ceux-ci engendre plus de temps de déplacements mais permet de tisser plus de liens avec les structures accueillantes.
- Des liens persistent avec la Sauvegarde de Gagny au sujet d'une famille dont leur équipe assure le suivi.

Concernant le travail en équipe :
- Poursuite du groupe « jouons ensemble » débuté en 2016, animé par une psychomotricienne et une ergothérapeute, tous les lundis matins afin de travailler la séparation mère-enfant, réaliser des expériences sensorielles.
- Création d'un nouveau groupe à thème discuté avec les parents (le sommeil, l'alimentation, le passage en crèche…) en présence de toute l'équipe ou d'une partie en fonction des thématiques abordées, à raison d'une fois par mois.

L'année 2017 a été marquée pour le SAAAS :

Concernant le public :
- Equilibre entre le nombre d'entrées et de sorties tout au long de l'année pour arriver à un nombre proche de l'agrément (86)
- Augmentation du nombre de jeunes accueillis avec troubles associés et/ou polyhandicap.
- La cotation, depuis janvier 2017, des actes réalisés par le chef de service et l'assistante sociale, comme les autres SESSAD du département.

Concernant les ressources humaines :
- Un ophtalmologiste (en lien avec l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis) assure deux matinées de consultation et dépistage ;
- Départ d'un instructeur de locomotion en octobre 2017,
- Départ d'un psychomotricien en septembre 2017, remplacé par une jeune diplômée ;
- En décembre 2017 un congé maternité prématuré pour une orthoptiste à 0.5 ETP, à ce jour non remplacée, a perturbé l'organisation des prises en charge du service.

Concernant le travail avec les partenaires :

- Mise en place d'un groupe jeux à l'école Nonneville II, à Aulnay, deux fois par semaine sur le temps périscolaire (partenariat avec l'IFAC). Cette activité est animée par deux professionnels du Centre Delthil, un animateur de la mairie et parfois avec un professeur des écoles ;
- Les enfants déficients visuels de l'Ulis-école (24 enfants) partagent des jeux de récréation avec un camarade d'école non déficient visuel.
- Ateliers d'écriture et de logico mathématiques au collège-Ulis de Pavillon S/Bois et à l'Ulis-école d'Aulnay (dans la classe CP/CE1) et ateliers de jeux de logique au collège du Bourget organisés par une orthophoniste du service.
- Aide à l'intégration scolaire en Ulis collège à Pavillon S/Bois de 2 élèves braillistes avec une participation du Centre Delthil dans la recherche du matériel électronique et du matériel braille dont a été doté l'Ulis (32.000 €) ;

- Une activité «escalade» a été organisée en février et avril 2017 avec deux groupes de jeunes de 9 enfants d'âge fin de primaire et début de collège ;

- Une sensibilisation a été organisée pour les aides à la vie scolaire au sein du Centre Delthil animée par quatre professionnels du centre ;
- Une sensibilisation à la déficience visuelle à la demande du collège D. Daurat au Bourget destinée aux professeurs en septembre 2017 ;
- Participation à une session de formation des enseignants et conseillers d'aide à la scolarisation en novembre 2017 avec une psychologue et la cheffe de service ;

- Rencontre avec l'équipe du Centre d'enfants sourds de Noisy le Grand avec lequel nous travaillons en partenariat dans le cadre de la prise en charge d'un jeune collégien ;
- Rencontre avec un directeur d'école autour d'un dispositif particulier «l'école Roméro» afin d'aider des jeunes en décrochage scolaire ou en grande difficulté d'apprentissage à poursuivre une scolarité au collège ;
- Rencontre avec le C.R.E.S.A.M. (Centre de Ressources Expérimental pour enfants et adultes Sourds-Aveugles et sourds Malvoyants) de Poitiers en juillet 2017 au Centre Delthil pour échanger autour de la surdi-cécité et plus particulièrement à propos d'un jeune atteint de la double déficience et de troubles de l'équilibre ;
- Rencontre autour de l'insertion professionnelle et de l'orientation des jeunes collégiens du centre de formation professionnelle FORJAT à Paris, participation à un groupe de travail et d'échanges avec d'autres professionnels de la déficience visuelle en début d'année 2018 ;

- Rencontres trimestrielles avec la conseillère à la scolarisation pour les enfants déficients visuels ;
- Rencontre avec le nouveau chargé de mission du matériel adapté à la DSDEN en décembre ;
- Cinq conventions de coopération ont été signées avec l'Education Nationale dans un collège et quatre écoles primaires, afin d'assurer une meilleure collaboration entre les différents partenaires ;

- Rencontre internationale au Centre Delthil, avec un directeur d'établissement pour enfants déficients visuels de 0 à 6 ans venant d'Israël afin d'échanger autour des différentes pratiques ;

3. LES ENFANTS SUIVIS

3.1 LES EFFECTIFS

	2017
Entrées	25 dont 4 SAFEP
Sorties	26 SAAAS
Mouvement (entrées-sorties)	**-1**

En 2017, 26 enfants sont sortis pour les motifs suivants :
- Déménagement : 1

- Fin de prises en charge : 18 jeunes ont atteints l'âge limite pour le service, 2 autres ont une amélioration de l'utilisation de leurs possibilités visuelles (augmentation de l'acuité visuelle supérieure à 4/10), pour les autres ils étaient suivis depuis longtemps au centre et avaient acquis les techniques et l'autonomie qu'ils souhaitaient.
- Réorientation : 6 (établissements spécialisés,…).

Ainsi nous arrivons à un équilibre entre les enfants admis et les enfants sortants du service pour une meilleure gestion de la file active.

3.2 LA NATURE DES HANDICAPS

NATURE HANDICAP	NOMBRE D'ENFANTS
Cécité totale	7
Malvoyance profonde/sévère	29
Malvoyance moyenne	49
Malvoyance non chiffrable	4
Malvoyance légère	1

La majorité des jeunes pris en charge ont une malvoyance profonde ou moyenne. Cette année, on observe une augmentation des enfants porteurs d'une malvoyance profonde (14 en 2016) ; ces enfants ont plus de besoins auxquels doivent répondre plusieurs disciplines en lien avec la demande de trois prises en charge hebdomadaires.
Les enfants en situation de cécité totale ou très fortement malvoyants ont souvent besoin d'un travail en locomotion pour apprendre à se déplacer dans leur environnement proche en sécurité.
Actuellement les SAAAS sont en pénurie d'instructeur en locomotion : cette formation professionnelle coûte près de 16 000 €, dure 8 mois. 16 à 18 instructeurs en locomotion sortent diplômés chaque année, ayant signé un contrat d'embauche avec leur futur employeur.

3.3 LES TROUBLES ASSOCIES

NATURE TROUBLES ASSOCIES	NB ENFANTS
TSA ; Poly handicap ; troubles cognitifs ; troubles moteurs	8 enfants sur 9 au SAFEP 39 enfants sur 81 au SAAAS

En 2017, le service a poursuivi de façon croissante l'accueil des enfants avec des troubles associés, 4 enfants sont scolarisés dans des établissements spécialisés du département. Pour la plupart des enfants, le service travaille avec les partenaires départementaux ou régionaux l'orientation et le suivi du soin.
Ce travail de co-prise en charge nécessite de la part des professionnels plus d'adaptabilité. Cela implique des prises en charge plus difficiles à mettre en place car il y a plus de partenaires à coordonner.
De plus, les séances de rééducation sont souvent plus longues, elles peuvent mobiliser deux professionnels (prise en charge à « quatre mains »).

L'équipe du SAFEP et du SAAAS doit élargir ses connaissances, se documenter, se former, rencontrer des services dans d'autres départements.

La problématique de la malvoyance associée à d'autres troubles nous oblige à nous questionner régulièrement afin d'ajuster le suivi particulier voire complexe pour ces enfants. Ainsi, une formation transversale (communes aux 3 services) sur les troubles neuro visuels a été mise en place en 2017 et se poursuivra en début d'année.

3.4 L'AGE

Tableau répartition des enfants par groupe d'âge au 31/12/2016

TRANCHE D'AGE	NOMBRE D'ENFANTS
0-2 ans	7
3-4 ans	8
5-6 ans	13
7-10 ans	36
11-15 ans	23
16-19 ans	3

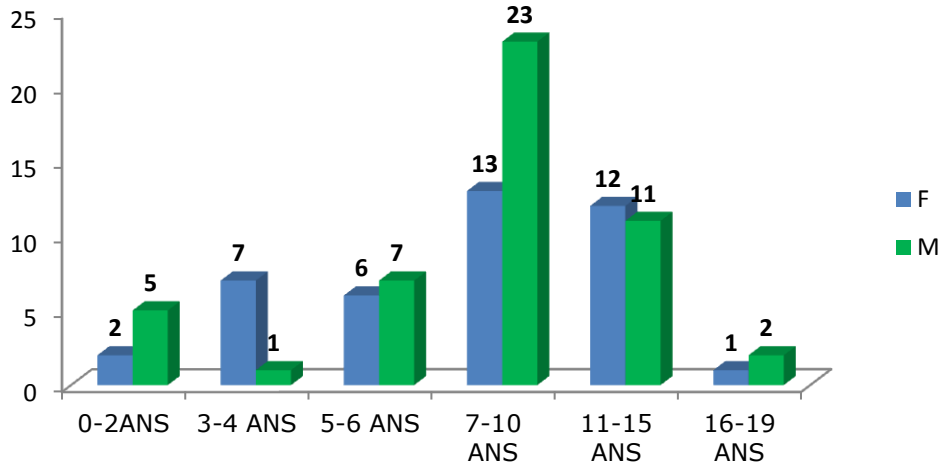

L'âge des enfants conditionne leurs besoins et l'accompagnement spécifique proposé à leur famille.
La tranche d'âge la plus représentée correspond à l'âge primaire et aux années collège. Au moment du passage au lycée, les jeunes, pour la plupart suivis depuis plusieurs années, expriment des besoins différents et aspirent à autre chose que le service des soins en continu, Delthil répond à leurs demandes ponctuelles.

3.5 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES LIEUX D'HABITATION DES ENFANTS

BASSIN[1]	NOMBRE D'ENFANTS
1	33
2	25
3	15
4	17

Les familles sont réparties sur l'ensemble du département avec une représentation plus importante dans le bassin où se trouve le centre Delthil (bassin 1).

3.6 LA SCOLARISATION DES ENFANTS ACCOMPAGNES

- Répartition des enfants accompagnés par cycle scolaire :

La majorité des enfants suivis au SAAAS est scolarisée en école primaire et au collège.

NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE	%
DOMICILE	4	4
CRECHE	4	4
MATERNELLE	10	11
PRIMAIRE	42	47
COLLEGE	19	21
LYCEE	5	6
ETAB. SPECIALISE	6	7

Une collaboration est établie avec des établissements de type IME, IEM, … afin de venir en renfort en apportant notre technicité spécifique ce qui permet d'assurer une prise en charge pluridisciplinaire aux enfants de Seine-Saint-Denis.
Ce travail permet de palier les difficultés que rencontrent les familles de trouver une structure la plus adéquate aux besoins de leur enfant.

- Répartition par modalités de scolarisation

MODALITES DE SCOLARISATION	NOMBRE	%
ULIS-ECOLE DV ET AUTRE	19	21
ULIS-COLLEGE	14	16
INCLUSION INDIVIDUELLE	43	48
ETABLISSEMENT SPECIALISE	6	7
NON SCOLARISE	4	4
STRUCTURE PETITE ENFANCE	4	4

[1] Les bassins correspondent à ceux de l'Education Nationale.

La scolarisation en inclusion individuelle reste majoritaire (63%). Elle impose aux professionnels une adaptation aux rythmes des différentes écoles et structures (crèches et établissements spécialisés).
L'organisation des différents plannings est particulièrement complexe : celui des enfants, des professionnels de Delthil, des professionnels de l'Education Nationale ou autres.

- Répartition géographique des lieux de scolarisation

Carte des partenaires au 31/12/2017

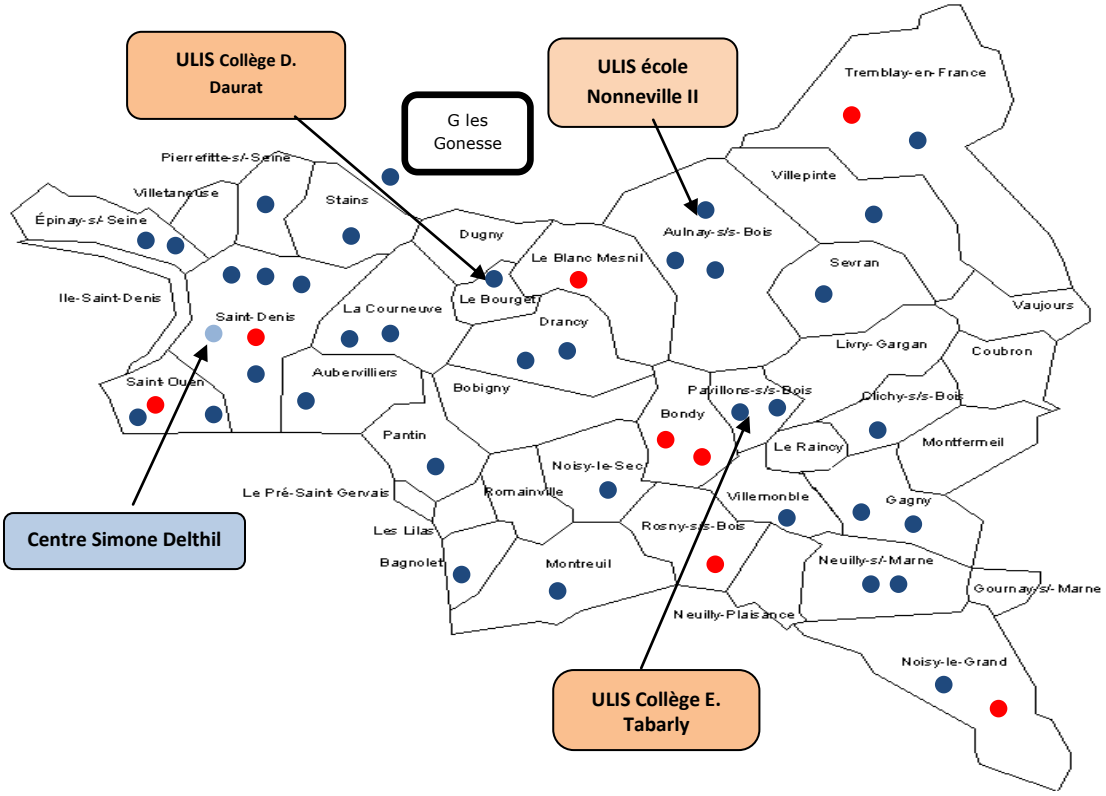

Légende :

- Etablissements scolaires
- Etablissements spécialisés ou petite enfance

44 partenaires Ulis, IME, IEM, crèche, assistantes maternelles

39 enfants sont scolarisés ou accueillis dans des villes différentes de leur domicile : ce sont des enfants scolarisés en ULIS-école et en collège, et deux jeunes en IME et deux autres en IEM et une jeune en collège privé (en dehors du département école Roméro).

Déplacements de l'équipe pluridisciplinaire

Les 23 professionnels (12,96 ETP) sont amenés à se déplacer dans tout le département sur 49 établissements différents et au domicile des enfants dans certains cas. Le service est partenaire de 44 établissements scolaires, de 4 établissements spécialisés et de 2 crèches.
Temps de déplacement des professionnels : 39 h par semaine en moyenne pour l'ensemble des professionnels du service, correspondant à plus d'un équivalent temps plein. Les nombreux déplacements, respectant la mise en place de la loi de 2005 sur l'inclusion individuelle scolaire en milieu ordinaire n'ont pas généré de création d'un poste supplémentaire, cette année-là.
Compte tenu de la répartition géographique des lieux de scolarisation, les professionnels doivent veiller à avoir une organisation rationnelle de leur emploi du temps pour optimiser l'activité auprès des enfants, autant que faire ce peut.

4. L'ACTIVITE DU SERVICE

4.1 MODE DE REALISATION DE L'ACTIVITE

MODE DE REALISATION DE L'ACTIVITE	Nb Actes	TOTAL	%
INDIVIDUEL	6 014	**8 966**	**84,2 avec l'enfant et/ou sa famille**
GROUPE	2 036		
RENDEZ-VOUS FAMILLE	916		
REUNION DE SUIVI DE PROJET	506	**1 683**	**15,8 pour l'enfant et/ou sa famille**
SYNTHESE AU CENTRE DELTHIL	700		
SYNTHESE A L'EXTERIEUR (PARTENAIRES)	467*		
Total général	10 649	**10 649**	

*Certaines synthèses se font en présence de la famille, de l'enfant.

Une attention particulière a été portée sur la diminution des actes de réunions (SAAAS) au profit des interventions directes auprès de l'enfant et de sa famille.
Le partage de la réflexion en réunion reste indispensable pour l'ajustement du travail pluridisciplinaire et partenarial. La coordination est un acte indispensable pour assurer une cohérence et une dispense de soins de qualité auprès de l'enfant et de sa famille.

Quatre sensibilisations ont eu lieu cette année :
- auprès des auxiliaires de vie scolaires au Centre Delthil,
- dans le cadre de la formation des enseignants spécialisés,
- auprès des enseignants du collège D. Daurat à la rentrée de Septembre.
- auprès du personnel d'accueil périscolaire d'une école à Sevran (qui accueille un jeune déficient visuel).

Des accompagnements de sorties scolaires par des professionnels du service (instructeur en locomotion, ergothérapeute, moniteur éducateur, etc…), à la demande des enseignants, ont été réalisés quatre fois ainsi que trois accompagnements lors d'activité sportives (piscine, visite de musée, …).

Dans le cadre du SAFEP : la psychomotricienne et l'orthophoniste ont rencontré, en amont, le personnel d'une crèche qui accueillait pour la première fois un petit enfant déficient visuel.
Une activité « sport adapté » réalisée à l'école Nonneville II à Aulnay-sous-Bois avec les deux classes d'ULIS-école menée par un instructeur de locomotion les enseignants et les ATSEM, à raison d'une séance par quinzaine, tout au long de l'année scolaire. L'objectif principal est de permettre aux enfants d'avoir accès aux activités sportives et de réfléchir ensemble aux différents types d'adaptations à mettre en place.

Une activité maquette a été mise en place avec la classe des petits (CP/CE1) de l'ULIS-école encadrée par l'enseignante, l'ATSEM et une psychomotricienne du Centre ; l'objectif étant de travailler sur la représentation mentale avec des jeunes déficients visuels qui n'ont pas forcement l'image de ce qu'ils doivent représenter.

Le nombre de prises en charge en informatique dispensée par les ergothérapeutes et/ou le moniteur-éducateur ne cesse d'augmenter (+ 30%) car nous accueillons une majorité d'enfants en âge primaire – début de collège et c'est à ce moment que l'ordinateur peut être envisagé comme outil scripteur.
D'autre part, les adolescents déficients visuels, souvent, veulent « se fondre dans la masse » et ne souhaitent pas disposer d'un matériel qui les stigmatise : l'ordinateur peut répondre alors à leurs besoins.

Le service continue le prêt de matériel (optique, pupitre, perkins,…) afin de permettre aux familles de mieux comprendre l'utilité de ces outils avant d'en envisager l'achat.

L'opticienne spécialisée, qui intervient au Centre Delthil depuis novembre 2016 à raison d'une fois par quinzaine, réalise des essais de matériel spécifiques (filtres teintés , monoculaire etc..), fait des réfractions en lien avec l'ophtalmologiste afin de faciliter sa consultation ; tout ceci est repris lors des séances avec l'orthoptiste, l'ergothérapeute sur ordinateur ou l'instructeur en locomotion à l'extérieur et valider par une prescription médicale de l'ophtalmologiste ou du pédiatre.

Des ateliers d'écriture, de logicomathématiques, et de jeux de logique réalisés dans les deux ULIS-collège (Eric Tabarly et Didier Daurat) ouverts aux jeunes de l'ULIS et autres jeunes du collège, animée par une orthophoniste du service sur le temps de déjeuner et ce durant toute l'année scolaire.
De même à l'Ulis école de Nonneville II à Aulnay sont organisés dans la classe des petits, en lien avec l'enseignante des ateliers d'écriture et de logicomathématique.

Le Centre Delthil poursuit son partenariat avec un prestataire extérieur pour réaliser les adaptations de romans et livres jeunesse que les enfants étudient en classe. 15 ouvrages ont été adaptés pour un montant de 1 836,00 €. Le support papier reste indispensable pour l'apprentissage de la lecture. L'ouverture d'un service d'adaptation et de transcription au sein du Centre Delthil est envisagée pour 2019.

Un séjour « autonomie » a été organisé avec 12 jeunes de 10 à 13 ans, à Maubeuge , pendant trois jours pendant les vacances d'automne, encadré par quatre professionnels, afin d'aider les jeunes déficients visuels à mettre en pratique les acquisitions de prises en charge et, pour certains en inclusion dans leur collège de quartier, leur permettre de rencontrer d'autres jeunes déficients visuels du même âge.

Une sortie au parc avec une activité « accrobranche » a été réalisée en octobre 2017 avec 7 enfants âgés de 9 à 10 ans afin de leur permettre de découvrir cette activité sportive qui nécessite une coordination et une maîtrise de son corps et d'échanger, ce groupe était encadré par 3 professionnels.

De plus, tout au long de l'année le service accueille des stagiaires (4 en 2017) pour des stages plus ou moins longs ; ainsi une stagiaire assistante sociale en deuxième année a passé 8 mois dans notre service, une stagiaire psychomotricienne a effectué un stage de trois semaines , une future « instructrice en locomotion » a fait un stage d'observation d' une semaine et actuellement et depuis la rentrée de septembre une stagiaire en troisième année de psychomotricité effectue un stage sur l'année d'une journée par semaine.

4.2 TABLEAU SUR LA PLURIDISCIPLINARITE

NOMBRE DE PEC/SEMAINE	NOMBRE D'ENFANTS	%	
1	12	13,2	**49,4%**
1,5	5	5,5	
2	22	24,2	
2,5	6	6,5	
3	19	21,1	**50,6%**
3,5	6	6,8	
4	8	9	
4,5	1	1,1	
5	4	4,7	
5,5	1	1,1	
6	5	5,7	
7	1	1,1	

On observe que la majorité des enfants suivis au SAAAS et SAFEP ont 3 prises en charge au minimum, ce qui est cependant difficile à mettre en place avec des enfants scolarisés en grande partie en inclusion individuelle. De plus, le service travaille de plus en plus avec d'autres établissements en complément de prise en charge (notamment en orthophonie et en orthoptie) et là, aussi les professionnels doivent tenir compte des contraintes de planning de ces partenaires.

4.3 LA NON-REALISATION DE L'ACTIVITE

MOTIF DE LA NON REALISATION	NOMBRE D'ACTES	%
Absence enfant et/ou sa famille	975	57
Absence due à l'école	354	21
Absence du professionnel	395	23

Le pourcentage d'absence des professionnels s'explique essentiellement par des congés maladie ordinaire de courte ou moyenne durée, un congé maternité précoce en fin d'année et un arrêt maladie de plus de 6 semaines.
Les réunions dans les établissements scolaires, nécessaires une fois par an au minimum, obligent les professionnels à annuler des prises en charge afin d'être présents. Depuis peu, trois professionnels (au maximum) deux thérapeutes, la chef de service ou l'assistante sociale assistent à ces réunions afin de limiter le nombre de séances de rééducation annulées.
De plus, les professionnels sont sollicités pour animer des sensibilisations auprès des établissements qui accueillent ou qui sont susceptibles d'accueillir des enfants déficients visuels, ce qui entraine temporairement l'annulation des rendez-vous.

Par ailleurs, l'établissement réfléchit à une action pour diminuer le nombre d'annulations des enfants ou/et famille : faut-il instaurer un entretien lors de l'admission avec le directeur ?
L'information de la MDPH de l'absentéisme récurrent est envisagée avant la demande officielle de la cessation définitive du suivi de l'enfant par le Centre.
L'absence d'un professionnel (orthoptiste) en congés de maternité prématuré en fin d'année, augmente le chiffre de l'absentéisme des professionnels.

5. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale accueille, informe, accompagne et oriente le jeune et sa famille. Sa participation aux rendez-vous d'admission, réunions de suivi de projet, synthèses clinique, réunions d'équipe de suivi de scolarisation lui permet d'articuler le projet de soins de l'enfant et l'accompagnement social mené auprès de la famille.

La complexité des situations familiales et sociales accroît le nombre de partenaires : service social départemental, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocation Familiale, Sécurité Sociale, Education Nationale, structures d'accueil de la petite enfance, Aide Sociale à l'Enfance, services de soins.

Typologie des demandes adressées à l'assistante sociale :
- Droit à la compensation du handicap,
- Droit à une protection sociale,
- Réflexions sur les questions d'orientation scolaire ; dispositifs ULIS école, collège ou lycée, établissement ou service médico-social,
- Procédures d'accès à un logement social,
- Informations sur les différentes aides financières et alimentaires,
- Accessibilité aux loisirs,
- Information sur les séjours adaptés.

La question de l'orientation scolaire et/ou professionnelle de l'enfant/jeune est récurrente et suscite des interrogations auprès des familles. Afin d'accompagner l'enfant/jeune et sa famille autour de cette question, l'assistante sociale a rencontré et échangé avec différents partenaires de l'éducation nationale et de l'insertion professionnelle :
- Rencontre avec la directrice de l'école de Plaine Air à Pantin,
- Rencontre avec le responsable de la structure Oscar Roméro de Garges les Gonesse,
- Rencontres et échanges ponctuels avec les assistants sociaux des établissements et services médico-sociaux pour personnes déficientes visuelles (INJA, IDES, CFRP Guinot …),
- Rencontre avec l'équipe de FORJA.

Perspectives pour 2018 :
- Participation à un groupe de travail avec les établissements et services médico-sociaux pour déficients visuels autour de la question de l'orientation scolaire et professionnelle,

- Proposition de mise en place d'un groupe pour des jeunes en fin de primaire et leurs parents autour de la question de l'orientation scolaire avec la présentation des différents dispositifs et un échange avec les professionnels de ces dispositifs.

La méconnaissance des dispositifs sociaux et de leurs institutions, la complexité des procédures administratives, les difficultés d'accessibilité à la langue française et la précarité économique de certaines familles accueillies sur le service consolident la présence de l'assistante sociale pour soutenir, aider et accompagner les familles.

NATURE DE L'ACTIVITE	NOMBRE D'ACTES*
Entretiens familiaux à Delthil	262
Entretiens familiaux à domicile	33
Réunions école	117
Réunion de suivi de projet	91
Synthèses clinique	107
Rendez-vous admission	21
Rendez-vous service de suite	27
TOTAL	**488**

La gestion de la liste d'attente

Face aux demandes croissantes de prises en charge sur le SAAAS et pour palier à l'attente qui est actuellement d'un an au minimum, l'assistante sociale est à disposition de la famille qui souhaite être accompagnée dans des démarches administratives concernant le droit à la compensation du handicap, le droit à une protection sociale, accompagnement pour une réorientation vers un établissement et/ou service médico-social en adéquation avec les besoins de l'enfant/jeune, participation aux réunions de suivi de scolarisation à la demande de la famille.
Dans l'attente d'une prise en charge pluridisciplinaire sur le service, la chef de service transmet des coordonnées de professionnels en libéral à la famille et prend contact avec eux pour exposer la situation.
Les professionnels du Centre Delthil élaborent un annuaire regroupant des professionnels en libéraux (orthoptistes, psychomotriciens,…) pouvant accompagner des enfants porteurs d'une déficience visuelle.

NATURE DE L'ACTIVITE	NOMBRE D'ACTES*
Rendez-vous de pré-admission (chef de service et assistante sociale)	21
Entretiens familiaux avec l'assistante sociale	14
Réunions école (chef de service et assistante sociale)	8
Prises de contact avec des professionnels libéraux	6
TOTAL	**49**

**actes non comptabilisés dans l'activité générale du service (non transmis à la CPAM)*

L'activité du service de suite

Mis en place en juin 2015, les demandes sur le service de suite augmentent.
Le service de suite permet de faciliter une décision de fin de prise en charge pour des enfants/jeunes qui n'ont plus besoin d'un suivi régulier. Ainsi, il répond à des demandes d'aides très ponctuelles de la part du jeune suivi antérieurement.
En 2017, le service de suite a mobilisé la chef de service, l'assistante sociale, deux psychologues, une ergothérapeute, un moniteur éducateur et deux orthoptistes.

Typologie des demandes adressées au service de suite :

- Accompagnement au renouvellement du droit à la compensation du handicap,
- Information et/ou orientation vers un établissement et/ou service médico-social, un centre de formation et de rééducation professionnelle pour adultes déficients visuels,
- A la demande du jeune et de sa famille participation à la réunion de suivi de scolarisation pour la transmission d'informations notamment sur les adaptations scolaire et le matériel,
- Réalisations de bilans orthoptiques,
- Adaptations techniques de l'ordinateur du jeune.

NATURE DE L'ACTIVITE	NOMBRE D'ACTES*
Entretiens familiaux avec l'assistante sociale	18
Réunions école (assistante sociale et chef de service)	3
Rendez-vous avec les psychologues	2
Rendez-vous avec le moniteur éducateur	4
Bilans orthoptiques	4
TOTAL	**31**

**actes non comptabilisés dans l'activité générale du service (non transmis à la CPAM)*

6. L'ACTIVITE DU CHEF DE SERVICE

Le Chef de service assure :

- La coordination des projets individuels d'accompagnement,
- Le maintien et le développement des relations avec les partenaires du projet de l'enfant,
- L'encadrement du personnel : équipe pluridisciplinaire et secrétaire médicale,
- L'animation du projet de service du SAAAS,
- Le travail institutionnel.

7. Les ressources humaines

7.1 Le tableau des effectifs

FONCTION	EFFECTIF PHYSIQUE	BP SAAAS 2017	ETP SAAAS REMUN.	ETP EFFECTIF SUR 38 S
MEDECIN OPHTALMOLOGISTE	0	0,48	0,00	0,00
MEDECIN PEDIATRE	1	0,25	0,23	0,22
INSTRUCTEUR DE LOCOMOTION	2	2,00	1,85	1,84
ORTHOPHONISTE	2	1,30	1,28	1,26
ORTHOPTISTE et OPTICIEN	4	2,30	2,35	2,24
PSYCHOMOTRICIEN	4	1,47	1,37	1,27
REEDUCATRICE AVJ	2	2,00	2,00	1,96
ASSISTANTE SOCIALE	1	0,80	1,00	1,00
INSTRUCTEUR DE BRAILLE	1	0,83	0,83	0,80
MONITEUR EDUCATEUR/ADAPTATEUR DOC	1	0,33	0,33	0,33
PSYCHOLOGUE	5	1,90	1,72	1,58
TOTAL FONCTION DIRECTE	**23**	**13,66**	**12,96**	**12,52**
ADJOINT DES CADRES+AG A	1	0,72	0,60	0,60
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	1	0,44	0,44	0,44
SECRETAIRE MEDICALE	1	0,83	0,83	0,83
CHEF DE SERVICE	1	1,00	1,00	1,00
DIRECTEUR	0	0,37	0,37	0,37
TECHNICIEN INFORMATIQUE	0	0,15	0,15	0,15
TOTAL FONCTION SUPPORT	**4**	**3,51**	**3,39**	**3,39**
TOTAL GENERAL	**27**	**17,17**	**16,35**	**15,90**

La conséquence première de ces difficultés de recrutement est un allongement de la liste d'attente : en effet jusqu'en septembre 2017 il y avait 6 à 9 mois d'attente ; actuellement il faut compter 12 à 16 mois d'attente avant d'intégrer la file active du SAAAS. Ceci s'explique également par la complexité des prises en charge : de plus en plus d'enfants sont porteurs de troubles associés (c.f :p4) et nécessite une plus grande pluridisciplinarité et une meilleure expertise des situations.

LES COLLOQUES ET FORMATIONS

INTITULE DU COLLOQUE ET/OU DE LA FORMATION	NOMBRE HEURES
21ème colloque de printemps "enfance et déficience visuelle, photophobie et photosensibilité"	35
3e journées du groupe oralité de l'hôpital Necker	14
Accompagnement des pratiques de chef de service	28
Approche orthoptique dans les troubles du spectre de l'autisme	14
Atelier d'écriture	36
Colloque -journée d'études parentalité "Les pères et les institutions"	14
Congrès pédiatrique	21
Formation pour l'obtention du CAERL (Instructeur de locomotion)	formation de sept 2017 au 30/06/17
Journée double déficience sensorielle "En quête de savoir-faire pour mieux faire"	7

La majorité des professionnels bénéficie d'au moins une formation par an en individuel et, pour certains une formation transversale organisée en intra dans nos locaux (type neuro vision).

8. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE – PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Cette année, les actions réalisées dans le cadre du PACQ ont été transversales.

9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2017

Des projets sont en cours de réalisation :

- un groupe informatique au centre Delthil une fois par quinzaine avec des collégiens mené par 3 ou 4 professionnels.
- Un week-end théâtre, en lien avec une activité théâtre organisée un samedi par mois réunissant des enfants de 8 à 10 ans des trois services à Paris en mai 2018.
- Un atelier informatique animé par un professionnel du centre et un professeur du collège a lieu une fois par semaine au collège du Bourget Didier Daurat.
- L'évaluation interne avec la mise en place de groupes de travail courant 2017.
- Le projet de créer un service de transcription au Centre Delthil (rédaction du cahier de charges et rencontre avec des transcripteurs d'autres SAAAS d'Ile-de-France).

- La poursuite du travail partenarial avec la DSDEN pour le prêt de matériel en classe pour les jeunes déficients visuels et les rencontres bi annuelle avec le chargé de mission au Centre Delthil.
- Une réflexion sur le lycée et comment aider les jeunes sortant notamment d'ULIS collège à intégrer au mieux leur lycée de quartier ou en réfléchissant en lien avec l'Education Nationale à la création d'une ULIS lycée ?
- Un deuxième temps de l'activité «accro-branche» prévue pendant les vacances de printemps 2018 avec des enfants de 8 à 10 ans.
- Un séjour « autonomie » avec des lycéens (15 à 17 ans) est prévu en octobre 2018.
- Avant chaque période de vacances, l'équipe a prévu d'instaurer un temps de réflexion sur un thème choisi : l'utilisation de la canne, présentation par l'ophtalmologiste du service d'une pathologie visuelle, le champ visuel fonctionnel expliqué par les orthoptistes etc…
- Une nouvelle session de formation aux troubles neuro-visuels prévue fin 2018/début 2019 avec l'équipe de la Fondation Rothschild.
- De plus, la cheffe de service va suivre une formation en lien avec ses missions et conforter son projet de cheffe de service.

II L'ACTIVITE AU S.S.E.F.S.

1. SYNTHESE DE L'ANNEE

	2017
Nb d'enfant au 31/12	58
Nb moyen d'enfants	52
Nb d'actes réalisés	12 973
Nb d'actes par enfant par semaine	6.3
Taux d'absentéisme (enfants et prof.)	18.38
ETP rémunérés	12.25
ETP présents	11.60
Compte administratif* (en €)	916 840
Coût à la place (en €)	17 632
Nombre de journées réalisées	5 511
Nombre de journées d'absence des enfants	878

* Montant des dépenses du service déduction faite des recettes atténuatives

2. RAPPEL DES FAITS MARQUANTS

Concernant le public :

- **Augmentation du nombre d'enfants suivis** (+ 9) par rapport à 2016,
- Mise en place d'un **séjour au Futuroscope** (06 et 07/02/2017) 12 enfants ont participé, **visite de la Cités des enfants** 9 enfants (07/02/2017).
- **Participation d'une codeuse à un séjour de classe de neige** pour 2 enfants malentendants pendant 10 jours,
- **Réunion d'information sur le code LPC** (20/05/2017) à destination des familles.
- **Accompagnement des jeunes et leur famille aux portes ouvertes** de l'INJS, l'Institut Baguer dans le cadre d'un projet de réorientation.
- **Elaboration du projet d'accompagnement pour les enfants de 2 ans**

Concernant les ressources humaines :

- **Mouvement du personnel : 3 départs** (assistante sociale, codeuse LPC et orthophoniste) et **4 recrutements** (assistante sociale, codeuse LPC, 2 orthophonistes).
- Nombre **d'absences des professionnels en baisse.**

Concernant le partenariat :

- **4 sensibilisations** ont été faites auprès de plusieurs équipes pédagogiques.
- Mobilisation de l'équipe autour de **l'accueil de stagiaires** : 1 assistante sociale, 2 codeuses LPC, 2 orthophonistes, 1 psychologue et 1 psychomotricienne.
- Rencontre avec le CAMSP les papillons Blancs de Paris

Concernant le travail institutionnel :

- Groupe de travail autour de la **réponse apportée aux besoins d'accompagnement éducatif.**
- Groupe de travail sur **l'accueil des enfants de 2 ans**

3. LES ENFANTS EN SUIVI

3.1 LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2017, 58 jeunes sont accompagnés par le service. Les enfants peuvent être admis tout au long de l'année. Néanmoins les admissions ont lieu majoritairement entre les mois de juillet et décembre (15 pour 2017) en lien avec le rythme scolaire. Il est plus difficile d'admettre un enfant en cours d'année car les emplois du temps des professionnels sont construits selon l'emploi du temps scolaire de l'enfant, donc peu flexible. Seuls 2 enfants sont entrés en dehors de la période citée précédemment.

Les admissions ont concerné 17 enfants âgés en moyenne de 7 ans et scolarisés majoritairement dans le cadre d'un regroupement[2].

Cette année, peu d'enfants ont quittés le service. Seulement, **8 enfants sont sortis** pour les motifs suivants :

- 1 orienté vers le SESSAD TSL du Centre Delthil
- 2 orientés vers l'INJS pour leur entrée au collège
- 1 orienté vers BAGUER pour son entrée au collège
- 1 ré-orienté vers le Centre de phonétique appliquée Léopold Bellan
- 2 ont déménagés hors du département
- 1 est sortie du service car la famille n'avait pas de demande de suivi

	2017
Entrées	17
Sorties	8
Mouvement (entrées-sorties)	**+9**

Au 31 décembre 2017, le temps de présence dans le service s'échelonne de 1 mois à 10 ans ½ pour une collégienne.

[2] Structure intermédiaire entre l'intégration individuelle en classe banale et l'intégration collective en CLIS II (Extrait du compte rendu de la réunion du 15/03/2007).

3.2 LA NATURE DU HANDICAP

NATURE HANDICAP	NOMBRE D'ENFANTS 2017
SURDITE LEGERE	0
SURDITE MOYENNE	20
SURDITE PROFONDE	16
SURDITE SEVERE	22

3.3 LES TROUBLES ET DIFFICULTES ASSOCIES

NATURE TROUBLES ASSOCIES	NB ENFANTS 2017
Malformation viscérale (cardiaque, rénale…)	1
Réanimation néo-natale	2
Surdité évolutive	2
Syndrome pluri-malformatif	4
Trouble du comportement	3
Trouble des apprentissages	0
Troubles moteur	1
Troubles vestibulaire	2
Troubles spécifiques du langage	2

3.4 L'AGE

TRANCHE D'AGE	NOMBRE D'ENFANTS
0-2 ans	1
3-4 ans	3
5-6 ans	8
7-10 ans	29
11-15 ans	16
16-19 ans	1

Pour la première fois en 2017, le service accompagne une enfant de 2 ans, accueillie en crèche. Dans le cadre de l'admission de ce nouveau public, une réflexion est menée. Elle a permis l'écriture d'un projet d'accompagnement et sa mise en œuvre.

L'accueil d'un enfant de très jeune âge nécessite des liens très réguliers avec les professionnels de son lieu de vie. C'est également la première fois que la crèche accueille un enfant malentendant.

Par ailleurs la guidance parentale est très importante.

L'accueil des enfants de moins de 2 ans se fait alors que le dossier MDPH est en cours d'instruction. Parfois, la demande d'orientation MDPH n'a pas été faite au

moment du diagnostic de la surdité. L'assistante sociale du service est alors une personne ressource pour les familles pour les accompagner dans les démarches.

3.5 LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES LIEUX D'HABITATION DES ENFANTS

BASSINS[3]	NOMBRE D'ENFANTS
1	29
2	16
3	10
4	3

3.6 LA SCOLARISATION DES ENFANTS ACCOMPAGNES

- La répartition des enfants accompagnés par cycle scolaire

NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE	%
NON SCOLARISE	0	0
CRECHE	1	1.72
MATERNELLE	8	13.79
PRIMAIRE	39	67.24
ETABLISSEMENT SPECIALISE	1	1.72
COLLEGE	8	13.79
LYCEE	1	1.72
ETUDES SUPERIEURES	0	0
TOTAL	58	100

Concernant le niveau scolaire des enfants, le tableau ci-dessus met en évidence qu'ils sont scolarisés en milieu ordinaire et majoritairement dans le cycle primaire. Seule une jeune âgée de 15 ans est dans un établissement spécialisée.

En effet, après un parcours en ULIS-collège TFC, cette jeune fille a dû être réorientée afin de lui permettre de poursuivre son parcours scolaire dans un cadre plus adapté à ses besoins. Un partenariat a alors été mis en place avec l'IME les moulins gémeaux de Saint-Denis. Une psychologue et une orthophoniste effectuent leurs prises en charge à l'IME.

- Les modalités de scolarisation

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE	%
ULIS ECOLE	14	24.13
ULIS COLLEGE	0	0
SEGPA	1	1.72
REGROUPEMENT MATERNELLE ET PRIMAIRE	28	48.28
INCLUSION INDIVIDUELLE	13	22.41
ETABLISSEMENT SPECIALISE	1	1.72
NON SCOLARISE	0	0

[3] Les bassins correspondent à ceux de l'Education Nationale.

STRUCTURE PETITE ENFANCE	1	1.72
TOTAL	**58**	**100**

Au regard de leurs besoins particuliers 34 enfants sont scolarisés dans une commune différente de celle de leur d'habitation. Ils sont soit en regroupement soit en ULIS-école, une est en IME et 2 sont à l'école de Plein Air à Pantin.

33 enfants sur 58 suivis se rendent à l'école via un transport scolaire. Cette situation peut avoir pour conséquences : des frais de demi-pension importants, l'impossibilité de participer aux Nouvelles Activités Périscolaires ainsi qu'au centre de loisirs.

Créés depuis 10 ans les regroupements, en partenariat avec le service, sont au nombre de 3 pour le cycle de l'enseignement primaire. Ils sont situés sur les communes de La Courneuve, Noisy–le-Sec et Sevran.
Ce dispositif est de plus en plus connu et reconnu des familles. Il correspond aux besoins de la majorité des élèves malentendants que nous suivons.

L'intérêt des regroupements :

- pour l'enfant est d'être avec des pairs, tout en étant dans une école ordinaire, l'accompagnement a lieu pendant le temps scolaire et les prises en charge sont plurimodales et pluridisciplinaires.
- Pour l'équipe pédagogique être en lien presque quotidiennement avec des personnes ressources sur place.
- Pour les professionnels du Centre Delthil de bénéficier parfois de locaux dédiés et/ou mutualisés pour les prises en charges. Le partenariat est privilégié.

Le regroupement scolaire est un moyen de diminuer le temps de déplacement des professionnels, ils réalisent davantage de prise en charge.

Cette année la convention cadre du regroupement de l'école L. Michel de la Courneuve a été réécrite et résignée entre l'Education Nationale, la Mairie et le Centre Delthil.
Celle de l'école P. Brossolette à Noisy-le-Sec et celle de D. Albert à Sevran devraient être signée début janvier 2018.

Concernant nos interventions dans le cadre des inclusions individuelles nous avons signé 4 conventions de coopération.

- Répartition géographique des lieux de scolarisation

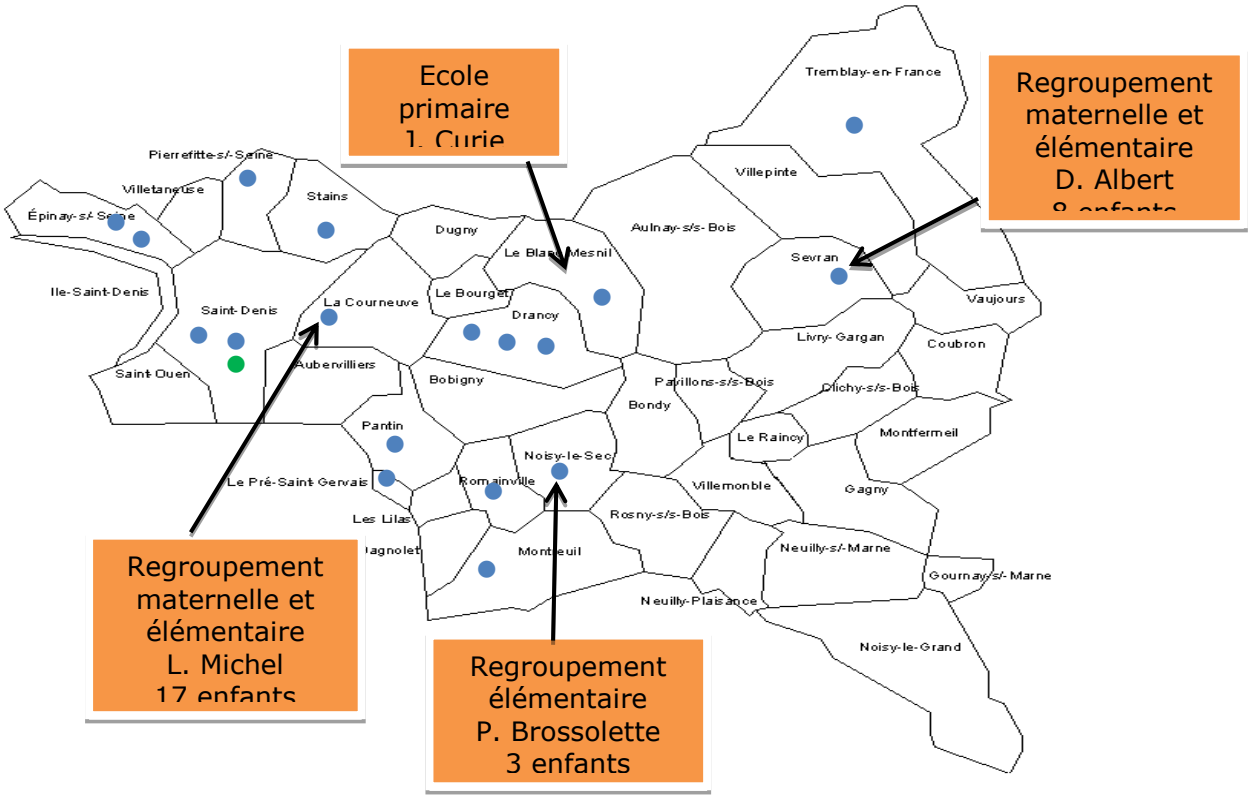

Légende :

- Inclusion individuelle : 16 Etablissements scolaires pour 18 enfants
- 1 crèche pour 1 enfant

- Les déplacements

Les 21 sites d'intervention sont répartis sur 14 communes de la Seine saint Denis. Les professionnelles se déplacent principalement en voiture personnelle (pour 11 d'entre elles) ou en transport en commun (7 professionnels).

Le temps hebdomadaire de déplacement varie entre 1 h 30 à 7 h 30 en fonction de l'ETP du professionnel, du mode de transport utilisé, du nombre de lieux et de service sur lequel il intervient dans la semaine.

Pour les 11,60 ETP de rééducateurs récents dans le service, cela représente 43 H hebdomadaires en moyenne.

4. L'ACTIVITE DU SERVICE

4.1 MODE DE REALISATION DE L'ACTIVITE

MODE DE REALISATION DE L'ACTIVITE	NB ACTES	%
PEC EN INDIVIDUELLE	9 831	93
PEC EN GROUPE	1 596	
RV FAMILLE	560	
SENSIBILISATION EN CLASSE	39	
SOUS TOTAL EN FACE A FACE	**12 026**	
RSP	290	7
SYNTHESES CLINIQUE	170	
SYNTHESE AVEC LES PARTENAIRE	487	
SOUS TOTAL ACTIVITE POUR ENFANT	**947**	
TOTAL	**12 973**	**100**

En 2017 **l'activité globale pour le SSEFS a augmenté de 19,15 %**, pour les raisons suivantes :

- L'augmentation du temps d'activité directe des professionnels,
- La mise en place de la 38ième semaine d'activité,
- L'augmentation des prises en charge en individuel et en groupe en lien avec celle du nombre d'enfants suivis,
- Le changement de la codification des actes pour les codeuses depuis septembre. A savoir : 1 acte est égal à 1 h de présence auprès de l'enfant alors qu'avant 1 acte correspondait à 1 h 30,
- La prise en compte de l'activité de l'assistante sociale et de la cheffe de service, soit 412 actes pour l'année concernée,
- Le séjour de 2 jours organisé au Futuroscope à générer 288 actes pour 12 enfants,
- Le départ pendant 10 jours d'une professionnelle en classe de neige (accompagnement de 2 enfants),

Activités auprès et pour les enfants suivis :

Au regard des besoins des enfants un projet individuel d'accompagnent est défini avec les familles. Les modalités de sa mise en œuvre sont des prises en charge en individuel et/ou en groupe. Ces dernières sont favorisées lorsque que l'enfant est dans une école de regroupement ou l'Ulis école J curie à Blanc Mesnil.
Le groupe est animé par une ou deux professionnelles. Il a lieu pendant la pause méridienne. Sa durée varie entre 45 minutes à 1 heure.

L'intérêt d'une prise en charge en groupe pour un enfant est réévalué chaque année au regard de ses besoins et de son évolution.

L'activité en groupe présentée ci-dessous concerne celle mise en place pour l'année scolaire 2017-2018

Regroupement primaire de D. Albert à Sevran

ACTIVITE EN GROUPE	PUBLIC	OBJECTIFS GENERAUX
Atelier décodage (codeuse LPC)	2 enfants en grande section de maternelle	- Approfondir le décodage analytique et global. - Revoir le vocabulaire et le sens des histoires lues en classe.
Psychomotricité (psychomotricienne)	2 enfants en grande section de maternelle	– Enrichir le vocabulaire du corps et des actions. – Prendre conscience des deux hémicorps.
« Jouer et se rencontrer » (psychologue)	4 enfants en grande section de maternelle, CP et CE1	– appréhender les relations aux autres. – Échanger autour de problématiques en lien avec la surdité.
Mains à la pâte (orthophoniste et interface de communication en LSF)	4 enfants en grande section de maternelle, CP et CE1	– Découvrir et développer du vocabulaire oral et en LSF par le biais de manipulation, recette et confection de gâteaux, de jeux autour de l'alimentation.
Club LPC (codeuse)	3 enfants malentendants en élémentaire et camarades entendants de l'école	- Favoriser la socialisation de deux enfants malentendantes. – Découverte des clés du code LPC et des positions voyelles par le biais de jeux.
« Prenons le temps » (psychomotricienne)	3 enfants en CE2, CM1 et CM2	– Aider à l'élaboration de la notion de temps.

Regroupement primaire école L. Michel de la Courneuve

ACTIVITE EN GROUPE	PUBLIC	OBJECTIFS GENERAUX
Atelier de décodage (codeuse LPC)	1 temps 2 enfants en CP	- S'approprier le code LPC.
Verbo tonale (orthophoniste et psychomotricienne)	1 enfant en GSM 2 enfants en CP 1 enfant en CE1	– Favoriser le développement de la parole et du langage par le biais d'activités corporelles, rythmiques et graphiques.
Expressions (Psychologue et psychomotricienne)	4 enfants : Une enfant qui est en CE1 et 3 enfants qui sont en CE2.	– favoriser une attitude d'écoute. – permettre aux enfants d'expérimenter différentes formes d'expression.
« Sans parole » (interface de communication en LSF)	3 enfants de CE2 et CM1	– communiquer sans la parole en utilisant las LSF, les mimes, les gestes à partir de textes travaillés en classe.
Correspondance[4] (interface de communication en LSF et codeuse LPC signante)	6 enfants : 3 en CE2, 2 en CM1 et 1 en CM2	– Travailler l'écrit, le vocabulaire à l'orale et en LSF.

[4] Cf. annexe 3 p 20

Regroupement élémentaire école P. Brossolette de Noisy le Sec

L'activité en groupe	Public	Objectifs généraux
Conte (psychologue et codeuse LPC)	3 enfants : 2 en CP, 1 en CE1	Créer une dynamique d'échange entre les enfants malentendants

ULIS-école J curie de Blanc Mesnil

L'activité en groupe	Public	Objectifs généraux
Rythme et Musique (psychomotricienne)	3 enfants (niveau CP/CE1)	- Sensibiliser les enfants à leur environnement sonore et musical.
Expressions (orthophoniste et psychologue)	3 enfants (niveau CM1-CM2)	- Permettre aux enfants d'exprimer et partager leurs craintes quant au passage au collège. - Permettre aux enfants de partager leur centre d'intérêts
Jeux de société (Orthophoniste, psychologue et psychomotricienne)	6 enfants (niveau CM1-CM2)	- Lire et comprendre la règle d'un jeu. Etre en mesure de la réexpliquer. - Respecter une règle et respecter autrui.
Prenons le temps (psychomotricienne)	2 enfants (niveau CM2)	- Aider à l'élaboration de la notion de temps.

L'activité en lien avec les projets pédagogiques des écoles

En dehors du projet individuel d'accompagnement élaboré avec les familles par le service, les codeuses LPC ou l'interface de communication en LSF ont participé à des projets pédagogiques à la demande de quelques enseignants.

Pour les enfants malentendants cela leur a permis d'être pleinement acteurs des activités proposées au même titre que tous les élèves.
La participation de ces professionnelles a permis une meilleure compréhension des consignes de sécurité notamment pour des activités telles que la piscine, le sport et de favoriser la compréhension du nouveau vocabulaire.

Le tableau ci-dessous présente les activités scolaires auxquelles les professionnelles du service ont participé. Ce nombre d'heures conséquent questionne sur qui doit réaliser cette prestation, un professionnel du service de soins ou de l'Education Nationale ? Des AVS formées en code et/ou en LSF ?

ECOLE	CLASSES	NB.ENFANTS MALENTENDANTS	ACTIVITE	TEMPS MOBILISE	NOMBRE DE PROFESSIONNEL
1[5]	CP	1	Sortie Parc Valbon de la Courneuve	2 H	1 codeuse
	CE1	3	Visite de la médiathèque	2 H	1 Interface de communication LSF
	CE1 CE2 CM1	6 et 62 enfants entendants	Initiation LPC/LSF finalisation d'un clip vidéo par l'équipe pédagogique et service de soin	1H/sem. de septembre à juin.	1 codeuse LPC et 1 Interface de communication LSF
	CE1 CE2 CM1	6	Sortie au Parc Valbon de la Courneuve	3 H	1 codeuse
	CE1 CE2 CM1	6	Spectacle « Monsieur Wilson » en LSF sur l'école	2 H	1 codeuse
	CE2 CM1	5	Sorti au jardin des plantes	La journée	
	CM2	1	Sortie cinéma	2 h 30 x 2	1
	CM2	1	Visite Musée du Louvre	La journée	1
	CM2	3	Première séance piscine	1 H	2 codeuses
	CM2	2	Classe de neige	10 jours	1 codeuse LPC
2[6]	MSM	2	Sortie en forêt	3 H	1 Interface de communication LSF
	CE1	1	Espace jeux	3 H	1
3[7]	CE2	2	Visite Galerie d'Art	1 H	1
	CE2 CM2	4	Spectacle « Monsieur Wilson » en LSF sur l'école	1 H	1 codeuse
	CM2	2 et 23 enfants entendants	Initiation LPC/LSF finalisation d'un clip vidéo par l'équipe pédagogique et service de soin	1 H/sem. de janvier à juin	1 codeuse LPC et 1 Interface de communication LSF
Collège Fabien de Montreuil Elève en 5ième		1	Musée de l'immigration Palais de la découverte	3 H 3 H	1 codeuse 1 codeuse
Collège J. de Romilly B. Mesnil Elève de 6ième		1	Première séance piscine	1 H	1 codeuse
Collège J-Curie de Stains Elève de 6ième		1	Première séance piscine	1 H	1 codeuse
Lycée J. Feyder Epinay S/Seine Elève de 2e		1	Musée de l'immigration	4 h 30	1 codeuse

[5] Ecole de regroupement Elémentaire L. Michel de la Courneuve
[6] Ecole de regroupement Elémentaire D. Albert de Sevran
[7] Ecole de regroupement P. Brossolette de Noisy le Sec

Les projets ponctuels pour les enfants et avec les familles :

- Proposition à 12 familles de les accompagner à la **bibliothèque Chaptal** à Paris pour écouter des histoires racontées en LSF. (5 séances en 2017 avec une participation des familles fluctuantes).
- Dans la continuité de la **bibliothèque Chaptal**, à l'initiative de la CDS et de l'Assistante sociale signante, il a été proposé à 25 familles de participer à un **goûter signes** [8] le 23 octobre. Cette activité était encadrée par 3 professionnelles signantes. L'objectif était de permettre aux parents de se rencontrer, de découvrir et de partager un moment autour de la LSF.
- **Réunion d'information annuelle sur l'accompagnement médico-social et la scolarisation des enfants sourds et malentendants en Seine saint Denis.** Ce temps d'information se fait en partenariat avec le CRESN et le CAMSP Espoir 93. 15 personnes y ont participés dont 3 familles suivis par le Centre Delthil.
- Visite de la **Cité des enfants** le 07 février pour 6 enfants de grande section de maternelle, de CP et CE1 de la Courneuve.
- Séjour au **Futuroscope** 14 jeunes déficients auditifs, bénéficiant du code LPC, scolarisés du CE2 à la 4e ont été conviés. 12 y ont participés. Pour certaines ce séjour leur a permis d'aller pour la première fois au Futuroscope, de gagner en autonomie. Pour tous c'était l'occasion de prendre conscience que le code peut être utilisé en dehors de l'école.
- Organisation le 20 mai d'une **réunion d'information « Présentation du code LPC et du métier de codeuse »**. 4 familles étaient présentes sur 26 invitées.
  Ce temps de rencontre à permis aux familles de partager leurs expériences et d'échanger sur le parcours scolaire de leur enfant, sachant que des « anciens » étaient présents.
- Organisation d'une **journée à la ferme pédagogique** de Montmagny (95) initialement prévue le 11 juillet a été annulée et reportée le 26 octobre faute de participants. (14 invités)
- Poursuite de **la formation à la LSF des familles** en partenariat avec le CRESN et le CAMSP. 30 heures de formation pour les familles sur 10 samedis, permanences assurées par la CDS et par le directeur de Delthil.
  Sur 38 personnes inscrites (18 du CAMSP, 13 du CRSN et 7 du Centre Delthil), 22 sont venues régulièrement, partagés en 3 groupes soit 2 pour le niveau débutant et 1 pour celui avancé. Au fur et à mesure, il y a eu des désistements et il a été décidé de réunir les 2 groupes débutants.
  8 à 9 enfants ont été accueillis à chaque fois par 1 professionnelle du CAMSP et 1 du Centre Delthil afin de permettre aux parents de participer à la formation et aux enfants d'être sensibilisés à la LSF.

Activités du médecin et de l'audio prothésiste :

Dans le cadre de 9 vacations d'une demi-journée, Mr MILLIEZ, audioprothésiste, est intervenu avec le médecin ORL-Phoniatre du service sur les sites d'inclusion collective.
Au cours de l'année, 35 enfants ont pu bénéficier d'un contrôle de leurs appareils.

[8] Cf. annexe 2 p 19

A titre d'exemple pour certains cette consultation a permis de changer les embouts des contours d'oreille, d'orienter l'enfant vers son médecin, son audioprothésiste, pour un réglage. Les familles sont informées des conclusions de la visite par une fiche de conclusion de l'examen audio prothétique remis à l'enfant.

Par ailleurs, Mr MILLIEZ est intervenu lors de plusieurs sensibilisation afin de présenter la surdité et d'expliquer la gestion des appareils et implants cochléaires. Ainsi, il a pu répondre aux questions des enseignants sur l'utilisation et l'entretien des appareils à l'école.

Activités avec et auprès des partenaires

L'équipe se mobilise dans le travail de partenariat avec l'Education Nationale favorisant l'inclusion scolaire des élèves malentendants à travers diverses actions :

- Sensibilisation à la surdité auprès des équipes pédagogiques notamment à l'école L. Michel de la Courneuve et D. Albert de Sevran, l'école de Plein de Pantin, le collège St Joseph du Pré-Saint-Gervais et celui de C. Fabien de Montreuil,
- Intervention de 5 professionnelles du service (orthophoniste, psychologue, psychomotriciennes, codeuse LPC et l'interface de communication) lors du stage de formation « scolariser les élèves porteurs de troubles auditifs » organisé par la conseillère départementale de l'Education Nationale.
  Soit une mobilisation de 6 professionnelles du service sur 2 journées.

Par ailleurs, le service est identifié comme terrain de stage dans plusieurs domaines. Les professionnelles ont accueilli :

- 1 assistante sociale,
- 2 codeuses LPC,
- 2 orthophonistes,
- 1 psychologue,
- 1 psychomotricienne.

4.2 TABLEAU SUR LA PLURIDISCIPLINARITE

NOMBRE DE DISCIPLINES	2	3	4	5
NOMBRE D'ENFANTS	12	18	20	8

Le nombre de disciplines n'est pas exclusivement lié au type de surdité de l'enfant. En effet, il est aussi en lien avec le type de scolarisation (regroupement et ULIS) qui favorise la pluri modalité des prises en charge, notamment pendant la pause méridienne. Les activités en groupe font partie intégrante du projet individuel d'accompagnement.

4.3 LA NON REALISATION DE L'ACTIVITE

MOTIF DE LA NON REALISATION	NOMBRE D'ACTES	%
ABSENCE ENFANT ET/OU SA FAMILLE	925	32
ABSENCE DUE A L'ECOLE	1 134	39
ABSENCE DUE AU PROFESSIONNEL	855	29

On constate un taux d'absences, lié à la maladie, à la fatigue et à des hospitalisations, plus important chez les plus jeunes enfants.

Les absences dues aux professionnels s'expliquent par des absences maladies et/ou des journées d'enfants malades. Il faut préciser que 2 jours d'absence peuvent entrainer en moyenne 7 annulations d'actes en individuel, voire plus si le professionnel avait prévu une activité en groupe.

5. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

L'activité de l'assistante sociale est partielle cette année suite au départ de la professionnelle en janvier 2017 et l'embauche d'une nouvelle à la mi-mai 2017. Son activité est présentée plus précisément dans la partie 4 de ce bilan.

ACTIVITES	NOMBRE D'ACTES
Entretiens familiaux à Delthil	21
Entretiens familiaux à domicile	6
Réunions école	4
Réunion de suivi de projet	10
Réunions partenaires	4
Synthèses clinique	3
Rendez-vous admission	0
Rendez-vous service de suite	0
TOTAL	48

6. L'ACTIVITE DU CHEF DE SERVICE

ADMISSIONS EN 2017	REUNIONS ECOLE	REUNION AU CENTRE DELTHIL	REUNION DE SUIVI DES NOTIFICATIONS
6	77	51 réunions de suivi de projet 26 synthèses cliniques 23 Réunions institutionnelle	4

L'année 2017 a été marquée par l'absence d'une assistante sociale sur le service de février à mai. La cheffe de service a pris le relais sur certaine situation en lien avec l'assistante sociale du SAAAS.

L'activité de la chef de service s'articule autour :

- **du projet du jeune et de sa famille**

Elle reçoit le jeune et sa famille au moment de l'admission dans le service, s'assure de l'effectivité du projet. Elle organise, anime les réunions de suivi de projet ainsi que les synthèses.

- **du travail auprès des partenaires**

Cette année, la chef de service a participé à 77 réunions avec l'éducation Nationale dans le cadre de la mise en route du projet et/ou du suivi du projet personnalisé.
Ces réunions s'échelonnent tout au long de l'année. Elles sont néanmoins plus nombreuses sur certaines périodes (janvier = réunion d'orientation, juin = anticipation de la rentrée)

- **du management des équipes**

2017 a été marqué par le recrutement de 5 professionnelles pour laquelle la cheffe de service s'est mobilisée de leur recrutement à l'accompagnent dans leur prise de poste.

- **du travail institutionnel**

Il a été marqué par la seconde évaluation interne et la réflexion autour de l'accompagnent des enfants de 2 ans.

7. LES RESSOURCES HUMAINES

7.1 LE TABLEAU DES EFFECTIFS

FONCTION	EFFECTIF PHYSIQUE	BP SSEFS 2017 (hors mesures nouvelles en attente de validation)	ETP SSEFS REMUN.	ETP EFFECTIF SUR 38 S
MEDECIN ORL-PHONIATRE	1	0,31	0,31	0,31
MEDECIN PEDIATRE	1	0,04	0,03	0,03
ORTHOPHONISTES	6	5	3,4	3,23
PSYCHOMOTRICIEN	2	1,2	1,2	1,19
ORTHOPTISTE	1	0	0,01	0,01
ASSISTANTE SOCIALE	2	0,41	0,57	0,57
CODEUR L.P.C.	6	3,3	4	3,72
PROFESSEUR/EDUC DE LSF	1	1	0,97	0,82
PSYCHOLOGUE	2	1,68	1,76	1,73
TOTAL FONCTION DIRECTE	**22**	**12,94**	**12,25**	**11,60**

FONCTION	EFFECTIF PHYSIQUE	BP SSEFS 2017 (hors mesures nouvelles en attente de validation)	ETP SSEFS REMUN.	ETP EFFECTIF SUR 38 S
ADJOINT DES CADRES+AG A	2	0,72	0,63	0,63
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	1	0,46	0,46	0,46
SECRETAIRE MEDICALE	1	0,7	0,7	0,69
CHEF DE SERVICE	1	0,82	0,82	0,82
DIRECTRICE	1	0,36	0,36	0,36
TECHNICIEN INFORMATIQUE	1	0,14	0,14	0,14
TOTAL FONCTION SUPPORT	**7,00**	**3,20**	**3,11**	**3,10**
TOTAL GENERAL	**29,00**	**16,14**	**15,36**	**14,71**

La différence entre les ETP rémunérés et les ETP effectifs sur 38 semaines s'expliquent par un congé maternité et un arrêt de plusieurs semaines à la suite d'un accident de travail.
Le chiffre indiqué dans la colonne effectif physique est à nuancer dans la mesure où il correspond au flux sur l'année. Il n'y a pas 6 orthophonistes, 6 codeurs dans le service au 31/12/2017, mais avons 5 orthophonistes pour 3.23 ETP et 5 codeuses pour 3.72 ETP.

Pour la première fois une orthoptiste du SAAAS est intervenue auprès des enfants du service. Cela a permis à 4 enfants de bénéficier d'un bilan orthoptique et pour un de séances de rééducation, soit 21 h 75 réparties sur l'année.

7.2 LES COLLOQUES ET FORMATIONS

INTITULE DU COLLOQUE ET/OU DE LA FORMATION	NOMBRE HEURES
Les entretiens de Bichat - Entretiens de psychomotricité	70
Colloque "Ajuriaguerra en héritage"	3
Conférence débat "Galaxie DYS et troubles de l'enfant"	2
Conférence les "50 ans de l'ISRP	7

8. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE – PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

AXES	ACTIONS REALISEES OU EN COURS DE REALISATION	OBJECTIFS
MOYEN ET OUTILS AU SERVICE DU PROJET	Bilan et rééducation orthoptique	Rechercher les éventuels troubles neuro visuels pouvant être un frein aux apprentissages.

	Fiche de recommandation orthoptiste	Permettre aux enseignants d'installer l'enfant dans meilleur confort visuel.

9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2018

- Projet transversal innovant à destination de 16 enfants, initié par une orthophoniste «le Beatbox comme outil de rééducation des troubles articulatoires chez l'enfant et l'adolescent».

- Mise en place de temps de réflexion avec le CAMSP Espoir 93 sur la continuité du parcours de soins, comment s'articule et s'organise la passation du CAMSP vers le service ?
  Dans ce cadre, une réunion d'accueil des familles orientées par le CAMSP est prévue en juin prochain avec les familles qui ont intégré le service dans l'année.

- Réflexion sur les besoins de code LPC des collégiens et la réponse à apporter par le service.

- Rencontre avec Madame A. Diallo, Inspectrice de l'Education Nationale et la conseillère départementale des troubles auditifs afin de faire un point sur le partenariat engagé auprès des écoles accueillant des enfants malentendants en Seine Saint Denis et faire évoluer les réponses apportées.

- A la demande des familles un nouveau gouter signes leur sera proposé pendant les congés de février, animé par l'Assistante sociale et l'interface de communication en LSF.

10. ANNEXES

ANNEXE 1 : Sensibilisation en classe

SENSIBILISATIONS EN CLASSE - ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT-CURIE DE BLANC-MESNIL

En **janvier 2017**, à la demande des enseignants, l'équipe pluridisciplinaire (entre 2 et 3 personnes parmi psychologue, orthophonistes, psychomotricienne, interface de communication en LSF) est intervenue dans **11 classes sur 12 soit environ 300 élèves.**

Dans un premier temps, les professionnelles ont fait visionner aux enfants des vidéos sur les différents niveaux de surdité, une séquence de film illustrant les difficultés que peut rencontrer un jeune malentendant en situation de classe et les clips vidéo LPC/LSF (projets faits dans les écoles de regroupement).

A l'issu de ce visionnage, un échange s'est créé. Les professionnelles ont répondu à de nombreuses questions et corrigé des idées quelquefois erronées : « Comment on devient sourd ? », « Est-ce que les appareils font mal ? », « Est-ce que ça peut se soigner ? », « Est-ce qu'ils retirent les appareils pour dormir ? », « Est-ce qu'ils retirent leurs appareils pour aller sous la douche ? »... Nous avons demandé à quelques enfants des CLIS de participer, de répondre aux questions avec ou sans leurs appareils et de montrer leurs prothèses et/ou leur implant.

Puis, les élèves et leurs enseignants ont été mis en situation de « surdité » à l'aide de bouchons d'oreilles et de casques anti-bruit. Une histoire courte a été lue à haute voix, pour **les classes de CP/CE1** comme en situation de classe ordinaire. Les professionnelles du service de soin perturbaient la lecture par des bruits ambiants (comme dans chaque environnement de classe : bruits de chaises, bavardages, stylos qui tombent, trousses secouées...). Les enfants ont rapidement montré leur gêne, indiquant par une grimace ou un regard qu'ils n'étaient pas à l'aise pour comprendre le texte, et surtout dans l'incapacité de répondre aux questions posées. Ceci a permis de comprendre ce que pouvaient vivre les enfants malentendants dans une classe avec les bruits quotidiens.
Pour **les classes de CE2/CM1/CM2** il leur a été proposé une dictée. Les professionnelles ont fait croire aux enfants que leurs écrits seraient notés et apparaitraient dans les livrets scolaires. Beaucoup d'entre eux ont pu dire que ce n'était pas juste parce qu'ils n'avaient pas tout entendu et/ou compris et quasiment rien noté. L'équipe leur a rappelé que, pour les enfants malentendants, ces situations étaient courantes et pour eux tout comptait et apparaissait dans les livrets.

Conclusion :
Ces sensibilisations ont permis de renforcer, pour ceux qui avaient déjà assisté aux sensibilisations des années précédentes, leur compréhension de la surdité, de poser de nouvelles questions, de prendre conscience des conséquences du bruit pour les enfants malentendants : incompréhension des conversations, bagarres car mauvaises interprétations des paroles, des regards...
Pour les nouveaux CP, il s'agissait de montrer les appareils, d'expliquer leur fragilité, leur coût, les désagréments en cas de casse ou de panne et surtout de comprendre ce que pouvaient vivre les enfants malentendants au quotidien.

La poursuite de ces sensibilisations permet à l'équipe de renforcer la cohésion entre les enfants des ULIS TFA et ceux des classes ordinaires, de favoriser la compréhension du handicap et de comprendre le rôle de l'équipe thérapeutique au sein de l'école.

ANNEXE 2 : Projet « Gouter LSF »

Intitulé de l'action	**« Goûter en LSF»**
Thème	Partage d'expérience par la pratique d'une langue
Constat initial	Le centre Simone Delthil accueille des enfants malentendant et sourds. Historiquement, l'oralisme a été une priorité afin de rééduquer l'enfant porteur de cette déficience. Le choix de certains parents est que l'enfant apprenne à parler notamment par la LPC. D'autres parents de familles sourdes signent et acceptent que l'enfant apprenne la LSF. Des parents et enfants participent à des cours de LSF au Centre Delthil et des sorties à la bibliothèque Chaptal (contes signés).
Objectifs Généraux	- Favoriser l'expression en LSF, pour soutenir l'oral. - Mettre en action une langue. - Développer un lien social entre les parents et les enfants. - Impulser un autre regard sur la LSF au-delà de l'étiquette du Handicap - Lever les freins à pratiquer la LSF
Contenu de l'action	Echange en LSF pour s'immerger dans une langue par l'expression corporelle.
Public concerné	- Enfants et parents suivis par le Centre - Familles qui participent déjà aux sorties à la bibliothèque Chaptal (conte en LSF).
Calendrier	Entre octobre 2017 et juillet 2018
Fréquence	une fois durant les vacances scolaires ou Une fois tous les deux mois.
Lieu	Au centre Simone Delthil
Moyens humains	- Assistante Sociale pratiquant la LSF et proposant des temps éducatif - Interface de communication en LSF - Codeuse LPC signante

ANNEXES 2 : Accompagnement LPC en classe de neige

FICHE PROJET

Accompagnement en LPC d'un séjour *Classe de neige*

Enfants concernés : Shahd E et Maryam B
Codeuse : Mme Mathis
Date du séjour : du 10 au 20 janvier 2017
Avec la classe de CM2 de l'école Louise Michel (La Courneuve)

Rôle du codeur avant le séjour

En amont du séjour, la codeuse travaille de pair avec l'enseignante auprès des deux élèves malentendantes pour préparer au mieux le séjour dans le cadre de son accompagnement. Cela concerne :

- le travail du vocabulaire et des notions qui vont être enseignés lors du séjour
- la préparation logistique du séjour afin de préparer au mieux les deux enfants à l'organisation en fonction de leur handicap (déroulement de la journée, temps où la codeuse les accompagne, les préparer à l'autonomie face à la gestion des appareils pendant 10 jours)
- l'information auprès des deux enfants afin qu'elles puissent anticiper sereinement le séjour (comment les accompagner au mieux lors des différentes activités pour répondre à leurs besoins en termes de réception et de compréhension du message, quels types de difficultés liées à leur handicap elles peuvent rencontrer en dehors de ceux qu'elles connaissent en situation de classe)

Rôle du codeur lors du séjour

Lors du séjour, le rôle de la codeuse consiste à accompagner les deux élèves malentendantes tout au long de la journée, du réveil au coucher, sur tous les temps, formels ou moins formels.

Sur tous les temps formels (leçons de ski, classe, visites, randonnées, étude, etc.), la codeuse joue son rôle habituel de retransmission du message oral tout en s'assurant de la compréhension du message (explication du vocabulaire, reformulation des consignes, etc.). Les situations hors classe sont particulièrement défavorables à une réception auditive de qualité puisque ce sont des activités essentiellement extérieures. La présence de la codeuse est donc tout à fait pertinente.

Lors des temps moins formels, l'accompagnement s'avère tout aussi important. Par exemple lors des veillées ou des repas, les conditions sonores ne sont pas idéales, les enfants pourront difficilement s'appuyer sur leur audition.

Le dimanche, qui est un temps libre pour les enfants, ceux-ci le passent avec des animateurs. Il est là aussi essentiel que la codeuse soit présente car les animateurs ne sont pas sensibilisés à la surdité et en fonction des activités proposées, les deux enfants pourront avoir besoin de l'accompagnement de la codeuse.

Enfin, la gestion des appareils est un point important lors d'un séjour de cette durée, la codeuse pourra donc être un soutien pour elles. Par ailleurs, elle pourra les réveiller plus tôt pour leur laisser justement ce temps supplémentaire nécessaire pour se préparer.

ANNEXE 3 : Projet correspondance

FICHE PROJET GROUPE

Correspondance

Fréquences : 1h tous les lundis midi, sur le temps de cantine.
Nombre de jeunes concernés : 6
Lieu : école élémentaire Louise Michel, La Courneuve
Date de début et fin du projet : 9/10/2017 au 7/07/2018
Référent du projet : Pierre Marie Hélène
Intervenants au moment des séances : Pierre Marie Hélène et Boulot Mary

Objectifs :
- Travailler l'écrit, le vocabulaire à l'orale et en LSF,
- Découvrir et apprendre à communiquer en utilisant le support d'une lettre manuscrite
- Apprendre à entrer en relation aux d'autres enfants à partir de courrier
- S'ouvrir au monde
- Rencontrer d'autres enfants sourds en dehors de leur école et leur département

Déroulement du groupe :
(Préciser le déroulement d'une séance type et mettre en perspective le déroulement sur l'année scolaire)

Il s'agirait de correspondre avec une classe (6 élèves peut être 7 avec un niveau) d'une école de la Seine Maritime, en leur envoyant des lettres.
Celles-ci seront réfléchies, écrites puis envoyées à raison d'environ, une lettre par mois.
En attendant les réponses nous nous intéresserons à la France, aux départements, aux différentes spécialités culinaires,..., monuments...

L'idée d'un déplacement d'une journée à Rouen est envisagée avec l'ensemble des enfants et des deux intervenantes. La date et le coût de cette rencontre seront à finaliser (participation familles et/ou Centre Delthil)

Ce projet se déroulera sur un temps de cantine avant de reprendre la classe.

Problématique et tranche d'âge des jeunes concernés :
Les enfants ont entre 8 et 11 ans. Ils sont appareillés ou implantés. Ils sont scolarisés dans le cadre d'un regroupement et suivis par le service depuis plusieurs années.

IV L'ACTIVITE AU S.E.S.S.A.D. TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE

1. SYNTHESE DE L'ANNEE

	2017
Nb d'enfant au 31/12	21
Nb moyen d'enfants	19
Nb d'actes réalisés	1 939
Nb d'actes par enfant par semaine	2.9
Taux d'absentéisme (enfants et prof.)	12.31%
ETP rémunérés	2.38
ETP présents	2.38
Compte administratif * (en €)	197 807
Coût à la place (en €)	10 411
Nombre de journées réalisées	1 088
Nombre de journées d'absence de l'enfant	129

* Montant des dépenses du service déduction faite des recettes atténuatives

2. RAPPELS DES FAITS MARQUANTS

L'année **2017** pour le SESSAD-TSL[9] a été marquée par :

Concernant les jeunes et leur famille :

- Les préconisations d'orientation de la MDPH vers le SESSAD sont plus nombreuses. En effet, **49 notifications nous ont été adressées cette année** pour 33 en 2016.
- La mobilisation de l'équipe pour répondre au mieux aux demandes d'admission des familles. **21 jeunes sont accompagnés au 31/12 pour un agrément de 14** entrainant une augmentation des actes de 23,62 %.
- La poursuite du travail **d'expression des jeunes à travers la création artistique** en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire de Saint Denis.
- La **rencontre avec l'ensemble des familles et de leurs enfants** le 28 juin Cette réunion a permis de créer du lien entre les familles et de recueillir leur thèmes qu'elles à aborder lors d'une prochaine rencontre.
- **Réunion d'information sur le parcours scolaire** pour les enfants présentant un trouble du langage en partenariat avec l'Education Nationale le 29 novembre. Animée par un conseiller départemental, la directrice de la SEGPA du collège F. G. Lorca de St Denis et le coordinateur de l'ULIS TFC du collège Barbara de Stains. **10 familles et 2 jeunes y ont participé.**

Concernant la réponse apportée aux besoins repérés :

- La **mobilisation d'une orthoptiste du SAAAS** pour la mise en place de bilan et de rééducation orthoptique pour 8 jeunes suivis par le SESSAD.

[9] Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile-Troubles spécifiques du Langage

- L'intervention du pédiatre du Centre auprès de l'équipe autour d'une **sensibilisation sur l'épilepsie** et les gestes à tenir au regard de la problématique rencontrée par un enfant du service.
- La rencontre le 07 février de l'association l'**Arbradys**, **maison d'édition jeunesse spécialisée DYS**. Publication adaptée « Dys-moi l'Actu »
- La rencontre avec le directeur de l'école et collège Oscar Romero située à Garges les Gonesse.

Concernant le partenariat :
- La **poursuite de la réflexion autour des situations complexes et de l'évolution des réponses apportées sur le territoire de la Seine Saint-Denis.** Réflexion engagée avec les conseillers départementaux troubles spécifiques du langage de l'Education Nationale (17 janvier, 03 juillet) en matière de scolarisation.
- A la demande du médecin de la maison de la petite enfance « A petit pas » de Saint Denis, une rencontre a eu lieu le 20 juin afin de présenter nos structures respectives et la consultation de dépistage des troubles du langage du Centre Delthil.

Concernant les ressources humaines :
- Le **départ de l'assistante sociale** le 27 janvier non remplacée jusqu'au 17 mai.
- **L'augmentation du temps de travail de la psychologue** à partir du 01 octobre de 0,50 à 0,58 ETP.

Concernant le travail d'équipe :
- **L'augmentation des temps de synthèses** à raison d'un temps tous les 15 jours à partir du mois de septembre afin de favoriser la prise en charge globale et le travail pluridisciplinaire.
- La **finalisation du support de présentation pour les sensibilisations** dans les établissements scolaires partenaires et mise en commun des différents documents transmis aux enseignants.

3. LES ENFANTS EN SUIVI

3.1 L'EFFECTIF

Le nombre d'enfants pris en charge augmente. En effet si au 31/12/2013 10 enfants étaient suivis, ils sont 21 au 31 décembre 2017 pour un agrément de 14.

Peu d'enfants sortent depuis ces dernières années en lien avec le rajeunissement du public accueilli au moment de son admission et par ailleurs avec les troubles qu'ils présentent et qui nécessitent un suivi pendant plusieurs années. C'est le plus souvent à la fin des années collège ou lorsqu'ils deviennent lycéens que les jeunes demandent à diminuer le nombre de leurs prises en charge, voire à les arrêter.

Les enfants dans le SESSAD en 2017 bénéficient en moyenne d'un suivi depuis 3 ans sachant qu'une jeune est suivie depuis 2006 et que 6 admissions ont été faites en 2017.

	2017
Entrées	6
Sorties	0
Mouvement (entrées-sorties)	**+6**

Au cours de l'année 2017, 49 notifications ont été adressées par la MDPH au service.

9 refus d'admission ont été prononcés pour les motifs suivants :
- 3 enfants étaient domiciliés hors du territoire d'intervention du service,
- 4 étaient hors critère d'âge[10] au moment de l'admission,
- 1 n'avait pas de besoin pluridisciplinaire,
- 1 qui bénéficiait déjà de prises en charge répondant à ses besoins.

13 enfants sont en cours de **procédure d'admission ou sur la liste d'attente** du SESSAD.
Au 31/12/2017, **27 familles** n'ont pas contacté le Centre.

3.2 LA NATURE DU TROUBLE SPECIFIQUE DU LANGAGE

Au regard du document « profils de situations/acteurs du parcours de santé » d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages, le public accueilli dans le service relève des situations complexes nécessitant une prise en charge de niveau 2[11].

La majorité des enfants admis dans le service présente un trouble du langage oral et écrit parfois associé à d'autres difficultés nécessitant la mise en place d'adaptations pédagogiques et pour 7 d'entre eux la mise en place d'outils de compensation (informatique, synthèse vocale,…) avec l'aide du moniteur éducateur du service. L'ouverture du service d'adaptation (des documents) est également attendue par le SESSAD.

En complément des prises en charge par le service, quelques enfants bénéficient d'un suivi en CMP ou auprès de professionnels en libéral : en ergothérapie, en orthoptie, ainsi que parfois un suivi hospitalier.

Dans le but de répondre aux besoins des enfants et des familles, le service ne se limite plus aux jeunes présentant exclusivement un trouble spécifique du langage. Nous prenons en charge, dans la mesure du possible, des enfants présentant des besoins particuliers non disponibles aisément en ville (psychomotricité, orthophonie…) et qui entrent dans des pathologies autres que TSL. Ceci afin d'éviter les ruptures de parcours de soins et répondre de manière alternative au Plan Global d'Accompagnement.

[10] Priorisation des enfants plus jeunes.
[11] CF ANNEXE 1 p 64 : le document édité par la HAS en décembre 2017 : Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages ?

NATURE HANDICAP	NOMBRE D'ENFANTS
Dysphasie	4
Dyslexie	3
Dysphasie/Dyslexie	12
Dyslexie/dysorthographie	2

3.3 LES TROUBLES OU DIFFICULTES ASSOCIEES

NATURE TROUBLES ASSOCIES	NB ENFANTS
Hyperactivité	1
NATURE DIFFICULTES ASSOCIEES	
Troubles des apprentissages	1
Retard global du développement	1
Troubles de l'attention et de la compréhension	2
Troubles du comportement	1
Troubles d'acquisition de la coordination (TAC)	2

3.4 L'AGE

TRANCHE D'AGE	NOMBRE D'ENFANTS
0-2 ans	0
3-4 ans	0
5-6 ans	0
7-10 ans	6
11-15 ans	12
16-19 ans	3

En 2017, la tranche d'âge la plus représentée correspond à l'âge des enfants en élémentaire et collège.

Le fait de ne pas avoir de demande d'admission avant 6 ans peut s'expliquer par un diagnostic des troubles spécifiques du langage difficile à établir et qui nécessite du temps. La création prochaine du CAMSP du Centre Delthil facilitera l'orientation vers le service et la prise en charge.

En général, les familles constituent un dossier MDPH suite à une réunion de l'équipe pédagogique le plus souvent lorsque l'enfant est en école élémentaire et se trouve en difficultés pour entrer dans les apprentissages de la lecture notamment.
Certains arrivent dans le service après avoir fait 2 CP.

3.5 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES LIEUX D'HABITATION DES ENFANTS

BASSIN[12]	NOMBRE D'ENFANTS
1	15
2	4
3	2
4	0

Comme l'année dernière et en lien avec les critères d'admission les enfants sont majoritairement domiciliés à proximité du Centre Delthil.
Cette proximité permet à quelques familles disponibles d'accompagner leur enfant pour les prises en charge qui ont lieu le mercredi après midi sur le centre. Ceci limite les déplacements de chacun ainsi que l'absence des enfants sur le temps scolaire.

3.6 LA SCOLARISATION DES ENFANTS ACCOMPAGNES AU 31/12/2017

- Répartition des enfants par cycle scolaire

NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE	%
NON SCOLARISE	0	0
CRECHE	0	0
MATERNELLE	0	0
PRIMAIRE	12	57.14
ETABLISSEMENT SPECIALISE	0	0
COLLEGE	6	28.57
LYCEE	2	9.52
ETUDES SUPERIEURES	1	4.76
TOTAL	**21**	**100**

Il faut noter que pour la première fois depuis la création du service, une jeune poursuivant des études supérieures a demandé à continuer de bénéficier du soutien de la psychologue et l'orthophoniste à raison d'une fois par trimestre.

Concernant les 2 lycéens, ils sont en inclusion individuelle : 1 en première dans un lycée général et l'autre en bac professionnel « aménagement paysager ». Tous les deux bénéficient de la présence d'un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

- Répartition des enfants par modalités de scolarisation

[12] Les bassins correspondent à ceux de l'Education Nationale

TYPE DE SCOLARISATION	NOMBRE	%
INCLUSION INDIVIDUELLE	14	66.67
ULIS-ECOLE POUR TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES	2	9.52
ULIS-COLLEGE POUR TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES	4	19.05
SEGPA	1	4.76
TOTAL	**21**	**100**

La scolarisation en inclusion individuelle est majoritaire pour les enfants accompagnés par le service.
Il faut noter que 17 d'entre eux bénéficient de la présence d'un AESH pouvant aller de 12 à 20 H en fonction de leur besoin. A savoir :
- 12 sont accompagnés par une AESH-Individuelle dans le cadre d'une inclusion individuelle,
- 2 écoliers et 3 collégiens sont en ULIS TFC avec l'aide d'une AESH-Collective.

Ces derniers relèveraient d'une ULIS-TSL mais il n'en n'existe pas pour le moment en Seine Saint Denis.

Au cours de l'année 2017, le partenariat avec l'Education Nationale a été acté par la signature de 3 conventions réactualisées à chaque rentrée scolaire.

- Répartition géographique des lieux de scolarisation

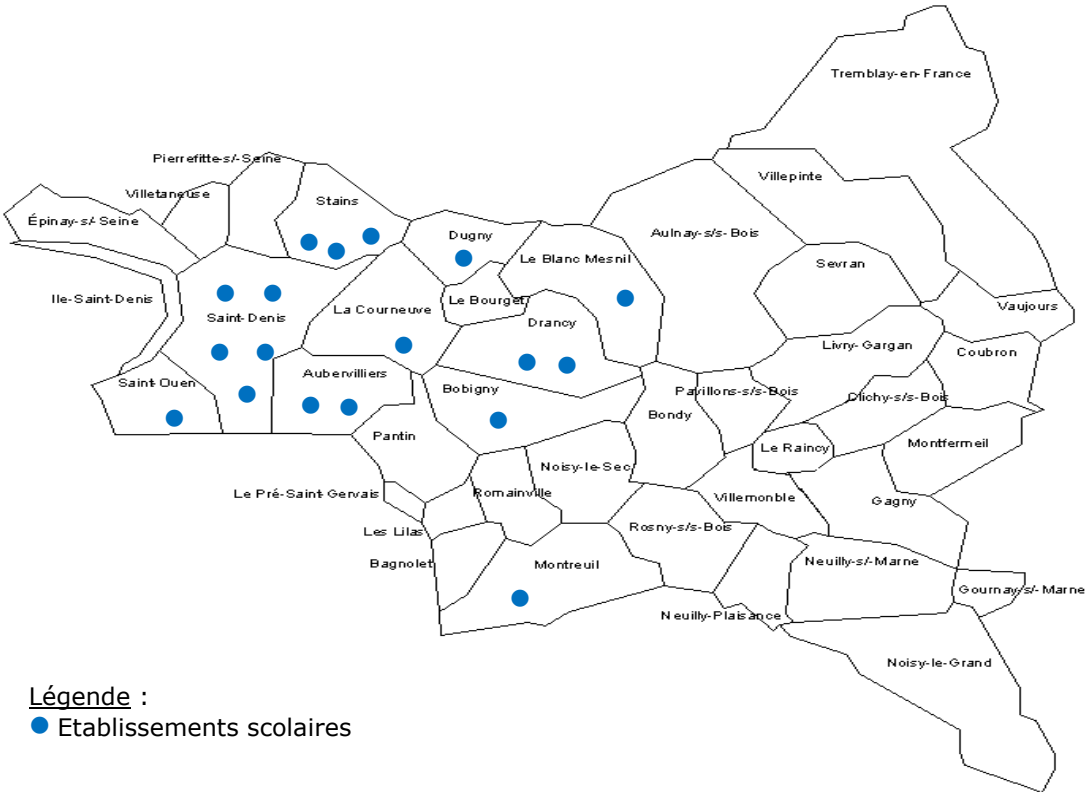

Légende :
● Etablissements scolaires

En 2017, les professionnels interviennent sur 10 communes différentes contre 7 en 2016. Parfois situés dans une même ville, les établissements ne sont pas toujours à proximité les uns des autres et accessibles facilement en transport en commun.

L'équipe se déplace sur 19 sites scolaires situés dans les bassins 1 et 3 de l'Education Nationale. Seuls deux jeunes sont dans la même Ulis-collège.
Bien que circonscrite dans la partie ouest du département les déplacements sont nombreux. La création de d'une ULIS-TFC permettrait de limiter le temps passé dans les transports au profit des prises en charge.

A titre d'information pour les 5 rééducateurs qui se déplacent régulièrement cela représente au total 26 h 15 de temps de transport hebdomadaire. Au cours de l'année 2017, 22 déplacements ont été fait inutilement car l'enfant était absent et le rééducateur non prévenu.

Compte tenu de « l'éclatement » des différents sites d'intervention, et du fait que tous les professionnels du SESSAD travaillent sur un autre service du Centre il est indispensable de trouver une organisation permettant une certaine efficience, limiter les déplacements sur une même journée et de rester vigilant au risque d'épuisement professionnel dû aux nombreux déplacements.

- Les déplacements de l'équipe pluridisciplinaire

	NOMBRE DE PROFESSIONNELS
VEHICULE PERSONNEL	4
TRANSPORT EN COMMUN	3
TOTAL	**7**

4. L'ACTIVITE DU SERVICE

4.1 MODE DE REALISATION DE L'ACTIVITE

MODE DE REALISATION DE L'ACTIVITE	NB ACTES	%
PEC EN INDIVIDUELLE	1 294	83
PEC EN GROUPE	173	
RV FAMILLE	147	
SOUS TOTAL FACE A FACE	**1 614**	
RSP	104	17
SYNTHESES CLINIQUE	100	
SYNTHESE AVEC LES PARTENAIRE	121	
SOUS TOTAL COORDINATION	**325**	
TOTAL	**1 939**	**100**

En 2017, l'activité du service a été marquée par l'accroissement du nombre d'actes pour plusieurs raisons :

- L'augmentation du temps d'activité directe des professionnels,
- La mise en place de la 38e semaine d'activité,
- L'augmentation importante cette année du nombre de jeunes suivis (21 par rapport à 15 en 2016)
- L'augmentation sur deux années successives du temps de travail de la psychologue (0,34 en 2015, 0,50 en 2016 et 0,58 en 2017) au regard du nombre d'enfants et de l'évolution des situations complexes.
- L'intervention d'une orthoptiste du SAAAS pour des bilans et des séances de rééducation entre octobre et décembre, soit 8 enfants concernés générant 44 actes d'activité directe.
- Les projets d'activités de 2 groupes répartis sur l'année scolaire 2017-2018, soit 10 séances entre octobre 2017 et avril 2018.
  Les ateliers ont été proposés à 11 jeunes du service. Ils visent à favoriser les situations d'expression orale et l'accès à la culture des jeunes. Les projets ont été élaborés en partenariat avec le Musée d'Art et d'Histoire de Saint- Denis[13].

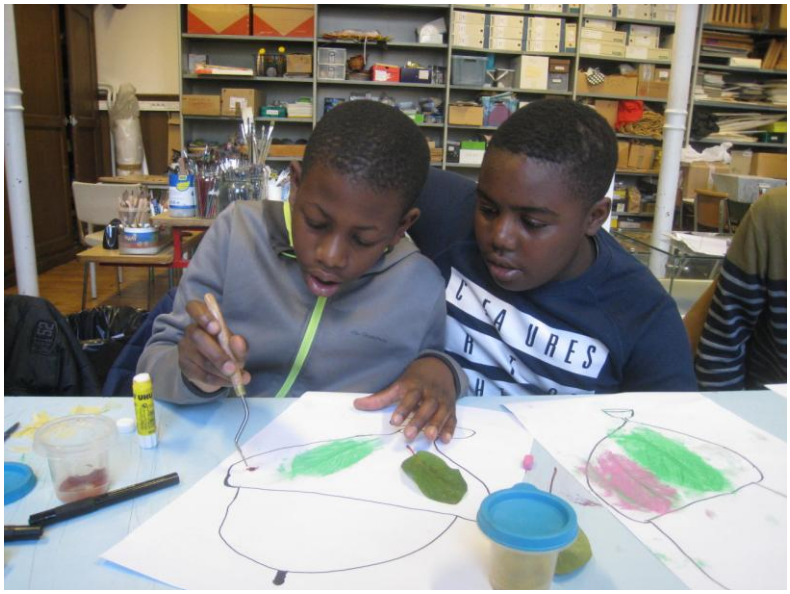

- L'activité directe de l'assistante sociale et de la cheffe de service est désormais comptabilisée depuis janvier soit 54 et 86 actes.

[13] Cf. annexe 2 p 65

4.2 TABLEAU SUR LA PLURIDISCIPLINARITE

NOMBRE DE DISCIPLINE	NOMBRE D'ENFANTS
1 orthophonie	**3**
2 orthophonie + psychologie	**5**
3 orthophonie + psychomotricité + moniteur éducateur orthophonie + psychologie + moniteur éducateur orthophonie + psychologie + psychomotricité	**6 dont** 1 2 3
4 orthophonie + psychologie + psychomotricité + moniteur éducateur **OU** orthophonie + psychologie + psychomotricité + orthoptie	**6 dont** 2 4
5 orthophonie + psychologie + psychomotricité + orthoptie + moniteur éducateur	**1**

Les 3 lycéens sont accompagnés exclusivement par l'orthophoniste. Au vu de l'âge de ces jeunes, la psychologue se met à leur disposition, au fil de l'année. Elle les reçoit à leur demande. Concernant le nombre de prise en charge individuelle par enfant et par semaine, il varie en fonction de la demande et du besoin du jeune concerné :

- 1 à 2 rééducations orthophoniques
- Entretien avec la psychologue à la demande, 1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours
- 1 séance de psychomotricité
- 1 séance avec moniteur-éducateur dans le cadre scolaire ou parfois à domicile,
- Concernant l'orthoptie, 2 à 3 séances de 45 minutes pour le bilan en raison de la fatigabilité de certains enfants

Les séances de rééducation sont programmées sur plusieurs semaines, mais sur une période de l'année.

L'activité de groupe mobilise aussi la pluridisciplinarité. Elle permet pour le professionnel d'observer l'enfant dans un autre cadre que la prise en charge individuelle. Parallèlement le fait de mobiliser plusieurs professionnels de façon ponctuelle sur toute l'année permet de limiter les annulations des prises en charge individuelle.

Pour les jeunes du SESSAD ces activités de groupe sont importantes elles leur permettent de rencontrer d'autres jeunes avec le même handicap et de partager des expériences.
Les familles ont pu nous dire que cela permet aussi à leur enfant de pratiquer une activité qui leur plait et les valorise.

4.3 LA NON REALISATION DE L'ACTIVITE

MOTIF DE LA NON REALISATION	NOMBRE D'ACTES	%
ABSENCE ENFANT ET/OU SA FAMILLE	115	46.6
ABSENCE DUE A L'ECOLE	114	46.2

ABSENCE DU PROFESSIONNEL	18	7.2
TOTAL	**247**	**100**

Concernant la non réalisation des actes, l'année 2017 a été marquée par :

- L'absence de quelques enfants pour maladie, parfois la démotivation quant au suivi et l'absence de la famille à un rendez-vous proposé.
  Une vigilance a été demandée aux professionnels afin d'alerter la cheffe de service sur des absences non prévues et récurrentes. Dans ce cas le jeune et ses parents sont reçus afin de faire un point sur l'évolution de la demande de suivi.
- Les jeunes renvoyés chez eux en cas d'absence des enseignants non remplacés. Les absences des collégiens et lycéens en fin d'année suite à la fermeture de leur établissement scolaire (centre d'examen) et ou leur départ en stage pendant plusieurs semaines.
  Face à cette situation, le service ne peut apporter de solution.
- Les synthèses avec les enseignants, les réunions d'équipe de suivi de scolarisation (RESS), les réunions de suivi de projet à Delthil entrainent une annulation des prises en charge.
  Parfois les professionnels sont en mesure de rattraper les séances si l'emploi du temps du jeune et le leur est compatible.

Pour rappel chaque élève participe à ces réunions et bénéficie au moins d'une RESS par an. Plusieurs professionnels sont mobilisés pour faire le point sur la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. Ces échanges sont importants par les professionnels et les parents, seul temps de rencontre entre tous les acteurs du projet de l'enfant, mais cela entraine des annulations de prise en charge. Comme pour le SAAAS , il est demandé que 3 professionnels de Delthil participent aux RESS, sauf situations particulières.

5. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale intervient sur deux services du Centre Delthil. Son activité globale est présentée dans la partie 4.

Le tableau ci-dessous présente les actes faits pour le SESSAD entre le moment de son arrivée le 15/05 et le 31/12/2017.

ACTIVITES	NOMBRE D'ACTES*
Entretiens familiaux à Delthil	20
Entretiens familiaux à domicile	6
Réunions école	3
Réunion de suivi de projet	10
Réunions partenaires	2
Synthèses clinique	22
Rendez-vous admission	0
Rendez-vous service de suite	0
TOTAL	63

6. L'ACTIVITE DU CHEF DE SERVICE

La cheffe de service intervient sur deux services du Centre Delthil. Concernant le SESSAD son temps de travail budgétisé correspond à 0,18 ETP.

Son activité s'articule autour de 4 axes :

- Le parcours du jeune au SESSAD,
- Le management de l'équipe,
- Le travail institutionnel,
- Le partenariat

De par sa fonction, elle intervient au Centre Delthil et dans les différents lieux de prises en charge.

Le tableau ci-dessous présente partiellement les moyens mis en œuvre pour remplir ses missions.

RV D'AMISSIONS	REUNIONS ECOLE	REUNION AU CENTRE DELTHIL	REUNION DE SUIVI DES NOTIFICATIONS
6	6 (au moment de l'admission) 18 RESS	19 réunions de suivi de projet 18 réunions d'équipe dont 31 synthèses cliniques	4

Le chiffre de 24 (réunions école) regroupe :

- les réunions de première prise de contact avec le chef établissement scolaire ou les réunions de rentrée. Elles permettent de présenter le service et d'organiser les prises en charge,
- les temps de synthèse entre l'équipe pédagogique et le service,

La cheffe de service n'est pas présente à toutes.

- les Equipes de Suivi de la Scolarisation qui permet de faire un point sur le projet personnalisé de scolarisation et de le faire évoluer au regard des besoins de l'élève.

Les réunions de suivi de notification permettent d'étudier les orientations de la MDPH, de prioriser les admissions au regard des situations et des disponibilités du service, d'organiser les rendez-vous avec le médecin dans le cadre de la procédure d'admission. Par ailleurs cela permet d'apporter une réponse aux familles au fur et à mesure de leur prise de contact avec le service.
Ces temps de concertation ont lieu en présence du Directeur, du médecin, la secrétaire et la cheffe de service. Depuis peu nous y associons aussi l'assistante sociale, afin d'harmoniser les procédures pour les trois services.

7. LES RESSOURCES HUMAINES

7.1 LE TABLEAU DES EFFECTIFS

FONCTION	EFFECTIF PHYSIQUE Sur l'année	BP SESSAD TSL 2017 (hors mesures nouvelles en attente de validation)	ETP SESSAD TSL REMUN.	ETP EFFECTIF SUR 38 S
MEDECIN ORL-PHONIATRE	1	0,04	0,04	0,04
ORTHOPHONISTE	2	2,00	0,99	0,99
PSYCHOMOTRICIEN	1	0,17	0,34	0,34
ORTHOPTISTE (non prévu au BP)	1	0,00	0,04	0,04
ASSISTANTE SOCIALE	2	0,10	0,12	0,12
MONITEUR EDUCATEUR/ADAPTATEUR DOC	1	0,33	0,33	0,33
PSYCHOLOGUE	1	0,50	0,52	0,52
TOTAL FONCTION DIRECTE	**9**	**3,14**	**2,38**	**2,38**
ADJOINT DES CADRES+AG A	2	0,16	0,14	0,14
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	1	0,10	0,10	0,10
SECRETAIRE MEDICALE	1	0,13	0,13	0,13
CHEF DE SERVICE	1	0,18	0,18	0,18
DIRECTRICE	1	0,10	0,10	0,10
TECHNICIEN INFORMATIQUE	1	0,04	0,04	0,04
TOTAL FONCTION SUPPORT	**7**	**0,71**	**0,69**	**0,69**
TOTAL GENERAL	**16**	**3,85**	**3,07**	**3,07**

Depuis cette année, nous avons souhaité faire apparaitre le temps mobilisé de l'orthoptiste du SAAAS pour les enfants du SESSAD.
Le 0.04 ETP fait état de l'activité effectuée en 2017. Cette réponse apportée a pu être faite par la mise à disposition temporaire d'une collègue et par redéploiement budgétaire. Nous réfléchissons à créer un temps d'orthoptiste.

Par ailleurs au vu de l'augmentation des admissions, l'équipe aurait besoin d'être étoffée par la présence d'une nouvelle orthophoniste. Nous avons eu recours cette année à un conventionnement avec une orthophoniste en libéral.

7.2 LES COLLOQUES ET FORMATIONS

INTITULE DU COLLOQUE ET/OU DE LA FORMATION	NOMBRE HEURES
formation à l'animation d'atelier d'écriture	35
Colloque -journée d'études parentalité "Les pères et les institutions"	7

8. LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE – PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Dans le cadre de la démarche qualité, en dehors de la mise en place de la seconde évaluation interne, 2 actions issues du Plan d'Amélioration Continu de la Qualité ont été mises en œuvre.

AXES	ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS
MOYENS ET OUTILS AU SERVICE DU PROJET	Bilan et rééducation orthoptique	Répondre aux besoins des enfants suivis par le service	8 enfants ont pu bénéficier d'un bilan. 5 ont pu avoir une rééducation orthoptique en interne
	Fiche de recommandation orthoptiste	Transmettre les besoins d'adaptations nécessaires aux jeunes compte tenu de ses troubles visuels	Cette fiche a été finalisée et transmise aux familles et aux l'enseignant des enfants concernés par le bilan et ou la rééducation orthoptique.

9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2018

- Le début de l'année 2018 sera marquée par une rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoins spécifiques afin de lui présenter le SESSAD-TSL et son évolution tant au niveau du public accueilli que des réponses apportées aux besoins des jeunes suivis.

- Les bilans et rééducations orthoptiques deviennent nécessaires pour les enfants suivis, c'est le constat d'autres services TSLA où un professionnel orthoptiste émarge de manière permanente dans les équipes.

- Pour la première fois, à la demande des établissements, 2 sensibilisations ont été programmées en début d'année auprès des équipes pédagogiques d'une école élémentaire et d'un collège.

10. ANNEXES

ANNEXE 1 : HAS TSLA pyramide des profils de situations et des niveaux de recours aux soins correspondants

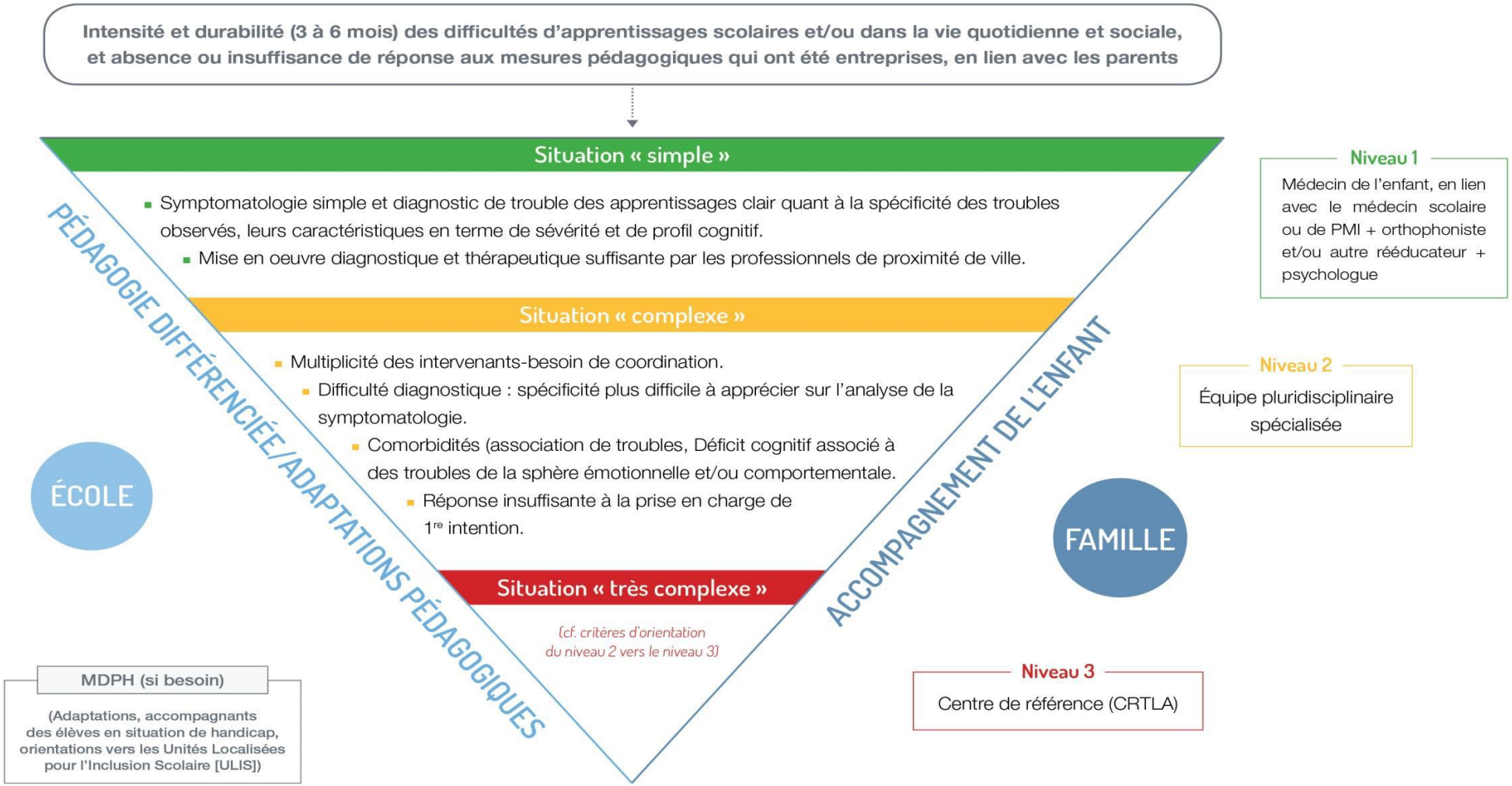

ANNEXE 2

FICHE PROJET
Art et archéologie au Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis

Fréquence et lieu : 1x/mois à raison de 5 séances par groupe au musée de Saint Denis

Date de début et fin du projet : du 23/10/17 au 11/04/2018

Référents du projet : professionnel du service en fonction du groupe

Intervenant extérieur : médiatrice du musée de Saint Denis

Objectifs :

Dans la continuité de l'atelier d'écriture où nous souhaitions amener le jeune à s'exprimer à travers le langage, à développer son imagination, nous poursuivons ces mêmes objectifs avec une autre médiation qu'est la création artistique.
Ainsi nous souhaitons :

- favoriser son expression par le biais d'une médiation artistique
- valoriser le jeune par ses créations et développer ses compétences artistiques
- lui proposer une ouverture vers des lieux culturels
- lui permettre d'expérimenter, à travers le modelage, le collage, la peinture, le dessin
- s'inscrire dans un projet au fil des séances par la manipulation et le concret.

Déroulement du groupe :

Trajet du Centre Delthil vers le musée à pied
Visite avec la découverte d'un objet, d'un lieu (cuisine, apothicairerie, site archéologique...).
Retour à l'atelier pour un moment de création. Réalisation en rapport avec ce qui a été visité au musée

Une exposition est envisagée fin juin afin de présenter le travail réalisé au fil de l'année aux familles.

Problématique et tranche d'âge des jeunes concernés :

Ce projet s'adresse à des jeunes ayant chacun à des degrés divers les difficultés suivantes :

- Estime de soi fragile
- Communication perturbée par leurs difficultés de langage
- Difficultés à réinvestir dans de nouveaux contextes des connaissances acquises
- Difficultés à ancrer des repères dans le temps et dans l'espace

Liste des enfants ou des jeunes qui participent au groupe

2 groupes ont été mis en place en fonction des tranches d'âge :
- 6 jeunes âgés de 11 à 12 ans
- 5 jeunes âgés de 13 à 15 ans

V. L'ACTIVITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE AU S.S.E.F.S ET AU S.E.S.S.A.D TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE

L'assistante sociale recrutée en juin 2015 à 0.5 ETP, a quitté ses fonctions en Janvier 2017 pour un poste à temps plein près de son domicile.

De février 2017 au 15 mai 2017, le poste sur le SSEFS et le SESSAD TSL a été vacant. L'assistante sociale du SAAAS a été sollicitée afin de répondre à certaines demandes ainsi que la cheffe de service.

Le recrutement d'une professionnelle a permis de reprendre l'accompagnement social **sur ces deux services**. Nous l'avons recrutée sur 1 ETP.
La spécificité de ce recrutement est que l'Assistante Sociale de par son parcours professionnel notamment 7 ans au sein de services sociaux généralistes et deux ans au sein d'un service de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, a permis de proposer une double compétence. D'autre part, elle utilise de manière courante la LSF.

Ainsi depuis son arrivée, elle intervient à 60 % sur des fonctions d'assistance des services sociaux classique et 40 % sur un temps éducatif propres aux missions de l'assistante sociale.
Depuis sa prise de fonction, une évaluation des besoins éducatifs a été menée. Elle a fait deux diagnostics qui ont mis en avant des besoins de soutien à la parentalité sur chacun des deux services.

Des projets ont émané de ses diagnostics :
- un goûter en LSF, afin de soutenir l'appréhension de ce mode de communication par les parents ainsi soutenir le lien parents-enfants et permettre un lien entre famille et favoriser une entraide mutuelle.
- une difficulté des parents à s'approprier la situation de handicap au domicile notamment au sein de la fratrie.

Les familles du SSEFS et du SESSAD ont très vite sollicité la nouvelle assistante sociale. Etant à temps plein, cela permet de proposer une amplitude horaire plus large correspondant aux disponibilités des familles et de mieux s'intégrer à l'organisation des 2 services.

Dès son arrivée, l'assistante sociale s'est présentée aux familles présentes en salle d'attente afin de faciliter la mise en relation. Elle a aussi été présentée par le médecin phoniatre ORL, les jours des consultations ainsi que par la cheffe de service lors des rendez-vous de remise de projets ou en réunion partenariale (RESS par exemple).
Par ailleurs, l'organisation d'une rencontre conviviale entre les familles et l'équipe en juin a favorisé le lien avec les familles.

Selon l'évaluation des situations, elle a proposé des entretiens individuels au Centre mais aussi des visites à domicile (VAD) notamment pour constituer les dossiers MDPH (difficulté à se déplacer avec la fratrie ou absence de moyen de locomotion autonome). Elle se déplace sur une grande partie de la Seine Saint Denis, le temps moyen est d'environ 2 heures par jour (aller-retour).

1. LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Dans le cadre du suivi social, la professionnelle est amenée à faire du lien avec des travailleurs sociaux de différentes institutions (CAF, MDPH, ASS de secteur…).
Elle peut rédiger des courriers par exemple d'orientation vers des partenaires selon les situations (démarches administratives comme la préfecture ou encore d'accès aux soins vers des hôpitaux).

La présence de l'assistante sociale, toute la semaine, permet aussi la mise en lien avec les services spécifiques ouverts sur les horaires de bureau. Une mise en lien qui demande parfois des contacts multiples pour voir aboutir les démarches.
Le contact avec les partenaires, en présence des familles permet aux parents de s'approprier les démarches notamment pour favoriser une autonomie à long terme dans ce domaine.

Afin de connaitre les actions des partenaires du fait des problématiques multiples et connaitre les actions des services agissant auprès des enfants présentant une déficience auditive ou un trouble du langage, l'assistante sociale participe à différentes réunions dit de « réseaux » entre travailleurs sociaux dans le domaine de la surdité (participation à 3 réunions) ou pratiquant la LSF (participation à 2 réunions) et les réseaux des travailleurs sociaux du 93 (participation à 1 réunion).

Ces temps permettent de développer les connaissances notamment pour orienter les familles, par exemple les informer sur le cadre d'intervention de certains établissements et voir participer aux portes ouvertes.

En lien avec les rééducateurs, elle a accompagné 5 familles aux portes ouvertes de l'INJS et à l'établissement BAGUER à Asnières.
La répartition d'intervention sociale-éducative, n'est pas cloisonnée car l'articulation entre les deux domaines est constante.

L'Assistante sociale a participé à des portes ouvertes de CMPP et établissements spécialisés.

2. LE TRAVAIL D'EQUIPE

La participation de l'assistante sociale aux Réunions de Suivi de Projet et aux synthèses cliniques lui permet de suivre l'évolution de la prise en charge de l'enfant en considérant sa situation sociale. La présence de l'ensemble des intervenants autour du projet de soins améliore la connaissance globale et permet d'affiner le projet et d'accompagner les familles dans leur demande.

Des temps en équipe, une fois tous les 15 jours permettent aussi aux professionnels de faire part à l'assistante sociale de situations parfois fragiles au niveau social qui se reflète sur le comportement à l'école de l'enfant et ainsi connaitre le dérouler de l'inclusion scolaire.

L'assistante sociale a participé avec des professionnels du SSEFS, à une réunion d'information « A quoi sert le LPC ? » organisée par les codeuses du centre. Elle a participé à la rédaction du compte rendu.
Aussi les écrits professionnels sont réguliers afin de mettre en exergue l'activité du service social et ses besoins.

Elle a participé à une réunion de sensibilisation sur la déficience auditive auprès des enseignants pour le SSEFS.

3. L'ACTIVITE SOCIO-EDUCATIVE GLOBALE SUR LE SSEFS

LE TRAVAIL AUPRES DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Depuis son arrivée environ 50 familles sur 79 ont sollicité un rendez-vous.
L'Assistante sociale agit dans le cadre de missions d'accompagnement social, pour l'accès aux droits notamment d'accès aux soins et à la scolarité dans le cadre de la prise en charge par le service. L'objectif du service social est d'amener la famille vers une certaine autonomie.

La participation de l'assistante sociale aux RESS est importante afin d'articuler le projet d'inclusion scolaire de l'enfant avec le projet de soins. Sa présence est nécessaire notamment pour mettre en avant la demande des parents qui ont parfois pu en faire part en entretien individuel. L'échange en réunion d'équipe permet de mettre en lien la demande de la famille avec les propositions de soins des rééducateurs. Ces demandes pourront faire l'objet d'un dossier MDPH dans le cadre du suivi social (mode de scolarisation, orientation en établissement spécialisé, demande d'AVS, de compensation…).
La participation de l'assistante sociale en présence de la cheffe de service à ces différentes réunions (RESS, synthèses) de par sa prise de poste récente, lui permet d'appréhender plus concrètement, le positionnement du centre Delthil dans le parcours scolaire (intervention des rééducateurs, articulation avec les enseignants réf, la MDPH…).

Les demandes des familles concernent en majorité :
- l'accès aux soins de l'enfant, de la famille
- l'ouverture de droits (MDPH, sécurité sociale, CAF)
  Dans ce cadre, le travailleur social intervient pour une aide à la formulation par écrit des projets auprès de la MDPH. Certaines familles ne maitrisent pas la langue française à l'écrit et parfois à l'oral aussi la reformulation des propositions suite à la RESS est parfois nécessaire afin de préciser certaines subtilités du vocabulaire professionnel
- l'octroi d'aide financière (frais de cantine, assurance appareillage…)
  Une aide à l'écrit pour des demandes de prise en charge partielle ou totale des frais de restauration scolaire qui est une problématique importante sur le SSEFS. En effet, les modes de scolarité comme les regroupements hors secteur pour les familles entrainent des réelles difficultés financières (exemple de prix 0.60 € sur la ville d'habitation contre 4.73 € sur la ville du regroupement)
- le projet d'orientation de l'enfant vers un établissement spécialisé ou autres services de soins

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

De septembre 2017 à décembre 2017, les temps de remise de PIA ont été importants en articulation avec les RESS, les RSP et synthèses cliniques.
L'activité de l'assistante sociale entre novembre et décembre a été couverte par les RESS et les rendez-vous d'aide à la formulation des dossiers MDPH, dossiers d'inscription et la participation aux portes ouvertes des établissements médico-sociaux.
Il y a eu aussi des nouvelles admissions pour lesquelles l'ASS a participé au premier rendez-vous et/ou s'est mise à disposition.

4. L'ACTIVITE SOCIO-EDUCATIVE AU SESSAD TSL

11 parents ont sollicité le soutien de l'assistante sociale.
Ainsi, elle a pu évaluer une fragilité des liens parents-enfants, entre frère et sœur et le rôle que certains enfants sont amenés à avoir parfois (par exemple, un enfant avec parents non francophone, parents ne maitrisant pas le français écrit…).

Une situation particulière a mobilisé un temps important dans l'accompagnement social à savoir un enfant suivi par le service, est l'aîné d'une fratrie avec des parents sourds signants. Le jeune se retrouve parfois à faire la traduction auprès des services, une situation qui le place dans un rôle parfois difficile. L'assistante sociale pratiquant la LSF a construit un lien de confiance ainsi des actions au domicile et au centre sont proposées (3 VAD ont déjà eu lieu). En cas de besoin la famille communique par visio-téléphonique avec l'assistante sociale.

5. LES PROJETS ET ACTIONS EDUCATIVES AU SSEFS ET AU SESSAD TSL DANS LE CADRE DE SON TEMPS IMPARTI POUR DES ACTIONS EDUCATIVES

L'assistante sociale a pu mettre en exergue les diagnostics, sous forme de projet : « du soin au soutien parental intrafamilial » et « goûters en LSF ». Ils ont permis de mettre en avant un besoin de soutien parental sur les deux services.
Elle a proposé deux projets qui ont déjà débuté. Ils sont à poursuivre au vue de la fragilité des situations et à la demande des familles des deux services. Par ailleurs, l'équipe du SSEFS a fait remonter d'autres besoins.
Le temps éducatif représente 0,40 ETP de l'assistante. Il n'est pas possible pour elle de répondre à l'ensemble des demandes.

Il est nécessaire de maintenir ce temps afin de lui permettre de répondre aux besoins nouveaux.

PROJET	PUBLIC	OBSERVATIONS
« A la découverte des ludothèques de Saint Denis,» et « café des parents en autonomie » 20 décembre 2017	1 famille du SESSAD avec 3 enfants (11, 8 et 9 ans	Le manque de concordance de date avec les prises en charge à honorer, n'a pas permis pour l'instant de proposer une nouvelle sortie à la famille. Il faut noter que, les enfants ont sollicité leur mère pour s'y rendre durant les congés scolaires de décembre. Le soutien parental est à poursuivre car la mère présente une fragilité morale dans la gestion à l'extérieur des trois enfants et pour trouver des actions adaptées aux enfants. L'équipe de rééducateur intervient en articulation avec son action.
« Du soins au soutien parental intra-familial »	1 famille du SESSAD avec 3 enfants (11, 7 et 6 ans)	Soutien parental à domicile
« Gouter signes »[14]	16 participants sur 25 invités du SESSAD et SSEFS	Les familles invitées sont celles dont l'enfant apprend la LSF avec l'interface de communication et/ou la codeuse. Un enfant oralisant suivi par le SESSAD a été invité car sa langue maternelle est la LSF.

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2018 :

A l'appui des rendez-vous avec les familles et des réunions avec les équipes, d'autres projets pourront être menées pour l'année 2018 :

- « Mon frère ou/et ma sœur a un handicap, comment je dois agir ?», projet en cours d'élaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. L'idée serait que des enfants présentant un handicap sensibilisent d'autres (fratrie) en étant soutenus par leurs parents et les professionnels.

Ce type de sensibilisation pourrait concerner la déficience auditive et les TSL.
L'assistante sociale propose cette réflexion à amorcer car les diagnostics ont mis en avant, parfois, des fragilités relationnelles au sein de la fratrie.

- « Comment communiquer, quels impacts sur l'avenir et les relations dans l'espace social selon le projet linguiste (oral ou et LSF, LPC) »

Les familles du SSEFS souhaitent comprendre l'impact du handicap de leur enfant sur leur avenir et être rassurées.

- Organisation de rencontre « Goûter signes »

[14] CF annexe 2 du SSEFS

Les familles qui ont participé à la première rencontre demandent la poursuite de ces temps en 2018.

En lien avec la collègue du SAAAS /SAFEP, le travail institutionnel se poursuit :

- Travail commun sur les informations préoccupantes
- Elaboration d'un annuaire des établissements médico-sociaux partenaires
- Le rôle des assistantes sociales dans le processus d'admission
- Proposition de réunions d'informations avec des partenaires notamment à destination des familles.

Une réunion de préparation est prévue en janvier 2018 avec les travailleurs sociaux de la CAF. Le thème retenu pourrait être « les séjours vacances famille ou enfants », l'utilisation de la nouvelle plateforme ma caf.fr et les aides pour les modes de garde.

Des temps communs permettront d'évaluer les besoins et proposer des temps de présence avec la CAF- Sécurité sociale pour des permanences si besoin au sein du centre.

CONCLUSION

L'augmentation de l'ETP, demandée en mesure nouvelle de 0.5 à 1 ETP pour les deux services a montré son utilité auprès des familles, a servi le projet de l'Etablissement concernant la LSF tant auprès des familles que des professionnels de Delthil qui échangent en LSF deux fois par mois après la réunion du SSEFS. Les partenariats instaurés avec les médiathèques, ludothèques et autres lieux et acteurs sociaux et éducatifs sur le territoire confortent le travail éducatif de ces deux services de Delthil.

VI. CONCLUSION

Une maman nous a dit : « Delthil est notre deuxième maison », mars 2018.

Le taux d'encadrement des fonctions directes est de 0.18 à 0.20 ETP pour un enfant, ce qui est peu en regard des besoins complexes des enfants, des missions spécialisées à honorer de l'étendue du territoire à couvrir, de la moyenne nationale affichée pour les SESSAD. Le Centre Delthil est le seul établissement médico-social pour la déficience visuelle, est un des deux établissements d'aval pour la déficience auditive, est un des deux établissements pour les troubles du langage et des apprentissages.

La démarche Qualité occupe aujourd'hui une place importante avec la réalisation de la deuxième évaluation interne menée en 2017 grâce au professionnalisme de la référente qualité qui a su motiver tous les professionnels. La Qualité fait partie désormais de la culture de l'Etablissement.

Nous avons mis en place un carnet de liaison à la demande des familles, coordonné par la référente qualité. Nous avons des réunions régulières (4) avec les représentants des familles qui participent activement aux échanges lors des réunions des Conseils d'Administration et sont force de propositions.

Les chefs de service initient des réunions à thèmes avec les familles, avec les partenaires, en particulier avec l'Education Nationale. Les chefs de service veillent au quotidien à la qualité des accompagnements tout en étant très vigilantes aux tableaux de bord de pilotage de l'activité (file active, notifications MDPH, processus d'admission et de sortie, demandes des établissements partenaires).

Au plan institutionnel, le Centre Delthil collabore avec de nombreux établissements médico-sociaux sur le département et en Ile-de-France et avec quatre établissements publics pour créer un GCSMS : compétences à partager, concours, formations en intra, prêt de véhicule, veille juridique (PCPR, GPEC), économat et marchés publics, amélioration du système d'information : MAPA commun pour le dossier informatisé de l'usager.

Nous débutons une réflexion pour élaborer le diagnostic pré-CPOM.

Dès la rentrée de septembre 2018, le retour à la semaine des 4 journées à l'école va de nouveau compliquer la réalisation de tous les accompagnements auprès des enfants. Seules 4 communes ont décidé de conserver le rythme scolaire actuel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 JUIN 2018

OBJET : BILAN DES FREQUENTATIONS 2017

I) Fréquentations (terrestres) de toutes les installations sportives du Parc Interdépartemental des Sports de Bobigny

A. Synthèse 2017 – Bobigny
B. Comparaison synthétique
C. Fréquentations de Paris
D. Fréquentations de la Seine-Saint-Denis

II) Fréquentations (terrestres) de toutes les installations sportives du Parc Interdépartemental des Sports de La Courneuve

A. Synthèse 2017 – La Courneuve
B. Comparaison synthétique
C. Fréquentations de Paris
D. Fréquentations de la Seine-Saint-Denis
E. Fréquentation des non organisés sur le parc de Marville

III) Fréquentations (aquatiques) de la Piscine de Marville à La Courneuve

A. Synthèse 2017 – Piscine
B. Comparaison synthétique

En complément de la présentation de ce rapport, il vous est joint le ***bilan du dispositif « Ville Vie Vacances »*** de l'été 2017, opération mise en place par la ***Fédération des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)*** de la Seine-Saint-Denis.

I) *Fréquentations 2017 du Parc Interdépartemental des Sports de BOBIGNY*

A. *Synthèse 2017 – Bobigny :*

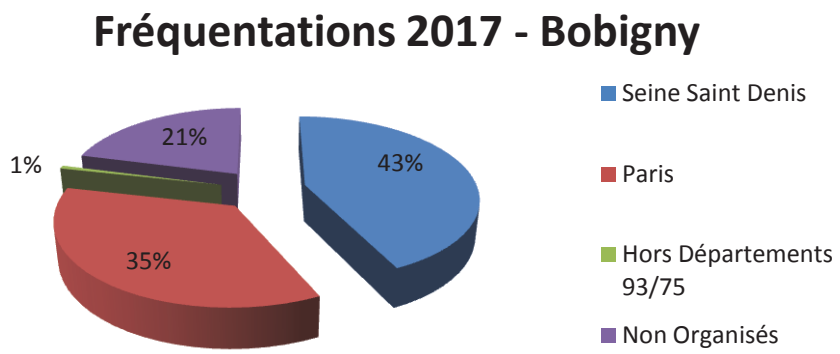

Les usagers conventionnés de **Seine-Saint-Denis représentent 43%** des usagers du Parc de Bobigny, contre **35% pour Paris**. Cette répartition des fréquentations est due à plusieurs facteurs.

La règle de répartition des créneaux à 50/50 entre les deux collectivités est appliquée. Mais **l'occupation réelle s'avère différente**.
En effet, l'écart est dû à la **diversité des publics**, de leur **nombre** et des **activités** proposées :

- Le lancer, le rugby, les motos écoles, le bmx et les évènements sont essentiellement pratiqués par des usagers de la Seine-Saint-Denis.
- Les scolaires dionysiens sont plus nombreux que les Parisiens.
- A l'inverse, les associations sportives scolaires parisiennes des Mercredis du sport, sont en plus grand nombre contrairement à la Seine Saint Denis.
- Les associations des deux collectivités sont quasiment aux mêmes effectifs en sports collectifs. Par contre, les clubs parisiens sont plus nombreux en tennis.
- La Seine Saint Denis présente plus de clubs sur les créneaux 17h/19h en semaine, tandis que le weekend, Paris en bénéficie plus.

Il faut noter en outre une **proportion non négligeable (21%) d'usagers non conventionnés** (non organisés), en augmentation de 25% par rapport à 2016. Cela est dû principalement à des créneaux encore disponibles et à des créneaux réservés mais non occupés.
Pour rappel, ces usagers fréquentent le parc de façon inopinée et non organisée. Ils utilisent les équipements sportifs (terrains de foot et la halle multisports couverte) sous une forme de loisirs sans contraintes de résultats sportifs, d'horaires réguliers et de règles de vie de groupe d'une association. Il leur a été demandé de signaler leurs présences à l'accueil du parc.
Ils représentent en moyenne environ 43 personnes par jour sur 350 jours d'ouverture du site.
Dès lors qu'ils respectent le cadre d'utilisation, à savoir libérer les terrains pour les équipes conventionnées, il est toléré leurs présences. Cela permet d'éviter les tensions sur les terrains et d'animer le parc.

B. *Comparaison synthétique :*

Comparé aux années précédentes, cela représente une hausse respectivement de 3.21% (2015/2017) et de 0.87% (2016/2017) :

FREQUENTATIONS Site de Bobigny	2015	2016	2017	Comparaisons nombre usagers	% évolution 2016/2017
Seine St Denis	25 854	30 041	30 758	+ 717	+ 2.39 %
Paris	30 720	28 461	25 398	- 3 063	- 10.76 %
Hors Département 93/75	768	452	437	- 15	- 3.32 %
Non organisés	12 000	12 000	15000	+ 3000	+ 25 %
Total	**69 342**	**70 954**	**71569**	**+ 615**	**+ 0.87 %**

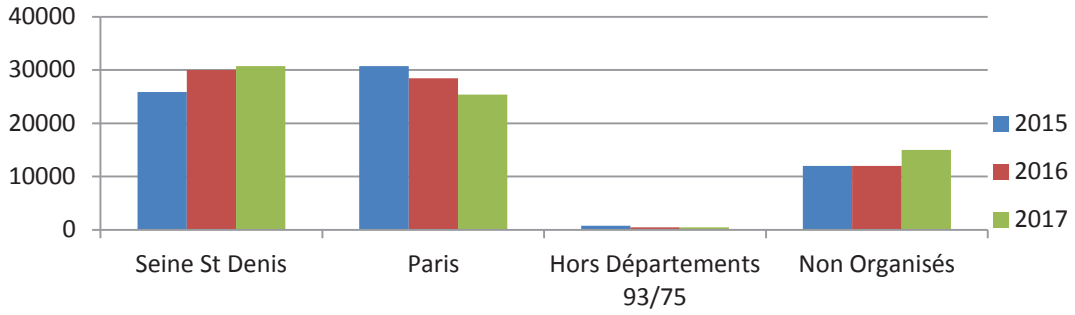

Le tableau et le graphique ci-dessus font apparaître une légère augmentation pour la Seine-Saint-Denis et une légère diminution pour Paris sur les 3 années. Cela est dû à l'application, depuis 2015, de la règle de répartition à 50/50 entre les usagers de chaque collectivité.

Ainsi, en 2017, la Seine-Saint-Denis s'est vu accordé plus de créneaux pour ses usagers associatifs : l'équilibre des créneaux entre les deux collectivités est donc rétabli.

C. *Fréquentations de Paris*

Usagers de Paris	***2015***	***2016***	***2017***	***Evolution 2016/2017***
Bobigny	30 720	28 461	25398	- 10.76 % soit- 3 063 Usagers

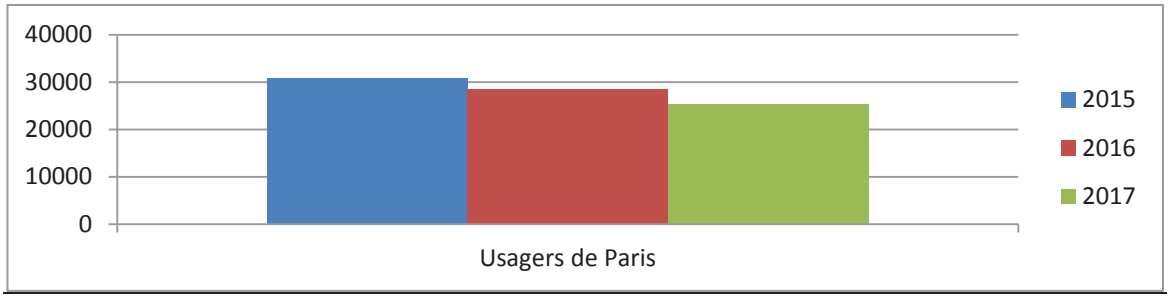

Nous observons une baisse en 2017 des utilisateurs de Paris (-10.76%), toutes catégories d'usagers et activités confondues, pour les raisons suivantes :

- ***Les Associations Scolaires (Mercredis du Sport) et les scolaires (secondaires) sont moins nombreux***.
  Seuls les établissements Tandou, Jomard et St Ouen continuent à venir sur le site. A l'inverse, l'établissement Bude est présent exclusivement sur les installations parisiennes, ce qui explique en partie une baisse de fréquentations scolaires de -4.51%.
  De plus, les classes à effectifs moins nombreux des lycées Sabatier et Costes font baisser les fréquentations de cette catégorie.

- ***La fréquentation des associations est fluctuante selon les activités*** :
  - RUGBY : fréquentation en hausse de +25.8%. Cela découle des calendriers établis par l'instance fédérale qui a fixé plus de matches.
  - FOOTBALL : fréquentation en baisse de -16% : le taux d'occupation est inférieur au taux de réservations des terrains. Cela s'explique par des créneaux non utilisés (exemples de forfaits d'équipes, report de rencontres, moins de matchs de championnat et de coupes programmés (semaine/weekend) notamment au niveau des fédérations conventionnées avec le SIPS (Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) 93 et 75, Football Loisir Amateur (FLA) et Commission Football Loisir (CFL)).
  - TENNIS : fréquentation en baisse de -25.8% liée :
    - aux mauvaises conditions météorologiques (annulation de journées) ou rencontres délocalisées en indoor.

- à un certain nombre de courts dont l'état nécessite une rénovation (clôtures, surface…). Le tennis reste une activité où la demande est réelle. Des courts couverts permettraient une présence d'usagers plus importante.

- ***L'activité motos écoles a baissé*** (- 27.56 %) en raison du non renouvellement des agences. Le parking n'est pas suffisamment adapté à leur travail technique de maitrise et de vitesse surtout, en comparaison de celui du site de La Courneuve.

- ***Les individuels ne sont présents que pour l'activité TENNIS*** :

  - La fréquentation des Dionysiens est en légère baisse (- 3.75%).
  - La fréquentation des Parisiens est en hausse (+10%)
  - La fréquentation des joueurs hors départements 93 et 75 est en légère hausse (+6.64%).
  - Ces fluctuations suivent les demandes de réservations, qui restent très irrégulières compte tenu notamment de l'absence de tennis couverts permettant de fidéliser les usagers même par mauvais temps.

D. *Fréquentations de la Seine-Saint-Denis*

USAGERS de Seine-Saint- Denis	***2015***	***2016***	***2017***	***Evolution 2016/2017***
Bobigny	25 854	30 041	30758	+ 2.39 % soit+ 717 usagers

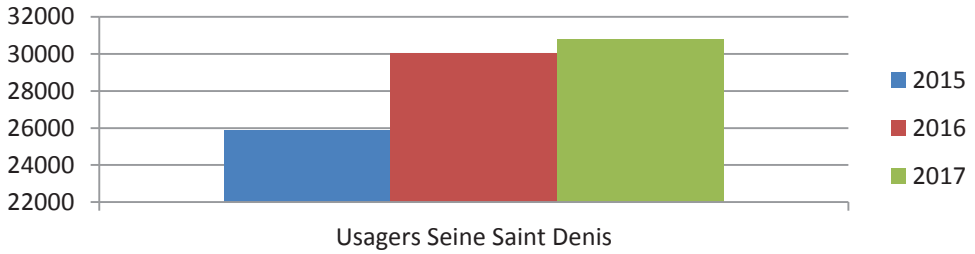

Toutes catégories d'usagers, nous observons une hausse sensible du nombre d'usagers de Seine-Saint-Denis qui s'explique par les circonstances ci-dessous :

- ***La continuité de l'application des nouvelles orientations*** (équité de répartition des équipements sportifs entre les deux collectivités) a permis un **rééquilibrage des créneaux**.
  Ainsi, en 2017, le nombre d'associations dionysiennes est plus important qu'en 2016, avec une fréquentation associative de 48.64%.
  A l'inverse, celui des clubs parisiens a diminué mais la fréquentation de ces usagers reste supérieure à celle de 2016 (51.36%).
  Le taux d'occupation des créneaux des associations entre 17h et 22h est de 78% pour Paris et 86% pour la Seine-Saint-Denis.

- ***La refonte des championnats de rugby*** effectuée en 2016 a contribué à ce qu'il y ait plus de matchs sur nos installations (+ 97.7% usagers).

- ***L'activité Lancers est en légère augmentation*** (+3.67%), avec un groupe de lanceurs qui s'étoffe. Parmi eux, un certain nombre de sportifs a un niveau de performances élevé.

- ***L'activité Tennis*** (associative et individuels) continue de baisser.
  Les individuels sont moins nombreux (-3.75%) tout comme les membres des associations (-77.35%). Les raisons sont identiques à celles mentionnées pour les Parisiens (météo, technique..).
  Cette activité a son public et pourrait être pérennisée par l'investissement dans des tennis couverts.

- ***L'activité Motos Ecoles est aussi en baisse*** (- 41.13%) : tout comme en 2016, plusieurs agences n'ont pas renouvelé leurs contrats en raison d'un espace dédié moins adapté que celui du parc de la Courneuve : un parking partagé avec les autres usagers du parc.

- ***L'espace de Bmx*** monte en puissance (+261.36%).
  La bonne dynamique du club d'Aubervilliers (Aubers93) a permis de développer cette pratique avec une présence assidue.
  En partenariat avec le commissariat de Bobigny et l'association Kérozène (photo ci-dessous), des jeunes du quartier des Courtillières ont pu s'initier au Bmx. Cette initiative en appelle d'autres avec pour objectif de faire découvrir aux jeunes de Bobigny cet espace afin qu'ils le respectent en tant que tel (éviter le vandalisme…) et de développer cette pratique.

Août 2017
Animation
Association de quartier Kérozène / Commissariat de Bobigny

II) *Fréquentations de toutes les installations et équipements sportifs du Parc Interdépartemental des Sports de LA COURNEUVE (hors piscine)*

A. *Synthèse 2017 – La Courneuve*

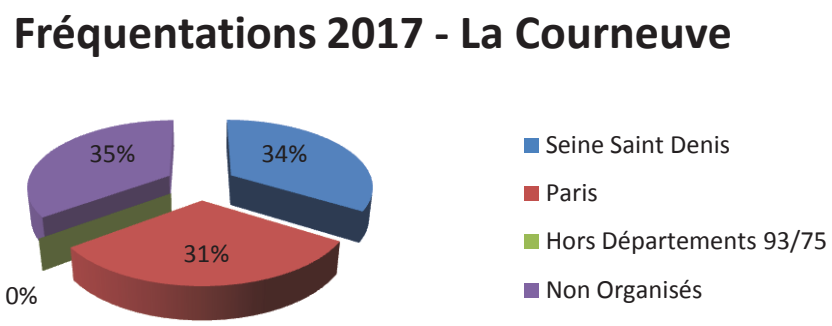

Les usagers conventionnés de **Seine-Saint-Denis représentent 34%** des usagers du Parc de La Courneuve, contre **31% pour Paris**. Cette répartition des fréquentations est due à plusieurs facteurs.

La règle de répartition des créneaux à 50/50 entre les deux collectivités est appliquée. Mais **l'occupation réelle s'avère différente** selon les **catégories d'usagers** et des **activités** pratiquées :

- Les établissements scolaires parisiens réservent officiellement plus de créneaux que les Dionysiens. Le collège « La Courtille » de Saint-Denis occupe les espaces sans réserver, malgré le travail de terrain effectué par les agents.
- Les usagers des associations de football parisiennes sont en plus grand nombre en raison d'une occupation plus importante d'un terrain stabilisé, en semaine, pour faire face à la forte demande.
- Les créneaux sont équilibrés entre les deux collectivités le weekend.
- L'évènement estival « Ville Vie Vacances » augmente le nombre d'usagers de la Seine Saint Denis. Cet événement n'étant plus financé par Paris, les usagers parisiens ne bénéficient donc plus de ces activités.
- La Seine-Saint-Denis présente plus de clubs de football sur les créneaux 17h/19h en semaine, tandis que, Paris en bénéficie plus le weekend.

Il faut noter enfin une **proportion importante (35%) d'usagers non conventionnés** (non organisés), en augmentation de 31% par rapport à 2016.
Pour rappel, ces usagers fréquentent le parc de façon inopinée et non organisée. Ils utilisent les équipements sportifs (terrains de foot et la halle multisports couverte) sous une forme de loisirs sans contraintes de résultats sportifs, d'horaires réguliers et de règles de vie de groupe d'une association. Il leur a été demandé de signaler leurs présences à l'accueil du parc.
Ils représentent en moyenne environ 257 personnes par jour sur 350 jours d'ouverture du site.
Dès lors qu'ils respectent le cadre d'utilisation, à savoir libérer les terrains pour les équipes conventionnées, il est toléré leurs présences. Cela permet d'éviter les tensions sur les terrains et d'animer le parc.

Néanmoins, ces non organisés sont de plus en plus nombreux et viennent de l'ensemble de la région parisienne en raison notamment de l'arrivée du tramway sur la partie Nord Est de Paris et la configuration du parc avec des clôtures régulièrement vandalisées et de grandes plaines de jeux attrayantes.

B. *Comparaison synthétique*

Comparées aux années précédentes, les fréquentations du parc de La Courneuve sont en baisse de 10.30% (2016/2017) et de 1.31% (2015/2017).

FREQUENTATIONS Site de La Courneuve	2015	2016	2017	Comparaisons nombre usagers (2016 / 2017)	% évolution (2016/2017)
Seine St Denis	108 463	125 993	86 571	- 39 422	- 31.29 %
Paris	89 997	103 094	80 040	- 23 054	- 22.36 %
Hors Département	1125	0	0	0	=
Non organisés	65 000	61 999	90 000	+ 28 001	+ 45.16 %
Total	**264 585**	**291 086**	**261103**	**- 29 983**	**- 10.30 %**

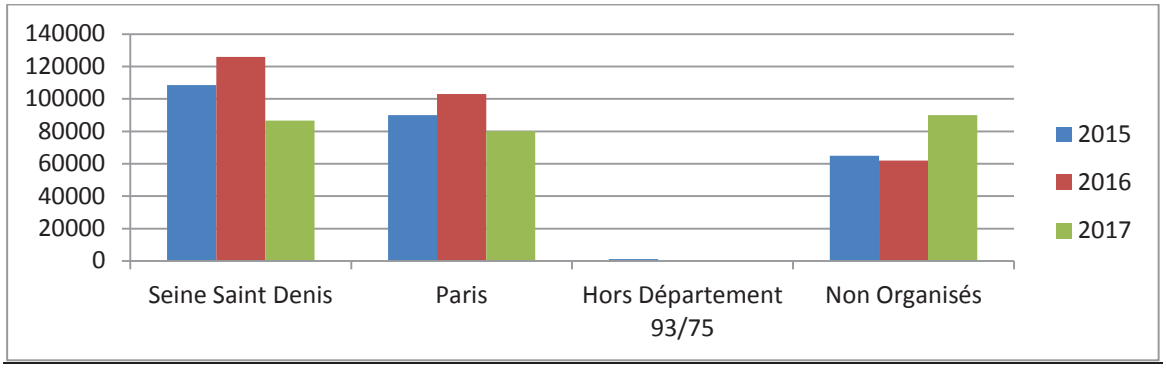

Ces tableau et graphique font apparaître une baisse tant pour la Seine-Saint-Denis que pour Paris pour les raisons suivantes :

- La **règle de répartition des créneaux à 50/50** entre Paris et la Seine Saint Denis a eu un impact négatif sur les fréquentations des parisiens en Football. Celles du 93 ont augmenté.

- Les établissements **scolaires de Paris ont recherché des équipements couverts** de type gymnases / salles sportives en dehors de la Seine Saint Denis afin de répondre aux obligations de l'Education Nationale en terme de sports pratiqués par les élèves. En effet, les infrastructures du SIPS, majoritairement extérieures, ne leur permettent pas de pratiquer des sports indoor de type danse / sports de combat.

- Une **absence d'occupation de nos installations par Défi Forme Santé hors vacances scolaires** explique la baisse des occupants dionysiens. En effet, le cœur des activités de cette association doit se dérouler en salles sportives. Leur activité a été maintenue dans le gymnase Lurçat dont le Département a récupéré la gestion fin 2016.

C. *Fréquentations de Paris*

USAGERS de Paris	***2015***	***2016***	***2017***	***Evolution 2016/2017***
La Courneuve	89 997	103 094	80 040	- 22.36 % Soit – 23 054 usagers

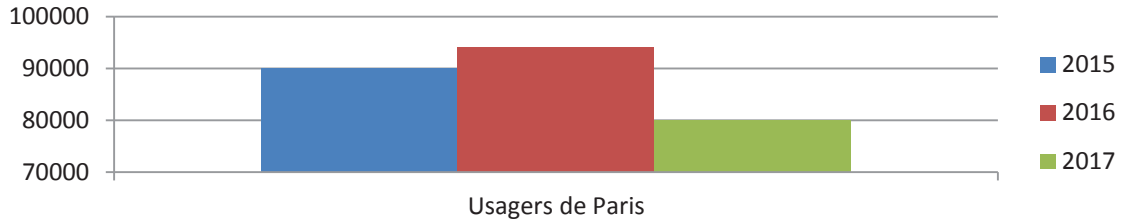

Toutes catégories d'usagers confondus, nous constatons une baisse des fréquentations parisiennes s'expliquant par :

- ***Les scolaires de Paris (établissements, associations sportives scolaires, fédérations sportives affinitaires)* ont moins réservé** que les années précédentes **(baisse de 18.09 %).**
  La fermeture du complexe Marville (gymnase, salles annexes) dans la tribune d'honneur et la fin de la gestion du gymnase Lurçat ont limité le nombre de disciplines sportives pratiquées par les étudiants.
  Les cours de sports de combat, la gymnastique, la danse, le step, le tennis de table, le badminton n'ont donc pas pu se dérouler sur nos installations.

- ***Les usagers des associations /sociétés/administrations sont en baisse de 14.22%.***
  - FOOTBALL :
    - l'application des nouvelles orientations avec l'équité des créneaux répartis entre les deux collectivités a permis un rééquilibrage avec une diminution des créneaux parisiens (2ème semestre 2016 et 1er semestre 2017)

- **L'association Académie Football Paris 18** ne s'est pas présentée sur les deux créneaux alloués le Vendredi soir malgré leurs réservations (2 créneaux avec 1 terrain ½). En effet, leurs équipes de jeunes se sont faites **agressées** à plusieurs reprises à la sortie du bus, à l'extérieur du parc de Marville. Par mesure de sécurité, les dirigeants du club ont cessé de venir sur ces créneaux. Néanmoins, ils n'ont prévenu ni les agents du SIPS ni la Direction Jeunesse et Sports de Paris, ce qui a conduit à de fortes tensions avec un des nouveaux clubs de Saint-Denis, le **Paris International Football Academy**. En effet, ce dernier fait face à de fortes demandes de la part de ses adhérents, pour la plupart, issus des quartiers Saussaie-Floréal-La Courtille. Or, les infrastructures et le fonctionnement du SIPS ne permettent de répondre favorablement à toutes ses demandes, et ce d'autant plus lorsque le club se **comporte de façon irrespectueuse** envers les agents du SIPS.
- Quelques forfaits de matchs et des équipes absentes des fédérations affinitaires.

- MOTOS ECOLES : l'activité des motos écoles parisiennes est en légère baisse en raison d'une météo moins favorable et donc moins de motards formés.
- MANIFESTATIONS : le nombre de manifestations parisiennes a diminué. Le SIPS a été moins sollicité avec moins de demandes.

D. *Seine Saint Denis*

USAGERS de Seine Saint Denis	***2015***	***2016***	***2017***	***Evolution 2016/2017***
La Courneuve	108 463	125 993	86 571	- 31.29 % Soit – 39 422 usagers

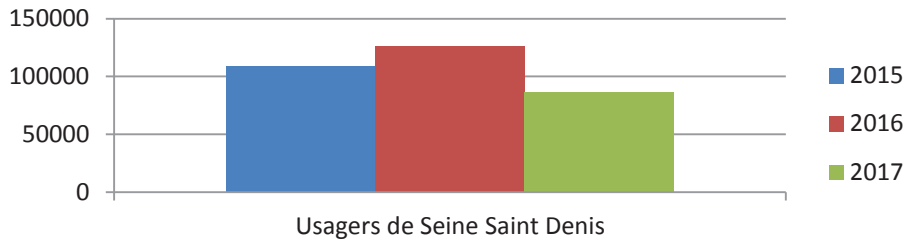

Toutes catégories d'usagers confondues, nous remarquons une baisse significative de la fréquentation dionysienne :

- ***La fréquentation des scolaires est en diminution (-38.52%)*** :
  - Moins de réservations de créneaux, notamment ceux de l'établissement Lurçat de Saint-Denis qui bénéficie de la gestion du gymnase à part entière.
  - Fin de l'accueil du collège Pablo Neruda de Stains, leur gymnase ayant rouvert.
  - Les établissements Jean-Baptiste de La Salle et Saint Joseph sont moins présents (le 1er, seul le lycée continue à venir, le collège ne vient plus, le second, pour des raisons internes à l'établissement).
  - Les collèges Lurçat et Barbusse ne communiquent pas systématiquement le nombre d'élèves par classe accueillie. Ils utilisent très peu les vestiaires du site et vont directement sur les terrains et équipements sportifs sans passer par l'accueil.

- ***La fréquentation des associations/sociétés/administrations est en baisse (-0.96 %)***
  - FOOTBALL :
    - La règle de répartition des créneaux fixée à 50% pour chaque collectivité) a permis un rééquilibrage et a donc eu un impact certain (+15.36%) sur les fréquentations football.
    - Le club Paris International Football Academy (siège à Saint-Denis) occupe pleinement les créneaux 18h/20h et 20h à 22h qui lui ont été alloués. Fort de son succès auprès des jeunes, ce club a augmenté son nombre de licenciés et d'équipes de catégories d'âge différents. En conséquence, il a demandé des créneaux supplémentaires, qui ont pu en partie lui être accordés en raison de la non occupation de certains créneaux, pourtant réservés, par d'autres équipes (Paris ou Seine-Saint-Denis).
  - BASKET : « Union Elite » n'est plus comptabilisé (absence de convention) car le SIPS n'a plus la gestion du gymnase Lurçat (créneaux semaine et weekend) depuis fin 2016.

- SPORT SANTE : Défi Forme Santé utilise dorénavant le gymnase Lurçat et ne donne donc plus de séances «adultes/enfants » en semaine et le Samedi d'où une baisse des usagers. Toutefois, elle développe sur le site, lors de vacances scolaires des stages en direction de jeunes qui connaissent un franc succès mais cela ne compense pas leurs absences en semaine. Néanmoins, nombreux sont les enfants qui participent.
- MOTOS ECOLES : l'activité motos écoles continue à progresser (+11.10%). Certaines agences ont plusieurs motos et multiplient les cours malgré une météo pas toujours favorable.

- ***La fréquentation des individuels est en hausse (hors piscine) (+29.70 %)*** :
  - TIR A L ARC : l'espace tir à l'arc est en progression avec des archers en plus grand nombre et des animations qui se développent (Unss, Collège Lurçat, vacances scolaires, formations fédérales…) effectuées par le Comité Départemental.

Séances hebdomadaires (Jeudi) du Comité Départemental de Tir à l'arc et la classe Sport du collège Jean Lurçat

  - MANIFESTATIONS :

    - *Le Prix Inter de Médecine de Paris* est un évènement important chaque année. La 9ème édition a été un franc succès où près de 3000 futurs médecins se sont opposés à travers de multiples activités. Le site est très bien adapté à ce type de manifestations.

PIMP
22 & 23 Avril 2017

    - *La Journée de l'Olympisme et les Jeux des Collèges* sont des évènements récurrents, incontournables et appréciés de tous.

Journée de l'Olympisme
23 Juin 2017

Jeux des Collèges
14 Juin 2017

- Nous avons également accueillis en 2017, pour la première fois, le cross régional organisé par l'UNSS 93, qui fut une grande réussite.

Cross Régional Unss
13 Décembre 2017

E. Fréquentations des Non organisés sur le parc de Marville

Toute l'année, présence de non organisés sur le site, principalement les weekends et l'été.

Pour rappel, ces usagers fréquentent le parc de façon inopinée et non organisée. Ils utilisent les équipements sportifs (terrain de foot, de basket et de volley ainsi que les halles multisports couvertes et les espaces beach) sous une forme de loisirs sans contraintes de résultats sportifs, d'horaires réguliers et de règles de vie de groupe d'une association.

L'accès est toléré dès lors que ces non organisés libèrent les installations lors des matchs officiels et des entrainements des clubs conventionnés avec le SIPS.

Les non organisés apparaissent plus nombreux en 2017 qu'en 2016.
Nombreux sont ceux qui viennent de toute la région parisienne, ce qui n'est pas sans générer des problèmes pour les agents d'accueil et la disponibilité des parkings et des terrains.

Une des raisons est l'arrivée du tramway sur la petite ceinture Nord de Paris (porte de La Chapelle, porte de Champerret….), avec les travaux occasionnés à cet effet (suppression places de parking), la rénovation des stades (clôtures) ont fait fuir ces non organisés vers notre site.

Cependant, il devient très difficile de gérer certaines communautés (africaines, asiatiques, européennes…) qui refusent de sortir des terrains, générant des tensions avec les clubs qui ont des contrats. Beaucoup communiquent par les réseaux sociaux pour se retrouver sur nos installations.
Un travail de fond doit à nouveau être mené par les équipes de terrain. Il sera d'autant plus efficace si les créneaux réservés sont bel et bien occupés par les équipes.

III) Fréquentations de la Piscine « Marville » de La Courneuve

A. Synthèse 2017 - Piscine

	SEINE SAINT-DENIS	PARIS
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	16 302	8 208
ASSOCIATIONS	20 569	382
OPERATION VVV	392	0
PUBLIC INDIVIDUEL	4061*	0
TOTAUX	**41 324**	**8 590**
		49 914

**Etaient également présents des personnes du Val d'Oise et de Paris, dans des proportions largement inférieures à celles de la Seine-Saint-Denis. Toutefois, afin d'affiner les chiffrages, un système de comptage plus précis est mis place sur l'année 2018.*

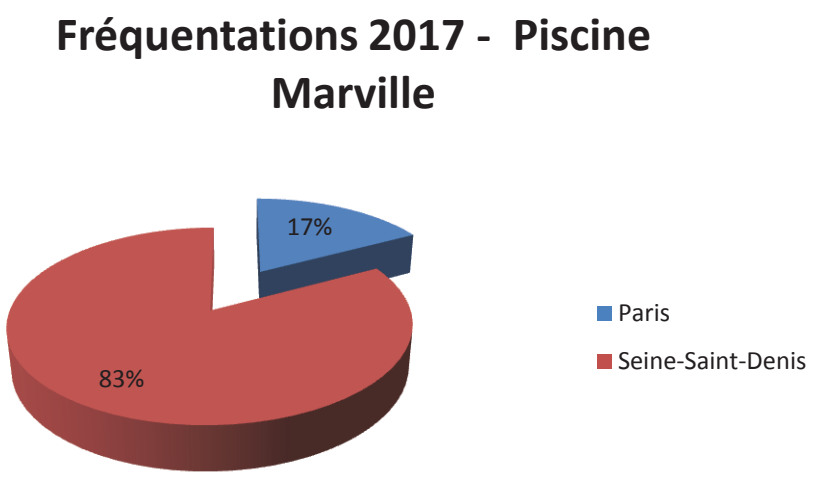

La forte disparité entre Paris et la Seine-Saint-Denis s'explique principalement par la localisation du site.

La piscine de Marville est en effet située en Seine-Saint-Denis, un département déficitaire en équipements aquatiques et où l'apprentissage de la natation est une priorité. C'est la raison pour laquelle de nombreux scolaires et associations sequano-dionysiens sont présents.

Pour Paris, la piscine de Marville est en revanche un équipement difficilement accessible, en particulier pour les scolaires qui n'ont pas forcément la possibilité de louer des cars.
Néanmoins, les établissements parisiens privés sous contrat (Bossuet et Rocroy) continuent de venir à la piscine de Marville.
De même, le comité départemental de plongée de Paris poursuit ses activités à Marville.

B. Comparaison synthétique

FREQUENTATIONS PISCINE	2017	2016	2015	COMPARAISON NOMBRE USAGERS 2017/2016	% EVOLUTION 2017/2016
PARIS	8 590	13 458	12 833	- 4 868	- 36,17 %
SEINE SAINT-DENIS	41 324	54 102	48 327	- 12 778	- 23,62 %
TOTAUX	49 914	67 560	61 160	- 17 646	- 26,12 %

En comparaison avec les années précédentes, les fréquentations de la piscine sont en forte baisse sur l'année 2017.

Cela est dû à plusieurs facteurs :

- ***Le système de comptabilisation des fréquentations a été clarifié par le nouveau chef de service de la piscine pour les VVV***
  - L'activité VVV s'est, comme en 2016, déroulée à la piscine mais également sur les terrains de Marville, ainsi qu'à Georges Valbon.
  - Or, les chiffres de 2016 intègrent l'ensemble des localisations et n'identifient pas les seules activités VVV s'étant déroulées à la piscine.
  - En outre, les chiffres 2016 sont calculés sur la base des participants à chaque activité de l'opération VVV (une personne pouvant participer à plusieurs activités), soit 8 655 personnes. Or, en réalité, seules 3 429 personnes étaient réellement présentes sur le dispositif (terrestre et piscine).
  - En 2017, à la demande du SIPS, l'UFOLEP a comptabilisé précisément les personnes venues sur chaque site. Surtout, afin d'éviter une attitude consumériste, l'UFOLEP a impliqué les différentes structures présentes. Ainsi, pour accéder gratuitement à la piscine l'après-midi, il a été décidé que seules les structures ayant participé aux activités VVV du matin y étaient autorisées. Cela a eu en revanche pour effet de diminuer le nombre de personnes se présentant l'après-midi à la piscine de Marville.
  - Le choix a donc été fait d'afficher dans les chiffres de fréquentations de la piscine les personnes ayant effectivement participé aux activités organisées à la piscine.

- ***La saison estivale 2017 a été marquée par plusieurs incidents d'incivilité et de violence***, allant jusqu'à la vandalisation du bassin extérieur (déversement de peinture entraînant la fermeture du bassin pendant deux semaines) : la fréquentation du mois de juillet a donc été divisée par deux.
  En conséquence, les usagers impactés par ces événements ont pu se replier vers ***la piscine éphémère gratuite installée au parc paysager Georges Valbon***.
  En outre, ***le dispositif gratuit de La Courneuve Plage*** mis en place depuis 2005 a conduit à une diminution des fréquentations sur Marville.

- Depuis la rentrée de septembre 2017, le SIPS n'accueille que ***2 classes scolaires par créneau horaire au lieu de 3 classes auparavant***, soit environ 30 personnes de moins par heure afin de respecter la réglementation de l'éducation nationale (circulaire n° 2017-127 du 22-08-2017) qui prévoit que les groupes scolaires doivent nécessairement pouvoir accéder à au moins un bord. L'ensemble des groupes scolaires présents à la piscine de Marville sont concernés par cette réglementation.

Cependant, il faut noter une **augmentation de la fréquentation des associations (+ 2000 usagers)** due à la fermeture des piscines d'Aulnay-Sous-Bois et de Stains :

- 2016 : 18 449 personnes présentes
- 2017 : 20 951 personnes présentes

CE RAPPORT EST TRANSMIS POUR INFORMATION.

FRÉQUENTATIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2017

	BOBIGNY				MARVILLE				
	Seine Saint Denis	Paris	Hors Dpt	Non organisés	Seine Saint Denis	Paris	Hors Dpt	Non organisés	TOTAUX PAR ACTIVITE / FAMILLE
SCOLAIRES/AS SCOLAIRES / UNSS/UGSEL/UNIVERSITAIRES									
PISCINE					16 302	8 208			**24 510**
MULTI ACTIVITES	6 721	7 834			13 658	39 086			**52 744**
S/sTotal	*6 721*	*7 834*			*29 960*	*47 294*			*91 809*
ASSOCIATIONS/SOCIETES/ADMINISTRATIONS									
FOOT	11 895	12 559			17 338	23 449			**65 241**
BASKET					1 155				**1 155**
RUGBY	1 137	780							**1 917**
TENNIS	24	1 341							**1 365**
LANCERS	3 285								**3 285**
PISCINE					20 569	382			**20 951**
MOTOS ECOLE	763	86			911	1 852			**3 612**
DEFI FORME SANTE					223				**223**
CRICKET					150				**150**
BEACH VOLLEY/SOCCER						688			**688**
S/sTotal	*17 104*	*14 766*			*40 346*	*26 371*			*98 587*
INDIVIDUELS									
TIR A L ARC					878				**878**
PISCINE					4 061				**4 061**
TENNIS	4 831	2 798	437						**8 066**
MULTISPORTS (foot-basket)				15 000				90 000	**105 000**
S/sTotal	*4 831*	*2 798*	*437*	*15 000*	*4 939*			*90 000*	*118 005*
VVV									
PLAYA MARVILLE					2 299				**6 791**
PISCINE					392				**392**
S/sTotal	-				*2 691*				*7 183*
CYCLISME									
BMX	1 035								**1 035**
S/sTotal	*1 035*								*1 035*
EVENEMENTS									
DIVERS *	1 067				8 635	6 375			**16 077**
S/sTotal	*1 067*				*8 635*	*6 375*			*16 077*
TOTAUX	***30 758***	***25 398***	***437***	***15 000***	***86 571***	***80 040***	***-***	***90 000***	***328 204***

chiffre global de fréquentation du site de Bobigny

PARIS	25 398
SSD	30 758
AUTRES	437
NON ORGANISES	15 000
	71 593

chiffre global de fréquentation du site de La Courneuve

PARIS	80 040
SSD	86 571
AUTRES	-
NON ORGANISES	90 000
	256 611

SYNTHESE

chiffre global de fréquentations

328 204

Le 4 Juin 2018

093035

TRES. VILLE-EVRARD CHS

20300 EPS VILLE EVRARD

ORIGINE DU DOCUMENT : michele.lebaron

Libellé du poste comptable : TRES. VILLE-EVRARD CH

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC
TRÉSORERIE DE TRES. VILLE-EVRARD CHS

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : EPS VILLE EVRARD

COMPTE FINANCIER

GESTION 2017

408

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Michèle LE BARON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2017 AU 13/06/2018

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT EPS VILLE EVRARD

CODE FINESS ENTITÉ JURIDIQUE 930140025

CATÉGORIE DE L'ÉTABLISSEMENT

APPARTENANCE À UN GROUPEMENT, SYNDICAT

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

STRUCTURE DE l'ÉTABLISSEMENT

COMPTE RÉSULTAT PRINCIPAL

Caractère EPRD Evaluatif

COMPTES RÉSULTATS ANNEXES

C1 INST FORM SOIN INFIRMIER - INSTI

P0 MAISON ACCUEIL SPECIALISE-MAI

409

RENSEIGNEMENTS SUR LE MODE DE GESTION COMPTABLE DE L'ÉTABLISSEMENT

TRÉSORERIE GESTIONNAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT TRES. VILLE-EVRARD CHS

NUMÉRO CODIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT 093035

CODE DE L'ÉTABLISSEMENT 20300

SOMMAIRE

PAGES

1ERE PARTIE : COMPTES ANNUELS 6
1 BILAN 7
2 COMPTE DE RESULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT 12
3 ANNEXE 16
3.1 Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables 17
3.2 Note relative aux postes de bilan 18
3.3 Note relative au compte de résultat 35
3.4 Autres informations 40
2EME PARTIE : ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES 41
1 EXECUTION DE L'EPRD 42
1.1 Situation synthétique des prévisions et réalisations 43
1.2 Situation détaillée des prévisions et réalisations 49
2 LES RESULTATS 77
3 AFFECTATION DES RESULTATS 94
4 GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE 101
4.1 La balance des comptes 102
4.2 Les valeurs inactives 183
5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 185
3EME PARTIE : SIGNATURES 192

ÉTATS CONSTITUTIFSDE L'ANNEXE (1ère PARTIE)

<> ==> Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables

- Principes et méthodes comptables (état PF1) ☐
- Faits caractéristiques de l'exercice(état PF2) ☐
- Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes (état PF3) ☐

<> ==> Note relative aux postes de bilan

- Tableau des immobilisations (état BI1) ☐
- Tableau des amortissements (état BI2) ☐
- Variation des capitaux propres (état BI3) ☐
- Tableau synthétique des provisions pour risques et charges et des dépréciations (état BI4) ☐
- Tableau synthétique des subventions d'équipement transférables (état BI5) ☐
- Restes à recouvrer amiable et contentieux (état BI6) ☐
- Restes à recouvrer amiable et contentieux, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants (état BI7) ☐
- État de la dette financière à long et moyen terme [1] (état BI8) ☐
- Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (état BI9) ☐
- État des participations au 31 décembre de l'exercice(état BI10) ☐
- Évaluation et comptabilisation des stocks (état BI11) ☐
- Tableau synthétique des valeurs mobilières de placement (état BI12) ☐

☐

<> ==> Note relative au compte de résultat

- Éléments significatifs explicitant les comptes (état CR1) ☐
- État synthétique des subventions d'exploitation et des contributions accordées par l'établissement (état CR2) ☐
- Détail des produits de l'activité hospitalière (état CR3) ☐

<> ==> Autres informations

- État des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme (état AI1) ☐
- Honoraires du commissaire aux comptes (état AI2) ☐
- Tableau synthétique des effectifs (état AI3) ☐
- Événements significatifs postérieurs à la clôture (état AI4) ☐
- Information sur les aspects environnementaux (état AI5) ☐

411

(1) À remplir en commun par l'ordonnateur et le comptable.

ÉTATS CONSTITUTIFS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (2ième PARTIE)

Tableau des provisions réglementées, des provisions pour risques et charges et des dépréciations (état IC1)	☐
Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements des immobilisations entrées dans le patrimoine au cours de l'exercice (état IC2)	☐
Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement (état IC3)	☐
État des subventions d'exploitation et contributions accordées par l'établissement (état IC4)	☐
Restes à recouvrer des exercices courant et antérieurs (état IC5)	☐
Restes à recouvrer, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants (état IC6)	☐
État récapitulatif des charges sur exercices antérieurs [1] (état IC7)	☐

412

(1) À remplir en commun par l'ordonnateur et le comptable.

IERE PARTIE :

COMPTES ANNUELS

- 1 -

BILAN

414

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093035
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLE-EVRARD CHS
ÉTABLISSEMENT : EPS VILLE EVRARD

GED

COMPTE FINANCIER 2017

BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**				
	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études, de recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2 264 672,44	1 980 814,08	283 858,36	254 029,63
	Autres immobilisations incorporelles	302 499,67	302 499,67	0,00	5 688,18
	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	Terrains	10 698 384,85	1 488 546,56	9 209 838,29	9 219 749,86
	Constructions	127 412 116,40	71 253 941,87	56 158 174,53	64 784 976,77
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 631 603,60	8 302 037,77	1 329 565,83	353 636,91
	Autres immobilisations corporelles	17 698 335,59	15 217 147,74	2 481 187,85	4 836 496,09
	Immobilisations corporelles en cours	9 061 554,40	0,00	9 061 554,40	2 688 059,57
	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :				
	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	174 006,10	0,00	174 006,10	173 689,62
	TOTAL I	177 243 173,05	98 544 987,69	78 698 185,36	82 316 326,63

415

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093035
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLE-EVRARD CHS
ÉTABLISSEMENT : EPS VILLE EVRARD

GED

COMPTE FINANCIER 2017

BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES	APPORTS	7 280 150,03	7 280 150,03
	RÉSERVES :		
	Excédents affectés à l'investissement	42 374 954,17	48 030 629,22
	Réserve de trésorerie	12 255 206,36	12 255 206,36
	Réserves de compensation	94 091,95	94 091,95
	REPORT À NOUVEAU :		
	Report à nouveau excédentaire	255 446,80	255 446,80
	Report à nouveau déficitaire	-3 124 175,67	-2 785 761,12
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	82 316,85	-206 871,01
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	306 987,38	360 437,11
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	6 697 273,00	6 106 536,00
	DROITS DE L'AFFECTANT	0,00	0,00
	TOTAL I	66 222 250,87	71 389 865,34

416

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093035
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLE-EVRARD CHS
ÉTABLISSEMENT : EPS VILLE EVRARD

GED

COMPTE FINANCIER 2017

BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS :**				
	Matières premières	11 313,78	0,00	11 313,78	8 919,19
	Autres approvisionnements	772 080,77	0,00	772 080,77	667 340,56
	En-cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits	0,00	0,00	0,00	-0,05
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CRÉANCES D'EXPLOITATION :				
	Hospitalisés et consultants	3 178 815,52	1 023 411,64	2 155 403,88	1 987 075,10
	Caisse pivot	14 223 134,48		14 223 134,48	13 470 877,89
	Autres tiers payants	1 285 621,94		1 285 621,94	1 085 197,90
	Créances irrecouvrables admises en non-valeur	0,00		0,00	0,00
	Autres	282 803,37		282 803,37	109 715,81
	CRÉANCES DIVERSES :	4 267 949,25	0,00	4 267 949,25	4 340 119,68
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISPONIBILITÉS	3 521 232,52		3 521 232,52	4 696 428,75
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0,00		0,00	0,00
	TOTAL II	27 542 951,63	1 023 411,64	26 519 539,99	26 365 674,83
COMPTES DE RÉGULARISATION	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00		0,00	0,00
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0,00		0,00	0,00
	DÉPENSES À CLASSER OU RÉGULARISER	5 155,25		5 155,25	9 822,14
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00		0,00	0,00
	ÉCARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00		0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	204 791 279,93	99 568 399,33	105 222 880,60	108 691 823,60

417

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093035
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLE-EVRARD CHS
ÉTABLISSEMENT : EPS VILLE EVRARD

GED

COMPTE FINANCIER 2017

BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	518 080,00	0,00
	PROVISIONS POUR CHARGES	8 854 077,31	8 143 277,19
	TOTAL II	9 372 157,31	8 143 277,19
DETTES	**DETTES FINANCIÈRES :**		
	Emprunts obligataires	0,00	0,00
	Emprunts auprès des établissements de crédit	16 843 053,05	18 249 127,24
	Emprunts et dettes financières divers	64 804,22	71 269,65
	Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
	DETTES D'EXPLOITATION :		
	Avances reçues	0,00	0,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 550 888,49	3 587 893,40
	Dettes fiscales et sociales	3 456 161,81	2 970 615,45
	DETTES DIVERSES :		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	185 193,14	133 557,28
	Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	3 215 174,73	3 158 976,37
	Autres	106 721,05	37 424,29
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	2 912 394,97	888 045,00
	TOTAL III	29 334 391,46	29 096 908,68
	RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT	294 080,96	61 772,39
	ÉCART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	105 222 880,60	108 691 823,60

418

- 2 -

COMPTE DE RESULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT

État CR

GED

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093035
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLE-EVRARD CHS
ÉTABLISSEMENT : EPS VILLE EVRARD

COMPTE FINANCIER 2017

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) [1]	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTE DE MARCHANDISES	0,00	0,00
PRODUCTION VENDUE	3 178 840,59	3 173 893,93
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,00	0,00
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	150 618 174,36	147 571 357,36
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	1 987 224,03	1 957 345,19
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	1 223 311,38	129 627,00
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 251 627,02	1 411 356,98
TOTAL I	158 259 177,38	154 243 580,46
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	15 608,27	16 760,59
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	-2 394,59	6 550,22
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	5 092 922,89	5 065 255,64
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-104 740,21	-16 528,47
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	3 103 971,12	2 788 686,95
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	9 620 097,14	9 747 902,70
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	13 291 392,47	12 899 229,68
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	86 800,87	90 669,08
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	82 284 313,57	80 853 798,89
CHARGES SOCIALES	33 757 446,94	33 103 454,47
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	7 262 666,14	6 500 709,52
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	286 997,65	144 618,00
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	1 876 421,27	863 241,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	590 228,98	784 463,81
TOTAL II	157 161 732,51	152 848 812,08
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 097 444,87	1 394 768,38
PRODUITS FINANCIERS		

420

[1] sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

COMPTE FINANCIER 2017

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) [1]	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANC	0,00	0,00
REVENUS DES VMP, ESCOMPTES	0,00	0,00
REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
GAINS DE CHANGE	0,00	0,00
PRODUIT NET SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT ET DÉPRÉCIATIONS	0,00	0,00
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	737 710,24	796 959,66
PERTES DE CHANGE	0,00	0,00
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	737 710,24	796 959,66
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-737 710,24	-796 959,66
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	359 734,63	597 808,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	168 701,21	38 064,31
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	646 272,22	1 115 008,41
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	475 449,73	14 689,38
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	181 948,00	0,00
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL V	1 472 371,16	1 167 762,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	1 781,47	107 207,08
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	950 012,11	1 203 939,24
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	25 310,36	20 592,51
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	772 685,00	640 703,00
DOT AUX AMORT ET AUTRES DÉPRÉC EXCEPTION	0,00	0,00
TOTAL VI	1 749 788,94	1 972 441,83
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-277 417,78	-804 679,73

[1] sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

421

État CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093035
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLE-EVRARD CHS
ÉTABLISSEMENT : EPS VILLE EVRARD

GED

COMPTE FINANCIER 2017

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) [1]	EXERCICE N	EXERCICE N-1
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	159 731 548,54	155 411 342,56
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	159 649 231,69	155 618 213,57
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	82 316,85	-206 871,01

[1] sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

422

- 3 -

ANNEXE

423

- 3.1 -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE,

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRÉAMBULE

Les comptes annuels sont établis suivant l'instruction budgétaire et comptable M21 (instruction et annexes) en vigueur au 1er janvier 2017 applicable aux établissements publics de santé, et en cas d'absence de règle explicite dans l'instruction M21 suivant le plan comptable général, et en conformité avec la réglementation en vigueur, en particulier le code de la santé publique. L'établissement se réfère également aux fiches comptables éditées par la direction générale de l'offre de soins et la direction des finances publiques.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes de la comptabilité hospitalière mis en œuvre sont les suivants :

- Image fidèle
- Continuité de l'activité
- Régularité
- Sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Intangibilité du bilan d'ouverture
- Principe de non compensation

425

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux dispositions de l'article R 6145-12 du Code de la Santé Publique, les dépenses et recettes de l'établissement sont retracées dans un compte de résultat principal et deux comptes de résultat annexes pour les activités suivantes :

- Budget Annexe P : Maison d'accueil spécialisé
- Budget annexe C : Instituts de formation

Les comptes de résultat prévisionnel annexes sont soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables que le budget principal, sauf adaptations spécifiques prévues par le code de la santé publique.

Aucun de ces comptes de résultat annexes ne reçoit de subvention d'équilibre du compte de résultat principal.

Les budgets annexes remboursent au budget principal des charges communes pour un montant total de 671 070,13 €. Ces charges sont établies sur la base de clés de répartition dont la méthodologie a été stabilisée depuis plusieurs années. Pour exemple, chauffage / gaz la clé de répartition est le m3, DRH la clé de répartition est nombre d'ETP etc.

En 2017, le budget annexe P a également remboursé au budget principal H un crédit fléché par l'ARS à destination du service des soins somatiques pour la prise en charge des personnes en situation de handicap (253 974 €)

Le compte de résultat combiné est réalisé sans neutralisation des opérations réciproques entre les comptes de résultat.

1. Changements comptables

1.1. Changements de méthodes comptables

Deux changements de méthodes comptables sont intervenus en 2017 concernant l'amortissement des immobilisations corporelles et le traitement des provisions.

1.1.1. Amortissement de biens immobiliers : prorata temporis

La méthode de l'amortissement prorata temporis a été mise en œuvre sur l'exercice conformément à l'instruction M21 : la date de début des amortissements, qui était en général le 1er janvier de l'année N+1, a été revue pour la faire coïncider avec la date de mise en service.

1.1.2. Traitement des provisions et reprises

L'établissement faisait apparaître dans le compte d'exploitation ses soldes : dépenses en cas de solde positif dotation/reprise et recettes dans le cas inverse. Pour plus de lisibilité, les dotations et reprises sont en 2017 inscrites en recettes et dépenses.

2. Corrections d'erreur

Deux types de corrections d'erreur ont été opérés par débit du compte 106820 :

- La reconstitution de la provision CET personnel médical : 86 827 € dans la poursuite et finalisation du travail de fiabilisation des jours de CET épargnés engagé par les RH médicales ;
- La fiabilisation de l'actif : dans la continuité des travaux engagés en 2016, l'établissement a poursuivi la fiabilisation de son actif :
    - mise en œuvre de la méthode de l'amortissement par composants aux immobilisations relevant de ce mode d'amortissement ;
    - fiabilisation de l'actif figurant dans le logiciel CPAGE par mise à la réforme des biens ne figurant plus dans le patrimoine de l'établissement ;
    - fiabilisation des actifs figurant dans le logiciel Hélios par mise en conformité avec le logiciel CPAGE.

Ces opérations ont donné lieu à la comptabilisation d'une correction d'erreur qui a impacté la situation nette à hauteur de -5 700 391,59 €).

426

CORRECTION D'ERREUR IMMOBILISATIONS

Compte	Comptes Immobilisations	Comptes Amortissements	Correction d'erreur Compte 106820 Solde Créditeur (+) Débiteur (-)
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205	2805	0,00
Autres immobilisations incorporelles	208	2808	-5 688,18
Terrains et agencements et aménagements	211/212	2812	-5 140,44
Constructions sur sol propre et sur sol d'autrui	213/214	2813/2814	6 032 323,04
Installations techniques, matériels et outillages industriels	215	2815	1 616 389,74
Autres immobilisations corporelles	218	2818	-1 273 629,67
Total général			-5 700 391,59

427

3. Changement de présentation

Aucun changement de présentation n'est à signaler.

4. Immobilisations et amortissements

Cf. également les Etats BI1 « Tableau des immobilisations », BI2 « Tableau des amortissements », IC2 « Méthode de calcul des amortissements ».

4.1. Les immobilisations

- **Immobilisations incorporelles :** Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels.
- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

En application des règlements comptables, les immobilisations corporelles inscrites à l'actif du bilan sont :

- identifiables,
- porteuses d'avantages économiques futurs,
- contrôlées par l'entité,
- évaluées de façon fiable.

Le seuil d'immobilisation retenu par l'établissement est de 500 €.

4.2. Politique d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en mode linéaire.

Après une phase transitoire en 2016, l'établissement a appliqué en 2017 à l'ensemble de ses acquisitions :

- L'amortissement par composants (6 familles de composants) ;
- L'amortissement à partir de la date de mise en service ou de la date d'acquisition.

4.3. Immobilisations en cours

Le solde du compte 23 indique la valeur des immobilisations non terminées, ni mises en service, à la fin de chaque exercice ; elles se répartissent en deux groupes :

- Les immobilisations créées par les moyens propres de l'établissement (comptes 231 et 232) ;
- Les immobilisations résultant des travaux de plus ou moins longue durée confiés à des tiers (comptes 237 et 238).

428

Immobilisations en cours au 31 décembre 2017

no compte ordonnateur	Intitulé du compte	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
	TOTAL compte 23	**58 270,10**	**2 646,64**	**68 177,60**	**280 208,32**	**1 177 448,78**	**563 348,64**	**546 693,41**	**6 369 812,86**	**9 066 606,35**
2382127	Reconversion site de Neuilly-sur-Marne	58 270,10		50 572,29					109 445,84	218 288,23
23823127	Reconversion site de Neuilly-sur-Marne				52 524,13	98 189,14	87 102,67	83 641,56		321 457,50
23823128	Relocalisation Montreuil G10/G12/I03		2 646,64	9 984,31	27 570,56	261 974,18	2 251,32	31 610,95	815 664,02	1 151 701,98
23823162	Relocalisation G05/G13 Aubervilliers			7 621,00	200 113,63	817 285,46	473 994,65	431 440,90	5 274 289,08	7 204 744,72
238123162	Avance forfaitaire G05/G13								169 927,84	169 927,84
23823204	Contrôle accès								486,08	486,08

4.4. Reports

L'instruction budgétaire et comptable M21 ne prévoit pas la notion de charges à rattacher pour les opérations d'investissement. Le montant des factures non parvenue sur immobilisations s'élève à **3 158 173,82 €** à la clôture 2017.

Compte	Objet	Report	Compte	Objet	Report
205	Concessions et droits similaires	359 495,34	23823128	Relocalisation de Montreuil	143 946,10
213111	Bâtiments hospitaliers et administratifs	4 579,50	23823145	Logement de fonction	510,91
213513	Froid	10 854,89	23823153	Sécurité CSI/Clôture	5 996,45
213514	Installations chauffage	5 750,48	238231531	Mise en conformité chambres d'isolement	983,97
21351895	Remplacement menuiseries Ns/M	1 714,48	238231532	Mise en conformité lave-mains	1 704,32
213518981	Réhabilitation partielle Arc-en-ciel	31 888,82	23823162	Relocalisation d'Aubervilliers	1 911 632,62
21351899	Accessibilité centre de jour	4 800,00	23823166	Réhabilitation SIHBEF	6 144,69
215312	Réseau chauffage	6 251,50	23823167	Opérations de mise en conformité	12 204,00
215313	Détection incendie	18 840,00	23823169	Périnatalité Noisy-le-Sec	21 579,16
2154	Matériel et outillage	32 187,41	23823170	Construction H. Duchêne Aubervilliers	23 939,62
2181	IGAAD	33 267,70	238231732	Circuit du médicament UHTP	27 766,32
2182	Matériel de transport	34 564,26	23823174	Schéma sécurité électrique	9 850,16
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	85 579,79	23823200	Construction HDJ I05	168 739,78
2184	Mobilier	114 448,83	23823204	Contrôle d'accès	25 700,54
23823127	reconversion site de Neuilly-sur-Marne	53 252,18		**TOTAL**	**3 158 173,82**

Dépréciations des immobilisations

Les dépréciations des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé, résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles. Elles résultent de l'évaluation comptable des moins-values qu'il est raisonnable d'envisager sur les éléments d'actifs.

Si elles sont généralement afférentes à des immobilisations non amortissables (par exemple : terrains), elles peuvent néanmoins concerner également les dépréciations exceptionnelles subies par des immobilisations amortissables, lorsqu'en raison de leur caractère non définitif ces dépréciations ne peuvent être raisonnablement inscrites à un compte d'amortissement.

Aucune dépréciation d'immobilisations n'a été constatée sur l'exercice.

5. Les stocks

A ce poste figurent les produits pharmaceutiques et produits à usage médical, les fournitures et petit matériel médical et médicotechnique ainsi que les fournitures consommables (évaluation dans l'état BI11 du compte financier).

Ils sont évalués selon la méthode du CUMP (Coût Moyen Pondéré).

Les CUMP ont fait l'objet d'un travail de fiabilisation par l'établissement.

Concernant les stocks déportés, la pharmacie réalise un inventaire dans les principales structures de soins et dispositifs d'urgence :

- Armoires d'astreinte et d'urgence (6 dotations)
- Sacs d'urgence (8 dotations)
- Armoires des UHTP – Unités d'Hospitalisation Temps Plein (16 dotations pour les unités adultes et 3 dotations pour les unités enfants et adolescents)
- Armoires des CAC – Centres d'Accueil et de Crise (3 dotations)
- Armoires des pavillons d'accueil des patients long cours (3 dotations)
- Armoire des Hospitalisations à Domicile (1 dotation)
- Armoire pour l'accueil à temps plein de la Maison d'Accueil Spécialisée (1 dotation)
- Armoires des Hôpitaux de jour (4 dotations)

Compte tenu de la nature et de la valeur des biens stockés, aucune dépréciation n'est réalisée sur les stocks de l'établissement.

6. Créances sur les redevables et comptes rattachés

430

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées lorsque la valeur estimée d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Les états BI6 « Restes à recouvrer amiable et contentieux » et BI7 « Restes à recouvrer amiable et contentieux, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants » détaillent ces créances par types de débiteur et leur caractère amiable ou contentieux ainsi que par leur montant, de moins de 20 € à plus de 1 000 €.

Une procédure pour les admissions en non-valeur est établie, et une méthodologie de dépréciation des créances d'exploitation (essentiellement pour les recettes du Titre 2) est appliquée.

6.1. Provision pour dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du comptable à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de l'émission du titre de recettes. L'ancienneté et le montant de la créance constituent des indicateurs de dépréciation des créances.

Après étude des différents dossiers selon le débiteur et la situation des redevables (surendettement), le mode d'estimation de la provision a été défini. L'étude a été réalisée par grands types de débiteurs (les particuliers, les mutuelles et les « autres » c'est-à-dire État, Assurance Maladie, Ambassades).

Au vu des états de restes à recouvrer :

- Si une procédure de surendettement est en cours, une étude commune entre la direction des finances et la TG a mis en évidence que pour 1/3 des dossiers de surendettement aucun recouvrement ne pouvait être réalisé pendant 3 ans et que dans les 2/3 des cas la dette était effacée. Une provision est constituée :
  - ✓ à hauteur de 100 % de la créance jusqu'à N-3 ;
  - ✓ à hauteur des 2/3 de la créance de N-2 à N.
- Après étude de différents dossiers concernant les CPAM autres que la caisse pivot de l'établissement, il s'avère que les sommes dues ne pouvaient être recouvrées malgré nos démarches tant au niveau du service des frais de séjours que de la trésorerie. C'est pourquoi il a été décidé une provision à 100 % des créances antérieures à 1 an.
- Par expérience il est plus facile de recouvrer des créances supérieures à 1 an quand il s'agit de la caisse pivot de l'établissement. En effet, la convention passée avec la CPAM 93 garantit à l'établissement des interlocuteurs privilégiés et des rencontres régulières permettant une meilleure avancée des dossiers et des échanges sur les dossiers les plus difficiles. En revanche, cette procédure trouve ses limites au-delà de 3 ans. C'est pourquoi, pour la CPAM du 93, une provision à 100 % pour les créances antérieures à 3 ans a été décidée.
- Pour les mutuelles, aucune provision n'est constituée pour les créances de N et N-1 ; à partir de N-2 une provision à 100 % est constituée. En effet, dans la majorité des cas les mutuelles font référence à la prescription biennale (article L.114-1 alinéa 1 du Code des assurances).
- Pour les débiteurs étrangers, l'expérience a démontré que les adresses à l'étranger sont très incertaines. Parfois le patient revient dans l'année qui suit son hospitalisation et nous parvenons à obtenir un peu plus d'information mais cela reste marginal c'est pourquoi il a été décidé que pour les créances N-1 une provision serait constituée de 80 % de la créance et de 100% à partir de N-2.
- Pour les hospitalisés : provision de 35 % la 1ère année soit N-1.

431

7. Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 412 785,82 €, dont 219 605 € de produits rattachés.

Produits à recevoir

Compte	Intitulé	Solde débiteur	Commentaire
4181	Redevables - produits à recevoir	104 975,90	Séjours non encore facturés à un tiers et rattachés à l'exercice au titre de la CMUC et de l'AME.
4182	Redevables - produits à recevoir caisse pivot	88 204,92	Séjours non encore facturés à un tiers et rattachés à l'exercice au titre de la RI.
4188	Redevables - produits à recevoir autres	219 605,00	Produits rattachés du titre 3.
418	**Total**	**412 785,82**	

Produits rattachés

Compte	Montant	Objet	Mode d'estimation
64197	47 609 €	FEH - 4ème trimestre 2017	Moyenne des trois premiers trimestres
64292	26 692 €	Assistance psychiatrique - Hôpital Jean Verdier - 4ème Tr. 2017	Moyenne des trois premiers trimestres
708312	5 520 €	Loyer France Horizon - Pavillon Béarn	Estimation DAHL
708884	139 784 €	Remboursement repas	Estimation DAHL + DFSI
TOTAL	**219 605 €**		

8. Trésorerie

Le solde débiteur du compte 515 Compte au trésor s'élève à 3 433 333,61 € au 31 décembre 2017 ; l'établissement ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

9. Comptes d'attente

Compte	Libellé	Soldes créditeurs (+) /débiteurs (-)	Commentaire
4711	versements des régisseurs	9 878,85	
4712	virements réimputés	103,24	Sommes versées aux salariés de l'EPS et rejetées pour cause de comptes bancaires clôturés.
4713	recettes perçues avant émission des titres	1 004,05	
471411	excédent à réimputer - personnes physiques	3 061,27	Imputations provisoires suite à la prise en charge de mandats et de titres correctifs.
471412	excédent à réimputer - personnes morales	110 227,09	Principalement des versements effectués en doublon par les CPAM ou les mutuelles.
47171	recettes Relevés BDF	165 244,50	Virements effectués par divers débiteurs avant émission de titres (CNAV, trésoreries, mutuelles).
4718	autres recettes à régulariser	4 561,96	Principalement sur ce compte les honoraires médicaux, les loyers et les paiements pour clés non rendues.
4721	Dépenses sans mandatement préalable	-1 256,50	
4728	DACR - autres dépenses à régulariser	-418,50	
47	**Total**	**292 405,96**	

433

10. Charges constatées d'avance

L'établissement n'a pas comptabilisé de charges constatées d'avance en 2017.

11.Capitaux propres

Les capitaux propres varient de - 5 167 149,71 € essentiellement liés à la correction d'erreur dans le cadre de la fiabilisation des immobilisations.

Variation des capitaux propres

Rubriques	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variations
Apports	**7 280 150,03**	**7 280 150,03**	**0,00**
Réserves	**60 379 927,53**	**54 724 717,24**	**-5 655 210,29**
Excédents affectés à l'investissement	48 030 629,22	42 375 418,93	-5 655 210,29
Réserve de trésorerie	12 255 206,36	12 255 206,36	0,00
Réserve de compensation	94 091,95	94 091,95	0,00
Report à nouveau	**-2 530 314,32**	**-2 868 728,87**	**-338 414,55**
Report à nouveau excédentaire	255 446,80	255 446,80	0,00
Report à nouveau déficitaire	-2 785 761,12	-3 124 175,67	-338 414,55
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	**-206 871,01**	**82 316,85**	**289 187,86**
Subvention d'investissement	**360 437,11**	**306 987,38**	**-53 449,73**
Provisions réglementées	**6 106 536,00**	**6 697 273,00**	**590 737,00**
Variation des capitaux propres de l'année	**71 389 865,34**	**66 222 715,63**	**-5 167 149,71**

12.Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Cette provision règlementée est fondée sur le principe d'une allocation anticipée d'aides destinées à la couverture des surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements (amortissements et frais financiers), sous forme de dotations supplémentaires versées par l'assurance maladie. Les reprises se font au rythme des charges d'amortissements et frais financiers correspondant à chaque projet subventionné.

A la clôture des comptes 2017, les projets concernés par cette provision sont les relocalisations d'Aubervilliers et de Montreuil.

Deux types d'écritures ont été passés dans les comptes 2017 :

- Des écritures de reprises sur provisions d'un montant de 181 948 € pour couvrir les frais financiers des emprunts liés à ces opérations ;
- Des dotations aux provisions d'un montant de 772 685 € correspondant à l'annuité 2017 de l'aide accordée.

13. Subventions d'investissement

Ces financements sont imputés au crédit du compte 13 et regroupent l'ensemble des subventions d'équipements ou d'investissement désignées comme telles par l'organisme versant. Elles sont comptabilisées pour le montant figurant dans la notification.

Lorsque les immobilisations sont amortissables, la reprise de la subvention au compte de résultat prévisionnel a pour effet de neutraliser le montant de la dotation aux comptes d'amortissement au niveau des résultats de l'exercice.

Pour cela, le compte 139 est débité par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement viré au résultat de l'exercice" d'une somme égale au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné. (Etat BI5 du compte financier).

435

14.Provisions

L'établissement constate une provision lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, que la perte ou le passif en découlant est probable et qu'elle peut être raisonnablement évaluée. (Etat BI4 du compte financier)

Au cas où cette perte ou le passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, l'établissement serait amené à faire un état de ses passifs éventuels dans ses engagements hors bilan (Etat AI1 du compte financier). Aucun engagement de ce type n'est recensé en 2017.

Les dotations aux **provisions** s'élèvent à 2 907 286 € en 2017. L'établissement faisait apparaître dans le compte d'exploitation ses soldes : dépenses en cas de solde positif dotation/reprise et recettes dans le cas inverse. Pour plus de lisibilité, les dotations et reprises sont en 2017 inscrites en recettes et dépenses.

14.1. Provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps CET (compte 153)

Le compte 153 enregistre toutes les provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET). Cette provision est calculée sur la base des compteurs individuels de chaque salarié de l'établissement, personnel médical ou non médical.

La provision CET inscrite au bilan correspond au stock des jours épargnés au 31/12/2017 – CET historique et CET pérenne - valorisés sur la base des montants forfaitaires bruts par catégories d'agents médicaux et non médicaux conformément à la réglementation :

- 125 € pour les personnels de catégorie A
- 80 € pour les personnels de catégorie B

- 65 € pour les personnels de catégorie C
- 300 € pour les personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques.

Les taux de charges appliqués sont de 14% pour les personnels titulaires et stagiaires, 50,45 % pour les agents contractuels et 47,74 % pour les personnels médicaux.

Trois types d'écritures ont été passés dans les comptes 2017 :

- Des écritures de correction d'erreur au bilan d'entrée 2017 pour ajuster le montant de la provision à la valorisation du stock des jours épargnés au 31/12/2016 pour 86 827 € ;
- Des écritures de reprises sur provisions d'un montant de 614 768,78 € (239 191 € relatif au personnel médical et 375 577,78 € pour le personnel non médical, dont 363 740,48 € sur le budget H et 11 837,30 € sur le budget P) ;
- Des dotations aux provisions d'un montant de 1 153 005,33 € (788 244 € relatif au personnel médical et 364 761,33 € pour le personnel non médical) sur l'exploitation 2017 pour actualiser la provision figurant au bilan d'entrée 2017 des flux constatés en 2017.

14.2. Provision propre assureur – Allocation de retour à l'emploi / ARE (comptes 158)

L'établissement ne cotisant pas aux ASSEDIC est son propre assureur ; il lui appartient de constituer une provision au 31 décembre de l'exercice dès lors qu'il a connaissance à cette date de la perte involontaire d'emploi pour les agents concernés. Le montant de la provision correspond au montant des droits acquis restant à verser estimé à partir des informations détenues au 31 décembre de l'exercice.

Une dotation aux provisions de 191 317,33 € a été constituée pour l'année 2017 (175 949,07 € pour le budget H et 15 368,26 € pour le budget P), portant ainsi le solde à 450 511,95 € au 31 décembre 2017.

La provision est calculée au coût réel pour chaque agent sur la base du coût unitaire d'une journée d'indemnisation et des droits restant à courir au 31 décembre.

14.3. Provision CNRACL (Compte 158)

L'établissement est tenu de provisionner le montant des cotisations rétroactives qui seront versées à la CNRACL suite à la validation de services effectués antérieurement par un agent titulaire. Aucune provision n'est à constituer en l'absence de demande formulée par l'agent, étant donné qu'il n'est pas établi que l'établissement soit soumis à une obligation probable ou certaine d'où résultera une charge probable ou certaine.

Conformément aux indications du décret n°2016-1101 du 11 août 2016, la liquidation de la provision s'est faite sur la base de l'analyse individuelle de chaque dossier : 129 dossiers.

La méthode de provisionnement mise en œuvre : chaque demande a été valorisée sur la base des coûts de validation des services constatés pour des demandes validées par la CNRACL pour un même métier (Assistants médico-administratifs, aides-soignants/AMP, Assistants socio-éducatifs, infirmiers, agents des services hospitaliers, agents/adjoints administratifs, psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, diététiciennes, AEQ/OPQ. De plus, chaque fois qu'une estimation de paiement auprès de la CNRACL (logiciel de calcul CNRACL) était disponible, cette somme était reprise dans l'estimation de la provision.

Le montant des validations dues a ainsi été estimé à 1 153 710,81 € au 31 décembre 2017.

Deux types d'écritures ont été passés dans les comptes 2017 :

- Des écritures de reprises sur provisions d'un montant de 119 599,37 € ;
- Des dotations aux provisions d'un montant de 14 018,61 €.

14.4. Provisions pour litiges (compte 151)

Une provision pour litige d'un montant de 518 080 € a été créée, l'établissement étant confronté à deux contentieux agent.

15.Emprunts

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale. L'EPS de Ville-Evrard a fait le choix d'emprunts à taux fixes en privilégiant un amortissement constant du capital.

L'établissement constate les ICNE à la clôture de l'exercice.

Les états BI8 et BI9 du compte financier précisent les montants, nature, durée et caractéristiques des différents emprunts.

L'établissement n'a souscrit aucun nouvel emprunt en 2017.

16.Dettes d'exploitation

Compte	Libellé	Soldes créditeurs
4011	Fournisseurs	1 269 226,32

Les dettes d'exploitation (hors rattachement de charges) s'élèvent à 1 269 226,32 € en diminution sensible par rapport à 2016 (-24%).

Dans le cadre de la réduction drastique du calendrier de clôture 2017, les directions concernées ont été amenées à anticiper elles aussi d'avantage la clôture et à mener des actions de sensibilisation auprès des fournisseurs.

17.Charges à payer (exploitation)

Compte 408 – Fournisseurs factures non parvenues

Ce compte enregistre les factures non encore parvenues mais correspondant à des dépenses engagées et dont le service a été fait au cours de l'exercice qui se termine. Leur montant s'élève à 1 281 662,17 €.

Le montant à comptabiliser est estimé à partir des éléments disponibles : devis, commandes essentiellement.

Compte 4281 – Prime de service à payer

Ce compte enregistre le solde de la prime de service (montant brut) imputable à l'exercice N payée en mars N+1 : 941 031 €

Le solde de la prime est estimé à partir du montant total de la prime N-1 déduction faite de l'acompte payé en novembre de l'exercice N.

Compte 42868 – Autres

Ce compte enregistre les autres charges de personnel à payer en N+1 : 2 507 426,96 €

Leur montant est estimé à partir de différents indicateurs : réalisé N-1 ; taux de charges constatés ; taux réglementaires (indemnité de résidence) etc.

L'établissement impute, hors prime de service, l'ensemble des autres charges de personnel sur ce compte sans distinguer les charges sociales et les impôts et taxes et versements assimilés.

Compte	Libellé	Soldes créditeurs
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	1 281 662,17
4281	Prime de service à payer	941 032,00
42868	Personnel - Autres charges à payer	2 507 426,96
4682	Charges à payer sur ressources affectées	478,81
	Total	**4 730 599,94**

18. Produits constatés d'avance

L'exercice 2017 a enregistré plusieurs produits constatés d'avance.

18.1. Financement de la consultation douleur et soins somatiques pour les personnes en situation de handicap : 253 974 €

En application de l'instruction du 20/10/2015 relative à la mise en place de dispositifs de consultations dédiées pour personnes en situation de handicap, l'EPS de Ville-Evrard a bénéficié d'un financement de 253 974 €. La notification tardive du financement (décembre 2017) n'a pas permis d'engager l'action sur l'exercice 2017. Les crédits sont versés via la tarification de la MAS, pour être ensuite reversés au budget H via le compte de remboursement de frais par les CRPA.

18.2. Formation infirmière de pratique avancée : 15 521,80 €

L'établissement a bénéficié en 2015 d'un financement de 60 000 € pour la mise en œuvre d'un projet pluriannuel de soutien à la formation d'infirmiers dans le cadre du projet de préfiguration d'infirmier cliniciens spécialisés. La formation se poursuivra jusqu'en 2018.

18.3. Renforcement des formations en hôpital de jour infanto-juvénile : 20 000 €

À la suite de la démarche d'évaluation menée en 2017, l'ARS a décidé de renforcer l'effort de formation pour les hôpitaux de jour prenant en charge des enfants avec TED (HDJ Les Hirondelles pôle I05 et centre H. Duchêne pôle I02). Les crédits non reconductibles alloués, d'un montant de 20 000 €, ont été intégrés à la DAF 2017 par un arrêté du 29/12/2017 notifié le 10/01/2018. Compte tenu de l'impossibilité d'utiliser ces crédits fléchés sur l'exercice 2017, ils sont traités en produits constatés d'avance pour une mise en œuvre des formations correspondantes en 2018.

18.4. Indemnité d'immobilisation : 1 650 000 €

L'EPS de Ville-Evrard a signé une promesse de vente pour la cession de terrains à Neuilly-sur-Marne, accompagnée du versement en 2017 par l'acquéreur d'une indemnité d'immobilisation de 1 650 000 €. L'encaissement du produit de la vente est échelonné de 2021 à 2026 avec, au fur et à mesure de l'entrée en possession des terrains par l'acquéreur, une diminution du montant de l'indemnité d'immobilisation.

18.5. Plateforme de coordination pluridisciplinaire de soutien aux adolescents et jeunes adultes des villes de Saint-Denis et Saint-Ouen : 20 464,17

L'EPS de Ville-Evrard, pôles G01 et G02, a obtenu des financements pour la mise en place d'une plateforme de coordination pluridisciplinaire de soutien aux adolescents et jeunes adultes des villes de Saint-Denis et Saint-Ouen. Il s'agit d'un projet pluriannuel.

Les crédits encaissés en 2017 s'élèvent à 32 000 € :

- Fondation de France : 16 000 €
- Commissariat général à l'égalité des territoires : 16 000 €

Le calendrier d'instruction des demandes de financement n'a pas permis l'engagement intégral des crédits notifiés en 2017 ; le calendrier du projet s'en trouve décalé d'autant.

18.6. Recherche : 277 972 €

L'établissement a bénéficié pour la première fois en 2017 d'une enveloppe spécifique pour le financement de ses activités de recherche, d'enseignement et d'innovation. La répartition de ces crédits s'est faite dans le cadre d'un appel à projet interne en date du 26 octobre 2017, la date limite de réponse étant fixée au 15 décembre 2017. La commission de sélection des offres s'est réunie le 24 janvier 2018 ; les notifications aux pôles concernés ont été faites le 6 février 2018.

La gestion de l'enveloppe fera l'objet d'un suivi dans le cadre pluriannuel des projets.

18.7. Mise en place du RIM-P / DPI : 524 925 €

L'établissement a bénéficié de crédits fléchés pour la mise en place du RIM-P/DPI. Conformément au calendrier prévisionnel, le dossier patient informatisé CORTEXTE a été déployé sur l'ensemble des pôles en 2017 avec la mise en œuvre des formations et accompagnements correspondants. Le programme de travail 2018 prévoit l'installation du club utilisateur CORTEXTE, l'organisation de groupes de travail pour finaliser les procédures et rédiger le guide de tenue du dossier patient ainsi que la charte des accès, la mise en place des évolutions nécessaires suite à cette première année d'utilisation et des procédures nationales de sécurisation, la mise en œuvre des compléments au DPI (messagerie sécurisée, reconnaissance vocale...).

18.8. Sécurité : 105 000 €

L'EPS de Ville-Evrard a sollicité l'ARS Ile-de-France en 2017 et 2018 pour contribuer au financement des surcoûts générés par les questions de sécurité. À ce jour aucun financement n'a été attribué. Pour compléter son analyse, l'EPS-VE a fait réaliser des audits de sureté à Aubervilliers, Bondy, Neuilly-sur-Marne et Saint-Denis. La direction du patrimoine et des travaux a concrétisé en mars 2018 son plan d'actions suite aux diagnostics Sûreté prévoyant un budget incompressible de 173 000 € sur lesquels s'imputeront les PCA.

18.9. Communauté psychiatrique de territoire – élaboration du projet territorial de santé mentale : 44 538 €

L'EPS de Ville-Evrard s'est vu chargé de piloter la mise en place de la convention constitutive de la communauté psychiatrique de territoire préfiguratrice pour la Seine-Saint-Denis associant les hôpitaux ci-après : Groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis, CH de Saint-Denis, CHI Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois, GHI Le Raincy-Montfermeil, CHI André Grégoire à Montreuil, EPS Ville Evrard. La convention a été approuvée par le directeur de l'ARS le 11/04/2018 ; elle sera complétée en 2018 par l'élaboration d'un projet territorial de santé mentale. La réflexion sera animée par un praticien hospitalier dédié au projet.

19. Méthode utilisée pour la reconnaissance des produits

Les produits de l'établissement pour le budget principal (budget H – CRPP) sont répartis en trois groupes.

19.1. Produits versés par l'assurance maladie (Titre 1)

Ils comprennent :

- La dotation annuelle de financement - DAF (art. L 174-1 du code de la sécurité sociale) : 141 816 373 € fixée par l'arrêté modificatif du 29 décembre 2017 n° ARSIF-DOS Pôle ES-17-2627 portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD et des forfaits annuels au titre de l'année 2017 de l'EPS de Ville-Evrard ;
- Les produits au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) notifiés par décision du directeur de l'ARS : 284 752,20 €
- Les produits sur exercice antérieur : 239 726 €

19.2. Autres produits de l'activité hospitalière (Titre 2)

Les autres produits de l'activité hospitalière regroupent tous les produits liés à l'activité tarifée de l'établissement hors dotation annuelle de financement. Il s'agit des factures réglées par les patients, les organismes complémentaires et les compagnies d'assurance ainsi que les prestations de soins délivrées aux patients étrangers dans le cadre des conventions internationales, de l'Aide Médicale Etat et des Soins Urgents.

Les recettes de tarification sont valorisées aux tarifs journaliers arrêtés annuellement par l'Agence Régionale de Santé pour les hospitalisations. Le forfait hospitalier est fixé par arrêté ministériel : **13,50 €** par jour dans les services psychiatriques d'un établissement de santé.

Ces produits sont facturés et mis en recouvrement mensuellement, que le séjour soit terminé ou non. À la clôture, les séjours des patients dont le dossier d'ouverture des droits n'est pas abouti ou clarifié leur sont directement facturés. Au cours de l'exercice suivant, au fur et à mesure de la clarification du débiteur réel, les titres d'origine sont annulés puis réémis ; la partie des titres annulés qui s'avèrent au final relever de la DAF ne sont pas réémis.

Il appartient au service des frais de séjour, tout au long de l'exercice, et en lien avec le service d'action sociale, les secrétariats médicaux et la trésorerie, de rassembler toutes les informations pour connaître le débiteur réel avant la clôture.

Les écritures relatives aux dossiers non facturables sont intégralement comptabilisées dans l'exercice en cours.

19.3. Autres produits (Titre 3)

Il s'agit des produits relatifs aux activités subsidiaires de l'établissement : ventes de biens et prestations de services faites aux tiers (self, crèche, locations, cinéma, etc.), les remboursements de frais par les budgets annexes, les subventions d'exploitation et fonds reçus, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions. Ce titre enregistre également les remboursements relatifs au personnel (indemnités journalières, formation).

Les recettes diverses de l'établissement font l'objet d'un suivi et d'une analyse détaillés afin de s'assurer de leur annualité et de l'exhaustivité de la facturation au regard notamment des différentes conventions passées.

Les budgets annexes P et C remboursent à l'EPS les charges ci-après pour un montant total de 671 070,13 € au compte 7087

Typologie de compensation	Budget P	Budget C
Remboursement des charges communes hors produits stockés H7087	270 349,22 €	274 453,71
Remboursement des produits stockés H7087	102 021,32 €	24 245,88
TOTAL	**372 370,54 €**	**298 699,59**

441

20. Résultat exceptionnel

L'EPS Ville Evrard affiche un résultat exceptionnel déficitaire de -277 417,78 €.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **1 749 788 94 €** provenant des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs pour 950 012,11 €, de la valeur nette comptable des actifs réformés pour 25 310,36€ et, pour le budget H, de la dotation aux provisions réglementée pour 772 685 € correspondant au financement reçu au titre du plan santé mentale en accompagnement des projets immobiliers de relocalisation. S'agissant plus spécifiquement des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs, l'analyse du compte 673 a mis en évidence que sur 546 086,44 € d'annulations de titres émis à l'encontre des hospitalisés, faute d'identification à la clôture du débiteur final, 26,82%, soit 146 469,26 €, ne pouvaient être réémis, le débiteur étant l'assurance maladie via la DAF.

Ces charges sont partiellement compensées par les produits exceptionnels d'un montant de **1 472 371,16** provenant des reprises sur provision réglementées pour 181 848 € correspondant au déploiement des projets immobiliers financés par la provision, des produits exceptionnels sur opérations en capital pour 475 449,73 € correspondant à des subventions d'investissement et à une cession d'élément d'actif pour 422 000 € et à des produits exceptionnels pour 814 973,43 €.

DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Comptes	Intitulés	H	P	C	TOTAL
Produits exceptionnels	771-778	Produits exceptionnels opération de gestion exercice courant	92 451,58	49 887,51	26 362,12	168 701,21
	772-773	Produits exceptionnels opération de gestion exercices antérieurs	602 425,43	43 846,79	0,00	646 272,22
	775-777	Produits exceptionnels sur opérations en capital	464 840,50	0,00	10 609,23	475 449,73
	7874	Reprises sur provisions réglementées	181 948,00	0,00	0,00	181 948,00
	7875	Reprises sur provisions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	789	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	797	Transferts de charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total	**1 341 665,51**	**93 734,30**	**36 971,35**	**1 472 371,16**
Charges exceptionnelles	671-678	Charges exceptionnelles exercice courant	1 781,47	0,00	0,00	1 781,47
	672-673	Charges exceptionnelles exercices antérieurs	906 674,53	43 337,58	0,00	950 012,11
	675	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 007,20	1 629,21	673,95	25 310,36
	6874	Dotations aux provisions réglementées	772 685,00	0,00	0,00	772 685,00
	6875	Dotations aux provisions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	6871-6876	Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	689	Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total	**1 704 148,20**	**44 966,79**	**673,95**	**1 749 788,94**
		Résultat exceptionnel	**-362 482,69**	**48 767,51**	**36 297,40**	**-277 417,78**

442